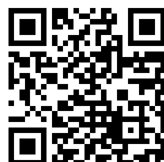
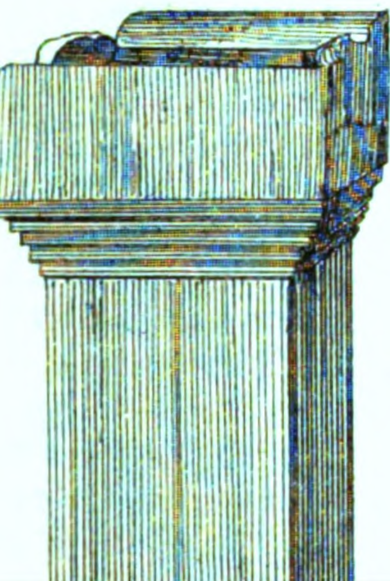
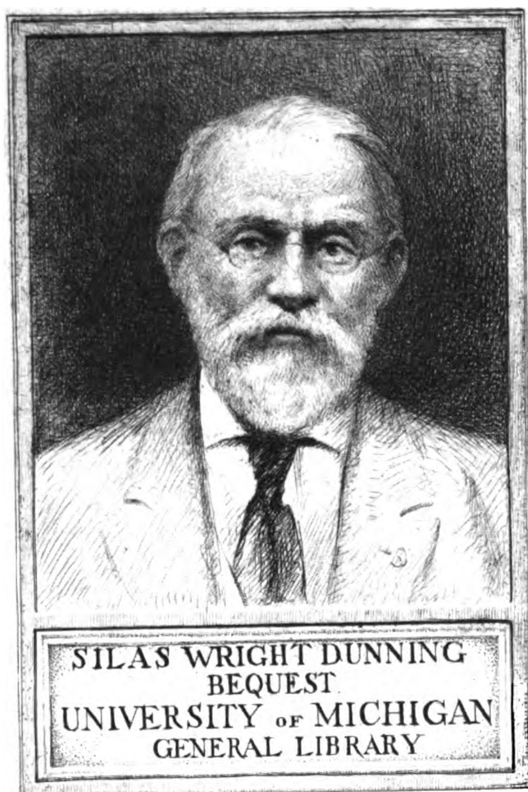


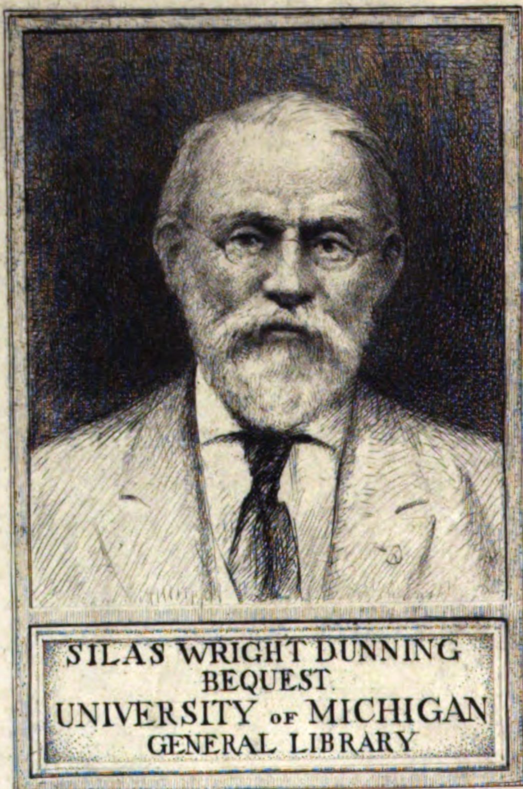




Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

TOME NEUVIÈME.

1859—1867.

Crescunt concordiâ vires.





RODEZ,

Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

—

1867.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE L'AVEYRON.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.



TOME NEUVIÈME.



1859—1867.



Crescunt concordiâ vires.



RODEZ,

Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

—

1867.

AU

CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS, LUI DÉDIE SES MÉMOIRES, COMME TÉMOIGNAGE DE SA RECONNAISSANCE POUR LA PROTECTION DONT IL L'HONORE.

Le Président : H. DE MONSEIGNAT.

Les Secrétaires : ALIBERT, L. BOURGUET.

La Société déclare que les doctrines et les assertions émises dans les Mémoires qu'elle publie, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, auxquels elle laisse l'entière responsabilité de leurs écrits.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

ANCIENNES ABBAYES

DE L'ORDRE DE CITEAUX

DANS LE ROUERGUE

Par feu l'abbé BOUSQUET

Ancien curé de Buzeins.

Cinq colonies Cisterciennes vinrent, au XII[e] siècle, dresser leur tente dans notre antique Rouergue. Elles s'établirent dans des vallées, qu'on peint, dans les chartes, par ces mots de l'Ecriture-Sainte : *In loco horroris et vastæ solitudinis* : « Lieux d'horreur et de vaste solitude. » Bientôt ces vallées furent dépouillées de leur aspect sauvage, et on leur donna des noms pleins de poésie. « On nous accuserait, a dit Château- » briand, de chercher à surprendre l'oreille par de » doux sons, si nous rappelions ces couvents d'*Aqua-* » *Bella*, de *Bel-Monte*, de *Vallombreuse* ou celui » de la *Colombe*, ainsi nommé à cause de son fonda- » teur, colombe céleste qui vivait dans les bois (1). » Nos belles horreurs reçurent les noms de Silvanès, de

(1) *Génie du christianisme*, liv. III, chap. 3.

Beaulieu, de Loc-Dieu, de Bonneval, de Bonnecombe (1), fermes-modèles qui étaient disséminées dans les parties du Rouergue connues sous les dénominations de comté de Rodez, de la Haute et de la Basse-Marche, et aujourd'hui sous celles d'arrondissements de Rodez, d'Espalion, de Millau, de Saint-Affrique et de Villefranche. Elles ne laissaient rien à désirer comme, en certains départements, les fermes-modèles de nos jours. Leurs bienfaits subsistent encore ; et, sans elles, la plupart de nos contrées étaleraient des terres vierges.

I

SAINTE-MARIE DE SILVANÈS.

La première de ces fermes-modèles, de ces phalanstères du catholicisme ou de ces monastères de l'ordre de Citeaux, établis dans le Rouergue, fut l'abbaye de Sainte-Marie de Silvanès, connue d'abord sous le vocable de *Sainte-Marie du Mas-Téron*. La vie de son fondateur est curieuse, pleine de détails intéressants. Il y avait quinze ans qu'il avait cessé de vivre, quand un moine de Silvanès, homme savant, nommé Hugues, l'écrivit par ordre de son abbé. Il recueillit les faits de ceux mêmes qui avaient été contemporains du fondateur. A ce titre, ses paroles sont dignes de foi, et je crois être agréable au lecteur en en donnant, dans ce qui va suivre, la traduction presque textuelle.

Le récit de Hugues commence ainsi (2) :

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi frère Hugues, moine de Silvanès, etc.

Sous le règne de Louis VI, dit le Gros, fils de Philippe, l'épiscopat de Pierre de Raymond, évêque de Lodève (3) ; Notre Seigneur Jésus-Christ, commandant au Ciel, sur la terre et sur la mer ; il y eut un

(1) M. H. de Barrau ayant publié, dans le tome II des *Mémoires de la Société*, de savantes études sur Bonnecombe, il ne sera pas question de cette abbaye dans celui-ci.

(2) Pièces justificatives, n° 1.

(3) Pierre de Raymond était de la noble famille de Raymond, en Rouergue.

gentilhomme, nommé Pons, seigneur de Léraze, château imprenable dans le diocèse de Lodève. Selon le siècle, il était distingué par la noblesse de son origine, ses richesses, son esprit, sa valeur ; personne ne pouvait lui être comparé. Mais n'ayant, dès sa première jeunesse, pour règle de conduite, que ses passions, il était incommode à plusieurs de ses voisins. Il surprenait les uns par ses discours artificieux ; il forçait les autres par les armes et dépouillait de leurs biens tous ceux qu'il pouvait, n'étant occupé, jour et nuit, que de brigandages. Entre plusieurs autres, c'était son vice dominant. Mais le Seigneur qui veut la conversion et non la mort du pécheur, qui fait grâce à qui il veut, et frappe pareillement d'endurcissement qui il veut, toucha le cœur de Pons et changea tous ses goûts. Alors rentrant en lui-même, il considéra les maux dont il s'était rendu coupable, et pensa sérieusement au jugement que méritaient ses forfaits. Afin d'effacer ses crimes, il versait continuellement un torrent de larmes et, comme il était à examiner, au fond de son cœur, de quelle manière il pourrait apaiser la colère du Souverain juge, et par quelles œuvres il pourrait obtenir miséricorde, il prit tout-à-coup la résolution de quitter le siècle et d'employer le reste de sa vie à faire pénitence. Résolution héroïque, qui demandait un grand courage pour être exécutée ! Pons sut trouver ce courage dans le repentir de ses crimes. D'abord ne voulant rien entreprendre sans le consentement de son épouse, il lui fait part de son dessein et la prie instamment de suivre son exemple. La dame, dont le cœur était aussi noble que la naissance, y consentit volontiers ; seulement elle le pria de pourvoir à l'avenir de leurs enfants, car ils avaient eu de leur mariage un garçon et une fille. Le père n'eut pas de peine à se rendre à cette prière. Il avait déjà pensé à leur avenir. C'est pourquoi il plaça la mère et la fille au monastère de Brignoles, où elles prirent l'habit religieux, et auquel il donna une grosse partie de ses biens ; et il consacra son fils à Dieu, par la vie monastique, dans l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève. Ce fut une triple offrande qu'il fit à l'auguste Trinité.

Cependant ses voisins et ses amis, surpris de sa con-

duite, se demandaient : « Que veut-il faire ? » Chacun en parlait diversement. Enfin l'étant venu trouver pour savoir de lui quel était son dessein, il ne leur dissimula rien, et, profitant de l'occasion, comme il était naturellement éloquent, il leur parla avec tant de force du mépris du monde, de la crainte du jugement de Dieu, des fruits de la pénitence, de l'éternité malheureuse et du bonheur du Ciel que quelques-uns en furent touchés et se joignirent à lui, promettant de ne s'en séparer ni à la vie ni à la mort. Le premier de cette société fut Raymond de Piret, homme de bonne mémoire, qui se distingua dans le cloître par la sainteté de sa vie ; le second, Guiraud, qui était prêtre ; le troisième, Pierre Alzarran, chevalier ; le quatrième, Guillaume de la Roue ; le cinquième, Hugues-le-Grand ; le sixième, Guillaume d'Esparron, et le septième, celui qui, par sa parole et ses exemples, les avait attirés à Dieu pour le servir en toute perfection.

Dès-lors, libre de tout lien terrestre et fortifié par l'exemple de ses compagnons, Pons de Léraze, désirant suivre le conseil de l'Évangile : « Si vous voulez être » parfait, vendez ce que vous possédez et donnez-en » le prix aux pauvres, » fit mettre en vente tous ses biens. Il vint des acheteurs de toute sorte, gentilshommes, paysans, clercs et laïques. Chacun acheta ce qui lui plut, et quand tout l'argent eut été employé, comme il restait encore bien des terres à vendre, Pons déclara qu'il prendrait en paiement des bestiaux et des denrées. Il savait lui seul, dit notre historien, ce qu'il voulait faire. Après la vente de ses immeubles, il se trouva donc possesseur d'une multitude de chevaux, de mulets, de bœufs, de vaches, de chèvres, de brebis et de denrées de toute espèce. Son dessein était de les donner aux pauvres, aux veuves, aux pupilles, aux églises, aux monastères et aux hospices ; mais comprenant qu'il fallait commencer par restituer ce qu'il avait volé ou enlevé de force, il fit publier dans tous les marchés et dans toutes les églises de la province que tous ceux à qui Pons de Léraze devait quelque chose, ou avait fait quelque injustice, eussent à se rendre au château de Pégayrolles, le lundi de la Semaine Sainte, ou les deux jours suivants, et que chacun serait satisfait.

La vente de tous ses biens terminée, Pons de Léraze se mit en chemise et nu-pieds, et, se faisant fustiger par un homme qui le traînait par un lien de fagot, *redorta*, en notre patois *redoundo*, qu'il avait au cou, il se fit conduire ainsi à Lodève, le dimanche des Rameaux, devant l'évêque qui, après la procession, l'attendait avec tout son clergé sur un échafaud ; il se prosterna aux pieds de l'évêque avec toute la confusion d'un esclave qui se serait enfui de la maison de son maître, lui demanda pardon des scandales qu'il avait donnés, et lui présenta un papier qui contenait sa confession, le priant instamment de le lire devant tout le peuple. L'évêque, pour lui en épargner la honte, s'y refusa d'abord, mais vaincu par ses supplications, il en permit la lecture. Tout le temps qu'elle dura, Pons se faisait frapper avec des verges, demandant toujours qu'on frappât plus fort, se confessant coupable de tous ces crimes et arrosant la terre de ses larmes qui attiraient celles du peuple. Tous l'admiraient et priaient le Seigneur de lui donner la persévérance. Sa confession publique fut même utile à plusieurs, qui, par une fausse honte, avaient celé leurs péchés, et qui, animés par son exemple, eurent recours à la pénitence,

Le lendemain et les deux jours suivants, un grand nombre de personnes se présentèrent au château de Pégayrolles afin de réclamer ce qui leur était dû ou ce qui leur avait été enlevé. Pons de Léraze, se jugeant soi-même, commençait par se jeter aux pieds de chaque réclamant et par lui demander pardon ; ensuite il lui rendait ce qui lui était dû, soit en bétail, soit en argent, soit en denrées, de sorte que chacun paraissait retrouver les choses mêmes qu'il avait perdues.

Ayant aperçu parmi la foule un de ses voisins auquel il avait fait enlever son troupeau et qui ne réclamait pas parce qu'il ignorait l'auteur du larcin, Pons s'avance vers lui et lui dit : « Qu'attends-tu? que ne dis-tu aussi « ce dont tu as à te plaindre ? — Seigneur, répondit le » paysan, je n'ai aucune plainte à faire contre vous. » — Je t'ai fait tort, reprit Pons. N'as-tu pas perdu » ton troupeau en tel temps et pendant la nuit ? Ce » fut moi qui ordonnai de te l'enlever ; pardonne-moi » ce crime, je te prie, et prends ce bétail qui reste. »

Le paysan l'accepta comme venu du ciel, et s'en retourna plein de joie, bénissant Pons qu'il appelait son bienfaiteur.

Après ces restitutions, notre célèbre pénitent distribua aux pauvres ce qui lui restait de biens et partit avec ses six compagnons, la nuit du jeudi au vendredi Saint, pour faire un pèlerinage. Chacun n'avait qu'un simple habit, un bâton, une gibecière, et marchait pieds nus. Ils allèrent d'abord à Saint-Guilhem-du-Désert. En route, ils furent assaillis par un ouragan épouvantable, et cependant le matin du vendredi Saint ils se trouvèrent à la porte de l'antique abbaye, avec un grand nombre de chevaliers et beaucoup de peuple des environs, accourus pour adorer le morceau de la vraie croix dont Charlemagne avait fait présent à ce monastère, lors de sa fondation. Raymond-Pierre de Ganges, seigneur du voisinage, qui les connaissait, les engagea à venir passer la fête de Pâques dans son château, situé dans les Cévennes, à l'extrémité du diocèse de Maguelonne, — aujourd'hui de Montpellier. — Ils se rendirent à ses prières et, au jour solennel, ils reçurent, dans la chapelle du château, le corps de Notre-Seigneur. Fortifiés par cette divine nourriture, ils partirent le lundi de Pâques pour aller à Saint-Jacques, en Galice, et firent ce voyage en vivant d'aumônes. Ils ne gardaient rien pour le lendemain de ce qu'on leur donnait ; s'ils avaient du superflu, ils le distribuaient aux pauvres ; aussi leur arriva-t-il de manquer souvent du nécessaire. Chemin faisant, ils consultèrent diverses personnes de piété, l'archevêque de Compostelle surtout. Celui-ci leur conseilla de se retirer dans un désert et d'y vivre du travail de leurs mains. Il aurait même voulu les retenir dans son diocèse ; mais voyant qu'ils feraient peu de fruit dans un pays dont ils ne savaient pas la langue, il leur conseilla de retourner chez eux, les exhortant à persévérer dans leur sainte résolution. De Compostelle, ils allèrent visiter le Mont-Saint-Michel, les églises de Saint-Martin de Tours, de Saint-Martial de Limoges, de Saint-Léonard, et terminèrent leur pèlerinage à Notre-Dame de Rodez, où ils arrivèrent en 1132.

Informé que ces pèlerins étaient des gentilshommes

voisins de son diocèse, l'évêque Adhemar III les reçut avec considération et avec joie, et leur promit sa protection s'ils voulaient se fixer dans le Rouergue. Le comte de Rodez (Hugues Ier), dès qu'il apprit que Pons de Léraze, son vieil ami, était à l'évêché avec ses compagnons, se hâta d'aller les voir, et joignant ses instances à celles de l'évêque, les deux seigneurs leur offrirent des monastères et des églises abandonnées depuis longtemps; mais leur amour pour la solitude leur fit choisir les environs de Camarès qui étaient couverts de forêts. Arnauld du Pont, homme éminemment religieux, en était seigneur. Quand ils se présentèrent à lui, sans leur donner le temps de lui manifester leur désir, il leur dit : « A quelle cause, Messeigneurs » viennent-ils à moi? Que veulent-ils de leur serviteur? » Sachez que je suis disposé à faire tout ce que vous » désirez. — Nous cherchons un lieu, répondirent les » pèlerins, où nous puissions servir Dieu.... Demeurez » où il vous plaira, repliqua Arnauld du Pont, bâtissez, » semez, plantez, défrichez et priez pour moi. » Ils choisirent donc une solitude appelée *Silvanès*, à cause des forêts dont elle était environnée : *Elegerunt locum qui antiquitùs Silvanium à silvis dicebatur.*

Dans l'étroite vallée où ils se retirèrent, il y avait un hameau du nom de Téron, *Terundo*, ainsi dénommé d'une fontaine qui coule sur la rive droite du ruisseau dit *Cabot*, un peu au-dessus de la prairie de l'établissement actuel des bains. Ce hameau n'était qu'une espèce de caravansérail, destiné à recevoir ceux qui allaient boire, dans la belle saison, les eaux de Silvanès; il était inhabité le reste de l'année.

Guillaume Bernard de Versols jouissait de quelques droits sur les terres qui l'avoisinaient. Le caravansérail appartenait à Arnauld du Pont. Guillaume de Versols devant partir pour Jérusalem, *volens ire Hierosolimam*, fit don, en 1132, avec le consentement de Florentie, son épouse, et de ses enfants, et par le conseil d'Arnauld du Pont, à Pons de Léraze et à ses compagnons, de tout ce qu'il possédait au Mas-Téron, afin, dit le cartulaire, « d'y édifier un autel à Sainte-Marie. » Arnauld du Pont leur donna, l'année suivante, avec le

consentement de Bouyssonne, son épouse, et de ses enfants, le caravansérail et tout ce qui en dépendait.

Riches de ces donations, les pélerins construisirent une chapelle dans le champ qui se trouve sur la rive gauche du ruisseau et qui couronne la prairie actuelle, et, en face, ils bâtirent des cellules, d'où le nom de *los combros* est demeuré au terrain sur lequel elles s'élevaient.

Bientôt la bonne odeur des vertus des Solitaires de Sainte-Marie du Mas-Téron se répandit au loin; on alla les visiter; on leur fit des offrandes. Adhémar III, évêque de Rodez, leur donna les dîmes de l'église de Saint-Jean de Gissac (1). Gago de la Tour; Ermengard de Caylus; Bernard de Saint-Félix; Bernard de Begon, de Brusque, avec Gausbert et Auger, ses frères; Robert de Cornus; Bertrand du Pont, avec Pierre et Raymond, ses frères, fils d'Arnauld; Raymond de Montagnol et autres seigneurs du voisinage leur firent don, de 1132 à 1136, de plusieurs villages et d'un grand nombre de dîmes. L'austérité de leur vie remplissait tout le monde d'admiration, et, pour les retenir dans ce lieu, on s'empressait de mettre à leur disposition les biens nécessaires pour y construire un monastère. Bientôt on put comprendre combien un semblable établissement serait avantageux pour la contrée et même pour toute la province.

Lodève et les lieux circonvoisins ayant été affligés, cette même année, d'une grande disette, une multitude de pauvres, pour se soustraire au fléau, se rendirent auprès des Solitaires de Sainte-Marie du Mas-Téron. L'hospitalité la plus douce leur fut offerte, car ces Solitaires, poursuit notre historien, exerçaient habituellement cette vertu. Ils enterraient même ceux qui, dans la belle saison, rendaient le dernier soupir au caravansérail des eaux, et ils léguèrent à leurs successeurs ces œuvres de miséricorde.

Effrayés de cette foule de pauvres, les compagnons de Pons de Léraze se dirent les uns aux autres : « Ou » il faut fuir de ce lieu, ou bien mourir avec ces mal- » heureux? Qui pourrait leur donner à manger, même

(1) Pièces justificatives, n° 2.

» durant quelques jours? Quand bien même tous les
» habitants de cette contrée auraient une abondante
» provision de denrées, elle serait épuisée en peu de
» temps. — Pons leur répondit : Si nous voulons fuir
» est-il un chemin de l'Orient à l'Occident où la justice
» divine ne puisse nous poursuivre? Ceux qui fuient
» s'avouent vaincus ; l'ignominie devient leur partage,
» tandis que la gloire est la récompense des vainqueurs,
» et nous sommes venus, non pour fuir, mais pour
» vaincre. Donc, combattons avec courage, car celui-là
» seul sera couronné qui aura légitimement combattu.
» Souvenez-vous des premiers jours de votre conver-
» sion. Que de tribulations n'avez-vous pas eu à souf-
» frir? Et le Seigneur ne vous en a-t-il pas délivrés?
« Croyez que, dans ce temps d'épreuves, il viendra à
» votre aide. Rappelez-vous encore comment le Sei-
» gneur a nourri pendant quarante ans, dans le désert,
» le peuple d'Israël, avec un pain qu'il faisait pleuvoir
» du Ciel ; comment, du vivant du prophète Elie, il
» pourvut à la subsistance de la veuve de Sarepta et
» de sa famille ; comment, du temps du prophète
» Elisée, alors que la ville de Samarie souffrait les
» horreurs de la famine, il envoya aux assiégés une
» si grande abondance de vivres que la mesure de pure
» farine fut vendue un sicle, et qu'on donna pour un
» sicle deux mesures d'orge. Mettons donc notre espé-
» rance en celui qui est notre libérateur, et faites de
» nouveau ce que vous avez fait autrefois : vendez ce
» que vous possédez et donnez-en le prix aux pauvres.
» Autrefois vous avez vendu vos biens propres, aujour-
» d'hui vendez ce que vous avez en commun. Vous
» avez des bœufs, des juments, des brebis ; vendez
» tout ; ne retenez rien ; donnez tout à vos frères qui
» sont dans le besoin. Oui, à vos frères, puisque nous
» avons tous le même père, Dieu, à qui nous disons
» chaque jour : Notre Père qui êtes aux Cieux. Si
» après avoir tout donné, il faut mourir ; eh bien!
» mourons dans notre dénuement : *Moriamur in sim-*
» *plicitate nostrâ*, sachant que comme Jésus-Christ
» s'est sacrifié pour nous tous, nous devons nous sacri-
» fier pour nos frères. Moi je vais frapper à la porte de
» tous les riches et je mendierai pour les mendiants. »

Ayant ainsi parlé, il prit son bâton, monta sur un âne et partit. Les Solitaires se disposaient déjà à mettre en vente tout ce qu'ils possédaient, quand leur bienfaiteur, Arnauld du Pont, s'y opposa formellement, par la crainte que ce lieu ne redevînt à son état primitif. C'est pourquoi il leur ouvrit ses greniers qu'il mit à leur disposition. Cette quantité de grains eût été néanmoins insuffisante pour nourrir tout ce peuple, jusqu'à la prochaine récolte, si le Seigneur, dit notre pieux historien, n'y eût pourvu par un miracle : *Edentium sub dentibus crescebat in ore cibus.* Pons de Léraze revint aussi avec une quête abondante, et le récit des bénédictions divines, dont il avait été comblé durant son voyage, inonda de joie le cœur des Solitaires et de tous les habitants du Mas-Téron. Mais lorsque Pons eut entendu raconter les prodiges du Seigneur, sa joie fut bien grande, et tous ensemble ils bénissaient Dieu, disant : « Le Seigneur qui est miséricordieux et plein » de clémence a éternisé la mémoire de ses merveilles » lorsqu'il a donné, dans le désert, la nourriture à » ceux qui le craignent. »

La fête de Saint-Jean-Baptiste venue, Pons de Léraze donna un festin à tout ce peuple, et ayant remis à chacun ce qu'il fallait pour le voyage, il les congédia au nom de Notre-Seigneur. Ceux-ci étant partis, publièrent partout sa bienfaisance et disaient : « Le Seigneur est » vraiment dans ce lieu, et c'est là où se trouve la » maison de Dieu. »

Peu de temps après, les Solitaires et les biens de Sainte-Marie du Mas-Téron s'étant accrus, on jugea à propos d'y fonder une abbaye et d'y pratiquer l'observance régulière. La question fut de savoir quel institut on devait embrasser. Les uns opinaient pour l'ordre de Citeaux, les autres pour celui des Chartreux ; quelques-uns, enfin, voulaient qu'on cédât le lieu pour y construire un monastère de religieuses. Dans cette diversité d'opinions, on résolut de s'en rapporter à la décision des Chartreux. Pons de Léraze se transporta donc à la Chartreuse de Grenoble, et ayant été reçu en plein chapitre, il exposa avec simplicité le sujet de son voyage. Pleins de désintéressement, les religieux lui conseillèrent de donner la préférence à l'ordre de

Citeaux, et de s'adresser, pour s'épargner les fatigues d'un nouveau voyage, à l'abbaye la plus proche de Grenoble. Pons adhéra à ce conseil, fit ses adieux aux Chartreux et prit le chemin de l'abbaye du *Mas-Adam*, plus tard Mazan.

Cette abbaye avait été fondée en 1119, dans une solitude du diocèse de Viviers, par Jean, abbé de Bonnevaux, au diocèse de Vienne, qui devint ensuite évêque de Valence. Pierre, religieux d'une éminente sainteté, en était abbé. Ce fut entre ses mains que Pons de Léraze remit et donna le lieu et les solitaires de Sainte-Marie du Mas-Téron. L'abbé de Mazan y envoya aussitôt quelques-uns de ses moines pour préparer les lieux réguliers et manda à Mazan les solitaires auxquels il donna l'habit de religion, après un an de noviciat. Par humilité, Pons de Léraze ne voulut être que frère convers.

I. — Le Père Adhémar, religieux de Mazan, fut élu abbé du nouveau monastère, et après avoir reçu la bénédiction de l'abbé de Mazan, il prit, avec ses religieux, la route de Sainte-Marie du Mas-Téron.

Ainsi fut fondée, le 14 avril 1136, la première abbaye de l'ordre de Citeaux dans le Rouergue.

Dès-lors, elle devint si célèbre par ses vertus, que les hommes les plus distingués par leur naissance et leur fortune, s'empressèrent de lui faire des dons. Jean Comnène, empereur de Constantinople ; Roger, roi de Sicile ; Thibault, comte de Champagne, furent ses premiers bienfaiteurs. On trouve encore le nom d'un Guillaume d'Outre-mer (*de transmarinis partibus*), qui envoie aux nouveaux religieux deux cents marcs d'argent pour construire une nouvelle église. Pierre Aibrand, de Lodève, leur donna cent marcs d'argent pour faire un dortoir, et son fils leur fit construire un réfectoire.

Cependant les moines de l'abbaye de Sainte-Marie du Mas-Téron, partageant le temps entre la psalmodie et le travail, semèrent les champs, plantèrent des vignes et virent augmenter leur personnel. Touchés de leurs exemples, plusieurs chevaliers changèrent leur ceinture militaire contre la robe de moine, leur épée contre la faucille.

Adhémar ne jouit pas longtemps du spectacle de ferveur qu'offrait sa communauté. Il mourut après six mois d'abbatiat. C'était un homme d'une sainteté peu commune, et savant pour son siècle. On grava sur sa tombe : *Vir bonus atque litteris eruditus.*

II. — Didier, religieux de Mazan, fut élu abbé quelques jours après le décès d'Adhémar. Il fut un excellent maître dans la vie spirituelle et fournit sa carrière avec une extrême ferveur. A dater de 1138, les chartes portent cette clause : « Donation faite à Dieu à l'autel de » *Sainte-Marie de Salvanès, à Didier, abbé*, et aux » frères de ce monastère. » Avant cette époque, toutes portent le nom de *Sainte-Marie du Mas-Téron et de Pons de Léraze.* Ce fut cette même année que le monastère du Mas-Téron prit le nom de Salvanès, à cause du salut qu'on trouvait dans cette sainte maison. *Salvanium vocaverunt, littera I mutata in A, ut qui antè Silvanium à Silvis dicebatur, Salvanium à Salvatione diceretur* (1).

Deux ans après, Didier déposa aux pieds du Saint-Siége, avec ses vœux, le tribut de sa filiale soumission, et le pape Innocent II prit sous sa protection et sous celle de saint Pierre le monastère de Silvanès et voulut bien exempter l'abbé et les religieux de la dîme des biens qu'ils possédaient.

La protection du Souverain-Pontife était, dans ces siècles de foi, un palladium des plus puissants. Devant lui, le bandit reculait, ou si, emporté par la violence de ses passions, il osait ravager ou enlever les biens des moines, à la voix du Pape, il se portait à un acte, aujourd'hui bien difficile à obtenir, la restitution.

Didier mourut la huitième année de son abbatiat l'an 1144. Il avait reçu de nombreuses donations de Hugues de Cornus, de Guillaume de Caylus, de Déodat de Tournemire, d'Arnaud de Peyre, de Guillaume de

(1) Pièces justificatives, n° 3.
Malgré cette autorité, nous avons cru devoir conserver, dans tout le cours de ce mémoire, l'orthographe qui a prévalu et qui est consacrée par l'usage, et désigner le monastère du Mas-Téron par le nom de *Silvanès*.

(Note du comité permanent.)

Frayssinet, d'Ermengard de Combret, d'Agilulphe de Montalégre, de Frédelon de Roquefeuil. En 1141, Guillaume et Bérenger de Laur lui donnèrent la métairie de Granson, au terroir de Gaillac. Mais la donation la plus remarquable fut celle dont l'acte suit :

« L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1139, moi » Déodat Raymond de Montagnol, et moi Guillaume et » moi Arnal, enfants de Déodat, d'un commun consen- » tement, pour l'amour de Dieu, la rémission de nos » péchés et le soulagement de l'âme de nos parents, » de bonne foi et sans fraude, donnons et cédons au » monastère de Silvanès, fondé en l'honneur de la » bienheureuse Marie, et aux frères de ce couvent, » présents et à venir, tout ce que nous avons et pou- » vons posséder dans la vallée d'El-Nonenque et ses » dépendances, à partir de la croix jusqu'à l'endroit » appelé Castnclat, et la métairie de *Robore*, et un » champ situé à Saint-Amans, et la métairie d'*Ande-* » *naves*. Pour cette dernière, moi Déodat Raymond ai » reçu des susdits frères un cheval sellé et bridé : » *Roncinum quemdam cum sella et freno*. Nous » cédons cet hommage, avec tout ce qui en dépend, » terres cultes et incultes, aux susdits monastères et » frères, pour y faire ce qu'ils jugeront à propos, afin » qu'à dater de ce jour, eux et leurs successeurs en » aient à perpétuité la jouissance et la propriété. » Témoins : Arnauld du Pont et son épouse, appelée » Bouyssonne, et Bertrand, leur fils, etc. »

III. — Guiraud, Ier du nom, fut élu, en 1144, abbé de Silvanès. Sous cette nouvelle administration, l'importance de ce monastère augmenta. On en peut juger par le grand nombre de donations qui accrurent alors ses revenus. Beaucoup de fidèles de Jésus-Christ, beaucoup de nobles témoignèrent, par leurs offrandes, de la confiance que Silvanès inspirait à la contrée. « Hommage spontané et irrécusable, a dit un historien, que » l'instinct populaire ne rend qu'au mérite ; car si le » peuple donne pour recevoir, s'il demande des prières » en retour de ses dons, il n'attend de prières efficaces » que de la vertu éprouvée. » De son côté, le pape Anastase IV, par une bulle du 14 des calendes de novembre 1154, prit sous sa protection les religieux

de Silvanès, la propriété de leurs biens, exempta de la dîme le travail de leurs mains et tout ce qui servait à l'entretien de leurs bestiaux. Les biens dénommés dans cette bulle sont : Granson, de Gaillac; Marnes, Sauveplaine, Fontfroide, Souillac et Voveret. Huit cardinaux apposèrent leur signature et leur sceau à la suite de ceux du pape.

Guiraud avait déjà fondé, dans la vallée d'El-Nonenque, un couvent de religieuses de l'ordre de Citeaux. L'année précise de cette fondation est inconnue; mais il est certain que ce couvent existait en 1146. On ne sait pas non plus de quel monastère sortirent les premières religieuses de Nonenque, dont l'abbé de Silvanès fut le père immédiat.

Mais déjà les premiers solitaires de Sainte-Marie du Mas-Téron n'étaient plus. Le moine Hugues s'exprime ainsi au sujet de leur mort : « Les premiers religieux » menèrent une vie sainte et persévérèrent dans l'humi- » lité et l'obéissance jusqu'au moment où furent con- » fiées à la terre leurs dépouilles mortelles, tandis que » leurs âmes accompagnées des chants, des prières et » des vœux de la religion faisaient leur entrée dans le » Ciel. Quant au frère Pons de Léraze, qui s'appliqua » à choisir toujours la dernière place, et qui n'avait » voulu être frère convers que pour être toujours le » serviteur des serviteurs de Dieu, il se rendit remar- » quable, par sa piété, sa prudence, son humilité et » toutes ses vertus qui furent couronnées d'une sainte » mort le premier du mois d'août. » Les agiographes de l'ordre de Citeaux lui donnent le titre de *bienheureux*, ainsi qu'aux pères Adhémar, Didier et Guiraud, premiers abbés de Silvanès.

L'année de la mort de Pons de Léraze est inconnue, mais il vivait encore d'après une charte qui porte la date de 1146, où son nom figure parmi les témoins (1).

Cependant il était une époque dans l'année où les moines étaient troublés dans leurs offices ou leurs travaux, malgré leur profond recueillement. Les étrangers malades ou bien portants, qui allaient aux eaux de Silvanès, poussaient trop loin l'indiscrétion, et leur curio-

(1) Pièces justificatives, n° 3.

sité avait des suites funestes pour les religieux. « C'est » pourquoi, poursuit le moine Hugues, l'abbé et les » religieux jugèrent à propos de transférer le monas- » tère sur un terrain distant d'un trait de baliste de » Sainte-Marie du Mas-Téron : *Placuit Guiraldo » abbati et universis fratribus, propter inso- » lentiam secularium et veria incommoda, monas- » terium mutari in alio loco distanti arcûs balistæ » tantum.* »

Le nouveau monastère s'éleva à l'endroit même où gisent ses ruines; en même temps on jeta les fondements de la belle et vaste église qui est encore debout. L'emplacement sur lequel elle fut construite n'appartenait pas aux religieux de Silvanès. Il fallut en faire l'acquisition à un prix assez élevé. Guillaume d'Outremer, qui avait envoyé deux cents marcs d'argent pour bâtir une nouvelle église au Mas-Téron, ayant été informé du dessein de la transférer ailleurs, voulut qu'on les employât pour l'achat de l'emplacement de celle de Silvanès. Ce terrain avec ses dépendances coûta mille sols. Pierre Aibrand, sacristain de l'église de Lodève, fils de Pierre, qui avait donné cent marcs d'argent pour la construction du dortoir du couvent du Mas-Téron, et son frère Géraud firent construire celui de Silvanès sur un plan très-vaste et magnifique. Richard *Clarii*, clerc de l'église de Lodève, fit faire le réfectoire. Le terrain où fut construit le nouveau monastère fut donné par Arnauld du Pont qui, après la mort de Bouyssonne, son épouse, y prit l'habit de religion. En renonçant au monde, l'an 1153, *abrenuntians mundo et veniens monasterio*, il se dépouilla de tous ses biens, donna à Silvanès une vigne, une maison, deux vases d'argent, et disposa de ses autres biens en faveur de ses enfants Bertrand, Ayméric, Bérenger, Guillaume et Arnauld. Ceux-ci firent, à leur tour, de grandes donations à l'abbaye et confirmèrent celles qui avaient été faites par leur père.

Cette noble famille, l'une des plus opulentes de la contrée, était regardée, à juste titre, comme fondatrice du monastère de Silvanès. Non-seulement Arnauld du Pont le combla de ses bienfaits, mais encore il lui procura de nombreuses donations. Presque toutes cel-

les qui précèdent son entrée en religion, portent la clause, *par le conseil, cum consilio, Arnaldi de Ponte*. Ce saint religieux dut mourir peu de temps après avoir prononcé ses vœux, car le moine Hugues, qui écrivait en 1161, s'exprime ainsi : *Inter illos conversos annumeratur Arnaldus de Ponte, de quo superiùs mentionem fecimus, qui dedit eumdem locum in quo posteà quievit*. Guiraud ne tarda pas à le suivre dans la tombe. Il mourut le 15 des calendes d'octobre 1161.

Aux bienfaiteurs de l'abbaye de Silvanès, sous l'abbatiat de Guiraud, que j'ai déjà nommé, il faut ajouter : Bernard de Saint-Félix ; Pons d'Olargue (noble famille du Vabrais qui, dans le XIVe siècle, a donné deux évêques à l'église de Vabres) ; Bertrand de Bégon ; Robert de Cornusson ; Roger, vicomte de Carcassonne, qui, avec Cécile, sa mère, donne à Silvanès tout ce qu'il possède à Marnes, et exempte les religieux du droit de leude pour tout ce qu'ils achèteront ou vendront au marché de Lacaune ; Pierre, abbé du monastère de Vabres ; Ermengard de Vintrou ; Déodat *Porcelli*, qui fait don de quatre métairies à l'abbé et aux religieux de Silvanès, à la charge par eux de recevoir dans leur monastère un de ses enfants, dès l'âge de quatorze ans ; Pierre, évêque de Rodez ; Raymond de Montaign ; Raymond de la Tour ; Gausfred de Tournemire ; Pons de Caylus ; Guillaume, prévôt de Belmont ; Raymond, comte de Barcelonne, prince d'Aragon, marquis de Provence qui, avec son neveu Bérenger, comte de Melgueil, de Provence et de Millau, exempte Guiraud, abbé de Silvanès, et ses frères, des droits de leude, de péage et autres impositions en la ville et au pont de Millau ; Raymond, abbé de Saint-Guillem-du-Désert ; Hugues, abbé de Valmagne ; Bérenger, archevêque de Narbonne et légat du Saint-Siége, qui exempte les religieux de Silvanès de tout droit dans la ville de Narbonne, et Raymond Trancavel, vicomte de Béziers, qui leur concède les mêmes priviléges dans la ville de Béziers. Le plus grand nombre de ces familles, originaires du Rouergue, avaient des châteaux dans le Vabrais ; la plupart sont éteintes et leurs châteaux détruits, mais la religion a conservé leurs noms en les écri-

vant dans ses dyptiques. Je laisse bien d'autres noms, car elle serait trop longue la liste des bienfaiteurs de Silvanès pendant les dix-sept ans de l'abbatiat de Guiraud. J'ai sous les yeux soixante-dix-sept donations, et je me suis borné à rapporter les noms les plus remarquables. Ces donations fréquentes, en ce temps-là, surprendront moins, si on fait attention au digne usage qu'en faisaient les moines. De tous ces grands biens, ils n'en tiraient pour eux qu'une subsistance frugale, tout le reste était consacré à la nourriture des pauvres. Ensuite que leur donnait-on? Des forêts sans valeur, des terres incultes et marécageuses qui, sous la main de leurs patients et économes propriétaires, sont devenues des sources fécondes de richesse nationale.

IV. — Pons, prieur de Silvanès, en fut élu abbé vers la fin d'octobre 1161; jaloux de transmettre à la postérité le souvenir de la pénitence héroïque de Pons de Léraze, il ordonna à frère Hugues d'en écrire la vie. Le moine obéit, et déjà j'ai rapporté tout ce que sa plume nous a légué. Il termine ainsi son récit: « Il » est inutile de décrire le site, — où se trouve construit le monastère, — puisqu'on peut le voir tous les » jours; il est environné de montagnes, et le Seigneur » est autour de son peuple; inutile encore de parler » des bâtiments, car on les renouvelle tous les jours; » on détruit les anciens; on en construit de nouveaux. » Pour ce qui concerne le spirituel, on doit savoir que » cette maison est fondée sur la pierre ferme, c'est-à- » dire sur Jésus-Christ..... Pons, mon abbé, m'a » ordonné d'écrire ce mémoire; il a vu ou entendu » dire ce que j'ai rapporté, et il le confirme de son » témoignage. Réjouissez-vous donc, église de Silvanès, bonne mère, poussez des cris d'allégresse et » soyez remplie de joie; prenez un lieu plus grand » pour dresser vos tentes; étendez le plus que vous » pourrez les peaux qui les couvrent; rendez-en les » cordages plus longs, car vous vous étendrez à droite » et à gauche, et votre postérité aura les montagnes » pour héritage: *Lætare igitur, Salvaniensis ecclesia; Mater bona gratulare et jubila; dilata* » *locum tentorii tui, et pelles tabernaculorum*

» *tuorum extende; longos fac funiculos tuos, ad* » *dexteram enim et ad levam penetrabis et semen* » *tuum montes hæreditabit.* »

Le moine Hugues était très versé dans l'Ecriture sainte; elle était l'objet continuel de ses études (1). Tandis qu'il consignait dans l'histoire la fondation de l'abbaye de Silvanès, le pape Alexandre III, par une bulle du 7 des ides de mai 1162, adressée à Pons, abbé de Silvanès, ajoutait aux privilèges déjà accordés par les papes Clément II et Anastase IV, et défendait aux religieux profès de quitter le monastère sans la permission de l'abbé, et aux abbés des autres couvents d'accueillir ces fugitifs. Cette bulle commençait par une prescription qui est en même temps un éloge : « Nous » ordonnons avant tout, dit le Pontife, que la vie mo- » nastique selon Dieu, selon saint Benoît et les consti- » tutions de Citeaux, soit observée dans votre monas- » tère, à jamais inviolablement, *comme il est notoire* » *que vous l'observez aujourd'hui.* »

Deux ans après (1164), Pierre, évêque de Rodez, fit don à Silvanès des églises de Sainte-Croix de Sarrus-d'Ouyre, de Saint-Amans de Sénomes et de celle de Marniès et confirma la donation de celle de Saint-Jean de Gissac, faite par l'évêque Adhémar III, son prédécesseur (2).

Pons reçut avec respect et avec reconnaissance la bulle d'Alexandre et le don de l'évêque de Rodez. Mais dans quel lieu cet abbé avait-il vu le jour? Quelle était sa famille? Son administration fut-elle ferme et pleine de sagesse? Impossible de répondre. La vie du moine de Citeaux était une vie de prières, de travail, de solitude profonde. Aussi est-il difficile d'entrer dans des détails biographiques sur la vie des abbés qui ont gouverné ces familles d'élus. Tout se passait dans le silence du cloître. L'étranger qui les visitait humait le parfum de leurs vertus et ne rapportait autre chose de son pè-

(1) Il existé deux de ses lettres dans lesquelles il s'adresse à Gausselin Raymond de Montpeyroux, évêque de Lodève, pour en obtenir des explications sur certains passages difficiles à comprendre. Par une seule réponse, le savant prélat résout les difficultés proposées par Hugues.

(2) Pièces justificatives, n° 4.

lerinage. Voilà pourquoi je dois me borner, pour les abbés de Silvanès, comme pour ceux des autres abbayes cistérciennes du Rouergue, à une froide liste chronologique. Mais l'histoire l'exige ; comme le moine Hugues, je dois obéir.

SUITE CHRONOLOGIQUE DES ABBÉS RÉGULIERS DE SILVANÈS.

V. — RAYMOND, prieur de Silvanès, en fut élu abbé après la mort de Pons, en 1172. A cette époque, le personnel du monastère était nombreux. On s'aida du trop-plein pour fonder, en 1180, l'abbaye de Vaux-Sainte, *Vallis-Sancta*, au diocèse de Valence, en Dauphiné. L'année suivante, Raymond cessa de vivre.

VI. — BERNARD, Ier du nom, lui succéda et mourut en 1193.

VII. — BÉRENGER, Ier du nom, n'occupa l'abbatiat que pendant un an.

VIII. — BERNARD, IIe du nom, élu vers la fin de 1194, envoya une colonie de ses religieux pour fonder l'abbaye du Brochet, dans le diocèse de Clermont. Cette fondation eut lieu en 1197. Il eut pour successeur :

IX. — GUILLAUME, Ier du nom, en 1199.

Les bienfaiteurs de l'abbaye de Silvanès depuis 1161 jusqu'au XIIIe siècle sont : Déodat Guillaume, moine de Valmagne, qui, du consentement de son abbé, se donne avec tous ses biens à Silvanès, en présence de Bérenger, archevêque de Narbonne, de Gausselin de Montpeyroux, évêque de Lodève, et d'Emengarde, vicomtesse de Narbonne ; Arnaud, abbé de Vabres ; Raymond de Saint-Caprais ; Rigaud de Cabrespines ; Pierre d'Olargues ; Raymond, abbé de Nant ; Bernard de Combret ; Hugues II, comte de Rodez. Pierre, vicomte de Minerve, avec son fils Bérenger, fondent leur anniversaire a Silvanès, et lui donnent, ainsi que les précédents, diverses dîmes et diverses possessions. Roger, vicomte de Béziers, confirme les donations faites à Silvanès par Roger, son oncle, et Raymond Trancavel, son père. Bertrand et Guillaume d'Avène concèdent à ce monastère plusieurs terres, pour la dot de Sybille, leur sœur, reçue religieuse à Nonenque, etc., etc.

X. — Guiraud, IIe du nom, élu en 1200.

XI. — Pierre, Ier du nom, en 1212.

XII. — André, élu en 1219, se démit de l'abbatiat et vivait encore en 1231.

XIII. — Antoine, Ier du nom, abbé en 1229, mourut un an après son élection.

XIV. — Thomas, élu en 1231.

XV. — Guillaume, IIe du nom, élu en 1237, reçut plusieurs bienfaits de Pierre de Henri de la Treille, évêque de Rodez.

XVI. — Didier, IIe du nom, abbé en 1240, mourut dans la même année.

XVII. — Jean, Ier du nom, lui succéda.

XVIII. — Raymond Ier, abbé d'Aiguebelle, devint abbé de Silvanès en 1247, et revint dans son monastère à la fin de la même année.

XIX. — Gaillard de Mirabel, élu en 1248, mourut en 1276.

XX. — Jean, IIe du nom, lui succéda. Vers la fin du mois de juillet 1303, il visita, comme Père immédiat, l'abbaye de Nonenque. A cette époque, le personnel de cette maison n'était pas nombreux. Il comptait neuf religieuses seulement. Hélis de la Fare, ancienne prieure de *Mégemont*, en était abbesse depuis 1299. D'après la carte de visite, la régularité y était languissante ; le silence n'était pas gardé ; on recevait trop de visites de la part des séculiers ; les revenus étaient mal administrés ; le monastère se trouvait grevé de dettes. Le visiteur tâche d'y mettre ordre par de sages ordonnances... On a du pain, poursuit-il, pour l'entretien des personnes du couvent jusqu'à la récolte prochaine. Il y a dans les écuries 42 juments, 31 vaches, 435 brebis, 280 chèvres, 118 bœufs, 113 cochons, 11 mulets, 7 ânesses et un poulain. Les revenus et les dépenses annuelles se portent à la somme de onze cent cinquante-une livres huit sols.

Le treizième siècle offre fort peu de donations. La

ferveur commençait à s'éteindre. Néanmoins, nous voyons Guilhem de Montagnol, Guillaume Frotard de Rocosel, Bernard Gausselin de Montpaon, Arnauld du Pont, arrière-petit-fils du bienfaiteur de Pons de Léraze, Guillaume de Montlaur et autres seigneurs faire des dons à Silvanès.

XXI. — Raymond, IIe du nom, fait avec le roi Philippe-le-Bel un contrat de paréage au sujet de la justice et des droits qui doivent être perçus en commun par le roi, l'abbé et les moines de Silvanès. Le roi confirme ce contrat en 1311.

XXII. — Jean, IIe du nom.

XXIII. — Bertrand, son successeur, visita, comme Père immédiat, l'abbaye de Nonenque, en 1318 et 1321. Il occupait encore l'abbatiat en 1331 (1).

XXIV. — Arnauld *Guillelmi*, comme son prédécesseur, visita deux fois la même abbaye. Il vivait encore en 1339.

XXV. — Aymeric, abbé en 1345.

XXVI. — Guillaume, IIe du nom, son successeur, fut transféré, en 1356, à l'abbaye de Notre-Dame d'Aiguebelle, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, aujourd'hui département de la Drôme. Plus heureuse que Silvanès, cette abbaye a vu relever ses ruines, et déjà elle est peuplée de deux cents moines qui font revivre la primitive ferveur de Citeaux.

XXVII. — Renaud, Ier du nom, en 1359.

XXVIII. — Bernard, IIIe du nom, en 1364.

XXIX. — Renaud, IIe du nom, en 1374.

XXX. — Bernard, IVe du nom, élu en 1391, mourut en 1404.

XXXI. — Bérenger, IIe du nom, occupa l'abbatiat jusqu'en 1429.

(1) L'église du monastère de Vabres, ordre de saint Benoît, est érigée, en 1317, en cathédrale, par le pape Jean XXII. L'abbaye de Silvanès cesse de faire partie du diocèse de Rodez, ainsi que celles de Nonenque et de Nant. Le nouveau diocèse est formé de toute cette portion du Rouergue qu'on appelle le Vabrais.

XXXII. — Pierre, IIe du nom, mourut deux ans après son élection.

XXXIII. — Antoine de Bonnefous, abbé en 1432.

XXXIV. — Pierre Solier, en 1440.

XXXV. — Hugues Radesii, élu en 1444, mourut deux ans après, et l'abbaye fut mise en économat.

ABBÉS COMMENDATAIRES.

XXXVI. — Gui de Caylus de Castelnau, protonotaire du Saint-Siége, fils de Jean de Caylus, seigneur de Castelnau, de Calmont d'Olt, etc., et de Marie de Culant, était abbé commendataire de l'abbaye de Bonneval, lorsqu'il fut pourvu en 1477 de celle de Silvanès, dont il se démit en 1511. Deux ans après, il fut nommé évêque de Périgueux, et mourut en 1523.

XXXVII. — Guillaume II de Rodez, de *Ruthena*, protonotaire apostolique, abbé commendataire de Silvanès en 1511.

XXXVIII. — Tristan de Clermont fut pourvu de cette abbaye en 1539, et testa en 1572.

XXXVIX. — Jean de Lestrade, moine de Silvanès, en devint abbé régulier en 1591.

XL. — Olivier de Diovage, comte de Vermont, obtint, à la mort du précédent, l'abbaye de Silvanès, par la faveur de Marguerite, reine de Navarre, comtesse de Rodez, épouse de Henri IV. Sa mère étant morte, il voulut que sa dépouille mortelle reposât dans l'église de son bénéfice. On lit sur la dalle : *Issi gist le corps de dame Melchior de Forigni, dame de Vermon, mère de noble Olivier de Diovage, abbé de Silvanès, décédée l'an 1627.*

Cette épitaphe que partage en deux la grande branche d'une croix, est surmontée d'un écusson aux armes de la défunte. Il est écartelé : au 1er au lion rampant; aux 2 et 3 *illisibles;* au 4 à une tour au chef chargé de trois étoiles.

XLI. — Christophe de la Fare Tournac, successeur du précédent, se démit en faveur de son neveu.

XLII. — Antoine Aurelius de la Fare, clerc du

diocèse de Nîmes, fut abbé de Silvanès depuis 1683 jusqu'à 1699.

XLIII. — GRÉGOIRE DE CABANES lui succéda peu de jours après et donna sa démission en 1735.

XLIV. — ANTOINE BOUSQUET, licencié en tout droit, né à Saint-Affrique, dut à ses vertus et à ses talents sa promotion à l'abbatiat de Silvanès. Il prit possession de cette abbaye le 16 mars 1736. Mgr de Castries, évêque de Vabres, le nomma vicaire général titulaire de son diocèse, le 30 septembre 1764. Ce pieux abbé mourut dans son pays natal, pendant les orages de la Révolution de 89. Depuis cette époque, l'écho de l'église de Silvanès répète, chaque dimanche, au moment où va commencer le prône : *Messire Antoine Bousquet, dernier abbé de Silvanès;* et l'écho de l'église cathédrale de Vabres lui répond au même instant : *Monseigneur Jean de la Croix de Castries, dernier évêque de Vabres.*

PRIVILÉGES DE L'ABBÉ DE SILVANÈS.

Il était seigneur haut justicier de la terre de Silvanès, de Marnies, co-seigneur de Montagnol, et il jouissait d'un revenu de six mille livres ; il siégeait, lui onzième, aux États du Rouergue, et nommait aux cures de Sainte-Croix de Sarrus-d'Ouyre, de Saint-Amans de Sénomes, de Saint-Jean de Gissac, dans le diocèse de Vabres, et de Marnies dans celui de Saint-Pons.

PERSONNEL DE L'ABBAYE.

On a vu que le monastère de Silvanès avait pu fournir des religieux pour la fondation des abbayes de *Vaux-Sainte* et du *Brochet*. Quelques siècles après, son personnel diminua sensiblement. On dira, à l'article *Abbaye de Bonneval*, la cause de cette diminution qui fut commune à tous les monastères de l'ordre de Cîteaux. L'abbaye de Bonneval, toujours florissante, avait été choisie pour être la maison de noviciat, du moment qu'il n'y eût plus dans les autres abbayes un personnel suffisant.

A dater de 1730, firent vœu de stabilité pour l'abbaye de Silvanès :

1. François Dardène, âgé de 20 ans, fils de Joseph, avocat en Parlement, et de Marie-Jeanne de Maloire, de Villefranche-de-Rouergue, le 15 juin 1738.

2. Pierre Durand, âgé de 19 ans, fils d'Etienne et de Gabrielle Austruy, de la ville d'Agde, le 28 juin 1749.

3. Mathieu Belloc, âgé de 23 ans, fils de Naamas et de Catherine Pradels, de Cruéjouls, le 22 mai 1761.

4. Jean-Joseph Salet, âgé de 21 ans, fils d'Etienne, bourgeois, et de Marie-Jeanne Doumergous, de Ceyras, diocèse de Lodève, le 2 mai 1762.

5. Jacques Descambous, âgé de 23 ans, fils de Joseph Foulcher, bourgeois, et de Jeanne Teysset, d'Albi, le 21 décembre 1767.

PRIEURS.

On n'a retrouvé que les noms de quelques prieurs de l'abbaye de Silvanès. On croit devoir les faire connaître :

1. Maximilien Dardène, de Villefranche, prieur en 1720, et vicaire général de l'ordre de Citeaux pour les provinces d'Auvergne, Velai et Forez.
2. François Portes, prieur en 1749.
3. François Dardène, neveu de Maximilien, en 1762.
4. Mathieu Belloc, en 1780.

Tous ces prieurs se distinguèrent par leurs vertus et leur régularité monastique. Lorsque la Révolution de 89 éclata, la communauté de Silvanès était composée de quatre Pères : Mathieu Belloc, prieur ; Pierre Durand, Jean-Joseph Salet et Jacques Descambous.

Le 18 avril 1791, le district de Saint-Affrique vendit le monastère de Silvanès, avec son enclos et la métairie *dite* de Silvanès, consistant en maison, jardins, prés, champs, châtaigneraie, bois et paçage, le tout contigu, à feu François Carrel, notaire à Camarès, 41,000 livres.

Ainsi disparut dans la tourmente révolutionnaire, l'abbaye de Sainte-Marie de Silvanès, après sept cents ans d'existence et de bienfaits versés dans le sein des pauvres.

ÉGLISE ET MONASTÈRE DE SILVANÈS.

Ce fut Guiraud, Ier du nom, abbé de Silvanès depuis 1144 jusqu'au mois d'octobre 1161, qui fit jeter les

fondements de l'église ; elle fut terminée en 1153. Comme toutes les églises de la dépendance de Cîteaux, construites à l'époque de saint Bernard, elle est d'une excessive simplicité. L'abbé de Clairvaux voyait avec peine cette multitude d'ornements dont les églises étaient couvertes. S'il les tolérait dans les cathédrales et dans les églises paroissiales, parce que, disait-il, le peuple doit être pris par les sens, il les condamnait dans les églises monacales. « Que signifient, ajoute-t-il,
» au milieu de ces frères qui arrosent de leurs larmes
» les dalles du sanctuaire, que signifient ces singes
» immondes, ces lions féroces, ces monstrueux cen-
» taures, ces animaux à tête humaine, ces tigres tache-
» tés, ces soldats qui combattent, ces chasseurs qui
» donnent du cor?..... Pourquoi ces quadrupèdes ter-
» minés par une queue de serpent, ces poissons avec
» des têtes de quadrupèdes? Ici c'est une chèvre avec
» une tête de cheval, là c'est le corps d'un cheval avec
» une tête de taureau...... Oh! Dieu, s'écrie-t-il en
» finissant, si la honte, qui devrait être la suite de sem-
» blables folies, n'est comptée pour rien, ne devrait-on
» pas se laisser ébranler par la futilité de semblables
» dépenses (1)? »

L'église de Silvanès appartient au style roman de transition, selon l'usage, presque constant, de Cîteaux ; cinq absides rectangulaires et orientées occupent toute la longueur du transept. L'abside principale est éclairée par trois longues fenêtres entourées d'une grosse moulure torique pour tout ornement. Celle du milieu, beaucoup plus grande que les deux autres, a été murée et est masquée par le tableau du maître-autel.

L'arc triomphal, à plein-cintre de l'abside principale, repose sur des colonnes géminées à chapiteaux sculptés; ceux des deux premières absides latérales, à droite et à gauche, sur des colonnes géminées à demi-engagées dans le mur. Des deux autres absides, celle du côté droit, servant de sacristie, est dépourvue d'arc-doubleau ; même disposition pour celle du côté gauche, laquelle est aujourd'hui sans destination.

(1) *Apol. ad vit. monach.*, chap. XI.

Chaque bras du transept forme une travée séparée de la nef par un arc-doubleau dont les retombées s'appuient sur un pilier à demi-engagé dans les murs de la nef et du transept à l'angle formé par ces derniers. La voûte qui recouvre le carré du transept est ornée de deux nervures toriques qui se croisent à son sommet.

Le pignon du bras gauche est ajouré d'une rose. Sur celui du bras droit s'ouvrait autrefois une fenêtre, aujourd'hui murée, qui mettait en communication l'infirmerie avec l'église, et une porte conduisant à la sacristie des moines et dans l'intérieur du monastère.

La nef, sans bas-côtés, forme cinq travées séparées par des arcs-doubleaux épais retombant sur des piliers à demi-engagés dans les murs comme ceux du transept ; ces piliers sont couronnés de chapiteaux diversement ornés. Cinq chapelles s'ouvrent de chaque côté de la nef. Dans la première, à gauche en descendant de l'autel, est une porte à plein-cintre, maintenant murée, et qui, autrefois, conduisait au cloître.

Le pignon du couchant est percé d'une large fenêtre divisée en trois compartiments par de légers meneaux surmontés de trois petites roses. Deux portes d'entrée à plein-cintre et à retraites complètent la décoration de cette partie de l'édifice.

C'est seulement depuis le commencement du XVIIe siècle que le sanctuaire est garni de stalles, six de chaque côté, y compris celles du prieur et de l'abbé, qui se distinguent des autres par un dais et des ornements plus recherchés. Tant que le personnel du monastère fut nombreux, ce sanctuaire servit à sa destination et ne contint que trois siéges destinés au célébrant, au diacre et au sous-diacre. Le chœur des moines était alors au-delà du transept. Deux rangées de stalles se profilaient, de chaque côté de la nef, jusqu'à la troisième chapelle et allaient aboutir à une autre rangée faisant retour et adossée au chancel du jubé. Tout autour et en dehors de ces stalles se plaçaient les frères convers. Ainsi fermés, les religieux n'avaient aucune communication avec les fidèles.

L'extérieur de l'église répond à la perfection du travail de l'intérieur. Grand et moyen appareil en pierres de grès ; modillons en arcature ; clocher *en batière*

sur l'arc triomphal du sanctuaire ; parvis planté d'ormeaux et de marroniers.

Dimensions dans œuvre :

Longueur totale de l'église.........	47m	60
Abside et sanctuaire.		
Profondeur......................	10	90
Largeur...................... ...	3	65
Hauteur sous clé.................	13	50
Transept.		
Longueur.......................	25m	90
Largeur........................	7	70
Nef.		
Longueur.......................	29m	»»
Largeur (non compris les chapelles latérales).....................	14	17
Hauteur sous clé................	18	58
Absides latérales.		
Profondeur......................	5m	35
Largeur.........................	3	65 (1)

Après avoir été dépouillée de ses richesses par la Révolution de 89, l'église de Silvanès fut abandonnée, jusqu'à l'époque du concordat de 1801, à toutes les injures du temps. Grâce au zèle de M. l'abbé Alvernhe, ancien curé de Silvanès, à la piété de ses paroissiens et aux offrandes des cœurs généreux que la belle saison amène, chaque année, à l'établissement des bains, elle a recouvré un peu de son ancien lustre ; mais le digne pasteur de Silvanès sera, pendant longtemps encore, obligé d'aller frapper aux portes de l'établissement des

(1) Mgr Jean de la Croix de Castries, dernier évêque de Vabres, fit, dans l'église abbatiale de Silvanès, le 6 juin 1789, une ordination de sept acolytes, de sept sous-diacres, de quatorze diacres et de cinq prêtres, tous du diocèse de Rodez. Touchante et auguste cérémonie que probablement on ne verra plus dans son enceinte !

bains, en disant comme un guerrier célèbre ; *Date obolum Belisario.* (1)

Les bâtiments conventuels s'étendaient depuis le bras droit du transept jusqu'au ruisseau dit *Cabot*. Rien n'y manquait : cloître ogival, salle capitulaire, caves, greniers, cuisine, réfectoire, salles de pas-perdus, etc., etc. Le tout, église, couvent, cours et jardins clos par un mur formant enceinte continue. Aujourd'hui, à l'exception de l'église et de quelques pièces servant de presbytère, tout le reste ne présente qu'un amas de ruines,

BAINS DE SILVANÈS.

Malgré mes recherches, je n'ai pu savoir en quelle année et par qui furent découvertes les premières sources de Silvanès. Il est certain que, dans le XIIe siècle, on allait, sur place, boire ces eaux, et que l'affluence des buveurs détermina les moines à transférer ailleurs le monastère. Ceux-ci découvrirent de nouvelles sources et surent les utiliser en faisant construire des loges pour prendre des bains. Cet établissement, dont on ignore l'année de la fondation, alla toujours se

(1) Cette église qui mérite, sous bien des rapports, d'être entretenue avec soin, avait eu à redouter, dans le seizième siècle, les attaques des Huguenots. On sait que le Vabrais fut un des plus grands théâtres de leurs entreprises. Parvenu à la couronne, Henri IV ne vit pas tous les partis déposer les armes. Indépendamment des ligueurs, il y avait des calvinistes qui ne reconnaissaient pas l'autorité du roi, ou du moins qui ne lui obéissaient pas, car ce prince donna ordre à François de Lauzières de s'opposer à leurs courses et d'empêcher le pillage de leur part. Celui-ci, pour protéger le monastère de Silvanès, leur livra, le 27 mai 1591, un combat où il fut tué. Le monastère de Nonenque avait été moins heureux que celui de Silvanès. Les calvinistes l'avaient réduit en cendres et avaient détruit aussi le château de Saint-Jean-d'Alcas qui en était voisin et qui en dépendait (de Gaujal. *Essais historiques sur le Rouergue*, 1re édition, tome II, page 325). On lit dans un ancien titre : « Que le » seigneur de Frayssinet fut, à la tête de cinquante brigands, » spolier et brûler ledit monastère. L'abbesse, Louise de Mont- » pezat, ne dut son salut, avec ses religieuses, qu'à la vitesse » de quelques chevaux envoyés de Saint-Izaire par les soins » de François Ier de la Valette-Cornusson, évêque de Vabres. »

perfectionnant. De nombreuses guérisons, obtenues par l'usage de ces bains, lui donnèrent une juste célébrité.

C'est le Père Belloc, dernier prieur de Silvanès, qui fit planter la belle allée qui ombrage l'établissement.

II

NOTRE-DAME DE BEAULIEU.

De toutes les abbayes du Rouergue, celle de Beaulieu est la seule sur laquelle on ne trouve pas de documents. Les archives du département de l'Aveyron, la volumineuse collection de Doat, déposée à la bibliothèque impériale de Paris, le *Gallia Christiana nova* n'en possèdent pas. Ce qu'en rapporte Hugues Dutems, dans son *Clergé de France*, est fort incomplet, et nos historiens du Rouergne ne sont pas riches en recherches sur cette abbaye. C'est déjà avouer que je serai aussi pauvre que mes maîtres.

L'historien Bosc, en rapportant dans ses *Mémoires* le testament de Raymond Ier, comte de Rouergue et de Toulouse, donne à croire que Beaulieu existait dès le dixième siècle, car il est dit dans cet acte que Raymond donne à Saint-Pierre de Beaulieu l'église de *Blanado*, et annuellement aux moines de ce monastère une collation au milieu du carême : *Unam refectionem per singulos annos*, *medio quadragesimæ*. Mais ce Saint-Pierre de Beaulieu n'était pas dans le Rouergue ; c'était une abbaye de Bénédictins fondée en 855, dans le diocèse de Limoges, ou par l'empereur Charlemagne, ou par Raoul, archevêque de Bourges.

Dans l'avant-propos de la vie et des écrits de saint Bernard, abbé de Clairvaux, l'auteur s'exprime ainsi : « J'ai ajouté les fondations des monastères faites im-» médiatement de Clairvaux par saint Bernard. Je sais » que pendant sa vie il en a fondé plusieurs (160) ; car » il en est sorti plusieurs autres des monastères de la » filiation de Clairvaux, de manière qu'il a pu voir les » troisième et quatrième générations de ses enfants ; » mais il m'a suffi de faire connaître ceux qui ont été » de la filiation directe de Clairvaux par les colonies » envoyées par saint Bernard lui-même. » Or, Beaulieu

dans le Rouergue est le trente-troisième monastère de la filiation de Clairvaux. Sa fondation eut lieu le 20 août 1140. « *Belliloci cœnobium in diœcesi ruthenensi* » *fondatur hoc anno 1140.* »

Edifié de l'éminente sainteté des moines de Silvanès, Adhémar III, évêque de Rodez, voulut pour son diocèse une seconde famille de l'ordre de Citeaux. A cette époque, le nom de saint Bernard était dans toutes les bouches ; peut-être l'évêque de Rodez était-il lié d'amitié avec l'illustre abbé de Clairvaux, et ce fut à lui qu'il s'adressa afin d'obtenir des moines formés à son école. Sa demande fut accueillie, et douze religieux de Clairvaux furent destinés par l'abbé pour la fondation du nouveau monastère. Une croix de bois fut le seul trésor qu'ils emportèrent de Clairvaux, et après avoir reçu le baiser d'adieu de la part du chef et de tous les membres de la communauté, ils s'acheminèrent, sous la conduite du Père Odon, leur prieur, vers le Rouergue. Après bien des fatigues, ils s'arrêtèrent à un lieu sauvage, où ils plantèrent leur croix de bois. Ce lieu leur parut beau, à cause de leur amour pour la solitude, et ils lui en donnèrent le nom : *Beaulieu !* Tout autour de la croix de bois, ils construisirent, avec des branches d'arbres, quelques cellules, en attendant de pouvoir se bâtir un monastère. Avant d'entreprendre la construction de celui-ci, ils jetèrent les fondements d'une belle église, et, selon l'usage de Citeaux, ils la dédièrent à l'auguste Reine des Cieux, seule digne de porter le nom de Notre-Dame !

De nombreux bienfaiteurs se hâtèrent de concéder au monastère de Beaulieu des terres incultes, des dîmes et autres droits féodaux. Mais leur nom n'est inscrit qu'au livre de vie, ou bien s'il existe dans les chartes de l'époque, elles nous sont inconnues.

Mort en 1144, Adhémar III eut pour successeur un évêque qui n'a pas transmis son nom à la postérité. Il avait acheté ce siége, et il en vendait les bénéfices. Mais l'avarice n'était pas son seul vice ; le libertinage dans lequel il vivait faisait gémir l'église de Rodez. Saint Bernard, en allant visiter ses enfants de Beaulieu, reçut de nombreuses plaintes sur l'indigne conduite de l'évêque, et il fut prié de les transmettre au pape

Eugène III, qui avait été son disciple. Dès-lors, les maux de l'église de Rodez eurent un terme. Après trois ans d'épiscopat, l'évêque fut déposé. C'est ce que nous apprenons des lettres de saint Bernard, où il en parle avec des termes qui disent les scandales que ce prélat avait donnés à l'église.

Hugues, évêque de Rodez, donna à Beaulieu, en 1210, l'église de Solasque. Vivian de Boyer, religieux de l'ordre de Saint-François, devenu évêque de Rodez, en 1247, dota cette abbaye, en unissant les églises de Saint-Jean-Baptiste de Ginals, de Saint-Pierre de Lézac, de Saint-Pierre de Cornusson et de Saint-Pierre de Baïa. Hugues IV, comte de Rodez, par son testament fait en 1271, lègue aux moines blancs de Beaulieu deux cents sols pour la pitance.

ABBÉS RÉGULIERS.

On ne connaît que quelques noms des abbés réguliers de Beaulieu :

A Odon, premier abbé, succéda en 1150 Bernard ; à celui-ci, *Philippe*, vivant en 1210. Son successeur fut Renaud de Valette, qui devint ensuite abbé de *Silva-Nigra*, en Italie, et fut créé cardinal par le pape Alexandre IV. Il mourut en 1260. Bernard, 2e du nom, lui succéda dans l'abbaye de Beaulieu. Et puis on trouve les noms de Géraud Catelli, d'Arnaud Fabri, de Guillaume, dont le classement est impossible. Etienne, en sa qualité d'abbé de Beaulieu, fit hommage, en 1407, à Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez, de la grange et de la forteresse de Bois-Garel. Durand, son successeur, mit à exécution, en 1430, la bulle du pape Martin V, qui réduisait à douze les chanoines de Saint-Antonin.

ABBÉS COMMENDATAIRES.

Le premier abbé commendataire de Beaulieu connu est Jean de La Valette Parisot, chevalier de Malte, prieur de la Dorade de Toulouse, et neveu de l'illustre grand-maître de Malte, Jean de La Valette Parisot. Il fut pourvu de l'abbaye de Beaulieu en 1588. Le fort château de Valette, construit sur un rocher au bord de l'Aveyron, était dans le voisinage de Beaulieu.

Jean de La Valette, prieur de Parisot et de Floyrac, neveu du précédent et frère de François III de La Valette, évêque de Vabres, succéda à son oncle, en 1603, dans l'abbaye de Beaulieu, et se démit de ce bénéfice en faveur de l'abbé de Cornusson, son neveu.

Louis Gaboury, clerc du diocèse de Paris, sur un faux bruit de la mort de l'abbé de Cornusson, fut nommé abbé de Beaulieu, le 10 mars 1673. Il eut pour successeur, en 1690, Pierre-Anne Dionis, fils du chirurgien du roi.

L'abbé de Grossole de Saint-André lui succéda, le 15 août 1739, et n'eut pas de successeur.

PRIVILÈGES DE L'ABBÉ DE BEAULIEU.

Il avait place aux Etats du Rouergue, percevait sur les biens de son abbaye un revenu de trois mille cinq cents livres, et nommait aux cures de Verfeil (dont l'église paroissiale était celle de Saint-Pierre-de-Lézac), de Ginals et de Cornusson.

PERSONNEL DE L'ABBAYE VERS LA DERNIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

1. Dom Joseph Lamothe, âgé de 26 ans, fils de Jean, marchand, et de Jeanne-Marie Ladevèse, de Cordes, fit ses vœux et celui de stabilité pour Beaulieu le 21 septembre 1759.

2. Dom Pierre Brassat, âgé de 21 ans, fils de Jean, avocat en parlement, et de Marie-Anne de Laymarge de la Capelle, d'Aubin, le 21 mars 1772.

3. Dom Antoine Riols, âgé de 36 ans, fils d'Antoine, commerçant, et de Françoise Merviel, de Rodez, le 21 novembre 1786.

Ce fut le dernier religieux de l'ordre de Citeaux, qui fit ses vœux à Bonneval, érigée en noviciat pour Beaulieu, ainsi qu'il sera rapporté plus loin. A dater de cette année, il n'y eut plus de profession.

Lorsque la révolution de 89 éclata, il n'y avait à Beaulieu que quatre religieux : dom Mohic, prieur ; dom Brassat, sous-prieur ; dom Fenelous, venu d'un autre couvent, et dom Riols.

ÉGLISE ET MONASTÈRE DE BEAULIEU.

L'architecture de l'église de Beaulieu se rapproche de celle de l'église de Silvanès. C'est une croix latine dont le chevet est une abside à sept pans. Chaque pan percé d'une fenêtre lancéolée. L'arc triomphal et les voûtes de l'abside pricipale et deux absides latérales sont en ogive. A l'extrémité de chaque bras du transept, une rosace d'une grande beauté, et, au centre de la voûte, une coupole à six pans, dont trois ornés de rosaces. Nef sans bas-côtés, avec voûte à nervures toriques. Portail du même style. Au-dessus une rosace.

La famille Perret, de Saint-Antonin, fit l'acquisition de cette abbaye, lorsque la nation eut déclaré les biens de l'Eglise *biens nationaux*. Le dernier survivant de cette famille l'a léguée à la ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), à la charge par celle-ci d'entretenir deux frères des écoles chrétiennes. En cas d'inexécution de la condition, Beaulieu doit devenir la propriété du grand séminaire de Montauban (1).

L'église de Saint-Antonin étant insuffisante, M. l'abbé Ricard, vicaire de la paroisse, eut l'idée de transporter à Saint-Antonin l'église de Beaulieu. Une souscription de cinq centimes par semaine fut ouverte; le conseil municipal vota deux centimes pendant dix ans; des personnes généreuses firent des dons. Cette belle église, qui était intacte, fut découverte et la démolition allait commencer, lorsque l'on fut obligé de s'arrêter, faute de fonds.

Dieu veuille qu'on reprenne les travaux, et que l'œuvre soit confiée à des mains habiles (2)!

(1) Cette clause n'a pu être littéralement exécutée. La ville de Saint-Antonin a été autorisée à aliéner les bâtiments de l'abbaye, sauf l'église, et le produit de la vente a été affecté à l'établissement des Frères dans Saint-Antonin même.
(Note du comité permanent.)

(2) On n'a point donné suite à la pensée de transporter l'église de Beaulieu à St-Antonin: la construction d'une belle église dans cette petite ville suffirait aujourd'hui à l'abandon d'un projet d'une exécution difficile. En 1862, M. l'abbé Pottier, inspecteur des monuments de Tarn-et-Garonne, avait eu le désir d'en faire l'église paroissiale de Ginals, commune au centre de laquelle Beaulieu est situé et qui avait besoin d'une

III

NOTRE-DAME DE LOC-DIEU.

L'an de Notre-Seigneur 1117 Géraud de Sala vint dans l'Aquitaine pour y chercher des solitudes propres à la vie érémitique. En trouver, n'était pas chose difficile. Aussi, en peu de temps, eut-il établi sept monastères, dont voici les noms : Cadouin, dans le diocèse de Sarlat; Châtelliers et Alleuds, dans celui de Poitiers; Dalon, dans celui de Limoges; Absie, dans celui de la Rochelle; Grand-Selve, dans celui de Toulouse, et Pornic, dans celui de Nantes. A tous, il imposa la règle et la toge noire de Saint-Benoît, et du monastère de Châtelliers, où il avait fixé sa demeure, il les gouverna en qualité d'abbé général. Il ne vécut pas longtemps après ces saintes fondations, et chaque monastère ayant choisi son abbé, les moines de Dalon élurent pour leur abbé le frère Roger. La communauté se trouvant nombreuse, Roger en détacha quelques religieux, qu'il envoya dans le Rouergue pour y établir une autre maison. Parvenus dans cette province, ils s'arrêtèrent au fond d'une vaste et sauvage forêt, repaire d'une bande de voleurs qui désolaient la contrée. Audouin de Parisot, noble seigneur du pays, leur concéda ce terrain, qu'ils

église. D'accord avec l'autorité diocésaine et départementale, appuyé par M. Viollet-le-Duc, il a fait de nombreuses démarches; mais sur les lieux, contre les aspirations d'un grand nombre d'habitants, le mauvais vouloir l'a emporté. De la sorte, ce projet n'a pu, malgré les efforts d'hommes éclairés, trouver sa réalisation. L'église de Beaulieu, construite probablement en 1247, lors des bienfaits de Vivian, évêque de Rodez, est un type rare de l'art ogival dans la contrée; elle en a toute la pureté et l'élégance dans ses formes simples et harmonieuses. Privée aujourd'hui de sa toiture, sa ruine est à redouter.

L'abbaye est encore complète, sauf les cloîtres, dont deux côtés furent rétablis au XVIIe siècle pour être démolis de nos jours; une partie des constructions primitives, salle capitulaire, salle des étrangers, *auditorium*, etc., est conservée; le reste date de la renaissance.

Cette abbaye, mais non l'église, restée la propriété de la commune de Saint-Antonin, comme on l'a déjà dit, appartient aujourd'hui à M. Costes. (*Note du comité permanent*).

se proposèrent de sanctifier désormais par leur séjour, et l'appelèrent Loc-Dieu, par opposition à *locus diaboli*, nom qu'on lui donnait auparavant.

L'année de cette fondation n'est pas bien connue. Certains historiens la placent au 21 mars 1123, d'autres en 1124, quelques-uns enfin en 1134. Toujours est-il certain que, dans le mois de mai 1124, Audouin de Parisot fit aux frères de Loc-Dieu une donation considérable qui l'a fait regarder comme l'un de ses fondateurs. L'évêque de Rodez, Adhémar III, leur donna l'église et les dîmes de Colombiers, et puis une foule de seigneurs de la contrée leur concédèrent des rentes, des terres incultes, qui firent, avec le temps, de Loc-Dieu une riche abbaye. Parmi ces seigneurs, on voit, de 1134 à 1144, Etienne de *Podiolongo*, Raymond de Sévérac, Flotard de Belcastel, Robert de Castelmari et Guillaume de Bonnefous. Dans les années qui suivent, on trouve les noms de Raymond de Saint-Grat, de Reine et Odolric de Maleville, d'Adhémar de Balzac, de Pierre de Castelnau, de Bégon de Saunhac et autres.

Une ferveur angélique était l'apanage des moines de Dalon et de Loc-Dieu. Cependant la ferveur des moines de Citeaux leur parut plus éminente encore, et jaloux de parvenir à leur perfection, ils se donnèrent, en 1165, à Citeaux pour en suivre la règle et les constitutions et en prendre les livrées. Dalon fut inscrit dans la filiation de Pontigny; Loc-Dieu demeura dans celle de Dalon.

Ainsi, quoique l'abbaye de Loc-Dieu, sous le rapport de sa fondation, soit plus ancienne que Silvanès et Beaulieu dans l'arbre cistercien, elle n'a rang qu'après ces deux abbayes.

Ce ne fut qu'en 1134 que le monastère de Loc-Dieu fut érigé en abbaye. Réunis en assemblée capitulaire, le 3 des ides de novembre, jour de dimanche, fête de saint Martin, les Bénédictins de Loc-Dieu élurent à l'unanimité dom Willelmus qui reçut, pendant les dix ans que dura son abbatiat, de nombreuses donations. Quand il mourut, sa maison, grâce aux libéralités de plusieurs personnes pieuses, était dans un état prospère.

Dom Amélius, élu le 11 juillet, jour de dimanche, 1144, jeta les fondements de l'église en 1159, et fut transféré à Dalon la même année.

Dom Guillaume de la Cassaigne, son successeur, fut envoyé en qualité d'abbé, en 1162, à l'abbaye des Feuillans, qui fut fondée le 6 des ides de juillet de l'an susdit, dans le diocèse de Rieux.

ABBÉS RÉGULIERS DE LOC-DIEU.

I. — Dom Arnauld, abbé de Loc-Dieu lors de la translation de Guillaume à l'abbaye des Feuillans, de concert avec Amélie, abbé de Dalon, se donnèrent tous deux avec leurs maisons à l'ordre de Citeaux, et en embrassèrent les constitutions, ainsi qu'il a été déjà rapporté.

II. — Dom Etienne, Ier du nom, fut élu en 1169 et mourut six ans après son élection.

III. — Dom Guillaume de la Cassaigne, après avoir mis en ordre l'abbaye des Feuillans, rentra à Loc-Dieu, et à la mort du précédent, en fut de nouveau élu abbé. Il se démit un an et demi après. L'abbaye fut vacante pendant six mois.

IV. — Dom Arbert, moine de Loc-Dieu, en fut élu abbé aux calendes de décembre 1177. La maison se trouvait à cette époque surchargée de dettes, contractées pour la construction de l'église et du monastère. L'abbaye de Dalon ne pouvant aller à son secours, Arbert s'affilia à celle de Pontigny. Mais au bout d'un an, les moines de Pontigny ne pouvant subvenir, selon leurs désirs, aux besoins d'une maison totalement ruinée, l'abbé de Loc-Dieu soumit son monastère à l'abbaye de Bonneval. Adhémar, qui en fut le premier abbé, et Guillaume son successeur, envoyèrent à Loc-Dieu de fortes sommes qui comblèrent le déficit. Quatre ans après son élection, Arbert se démit de l'abbatiat. Son âge lui avait fait demander et obtenir le suivant pour coadjuteur.

V. — Dom Pierre, Ier du nom, prieur de Loc-Dieu et coadjuteur d'Arbert, fut créé abbé du monastère le 4 des calendes de décembre 1181, et mourut, en odeur de sainteté, l'an 1199, après avoir gouverné avec sagesse et prudence son abbaye.

VI. — Dom Guillaume, IIe du nom, homme digne de tout éloge, *vir omni præconio dignus*, prit le gouver-

nement de Loc-Dieu le 12 des calendes d'août 1199, et à pareil jour de l'an 1212, il se démit en faveur du suivant.

VII. — Dom Bernard, Ier du nom, moine de la maison, occupa l'abbatiat jusqu'à l'an 1235, année de son passage à l'éternité bienheureuse.

L'abbatiat demeura vacant pendant trois mois.

VIII. — Dom Jean, Ier du nom, élu le 13 juin 1235, augmenta de beaucoup le nombre de ses moines et servit le Seigneur avec un zèle très-ardent; il mourut le 19 octobre 1248.

IX. — Dom Pierre, IIe du nom, était élève de Loc-Dieu quand il en fut élu abbé. Un an et demi après, il donna sa démission.

X. — Dom Gui, Ier du nom, lui succéda; l'un et l'autre moururent en 1250.

XI. — Dom Jean, IIe du nom. De son temps, les Albigeois infestaient encore la province, bien qu'ils eussent été réduits par le baron Tesnières et Simon de Montfort. L'abbé de Loc-Dieu eut le malheur d'embrasser secrètement d'abord et puis publiquement cette hérésie; c'est pourquoi il fut cité, en 1259, au chapitre général de Citeaux. L'accusation intentée contre cet abbé porte : qu'il avait communiqué avec un hérétique albigeois, dépouillé une image de la Vierge de ses ornements, et mangé plusieurs fois de la viande les jours prohibés. Convaincu de ces crimes, Jean fut déposé, mis en pénitence, et il lui fut défendu de sortir du monastère, excepté pour aller travailler avec les autres frères.

XII. — Dom Bernard, IIe du nom, élu unanimement le 30 décembre 1260, était ci-devant prieur de l'abbaye. Il la gouverna avec grande sagesse et mourut dans le mois d'août 1269.

XIII. — Dom Bernard, IIIe du nom, moine de la maison et neveu du précédent, marcha, dans son administration, sur les traces de son oncle et mourut en 1281.

XIV. — Dom Guillaume, IIIe du nom, était prieur de Loc-Dieu quand il en fut élu abbé, peu de jours après

le décès de Bernard. Il s'endormit dans le Seigneur le 30 septembre 1301.

XV. — Dom Hélie, prieur, lui succéda et gouverna l'abbaye avec une prudence digne de toute louange jusqu'à son décès, arrivé au mois d'août 1320.

XVI. — Bernard IV de Saumade, syndic du monastère, en fut abbé dès le 1er septembre de l'an susdit, jusqu'au mois d'octobre 1324.

XVII. — Dom Pons Guillaume Ier, prieur, élu abbé à la mort du précédent, se démit en plein chapitre, l'an 1357.

XVIII. — Dom Durand de Prades, sacristain, occupa l'abbatiat avec éloge jusqu'en 1371.

XIX. — A sa mort, Jean, IIIe du nom, fut élu à l'unanimité et comme par acclamation. Il combla de bienfaits son abbaye, et en descendant dans la tombe il emporta les regrets de toute la communauté.

XX. — Dom Raymond de Saumade gouverna pendant douze ans.

XXI. — Dom Géraud Vincent, prieur, élu sur la démission du précédent, le 30 octobre 1392, mourut le 30 novembre 1407. L'abbatiat vaca pendant deux ans, et la communauté en perçut les revenus.

XXII. — Dom Raymond Amélie, Ier du nom, prieur, fut élu abbé le 23 décembre 1409. Il était aussi distingué par ses vertus que par sa naissance. De son temps, les Anglais s'emparèrent de l'église de Loc-Dieu, en brûlèrent les titres et en emportèrent les meubles, les ornements et les vases sacrés, comme on le voit par le procès-verbal qui fut fait de ce pillage, en 1411, devant Raynaldi, notaire de Villefranche, par ordre de Raulet de l'Arche, chevalier, sénéchal du Rouergue. Treize religieux et huit frères donnés ou domestiques formaient, à cette époque, tout le personnel de Loc-Dieu. Dépouillés de tout, ils se virent réduits à tendre la main à la charité publique et à faire des emprunts considérables. A la vue de ces calamités, Raymond Amélie se démit en faveur de son neveu (1).

(1) Pièces justificatives, n° 5.

XXIII. — DOM RAYMOND AMÉLIE, IIe du nom, s'acquitta avec zèle de ses fonctions, et termina heureusement sa carrière le 6 février 1428.

XXIV. — Le 3 avril suivant, DURAND DE PRADES fut élu abbé de Loc-Dieu et vécut jusqu'au mois de février 1434.

XXV. — Les ravages faits par les Anglais avaient laissé des traces profondes ; pour les effacer, il fallait un homme habile, influent et d'un zèle à savoir surmonter tous les obstacles. Il fut donné à l'abbaye dans la personne de DÉODAT DE FIRMINHAC, originaire de Conques. Douze jours après la mort de Durand, il fut élu pour le remplacer, et il s'occupa, pendant tout son abbatiat, à faire construire de nouveaux bâtiments ou à réparer les anciens.

XXVI. — DOM ETIENNE DE RIBAYROLLE, prieur et syndic, nommé sur la démission du précédent, en 1446, fut plus utile au monastère que tous ses prédécesseurs. Il mourut en 1454.

XXVII. — DOM PONS GUILLAUME, IIe du nom, sacristain, lui succéda, marcha sur ses traces, et mourut le 29 avril 1464.

XXVIII. — DOM DURAND DE NADASE gouverna pendant deux ans.

XXIX. — DOM JEAN BOISSET, chantre, fut son successeur, et, comme le précédent, il mourut après deux ans d'abbatiat.

XXX. — DOM ETIENNE DE FIRMINHAC, de Conques, élu le 1er octobre 1468, se démit en 1480 en faveur de son neveu qui suit. Il vécut encore dix-huit ans, et sa dépouille mortelle fut inhumée dans la salle du chapitre, vis-à-vis le trône abbatial.

XXXI. — DOM RAYMOND DE FIRMINHAC, neveu du précédent, après dix-neuf ans d'une sage administration, s'endormit dans le Seigneur le 6 décembre 1499.

XXXII. — DOM GUILLAUME, IVe du nom, prieur, fut un abbé très vertueux. Il mourut plein de jours et de mérites en 1511.

XXXIII. — Dom Pierre, IIIe du nom, syndic de la maison, occupa l'abbatiat jusqu'au 1er mai 1523.

XXXIV. — Dom Antoine de Volonzac-Malespina, moine de la maison, d'une famille d'antique noblesse, se démit avec l'agrément du Souverain-Pontife, après quinze ans de gouvernement, en faveur de son neveu, et mourut en 1542.

XXXV. — Dom Etienne de Volonzac-Malespina consacra les émoluments de sa dignité aux embellissements de son abbaye, et fut enseveli près du tombeau de son oncle, le 14 août 1557.

ABBÉS COMMENDATAIRES.

A la mort du précédent, l'abbaye de Loc-Dieu fut mise en commende, et son premier abbé commendataire donna à l'univers le spectacle effrayant des excès où les passions, qui paraissent d'abord les moins dangereuses, peuvent nous entraîner.

XXXVI. — Jean de Lettes, évêque de Béziers et de Montauban, pourvu de l'abbaye de Loc-Dieu, jouit d'abord de la plus grande considération. Il faisait gouverner le second diocèse par Pierre de Bisquère, évêque de Nicopolis *in partibus*, son grand vicaire. Mais ayant permuté l'évêché de Béziers avec l'abbaye de Moissac, il se rendit à Montauban, où il ne soutint pas la réputation qu'il s'était acquise. Le goût qu'il avait pour la chasse devint si vif qu'il en négligea le soin de son diocèse. Dans ses diverses courses, il eut encore le malheur de connaître Armande de Durfort, veuve de Déjean de Bousquet, seigneur de Verlhac, pour laquelle il conçut une violente passion. Afin de la voir plus commodément, il acheta la seigneurie de Beauvais, à deux lieues de Montauban ; il y fit bâtir un château d'où, par un chemin qu'on appelle encore le chemin de l'*Evêque*, il allait voir assidûment cette dame. Il avait donné sa confiance à deux frères, nommés Calvet ; l'un était son official, et l'autre, conseiller au sénéchal, était son intendant. Ces deux scélérats, loin de chercher à guérir le prélat, le flattèrent dans sa passion. Ils lui persuadèrent de se faire calviniste et de se marier avec cette femme. Le crime consommé, craignant d'être

puni, il s'enfuit à Genève avec sa femme, et acheta aux environs de cette ville la baronnie d'Eaubon (1). Avant son départ, il s'était démis de l'évêché de Montauban et de l'abbaye de Loc-Dieu en faveur de son neveu qui suit.

XXXVII. — JACQUES DESPRÈS, fils d'Antoine, maréchal de France, doyen du chapitre de Montpézat, et évêque de Montauban.

XXXVIII. — PIERRE LA CLÈDE, abbé pendant dix ans, mourut en 1601.

XXXIX. — PIERRE LA BRUNE occupa l'abbatiat deux mois seulement.

XL. — GUI DE LA PORTE, depuis 1602 jusqu'à 1604.

XLI. — JACQUES DE LÉVIS DE PESTELS fut abbé de Loc-Dieu pendant trois mois. Sa mère, Jeanne de Lévis, comtesse de Caylus, avait perçu, sous les trois précédents abbés, tous trois auvergnats, les revenus de l'abbaye. A quel titre? Je l'ignore. La comtesse de Caylus mourut en 1622, et pour son anniversaire à Loc-Dieu, elle donna à cette abbaye la baronnie de Saint-George de Salvagnac, sise dans le diocèse de Cahors.

XLII. — JEAN DE LÉVIS DE PESTELS DE CAYLUS, frère de la susdite comtesse, premier aumônier de la reine Marguerite de Valois, fut pourvu de l'abbaye de Loc-Dieu en 1605. Il embrassa l'état monastique, devint abbé régulier de son abbaye qu'il ramena à sa primitive ferveur. se démit en faveur de son petit-neveu, et mourut le 30 mai 1643.

XLIII. — GABRIEL DE LÉVIS DE PESTELS DE TUBIÈRES DE CAYLUS, nommé, sur la démission de son oncle, en 1623, mourut au séminaire de Saint-Sulpice au mois de mars 1677.

XLIV. — FRANÇOIS DE FONTANGES DE MAUMONT mourut le 16 août 1684.

XLV. — CLAUDE FLEURI, célèbre historien, devint précepteur du prince de Conti, ensuite du comte de

(1) *Histoire du Quercy*, par Cathala-Coture, avocat en Parlement, t. Ier.

Vermandois. Ses soins auprès de son élève lui valurent l'abbaye de Loc-Dieu, le 1er septembre 1684, et la place de sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Associé de Fénelon dans ce noble emploi, il eut comme lui l'art de faire aimer la vertu à ses élèves par des leçons pleines de douceur et d'agréments, et par ses exemples plus persuasifs que ses leçons. Louis XIV avait mis en œuvre ses talents; il sut les récompenser. Il lui donna, en 1706, le riche prieuré d'Argenteuil. L'abbé Fleuri, en l'acceptant, remit son abbaye de Loc-Dieu.

Sur la grande arcade du chœur de l'église, on lit encore : *Frater Joannes de Fleuri, abbas Loci-Dei.*

XLVI. — François de Carbonel de Canisy, ancien évêque de Limoges, nommé le 4 avril 1706, se démit peu de temps après.

XLVII. — N. de Remond de Pomerols fut son successeur jusqu'en 1727.

XLVIII. — Jean-François de Bocaud, évêque d'Aleth, lui succéda, et mourut le 6 décembre 1762.

XLIX. — Joseph-Albert de Gaston, fils de Bernard, sieur de Larquiez, et de Jeanne de Balzac, oncle de l'abbé Mazars, vicaire-général de Rodez, abbé de Loc-Dieu en 1763, fut sous-précepteur des enfants de France, premier aumônier du comte d'Artois (plus tard Charles X) et évêque de Thermes *in partibus*. Ce prélat mourut à Paris en 1785.

L. — L'abbé de Melfort, nommé à cette abbaye peu de temps après, en a été le dernier abbé.

ÉMOLUMENTS ET PRIVILÉGES DE L'ABBÉ DE LOC-DIEU.

Cette abbaye valait 7,000 livres de revenu au titulaire, qui avait la présentation à la cure de Colombiers et le droit de siéger aux anciens Etats du Rouergue.

Dans le XVIIIe siècle, il ne fut reçu, pour Loc-Dieu, dans l'abbaye de Bonneval, que trois religieux : Louis Delmas, mort curé de Silvanès en 1771 ; Aiméric Jausions, de Lesclausade, profès en 1763, et Antoine-Bernard-Sulpice Palis, de Maurs, en Auvergne, en 1786.

ÉGLISE ET MONASTÈRE DE LOC-DIEU.

L'église de Loc-Dieu, monument du XII[e] siècle, dont les fondements furent jetés, en 1159, sous l'abbatiat de Dom Amelius, appartient au style roman de transition. Bâtie sur un vaste plan, — elle mesure 70 mètres de longueur ; — elle formait un des côtés du monastère au point de vue de l'est, et, comme toutes les églises de l'ordre de Citeaux, elle se faisait remarquer par sa noble simplicité, ses cinq absides et sa forme de croix latine ; mais cette croix n'a pas la régularité de celle de Beaulieu. Six grandes arcades séparent la nef maîtresse des bas-côtés ; cinq pilastres à petits chapiteaux concourent avec les arcades à soutenir la voûte du temple. L'abside principale est à sept pans, percés chacun d'une fenêtre oblongue. Chaque abside latérale est éclairée par une petite fenêtre en rose. Point d'ornementation au portail.

Les bâtiments de l'abbaye répondaient à la magnificence de l'église. L'épaisse forêt dont elle était entourée lui versait la fraîcheur pendant les ardeurs de l'été ; pendant l'hiver, elle la préservait des atteintes du vent du nord.

Devenue propriété nationale, cette abbaye fut vendue à la famille Savignac, qui la revendit à M. Cibiel. De nouvelles constructions remplacent une partie des anciennes ; le côté du cloître attenant à l'église s'est écroulé. L'église elle-même n'est pas intacte ; M. Louis Cibiel a établi dans l'intérieur une machine à battre les grains (1).

IV

NOTRE-DAME DE BONNEVAL.

Sur le sommet d'une colline très escarpée et d'un

(1) Les bâtiments de Loc-Dieu et les terres qui dépendaient de l'abbaye sont restés la propriété de M. Vincent Cibiel, après la mort de son frère Louis. Les parties reconstruites par ce dernier étaient de maussades bâtisses qui dataient du XVIII[e] siècle. Quant aux parties anciennes, restaurées avec soin, sans en excepter l'église, par M. Louis Cibiel, et entretenues avec sollicitude par l'opulente famille qui en est propriétaire, leur conservation est assurée pour bien longtemps encore.

(Note du comité permanent).

accès difficile, les barons de Calmont-d'Olt avaient fait bâtir un château-fort qui dominait la ville d'Espalion, et que sa position rendait presque imprenable. En le voyant, le cardinal de Richelieu promit de le faire raser, de peur qu'il ne servît de boulevard aux religionnaires, s'ils parvenaient à s'en rendre maîtres (1).

Le destructeur impitoyable de la féodalité et l'ennemi juré des Calvinistes a-t-il tenu parole? L'histoire ne le dit pas. Mais, dans tous les cas, une main non moins puissante et non moins infatigable que la sienne, la main du temps, a laissé des traces de son passage sur le château de Calmont, et aujourd'hui il n'en reste plus que des murailles délabrées, des bastions qui tombent en ruines.

Or, un membre de la noble famille des Calmont, Guillaume, fils de Bégon, I[er] du nom, chevalier, et de Florencie, devint évêque de Cahors en 1143. A la mort de son frère aîné, bien que ce dernier eût laissé des pupilles, il recueillit son vaste héritage. De temps à autre, il allait visiter le manoir paternel, et, pendant le séjour qu'il y faisait, la promenade était son unique délassement. Un jour, comme il venait d'une de ses métairies, sise au delà du Lot, son cheval s'abattit en traversant la rivière, et l'évêque courut le danger de se noyer. La nuit suivante, il vit en songe une procession de moines et d'abbés qui montaient au ciel, et il entendit une voix qui chantait ce verset du psalmiste : *Hæc est generatio quærentium Dominum, quærentium faciem Dei Jacob*. Enchanté de ce spectacle, il cherchait le moyen d'entrer en société avec eux, lorsque saint Jean-Baptiste, patron de la famille de Calmont, lui apparut et lui dit : « Guillaume, si tu veux être du » nombre de ces bienheureux, construis-leur un mo- » nastère, car le Seigneur n'a permis ta chute dans le » Lot que pour t'engager à fuir les dangers du monde.»

A son réveil, l'évêque de Cahors fait appeler son archidiacre, lui raconte ce qu'il a vu et entendu, et lui ordonne de partir pour l'abbaye de Mazan, diocèse de Viviers, afin de demander à l'abbé des religieux de son ordre. L'archidiacre part, il arrive à Mazan, expose les

(1) Richelieu passa par Espalion en 1629.

vœux de l'évêque, et sept moines, sous la conduite d'Adhémar, leur prieur, parviennent, en 1147, après de longues fatigues, au château de Calmont. Guillaume les reçut avec une joie indicible et les conduisit lui-même à la métairie de Pussac. Dans quelque temps, le nombre des moines s'étant accru, ils jetèrent les fondements d'un monastère et d'une belle église, dans un de ces profonds et étroits ravins qui sillonnent le versant méridional de la chaîne d'Aubrac. Celui-ci, appelé dans les chartes, la vallée de Boralde, *in valle Boraldensi*, offre l'aspect le plus sauvage. Quelques rochers grisâtres, saillants çà et là, interrompent seuls l'uniformité des bois qui tapissent ses flancs. Au fond se précipite la Boralde, ruisseau torrentueux qui va dégorger dans le Lot, un peu au-dessus d'Espalion. On ne pouvait choisir une solitude plus profonde. Mais ce choix ne venait pas de l'homme. De tout temps, lorsqu'il s'est agi de fonder un monastère, c'est pour ainsi dire le doigt de Dieu qui en a indiqué la place. En donnant la préférence à la vallée de Boralde, on obéit donc à une inspiration venue d'en Haut! Mais il fallait un nom au nouveau monastère. Le moine cistercien l'eut bientôt trouvé : *Bona vallis*. Bonneval.

Témoin des merveilles opérées dans ce lieu, l'évêque de Cahors se démit de son siége pour se faire pauvre moine à Bonneval. Peu de temps après, il y mourut en odeur de sainteté, et ses frères inhumèrent sa dépouille mortelle au milieu du chœur de leur église, seule partie de l'édifice sacré qui fût terminée (1).

BIENFAITEURS DE BONNEVAL.

ÉVÊQUES DE RODEZ.

En envoyant son archidiacre à Mazan, l'évêque de Cahors avait obtenu l'agrément de Pierre, évêque de Rodez, et, entre ses mains, il avait fait don, en faveur du futur monastère, de deux métairies du nom de Pussac et de Veirugues. Il était mort lorsque Bonneval, après quatorze ans d'une pénible enfance, put être érigée en abbaye. Ce fut alors que l'évêque susdit de

(1) Pièces justificatives n° 6.

Rodez dressa l'acte de fondation de ce monastère, devenu plus tard si célèbre (1). Il le dota des dîmes de l'église de Cabassac, et, du consentement des clercs de sa cathédrale, il lui fit don des hameaux de La Thieule et de La Combe. Mais comme ils avaient été engagés à divers particuliers, les moines de Bonneval eurent à leur rembourser d'assez fortes sommes. Sans doute les offrandes des fidèles leur vinrent en aide. L'œuvre était si belle, que le pauvre même, pour y participer, se hâtait de porter son obole.

L'acte de fondation fut envoyé, en 1161, au pape Alexandre III. Il y répondit, l'année suivante, en prenant, par une bulle, Bonneval sous sa protection et en l'érigeant en abbaye.

Hugues, fils de Hugues Ier, comte de Rodez, et d'Ermengarde de Creissels, et frère de Hugues II, succéda à l'évêque Pierre, et, comme lui, il fut plein d'affection pour l'abbaye de Bonneval. Il lui donna, en 1165, la terre et la grange de Seveyrac, dans le mandement de Bozouls, et six villages, dans le mandement d'Entraygues; en 1168, la grange et les terres de Galinières, Grèses, Versièges et sept villages environnants; en 1169, le domaine de La Vayssière; en 1196, l'église de Curières, se réservant sur elle une rente annuelle de vingt sols, dont le tiers devait revenir à l'archidiacre de sa cathédrale, et une livre d'encens blanc qui devait être annuellement payée à l'autel de Notre-Dame; en 1210, l'église de Soulages. Enfin, il unit à la mense abbatiale de Bonneval les prieurés de Saint-Remy-Bédène et de Pierrefiche. Cette dernière église avait été donnée, en 1181, à Bonneval, par Gui II de Sévérac (2).

Cette union fut confirmée, en 1258, par Vivian, et, en 1495, par Bertrand de Polignac, évêques de Rodez. Leurs successeurs rivalisèrent aussi de zèle pour combler de leurs bienfaits Bonneval, et, de toutes les abbayes du Rouergue, ce fut celle qu'ils affectionnèrent le plus.

Bonneval était, d'ailleurs, la plus importante des abbayes cisterciennes de leur diocèse. Elle jouissait

(1) Pièces justificatives n° 7.
(2) Pièces justificatives n° 8.

d'une très grande considération dans l'ordre de Citeaux. « Il est bon de remarquer, m'écrivait, en 1851, un » moine d'Aiguebelle, que, quoique toutes nos églises » doivent être consacrées à la Sainte Vierge et le soient » en effet, il n'y a que les plus considérables auxquelles » on ait ajouté les mots : *Beatæ Mariæ;* de telle » sorte qu'on peut presque toujours inférer qu'une » église a été célèbre dans l'ordre, lorsque ces deux » mots se trouvent réunis et qu'on fait mémoire de sa » consécration dans le martyrologe. Or, dans le mar- » tyrologe de l'ordre de Citeaux, la consécration de » Notre-Dame de Bonneval est marquée au neuf de » juin, sous ces termes : *In agro Galliæ Ruthenensi* » *dedicatio beatæ Mariæ de Bonavalle.* »

Du reste, disent les *Annales* de l'ordre de Citeaux, la maison de Bonneval n'a pas été peu importante, puisque, d'après les registres de la Chambre apostolique, sa taxe s'est élevée jusqu'à 700 florins, 14,336 francs : *De Ruthenensi Bonavalle..... cæterum domum nequaquam exiguam fuisse constat ex libris cameræ, in qua ad septengentorum florinorum taxam pervenit.* Or, la taxe de Silvanès, en cour de Rome, n'était que de 300 florins, 6,144 francs; celle de Beaulieu, 200 florins, 4,096 francs; celle de Loc-Dieu, 240 florins, 4,915 fr. 12 c., et celle de Bonnecombe, 276 florins, 5,652 fr. 48 c. (1).

COMTES DE RODEZ.

Parmi les comtes de Rodez, plusieurs se distinguèrent par leur générosité envers Bonneval. Hugues II lui fit don des villages d'Abadils, de Crostindou et de Sobmiers, au mandement de Montézic. Il l'exempta du *commun de paix,* du droit de péage en toutes ses terres et du droit de leude, impôt qui pesait sur le bois, le sel, l'huile, les bestiaux, etc., mis en vente. Enfin, par son testament, il lui donna *son corps* en sépulture.

Le comte Hugues IV et sa mère Algayette de Sco-

(1) Les florins de Charles V (aucun roi que je sache n'en a frappé depuis) étaient fabriqués au titre de 23 karats 26/32 et pesaient 75 grains en 1726, et, jusqu'à 1789, ils valaient, s'il en existait encore, 13 liv. 16 s. 6 d., soit 20 fr. 48 c. d'aujourd'hui.

taille, étant au château de Bozouls en 1257, lui concédèrent plusieurs rentes pour le cierge du presbytère. Dans l'ordre de Citeaux, il est d'usage, quand le prêtre célèbre les saints mystères, de faire brûler, outre les deux cierges qui sont sur le tombeau de l'autel, un troisième cierge, dont le support est fiché, du côté de l'épître, au mur joignant l'abside au presbytère ; on l'allume à l'Offertoire et on l'éteint après la Communion.

Le même comte, par son testament daté de 1271, légua à Bonneval trois cents sols pour la *pitance* des moines et y fonda une chapelle.

Henri II, son fils et son successeur, permit aux moines de Bonneval d'acquérir en ses terres jusqu'à cinq cents sols de rente. Il fit, avec l'abbé de ce monastère, un accord au sujet de la justice à exercer à La Vayssière et à Séveyrac, et, en 1299, il assigna certaines rentes, situées au village de Bessades, alors de la paroisse de Cabrespines, pour l'entretien de la lampe qui devait brûler, nuit et jour, dans la chapelle fondée par son père dans l'église de Bonneval. Enfin, par son testament, daté de 1301, il demanda d'être enterré à Bonneval, dans le tombeau de son père, et légua aux religieux un revenu annuel de dix livres, pour faire un repas, le jour anniversaire de sa mort, à la charge par eux de célébrer, ce jour-là, un service funèbre pour le repos de son âme.

Mort en 1304, Henri II fut enterré à Bonneval avec une royale magnificence ; son tombeau, qui était dans le cloître, existait encore en 1789 (1).

Jean IV, comte d'Armagnac et de Rodez, exempta, en 1437, du guet les paysans de La Roquette et de La Guiole, dépendants de Bonneval.

SEIGNEURS DU PAYS.

Les seigneurs du comté de Rodez ne furent pas

(1) Les premiers religieux de Citeaux étaient si scrupuleux qu'ils n'osaient point enterrer des séculiers dans l'église, et ce fut pour cette raison que les tombeaux des comtes de Rodez, des seigneurs de Calmont-d'Olt, etc., furent placés dans le cloître de Bonneval. Quelques siècles après la fondation de l'ordre, on n'eut plus le même scrupule, et les séculiers furent inhumés dans l'église.

moins généreux envers Bonneval que ne l'avaient été envers Silvanès, Beaulieu et Loc-Dieu, les seigneurs de la Haute et Basse-Marche du Rouergue.

Bégon et Ebles de Calmont, neveux de Guillaume, évêque de Cahors, confirmèrent la donation de Pussac et Veirugues à Bonneval. Bégon lui donna encore l'exemption du péage, de leude, par toute sa terre ; le droit de pêche, et tout ce qui lui appartenait à Masse, et, en 1169, les hameaux du Mas-Bibal et de Vilaret (1). Guillaume de Calmont, vivant sous Louis VII, en 1226, fit don de Masse et de Pussac. La charte de cette donation, qui ne porte pas de date, résume admirablement l'esprit de l'époque : « En Guillaumes de Calmont » donne Massos et Pussac ols mountgés de Bonneval, » per me rocheta de mes malesfaches, otal ou mon » proulmes et me so signat de moun seing ordinari. — » Guillaumes de Calmont (2). »

Déjà Laure, — probablement de Calmont, — abbesse de Coubisou, « abbissa de Cubizo » avait donné à l'abbé de Bonneval tout ce qu'elle possédait à Masse, champs, vignes, décimes, le bois excepté, moyennant une rente annuelle de trois setiers froment et un muid de vin.

On voyait dans une chapelle du cloître, dédiée à saint Jean-Baptiste, le tombeau de cette famille, et on y célébrait annuellement quatre anniversaires, fondés par les seigneurs de Calmont.

(1) L'acte de cette donation portait trois sceaux en cire. Le premier, d'Hugues, évêque de Rodez. Le prélat y était représenté en habits pontificaux avec crosse et mitre. Exergue : *Sigillum Hugonis episcopi Ruthenensis*. Au revers, la Sainte Vierge.

Le second, de Bégon de Calmont. D'un côté, on voyait un homme à cheval. Exergue : *Sigillum Begonis de Calmonte*. De l'autre, pareillement un homme à cheval, portant sur la main gauche un épervier. Même exergue.

Le troisième, de Hugues, comte de Rodez, sur lequel on voyait un aigle. Exergue : *Sigillum Hugonis, comitis Ruthenensis*.

(2) Cet acte est plutôt une confirmation qu'une donation. Bégon de Calmont, neveu de l'évêque de Cahors, après le décès de son oncle, confirma la donation de Pussac et de Veirugues ; mais, par un acte postérieur, il donna à Bonneval ces deux métairies.

Parmi les autres bienfaiteurs, on trouve, dans le XII[e] siècle, les noms de Guillaume de la Barrière, qui donne certaines terres attenantes au domaine de la Vayssière ; de Bertrand, comte, fils de Béatrix, comtesse de Melgueil ; de Gui II et de Gui III de Sévérac; de Bernard de Solanet, de Buzeins ; de Bernard d'Anduze, qui fait don de treize villages ; de Claude de Blanquefort ; de Pons et Guillaume Bocafer ; de Guibert de Peyre, qui donne le hameau de Combret ; d'Audebert et Maurin de Montpeyroux, et d'Ildrius de Miremont.

Dans le XIII[e] siècle, Amblard de la Vayssière ; Pons de Castelnau ; Hugues de Malaval ; Raymond de la Roque ; Aldebert Gari et Daude ou Dieudonné d'Estaing, ce noble chevalier qui sauva le roi Philippe-Auguste d'un péril imminent à la bataille de Bouvines, le 27 juillet 1214 (1) ; Déodat de Canillac ; Pétronille et Guibert de Pierrefort ; Gilbert de Cruéjouls ; Guillaume d'Estaing et Pierre de Curlande contribuent à la donation de Bonneval.

Dans le XIV[e] siècle, Roger et Gérard d'Armagnac, vicomtes de Fezenzac ; Astorg d'Aurillac ; Rostang de Bessuéjouls ; Helis, veuve de Rostaing ; Bernard de Benavent ; Béranger de Balaguier; Gui et Raymond d'Estaing ; Begon de Montmatou; Amalric de Narbonne; Pierre de Pélet, seigneur d'Alais ; Baron de Calmont et son fils Raymond ; Hugues de Castelnau, seigneur de Brétenoux et de Calmont, et autres seigneurs de la province, font de nombreuses donations à Bonneval.

Les Templiers d'Espalion, les abbés de Conques, Odon et Izarn, apportèrent aussi leur offrande. Etienne de Brioude, évêque de Mende, cède à Bonneval l'église et les terres de Bonalberg ; Bernard d'Orador lui donne un repas par an, en pain et fromage, pour seize hommes, plus huit fagots et quatre poules et demie.

Cette multitude de donations comprend tantôt des alleux ou terres franches, *alodium*, ce qui rendait les moines propriétaires du fonds ; tantôt des fiefs, *feu-*

(1) Mort en 1245, Dieudonné fut enterré à Bonneval. La dalle de son tombeau, qu'on y voyait encore avant la Révolution de 89, portait l'écusson de ses armes semé de fleurs de lys.

dum; des rentes féodales, *census*; des dîmes, *decumæ*, ce qui les rendait seigneurs et bénéficiers (1).

CHAPELLENIES.

Autrefois les divers autels d'une même église avaient chacun un prêtre ou du moins un clerc en titre pour les desservir. Il paraît, ajoute Dutems, que c'est l'origine des chapellenies. Quoi qu'il en soit, aux quatorzième et quinzième siècles, les seigneurs se mirent à fonder des chapelles, comme dans le douzième et dans le treizième ils avaient fondé des monastères. Bonneval eut encore à recueillir cet héritage de la piété de nos ancêtres. Je regrette de n'avoir pu découvrir tous les titres des fondations qui furent faites en faveur de Bonneval.

Hugues de Solanet, de Buseins, fonde, en 1338, dans la chapelle du château de Galinières, celle de Saint-Blaise, et la dote de plusieurs rentes. Un de ses oncles, Bernard de Solanet, avait donné, en 1269, tous ses biens à Bonneval.

Aldebert, baron de Benavent, fonde et dote, en 1351, dans l'église de Bonneval, la chapelle de Sainte-Madeleine.

Noble François de Solatges, seigneur de Tholet, fonde, en 1400, celle de Saint-Paul.

Astorg de Gaillac fonde, en 1409, celle de Saint-André. Elle fut richement dotée, en 1427, par Gurjon de Montpeyroux, seigneur du Bousquet et coseigneur de Montpeyroux. A sa mort, il fut enterré sur le devant de cette chapelle.

N. P. de La Guiole fonde, en 1410, les chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Etienne, et les dote des terres qu'il avait au village des Carels, paroisse de Saint-Geniez.

La chapelle de tous les Saints eut pour fondateur, en 1421, Jean IV, comte d'Armagnac et de Rodez.

Celle de Notre-Dame de Pitié, noble François-Armand de Solatges, moine de Bonneval, qui la dota en 1474.

(1) Pour connaître les devoirs imposés aux moines de Bonneval, sous le régime de la féodalité, il faut lire les études historiques sur l'ancienne abbaye de Bonnecombe, par M. H. de Barrau, t. II des *Mémoires* de la Société.

Celle des Onze mille Vierges et Martyres fut fondée et dotée, en 1475, par dom Pierre Floyrac, religieux de Bonneval.

Dom Bégon d'Entraygues, moine, fonda, en 1548, la chapelle de Sainte-Anne, et Pierre Mazars, prieur de Brousse, dota, en 1567, celle de Saint-Pierre.

Toutes étaient desservies, dans l'église de Bonneval, par les religieux qui en avaient été pourvus par les patrons ; mais les revenus rentraient dans la mense commune.

Des diverses donations ou fondations faites en faveur de Bonneval depuis sa fondation, il résulta les biens-fonds ou revenus ci-après ; il est vrai de dire que les abbés de ce monastère firent aussi des acquisitions en biens-fonds ou en rentes. Et puis, on ne doit pas perdre de vue que les terres données étaient incultes, et que ce furent les travaux des premiers moines qui donnèrent, en les défrichant, une valeur réelle aux terres de Galinières, Séveyrac, La Vayssière, Pussac et autres.

BULLES DES PAPES.

Vingt-sept bulles, émanées du Saint-Siége, prouvent l'intérêt que les Souverains-Pontifes portaient à l'abbaye de Bonneval. Elles forment comme un abrégé de son histoire. En voici le texte :

1° Alexandre III, par une bulle, datée de l'an 3 de son pontificat (1162), met sous sa protection et sous celle du Saint-Siége les religieux et les biens de Bonneval, érige le monastère en abbaye et lui accorde plusieurs priviléges.

2° Luce III, par une bulle de l'an 1183, prend sous sa protection et sous celle du Saint-Siége les biens de Bonneval, spécialement la grange de Galinières, et exempte de toutes dîmes et prémices les terres que les religieux travailleront de leurs mains ou feront travailler.

3° Le même pape, par autre bulle de l'an susdit, confirme la précédente, et donne aux religieux de Bonneval plein pouvoir d'excommunier les laïques qui tenteraient de les vexer en quelque manière dans l'exercice de leurs priviléges ; de suspendre et d'excommunier les

chanoines, clercs ou moines qui voudraient les troubler dans cette jouissance.

Pour être absous de cette excommunication ou relevé de cette censure, il fallait un certificat de l'évêque diocésain constatant le repentir du coupable.

4° Le même pape, par une bulle du 3 des ides de novembre 1185, accorde aux religieux de Bonneval, entre autres priviléges, l'exemption du paiement des dîmes, et permet à l'abbé de bénir les novices dans les cas où l'évêque diocésain s'y refuserait.

5° Innocent III, par une bulle des calendes de décembre 1200, confirme à l'abbé et aux religieux de Bonneval la donation faite par Hugues, évêque de Rodez, de certains décimes à prélever sur quelques hameaux avoisinant leur couvent.

6° Innocent IV, en 1245, confirme les donations et les priviléges accordés aux religieux de Bonneval, par les papes, ses prédécesseurs, et par les rois de France.

7° Dans la même année, il ordonne à l'archevêque de Bourges, métropolitain de Rodez, aux abbés, prieurs, doyens, archidiacres et autres prélats de la province, de forcer ceux qui ont envahi les biens de Bonneval ou exigé les décimes de leurs terres, à les rendre, sous peine d'excommunication s'ils sont laïques et de suspense s'ils sont clercs.

8° En 1248, il accorde à l'abbé et aux religieux de Bonneval la faculté de ne pouvoir être obligés à pourvoir de pensions ou de bénéfices les clercs ou autres prélats.

9° Dans la même année, il les exempte du droit de péage pour les vins, blés, laines et autres choses à acheter pour leur usage.

10° Enfin, par une troisième bulle, datée de l'an susdit, il donne pouvoir à l'archidiacre de Rodez de terminer le procès qui était entre l'abbé de Bonneval et le prieur de Saint-Martin de *Logorac*, au sujet de la diminution des terres et possessions dudit abbé.

11° Clément IV, en 1267, ordonne à l'abbé de Nant de défendre l'abbé et les religieux de Bonneval des oppressions dont ils étaient les victimes à cause des priviléges à eux accordés par le Saint-Siége.

12° Dans la même année, il nomme pour conserva-

teurs de l'abbaye de Bonneval les évêques de Maguelonne et du Puy.

13° Grégoire X, en 1271, donne commission au prieur de Saint-Flour, diocèse de Clermont, de révoquer les aliénations illicites faites par l'abbé et les religieux de Bonneval.

14° Par une autre bulle des ides de septembre, au susdit, il commet le prieur de Prades-d'Aubrac, pour informer sur l'usurpation de plusieurs terres de l'abbaye de Bonneval, faite par des curés, des prêtres et des seigneurs de la province.

15° Et par une autre bulle de 1274, ayant égard aux vexations faites par plusieurs personnes à l'ermite d'Aurenque, et l'offre de l'abbé de Bonneval de lui céder un endroit propre à se bâtir un autre ermitage, avec un revenu égal à celui d'Aurenque, il accepte les offres de l'abbé de Bonneval.

16° Boniface VIII, en 1292, donne commission à l'abbé de Nant d'empêcher les vexations qu'éprouvent l'abbé et les religieux de Bonneval, et d'y procéder par les censures ecclésiastiques.

17° Jean XXII, en 1319, donne commission au prévôt de Mirepoix de fixer un terme aux détenteurs des dîmes et autres biens de Bonneval, et si, passé ce terme, ils n'ont pas restitué, de les y forcer par l'excommunication.

18° Martin V, le 12 des calendes d'avril 1424, accorde à l'abbé de Bonneval et à ses successeurs, la faculté de porter la mître et l'anneau, de donner la bénédiction dans les prieurés, églises et monastères dépendants de l'abbaye, à la fin de la messe, vêpres et matines, à moins qu'un évêque ou légat du Saint-Siége soit présent.

19° Eugène IV, par une bulle adressée à l'official de Mende, déclare, en 1431, que l'abbé et les religieux de Bonneval sont exempts de la juridiction de l'évêque de Rodez.

20° Urbain VIII, le 7 des calendes de juin 1626, donne commission aux évêques et aux officiaux de Rodez, de Mende et de Saint-Flour, de faire restituer aux religieux de Bonneval les croix, calices, vases d'argent et autres ornements, papiers et provisions qui leur ont été enlevés.

Les bulles de Martin IV, en 1282 ; de Nicolas IV, en 1288 ; de Boniface VIII, en 1292 ; de Benoît XI, en 1303 ; de Jean XXII, en 1333, et deux de Martin V, en 1424, ont pour objet de faire révoquer les aliénations illicites, comme celle de Grégoire X, en 1271.

LETTRES DE SAUVEGARDE.

Les comtes du Rouergue, les comtes de Rodez et les rois de France prirent aussi l'abbaye de Bonneval sous leur protection, par les lettres de sauvegarde qu'ils lui accordèrent. On en trouve d'Alphonse, comte de Toulouse et du Rouergue ; de Philippe-le-Bel ; de Guibert de Pierrefort, sénéchal du Rouergue, agissant au nom de ce monarque ; du roi Philippe de Valois ; de Jean Ier ; de Bernard, de Jean IV, comtes d'Armagnac et de Rodez, et du roi Charles VIII.

Comblée de faveurs spirituelles et temporelles, l'abbaye de Bonneval ne pouvait couler que des jours heureux et tranquilles ; mais le bonheur n'est pas de ce monde ; aussi eut-elle sa part de toutes les calamités qui fondirent, à diverses époques, sur le Rouergue.

Au XIVe siècle, afin de ne pas subir le joug des Anglais, les religieux fournirent, pour *la guerre de Saint-Antonin*, une subvention de soixante-sept écus d'or, et cependant, comme tous les Rouergats, ils eurent à gémir sous une domination étrangère. En 1376, les Routiers s'abattirent sur leur couvent et ses dépendances, et en emportèrent un riche butin. Les Huguenots renouvelèrent ces ravages au XVIe siècle ; ils saccagèrent Bonneval en 1588, et, dans les premières années du siècle suivant, une bande de malfaiteurs l'alla piller encore. Mais toujours, malgré la violence de ces orages, cette abbaye avait relevé sa tête. Vint la tourmente révolutionnaire de 89, et elle disparut, peut-être pour jamais !

ABBÉS RÉGULIERS DE BONNEVAL.

I. — ADHÉMAR, premier abbé de Bonneval en 1161.

L'œuvre de Guillaume de Calmont, ancien évêque de Cahors, avait grandi. Elle avait été bénie de Dieu et des hommes. Le prieur Adhémar, ce saint religieux de Mazan, qui avait conduit à Pussac sept de ses frères en

Jésus-Christ, avait jeté les fondements d'une belle église, d'un vaste monastère, d'un superbe cloître; il leur avait donné un nom qui contrastait avec le site : *Notre-Dame de Bonneval ;* et malgré la pauvreté qui les avait accueillis, la pieuse entreprise était accomplie. Dans ces siècles de foi et de confiance en Dieu, les moines de Citeaux n'exigeaient point, pour établir une nouvelle maison de leur ordre, de beaux domaines, des terres excellentes, de magnifiques prairies ; alors on ne demandait pas pour eux, comme aujourd'hui, une ferme-modèle, créée et mise au monde au moment du leur arrivée ! Non ; on offrait à un abbé qui avait de trop plein dans son monastère quelque vieille métairie, sise dans une vallée solitaire, arrosée par un cours d'eau assez abondant, et dont toutes les terres étaient presque incultes : l'abbé jugeant cette offre suffisante, voyant que le nouveau monastère s'élèverait dans une profonde solitude, assez éloigné des villes et caché aux regards d'un monde profane, faisait choix de quelques-uns de ses moines, et leur remettant une croix de bois : « Voilà, leur disait-il, votre héritage ; allez planter ce » signe sacré dans un lieu d'horreur et de vaste soli- » tude : *In loco horroris et vastæ solitudinis*. Là, » vous trouverez, comme ici, cette paix de l'âme qui » fait toute votre félicité ; là, vous trouverez le ciel. » Votre monastère commencera petitement ; mais l'en- » fance est bonne pour un couvent, puis il grandit » selon les desseins de la divine Providence ; c'est » ainsi ordinairement que commencent les œuvres de » Dieu. La grande mission de Notre-Seigneur Jésus- » Christ a commencé petitement par l'étable de » Bethléem ; l'église a commencé petitement par les » douze pauvres pêcheurs de Galilée : Citeaux a com- » mencé petitement : il n'eut d'abord que des cellules » construites avec des branches d'osier. Soyez donc » pleins de confiance. Montrez-vous toujours les enfants » de saint Benoît, et gardez-vous surtout de vouloir » faire marcher sa sainte règle avec les *exigences des* » *siècles*. Ce serait votre décadence, l'anéantissement » de votre ordre ; vous n'auriez que l'habit du moine. » Vous travaillerez pour Dieu, pour votre prochain, » pour gagner le pain de chaque jour, pour éviter l'oi-

» sivété, mais non pour vous attirer les applaudisse-
» ments du monde. Auriez-vous embrassé un genre de
« vie aussi austère? Vous seriez-vous condamnés à un
» travail manuel si pénible pour une récompense aussi
» vide et si dangereuse pour votre âme? Ne craignez
» rien, vous dit le Seigneur, je suis avec vous. Par
» votre vie sainte, et non par vos travaux agricoles,
» vous ramènerez à la vertu les prévaricateurs de ma
» divine loi. J'ai vaincu le monde; vous le vaincrez par
» moi et avec moi.

» Partez donc, mes enfants, sous les auspices de la
» Reine des Cieux, patronne de Citeaux, et sous la con-
» duite de votre nouveau prieur; partez, les peuples
» vous appellent, le Ciel vous soutient, votre abbé vous
» bénit. »

Ils partaient, et, après une enfance plus ou moins longue, l'ordre de Citeaux comptait une abbaye de plus. Ainsi arriva-t-il pour Bonneval. Après quatorze ans d'enfance, le monastère fut érigé en abbaye, et le prieur Adhémar en fut élu premier abbé. Ce qu'il avait été durant son priorat, il le fut durant son abbatiat, qui dura seize ans. Toujours même zèle, même régularité, même amour pour la règle de saint Benoît et les constitutions de Citeaux; toujours un saint. Enfin, tant de vertus furent couronnées d'une précieuse mort en 1177.

Après son décès, un moine de Bonneval écrivit la vie de son saint abbé, mais aujourd'hui ce manuscrit est l'objet de tous nos regrets.

Dans le martyrologe de l'ordre de Citeaux, au 22 février, on lit: « *In diœcesi Ruthenensi beati Quadrati,*
» *abbatis Bonævallis*; dans le diocèse de Rodez, fête
» du bienheureux Quadrat, abbé de Bonneval. » Dans
le ménologe : « *In diocesi Ruthenensi, beatus Qua-*
» *dratus, abbas Bonævallis, qui revelationibus et*
» *vitæ sanctimoniâ illustris, feliciter migravit ad*
» *Christum*; dans le diocèse de Rodez, le bienheureux
» Quadrat, abbé de Bonneval, qui, après s'être illustré
» par les révélations et la sainteté de sa vie, s'endormit
» heureusement dans le Seigneur. »

Mais en quelle année a vécu le bienheureux Quadrat, abbé de Bonneval? Est-ce un personnage distinct de l'abbé Adhémar?

tems, dans son *Clergé de France*, article *Abbaye onneval*, dit : « On ignore dans quel temps le ɪnheureux Quadrat a gouverné ce monastère. »
s *Annales de l'ordre de Citeaux*, par Ange Manz, moine cistercien et évêque de Bajadoz, répon- article *Bonneval*, année 1147, chap. 19 : « Dans te abbaye, Quadrat, son abbé, se distingua par vertus : *In eâ floruit Quadratus illius abbas.*»
'année 1147 fut l'année de la fondation de Bonne- et son premier abbé a été le prieur Adhémar. Il donc qu'Adhémar et Quadrat ne fassent qu'une et même personne, ayant deux noms, un de me ou de religion, Quadrat ; et un nom patronye, Adhémar. Les historiens le désignant tantôt par om, tantôt par un autre, on aura fini par croire à personnages. De semblables erreurs sont assez unes dans l'histoire des siècles reculés.
s chartes de l'époque ne portent, il est vrai, que le d'*Adhémar*, *abbé de Bonneval*, sans faire men- le celui de *Quadrat* ; mais on sait assez que les le ce temps n'avaient point les exigences de celles ourd'hui, et puis cet abbé ayant mérité par ses tions et la sainteté de sa vie d'être inscrit dans le gue des saints de l'ordre de Citeaux, on se con- de le désigner par son nom de baptême ou de on, comme on le fait encore dans la béatification canonisation de quelque saint.
tre opinion, à nous, est donc, à moins de preuves aires, que le premier abbé de Bonneval doit porter m d'Adhémar Quadrat.

— GUILLAUME, successeur d'Adhémar Quadrat, upa l'abbatiat que peu de mois.

. — PIERRE Ier éprouva la bienfaisance du chapitre ontsalvy.

— SICARD devint son successeur en 1191.

— PHILIPPE, abbé en 1196.

— HUGUES fut élu en 1214.

bienheureux JEAN, Ier du nom, abbé de Bonneval ême temps que Hugues.
st au R. P. dom Orsise, abbé d'Aiguebelle, que devons de connaître le nom du bienheureux Jean,

dont les listes chronologiques des abbés de Bonneval ne font pas mention. Celles-ci formées, d'après les titres de l'abbaye, ne parlent que du Père Hugues, abbé en 1214. Le bienheureux Jean fut un des douze religieux de l'ordre de Citeaux, choisis par le pape Innocent III, pour travailler à la conversion des Albigeois, qu'il éleva à la dignité d'abbés. D'après le martyrologe, le ménologe et l'astre de Citeaux, le bienheureux Jean était un homme remarquable par son intelligence, très-distingué par sa conversation angélique et tout-à-fait adonné à la contemplation des divins mystères. Par ses prières, il obtint du Seigneur des grâces signalées, et, par ses prédications, il ramena à la foi catholique un très-grand nombre d'hérétiques. On désirait de toute part le secours de ses prières; on le réclamait avec instance; les princes et les grands seigneurs s'estimaient heureux d'être affiliés aux bonnes œuvres, aux oraisons de ce saint abbé et de sa fervente communauté.

Le ciel attesta, par un prodige éclatant, en 1212, la sainteté de cet abbé, et ne contribua pas peu à accréditer ses prédications dans l'esprit de ses auditeurs. Ce fait miraculeux eut lieu, disent les *Annales* de l'ordre de Citeaux, dans la petite paroisse de Saint-Marcel, canton de Conques, lorsque Simon de Montfort assiégeait la ville de Saint-Marcel, département du Tarn. Pierre de Val-Cernay le rapporte ainsi dans son *Histoire des Albigeois* : « Nous n'oublierons pas un » miracle qui eut lieu à cette époque dans le diocèse » de Rodez. Un dimanche, l'abbé de Bonneval, ordre » de Citeaux, prêchait dans une église qui était si » petite qu'elle ne pouvait contenir tous les auditeurs » qui s'y rendaient. Ce fut par ce motif qu'ils sortirent » tous de l'église, se placèrent devant la porte pour » entendre tout le discours de l'abbé. Il était près de la » fin, et au moment même où le vénérable abbé engageait tout son auditoire à prendre la croix contre les » Albigeois, il apparut dans l'air, à tous les assistants, » une croix qui paraissait se diriger sur Toulouse. L'auteur ajoute qu'il a appris ce miracle de la propre » bouche de ce respectable religieux et abbé. »

Enfin, le martyrologe de l'ordre de Citeaux annonce en ces termes la fête du bienheureux Jean : « *In Bo-*

» *navalle Ruthenensi beati Joannis abbatis qui*
» *orationis efficaciâ multa à Domino obtinuit, et*
» *prædicationis doctrinâ non paucos hæreticos ad*
» *fidem convertit.* » Le ménologe ajoute : « *Super*
» *quem, dùm magno fervore concionaretur, crux*
» *ingens in ipso aëre apparuit.* »

VII. — Arnauld, en 1231.

VIII. — Antoine, en 1232.

IX. — Jean II, en 1238.

X. — Etienne Guirens, sous qui Aldebert Gari et Daude d'Estaing dédommagèrent l'abbaye de Bonneval des torts qu'ils lui avaient faits.

XI. — Pierre II, en 1258. Le pape Clément IV le délégua pour examiner la règle des moines d'Aubrac et l'approuver à perpétuité, s'il le jugeait à propos.

XII. — Etienne de Curlande, en 1275.

XIII. — Pierre III, en 1281, créa un notaire pour retenir toutes sortes d'actes dans les terres de son abbaye.

XIV. — G....., en 1283.

XV. — Rostaing, en 1287, visita, par ordre de l'abbé de Citeaux, l'abbaye de Chambons, diocèse de Viviers.

XVI. — Guiraud, en 1289.

XVII. — Raymond Ier, en 1299.

XVIII. — Bérenger, en 1302, mourut en 1318.

XIX. — Jean III, professeur en théologie, fut élu en 1320.

XX. — Dieudonné Ier, en 1332.

XXI. — Durand, en 1358.

XXII. — Dieudonné II, de Brossin, prieur de Bonneval, élu au mois de juillet, an susdit, mourut en 1362, l'an premier du pontificat d'Urbain V.

XXIII. — Rigal, de Gaillac, lui succéda. Il obtint de Jean, fils du comte d'Armagnac, la permission de fortifier Galinières et de l'entourer de fossés. On voit ses armes à la clef de voûte de la chambre dite de l'*abbé* ; elles portent : *une crosse accostée de deux roses* (1).

(1) Pièces justificatives n° 9.

XXIV. — PIERRE, IVe du nom, fut élu en 1381. Vingt-six religieux de chœur ont signé le procès-verbal de son élection, savoir : dom Jean Chanac, prieur; Raymond Baulez, sous-prieur; Gui Moysset, chantre ; Guillaume de Frézals, sacristain ; Raymond Four, cellerier; Arnauld de Solatges, grangier d'Abiac ; Pierre de Magnaviala, grangier de Bonalberc ; Jean-Baptiste Bouissou, grangier de Cassagnettes ; Durand Cadars, grangier de Montbés; Arnauld Delmas, Guillaume Gaudels, Bernard Bèche, Géraud Pelhous, Bernard Borel, Géraud Bouscayret, Guillaume Poujols, Durand Boysset, Guillaume Ripier, Jean Géraud, Bernard de la Font, Guillaume Cabrol, Barthélemi de Bosc, Bernard Bézamat, Paul de Transtoulious, Guillaume Cazals et Rigal de Gaillac.

XXV. — DIEUDONNÉ III, devenu abbé de Bonneval, en 1388, s'occupa avec zèle du gouvernement de son abbaye et lui procura de puissants protecteurs. Au 1er mars 1391, il fit hommage à Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez, qui venait de succéder à Jean III, son frère, et, trois ans après, en obtint des lettres de sauvegarde. En 1399, il rendit encore hommage au roi Charles VIII, et, en 1403, à Gui IX, baron de Sévérac, pour les biens que Bonneval possédait à Buseins. En reconnaissance des bienfaits reçus de Bernard, comte d'Armagnac, il fonda, pour le repos de son âme, quand il serait mort, trois anniversaires à faire chaque année. Dieudonné mourut en 1407.

XXVI. — JEAN-GÉRAUD, professeur d'Ecriture sainte, successeur de Dieudonné, fit hommage à Bernard, comte d'Armagnac et de Rodez ; à Bonne de Berri, veuve de Jean IV d'Armagnac, et à son fils Jean V. Il obtint, en 1424, du pape Martin V, le privilége de porter la mître et autres ornements pontificaux (1). Trois ans après, il alla déposer aux pieds du souverain-pontife l'hommage de sa reconnaissance, et, entre ses mains, il fit serment de lui obéir ainsi qu'à ses successeurs, de ne jamais entrer dans aucune ligue contre les souverains-pontifes ; de bien s'acquitter de tous les emplois qu'ils pourraient

(1) Pièces justificatives n° 10.

lui confier ; de défendre les droits du souverain-pontife, qui ne seraient pas opposés à ceux de son ordre ; de prêter main-forte aux légats de Sa Sainteté; de se rendre au synode, à moins d'empêchement, et de ne pas vendre, ni donner, ni engager les biens de son couvent. En 1431, il appela au Saint-Siége d'une sentence de l'official de Rodez, et, l'année suivante, il fut déclaré exempt de sa juridiction par le pape Eugène IV qui, dans cette même année, réduisit à vingt-six les religieux de chœur qui devaient faire le service divin à Bonneval, non compris, dans ce nombre, ceux qui devaient le faire dans les granges dépendant du monastère. Il assista au concile de Bâle qui l'envoya avec Aymard de Roussillon, chanoine de Lyon, auprès d'Alphonse, roi d'Aragon.

XXVII. — JEAN ROBERT, compétiteur du précédent, adhérait au schisme de Pierre de Lune, ce qui le fit excommunier en 1420. Durant ce temps, il causa de très-grands préjudices au spirituel et au temporel de l'abbaye. Vraisemblablement, après la mort de Jean Géraud, il abandonna cette obédience, ce qui le fit confirmer dans l'abbatiat de Bonneval. Il mourut le 4 de février 1446.

XXVIII. — Le 4 mars suivant, PIERRE DE RIGAL, cellerier du monastère, en fut élu abbé par le chapitre, composé de Déodat de Frézals, prieur ; Pierre Floyrac, grand-cellerier ; Pierre de Rigal, garde des clefs ; Pierre Raynal, sous-prieur ; Pierre de Benoît ; Déodat Baudelli ; Déodat Gelet, vestiaire ; Antoine Correri, infirmier ; Guillaume Capoulade, sous-chantre ; Raymond Albaret ; Jean de Veryère, sous-cellerier ; Etienne Mazet ; Pierre de Melet ; Armand Gros ; Jean de Lalo ; Raymond de Sales ; Déodat Costes ; Arnaud Delmas ; Jean Roques ; Jean de Prat, chantre ; Raymond Souilhac, sacristain ; Armand de Solatges, syndic ; Pierre Gervais ; Antoine de Hauterive ; Laurent Bascle ; Pierre Bascle ; Raymond Boisset ; Pierre Fabre et Jean Garnier. En tout vingt-neuf religieux de chœur.

Acte de cette élection fut envoyé au Souverain-Pontife, Eugène IV. « Mais le pape cassa, par une bulle du » 7 des ides d'avril 1446, l'élection faite par le chapi-

» tre de Bonneval, de Pierre pour leur abbé, et néan-
» moins il lui en expédia les provisions, comme choisi
» par le Saint-Siége auquel il appartenait d'y pourvoir.»

A dater de cette époque, les religieux de Bonneval n'élurent plus leur abbé. Pierre de Rigal étant mort en 1449, l'abbaye fut mise en commende, et l'abbé commendataire ne résidant pas dans le couvent, la discipline monastique alla s'affaiblissant, très-souvent même ce fut l'abbé commendataire qui introduisit le relâchement et la dissipation dans le couvent, car il devait avoir un logis dans son abbaye, une habitation sur sa ferme, où, libre de tout engagement domestique, il pouvait mener à son gré la vie du monde, y recevoir ses amis, comme dans un château, y établir son receveur avec sa famille.

ABBÉS COMMENDATAIRES.

XXIX. — Gui de Caylus de Castelnau, fils de Jean et d'Anne de Culant, protonotaire apostolique, pourvu de l'abbaye de Bonneval à la mort de Pierre de Rigal, fit reconstruire, en 1453, le château de Masse. Le 2 février 1454, il donna des lettres de vicaire-général, pour Bonneval, à noble Armand de Solatges, syndic et moine de ce monastère. Le 2 novembre 1495, il fonda une messe à célébrer tous les jours à l'autel de Saint-Jean, et, chaque année, trois anniversaires, et, pour dotation, il donna la montagne de la Branque ou Brancalte, et un pré à Montpeyroux. Nommé, en 1503, évêque de Périgueux, il mourut, le 10 août 1523, à Cahors, d'après la généalogie de la famille Castelnau ; au château de Galinières, d'après certains historiens. Il fut enterré dans l'église de Bonneval, du côté de l'Evangile, et on grava son épitaphe sur une plaque de bronze qu'on y voyait encore en 89.

Gui de Castelnau eut aussi l'abbaye de Silvanès et la prévôté de Belmont.

XXX. — Antoine de Raynal, que certains auteurs appellent *Raymond*, fut pourvu de l'abbaye de Bonneval à la mort du précédent. A peine installé, il reçut de François Ier la lettre qui suit :

« De par le Roi,
» nostre amé et féal,
» Chacun voit et connaît la mauvaise et damnée

volonté et affection que nos ennemis ont à l'encontre de nous et de notre royaume, pays et sujets, et que déjà plusieurs fois ils ont essayé de nous vouloir miner et détruire, s'ils eussent pu. Et encore à cette heure, persévérant en leur mauvais vouloir, se mettent à leur effort et font tous les préparatifs qu'ils peuvent, pour venir à grosses puissances en nos dits royaume, pays et seigneuries, par divers endroits délibérés, pour les piller, saccager, brusler et mettre en proie et perdition, ce qu'à l'aide de Dieu et de notre bon droit, nous espérons empêcher et y bien pourvoir de tous côtés, de sorte qu'ils se trouveront frustrés de leur mauvaise intention. Mais pour fournir aux frais qu'il convient de faire promptement pour souldoyer un si grand nombre de gens de guerre et autres forces que mettons sus pour y résister, il nous est besoin et nécessaire en attendant que les deniers de nos finances soient recueillis de nous aider par un emprut des prelats et gens d'église de notre royaume, nos bons et loyaux sujets, dont vous êtes l'un; et de cette cause, vous prions bien instamment que, à ce besoing, vous nous veuillez prester *la somme de six vingts livres* qui est bien petite, attendu votre faculté. Toutes fois nous voulons passer et contenter, au moins que nous pouvons, afin que vous n'ayez cause de vous excuser. Laquelle somme vous mettrez et baillerez incontinent ez mains de notre amé et féal conseiller général de nos finances de Guienne, et receveur général des deniers extraordinaires et parties casuelles de notre royaume, maître Pierre Despestigny, pour employer à nos affaires de la guerre, lequel vous en baillera sa quittance en vertu de laquelle nous vous en ferons appointer et payer sur le dernier quartier de nos finances de cette présente année, auquel nous aurons foi certaine pour ce faire; vous priant de rechef ni faire faute, surtout que vous désirez nous faire service et plaisir et que craignez la ruine et désolation de notre royaume, pays et sujets, dont vous êtes du nombre.

» Donné à Amboise, le 22 juin l'an 1524.

» Signé : FRANÇOIS.

» Par le roi :

» DORNE. »

Le 12 du mois d'octobre suivant, le bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, faisant la visite de son diocèse, alla d'Espalion à Bonneval. Il y fut reçu avec pompe et solennité. L'abbé accourut au-devant du prélat, lui baisa la main et, après que le saint évêque eut pris place sous le dais, les moines le précédèrent en défilant processionnellement dans le cloître. Parvenu à l'église, l'évêque donna sa bénédiction et, au sortir, il visita en détail le monastère. Nous avons le procès-verbal de cette visite dressé par son secrétaire en termes empreints d'une aimable jovialité (1). Le lendemain, François d'Estaing célébra la messe au grand autel de l'église, et assista ensuite à celle de la communauté, à laquelle le chantre, la face tournée vers le prélat, lut la leçon de saint Paul : *Si quis episcopatum desiderat*, leçon qui, d'après le rituel de l'ordre de Citeaux, doit être lue toutes les fois qu'un évêque assiste à la messe conventuelle. A la fin de cette messe, le saint évêque donna la bénédiction et se rendit ensuite au chapitre, où il adressa aux religieux une exhortation sur la régularité et la vie monastiques.

François d'Estaing se faisait tout à tous, sans jamais cesser d'être évêque. S'il permit aux moines de profiter de sa présence pour se livrer à quelques élans de gaieté, il sut leur rappeler la sublimité de leur vocation et la perfection qu'elle exige.

XXXI. — Jacques de Caylus de Castelnau de Clermont, fils de Pierre, baron de Castelnau, de Calmont-d'Olt, etc., et de Marguerite de la Tour, évêque de Saint-Pons de Tomières, fut nommé abbé de Bonneval en 1545. Il y avait alors vingt-trois religieux de chœur : dom Jean Mazars, prieur ; Jean Destrélés, sous-prieur ; Etienne Pelaprat, sacristain ; Guillaume Conogut, chantre ; Pierre Boyer, cellerier ; Jean Régis ; Jean Livinhac ; Remi Rigal ; François Roques ; Jean Terondel ; Antoine Ozilis ; Antoine Viguier ; Louis Noblat ; Antoine Goilhat ; Raymond Beruzés ; Raymond Clauzel de Coussergues ; Etienne Mazeau, de Fournols, près Coussergues ; François Solages ; Pierre Brassat ; Jacques Falgayères et Remi Roumiou.

(1) Pièces justificatives n° 11.

XXXII. — PIERRE PRADINES, abbé commendataire en 1606.

RÉTABLISSEMENT DES ABBÉS RÉGULIERS.

XXXIII. — Dom GÉRAUD DE NOYGUE fut nommé abbé commendataire de Bonneval en 1622. Le pape l'exhortait, dans ses bulles, à prendre l'habit de religion et à faire profession dans l'ordre de Citeaux. Docile à ce conseil, il se revêtit des livrées de la vie monastique, et obtint du roi, en 1623, la permission de tenir son abbaye en règle. Ce bienfait pour Bonneval dura jusqu'à 1679, et cette restauration des abbés réguliers est un fait vraiment remarquable dans le dix-septième siècle. Saint Marcel, au diocèse de Cahors ; Candeil, dans celui d'Albi, eurent le même avantage que Bonneval. La première, de 1601 à 1647 ; la seconde, de 1628 à 1724 ; mais ce ne fut que le partage d'un très petit nombre d'abbayes, distinguées par le nombre, la ferveur et la régularité de leurs moines ; et il est glorieux pour Bonneval d'avoir seule, sur cinq abbayes Cisterciennes établies dans le Rouergue, mérité cette faveur. Aussi fut-ce pour elle une ère de bonheur, due sans doute, non-seulement à la piété de ses moines, mais encore aux prières des saints, dont les ossements reposent au milieu des ruines de l'antique abbaye, et que le Seigneur y conserve pour le grand jour de la résurrection ! Pourquoi faut-il que dans le monde et même parmi le clergé il y ait des personnes qui ne prêtent qu'une légére attention aux faits historiques? Un peu de réflexion sur la restauration des abbés réguliers à Bonneval ferait cesser les critiques amères deversées sur les dernières années de ce monastère et rappellerait à tout esprit judicieux cette parole pleine de vérité : qu'à cette épopue, triste avant-coureur d'un affreux cataclisme, *toute chair avait corrompu sa voie.*

Cependant Géraud de Noygue voulut rentrer dans la vie privée, et, sous le bon plaisir du roi, il fit sa démission en 1629, en faveur du prieur du couvent, Etienne Carrier. Il mourut, en 1657, sur la cendre et la paille, au milieu de ses frères éplorés, mais déjà certains de sa future félicité.

XXXIV. — Dom ETIENNE CARRIER, fils de François

Carrier, bourgeois, et d'Antoinette Calmels, del Duc, près Curières, docteur de Sorbonne, religieux et prieur de Bonneval, reçut ses bulles d'abbé régulier, et fut béni, en 1630, par Bernardin de Corneillan, évêque de Rodez. Il devint, peu de temps après, vicaire général de l'ordre de Citeaux et aumônier honoraire de Louis XIII. Par son zèle et ses exemples, il soutint, dans son abbaye, l'esprit de ferveur, et en augmenta les revenus. Il fonda, en 1660, le monastère de la Bénissons-Dieu, de la Falque, près Saint-Geniez-d'Olt, où Hélix Carrier, sa nièce, religieuse Bernardine de Leyme, fut envoyée en qualité de prieure, et obtint, dans la même année, pour coadjuteur son neveu Jean-Aymard Frayssinous. Il mourut le 19 février 1661, et fut enterré dans l'église du monastère. On lisait sur sa tombe : *Dom Sthephanus : Carrier : villæ : del Duc : abbas : regularis : anno : MDCXXIX : et : obiit : an : MDCLXI : restaurator : hujus : monasterii : tam : in : spiritualibus : quam : in temporalibus : et : fundavit : monasterium : Benedictionis-Dei : alias :* La Falque : *prope : sanctum : Genesium : anno MDCLX.* »

Ce fut sous l'abbatiat de dom Etienne Carrier que le R. P. Beau, jésuite, publia la vie du bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez. L'auteur fait, dans cet ouvrage, un bel éloge de Bonneval. Après avoir dit que le saint évêque avait une affection particulière pour cette abbaye, où il faisait souvent ses retraites spirituelles, il ajoute : « Les amitiés des saints sont » toutes célestes, et je me persuade volontiers que » notre saint évêque, dans la région de la parfaite cha- » rité, a pris de nouveaux feux d'amour envers cette » sainte maison, dans notre siècle, auquel il semble » que Dieu veut faire un nouveau Clairvaux de Bonne- » val, pour en tirer des colonies à rétablir partout » ailleurs l'esprit du grand saint Bernard, qu'il lui a si » libéralement rendu en nos jours. Heureuse la jeu- » nesse que Dieu y appelle au renouvellement des » prémices de la grâce d'institution ! Faveur qu'il ne » fait jamais qu'à ceux qu'il veut conduire à une haute » et éminente sainteté. »

A la mort d'Etienne Carrier, la communauté était ainsi composée : Dom François Suau, prieur ; Bernard

Loubet, sous-prieur; Grégoire Mary, syndic; Pierre Galien, sacristain; Pierre Lauguier, secrétaire; Jacques Landès, infirmier; Joseph Carrier, maître des novices; Guillaume Martin; Jean Baldit; Antoine Bonaterre; Benoît Baumel; Robert Bézamat; Etienne Albespeyre; Guillaume Alauze; Jacques Saby; André Suau; Barthélemy Cabanelles; Honoré Courtonis; Albéric Geniés; Alexis Latieule; Malachie Troupel; François l'Hospital, tous religieux prêtres, et Bernard Bancal, Antoine Disdaret, Amans Blanc, jeunes profès.

Novices : Jean-François Labeillé, Jean Amat, François Teilhart, Edmond de Combe, Gabriel Belcayré, Aymard Barlier et Jacques Raynaldy.

Absents : Jean Thédenat, docteur de Sorbonne; Jean Guarrigues; Jean Guiral, cellerier; Pierre Rogéry, prieur à Mazan; Jean Rogéry, vestiaire; Gaspard Barri; Pierre Rigal, confesseur à Nonenque; Antoine Bru et Louis Du Gua, étudiants au collége de Toulouse. En tout quarante-un.

XXXV. — Dom Jean-Aymard Frayssinous, neveu du précédent, fils d'Antoine, bourgeois, et d'Anne Carrier, était né au Puech, paroisse de Curières. Dès ses premières années, il montra une vocation très-prononcée pour l'état religieux, et, bien jeune encore, il entra au noviciat de Bonneval où il se distingua par sa piété et ses talents. Ses supérieurs l'envoyèrent à Paris suivre le cours de Sorbonne, où il fut reçu docteur avec applaudissement. Après son retour à Bonneval, il fut nommé professeur royal de la faculté de Toulouse, dont il devint plus tard doyen. A la demande de son oncle, le pape Alexandre VII le nomma coadjuteur de Bonneval. Les bulles d'institution canonique sont datées de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, le 11 des calendes d'août 1660, et M. Amable Frayssinous en conserve précieusement une copie authentique, à côté des bulles de l'illustre évêque d'Hermopolis. On ignore par qui il fut béni, — Hardoin de Péréfixe, évêque de Rodez, alors à Paris. — Mais, d'après ces bulles, il lui était permis de se faire bénir par le prélat ou évêque qu'il voudrait, pourvu qu'il fût en communion avec le Saint-Siége. On pense qu'il dut recevoir sa consécration abbatiale des mains de l'abbé de Citeaux qui jouissait

de ce privilége. Il fut installé dans la coadjutorerie, le 4 décembre 1660, en présence de toute la communauté, par dom François Suau, prieur du monastère, subdélégué de messire Dorsan, vicaire général et official de Rodez. Le 18 février suivant, il devint abbé titulaire par la mort du R. P. Carrier. Dès-lors il prit les rênes du gouvernement. Juste admirateur de l'héroïque réforme de l'abbé de Rancé, qui a produit les Cisterciens de Notre-Dame de la Trappe, s'il ne put l'introduire dans son abbaye, il sut, du moins, y maintenir cette édifiante régularité qui avait mérité les éloges du Père Beau.

Peu de temps après sa promotion à l'abbatiat, il fut nommé vicaire général de Citeaux et conseiller au présidial de Rodez. Excessivement bon et libéral, ses aumônes privées étaient immenses, et il employait tous ses revenus en bonnes œuvres. Il avait secondé de tout son zèle son prédécesseur dans la fondation du monastère de la Bénissons-Dieu, de La Falque, et, dans une de ses visites, en 1665, il fit don aux religieuses d'une somme de six mille quatre cents livres. En 1676, il donna à l'église de Curières un presbytère, probablement vendu pendant la révolution de 1789, et remplacé par une autre maison, donnée par Mgr l'évêque d'Hermopolis, arrière petit-neveu de l'abbé de Bonneval. Les études auxquelles il s'était adonné avec ardeur, les sollicitudes inséparables de ses fonctions avaient ruiné sa santé, sans affaiblir néanmoins l'énergie de son caractère. A la suite d'une grave maladie qui l'avait retenu plusieurs mois sur son grabat, on fit courir le bruit de sa mort, et Henri-Claude de la Plainie-du-Puy-Martin, prêtre du diocèse de Rodez, l'accueillant avec trop de précipitation, sollicita et obtint du roi un brevet, en date du 3 août 1676, qui le nommait abbé commendataire de Bonneval. Aussitôt de quitter la capitale pour aller prendre possession de son abbaye ; mais sa surprise fut grande quand il trouva plein de vie celui qu'il croyait dans le tombeau ! Néanmoins il voulut jouir de son bénéfice, et le titulaire, à son tour, ne voulut pas s'en dessaisir : le bien de sa communauté s'y opposait. Du Puy-Martin en appela au conseil du roi. Le R. P. Jean Aymard se rendit à Paris pour plaider sa cause. Dès

amis intervinrent, et, sous le bon plaisir du roi, du Puy-Martin résigna, entre les mains du pape, l'abbaye de Bonneval, et dom Jean Aymard lui fit une pension annuelle de dix-huit cents livres. Trois ans après, il s'endormit dans le Seigneur, au mois de juillet 1679, et il fut inhumé dans l'église abbatiale. On grava sur sa tombe : *Dom Joannes : Aymardus : Frayssinous : primum : coadjutor : tum : abbas : regularis : anno* : *MDCLXI : professor : regius : in : universisate. Tolosana* : *ac : decanus : et : doctor : Sorbonnicus : obiit : MDCLXXIX* : R : I : P. »

La pierre tombale de cet abbé a disparu, comme celle de son prédécesseur ; mais ses armes (1) sont encore sur la clef du cintre de la porte de l'église, pour dire au touriste qu'un abbé, du nom de Frayssinous, sut maintenir la régularité dans ce célèbre monastère, avec ce zèle qu'un autre prêtre, du nom de Frayssinous, employa plus tard pour défendre la religion catholique au sein de la capitale. Le souvenir de ses armes, que Mgr Croizier avait remarquées lors de sa visite à Bonneval, inspira, en 1846, à Sa Grandeur, ces quelques lignes où l'on retrouve des regrets et des hommages :

« Quelle impression n'a pas produit sur nous l'église » si remarquable de Bonneval, où l'on ne peut plus » qu'aller méditer sur les vicissitudes des choses humai» nes, et où nous avons trouvé le nom et les armes » d'un abbé Frayssinous, comme à Saint-Geniez et à » Saint-Côme nous avions, dans la même année, con» templé les monuments de la reconnaissance pour un » illustre pontife du même sang ! »

RÉTABLISSEMENT DES ABBÉS COMMENDATAIRES.

XXXVI. — HENRI-CLAUDE DE LA PLAINIE-DU-PUY-MARTIN, déjà nommé, fut pourvu de l'abbaye de Bonneval par un second brevet du roi, en date du 21 juillet 1679, dans lequel il est fait mention du décès de Jean-Aymard

(1) La famille Frayssinous porte : écartelé, aux 1 et 4 d'or à un frêne de sinople, terrassé du même ; aux 2 et 3 d'argent, à un lion de sable, armé et lampassé de gueules;

A chaque mutation d'abbé régulier, on gravait sur la porte de l'église les armes de l'abbé régnant. Dom Frayssinous ayant été le dernier, ses armes ne furent pas remplacées.

Frayssinous. Après sa mort, arrivée en 1714, l'abbaye fut réunie aux économats (1).

Durant ce temps, un incendie éclata à Bonneval, la nuit du 31 octobre 1719, vers les 11 heures du soir. Il se déclara au pavillon bas, vers l'Orient. Aussitôt religieux et domestiques, éveillés par dom Jean Vialard, cellerier, qui lui même avait été éveillé par dom François Foulquier, dépensier, firent tous leurs efforts pour en arrêter les progrès, mais ils s'aperçurent que le feu était, non-seulement dans le dortoir, mais encore dans tous les bâtiments nouvellement construits, depuis la porte de l'enclos jusqu'au pavillon situé vers le four, ainsi que dans le corridor qui allait du dortoir à l'église, et que déjà le couvert de celle-ci, le clocher et la sacristie étaient la proie des flammes. Alors ils employèrent tous leurs efforts à sauver l'intérieur de l'église, les greniers et les archives. Les couverts des lieux réguliers, construits depuis vingt ans, les planchers, les habits, la bibliothèque, où périrent de précieux manuscrits, douze calices, dont un en vermeil, une croix d'argent, vingt-cinq aubes, cent cinq chasubles et tous les meubles de la sacristie furent consumés. Les six cloches qui étaient au clocher furent fondues par la violence de l'incendie, et le métal ayant crevé la voûte du transept, tomba en pluie de feu dans l'église. On ignore si cet incendie provenait du hasard ou de la malveillance.

XXXVII. — René-François de Beauveau, archevêque de Narbonne, abbé de Bonneval, le 17 octobre 1723.

XXXVIII. — Jean-Antoine d'Agoult, doyen de Notre-Dame de Paris, obtint l'abbaye de Bonneval en 1745, et mourut le 4 octobre 1769.

XXXIX. — N..... Pommier, conseiller au Parlement de Paris, fut nommé abbé de Bonneval en 1770.

XL. — Elléon de Castellane-Mazargues, évêque de Toulon, nommé en 1786, n'a eu de successeur ni à Toulon, ni à Bonneval.

(1) Les économats étaient des bureaux établis pour la régie des biens des bénéfices à nomination royale, dont le roi, en vertu du droit de régale, avait l'usufruit pendant leur vacance.

PRIVILÉGES DE L'ABBÉ DE BONNEVAL.

Aux Etats du Rouergue, il siégeait, lui, septième, et nommait aux cures de Pierrefiche, de Solages, de Curières et de Saint-Remy-Bédène. Il était crossé et mitré et jouissait d'un revenu de 50,000 livres.

BONNEVAL, MAISON DE NOVICIAT.

Tant que l'ordre de Citeaux suivit dans toute sa rigueur la règle de saint Benoît, les postulants affluèrent dans tous les monastères! Du moment que la règle fut mitigée, les vocations allèrent en diminuant. Cette diminution devint plus sensible dans les XIV[e] et XVI[e] siècles, et surtout lorsque les abbayes eurent été érigées en commende (1). Aussi la plupart des monastères manquèrent du personnel nécessaire pour remplir les dignités de l'ordre. Il n'en fut pas ainsi à Bonneval. Toujours cette abbaye fut florissante, et bien que le nombre de ses moines de chœur eût été fixé à vingt-six, depuis près de quatre cents ans, elle sut, avant son oppression, dilater son sein pour en admettre davantage. Choisi par l'abbé de Citeaux pour servir de maison de noviciat aux abbayes de Silvanès, de Beaulieu, de Loc-Dieu, de Bonnecombe, dans le Rouergue; de Font-Froide, diocèse de Narbonne; de Rivet, diocèse de Bazas; de Belleperche, diocèse de Montauban; de l'Eschelle-Dieu, diocèse de Tarbes; de Gimont, diocèse d'Auch; de Bonnefont, diocèse de Comminges; de Grand-Selve, diocèse de Toulouse; de Candeil, diocèse

(1) On pense généralement dans le monde que ce fut les richesses qui amenèrent la décadence de l'ordre de Citeaux. C'est une erreur que nous sommes heureux de pouvoir relever. Un vénérable abbé de l'ordre de Citeaux nous écrivait le 27 septembre 1850 :

...... « Après le siècle d'or de notre ordre, ce ne sont pas les richesses qui ruinèrent les monastères quand les vocations diminuèrent. Mais les richesses et les vocations se retirèrent des monastères parce que les monastères avaient abandonné l'esprit et la règle des fondateurs. Ils ne remplissaient plus les desseins de Dieu, et Dieu retirait ses bénédictions spirituelles et temporelles. Tandis que nous conserverons notre saint état, nous serons nombreux et les secours ne nous manqueront point; dès que nous nous relâcherons, le nombre des vocations diminuera et nous deviendrons pauvres. »

d'Albi ; de Peyrouse, diocèse de Castres, et de la Garde-Dieu, diocèse de Cahors, elle reçut les vœux de soixante-seize religieux, depuis le 21 décembre 1730 jusqu'au 14 novembre 1785.

Nous nous contentons de donner ci-après les noms de ceux qui firent vœu de stabilité pour Bonneval.

Prieur : Dom Guillaume Vors, bachelier en théologie de la faculté de Toulouse, et vicaire général de l'ordre de Citeaux ;

Sous-prieur et maître des novices : Dom Joseph-Aurélien de Preigney ;

1. Amans Durand, âgé de 19 ans, fils de Guillaume, avocat en Parlement, et d'Anne Le Tullier, de Nuces, le 9 mars 1732, fit ses vœux et mourut à Bonneval le 5 mai 1779.

2. Antoine Delduc, âgé de 25 ans, fils de Jacques, marchand, et d'Hélis Pradel, d'Aurillac, les jour, mois et an susdits, mourut à Bonneval le 5 mai 1787.

3. Joseph Ortolanis, âgé de 20 ans, fils de François, bourgeois, et de Catherine Besseyrie, de Recoules, près Sévérac, le 1er janvier 1737.

4. Jean-Baptiste Pradines, âgé de 20 ans, fils de Mathieu, avocat en Parlement, et de Marie Favène, les jour, mois et an susdits, mourut à Bonneval le 19 mars 1789.

5. Raymond Soulages, âgé de 21 ans, fils de François, marchand, et de Marie Chaliès, de Saint-Léons, même jour, mois et an susdits.

*6. Barthélémi Bancarel (18 ans), fils de N..., avocat en Parlement et en la sénéchaussée de Rodez, et de Marguerite Lagorée, le 15 juin 1738.

*7. Ignace Vaysse (21 ans), fils de Jean, conseiller du roi et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts à Rodez, et de Françoise Burg, de Cougousse, le 15 juin 1738.

*8. Joseph Vaurs (22 ans), fils de Jean, bourgeois, et de Marie Puech, du village de Gipoulou, paroisse de Marcillac, le 21 décembre 1750.

*9. Jean Moly (19 ans), fils d'Antoine, notaire, et de Marie-Anne Garrigues, de Saint-Amans-de-Salmiech, le 26 août 1751.

* 10. Pierre Sicard (21 ans), fils de Jean marchand, et d'Elisabeth Enjalbert, de Sévérac-le-Château, le 26 août 1751.

* 11. Jacques Seconds (17 ans), fils de Jean-Antoine, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts à Rodez, et de Marie-Anne de Villaret, le 26 août 1751.

12. François Lemosy (21 ans), fils d'Antoine, procureur du roi, et de Jeanne Pradal, de Cordes, le 29 janvier 1752.

13. Jean-Baptiste de Broca (22 ans), fils de Pierre, avocat en Parlement, et de Rose de Rocles, de Valgorse, diocèse de Viviers, le 30 novembre 1753.

Prieur : Dom Joseph-Aurélien de Preigney;

Sous-prieur et maître des novices : Dom Ignace Vaysse;

14. François-Laurent Fabre (19 ans), fils de Barthélemi et de Françoise Médal, du Pujet, le 12 mai 1761.

* 15. Bernard Vigouroux (19 ans), fils d'Antoine et de Jeanne-Marie Leschaire, de Lodève, le 9 août 1761.

* 16. Louis de Colomb de Saint-Hamar (23 ans), fils de messire de Colomb, seigneur de Saint-Hamar, en Querci, et d'Anne Dumas, le 2 mai 1762.

* 17. Jean-Emmanuel Cabrère (20 ans), fils de Jacques, bourgeois, et de Jeanne-Marie Neirette, de Rieux, le 19 mars 1762.

* 18. Martin Bonnefous (30 ans), fils de Martin et de Jeanne Buriane, de Bilhac, le 25 août 1763.

* 19. Gabriel Bouillet (17 ans), fils de Joseph, marchand, et de Jeanne Cailard, de Lodève, le 29 janvier 1764.

* 20. Jean-Baptiste Biron (21 ans), fils de Jean-Henri, bourgeois, et de Marie Neuveglise, de Chaudes-Aygues, le 30 décembre 1764.

* 21. Jacques de la Garde (21 ans), fils de noble Pierre-François et de Jeanne-Marie de Méja, de Saint-Céré, le 30 décembre 1764.

Il fut le dernier reçu pour l'abbaye de Bonneval.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des religieux qui se trouvaient encore à Bonneval le 4 octobre 1790.

Etaient dignitaires à cette époque :

Dom Ignace Vaysse, prieur depuis 1771 et vicaire général de l'ordre de Citeaux.
Dom Bernard Vigouroux, sous-prieur.
Dom Martin Bonnefous, sacristain et cellerier.
Dom Gabriel Bouillet, syndic et bibliothécaire.
Dom Jacques de la Garde, maître des bois.

RÉGIME INTÉRIEUR.

Il a subi diverses phases. Les deux premiers siècles qui suivirent la fondation de Bonneval, de Silvanès, de Beaulieu, de Loc-Dieu, etc., furent les jours de gloire de ces abbayes. Durant tout ce temps, la règle de saint Benoît y fut pratiquée dans toute sa rigueur. Lever à deux heures après minuit au plus tard, pour chanter matines, l'office des morts et le petit office de la sainte Vierge, qui avait été recommandé à la piété des fidèles par le pape Urbain II, au concile de Clermont; silence absolu; les signes étaient substitués aux paroles. Deux grandes occupations, l'œuvre de Dieu et le travail des mains, remplissaient la journée. Les heures de travail étaient fixées à six ou sept par jour, selon les saisons. Abstinence complète d'aliments gras, de beurre, d'œufs et de poissons; pas d'autres mets que les herbes et les légumes des jardins de la communauté. Mais durs envers eux-mêmes, les Cisterciens (1) étaient remplis de charité envers leurs frères. Des adoucissements étaient accordés aux infirmes et aux faibles. On pourvoyait au salut des âmes, sans refuser au corps les soins qu'il réclame. La règle de saint Benoît est pleine d'indulgence sur ce point. Quoique les monastères de Bonneval, de Silvanès, etc., comme tous ceux de l'ordre, fussent établis loin de l'habitation des hommes, dans des solitudes inconnues, cependant la porte était toujours ouverte aux pèlerins, aux voyageurs que la piété, la curiosité ou l'ignorance des chemins y conduisaient. Les moines accueillaient les étrangers,

(1) Les Cisterciens connus, avant la révolution de 1789, sous le nom de *Bernardins*, le sont, fort improprement, aujourd'hui, sous celui de *Trappistes*.

comme ils eussent accueilli Jésus-Christ en personne (1); ils assistaient les pauvres, ils leur donnaient du pain et des vêtement, ne se réservant que la moindre part; semblables, dit un historien, au bœuf laborieux et sobre, qui ne mange que la paille et laisse le grain pour la nourriture de ses maîtres.

Aussi est-ce à la sainteté éminente de ses religieux que l'on doit attribuer le progrès étonnant de l'ordre de Citeaux. Cinquante ans après sa fondation, on comptait *cinq cents* abbayes, et, malgré la défense d'en fonder de nouvelles, cent ans après ce décret du Chapitre général, tenu à Citeaux, en 1151, il y eut plus de *dix-huit cents* abbayes, presque toutes fondées avant l'an 1200. La vie exemplaire des religieux de Citeaux faisait l'admiration de tout le monde, de sorte que, se faisant un honneur de posséder de si saintes âmes et de si puissants amis auprès de Dieu, on leur offrait de tous côtés des établissements.

Mais à la vue du régime austère qui était imposé au moine cistercien, on était ému, touché de compassion.

On ne comprenait pas que ces pratiques si dures dussent faire les délices de ceux qui se les étaient imposées volontairement. Pour adoucir leur sort, plusieurs seigneurs leur léguèrent certaines sommes, afin d'augmenter leur *pitance*. En 1191, Pierre de Pierrefiche, pour l'amour de Dieu et pour le salut de son âme et de celle de ses parents, fit don à Sicard, abbé de Bonneval, de ses droits sur l'église de Pierrefiche, à condition que, chaque année, l'abbé et ses successeurs donneraient aux moines deux festins, l'un à la fête de la Nativité de la sainte Vierge, l'autre au dimanche des Rameaux.

Malgré ces adoucissements à l'austérité de l'ordre, la ferveur se maintenait. Elle était toujours la même vers le milieu du treizième siècle, selon le témoignage du cardinal de Vitri, dans son *Histoire d'Occident*. Ils ouvrirent, néanmoins, peu à peu la porte aux relâchements, et ce fut ainsi que les âmes pieuses l'introduisi-

(1) Les étrangers, voyageurs, etc., avaient le privilége de passer trois jours à Bonneval et dans tous les monastères de l'ordre de Citeaux. Cet usage est en vigueur dans tous les couvents des Trappistes.

rent, sans s'en douter, et à Bonneval et dans les autres abbayes de Citeaux.

Ce qui commença à ébranler la régularité de l'ordre, ce furent des divisions qui éclatèrent, sous le pontificat d'Urbain IV (1261—1263), au sujet de la *Carte de charité*, dont les articles principaux établissent la hiérarchie de l'ordre, l'uniformité, la visite des abbayes, la tenue des chapitres généraux et les formalités à suivre pour l'élection et la déposition des abbés. Clément IV (1265—1271) mit fin aux diverses interprétations, et rétablit la paix dans l'ordre. Il fit même quelques règlements connus sous le nom de *Clémentines* : entre autres celui-ci : *Qu'on ne doit jamais servir de la viande, soit dans l'enceinte du monastère, soit dans les maisons contiguës, aux étrangers en visite, pas même aux évêques.*

L'âge d'or de Citeaux avait fini ; l'âge d'argent commençait, et, crainte de voir pâlir encore plus l'étoile de l'ordre, le chapitre général de l'an 1289 défendit de dispenser aucun religieux, les malades exceptés, des jeûnes prescrits par la règle ; ordonna qu'à l'égard de la viande, il fallait s'en tenir à la règle de saint Benoît, que l'usage n'en devait être permis qu'à l'infirmerie, et qu'elle devait en être bannie tous les samedis, et depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques.

Mais bientôt les abus reparurent. Quelques monastères et colléges se relâchèrent peu à peu sous prétexte de quelques dispenses et priviléges, ils mangèrent de la viande à certains jours, s'abstinrent de quelques jeûnes et tombèrent insensiblement dans un plus grand relâchement.

Benoît XII rappela l'ordre à ses primitives observances et proscrivit l'usage de la viande ; mais la règle fut mitigée, l'usage du beurre, des œufs et du poisson permis, le travail moins rude et moins long. Cette mitigation suivie à Bonneval ne nuisit pas aux prescriptions du chapitre général, tenu à Citeaux en l'an 1289. D'après un acte portant la date de 1395 : « A cette époque, » les convalescents, qui mangeaient au réfectoire de » l'infirmerie, usaient d'aliments gras les dimanche, » mardi et jeudi, et ceux qui étaient bien portants, » usaient tous les jours au réfectoire commun d'ali» ments maigres. »

Mais les guerres qui affligèrent plusieurs provinces portèrent le mal à son comble. Les monastères furent pillés; les religieux dispersés....... En rentrant, la nécessité ou la pauvreté contraignit plusieurs religieux de manger de la viande ; d'autres, plus scrupuleux, s'en abstenaient, mais ils refusaient les charges de cellerier, de procureur et autres qui obligeaient de sortir du monastère, parce que, partout où ils allaient, ils ne trouvaient que des viandes défendues. Aussi les biens et les revenus du monastère allaient-ils en dépérissant ; et puis le défaut de nourriture rendait plusieurs religieux malades ; ceux qui résistaient étaient si faibles, que ni les uns ni les autres ne pouvaient observer leur règle.

Convaincu qu'il y avait impossibilité à faire observer la régularité dans un temps si calamiteux, le chapitre général députa, en 1475, à Sixte IV Jean de Cirei, abbé de Maizières, pour lui exposer cet état de choses. Le pape y répondit par une bulle qui réitérait les défenses et les peines portées par celle de Benoît XII contre ceux qui présumeraient de manger de la viande, sans dispense et permission ; mais à cause des difficultés du temps et convaincu que le droit naturel l'emporte sur toutes sortes de loi d'autorité apostolique, il donne plein pouvoir au chapitre général et aux abbés de Citeaux de dispenser, *selon leur conscience*, de l'abstinence de la viande *en cas de nécessité*, toutes et quantes fois que *besoin serait* et quand *on demanderait* cette dispense.

Jean de Cirei dut avoir à se repentir du succès de sa mission. La nécessité fut partout ; elle dura toujours. La division se mit dans les monastères ; dans tous, il y eut deux tables. Pour remédier à cet abus, le chapitre général permit, en 1481, à chaque abbé d'accorder à son monastère la dispense. Les relâchés l'accordèrent sans qu'il y eût nécessité ; les sévères la refusèrent, même dans le cas de nécessité. Enfin, pour ôter la source d'un si grand mal, contraire à la charité et à l'union fraternelle, un décret du même chapitre permit, en 1485, à tous les monastères l'usage de la viande trois fois la semaine, le dimanche, mardi et jeudi. Déjà l'ordre de Citeaux était parvenu à son âge de plomb. L'érection des abbayes en commende en précipita la décadence.

Sous peu de temps, il ne conserva plus que l'ombre d'un grand nom.

Cependant Bonneval recouvra, dans le XVII[e] siècle, une régularité exemplaire sous trois abbés réguliers, et les jours de son antique ferveur auraient reparu si on avait pu y introduire la réforme d'Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe. Mais Claude Vaussin, abbé de Citeaux, supérieur général de toutes les abbayes cisterciennes, ennemi de cette réforme, fit d'incroyables efforts pour s'opposer à ses progrès. Par la protection du cardinal de Chigi, neveu d'Alexandre VII, il obtint, le 19 avril 1666, de ce pape un bref contenant une réforme générale de son ordre, qui ne réformait rien d'important, mais qui régularisait les mitigations introduites depuis trois siècles.

D'après ces mitigations, approuvées par le Saint-Siége, les moines de l'ordre de Citeaux se levaient, aux fêtes de *sermon majeur* (fêtes solennelles), à deux heures après minuit, pour chanter l'office ; aux fêtes de *sermon mineur*, à deux heures et demie, et ils chantaient seulement le *Venite, exultemus*, l'hymne, le dernier répons et le *Te Deum*. Le reste de l'office nocturne était psalmodié, mais ils chantaient toujours les Petites Heures. Les autres jours de l'année, le lever avait lieu à trois heures du matin. La messe de communauté était chantée à dix heures. On employait les orgues dans les fêtes solennelles. Le grand silence n'était observé que depuis Complies jusqu'à Prime du lendemain ; et en tout temps, dans les lieux réguliers, comme dans l'église, le dortoir, le cloître et le réfectoire. A l'égard des autres lieux et pendant le jour, ils ne pouvaient, sans permission expresse du supérieur, se livrer à de *longs entretiens*.

Tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, ils se livraient au travail manuel, tous ensemble, depuis une heure jusqu'à deux, et les jours de jeûne de l'église depuis deux jusqu'à trois. Le reste du jour était consacré à la prière, à l'oraison, à l'étude et à la lecture de bons livres.

L'abstinence était gardée exactement aux jours de jeûne, soit de l'église, soit de l'ordre, tous les lundi, mercredi, l'Avent, la Septuagésime et les Rogations. Les

autres jours, c'est-à-dire les dimanche, mardi et jeudi, il était permis d'user d'aliments gras à dîner et à souper.

Le costume était toujours le même : dans l'intérieur du monastère, une robe blanche et un scapulaire noir avec capuce de même couleur, ceinture de cuir. Au chœur, une coule blanche avec capuce de même couleur, et avec longues et larges manches. Vers le commencement du XVe siècle, la vanité avait introduit un ornement plus glorieux que commode, plus dispendieux qu'élégant, un chaperon blanc avec capuce, qui se portait par dessus la coule à laquelle on avait retranché la capuce. Ce chaperon avait par-devant la forme d'un camail et s'allongeait par-derrière en pointe de châle. C'est avec cet habit, qu'il n'a jamais porté ni connu, qu'on représente saint Bernard. L'abbé de Rancé, dans sa réforme, l'avait toléré, mais dom Augustin de Lestrange, abbé des Trappistes de la Val sainte, l'a supprimé dans la réforme qui porte le nom de cette abbaye.

D'après la mitigation, chaque religieux avait deux coules, deux robes et quatre tuniques. Il ne pouvait user de linge qu'en maladie.

Le 22 avril 1696, François-Pierre Mary, abbé régulier de Notre-Dame de Cadouin, diocèse de Sarlat, visitant, par ordre du Révérendissime abbé général de Citeaux, l'abbaye de Notre-Dame de Bonneval, écrivait dans sa carte de visite : « Nous avons trouvé, par la grâce de » Notre-Seigneur, que l'office divin s'y faisait fort dévo- » tement et avec beaucoup d'édification, et que tous » les bons anciens étaient toujours les premiers à don- » ner en cela un exemple de leur piété, et afin que le- » dit monastère puisse toujours persévérer dans la » même ferveur, dom prieur tiendra la main que les » plus jeunes imitent soigneusement l'exemple de leurs » anciens, et que personne ne se dispense du service » divin, sans une occupation ou une infirmité connue » et sans la permission du supérieur. »

Cette carte de visite est bien honorable pour l'abbaye de Bonneval. Voici du reste les exercices suivis à cette époque, d'après un mémoire écrit par le prieur du monastère : « Lesdits religieux font le service divin comme » s'en suit : aux jours de grandes fêtes et celle de No- » tre-Dame chômables, ils chantent tout l'office en note,

» et aux autres fêtes commencent à chanter au *Te*
» *Deum*, tout le reste de l'office, et aux jours fériés, à
» prime.

» Les jours de grandes fêtes susdites auxquelles ils
» chantent tout l'office en note, ils se lèvent à deux
» heures après-minuit, et les autres fêtes de deux
» messes, à trois heures, et les autres jours à quatre
» heures.

» La grand'messe se commence les jours qu'il n'est
» pas jeusne à neuf heures, et lesdits jours de jeusne à
» dix et demi. Vêpres se commencent à trois heures
» et demie et complies à six heures.

» Ils font demi-heure de méditation deux fois le jour,
» savoir : le matin après l'office de Notre-Dame, avant
» que de commencer le grand office, et le soir à la fin de
» complies, et immédiatement après ladite méditation
» du soir, ils disent en corps les litanies de Notre-
» Dame, avec antienne et oraisons. Cela fait, en sortant
» de l'église pour entrer dans le dortoir, ils prennent
» l'eau bénite des mains du supérieur, et un chacun se
» retire dans sa cellule. Hors de nécessité, un quart
» d'heure après, le sacristain sonne la retraite avec la
» petite cloche du dortoir, et demi-quart d'heure après,
» le prieur ou sous-prieur font le *scrutinium* dans
» toutes les cellules, pour voir si tous les religieux
» se sont retirés.

» Il y a tous les jours trois domadiers, un pour la
» grand'messe, l'autre pour la messe des morts et le
» troisième pour celle de Notre-Dame, outre les mes-
» ses qui se disent pour le service des chapelles de fon-
» dation, suivant la carte affichée dans la sacristie,
» dans laquelle est marqué la chapelle qu'un chacun
» doit servir; outre les absolutions qui se font tous les
» jours dans le chapitre pour les bienfaiteurs et celles
» que se font par le domadier après la messe des morts,
» et les prières qui se font, à certains jours, sur leurs
» tombeaux, marqué dans le livre des anniversaires.

» Ils font abstinence de chair, quatre jours de la
» semaine : les vigiles de Notre-Dame, de saint Ber-
» nard et de la Septuagésime, et abstinence de chair et
» d'œufs en Avent.

» Le silence s'observe dans les lieux réguliers et aux

6

temps qu'il est défendu par nos règles. On va prendre la récréation une ou deux fois la semaine, en corps ou du moins deux à deux, avec permission des supérieurs, et lorsque le prieur veut que tous y aillent, il fait battre la table du cloître selon la coutume, et cela fait, ceux qui ne peuvent y aller s'excusent au prieur. Pendant les espaces, après la récréation, les religieux font leur conférence ou s'appliquent à quelque travail manuel ou à la lecture des livres.

» La lecture se fait continuellement pendant toute la réfection, et le service aussi par les deux religieux qui ont pris la bénédiction le dimanche.

» Les jeûnes de l'ordre s'observent selon la coutume ancienne.

» En carême le service divin se fait comme s'en suit : aux féries, on dit tierce à huit heures, de suite la messe de la fête, après laquelle se dit sexte et nône, et immédiatement après suit la messe de la férie, à laquelle on chante le *Sub tuum præsidium*. Vêpres se commencent à dix heures. »

Mais vinrent les doctrines du XVIII[e] siècle, et des ouvrages contagieux furent introduits dans les monastères pour les pervertir. Si l'on ne réussit pas, dans la plupart, à transformer les religieux en philosophes, on ne parvint que trop, en plusieurs endroits, à éteindre l'amour de la règle et de la prière. L'oisiveté, la dissipation, l'amour du luxe et du monde, par une conséquence de ce relâchement, prirent la place du recueillement, du travail et de l'esprit de pauvreté.

Douloureusement affectée de la décadence de l'état religieux, l'assemblée du clergé de France avait proposé de recourir au Saint-Siége pour demander un remède à ces maux ; mais la secte philosophique fut assez puissante pour faire nommer, en 1766, une commission à l'effet d'examiner les abus introduits dans les monastères et qu'elle-même y avait semés, et de chercher les moyens d'y remédier. Membre de cette commission, de Brienne, archevêque de Toulouse, plein des idées de la secte qui le prônait et de mépris pour les moines, y fit prévaloir un système de destruction graduelle, et parvint à faire rendre, en 1768, un édit qui supprimait

toutes les maisons où il n'y avait pas quinze religieux (1). Silvanès, Beaulieu, Loc-Dieu et Bonnecombe devaient être de ce nombre ; mais la révolution de 89 ne donna pas le temps aux religieux qui habitaient ces abbayes de descendre dans la tombe. Bonneval avait le personnel requis, mais il n'avait pas été préservé de la contagion. Des laïques, distingués par leur naissance ou leurs fonctions, qui allaient passer des jours d'agrément dans cette abbaye, avaient déposé dans le cœur de quelques jeunes moines le poison de ces maximes corrompues, qui attirèrent sur la société de si épouvantables calamités. Cependant on a jugé, ce semble, Bonneval un peu trop sévèrement quand on a dit : « Dans ce lieu agreste » et sauvage, demeuraient huit ou dix heureux, qui » mangeaient, buvaient ou chantaient tout le temps » qu'ils ne dormaient pas. » Les pratiques de la religion n'étaient pas bannies du monastère ; l'office divin était chanté ou psalmodié avec régularité à cinq heures du matin. Parmi les religieux, il y en avait dont la vie était exemplaire, et lorsque l'orage éclata, les plus anciens, le Père Vaysse, leur prieur en tête, répondirent, le 22 mai 1790 : *Qu'ils désiraient vivre et mourir dans le saint état qu'ils avaient embrassé.* Quatre Pères, il est vrai, tinrent un langage différent... Mais les uns et les autres furent enfin forcés de dire un éternel adieu à l'antique monastère. Jetés dans le creuset de la tribulation, ils se montrèrent (un seul excepté, et il n'était pas originaire du Rouergue) dignes, par leur orthodoxie et leur ferveur, du saint habit, dont ils avaient été revêtus dans leur jeunesse.

Dans l'histoire de Bossuet, par le cardinal de Bausset (2), on lit : « Opposera-t-on à ce récit simple et » fidèle..... les erreurs ou les scandales de quelques » particuliers? Qu'importe des fautes ou des torts » personnels, dont nulle société, composée d'hommes,

(1) Au sortir de la séance où fut rendu ce décret de destruction graduelle, de Brienne disait avec un air de triomphe : « *Nous venons d'éteindre la moinaille.* » « Modérez votre joie, » Monseigneur, lui répliqua un des assistants, car bientôt on » en viendra *à la prêtraille*, et de celle-ci *à la mitraille.* » La prophétie ne tarda pas à s'accomplir.

(2) Tome II, livre 6, page 78.

» ne peut être entièrement exempte? Ils étaient, sans
» doute, bien coupables ceux qui ont méconnu la sain-
» teté et la dignité de leur profession et ont mérité de
» tels reproches. Mais les hommes passent et les corps
» sont immortels. Les monuments de tant de bienfaits
» — rendus par les moines — pendant une longue
» suite de siècles étaient présents à tous les regards et
» demandaient au moins la reconnaissance de l'his-
» toire. »

BIENS ET REVENUS DE BONNEVAL.

On les donne d'après une déclaration faite par dom Vigouroux, sous-prieur, le 27 février 1790, et remise à M. Bouldoires, maire de la commune de Cayrol-Bonneval.

Comme une partie des revenus, qui représentaient la mense conventuelle, se prélevait en argent, et l'autre en denrées, on les évalua de la manière qui suit :

Froment, le setier, mesure de Millau.....	10 livres
Seigle, le setier, composé de 8 cartons...	12
Avoine, le setier, id.............	6
Fromage, le quintal, estimé............	27
Beurre, le quintal, id..............	50
Vin, la pipe, id..............	40
Grosses fèves, le setier................	12

Poules estimées dix sols pièce.
Amandes, la livre estimée huit sols.
C'est d'après ce taux qu'on fixa les revenus.

OBJETS AFFERMÉS.

Pussac. — Ce domaine, situé près Bonneval, consistait en maison, granges, champs, prés, montagne de la Brancalte, droit de dépaissance pour trois cent cinquante moutons dans les domaines de Galinières et de la Vayssière, dépendant de l'abbé.

Terre de Bonneval. — A la ferme de Pussac étaient réunis le domaine de Gouget, dans la paroisse d'Anglars ; les censives et les champarts de la terre de Bonneval, où la maison jouissait de la moyenne et basse-justice, et enfin les entiers droits au profit du fermier.

Le tout affermé par acte public devant M. Saltet, notaire à Espalion (1).

Argent.......................... 5,000 livres
Seigle, cent setiers, estimés......... 1,200

Moulin de Bonneval. — Outre la franche moulure pour la communauté et les domaines de Pussac et de Masses............................ 140 livres

Séveyrac. — Château et terres, dans la paroisse de Barriac, affermé avec toutes ses dépendances, rentes directes, la moitié des lods réservée.... 5,200 livres

Pots de vin perçus sur Pussac et Séveyrac, deux mille quatre cents livres, dont les intérêts à 5 pour % donnaient......................... 220 livres

Terre basse de Bonneval. — Dans cette ferme était comprise la dîme Carnenq et celle des blés de mars.

Argent.......................... 90 livres
Avoine, onze setiers............... 66

Laguiole. — Sous ce titre étaient compris les rentes avec la moitié des lods dans cette paroisse, le carnelage dans les paroisses de Laguiole, Curières et Saint-Remi, les poules et cire à prélever sur la terre de La Roquette et les rentes sur Prat-Long............ 1,300 livres

Pots de vin, quatre cent trente-deux livres............................ 21

Le Seignour. — Dans la paroisse de Coubisou, consistant en maison, pré, champ, vigne et quelques rentes.......................... 100 livres

Quésaguet. — Ferme isolée, dans la paroisse de Rivière (2), avec quelques censives..... 150 livres

Amandes, soixante livres........... 24

(1) L'acte d'afferme des terres et rentes qui suivent avait été passé devant le même notaire. On a cru, moyennant cette note, devoir se dispenser de le répéter à chaque article.

(2) On y voit encore la chapelle, connue sous le titre de Sainte-Croix de Quésaguet. Le bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, en fit la visite le 31 mai 1524. Il est dit dans le procès-verbal : « Qu'elle était carrée et décorée » d'une très ancienne et très belle peinture ; *Quadrata et* » *picta antiquissimâ et pulcherrimâ picturâ ;* qu'il y avait un » reliquaire d'argent renfermant une assez grande portion de

Marcillac. — Les rentes dans cette paroisse, moitié es lods réservée, étaient de.......... 33 livres

Buseins. — Sous ce titre étaient compris différents efs, épars dans les paroisses de Buseins, Saint-Geez-d'Olt, Pierrefiche, Sévérac-l'Eglise, Palmas, Laisac et moitié des lods réservée......... 1,872 livres

Pots de vin sur Buseins, quatre cent ente-deux livres.................... 21

Bonne-Charre. — Terre en toute justice, dans la aroisse de Saint-Urcisse, en Auvergne, avec quelques ensives indivises; moitié des lods réservée............................ 150 livres

Bonalberc, en Gévaudan. — Rentes sur ce domaine vec moyenne et basse-justice, moitié des ds réservée....................... 700 livres

Pots de vin sur Bonne-Charre et Bonalerc, deux cent quarante-deux livres.... 12

Laparra. — Champ dans la paroisse de Cousergues .... 12 livres

L'*Albespy.* — La rente de l'Albespy, de Bareilles et u Mas-del-Bosc, moitié des lods réservée. 72 livres

Barrugue. — Les secondes herbes du pré de Barrue et celles du pré Contou........... 11 livres

Anduze. — La locaterie perpétuelle d'Anduze, dans diocèse d'Alais.................... 167 livres

Soupiac. — Les champs de Soupiac et le pré de aint-Côme....................... 60 livres

Rodez. — Rente annuelle sur la maison des relieuses Notre-Dame de Rodez.......... 1 livre

Entraygues. — Sous ce titre sont comprises les entes dans les villages de Bouldoires, paroisse d'Esing, et Cabrespines et dépendances d'Entraygues, oitié des lods réservée.............. 660 livres

Soulages. — La ferme de Soulages consiste dans les uits décimaux de ce prieuré et dans les rentes, avec

la vraie croix: un calice d'argent; assez d'ornements pour célébrer les messes : *Nulla custoda*; *nulli fontes*; *nullum cœmeterium*; un seul autel et deux cloches; desservie par un religieux de Bonneval. »

la moitié des lods tant dans la paroisse de Soulages que dans celle de Cassuéjouls............. 1,937 livres

Pots de vin, trois cents livres........ 15

Maison à Soulages, en assez mauvais état. Le curé y logeant certains pauvres de la paroisse, désire la consacrer pour toujours à cet effet.

Auriech. — Les censives et les champarts d'Auriech et La Bastide, paroisse d'Aunac; les champarts de Las Garrigues; l'entier droit des lods réservée.............................. 156 livres

Saint-Julien ou *La Sacristie.* — Les rentes dépendantes de la Sacristie de Bonneval, à prélever dans la paroisse d'Alayrac, Flaujac, Coubisou, Anglars-du-Causse, Saint-Côme et Calmont-d'Olt; ensemble la rente obituaire due par le seigneur de Bessuéjouls; plus les rentes en vin et les champarts du Puech-de-Selles de Flaujac...................... 450 livres

Pots de vin, cent quarante livres..... 7

Saint-Remi. — Le domaine de Saint-Remi et le pré de Montpeyroux...................... 80 livres

Pots de vin, cent livres............. 5

Maison à Saint-Remi, située près du presbytère, affermée au sieur Martin, notaire, dont les réparations indispensables doivent être précomptées sur le prix de ferme.

Biac. — Cette seigneurie avec moyenne et basse-justice, les censives, l'entier droit de lods et le domaine, consistant en granges, une tour, champs, prés et bois............................ 3,900 livres

Douze poules....................... 6

Le fermier payant les charges....... 100

Frayssinet. — Les rentes et dîmes du domaine de Frayssinet, en Auvergne................ 2,050 livres

Charges payées par le fermier....... 60

Portion des lods réservée sur Biac et Frayssinet........................... 50

Sol-Agol. — La dîme en grains de ce sol dépendant du prieuré de Saint-Remi............ 100 livres

Sol-Mégié. — Sous ce titre sont comprises les rentes dans la paroisse de Saint-Remi, la dîme du sol appelé Mégié, dans les villages de La Vitarelle et

Brionais ; la dîme des blés de mars dans les susdits, etc.

Seigle, cent douze setiers........... 1,344 livres
Avoine, trente setiers.............. 180
Huit poulets...................... 3
Pots de vin, deux cent quarante livres. 12

Sol d'Ambert. — La dîme des blés tant d'hiver que de mars de ce sol.

Seigle, vingt-sept setiers............ 324 livres
Pots de vin, soixante livres......... 3

Sol de la Serre. — Les blés tant d'hiver que de mars dépendant du dîmaire de ce sol.

Seigle, trente-huit setiers........... 456 livres
Avoine, huit setiers................ 48
Poulets, cinq paires................ 4
Pots de vin, quatre-vingt-seize livres... 5

Sol de Cusuel et d'Artis. — La dîme des blés d'hiver et de mars de ces deux sols dépendant du prieuré de Saint-Remi.

Seigle, soixante-neuf setiers......... 838 livres
Avoine, quinze setiers............. 90

Sol de Marsaguos. — La dîme des blés d'hiver et de mars de ce sol et celle du sol Mégié, au village du Mas-del-Bosc, et les droits de champarts, etc.

Seigle, trente-neuf setiers........... 468 livres
Avoine, trois setiers............... 18
Pots de vin, quatre-vingt-seize livres.. 5

OBJETS NON AFFERMÉS.

Pension sur Galinières :

1° Froment, cinq cent vingt-quatre setiers.............................. 5,240 livres
2° Beurre, un quintal.............. 50
3° Fromage, treize quintaux trente-six livres.......................... 360
4° Fèves du Causse, cinq setiers..... 60

Les abonnements faits avec certains particuliers de la paroisse de Saint-Remi, pour droits de champarts, produisaient environ cinq setiers seigle..... 60 livres

Bonneval et Masses. — Le jardin, enclos et verger de Bonneval, les prés adjacents à l'enclos, quelque

autre pré dans les environs, les bois composés d'environ cinq cents arpents, le quart de réserve dans le meilleur état possible, la tour et maison de Masses, les vignes, jardin, allée, châtaigneraie, petit pré de Masses, les vignes données à mi-fruit, le tout estimé par les assesseurs de la commune de Cayrol-Bonneval.................................. 2,914 livres

Produit des lods réservés........... 300

Total des revenus de la communauté de Bonneval........................ 38,980 livres

CHARGES.

La communauté était composée de treize religieux, de quatorze domestiques et d'un garde bois.

Elle payait :

Au sieur Sothelin, de Saint-Côme, médecin de la maison, une pension viagère de douze setiers froment.............................. 120 livres

Au chirurgien.................... 72

Au sieur Dalac, d'Espalion, perruquier, une pension viagère de huit setiers seigle et de huit chars de bois.......... 120

Pour les décimes ou dons gratuits et pour la confection des grandes routes... 5,602

Pour certaines pièces qui ne sont pas nobles dans la communauté de Cayrol-Bonneval......................... 130

Pour les domestiques.............. 72

Pension au sieur curé de Saint-Remi, soixante-neuf setiers seigle........... 838

Au même, avoine, deux setiers...... 12

Pension au curé de Soulages, seigle, trente-deux setiers.................. 384

Au même, pour les novales, seigle, deux setiers........................ 24

Au même, pension en argent........ 100

Au même, pour les menues dépenses. 40

Au même, avoine, un setier......... 6

Redevance au prieur de Perse, d'Espalion.............................. 18

Au même, deux livres d'encens.

Pension au curé de Flaujac :

1° Froment, huit setiers...........	80 livres
2° Bois, dix cannes carrées.	
3° Vin, une pipe et demie.	

AUMÔNES.

Dans la paroisse de Saint-Remi, seigle, dix-huit setiers..................	216 livres
Dans celle de Curières, seigle, dix-huit setiers......................	216
Dans celle de Soulages, seigle, six setiers..............................	72
Dans celle de Buseins, seigle, six setiers..............................	72
A Bonneval, en grains délivrés les 1er janvier et juillet, et en pain le jeudi-saint et tous les jours à la porte du monastère, au moins cent setiers seigle (1)............................	1,200 livres

(1) Le jeudi-saint, on donnait à toute personne trois pains, et tous les jours un pain.

Deux cloches hors de service furent vendues, en 1790, pour combler le déficit occasionné par les aumônes extraordinaires faites dans le courant de l'hiver 1789.

On voit combien ces aumônes étaient abondantes. C'était payer avec générosité l'intérêt des landes ou des terres incultes que nos pieux ancêtres avaient données à Bonneval. La régularité avait pu être languissante dans le cœur des moines, mais la charité, jamais. La révolution de 89 s'annonça grosse de tempêtes; cependant, loin de s'occuper à se mettre à l'abri des douloureuses privations qui les attendaient, ils ajoutèrent à leurs aumônes, non-seulement pendant l'hiver susdit, durant lequel tant d'infortunés eurent à souffrir la faim, mais encore durant la dernière année qu'ils habitèrent Bonneval. Mais ces aumônes passaient inaperçues. Qui pense à bénir la source limpide qui coule dans son village? Ses bienfaits de tous les jours ne touchent le cœur de personne; mais qu'elle vienne à tarir; dans les ardeurs d'une soif brûlante, on la regrettera; on ira voir le lit où elle coulait si abondante, et on n'y trouvera que des cailloux.

Il en fut ainsi de Bonneval. On ne l'apprécia que lorsqu'il ne fut plus. Le pauvre qui, parfois, avait été insolent envers ses bienfaiteurs, repassa bien encore devant la porte qui naguère s'ouvrait à tous les malheureux, mais personne ne lui donna la « *miche*. » Alors, un soupir s'échappa de son cœur, et, quand il arriva à sa chaumière, voyant ses enfants qui réclamaient « la *miche de Bonneval*, » il leur répondit par ses larmes.

Le pauvre ne fut pas seul à honorer de ses regrets l'antique

CHARGES CLAUSTRALES.

Les frais du culte, des réparations ou d'entretien .... 2,000 livres

abbaye. De toutes les communes qui avoisinaient ce monastère, il s'éleva une voix pour publier ses bienfaits. Chacune voulut certifier les aumônes de Bonneval, dans la pensée peut-être que ce serait le moyen d'y faire rentrer ses premiers maîtres. Vœux inutiles! Bonneval fut vendu, le 29 mars 1791, par le district de Saint-Geniez, 41,000 francs, à M. Rouquayrol aîné, de Saint-Geniez. Peu de temps après, celui-ci le revendit, et parmi les trois ou quatre acquéreurs qui se succédèrent, il y en eut un qui exploita les édifices. Peu de temps après, il prouva la vérité de ces paroles de Luther : « L'expérience nous » apprend que ceux qui s'approprient les biens ecclésiastiques » trouvent encore plus de facilité à les dévorer qu'à les acqué- » rir, et qu'ils finissent généralement par se voir réduits à la » besace. » Le malheureux se trouva réduit au bagne!!!..... Enfin M. Guiral en fit l'acquisition, et une notable partie de ce domaine est encore aujourd'hui la propriété de sa famille.

Parmi les municipalités qui plaidèrent la cause de Bonneval, on vit Espalion, Saint-Côme, Flaujac, Cayrol-Bonneval, Briounès, Anglars-Saint-Jean, Soulages-Bonneval, Curières, Montpeyroux-de-Murat, etc.

« La maison de Bonneval, dit Saint-Côme, a continué de » faire des aumônes tant à ceux qui allaient la chercher à la » porte du monastère, qu'à ceux à qui elle donnait tant par » semaine ou par mois, jusque vers la fin de l'année 1790. » Anglade, maire; Conquet, Bouscary, Cayla, officiers municipaux; Lacroix, Delestrade, Colomb, etc., signés. Ce dernier atteste : « qu'il a été payé par les religieux de Bonneval d'une » somme de deux cent quarante livres qui lui était due par un » misérable particulier de leur terre, afin de le sauver des frais » de justice. »

Cayrol-Bonneval détaille les aumônes annuelles de Bonneval; Montpeyroux-de-Murat, après avoir rappelé la quotité de blé que la paroisse de Saint-Remi recevait, ajoute : « Que le » cellerier du couvent a fait acheter de l'étoffe pour une grosse » somme, afin d'habiller les pauvres; que les religieux ont fait, » surtout dans les derniers temps, des aumônes considérables » à des pauvres honteux; qu'ils ont fourni du pain, de la » viande et du vin aux malades, et qu'un grand nombre d'in- » dividus de la paroisse, munis de certificats d'indigence, ont » toujours été accueillis dans leurs demandes jusqu'à la sortie » et dispersion desdits religieux. » Espalion entre dans le même détail et dit que les religieux de Bonneval ont toujours agi ainsi depuis un temps immémorial.

Tous ces certificats sont datés du mois de février 1791. Alors Bonneval n'avait plus d'habitants.

L'entretien du presbytère, des ornements, etc., des églises de Saint-Remi et de Soulages........................ 100 livres

Total des charges..................	11,494 livres

RÉSUMÉ DES REVENUS ET DES CHARGES.

Revenus..........................	38,980 livres
Charges..........................	11,494
Revenu net.......................	27,486

MENSE ABBATIALE.

Le détail des revenus de la mense abbatiale ne fait pas suite à la déclaration ci-dessus. Elle comprenait les terres et châteaux de Galinières, Montbès, la Rouquette, la Vayssière, la Planque et Bonalberc. En 1771, ces terres étaient affermées 32,000 livres.

L'abbé payait sur le domaine de la Vayssière, au curé de Cadayrac, une pension de sept setiers de froment, et il faisait distribuer annuellement aux pauvres de Pierrefiche douze setiers deux cartes de froment et tout autant d'orge et d'avoine. Les curés de Curières et de Pierrefiche étaient aussi pensionnés par l'abbé de Bonneval.

De tous les domaines qui composaient sa mense celui de Galinières était le plus considérable. Le château de style ogival fut fortifié du temps de la guerre des Anglais, au XIVe siècle, en vertu d'une permission donnée, en 1370, par Jean, fils du comte d'Armagnac, à l'abbé de Bonneval. La grande tour du nord est remarquable : on y voit, au second étage, la chambre de l'abbé, avec voûte à nervures saillantes ; sur la clef de voûte, les armes de l'abbé Rigal de Gaillac (1), qui fit construire ce château. Tout l'appartement est peint à fresque. Sur les quatre murs est figuré un écusson peint : *d'or bordé de gueules, à un coq au naturel ; au chef de gueules bordé d'or, chargé de trois étoiles d'argent à six pointes.*

A la fin du mois de septembre 1576, les Etats du Rouergue, assemblés au château de Galinières, y conclurent une trêve d'un mois avec les protestants.

(1) Une crosse accostée de deux roses.

Les châteaux de la Vayssière et de Montbès n'offrent rien de remarquable.

La Roquette, sous Tescq, est une grande tour crénelée qui est encore debout.

Jean IV, comte d'Armagnac et de Rodez, permit, en 1437, à l'abbé de Bonneval, de faire transporter le château de la Roquette sur le roc de Candos, à la charge de l'hommage.

ÉTAT GÉNÉRAL DES ARCHIVES ET DE LA BIBLIOTHÈQUE, AINSI QUE DU MOBILIER DE L'ÉGLISE ET DU MONASTÈRE, EN 1790.

Archives. — Plusieurs titres conservés dans les archives périrent dans l'incendie du 31 octobre 1719. Ceux qu'on eut le bonheur de sauver furent inventoriés en 1760. Il ne reste que quelques feuillets de cet inventaire. Les titres font aujourd'hui partie des archives départementales déposées dans la tour de l'évêché de Rodez.

Bibliothèque. — La bibliothèque fut complètement consumée en 1719. Reconstituée depuis lors, elle était composée, en 1789, d'environ mille volumes, consistant principalement en Pères de l'Eglise, ouvrages de théologie, de morale et d'histoire. Presque pas de livres de littérature. Ces livres ne sont entrés dans aucun dépôt public.

Eglise. — L'argenterie de l'église, d'après les inventaires du temps, se composait des objets suivants :

Une petite croix processionnelle, six calices, un ciboire, un ostensoir, la boîte aux saintes huiles, un encensoir avec sa navette, deux petits chandeliers d'acolyte, deux burettes avec leur soucoupe, trois petits reliquaires, une grande croix en vermeil avec son bâton d'argent, une grande lampe, deux grands chandeliers d'acolyte, un bénitier avec son goupillon, une statue de la Vierge et deux reliquaires en forme de bras.

Le tout, pesant quatre-vingt-deux marcs sept onces, fut adressé aux officiers municipaux de Rodez, pour le faire parvenir à l'Hôtel des Monnaies de Toulouse.

On remarquait, dans l'église, un orgue à grands jeux; le rétable du sanctuaire, une statue de la Vierge et deux anges sonnant de la trompette d'une forme élé-

gante et d'un beau travail. Il y avait, en outre, dans les diverses chapelles, vingt-trois statuettes dont le travail était médiocre, d'après la description des tableaux et autres ouvrages d'art de Bonneval, faite le 10 février 1792, par Théodore Candieu, architecte, professeur de dessin à Rodez, que nous allons citer textuellement pour la partie relative aux tableaux :

« Neuf tableaux au sanctuaire : celui du milieu représentant l'Assomption, et les autres les Mystères de la Vierge. Ils paraissent être de la même main et les couleurs en sont assez fraîches.

Quatorze tableaux, placés sur les piliers de la nef, représentant les Mystères du Rosaire; très-médiocres et très-usés. Deux exécutés par Bourguignon, en 1666.

Sur la porte de la sacristie, un grand tableau représentant la Vierge avec l'Enfant-Jésus ; à leurs pieds, des rois, des cardinaux, des moines, etc.; assez bien peint.

Aux chapelles : Martyre de saint Etienne ; saint Bernard devant un Christ ; sainte Catherine ; la Vierge avec l'Enfant-Jésus ; la Toussaint ; saint Joseph ; saint Côme et saint Damien ; les uns d'un travail médiocre et les autres assez bien soignés.

Enfin, un grand tableau représentant sainte Quittérie, sainte Catherine, saint Martin, sainte Apollonie, saint Remi, saint Laurent, une vierge et un ange ; le tout d'un travail gothique et fort ancien.

Monastère.—Sur trois cheminées, un Christ, peinture assez bonne ; le sacrifice d'Abraham et le fils de Tobie, avec l'ange, au moment où il va saisir le poisson. Ces deux derniers exécutés, en 1648, par Lemaire. Travail assez passable.

Au réfectoire : Six tableaux de huit pieds de hauteur sur cinq de largeur. Deux de treize pieds de largeur sur huit de hauteur. A ces huit tableaux, cadres cintrés. Un de cinq pieds et demi de largeur sur cinq de hauteur.

1° La Sainte-Famille : très-moelleux, les figures bien dessinées, belles attitudes, bon ton de couleur.

2° Jésus dans le désert, tenté par le démon ; tableau bien dessiné ; les draperies en sont belles ainsi que le coloris.

3° Jésus dans le désert, servi par les anges ; très-harmonieux, belle tête de Jésus.

4° La Samaritaine auprès du puits de Jacob ; belle composition. Les figures en sont nobles, le dessin très-correct, le coloris vrai.

5° Jésus chez Lazare ; tableau d'une élégante composition ; le coloris est très-agréable et les attitudes bien variées.

6° Jésus à table avec les disciples d'Emmaüs ; composition pleine d'esprit et de vérité ; belle couleur, beau dessin.

7° Jésus à table chez le Pharisien ; toutes les têtes sont pleines d'expression , et les figures dans de belles attitudes. Un peu gâté par l'humidité.

8° La Cène ; ce tableau est d'une composition noble ; les positions des figures très-variées et naturelles ; le dessin en est correct.

9° Isaac donnant sa bénédiction à Jacob. Belle composition et pleine d'expression.

Ces tableaux paraissent être faits de la même main et sont d'excellentes copies, d'après les meilleurs maîtres d'Italie. Les cadres sont très-bien sculptés et méritent d'être conservés (1).

10° Sur la porte, un Christ dans le genre noir, d'un assez beau dessin. Cadre cintré.

De plus une fontaine de marbre, en forme de niche, de huit pieds de hauteur sur quatre de largeur, avec pilastre et bassin, le tout assez bien travaillé. La coquille, qui forme la partie supérieure, est un marbre rouge pâle ; la niche, rouge gros Languedoc ; les pilastres, marbre vert bordé de gris ; la tête ou mascaron qui jette l'eau par la bouche, en marbre blanc ; la cuvette en gris, ainsi que son support.

Au clocher, trois cloches; une quatrième à l'horloge.»

RUINES DE BONNEVAL.

« Je n'ai rien vu d'aussi beau ni d'aussi imposant que les ruines de Bonneval, » me dit un touriste parisien, en m'offrant un superbe croquis de cette antique abbaye. En effet, on ne peut les voir sans éprouver un senti-

(1) Que sont devenus et cadres et tableaux ?
Il y avait encore dans le réfectoire un beau portrait de Louis XV. Il n'en est pas question dans le rapport.

ment de surprise, d'admiration, de douce mélancolie. Le grandiose des ruines le dispute au grandiose de la solitude, qui n'est troublée que par le bruissement des eaux de Boralde. A ce spectacle, l'âme est profondément émue, le cœur éprouve des regrets, il forme des vœux ! Aussi, quand on a contemplé, une fois seulement, cette sombre teinte des forêts, au milieu desquelles le moine cistercien a, de tout temps, aimé à cacher ses vertus et ses austérités, on comprend toute la sagesse des premiers statuts de Citeaux, toujours en vigueur dans l'ordre, qui prescrivent de bâtir les monastères « dans des lieux solitaires et éloignés des » villes ; » et lorsqu'on entre dans la vallée de Boralde, où gisent les ruines de Notre-Dame de Bonneval, on se rappelle ce distique sur les emplacements préférés par les différents ordres religieux, personnifiés dans leurs fondateurs.

« *Bernardus Valles, Colles Benedictus amabat,*
» *Oppida Franciscus, magnas Ignatius urbes.* »

et dont le sens se trouve reproduit dans les vers suivants du célèbre archéologue allemand Gaspard Bruschius, en 1550 :

« *Semper enim valles, silvestribus undiquè cinctas*
» *Arboribus, divus Bernhardus amœnaque prata*
» *Et fluvios ; juga sed Benedictus amabat et arces*
» *Cœlo surgentes, e quorum vertice latè*
» *Prospectus petitur*..................... » (1).

Voilà pourquoi les monastères de l'ordre de Citeaux ont toujours été et doivent toujours être situés dans des vallées ou au moins dans des plaines bien arrosées. Les placer ailleurs, ce serait fouler aux pieds tout respect pour la tradition, la sainte antiquité et l'esprit monastique, ce serait une création marquée du sceau d'une profane nouveauté.

Tout enchante dans le chemin qui conduit à Bonneval. Le château de Masse, en forme de tour carrée crénelée et flanquée de quatre tourelles rondes en encorbellement, donne d'abord une idée des longues fatigues des moines

(1) Gasp. Brusch. *Chronologia monasteriorum Germaniæ illustrium.*

à construire ce bel édifice, à défricher les terres qui l'environnent, à planter son beau vignoble (1).

Cependant en avançant vers les ruines de Bonneval, on est frappé de la douceur du climat et de la culture des terres. La vallée de Boralde et son vaste côteau forment, dans la direction du nord au midi, comme deux zones distinctes. La partie supérieure, moins escarpée, moins rocheuse et peu éloignée de la route d'Espalion à Saint-Flour, présente une superficie de terrain assez étendue, très-propre à la culture des céréales. Dans la partie basse et plus rapprochée de la petite rivière de Boralde se trouvent des prairies et des arbres fruitiers de toute espèce.

Enfin les ruines apparaissent !....... Elles couronnent une plate-forme d'environ quatre cents pieds de long, unie, d'un côté, à la montagne, coupée de l'autre par un escarpement à peu près vertical, au-dessus du ruisseau qu'elle domine.

L'enceinte est formée de hautes et fortes murailles, garnies de tours.

Un vaste marronier ombrage une petite croix de fer et la grande entrée du monastère qui regarde le sud. Deux pavillons, encore debout, s'élèvent de chaque côté du portail et communiquent entre eux par une terrasse. Au-dessus du portail est une niche avec une statue de la Vierge. Du portail, on pénètre dans une cour, bordée à gauche par les communs, granges, écuries, maga-

(1) Ce bien était primitivement la résidence d'un certain nombre de religieux. Il est dit dans un acte du XIV[e] siècle : « Le cellerier donnera non-seulement aux moines du monas- » tère, mais encore à ceux qui sont à Masse, chaque année, » une tunique, une paire de souliers et deux paires de bas ; » chaque deux ans, un scapulaire, et, de trois en trois ans, aux » religieux du chœur, une cuculle ou coule, et aux frères con- » vers une cape : *una cappa.* »

Les frères laïs ou convers furent d'abord appelés les *barbus*, parce que n'étant pas destinés à la cléricature, ils portaient la barbe longue. Leur costume — robe, scapulaire et cape — était de couleur tannée. Il y eut à Bonneval des frères convers jusque vers la fin du XVII[e] siècle. Le *bienheureux* Albéric, deuxième abbé de Citeaux, les avait admis dans l'ordre, non pour exempter du travail les religieux de chœur, mais pour leur donner le temps d'entremêler au travail prescrit par le législateur le chant régulier de l'office.

sins et autres bâtiments en très-bon état. Ces bâtiments, dont une partie porte le millésime de 1734, servent à l'exploitation du domaine actuel de Bonneval.

La façade du monastère est flanquée à ses extrémités de deux pavillons à quatre étages, et percée dans son milieu d'une grande porte, accompagnée de deux niches, dans lesquelles on voyait autrefois les statues de saint Benoît et de saint Bernard. Lorsque je visitai Bonneval en 1844, deux ruches occupaient la place des statues; heureuse coïncidence, qui me fit retrouver au milieu de ces ruines une image de la vie active des moines de Citeaux. Dans le phalanstère du peuple ailé, comme dans le phalanstère cistercien, tout obéit, tout travaille; il n'y a qu'un cœur et qu'une âme.

Au-dessus de la porte règne un balcon, sur lequel s'ouvre une autre porte surmontée, comme le portail d'entrée, d'une niche ornée d'une statue de la Vierge, le tout couronné d'un dôme; chaque pavillon est éclairé par huit fenêtres et le reste de la façade en a trente-six, distribuées symétriquement sur deux étages.

Ce corps de bâtiment est moderne comme le précédent.

De la porte, on parvenait, par un couloir, à l'aile droite du cloître qui aboutissait au bras, sud, du transept de l'église, où se trouvait la porte d'entrée pour les moines. Ce beau cloître, construction du XIIe siècle, n'existe plus. On voit çà et là des tronçons de ses colonnes monolithes et de leurs chapiteaux. Comme lui, les tombeaux du comte Henri II, des seigneurs de Calmont, de Dieudonné d'Estaing ont disparu, et on chercherait vainement la place qu'ils occupaient. Au milieu du cloître, un magnifique jet d'eau retombait en perles cristallines dans un bassin richement sculpté.

A partir du pavillon sud-est, un corps de bâtiments formait une seconde ligne, terminée par un autre pavillon. Dans ce bâtiment se trouvait le noviciat et sa chapelle.

L'église, entièrement dépouillée de sa toiture, est dans un état de complet abandon. Le caractère de son architecture accuse le style roman tertiaire. Elle a cinquante-cinq mètres de long sur huit de large, en œuvre, y compris les bas-côtés. D'après l'usage de Citeaux,

sa forme est une croix latine, et son chevet est composé de cinq absides, dont les quatre latérales avec voûte en cul-de-four et baies romanes. Derrière la deuxième abside, du côté de l'épitre, est la sacristie, éclairée par cinq fenêtres à plein cintre.

L'abside principale, c'est-à-dire celle du milieu, avait été reconstruite vers le commencement du XVe siècle. Elle est à cinq pans, percés chacun d'une longue et étroite fenêtre, deux romanes et trois ogivales. Dans les angles formés par la rencontre des pans coupés, s'élèvent de sveltes colonnettes à chapiteaux feuillés, dont les fuls, dégénérant en nervures toriques, se profilaient sur la voûte pour aller se réunir à la clé.

Au haut de l'arcade qui sépare le sanctuaire de l'abside est un écusson portant : *Un coq, au chef chargé de trois étoiles, surmonté d'une crosse et d'une mître*, ce qui me porte à croire que cette construction a eu lieu sous l'abbatiat de Jean Géraud, à qui le pape Martin V avait accordé, en 1424, le privilége de porter la mître. On voit ces mêmes armes peintes sur les murs de la chambre de l'abbé, au château de Galinières.

Seize piliers carrés et massifs portent sur leur face antérieure de légères colonnettes qui reçoivent les nervures de la voûte de la nef, tandis que sur les faces latérales des mêmes piliers sont adossées des colonnes à chapiteaux romans, qui supportent les retombées des arcades des bas-côtés.

La porte se trouve au fond de l'église en face de l'autel. On y voit l'écusson de Jean-Aymard Frayssinous, dernier abbé régulier de Bonneval, avec le millésime 1664. Une grande fenêtre s'ouvre au-dessus.

C'était par cette porte que les étrangers entraient dans l'église. Il leur était défendu de pénétrer dans le chœur pendant qu'on chantait les offices.

Le clocher, placé sur le milieu du transept, avait été reconstruit après l'incendie de 1719. C'était une tour carrée, percée de huit arcades à plein cintre, avec un toit octogone, surmonté de deux lanternons superposés.

Sur la façade méridionale, près du couronnement, on voit un écusson écartelé : *aux 1 et 4, à quatre billettes ; au 2, à une rose tigée ; au 3, à une figure dégradée, annonçant un lion rampant*,

Le système de maçonnerie de l'église est en pierre calcaire, de moyen appareil.

La plus grande partie des bâtiments conventuels est abattue. Le reste tombe en ruines.

La voûte de l'église, bien qu'exposée depuis cinquante ans à toutes les intempéries de l'air et recouverte d'une quantité de plantes et d'arbustes et même d'arbres qui lui donnent l'aspect d'un bois taillis, tient encore. La partie seule de l'abside n'a pu résister à ces causes de destruction et s'est écroulée, il y a peu d'années.



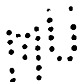
PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Explicit tractatus de conversione Pontii de Lerasio, et exordii Monasterii Salvaniensis vera narratio.

In nomine sancte et individue Trinitatis, unius, vere et summe sempiterneque et ineffabilis Deitatis, etc., ego frater Ugo, monachus Sanctæ Mariæ Salvaniensis, omnibus salutem in Domino.

Regnante igitur Ludovico, filio Philippi; Domno Petro episcopo, presidente cathedre Lodovensi; Domino nostro Jesu Christo, imperante in cœlo et in terra et in mari, fuit vir unus, in Lodovensi pago, miles officio, nomine Pontius de Lerasio, quod erat castrum inexpugnabile. Hic, secundùm seculi dignitatem, genere clarus, opibus dives, possessionibus felix, ingenio acer, viribus potens, armis strenuus, municipio firmus, et in omni glorià seculari conspicuus, inter ceteros eminebat : qui in primœva etate secularia desideria sectatus, multis vicinorum suorum extitit importunus. Quosdam enim sermonum astucia circumveniebat, alios armorum violentia pertubabat; omnes verò quoscumquè poterat rebus propriis viduabat : die noctuque rapacitatis actibus insistebat. Qui licet isto vitio maximè notaretur, præ cetera tamen non minùs reprehensibilis habebatur; sed pius Dominus, qui non mortem peccatoris sed penitentiam desiderat : qui, quibus vult, miseretur et quos vult indurat, cor ejus timoris sui jaculo percussit, et a pristinis eum actibus penitus immutavit. In semetipsum namquè rediens, considerare cepit mala que fecerat, pen-



sare judicio quod talibus actibus imminebat : et tactus dolore cordis intrinsecus, totus ad penitentiam est conversus, et ut deleret criminum maculas, die noctuque deducebat flumina lacrymarum. Dumquè secum tacitus cogitaret quomodo vel quali satisfactione, iram superni judicis placaret, quibusve actibus ejus misericordiam impetraret, placuit ei subito ut seculum omne desereret et residuo vite sue tempore deinceps penitentie actibus vacaret.

Sed quia uxorem habebat, sine cujus assensu hoc facere non volebat, consilii sui ei secretum credidit, utque ipsa taliter faceret magnis precibus exoravit. Que ut erat nobilis genere, mente nobilior, piis viri votis libenter annuit. Pietatis tamen mota visceribus et tota perfusa lacrymis, patrem pro suis liberis exoravit, filium namque et filiam habebat, quorum affectu maternum pectus pietas agitabat. Sed pater providus, dùm bene sibi cavere studuit, etiam filiis bene cavit; matrem enim et filiam, cum magnâ sue portione substantie in monasterio virginum, quod *Brinonia* dicitur, honorifice collocavit : filium vero in monasterio Lodovensi, quod *Sancti Salvatoris* dicitur, monachorum cœtui sociavit.

Et hec fuit ejus prima oblatio quam gratam obtulit trinam Trino.

Cumquè vicini ejus et amici omnes pariter mirarentur, et secum singuli quererent quid agere vellet, vel quid disponeret, cogitantibus omnibus in corde suo atque dicentibus, quidam sic et alii sic, amicorum turba familiaris eum alloquitur, volentibus omnibus scire quid animo haberet, vel quid facere cogitaret. Quibus ille, cordis sui propositum et ordinem narravit et, hac occasione accepta, de contemptu mundi, de timore judicii divini, de penitentie fructu, de penis malorum, de gaudio beatorum sermonem faciens, ut erat disertus atque facundus, licet laïcus, luculentissime peroravit. Cujus eloquio inflammati quidam atque compuncti, omnem mundi fastum spernentes, ad penitentiam protinùs sunt conversi, et ei jugiter adherere deinceps cupientes societatem inseparabilem promiserunt, dextras dederunt, parati cum illo et in mortem et in vitam ire.

Ex quibus primus fuit : Raymundus de Pireto, bone memorie vir qui in monacali conversione posteà floruit.

Secundus : Guiraudus, presbiter.

Tertius : Petrus Alzarran, miles.

Quartus : Guillelmus de Rota.

Quintus : Ugo Magnus.

Sextus : Guillelmus d'Esparron.

Septimus, ipse fuit qui eos verbo et exemplo convertit,

ut ipso numero daretur intelligi eosdem ipsos illuminatos gratia septiformis ad perfectionem venturos conversionis et vite, quia perfecto numero incepere.

Carnalis igitur amoris vinculis absolutus, et societate sibi a Deo parata factus robustior, Evangelicum preceptum illud aggreditur quo Dominus ait : *Si vis perfectus esse, vade, vende omnia,* etc.; factoque preconio possessiones suas emptoribus omnes exposuit.

Tunc multi homines milites et pagenses, divites atque mediocres, clerici et laïci, refertis mansupiis, undiquè convenerunt, quod unicumque placuerat, sibi emere cupientes : et, cum eis pecunia defecisset, emptis jàm plurimis, et adhùc plurima emenda superessent, etiam de pretio emptoribus concilium dedit, dicens : se pro pretio accepturum animalia cuncti generis jumentorum, nec non et terre fructus omnes, quibus alitur vita mortalium : quod certa de causa facere voluit sicut ex sequentibus apparebit. Ipse enim sciebat quid esset facturus.

Factum est igitur ut distractis omnibus immobilibus universis rerum mobilium haberet plurimam multitudinem in equis videlicet et equabus, mulis, mulabus, bobus et vaccis, ovibus et capris et aliis multis quæ dinumerare longum est. Cumque, secùndum Domini preceptum, distribuere cuncta vellet egentibus, ecclesiis, monasteriis, hospitalibus et xenodochiis, pauperibus atque peregrinis, viduis et pupillis, minus Deo acceptum fore credidit, nisi ea primitus redderet que violenter quondam abstulerat. Misit ergo nuntios per provinciam, per civitates et castella, villas, ubicumque conventus hominum faciebant causâ mercatûs sive nundinarum et per ecclesias, qui ubiquè proclamarent, ut omnes quibuscumque Pontius de Lerasio vel aliquid debebat, vel aliquid per vim abstulerat, ad eum venirent apud villam quæ *Peguerolas* dicitur, secunda vel tertia vel quarta feria post solennitatem Palmarum, sua singuli recepturi : *erat enim proximum Pascha dies festus christianorum.*

Adveniente igitur die dominica que Palmarum dicitur, de sua salute bene sollicitus, apud Lodevam, post processionem, lecto Evangelio, stante episcopo cum clericis suis, super gradum qui factus fuerat ad loquendum in platea, circumstante populo, venit Pontius de Lerazo cum sociis supra dictis, nudus et discalceatus. Ducebatur autem à quodam, collo ejus innixo vinculo ligneo quod vulgo *redorta* dicitur, tanquam maleficus, et qui eum ducebat, virgis eum assidue flagellabat : sic enim fieri jusserat. Perveniens itaque ad episcopum, tanquam servum fugitivum qui a bono domino recessisset, per manum illius se Deo

reddidit : flexis genibus veniam postulavit, chartam quam manu ferebat, in quâ peccata sua cuncta describi fecerat, episcopo tradidit, et, ut in auribus totius populi legeretur, multis precibus exoravit. Episcopus vero ejus verecundie parcens, hoc fieri primum prohibuit ; sed ipse in petitione sua instantissime perseverans, ut hoc fieret, tandem obtinuit. Itaque, episcopo concedente, charta legitur. Ipse verò in confessione persistens, cum virgis ceditur et ut durius cedi debeat, enixiùs deprecatur, tantorum criminum se reum esse viva voce fatetur; solum lacrymis rigabat, omnem que populum in fletum et lacrymas commovebat.

Omnes quicumque aderant mirabantur et eum affectu nimio venerabantur ; ejus penitentiam predicabant, eumque Dominum respexisse veraciter affirmabant ; precabantur etiam pro eo, ut qui ei penitentie dederat gratiam, donaret etiam in bono perseverantiam.

Fuit autem ista confessio utilis et necessaria, non solùm ei qui confessus est, sed et aliis multis qui, verecundie pudore timidi, peccata sua diù celaverant, nunc autem ejus animati exemplo dum eum sic confitentem viderunt, ad confessionis et penitentie lavacrum cucurrerunt.

His igitur ita gestis et solennitate Ramorum rite peracta, ad ecclesiam itum est. Altera autem die, id est secunda pascalis hebdomade, nec non et tertia et quarta feria, affuerunt loco, quem suprà diximus, clamatores multi ex diversis partibus congregati, que quondam amiserant singuli requirentes.

Convenientes igitur ante ipsum, velut ante judicem, in ejus presentia judicii causam constituunt : clamant ad ipsum tanquam ad judicem, de ipso tanquam de reo, ipsius tanquam testimonium contra se flagitant. Ipse vero sui ipsius accusator et judex, reus et testis, omnes judicii personnas in se suscipit, dum omnibus satisfacere cupit, accusat se ipsum, testimonium contrà seipsum perhibet, se ipsum judicat tanquam judex, penam suscipit ipse reus. Tandem singulorum pedibus provolutus, imprimis veniam postulabat, deindè secundum quantitatem amissorum, de suis facultatibus, singulis predicta restaurabat, et quoniam, sicut suprà diximus, diversorum animalium multitudinem possidebat necnon et pecunie omnis que in usus hominum est necessaria, qualia quisque amiserat, talia recipiebat, ut non tam aliena recepisse quam sua propria invenisse se crederent.

Agnoscit Pontius quod per satellites, cuidam vicino suo, gregem abstulit. Vicinus autem ignorans nihil postulabat, et dicit vicino quod redditurus esset grex amissus, et ex

vicino ignorante autorem furti veniam suam postulat. Vicinus Pontii prædicator fit.

Deindè cum sociis suis, nudis pedibus, iter peregrinationis ad Sanctum Guillelmum arripiunt. In vià, magnà tempestate cesi sunt, dum loco securo pervenissent; loco peregrinationis, innumeros peregrinantes, milites et laïcos inveniunt. Ipsis applauditur ex quo Lodovenses agnoscuntur, et adorato ligno sanctissimæ Crucis D. N. J. C., vir potens Raymundus Petrus de Gangis illos coëgit manere apud Gangium propter honorem solennitatis Paschæ; ibique corpore Domini roborati sunt.

Inde aggressi sunt apud Sanctum Jacobum. Iter faciendo victum facile inveniebant ex parte hominum, qui agnoscebant eos tanquam viros devotos, et accipiebant tantum alimenta necessaria, vel dabant pauperibus superflua, pro uno die, propter quod indegerunt aliquotiès. Religiosos viros invisebant; modum illorum retinebant. Illis dicebant viri religiosi quod heremi locis sistere se deberent, ibiquè vitam innocentem et puram agere. Quod maximè suasit archiepiscopus Jacobensis, qui, quidem in episcopatu suo voluit eos retinere, sed propter variationem linguæ dimisit post benedictionem episcopalem datam, illis promittendo magna ex parte Dei.

Per aliam viam revertentes, memoriam S. Michaëlis in periculo maris adierunt : beati Martini ecclesiam visitaverunt; S. Martialis causa, Lemovicas abierunt : B. Leonardi basilicam intraverunt; tandem ad Ruthenensem urbem ingressi sunt ut orarent ad ecclesiam beatæ Mariæ, anno scilicet M. C. XXX. II.

Episcopo nuntiati, ab eo vocati sunt : ipse erat domnus Ademarus, Ruthenensis episcopus. Cum magna veneratione suscepit eos, promittens se favere illorum consilio, si in episcopatu suo degere vellent. Comes Ruthenensis (Hugo) voluit videre Pontium de Lerazio quem agnoscebat, et cui protectionem promisit.

Episcopus et comes illis ecclesias et monasteria deserta tradere voluerunt, sed propter solitudinem in loco *Camares* dicto venerunt, eo quod esset terra nemorosa, ubi Arnaldus de Ponte dominus erat, qui erat vir pius, qui illos conspiciens, antequam eos agnosceret dixit : « Quid veniunt ad me, Domini mei? quid volunt? ad quodcumque voluerltis scitote me esse paratum. » Illi confessi sunt querere locum ubi possent Deo servire. Quibus ille : « Ubique placuerit, manete, edificate, seminate, plantate, et orate pro me. » At illi elegerunt locum qui antiquitus *Silvanium* dicebatur, quem ipsi sive successores *Salvanium* vocaverunt littera I mutata in A, ut qui antè Silva-

nium *à Silvis* dicebatur, Salvanium *à Salvatione* deinceps diceretur : in quo casulas propriis manibus fabricantes manserunt ; labori insistentes locum habitabilem ex inhabitabili fecere.

Tunc fama illorum volavit : plurimi ceperunt visitare, dona offerre. In illo anno, magna fames regionem Lodovensem visitavit ; habitantes regionis ad monasterium Salvaniense aufugerunt se ; ibi hospitium dulce invenerunt.

Ab initio illud monasterium hospitalitatem coluit ; mortuos sepeliebat, et tam bona consuetudo operum misericordie permansit.

Videntes autem fratres tantam pauperum multitudinem conturbati et contriti dixerunt alter ad alterum : *aut fugiendum nobis est de loco isto, aut moriendum cum istis. Videte quid faciendum vobis sit ? Quis eos vel paucis diebus poterit sustinere ? Si enim locus iste, cum domibus et habitatoribus suis, panis esset, a tanta multitudide brevi tempore devorari posset.* Tunc Pontius de Lerasio murmur eorum comperuit, dicens : « Si fugere voluerimus, non effugiemus; neque enim patet evadendi via, neque ab oriente, neque à desertis montibus cum Deus judex est. Denique qui ad fugam properant, victos se esse demonstrant, et victos ignominia, victores vero gloria manet. Nos autem, non ad fugam sed ad pugnam venimus. Ergo nos, non oportet profugere sed viriliter decertare, quia non coronabitur, nisi qui legitime certaverit ; recordamini pristinos dies conversionis vestre, in quibus magnum certamen laboris et patientie pertulisti, et quomodo de omnibus tribulationibus et angustiis liberavit nos Dominus ; et credite quod nunc pariter nobis subveniet. Mementote quod olim populum Israël quadraginta annis, absque pane terreno, cœlesti manna pavit Deus in solitudine : et in diebus Helie in Sarepta Sidonie viduam et domesticam ejus familiam, cum propheta multis diebus pavit, et hydria farine non defecit et lecythus olei non est imminutus; sed et in tempore Elisei, quando obsessa est Samaria et obsessi famis angustiâ premebantur, Deus in una die tantam eis ciborum abundantiam contulit, ut modius simile statere uno esset, et duo modii hordei statere uno in porta Samarie, etc. Ponamus ergò spem in eo qui liberator est omnium : sed nunc tempus postulat, fratres, ut iterum faciatis quod olim fecisse vos meministi ; vendite quæ possidetis et date eleemosinam, olim propria, nunc communia. Ecce habetis boves et oves, jumenta et pecora, à filo sub tegmine usquè ad corrigiam calige, nihil remaneat quod non vendatur et detur egenis fratribus ; fra-

» tres etenim sunt nostri, eumdem nobiscum habent pa-
» trem, Deum, cui omnes dicimus : *Pater noster, qui*
» *es*, etc. Quod si, post omnia, nos mori contigerit, mo-
» riamur in simplicitate nostra, scientes quod sicut Chris-
» tus animam pro nobis posuit, ita et nos debemus pro
» fratribus animam ponere. Interim ego vadam ad optima-
» tes populorum qui sunt in seculo et pro mendicis men-
» dicus ipse efficiar. »

Et his dictis, asellum ascendit, ferulamque manu bajulans profectus est.

Fratres verò cuncta quæ possidebant vendere parabant, sicut ipse jusserat : quod audiens domnus Arnaldus de Ponte hoc fieri prohibuit, timens ne iterum locus in solitudinem deveniret, et aperiens horreum suum, dedit eis alimentorum copiam, unde pauperes vel pauco tempore sustentarentur. Tunc videns Dominus fidem illorum dedit benedictionem suam super domum illam à die illa et deinceps. Nam si quando pauca grana molari machina frangebantur, farina collecta dolia replebantur, et quando conspersiones flebant, divine benedictionis fermento magides redundabant; et cum in parva forma clibanus panes suscipiebat, de paucis magne sportule implebantur. Multiplicabatur enim, que à dantibus vix evacuabantur. Multiplicabatur enim magis dispendio panis suo, èt edentium sub dentibus crescebat in ore cibus et ità benedictionis divine gratia redundante pastus est populus ille in ista heremo quasi celesti magno toto illo tempore usquè ad tempus novarum frugum.

Pontius de Lerazio vero, post paucos dies, rediens et ipse benedictionis divine consolationem non minimam afferens, letificavit domum et habitatores ejus universos. Audiens vero quanta fecisset Deus mirabilia, gavisus est gaudio magno valdè et omnes cum eo benedicebant Dominum in hymnis et canticis, dicentes : *quia memoriam fecit mirabilium suorum misericors et misei ator Dominus, escam dedit timentibus se.* Expleto autem tempore usque ad navitatem S. Joannis Baptiste, in ipso die convivium fecit populo et refectis omnibus abunde, vale dicens omnibus, jussit eos abire ad loca sua in nomine Domini. Illi autem profecti, predicaverunt ubique dicentes : quod vere Dominus est in illo loco et non est aliud ibi nisi domus Dei. Paulo post tantum profecit locus et excrevit, non tantum rebus sed etiam personis religiosis et possessionibus, ut abbatie construende et tenendo ordini idoneus diceretur.

Facta est ergo contentio inter eos, quis ordinum videretur major? Aliis laudantibus ordinem Cistercensium, aliis

vero ordinem Cartusiensium, quibus etiam sanctimonialium virginum monasterium construere dignum dicentibus. Tunc hanc causam ponere placuit in arbitrio Cartusiensium. Ob quam causam Pontius de Lerazio pergens Cartusiam, priori ceterisque fratribus causam exposuit : qui inspecta regula veritatis, pre ceteris cunctis ordinibus, Cisterciensium ordinem laudaverunt eumquę potius expetendum eidem Pontio mandaverunt. Cui consilio, hoc insuper addiderunt, ut de illa abbatia ordinisque loco qui illi vicinior videretur, ordo deduceretur, ne in eundo sive redeundo laborem nimium pateretur.

Tunc Pontius de Lerazio vale faciens illis ad Mansum-Adæ venit, capitulum intravit, per manus domni Petri, abbatis, qui tunc eodem loco preerat, Salvaniensem domum Cisterciensi ordini reddidit et abbati eidem predicte domus curam imposuit. Tunc domnus Petrus, primus Mansi-Adæ abbas, pie memorie vir sanctus et Deo dignus, viros quosdam electos illuc direxit qui locum ordini prepararent. Fratres verò Salvanienses ad se venire precepit, et eoś secundum regulam beati Benedicti per annum probatos et eruditos, monachi habitu induit, benedixit atque remisit : ex quibus unum virum sapientem et bonum, litteris eruditum, videlicet domnum Ademarum illis preposuit et abbàtem esse constituit, domus curam illi tradidit et dimisit.

Tunc primum Salvaniensis ecclesia in abbatiam surrexit anno videlicet M. C. XXXVI. Tunc viguit virtus, tunc homines illi domui dare plurima ceperunt : ex quibus Constantinopolitanus imperator; rex Sicilie, sive dux Rogerius ; comes Theobaldus, et multi alii, inter quos Guillelmus quidam, de transmarinis partibus, qui ad ecclesiam Salvaniensem construendum, ducentos argenti marchos misit. Civis Lodovensis Petrus Aibrandi dormitorium fecit pro quo centum marchos argenti dedit. Filius Aibrandi refectorium fecit.

Postea placuit abbati Guiraldo et universis fratribus, propter insolentiam secularium et varia incommoda, monasterium mutari in alio loco, distanti arcus baliste tantùm. Alienus erat à possessione monasterii et magno pretio haberi debuit. Quo audito, Guillelmus qui miserat ducentos argenti marchos pro ecclesia construenda, precepit ut locus, de ipsa pecunia emeretur in quo ecclesia fundaretur. Mille solidorum pretio idem locus emptus est cum pertinentiis suis.

Ceperunt ergò novum monasterium in quo loco Petrus Aibrandi, venerabilis sacrista ecclesie Lodovensis, filius et frater ejus Guiraldus, predicti Petri, ambo fecerunt dormi-

torium majoris magnitudinis. Refectorium verò fecit Ricardus Clarii, venerabilis predicte ecclesie clericus.

Isti sunt constructores, sive fundatores Salvaniensis monasterii, cujus memoria non derelinquetur in seculum, quandiù Cisterciensis ordo durare poterit, non preteribit dies in qua non fiat pro eis oratio,

Illi verò qui laboribus locum primitus inceperunt, in sanctitate vite, in humilitate et obedientia permanserunt, donec terre corpora, celo animas reddiderunt. Frater autem Pontius de Lerazio, qui humiliorem locum semper eligere studuit, in habitu laïcorum fratrum conversus permansit ut omni domui provideret et servorum Dei servus existeret. Quod et fecit, donec in Domino quievit. Hic pius, prudens, humilis, pudicus, sobrius, castus fuit et quietus vita prima; die augusti obiit.

Hic multi viri militaris ordinis ad Dominum sunt conversi, horum fundatorum exemplo. Inter illos conversos enumeratur Arnaldus de Ponte, de quo superius mentionem fecimus, qui dedit eumdem locum in quo postea quievit. Sed alii plures materialia arma deponentes, spiritualia sumpserunt : qui mutaverunt lanceas in falcibus.

Interea fratres divinis laudibus vacantes, quotidianis laboribus insistentes, seminaverunt agros et plantaverunt vineas et multiplicati sunt nimis.

De situ loci scribere supersedi, cum quotidie eum videmus. Montes in circuitu ejus sunt et Dominus in circuitu populi sui. De materialibus etiam ædificiis dicere superfluum judicavi, cum quotidie renovantur, vœtera destruuntur, et nova ædificantur, et in melius assidue commutantur.

De spiritualibus sciendum est, quia domus hæc fondata est supra firmam petram, id est, Dominum Jesum Christum.

Primus abbas hujus loci Adhemarus fuit, qui in eo sex mensibus vixit.

Secundus, Desiderius, qui octo annis præfuit.

Tertius, Guiraldus, qui XVII annis gubernavit monasterium, multis possessionibus ampliavit et multa bona in eo patravit, interque et domum *Annonenca* fundavit et in ea religionem sanctimonalium propagavit. Obiit MCLXI, XV calendarum octobris.

Huic successit Pontius, abbas meus, totius assensione conventus, eodem anno mense octobri, de priore in abbatem assumptus qui in abbatum ordine fuit quartus. Ipse est, qui hoc precepit scribere, quia, que diximus, vidit aut audivit et testimonium scriptis prebuit.

Lætare igitur, Salvaniensis ecclesia. Mater bona, gratu-

lare et jubila; dilata locum tentorii tui, et pelles tabernaculorum tuorum extende; longos fac funiculos tuos, ad dexteram enim et ad levam penetrabis, et semen tuum montes hæreditabit.

II

Donation de l'église de Saint-Jean de Gensiac, aujourd'hui Gissac, par Adhémar, évêque de Rodez.

Universis fidelibus ad quorum audientiam presentes litteras pervenerint, notum fieri volumus, nos donavisse ecclesiam S. Joannis de Gensiaco ecclesie beate Marie que in manso Terundi fundata est, et habitatoribus ejusdem loci presentibus et futuris, ita videlicet ut nemini liceat sacerdoti obtinere prefatam ecclesiam sine consilio et consensu fratrum in ecclesiâ jam dictâ religiosè viventium. Hanc autem donationem fecimus consilio et assensu clericorum Ruthenensium, videlicet : Guilelmi, archidiaconi, et Guilelmi, prepositi, et Odalrici, archidiaconi, et Ugonis et Adhemari, archidiaconorum et aliorum. Quicumque ergò sacerdos seu alia cujuslibet ordinis persona contra hujus modi institutionem ire disposuerit, neglecto que consensu et non habita licentia fratrum in domo beate Marie conversantium ecclesiam quam dixerimus de Gensiaco intrare vel obtinere presumpserit, hunc talem anathematis vinculo constringimus atque ex autoritate beati Petri et nostra, à liminibus ecclesie omnique divino officio sequestramus.

III

Anno ab incarnatione Domini MCXLVI, ego Petrus Vabrensis monasterii vocatus abbas dono monasterio sanctæ Marie Salvaniensis et domno Guiraldo ejusdem cenobii abbati et omnibus suis fratribus tam presentibus quam futuris quidquid juris, ego et Vabrenses monaci in Manso territorii Marnensis habebamus. Sciendum vero est quod hoc donum caritatis fecimus nostro Vabrensi presente conventu quorum presentium hæc sunt nomina; Arnaldus monacus predicti loci ceptor et edificator.

Guillelmus de Curua-Valle. Guillelmus de Ponte. Gaudaindus. Rollandus. Guiraldus de Petra-Alba. Berengerius de Cornucio. Guillelmus Aimerici. Raimundus de Savinac. Petrus. Guillelmus. Arnaldus Rotbaldi. Escafredus de Curua-Valle. Raimondus de Cornucio.

Hujus donationis sunt testes : Petrus, prior Salvanien-

sis. Desiderius. Pontius de Leraz. Petrus Duranni. Guillelmus de Busxazone.

IV

Donation des églises de Sainte-Croix de Sarrus, de Saint-Amans de Senomes et de Saint-Jean de Gensiac, par Pierre, évêque de Rodez.

Ruthenensis ecclesiæ cura nobis a provisore bonorum omnium commissa est, ut ecclesiam Dei dilatare et religionem Deo placitam modis omnibus studeamus propagare : quapropter ego Petrus, predictæ Ruthenensis ecclesiæ episcopus, providens monasterii Salvaniensis incrementum, pacis et religionis, cum consilio et laudatione clericorum nostrorum, videlicet : Aimerici, prepositi ; Berengerii, archidiaconi ; Arnaldi, archidiaconi ; Bernardi, Guillelmi, Ugonis, Raimundi, dono et laudo in perpetuum eidem monasterio Salvaniensi, et tibi Pontio, abbati, et successoribus tuis, cunctisque ejusdem loci fratribus presentibus et futuris, ecclesiam Sanctæ-Crucis de Serrucio, et ecclesiam Sancti-Amantii de Senomes, ita videlicet, ut nemini liceat sacerdoti prefatas ecclesias sine consensu et consilio abbatis Salvaniensis et fratrum suorum obtinere. Laudo etiam et confirmo donationem ecclesiæ de Genciaco quam fecit vobis domnus Ademarus, predecessor meus. Verumtamen sacerdotes predictarum ecclesiarum habeant et possideant quidquid ad ipsas ecclesias pertinet vel pertinere debet, hoc excepto, quod de laboribus quos propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium, nullus omninò clericus vel laïcus à vobis aliquid accipiat nec exigere presumat.

Factum est hoc anno Incarnationis Dominicæ M.C.LXIIII, regnante Lodoyco rege, in presentia et sub testificatione predictorum virorum, et Helie de Monte-Bruno, militis templi ; Ugonis de la Romegueira et Raimundi de Balcio, archi-presbiterorum ; Rainaldi, presbiteri de Serrucio, et Deodati, presbiteri de Senomes. Tradita VIII. Idus marcii, Poncio, predicto abbati, et Raimundo, priori, per manus domni supradicti Petri, Ruthenensis ecclesiæ episcopi.

V

Lettres de Raulet de l'Arche au sujet du pillage de l'abbaye de Loc-Dieu, par les Anglais.

Universis presentes litteras inspecturis Rauletus de Arca, miles, dominus de Diussaco, cambellanus Domini nostri regis ejusque senescallus senescalliæ Rhutenæ, salutem.

Notum facimus quod monasterium vocatum *Loci-Dei*, infrà nostram Senescalliam et diœcesim constitutum et à Villafranca Rhutenæ per spatium unius leucæ distante, per Anglicos domini nostri regis inimicos fuit captum et per dictos Anglicos per certum tempus spatium occupatum, et dicti Angli omnes libros, papiros et registra censuum et proventium dicti monasterii comburi fecerunt, et calices, vestimenta sacerdotalia, napas et alia ornamenta dicti monasterii depredaverunt et secum asportaverunt et ex post, cum dicti Angli, inimici Domini nostri regis, dictum monasterium vacuaverunt, dictus abbas pro alimentando se et monachos nullum bladum, vinum et alia victualia manu levavit et etiam pro induendo se et dictos suos monachos, penes diversos mercatores et burgenses Villafrancæ, Villanovæ et alibi obligavit, et de presenti dicta abbatia vacat per mortem R. in Christo patris et domni Raymundi, miseratione divinâ olim abbatis dicti monasterii. Ibidem vero in dicto monasterio sunt tredecim monachi cum quibusdam servitoribus tam donatis quam aliis personnis et servientibus dicti monasterii usquè ad numerum octo. Qui quidem monachi et alii servitores sunt de presenti in tali statu, quod non habent nisi unum calicem argenti pro celebrando missas nec alia ornamenta seu jocalia : et, attentâ sterilitate fructuum pro anno presenti, vix poterunt vivere nec eorum vitam sustentare de omnibus fructibus et proventibus dicti monasterii; nec monachi non habent unde se induant nisi mendicent, quod est in opprobrium totius ordinis Cisterciensis, et quod omnes proventus dicti monasterii, in redditibus de presenti non valent nisi centum libras turonenses, et premissa nobis et curiæ nostræ constat per relationem certarum gentium dicti monasterii et plurium aliarum gentium fide dignorum, et in testimonium premissorum presentes litteras certificatorias scribi fecimus per magistrum Joh. Rainaldi, notarium regium Villefrancæ et clericum nostrum.

Actum et datum in Villafranca sub sigillo regio autentico dictæ nostræ senescalliæ die quarta octobris M. CCCC. XI. Raynaldi, not.

VI.

Transsumptum ex codice manu scripto qui extat in archivis monasterii Bone-Vallis et est tenoris sequentis.

Incipit fundatio monasterii Bone-Vallis Ruthenensis facta anno millesimo centesimo quadragesimo septimo.

Guilelmus de Calmonte ecclesiam Caturcensem gerebat;

fratre autem suo mortuo, hereditario jure terram de Calmonte possidebat. Accidit autem quòd, dùm per fluvium Olti transiret, equus cecidit, et episcopus predictus quasi fuit submersus. Existente autem nocte sequenti in lecto, vidit multitudinem religiosorum, abbatorum, ad paradisum ascendentium, inter quos unus altisono clamabat: *hœc est generatio querentium Dominum, querentium faciem Dei Jacob;* qui Guilelmus ex cantu eorum delectatus, cogitabat viam jungendi se illis; et tunc sanctus Joannes Baptista sibi apparuit et dixit: « Guilelme, si in » societate illorum vis esse, habitaculum Dei famulis » construe; ad hoc enim Dominus te in aquam cadere » permisit, ut tribulatio te instrueret et angustia de » mundi periculis liberaret. »

Auditâ igitur famâ monasterii de Mansiade in diœcesi Vivadiensi, archidiaconum suum misit, rogans abbatem Mansiadis ut fratres perfectos sibi dirigeret, quia monasterium in suo territorio edificare tunc volebat. Quam ob causam abbas Mansiadis Ademarum misit cum aliis septem monachis, qui venientes, honorificè à predicto episcopo sunt recepti, et in horridâ solitudine de Boraldâ, aptâ ad penitentiam, eos secundùm eorum placitum collocavit: et tandem cum ipsis mansit in penitentiâ, et finaliter spiritum tradidit et sanctissimè vitam finivit.

VII.

Acte de fondation de l'abbaye de Bonneval, dressé, en 1161, par Pierre, évêque de Rodez.

Notum sit omnibus hominibus tàm presentibus quàm futuris, quod Guilelmus, bone memorie Caturcensis episcopus, oppidi etiam de Calmont et territorii ad ipsum oppidum pertinentis, jure patrimonii verus et legitimus dominus, pro salute anime sue ac parentum suorum, terre sue aliquam portionem, videlicet alodium et quidquid juris habebat in villa de Cuzac et in villa de Verugua, domino Deo et beate Marie semper virgini, liberè et absolutè dedit, et in manu domni Petri, venerabilis Ruthenensis episcopi tradidit, ut idem Ruthenensis episcopus, homines justos atque religiosos, in ipsâ terrâ collocaret, eamque ad honorem et cultum Dei omnipotentis, juxtà arbitrium suum, omnimodò disponeret. Hâc itaque factâ concessione atque traditione, predictus pontifex Ruthenensis vocavit ad se religiosum abbatem Mansi-Adam, et Petrum Bermundi de Andusiâ, eisque eorumque fratribus sub regula beati Benedicti religiosè degentibus, prefatam terram,

jure perpetuò tradidit, possidendum : in quâ terrâ eidem Dei famuli, divino fulti adjutorio, sub modico tempore adeò profecerunt, ut omni jure fevii et beneficii quod ibi habebatur, justè adquisito, novoque edificio constructo, plures religiosos fratres ibidem congregarînt et nomine Bonevallis imposito, ad abbatiam usquè promoverint. Fratrum deniquè hujus loci necessitatibus idem Ruthenensis presul, pià et justà semper sollicitudine providens, inter plurima et maxima bona que eis fecit, donavit ipsis et tradidit alodium mansi de la Teula et mansi de la Cumba, et quidquid jure Ruthenensis matricis ecclesiæ in utroque manso habebat : concessit enim illis ut cultorum terræ ipsius beneficium et jus sensalium ac censum vicariorum adquirerent. Pro quorum adquisitione predicti fratres tantam summam pecuniæ expenderunt : alodium mansi de la Teula, quod suppositum erat pignori, de Guilelmo Deodati centum solidis redemerunt; Berengario de Salas, pro jure quod ibi habebat, centum solidos numeraverunt ; Stephano de Rama quinquaginta ; Petro Ademari, quadringentos ; Guarino de la Roqua, centum quinquaginta ; pro manso de la Cumba, Guilelmo Bernardi, septingentos ; insuper, cum prefati fratres in parochià cujusdam ecclesiæ quæ dicitur Cabasas aliquantutùm honoris, Deo volente, adquisissent, prenominatus episcopus Ruthenensis dedit eis liberam facultatem ejusdem ecclesiæ decimas adquirendi, ac semper in usus proprios retinendi : ita quod nec de decimis nec de aliquibus parochialibus ecclesiis redditibus solvendis, eidem ecclesiæ aliquandò obnoxii essent.

Hanc autem donationem ac traditionem seu adquisitionem voluerunt et laudaverunt, ratamque habuerunt Ruthenenses clerici quorum subscripta sunt nomina : R. Armundus, prepositus ; Aimericus, archidiaconus ; Petrus Aldealdi ; Deodatus, prior ; Bernardus de Rodes ; Ademarus de Villa-nova ; Deodatus de Arverna ; Bernardus de Salellis ; Petrus Guilelmi ; Petrus Stephani ; Petrus Alafredi ; Petrus, cognomine prior ; Guilelmus de Vaureliis, et ut presens donatio, nullà unquam occasione, valeat infirmari, sed integra et firma, in perpetuum, habeatur, sepè dictus Petrus, Ruthenensis episcopus, presentem paginam proprii sigilli auctoritate corroborari atque insigniri precepit.

Simili modo Ugo, Ruthenensium comes, pretextati monasterii fratribus, dedit alodium mansi qui vocatur Abadils, et alodium alterius mansi qui dicitur Crostindor, concessà insuper adquisitione cultorum hujus terræ, jurisque sensalium utriusque mansi. Domino igitur annuente

8

adquisiverant fevum mansi Abadils Guilelmo Aymerico d'Auzits, datis pro eo sexaginta solidis. Pro fevo nihilominùs alterius mansi de Crostindor, Guilelmo Aymeric de Rodes dati sunt centum septuaginta, et Bernardo de la Roqua trecentis.

Istius instrumenti descriptio facta fuit anno dominicæ incarnationis M. C. LXI. indictione IX. regnante Lodoyco rege.

VIII

Donation de sept villages aux environs de Galinières, faite à Bonneval, par Hugues, évêque de Rodez, en 1168.

Notum sit omnibus hanc cartam audientibus quod Ugo, Ruthenensis episcopus, consilio et voluntate capituli Ruthenensis, donavit et in perpetuam possessionem concessit septem mansos aladii sui quos habebat in territorio de Gallinieras, monasterio Bonevallis et fratribus ejusdem loci tam presentibus quam futuris ipsius monasterii, tunc abbate Ademaro. Nomina autem mansorum sunt hec : Lo mas Marfredenc de Neirac, et lo mas Sobeyra de Vilaret, et lo mas Bistual de Perols, et lo mas Marfredenc de Gresas, et lo mas Bisbal de Vercejas, et lo mas de las Voltas, et lo mas Cadellenc. Hos autem mansos supradictos episcopales eo pacto donavit ut monachi vel fratres Bonevallis pro eisdem mansis XXV solidos Ruthenenses in festo Sancti Andreæ per singulos annos Ruthenensi episcopo donarent. Hujus donationis testis est Petrus Bermundi in cujus manu ipsa donatio facta fuit. Sunt et alii quam plures testes religiosi et nobiles viri tam clerici quam laïci. Ugo, Ruthenensis comes. Pontius Darnemde. Guido Gaucelini conversus. Aimericus, prepositus Ruthenensis. Berengarius, archidiaconus. Deodatus, prior. Ademarus de Villanova. Guillelmus de Vaurelliis. Guillelmus Senniorels. Rec de Salas. Petrus Alafres. Deodatus Aldeberti. Deodatus de Alumina. Petrus, prior. Raimundus Stephani. Guilelmus de Vabre. Bernardus de Salelis. Magister Joannes Frotardus de Corbeira.

Facta carta ista anno Dominicæ Incarnationis MCLXVIII indictione prima idus aprilis.

Donation de l'église de Curières, en 1196.

Anno ab Incarnatione M. C. XC. VI, ego Ugo, divina dignatione Ruthenensis episcopus, concilio Wilellmi, archidiaconi et Ruthenensis capituli, dono tibi Philippo, abbati Bonevallis et successoribus tuis, fratribusque ejusdem

loci presentibus et futuris in puram et perpetuam helee-mosinam, ecclesiam beati Petri de Cureiras cum omnibus pertinenciis suis, retentis nobis in ipsa ecclesia solummodo XX solidis annuatim in festo Sancti Andreæ persolvendis. Ex quibus debet habere tertiam partem archidiaconus. Et libra incensi albi annuatim altari B. Mariæ Ruthenensis ipso festo S. Andreæ persolvenda. Hujus donationis testes sunt W. de Broet, etc.

Confirmation de Gui III de Sévérac de la donation que son père Gui II avait faite à P., abbé de Bonneval, de l'église de Pierrefiche, en 1189.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod anno ab Incarnatione Domini M. C. LXXX. IX, Guido de Severiaco P. Cune abbati Bonevallis in perpetuum fecit confirmationem donationis quam pater suus fecerat de dominio ecclesiæ de Petraficha. Quam confirmationem sacramento corporali confirmavit, apud Severiacum in domo Raimundi de Cantarelas. Hujus rei testes sunt P. de Roudela et Ugo del Poi monaci Bonevallis. Motets de la Panosa. Aimericus de Monferret. Raimundus Cantarela.

Donation des décimes sur Ariciac, par Isarn, abbé de Conques, en 1172.

Dominice Incarnationis M. C. LXXII, factum est in hac villa, ego Isarnus, gracia Domini, Conchensis abbas, et ego Guillelmus, eadem gracia, prior Conchensis, et ego Rigaldus, prior de Persa, totius que nostri conventus assensu et laude, donamus et laudamus Deo et B. Mariæ et fratribus Bonevallis tam presentibus quam in perpetuum substituendis : decimas et omnia jura que ecclesia de Persa habebat in villa et in territorio Ariciaci. Cujus rei gracia domnus A. Bonevallis dictus abbas dedit ecclesiæ de Persa V solidos Rutenenses et V solidos Melgorienses.
Testes sunt : Bego de Combret. Guillelmus de Mommurat. S. de Ariac. V. Avit. Ugo Odonis. P. de Briva. S. de Turlanda. Frotardus. B. de Sancto Antonino...... B. Petri, cellarius Bonevallis, et Rigaldus, prior Bonevallis.

IX

Lettres du comte d'Armagnac portant permission de fortifier Galinières, de l'an 1370.

Johan, fils de mossen lo conte d'Armanhac a tous aquels que aquestas present letras liran, salut.
Coma tenen paire en Diou l'obbat de Bonabal nous aia

requis et pregat que coma el builha far fort lo luoc de Galineras e builha far fossats o lo biro del dich luoc e las quals fossats ne se poden far se no suls grant cami del dich luoc. La quala causa es en la permissida, que nous plaiso de li donar poder e licence de far lo dich luoc de Galineras fort e far lo dich fossat a la biro e en lo dich comi del dich luoc. Nos ans requestas e pregarios del dich obbat agen per aisso li avens donat e entregat, donens e entregens per aquestas presents de gracia especial, plan e general poder e amendomen de fau fort lo dich luoc de Galineras e de far fossat a la biro d'aquel e sus lo grant comi de dich luoc. Per que comendens a tous nos commissaires, officiers que au dich obbat ne donen aucus empechamen en faisen los dichs fossat ne lo dicho forteressa del dich luoc de Galineras, ans li obeissen e li donen la fort, conseil e aida se mestier en ha.

Dadas a Sanct Genies sols nostre sagel lo XVI jour de fevrier, l'an M. CCC. LXX.

Per Mossen :

J. Gamiac.

X

Bulle du pape Martin V, qui concède le droit de porter la mître à l'abbé de Bonneval.

Martinus, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Johanni, abbati, et conventui monasterii Bonevallis, ordinis Cisterciensis, Ruthenensis diœcesis, salutem et apostolicam benedictionem.

Exposcit vestræ devotionis sinceritas et religionis promeretur honestas ut tam vos quos speciali dilectione prosequimur quàm monasterium vestrum dignis honoribus attolamus. Hinc est quod nos vestris in hâc parte supplicationibus inclinati, ut tu, fili abbas et successores tui abbates dicti monasterii ut qui pro tempore fuerint mitrâ, annulo, aliisque pontificalibus insigniis liberè possetis uti, nec-non quod in dicto monasterio et in prioratibus eidem monasterio subjectis et parochialibus et aliis ecclesiis ad vos communiter vel divisim pertinentibus, quamvis pleno jure vobis non subsint, benedictionem solemnem post missarum, vesperarum et matutinarum solemnia, dummodo in benedictione hujusmodi aliquis antistes vel sedis apostolicæ legatus prœsens non fuerit, elargiri possitis. — Felicis recordationis Alexandri, papæ quarti, predecessoris nostri quæ incipit : ABBATES, et aliis quibuscumque constitutionibus apostolicis in contrarium editis, nequaquàm obstantibus, vobis et eisdem successoribus auctoritate

apostolicà de speciali gratià tenore prœsentium indulgemus.

Nulli ergò hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contra ire. Si quis autem hoc attemplare prœsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum decimo secundo kalendas aprilis, pontificatûs nostri anno septimo.

MARTINUS.

XI

Procès-verbal de la visite de Bonneval par François d'Estaing, évêque de Rodez, en 1524.

Anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo quarto, duodecima die mensis octobris, Reverendus domnus Franciscus de Stanno, episcopus Ruthenensis, se transtulit ad abbatiam Beatæ Mariæ de Bonevallis, et campanis cum magno fremitu pulsantibus, in majori portali dictæ abbatiæ, ubi Reverendus domnus Antonius Raynald, abbas, cum suis religiosis, in processionali concentu expectantibus, sibi faldistorio, cum magnâ cruce, ibidem multùm honorabiliter preparato, reverenter eumdem dictum Dominum receperunt; et abbas prefatus humiliter ipsi Domino accurrens, cum maximâ reverentia manum illius deosculatus fuit. Deindè illi hysopum, pro aspergendis omnibus reverenter administravit et se in dextro latere constituens ac capam pluvialem ipsius Domini in manu tenens... mitra capiti ipsius Domini fuit imposita. Stolâ religiosorum precedente et certa responsaria decantante in claustra et deindè in ecclesiam multùm honorabiliter introduxerunt, et Domino, in faldistorio antè majus altare decenter parato, constituto, abbas ad chorum se detraxit, stolâ èt choro dictas antiphonas prosequentibus. Quibus finitis, Dominus Reverendus prefatus, ibidem, abbati, religiosis et aliis omnibus, solemniter ornatus omnibus indumentis pontificalibus, benedixit, antè altare quod erat multis, mirâ arte, fabricatis ac deauratis Sanctorum imaginibus, capsulis, vasculis et reliquiariis argenteis....

Deindè factum est prandium in quo, quidam carnibus, alii piscibus abundanter vescebantur et, sumpto prandio, post vesperarum decantationem, Reverendus abbas, cellariam èt vasa vinaria, mirâ magnitudine refecta, nam quædam capaces octinginta piparum vini referebantur, alia sexaginta et quandoquè omnia plena vindemia visa fuerunt, non tamen vino judicamus, et postmodùm dictas came-

ras, illi ostendit, et in quam dormitionem reciperet, designavit.

Cœna non minus prandio fuit hilaris, variisque cibis refecta, quam vinorum discolor et varietas etiam commendabat. In crastinum, decimo tertio octobris, Dominus celebravit in majori altare illius et deindè interfuit majori missæ conventuali in quâ fuit lecta quædam lectio quæ debet legi prœsenti episcopo, et deindè solemniter benedixit, et accedens ad capitulum, associatus abbati et religiosis, sedens in majori sedi illius, amantissimam concionem et sermonem ad eosdem habuit, de vità monasticâ et regularibus disciplinis, et prandium cum eodem domno abbate recepit et accessit ad terminandum visitationem prout sequitur : prœsentibus R. P. fratre Nicolao Masculi, ordinis predicatorum, et nobilibus Carolo de Stanno, cantore ; Ramundo de Stanno, canonico; Guilelmo Pardinelli, priore de Solanhio ; Joanne Lafosse ; nobili Bernardo de Panato, domino de Calsino.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

DES PREMIÈRES ORIGINES

DE LA FLORE AVEYRONNAISE

Par feu Emile MAZUC.

Tous les documents qui concernent l'histoire naturelle de notre pays nous intéressent à un haut degré ; il semble que cet intérêt s'accroisse encore quand il s'agit de documents qui, comme celui que nous publions ici, joignent à leur mérite propre celui de leur ancienneté, et jettent du jour sur l'histoire même de l'étude des sciences naturelles parmi nous. Et n'est-il pas surtout curieux de rechercher les origines de notre flore, aujourd'hui que nous pouvons la considérer comme à peu près complète, et que grâce à des recherches longtemps et ardemment poursuivies, la végétation de l'Aveyron a été étudiée presque dans son entier? En voyant ainsi le point de départ d'un côté et le but déjà atteint de l'autre, ne sera-t-on pas mieux à même d'apprécier toute la distance qui les séparait?

On pourra peut-être faire remonter un jour l'étude des productions naturelles de notre pays au célèbre naturaliste Pierre Gilles, un des premiers savants français qui se soit occupé d'une manière spéciale d'histoire naturelle. Né à Albi, en 1490, Gilles, que de nombreux voyages rendirent bientôt célèbre, eut pour protecteur le cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez, qui s'intéressait vivement au mouvement intellectuel de son siècle, et « qui, dit un de ses biographes, était à la fois zélé pour la religion, ennemi des protestants, et protecteur des lettres et des savants. » Gilles passa quelque temps auprès de lui au château de Gages où le cardinal exerçait alors une hospitalité vraiment princière, et déployait un luxe digne de son grand nom et de sa grande fortune : il le rejoignit plus tard à Rome, et lui dut même la protection et les secours pécuniaires du

roi François I[er]. Voyageur intrépide, Gilles parcourut scientifiquement le Levant où l'infortune vint plusieurs fois l'assaillir, et il nous a laissé sur les mœurs et les habitudes des poissons, de curieux renseignements que Rabelais a eu le mauvais esprit de tourner en ridicule. Il mourut à Rome en 1555 (1).

Mais c'est en vain que nous avons parcouru les plus considérables de ses ouvrages, à savoir sa traduction de l'histoire des animaux d'Elien, sa description de l'éléphant, ses traités géographiques (2). Tous ces ouvrages, dédiés au cardinal d'Armagnac, — *Ad R. cardinalem Armaigniacum episcopum Ruthenensem*, — ne nous ont offert aucune trace de l'étude que Gilles a pu faire des productions naturelles du Rouergue quand il y habitait avec son protecteur. Plus tard, peut-être, trouvera-t-on quelques renseignements sur ce sujet intéressant dans le recueil encore existant des lettres manuscrites écrites par le cardinal d'Armagnac, de l'année 1554 à 1559.

Mais si, malgré quelques indices favorables, nous n'avons pas d'assez fortes présomptions pour réclamer Pierre Gilles comme un des nôtres, toujours est-il que peu d'années après sa mort, et plus de cent ans avant l'abbé Bonnaterre, que nous avions tous considéré jusqu'ici comme le premier homme qui se fût occupé de l'étude de nos plantes, un botaniste instruit a exploré une partie du Rouergue et fidèlement consigné par écrit le résultat de ses explorations et de ses découvertes. Voici comment est arrivé jusqu'à nous un document qui fait remonter la flore aveyronnaise aussi haut que la plupart des plus anciennes flores locales de France.

Il existe à la bibliothèque publique de Rodez un exemplaire de l'*Icones stirpium seu plantarum tam indigenarum quàm exoticarum. Anvers 1591*; ouvrage encore justement recherché, et qui renferme

(1) Voy. le Dict. de Moréry, — la Biographie univ. de Michaud, de Thou, Hist., liv. 16, — Gessner, *Bibliotheca*, folio 549.

(2) *Ex Æliani historia..... de vi et naturâ animalium*, Lyon, 1562, in-8° — *de Bosphorothracio libri tres...... Elephanti descriptio missa ad R. cardinalem Armaigniacum ex urbe Berrhœâ Syriacâ — de curâ accipitrum canumque*, 1562, in-8°.

près de deux mille figures de plantes gravées sur bois. L'auteur est un des botanistes les plus distingués du XVIe siècle, Lobel, à qui le père Plumier a dédié comme on sait sous le nom de *Lobelia* un genre de plantes voisin des Campanules (1). Les planches que renferme cet ouvrage, quoique infiniment moins belles que celles qui vers la même époque ornaient les *Commentarii insignes* de Fuchsius (1542) donnent cependant une idée bien suffisante du port des végétaux qu'elles veulent représenter.

Mais ce qui fait le mérite particulier de l'exemplaire de l'*Icones stirpium* conservé à la bibliothèque de Rodez, c'est que la personne qui l'a possédé, depuis l'année 1598 jusqu'en 1643, herborisait dans le Rouergue, principalement aux environs d'Espalion, et qu'elle a fort soigneusement noté, à côté des figures de Lobel, la station des plantes qu'elle avait eu l'occasion de cueillir. Les feuillets du livre sont ainsi enrichis de notes manuscrites aujourd'hui fort précieuses pour nous, au nombre de 223. Nous les avons toutes relevées avec soin, et nous les publions ici dans leur entier. Comme c'est par elles et par elles seulement que leur propre auteur peut nous être connu, il importe de les étudier attentivement, de les comparer les unes aux autres, afin de mettre en relief les détails biographiques qui ressortent de leur ensemble, et arriver par là, s'il est possible, à la connaissance du nom du plus ancien des botanistes aveyronnais.

Et d'abord, notre botaniste avait étudié la médecine à Montpellier; l'indication d'un certain nombre de

(1) Lobel (Mathias de) naquit à Lille en 1538, étudia la médecine à Montpellier sous Rondelet, accomplit de nombreux voyages et mourut en 1616 à Hodgate, près Londres, premier médecin du roi Charles Ier. On a voulu trouver dans ses ouvrages la première trace des familles naturelles ; mais s'il est vrai de dire qu'un certain nombre de plantes y sont rapprochées suivant leurs affinités naturelles, quoique ces affinités soient ensuite violemment rompues en d'autres endroits, il faut penser que l'auteur, sans avoir de règles précises à cet égard, obéissait seulement à ce sentiment des rapports naturels que ne peut manquer de faire naître une longue habitude des plantes. — D'autres ouvrages de Lobel, les *Adversaria nova* et le *Plantarum historia*, sont moins souvent cités que l'*Icones stirpium*.

plantes cueillies autour de cette ville, les coraux divers qu'il a pris dans la mer au cap de Cette, les relations plus ou moins directes qu'il dit avoir eues avec les professeurs de cette époque, notamment avec Richer de Belleval, fondateur du jardin de Botanique ; avec le chirurgien Cabrol, le chancelier Hucher, etc., ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Il était d'ailleurs médecin, ainsi que le prouvent les observations thérapeutiques qui accompagnent le *Pas d'âne*, *Tussilago farfara* (n° 114) et le *Lycopodium clavatum* du n° 213.

Il avait en second lieu étudié à Padoue, comme le prouve la grande quantité de plantes qu'il a observées dans le célèbre jardin de Simples, établi en cette ville pour l'utilité des écoliers médecins (1). C'est en 1598 qu'il y était, et l'on pourrait peut-être présumer qu'il n'y a passé que cette année-là, car ce n'est jamais sous une autre date que nous voyons mentionnées les plantes qu'il dit avoir vues à Padoue. Cependant une espèce indigène, le *Paris quadrifolia* (2) qui porte qu'elle a été cueillie à Aubrac, en 1598, est pour nous un indice suffisant qu'au commencement de cette même année notre botaniste était encore dans son pays et que ce n'est qu'après le mois de mai ou de juin qu'il est parti pour l'Italie où nous le voyons au mois de septembre suivant (3). D'autre part, on peut induire du nombre des plantes qu'il a observées à Padoue, et de la diversité des époques auxquelles ces plantes fleurissent qu'il y a passé un temps assez long.

Nous ne trouvons d'ailleurs aucune trace des années suivantes jusqu'en 1602, et rien n'empêche de supposer que son séjour à l'université de Padoue ne se soit prolongé au delà de l'année 1598. En poussant même plus loin l'exégèse du texte manuscrit, on pourrait affirmer que l'exemplaire de l'*Icones stirpium* où sont inscrites les notes, n'était pas en la possession de leur auteur lors même de son séjour à Padoue, car ce n'est qu'au passé qu'il parle des plantes qu'il y a observées, « ... *colligebam*... *vidi*... etc. »

(1) Note n° 203.
(2) N° 27.
(3) N° 61.

Il ressort encore de l'examen et de la discussion des notes manuscrites dont nous parlons ici, que cette même année 1598, notre botaniste étant en Italie, est allé à Venise, où il a cueilli l'*apocynum Venetum* L., et parcouru les ateliers de fabrication de sucre (1), et à Pise, où il a visité en détail le cabinet de raretés et observé attentivement quelques pétrifications qu'on y conservait (2). De plus, il paraît avoir pris ou observé des plantes à des époques diverses en Savoie, à Toulouse, au Mont-d'Or, au Cantal, à Villefranche, peut-être sur les Cévennes, et beaucoup aux environs de Montpellier, dans des localités encore journellement visitées des botanistes, le bois de Grammont, les plages de Pérols (Péraus) et de Maguelonne, la montagne de Cette, Frontignan, etc.

Mais c'est principalement à Espalion ou dans ses environs qu'est cueillie l'immense majorité des plantes mentionnées. La plupart des villages qui avoisinent cette ville, tels que Bieunac, Flaujeac, Lévignac, Mandailles, Saint-Cosme, Estaing, le Cayrol, le Cambon, surtout Masse et Bonneval, sont souvent cités, de même que des pièces de terre, des bois et des côteaux désignés par leur nom particulier. Nous trouvons encore les noms de Rodez, de Marcillac, de Saint-Chély, d'Aubrac, de Bozouls, de Saint-Geniez, etc.

Tous les endroits où croissent les plantes sont indiqués avec une précision que l'on voudrait trouver encore aujourd'hui dans bien des herbiers et des flores locales.

Enfin, outre les 223 plantes qui sont ainsi accompagnées de notes explicites, nous en avons compté 658, dont les noms sont seulement soulignés, mais de manière à ne pas faire douter que le possesseur de l'*Icones stirpium* ne les eût cueillies ou du moins ne les connût. Ce sont, surtout, des plantes communes qui ne pouvaient manquer d'être observées par quelqu'un qui s'occupait de botanique. La plupart d'entre elles sont indigènes ; quelques-unes sont évidemment étrangères à notre pays, comme sont les plantes maritimes dont on

(1) N°s 62, 4.
(2) N°s 216, 219.

trouve plusieurs indiquées, et un certain nombre d'autres espèces que notre botaniste devait avoir vues à Montpellier, à Padoue ou ailleurs. Nous avons cru inutile de relever le nom de ces plantes, car ce nom ne nous eût rien appris, à cause de l'absence totale de localités. Nous faisons seulement remarquer que parmi elles se trouvent quelques champignons, deux lichens et plusieurs algues.

L'auteur des notes que nous publions ici était, à coup sûr, un botaniste distingué pour l'époque où il vécut. Outre ses études à Padoue sur lesquelles nous reviendrons bientôt, il paraît s'être activement occupé des plantes, et il le faut bien, pour qu'il connût près de mille espèces sur les 1,800 ou 2,000 dont se composait alors la totalité du règne végétal. Durant une cinquantaine d'années, de 1596 à 1643 au moins, il herborisa d'une manière continue ; il voyagea en divers lieux en s'occupant toujours de botanique, et les remarques détaillées qui accompagnent quelques-unes des espèces qu'il a trouvées prouvent qu'il savait observer. A propos des coraux qu'il avait cueillis dans la Méditerranée, il parle de son cabinet où sans doute il avait un herbier. Il paraît avoir entretenu des relations scientifiques avec d'autres personnes qui, elles aussi, s'occupaient d'histoire naturelle, et parmi lesquelles je ferai remarquer Pascholis Lecoq (1), de Poitiers, que Gaspard Bauhin cite comme un des botanistes qui lui ont fourni des renseignements pour son *Pinax*. En un mot il était, je le répète, un bon botaniste, et s'il paraît s'être trompé quelquefois, c'est moins peut-être à ses connaissances personnelles qu'il faut s'en prendre qu'à l'état général de la science au temps où il vécut.

Aussi pensons-nous fermement que les notes qu'il a inscrites à côté des figures de Lobel ne sont pas le dernier mot de sa science, et qu'il a dû consigner encore autre part les trouvailles qu'il avait faites et des observations qui se sont perdues. On ne peut guère d'ailleurs en douter, quand on voit que certaines plantes communes comme le *Colchicum autumnale*, le *Digitalis lutea*, le *Muscari comosum*, l'*Orchis morco* ne se trouvent indiquées par lui d'aucune manière, quoique

(1) N° 60.

certainement il soit difficile de penser qu'elles aient pu échapper à un botaniste quelconque.

Nous n'avons encore rien dit de son nom. C'était cependant la plus intéressante des questions qu'il nous fallait éclaircir, et nous avons cru plusieurs fois être au moment de le découvrir. L'exemplaire de l'*Icones stirpium* porte en effet, au bas du frontispice, la signature *Ranchinus, professor Monspeliensis*, et la première idée qui devait se présenter à l'esprit, était naturellement celle de supposer que le professeur Ranchin (1) était l'auteur des notes en question. François Ranchin, d'ailleurs, au rapport de ses biographes, était pourvu de nombreux bénéfices ecclésiastiques, et il n'aurait pas été impossible qu'il en eût eu aux environs d'Espalion. Cependant cette supposition devait s'évanouir bientôt en réfléchissant que l'indication détaillée des localités où croissent les plantes, et la continuité des herborisations autour d'Espalion devait faire croire que notre botaniste avait dans cette ville ou dans ses environs son domicile assidu. Ranchin mourut d'ailleurs en 1641, et toutes les notes étant sensiblement de la même écriture, il ne pouvait être leur auteur, puisqu'on en trouve datées de 1642 et de 1643. Ranchin avait été seulement le premier possesseur du volume qu'il avait ensuite donné ou cédé à notre botaniste indigène.

Le professeur de Montpellier étant écarté, la grande quantité de plantes cueillies à Masse ou au bois de Bonneval, l'indication souvent répétée du couvent de Bonneval et de ses alentours, pouvaient faire croire que le botaniste cherché était un de ses moines, et nous avions dirigé nos recherches de ce côté, aidés des lumières et de l'obligeance de M. le curé de Buzeins, auteur d'un excellent mémoire sur l'abbaye de Bonneval (2). Nous avions même arrêté, avec beaucoup de

(1) Ranchin né à Montpellier en 1560 y fut reçu docteur en 1592 et devint professeur en 1605. En 1612 il fut chancelier de la Faculté. Il fut un des savants médecins de son époque, et il a laissé un certain nombre d'ouvrages. Lors de la peste de 1629, il fut nommé maire de Montpellier, et mourut en 1641.

(2) C'est à cette période de nos recherches que correspond la publication de l'ouvrage de M. le curé de Buzeins, *Abrégé de l'histoire du département de l'Aveyron*, où notre botaniste (p. 11) est signalé comme un moine de Bonneval.

doute, il est vrai, nos suppositions sur un abbé qu'il est maintenant inutile de faire connaître, quand nous sommes parvenu à déchiffrer sur le frontispice de l'*Icones stirpium*, un nom que les propriétaires postérieurs du volume avaient effacé avec beaucoup de soin, ce nom était celui de *Bernier*, accompagné de la devise en partie effacée aussi :

Spirans spero, sperans autem timeo.

Nous connaissions enfin le nom depuis si longtemps cherché, et dès-lors il a pu nous être donné de recueillir sur notre botaniste quelques renseignements biographiques qui, joints à ceux que nous ont déjà fourni les notes elles-mêmes, jettent du jour sur une existence jusqu'ici inconnue (1).

Jean Bernier ou de Bernier était originaire de Saint-Geniez, où son grand-père maternel, du nom de Privat, exerçait la profession de pharmacien. Par cette origine, nous pouvons nous expliquer les détails tout-à-fait locaux qui accompagnent la station de certaines plantes cueillies aux environs de cette ville, de même que ces mots *cum essem Sancti Genesii*, que nous lisons à côté de la Scorzonère (N° 107). Saint-Geniez aura ainsi l'honneur d'avoir donné le jour aux deux premiers hommes qui se soient occupés spécialement de botanique dans le Rouergue, et elle pourra dignement inscrire le nom de Jean Bernier à côté de celui de l'abbé Bonnaterre.

Après avoir étudié en médecine et voyagé, ainsi que nous l'avons déjà vu, Bernier, de retour dans son pays, épousa, en mai 1602, une demoiselle de Baleste, d'Espalion, et il paraît qu'à partir de cette époque il transporta définitivement son séjour dans cette dernière ville. Il y joua même un rôle assez important. Nommé quatre fois consul, la première en 1604 et la dernière en 1635, il y habita durant cinquante années presque consécutives, et il partagea son temps entre l'administration muni-

(1) C'est aux recherches de M. Henri Affre, auteur des *Simples récits* sur Espalion, et de M. le curé de Buzeins, que nous devons tous les détails biographiques que nous consignons ici. Nous les prions de vouloir bien accepter nos sincères remercîments.

cipale, l'étude des plantes et ses fonctions de médecin. Il nous reste encore, sur les maladies qu'il a pu observer, quelques documents qui n'ont sans doute qu'un intérêt purement individuel, mais qui nous montrent une fois de plus que Bernier était un homme d'étude, et qu'il recueillait ses observations avec ce soin et cette méthode que la pratique de l'histoire naturelle développe au reste à un si haut degré. Sur un vieux livre de médecine, le *Gyneciorum sive de mulierum affectibus commentarii*, etc., 1586, qui faisait partie de la bibliothèque de feu M. le docteur Richard, et qui porte la signature *Bernier*, accompagnée encore au bas du frontispice de celle du professeur Ranchin, le tout identique à ce qui se trouve sur l'*Icones stirpium*, on voit en marge des notes diverses de la main de notre botaniste. Deux de ces notes ont plus d'étendue que les autres. Dans l'une (t. Ier, p. 382), se trouve la description d'un enfant monstrueux, né au mois d'août 1614, au village de *Cobisou*, d'un certain Alaux ; dans l'autre (t. II, p. 516), Bernier rapporte en détail le traitement qu'il fit subir à plusieurs personnes pour les guérir de tumeurs, et notamment à un certain Jean Grégoire, d'Espalion, qu'il guérit en 1608 d'un abcès à l'hypocondre gauche.

Bernier fut père de deux enfants : l'un, Pierre, devint plus tard docteur ès-droit (1), et épousa, en 1617, une demoiselle Antoinette de Parayre, fille de Jean de Parayre, conseiller du roi et lieutenant au siége présidial de Rodez (2). Nous trouvons mentionnées plusieurs fois dans les notes manuscrites de notre botaniste les propriétés de cette famille de Parayre, qui était originaire d'Espalion.

Jean Bernier mourut le 4 septembre 1648, et fut inhumé dans l'église paroissiale d'Espalion.

C'est donc à Jean Bernier que revient l'honneur d'être le plus ancien botaniste Aveyronnais jusqu'ici connu, et ce qui rend complète l'évidence de son

(1) D'après les recherches de M. l'abbé Bousquet, ce Pierre Bernier n'a rien de commun avec le personnage du même nom qui, vers la même époque, fut consul de Saint-Geniez. (Voy. *Mém.* Soc. Lett. Av., t. VI, p. 92.)

(2) H. Affre, *in. litt.*

identité avec l'auteur des notes que nous publions ci-après, c'est que plusieurs des pièces de terre qui, dans ces notes, sont indiquées comme appartenant à l'auteur (1), ont été trouvées appartenir à Jean Bernier, par M. Henri Affre qui, à notre prière, a bien voulu faire des recherches dans les anciens cadastres d'Espalion (2).

Bernier avait dû être presque le camarade d'école de Ranchin, dont il tint l'exemplaire de l'*Icones stirpium*, et il est même à croire que ce n'est qu'après 1605 que cet ouvrage vint en sa possession, car Ranchin n'obtint une chaire qu'en 1605, et sa signature de *professor Monspeliensis* ne peut être que postérieure à sa nomination. Cette considération confirme ce que nous avons dit un peu plus haut, que l'ouvrage de Lobel ne paraissait pas avoir été en la possession de Bernier, lors même de son séjour à Padoue, en 1598.

Après avoir appartenu à Bernier, ce volume tomba, nous ne savons comment, entre les mains des Jésuites, dans la bibliothèque desquels il se trouva lors de leur suppression en 1762. Il passa alors dans la bibliothèque du collége, et de là dans celle de la ville de Rodez, où les notes en question furent remarquées de M. le bibliothécaire et signalées par lui à notre attention.

Nous avons dit que Bernier avait étudié à Padoue.

L'université de Padoue jouissait au XVIe siècle d'une célébrité que celle de Montpellier pouvait seule partager avec elle, et c'est de ces deux villes surtout que partait en rayonnant dans toute l'Europe cet entraînement vers les sciences et cette passion de rénovation intellectuelle qui est un des caractères les plus saillants de cette époque. Elles étaient comme le foyer du haut enseignement médical et scientifique; elles attiraient dans leur sein les savants les plus illustres qui de tous les pays s'empres-

(1) In nostro Castaneto de Graveis.... in arvo nostro del Bastit.... Dans notre bois de Cornéjac, etc., etc.

(2) Le cadastre de 1623 manquant à la mairie d'Espalion, M. H. Affre a eu l'idée que la femme de Bernier, Catherine Baleste, aurait pu être dotée en biens fonds, et il a cherché dans le cadastre de 1596, les pièces qui appartenaient aux Baleste. Plusieurs de ces pièces se sont trouvées celles que Bernier dit lui appartenir, et à côté d'elles, en marge du cadastre, étaient écrits ces mots : *Reprises par M. Bernier*.

saient d'y accourir pour se trouver en contact avec les maîtres éminents qui y professaient sur toutes les branches des connaissances humaines. On trouverait difficilement au XVI[e] siècle un savant de quelque renom qui n'ait pas visité ces deux universités, et les frères Ranchin ne faisaient que suivre le mouvement général quand ils se rendaient successivement à Padoue et à Montpellier, et quand le plus jeune, Gaspard, demeurait un an à Padoue pour y étudier, sous Guillandin, la botanique qu'il devait illustrer plus tard.

La réputation de l'université de Padoue était au reste justement méritée, tant par la variété et l'élévation de son enseignement que par la générosité avec laquelle il était distribué. La seigneurie de Venise mettait son soin et son orgueil à la faire briller du plus vif éclat, aucun sacrifice ne lui coûtait pour y attirer de toutes les parties de l'Europe les professeurs les plus distingués, et grâce à la langue latine, qui était alors la langue usuelle et uniforme de la science, on put y voir le prussien Guillandin y enseigner la botanique, et le flamand Spigel y jeter les dernières lueurs du grand enseignement anatomique fondé par Vésale et Fallope.

D'un autre côté nous savons que la commune prêtait de l'argent aux écoliers pauvres qui ne pouvaient se suffire, et qu'elle rayait immédiatement ceux des professeurs qui se faisaient payer leurs leçons particulières (1). Soins et sacrifices qui sont bien faits pour nous surprendre aujourd'hui, mais qui étaient usuels, et pour ainsi dire inaperçus au XVI[e] siècle, époque exceptionnelle où la science fut en plus grand honneur qu'elle ait jamais été, et où la plus haute considération entourait les savants, que les souverains se disputaient et comblaient de récompenses. Période d'engouement littéraire vraiment extraordinaire qui, née avec la Renaissance, devait arriver à son apogée sous le pape Léon X et les Médicis de Florence et durer quelque temps encore après eux pour s'éteindre ensuite sans retour.

Pour la botanique spécialement Padoue marchait à la tête de l'Italie, comme alors l'Italie à la tête de l'Europe.

(1) Audin, *Hist. Léon X*, in-18, t. II, p. 72.

François Bonafide y fonda, en 1533, la première de toutes les chaires de botanique suivant les uns, la seconde seulement suivant les autres (1), et en 1540 il décida la seigneurie de Venise à y établir ce célèbre jardin de simples, de forme circulaire, dont Belon, à son retour du Levant en 1550, disait qu'il n'avait rien vu d'aussi magnifique en ce genre. Cette création fit faire à la botanique un progrès signalé; le jardin de Padoue devint un modèle que les autres universités d'Italie d'abord, et ensuite celles du reste de l'Europe s'efforcèrent d'imiter. Ghini fonda celui de Pise en 1543 (2) et celui de Florence en 1556 ; celui de Bologne eut, en 1568, le célèbre Aldrovande pour premier directeur; Rome eut le sien la même année dans le Vatican; quant à celui de Montpellier, il ne fut fondé qu'en 1597. Grâce aux soins et aux dépenses personnelles de Richer de Belleval, celui-là même que Bernier mentionne dans sa note n° 188, jusqu'à cette époque, les étudiants étaient obligés d'aller apprendre la botanique en Italie; de même que quelques années auparavant il leur fallait nécessairement aller à Bologne pour disséquer des cadavres humains qu'ils ne pouvaient se procurer ailleurs.

Cette impossibilité d'apprendre la science des plantes ailleurs qu'en Italie, et la grande réputation scientifique de Padoue, nous expliquent comment nous y voyons notre botaniste aveyronnais en 1598, alors que le jardin de Montpellier ne faisait que de naître. Toutes sortes de facilités existaient d'ailleurs à Padoue pour ceux qu'y attirait le désir d'apprendre la botanique : le Jardin-des-Plantes, bientôt enrichi par les voyages de nombreux naturalistes; les rapports que tous les savants de l'époque entretenaient avec les directeurs de ce jardin

(1) Fasciolati dit en parlant de Padoue : « *Primus in hoc » gymnasio, atque ideo in Italia.... publici docuit de simplici» bus Franciscus Bonafides, anno 1533.* » Il paraît cependant que le pape Léon X avait institué, dès 1515, une chaire de botanique médicale dans son gymnase romain. *Vid. Audin., loc. cit.* 2, p 84; note.

(2) M. Cuvier dit dans son *Histoire des sciences naturelles* que le jardin de Padoue ne fut fondé qu'en 1545, c'est-à-dire deux ans après celui de Pise. L'autre opinion paraît cependant plus certaine et est généralement accréditée.

et les professeurs de l'Université ; enfin, l'éclat de la chaire de botanique où l'on voit se succéder, dans l'espace d'un siècle, Bonafide, Mundella, Anguillara Fallope, Guillandin, Alpini, hommes réellement éminents, dont plusieurs sont oubliés aujourd'hui, mais qui, si l'on se place comme le veut la saine critique au niveau de la science de l'époque, n'y occupent pas moins un rang fort distingué.

C'était Alpini qui, en 1598, enseignait la botanique à Padoue ; il comptait au nombre des meilleurs botanistes de son époque, et avait spécialement étudié les productions naturelles de l'Egypte qu'il avait parcourue. En même temps, Fabricius, d'Aquapendente, un des plus illustres anatomistes du XVI[e] siècle, y professait avec un grand éclat l'anatomie qui fut de tout temps si bien représentée à Padoue ; et la physique y était enseignée par Galilée qui, en 1597, y inventait le thermomètre, bientôt après le télescope, et y faisait successivement presque toutes ses grandes découvertes en physique. Certes, peu d'universités peuvent se flatter d'avoir possédé en même temps une telle réunion d'hommes aussi remarquables.

Si les professeurs étaient éminents, ils formaient des élèves dignes d'eux, et Bernier put, en 1598, voir à Padoue Hardey, qui y étudiait alors l'anatomie sous Fabricius d'Aquapendente. Il y préludait par ses études, sous la direction du maître qui avait le premier observé la disposition des valvules des veines, à la découverte immortelle de la circulation du sang qui devait former plus tard son plus beau titre de gloire (1).

Nous voyons mentionnés encore dans les dernières des notes de Bernier la ville de Pise, son jardin et son cabinet de raretés. L'Université de Pise comptait aussi au nombre des plus célèbres d'Italie, qui alors en avait tant. Les ducs de Toscane l'avaient toujours protégée d'une manière toute spéciale et ils avaient surtout eu

(1) Elle était déjà connue de Césalpin, qui en parle en 1583, dans son traité *de plantis;* mais le passage où le grand naturaliste la signale fut oublié ou méprisé, et n'a reçu même que de nos jours la justice qu'il mérite. Voy. M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire naturelle générale,* t. I, p. 44, et la note, p. 47 et seq.

soin que la botanique, dont le goût était héréditaire chez eux depuis Cosme de Médecis, y fût dignement représentée. A l'époque où notre compatriote Bernier la visita, l'Université de Pise devait être encore remplie de l'enseignement brillant de Césalpin, dont le génie domine toute la botanique du XVIe siècle, et qui était alors depuis peu de temps devenu premier médecin du pape Clément VIII (1).

Ainsi, sorti des meilleures écoles et mis en contact par ses voyages et ses études avec les naturalistes les plus éminents de son époque, Bernier est pour nous un exemple de ce que pouvait être, vers la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, un botaniste instruit, mais livré à ses propres forces dans un pays inaccessible et inconnu. Placé dans cette période mémorable qui s'ouvre par Césalpin d'un côté, et se clôt de l'autre par Gaspard Bauhin, il assista, durant une cinquantaine d'années, à l'enfantement laborieux mais brillant de la science. Le traité *de plantis* où est tracé d'une main sûre le plan de la méthode naturelle malheureusement alors incomprise, parut vers les premières années de sa jeunesse, en 1583; le *Pinax*, premier et illustre exemple d'un *species* général bien conçu, vit le jour peu de temps avant sa mort, en 1643, et entre ces deux points d'arrêt remarquables qui marquent chacun un progrès si sensible sur la marche générale de la botanique, Lobel, Dalechamp, Tabernæmontanus, Jungermann, Columna, Clusius et tant d'autres, donnèrent, par leurs travaux nombreux et variés, une vive impulsion à la science des plantes.

Bernier fut, à proprement parler, le contemporain de ces hommes, et de plus le condisciple ou l'élève de quelques-uns d'entre eux; il put profiter de leurs travaux, et s'il n'est pas allé plus loin que ne paraissent devoir le faire supposer les notes que nous publions ici, il faut s'en prendre sans doute à son état d'isole-

(1) Conf. Cuvier, *Histoire sc. nat.*, t. II. — Sprengel, *Historia rei herbariæ*. — Les excellents et nombreux articles biographiques de M. Auber du Petit Thouars, dans la *Biographie universelle* de Michaud. — *Hist. des sc. nat. au moyen-âge*, par M. Pouchet, 1853. — *Histoire naturelle générale des règnes organiques*, par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, t. I, introd. 1854, etc.

ment scientifique au fond des âpres montagnes du Rouergue. Si aujourd'hui même, les personnes qui veulent se livrer sérieusement à l'étude des sciences naturelles éprouvent, en province, des difficultés si graves et des obstacles de tant de sortes, que devait-ce être donc en 1598, à Espalion, alors que les communications étaient si difficiles, les centres intellectuels si peu nombreux, les bibliothèques si rares?

Il est à remarquer cependant que vers cette époque il commença à se propager en dehors des universités, dont l'activité était alors fort grande, une sorte de mouvement scientifique bien marqué qui, pour la botanique, se trahit par la création de plusieurs flores locales. Vers l'époque où Bernier, par ses observations, posait les jalons de la flore aveyronnaise, un pharmacien d'Orléans, Noël Caperon, découvrait la Fritillaire aux bords de la Loire, et étudiait avec soin la végétation de l'Orléanais; Réneaulme illustrait la flore du Blésois (1); Cornuti, dans son *Enchiridion botanicon Parisiense*, consignait avec une précision et un talent d'observation remarquables le résultat de ses explorations autour de Paris (2), et ainsi sur plusieurs autres points. Le jardin célèbre de Gaston d'Orléans devait, en outre, se fonder à Blois en 1642 et donner dans tout le centre de la France beaucoup d'impulsion à la science des plantes (3).

Pour les espèces qui font le sujet des notes de notre botaniste Bernier, nous avons donné d'abord le nom employé par Lobel, puis le nom actuel de la plante, et en dernier lieu l'indication manuscrite qui s'y rapporte. Mais dans le travail de détermination des espèces de Lobel, nous n'avons pu toujours arriver au vrai nom aujourd'hui en usage, malgré le *Pinax* de Gaspard Bauhin, le *Species plantarum* de Linné, le *Dictionnaire encyclopédique* de Lamark, la *Nouvelle Flore de France* de MM. Grenier et Godron, où les synony-

(1) Voy. *Histoire de la botanique dans le centre de la France* dans M. Boreau, *Flore du centre*, etc., 2e édit., I, p. 17 et seq.

(2) Jacobi Cornuti, med. Par., *Conodensium plantarum*..... *Historia, cui adjectum est ad calcem, Enchiridion botanicum Parisiense*..... 1635.

(3) Boreau, *loc. cit.*, etc.

mes de Lobel sont quelquefois cités, et plusieurs autres ouvrages spéciaux que nous avons consultés. C'est ce que comprendront facilement les personnes qui ont eu l'occasion de faire quelques recherches de synonymie ancienne : cette synonymie est un dédale où la découverte du nom Linnéen est souvent impossible, et où il faut par conséquent renoncer à chercher ces espèces que met continuellement au jour une récente école botanique.

Nous avons fait précéder d'un signe (†) les plantes qui ne sont pas originaires du Rouergue, et pour rendre les recherches plus faciles aux personnes qui voudraient rechercher les notes elles-mêmes de Bernier dans le volume de la bibliothèque de Rodez, nous avons indiqué la page où se trouve chacune d'elles. Nous avons enfin ajouté quelquefois de courtes observations.

Parmi les dernières des plantes mentionnées par Bernier sont quelques coraux que l'on croyait alors être des végétaux, et dont Marsigli lui-même, en 1725, n'avait pas encore reconnu la vraie nature. Ce fut Peyssonnel qui émit, pour la première fois, en 1727, l'idée que c'étaient des animaux, idée d'abord mal comprise, et qui ne prit rang dans la science qu'à partir des expériences célèbres de Trembley sur le polype d'eau douce et le mémoire de Bernard de Jussieu, en 1745. Au reste, il faut dire que l'on est revenu depuis peu sur l'étude si négligée de tous ces êtres, et que des travaux recommandables viennent de démontrer que les corallines revêtues d'un enduit calcaire sont des plantes, de véritables algues (1).

Nous remarquerons enfin que Bernier (N° 220), déclare avoir reçu d'un certain Henri Kerler, les célèbres *Conchæ anatiferæ*, dont il fut tant parlé autrefois. Ces coquilles n'étaient rien moins que les fruits d'un arbre merveilleux qui croissait sur les rivages des mers du Nord et en Ecosse. Quand elles se détachaient de l'arbre, elles donnaient naissance à des canards qui aussitôt nageaient et volaient le mieux du monde. Cette croyance aux *Bernaches* fut générale durant tout le moyen-âge et longtemps encore après; il en est question

(1) Voy. le mémoire de M. Decaisne sur les corallines, *Ann. sc. nat.*, 2ᵉ sér., bot., t. XVIII, p. 96.

dans tous les ouvrages d'histoire naturelle du temps, et si l'on désire s'éclairer sur ce sujet, on peut recourir aux ouvrages d'Aldrovande (lib. *de Avib.* et *de Testac*) où la question est traitée en détail (1).

Nous voici arrivés aux notes elles-mêmes de Bernier, que nous reproduisons intégralement et dont nous avons pu reconnaître plusieurs fois par nous-mêmes la parfaite exactitude. On pourra peut-être contester l'importance de ce document. Mais n'est-il pas au moins intéressant de voir cueillir, en 1613, dans les prés marécageux de Lauterne, la Fritillaire méléagre que nous allons y chercher annuellement encore, ou dans les champs de Nadailhac le beau *Gladiolus segetum* qui domine toujours les blés de sa superbe grappe de fleurs roses. Et puis, quand nous irons visiter Bonneval, nous chercherons aux alentours et nous y trouverons certainement la Balsamine sauvage, *Impatiens noli tangere*, qui ne cesse pas d'y croître depuis que Bernier l'y cueillait en 1623, alors que les moines ont disparu depuis longtemps, et que le couvent n'est guère qu'un monceau de ruines... Les œuvres de la nature sont heureusement plus durables que celles des hommes.

NOTES BOTANIQUES DE J. BERNIER.

1 — P. 47.

Holostium alterum. Filix saxea Tragi.
Asplenium septentrionale L.

In saxis montis vulgo *Puech de Vermus*, sive *Puech de Vielmur*, juxta Hispalim Ruthenensium. — In montibus *Veganiis*.

2 — P. 47.

Phalangium ramosum.
Anthericum ramosum L.

In eodem monte dicto *Puech de Vermus*, mense junio reperitur.

(1) Voy. M. Pouchet, *Hist. sc. nat. au Moyen-âge*, p. 85 et 292.

3 — P. 48.

Phalangium Cretæ. Asphodelus minor Clusii. Anthericum bicolor Desf?

Dans le bois de *Bonneval*, près du chasteau de Masse.

4 — P. 49.

† *Harundo Saccharina Indica.*
Saccharum officinale L.
La canne à sucre.

Visa in officinis *Venetiæ* in quibus saccharum concoquunt.

5 — P. 98.

Gladiolus Narbonensis.
G. segetum Gawl. — *G. communis* L.

Au village de *Nadailhac*, dans les champs.

6 — P. 99.

Hyacinthus Germanicus Liliflorus, sive flos Martius stellatus. Narcissus cæruleus Bockii. Satyrium Erythroneum, sive trifolium Dodonæi et Hyacinthus bifolius Theophrasti.
Scilla bifolia L.

In agro Hispaliensi et loco dicto *lou roc de Roquatinhouse* quod tantùm bifolium est reperi anno 1606, ad finem mensis martii. — Item anno 1609 et martio mense in prato dicto *des Garriguas*. — Sancti Genesii.

7 — P. 105.

† *Hyacinthus Orientalis major polyanthos.*
H. orientalis L.
Le Muguet cultivé.

Passim in hortis aprili mense floret.

8 — P. 117.

Narcissus totus luteus montanus Theophrasti et *Narcissus totus luteus montanus Theoph. Hispanicus.*
Narcissus pseudo-Narcissus L. et *N. Hispanicus* Gouan?

His narcissum similem reperi anno 1606, die septima mensis maii, in agro abbatiæ *Bonævallis* et in prato quod est secus viam quâ itur *al Cairol*, non longe a cruce vulgo nuncupata de *la Caillia;* cui narcisso flos maximus, isque speciosus, in cujus medio erat campanula quatuor digitos longa, tota lutea, fimbriata, sex foliis ima parte luteis, superiori albicantibus circumdata.

Narcissi pseudo-Narcissi varietas? N. bicolor L? (Cf. Poiret, *Dict. Encyclop.*, t. IV, p. 422).

9 — P. 136.

Fritillaria, sive Lilio-Narcissus purpureus variegatus. Meleagris flos Dodonæi.

F. meleagris L.

Ad finem mensis aprilis reperitur plurima in pratis quæ *Lauterna* abluit prope Ruthenam, anno 1612.

10 — P. 149.

Ornithogalon luteum.

A *la Terrisse*, dans le pré de Mons[r]. d'Esteing, au mois d'avril 1616.

11 — P. 168.

Hemerocallis flore rubello.

Lilium martagon L.

On le trouve au Puy de *Vielmur*, vulgo *puech de Vermus*, près d'Espalion.

12 — P. 172.

Lilium convallium, vel vernum Theophrasti.

Convallaria majalis L.

En ay transplanté en nostre jardin, l'an 1602.

13 — P. 195.

Nidus avis, ex speciebus Satyrii abortivi. Orchis abortiva.

Neottia nidus avis Rich.

Juxta ripas fluminis Olti, prope pagum de *La Fabrègue*, sub finem mensis junii, anno 1618.

14 — P. 196.

Satyrium et Dens Caninus et Hermodactylus sive Pseudohermodactylus Italorum et Matthioli.

Erythronium dens-canis L.

Dans le bois de *Bonneval*, 1641.

15 — P. 196.

Erythronium flore albo, angustioribus foliis.

Præcedentis varietas B. L.

In luco monasterii *Bonævallis*.

16 — P. 222.

Rheseda maxima perperam Pignomo Anguillaræ.

R. luteola L.

Dans les champs du foiral d'*Espalion*, 1642, au mois de juillet.

17 — P. 228.

† *Botrys.*

Chenopodium Botrys L.

In arvis de *Cellenoüe*, ppe Monspel. plurima crescit.

18 — P. 231.

Condrilla prior Dioscor. Verrucaria Condrilla.

Zacintha verrucosa Gœstn?

En nostre champ de *Garrigues* et autres où croît le seigle, près d'Espalion.

Il y a probablement ici une erreur, soit dans notre détermination, soit dans celle de Bernier.

19. — P. 239.

Hieracium foliis et facie Condrillæ.

Crepis tectorum L.

In arvis de *Pussac*, monasterii Bonævallis, plurima crescit et floret mense septembri.

20 — P. 240.

Hieracium alterum grandius.
H. umbellatum L?

In sylva monasterii *Bonævallis* floret, augusto mense.

21 — P. 240.

+ *Hieracium Narbonense falcatam* (1).
Lampsana stillata L.

In patibulo de *Castelnau* ppe Monspel.

22 — P. 262.

Solanum hortense, Circææ aut Phaseoli folio.
Solanum nigrum L.

Du long du chemin, contre la muraihe du pred de *Garrigues.*

23 — P. 262.

Solanum halicacabum.
Physalis alkekengi L.

In vinea nostra de *Cestens* copiosa nascitur hæc planta.

24 — P. 264.

Stramonium peregrinum.
Datura stramonium L.

In horto nostro.

25 — P. 266.

Amara dulcis. Circæa.
Solanum dulcamara L.

On la treuve contre les murailhes du pred de *Garrigues* et contre les murailles du *prat Serrat.*

(1) On les appelle *Hieracium,* dit un ancien auteur, à cause que les éperviers, à ce qu'on dit, se servent de leur suç pour se nettoyer les yeux quand ils ont la vue affaiblie.

26 — P. 266.

Circæa Lutetiana.

Du long du chemin allant à la croix *del Tour*, pres d'Espalion. Fleurist au moys de juillet. 1638. Et dans le bois taillis de *Masse*.

27 — P. 267.

Solanum tetraphyllum, sive Herba-Paris.

Paris quadrifolia L.

In sylva d'Albrac, quinque, imo sex folia habentem hanc plantam reperi, anno 1598.

28 — P. 268.

Hyoscyamos, Hyoscyamus niger, sive Apollinaris herba. Altercum Arabum.

H. niger L.

Dans le fossé de la ville d'*Espalion*.

29 — P. 270.

† *Poma amoris. Pomum aureum. Lycopersicum. An Glaucium Dioscoridis?*

Solanum lycopersicum L.

La Tomate.

In horto Patavino, 1598, colligebam hanc plantam.

30 — P. 270.

† *Papaver corniculatum.*

Glaucium corniculatum Curt.

A Montpellier, tirant vers *Péraus*.

31 — P. 275.

Papaver Rhœas, sive caduco flore puniceo Papaver.

Inter segetes.

32 — P. 281.

Pulsatilla vulgaris.

Anemone pulsatilla L.

Au Causse, pres *Vaissettes* et *Leujas*.

Vide Gren. et Godr. Flore de Fr., 1, p. 11.

33 — P. 283.

Flos Adonis.

A....... L.

Aux champs de *Bozoul*, sur le chemin tirant à Roudes (*sic*), passant par la devèse d'Albinhac.

34 — P. 292.

Bistorta Britannica.

Polygonum bistorta L.

Dans les pres du villaige de *Pinsonac*, allant au chasteau du *Bosquet de Montpeiroux*.

35 — P. 299.

Virga aurea altera serrato folio.

Solidago virga aurea L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis* plurima nascitur. — Et in nostro castaneto dicto de *Lavernhe*. — Mense septembri reperitur. — Près le village d'*Alterives*, sur le bord du chemin, à la descente tirant à Esteing, le 30 aoust 1613. — In nostro castaneto de *Granies*, reperi anno 1643, sexto mensis septembris.

36 — P. 300.

Plantago aquatica foliis Betæ aut Plantaginis flore Galli albi.

Alisma plantago L.

Dans les fosses des champs, allant de *Levinhac* à *Saint-Cosme*.

37 — P. 308.

Gentiana major.

G. lutea L.

Aux prés *del Cayrol* en abondance.

38 — P. 309.

Gentiana minor sive Cruciata.

G. cruciata L.

Au village de *Brèves*, sur le chemin tirant aux *Molinières*, 1613.

39 — P. 309.

Pneumonanthe.

Gentiana pneumonanthe L.

Dans le pré *del Pomairet*, près d'Espalion, 1636, au moys de septembre. — Et au pré de Ponshou, au village *de Granies*, pres nostre chastaignal.

40 — P. 311.

Helleborum album, sive veratrum.

Veratrum album L.

Passim reperitur in pratis *del Cayrol*.

41 — P. 313.

Nardus Celtica altera. Plantago Alpina.

Arnica montana L.

In monte calcaris. — Plurima quoque visitur (*sic*) in agro *del Cairol* prope Hispalim Ruthenensium.

42 — P. 314.

Saponaria.

S. officinalis L.

Au pred de *Garrigues*.

43 — P. 318.

Persicaria siliquosa, sive Noli me tangere.

Impatiens noli tangere L.

Reperitur circa ripas rivuli *de Galaman*, prope domum mansi *de Galaman*, hancque plantam colligebam, anno 1621, mensis septembris die quinta. Florem profert luteum scorpioidem. Est etiam frequens juxta ripas rivuli qui pratum nostrum abluit quod nobis Olyeres de Castelnau vendidit, hancque colligebam circa medium mensis augusti, anni 1628. Florem profert luteum Aconiti æmulum, aut Consolidæ regiæ (1). Près de l'abrevoir descendant à *Bonneval*, en ay treuvé le 25 juillet 1638.

(1) Le *Consolida regia* est le Pied d'Alouette. (*Delphinium Ajacis*, ci-après, n° 158.

44 — P. 318.

Raphanus Sylvestris officinarum. Lepidium Æginetæ.

Lepidium latifolium L.

Au jardin d'Ayral la Colombe.

Plusieurs hommes du nom d'Ayral ont joué un certain rôle dans l'histoire municipale d'Espalion. Celui-ci paraît être Jean Ayral, le même que celui dont nous lisons le nom un peu plus loin, note n° 118. On peut voir sur ces Ayral les *Simples Récits* de M. H. Affre. On peut consulter aussi le même ouvrage sur les autres personnages Espalionnais, dont il est question dans les notes suivantes, tels que Fleyres, Parayre, etc.

45 — P. 322.

+ *Lunaria Græca. Bolbonac.*

L. annua L.

In horto Petri Bembi, nobilis Patavini, colligebam, anno 1598.

Il s'agit sans doute du jardin célèbre que le cardinal P. Bembo, le fameux historien de Venise, fit construire à Padoue, au rapport des historiens; mais lui-même était mort dès 1547.

46 — P. 326.

Trachelion Cervicaria et Uvularia Traji et Herbariorum.

Campanula trachelium L.

Au boys d'*Aurifuelhe*, au moys d'aoust.

47 — P. 326.

Trachelion minus.

Campanula glomerata L.

Dans le bois de *Bonneval*, du long du chemin depuis Pusac jusques à Bonneval, sur la fin du moys d'aoust.

48 — P. 328.

Campanula minor rotundifolia.

C. rotundifolia L.

In castaneto *del Pomairet*, mense octobri, 1637.

49 — P. 330.

Leucoium luteum Keyri.
Cheiranthus Cheiri L.

Contre la muraille de la maison de ville à *Espalion*.

50 — P. 334.

Lychnis coronaria.

Frequens in hortis.

51 — P. 340.

† *Lychnis Chalcedonica, sive Constantinopolitana miniata.*

Au jardin bouquetier de *Bonneval*, 1640.

52 — P. 342.

Lysimachia lutea sive Salicaria.
L. vulgaris L.

En nostre jardin.

53 — P. 343.

Chamænerion Gesneri, sive Delphinium buccinum Dioscoridis.
Epilobium angustifolium L.

Au jardin bouquetier du couvent de Bonneval. Et ceste plante fut transportée du bois de *Albrac* audict jardin, 1638, garni (*sic*) de fleurs purpurées.

54 — P. 344.

Lysimachia cœrulea hortensis.

Du long du chemin des preds de *Masse*, au moys d'aoust.

Ce nom, conservé par G. Bauhin, est rapporté par Linnæus à son *Veronica maritima*, dont la description s'accorde au reste avec la figure de Lobel. C'est cependant ici une autre plante que notre botaniste a eu en vue, car le *Veronica maritima* L. ne vient qu'au bord de la mer. Cf. *Pinax*, p. 246, et Linnæus *spec. plant.*, éd. 2ᵉ.

55 — P. 345.

Coniza minima et C. media.
Inula dyssenterica et I. pulicaria L.

Utraque in campis nostris floret mense augusti.

56 — P. 350.

Aster montanus.
A. Alpinus L?

Cf. Bauhin, *Pinax*, p. 267, et Linn. *Spec.*, ed. 2ª : *Codex Linnæanus*, nº 6315.

Se treuve dans la prairie du chasteau de *Lunel*, maison appartenant à M. l'abbé de Conques.

57 — P. 364.

† *Oleander Laurus Rosea.*
Nerium oleander L.

In horto (*sic*) della signora *Narcissa* a Padoüa (*sic*).

58 — P. 368.

Laureola cum flore.
Daphne mezereum L.

In montibus de *Albrac* crescit. Floret hyeme etiam nivibus obruta. Quam religiosi in suis hortis transplantant ob fragrantissimum odorem quem flores purpurei evaporant, eamque plantam *Boys Joly* nuncupant. Folia ore detenta fauces urunt sua acrimonia.

59 — P. 370.

† *Alypum montis Ceti Narbonensium.*
Globularia alypum L.

Au cap de Cete (*sic*), pres Frontignan.

60 — P. 371.

† *Tarton-Raire Galloprovinc. Marsiliensium.*
Daphne tarton-raira L.

Plantam hanc mihi dedit D. Paschalis Lecoq, med. doct.

61 — P. 372.

† *Esula rara è Lio Venetorum insula.*
Apocynum Venetum L.

Anno 1598, mense septembri, hanc plantam colligebam in ipsa insula *Lio Venetorum* cum D. Lansolat, doct. med. provinciali.

62 — P. 373.

Sempervivum majus, sive Sedum majus crenatum Myrthifolium.
S. tectorum L.

Parmi les rochers de *Puech de Vermus*, au terroir dict *en Combes*.

63 — P. 374.

+ *Aloë. Sempervivum marinum.*
Aloë vera L. *sp. ed.* 1ª. (*Al. perfoliata, ex syn. Bauh., ed.* 2ª. — *Cod. Linn.*, nº 2511).

In horto Patavino, 1598.

64 — P. 377.

Aizoon scorpioides.
Sedum reflexum L. ?

Du long du chemin allant de *Masse* à *Bonneval.*

65 — P. 382.

Ajuga, sive Chamæpitys mas. Dioscoridis.
Aj. Chamæpytis Schreb.

Parmi les champs, près la mailerie de *Pognet*, allant d'Espalion à Saint-Cosme.

66 — P. 384.

Anthyllis Chamæpityides minor. Iva Moschata Monspelliensis.
Ajuga iva Schreb.

Dans les champs qui sont vis-à-vis de *Levinhac* et pres du chemin tendant à Saint-Cosme.

Cette plante méridionale a été de nouveau signalée par M. Berthoud sur les coteaux chauds de Sévérac.

67 — P. 385.

Chamædris laciniatis foliis.
Teucrium Botrys L.

Reperitur plurima in vinea nostra dicta de *Cestens.*

68 — P. 396.

Perfoliatum vulgatius, flore luteo, folio umbilicato.
Buplevrum rotundifolium L.

In agro de *Bieunac*, mense junio reperitur.

69 — P. 398.

Hypericum.
H. perforatum L.

Passim circa sepes et margines viarum.

70 — P. 399.

Androsæmum.
Hypericum quadrangulum L. An non potius *H. tetrapterum.* Fr.?

A la descente d'*Alterives*, tirant à Estein, 1613, mense septembri.

71 — P. 401.

Centaurium parvum et *centaurium floribus luteis, sive citreis pallidis Mesvæi.*
Erythræa centaurium Pers. et *Chlora perfoliata* L.

In nostro castaneto de *Lavernhe* utraque species floret mense augusti et in prato de *Lavernhe.*

72 — P. 418.

Onobrychis altera Belgarum et Dodonæi.
Prismatocarpus speculum Lhérit.

Elatine quæ in arvis passim invenitur, avicularis. — Campanula arvensis.

73 — P. 421.

Herba Turca, sive Herniaria.

Herniaria glabra L.

Parmi les champs allant d'Espalion à Saint-Cosme.

74 — P. 439.

Coronopus silvestris, sive Serpentina Matthioli.

Plantago serpentina Vill. — Gr. et Godr. *Fl. Fr.* 2. p. 724.

Du long du chemin allant d'Espalion au village du *Granies.* — En terre maigre. — Près du *Bosquet d'Olt* allant au *Cambon*, du long des chemins.

75 — P. 440.

Myosuros. Cauda muris.

Myosurus minimus L.

Inter frumenta frequens nimis hæc planta.

Bernier a sans doute en vue ici les moissons du Midi de la France, et non les nôtres, où cette plante est loin d'être commune.

76 — P. 449.

Superba major, flore albo.

Sequentis varietas?.... Dianthus Monspessulanus L.?

In sylvis cæduis d'*Aurifuelhe* mense augusti.

Le *Pinax* caractérise ainsi la plante à laquelle ce nom de Lobel est rapporté comme synonyme : *Caryophyllus sylvestris flore laciniato albo inodoro* (p. 210). La suivante y est appelée (ibid.) *Caryophyllus sylvestris alter flore laciniato odoratissimo*, nom que Linné rapporte a son *Dianthus superbus*. Dans la *Flora Suecica*, ed. 2ª (1755), Linné donne de nouveau comme synonyme au *D. superbus*, ce dernier nom de Bauhin, et, en outre, le nom même de Lobel *Superba Austriaca Clusii*. Ic. 451.

77 — P. 451.

Superba Austriaca Clusii.

Dianthus superbus L.

In nostra sylva cædua *de Carnejac* floret mense augusti.

77 *bis* — P. 455.

Ptarmica, sive Ptarmica folio Taraconis, vel sternutamentoria.

Passim in horto nostro.

78 — P. 456.

Herbariorum Buplevrum angustifolium.

Buplevrum falcatum L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis.*

79 — P. 465.

Anagallis mas. Phœnicea, et Anagallis femina cærulea.

Myosurus minimus L.

Utraque passim in agris nostris et circa sepes reperitur ; floret julio et augusto mensibus.

80 — P. 466.

Anagallis lutea.

Lysimachia nemorum L.

Plurima reperitur circa ripas rivi qui domum dompni d'*Aurenque* abluit.—Mense maïo 1611 eam colligebam.

81 — P. 470.

Elatine Dioscoridis, sive Veronica femina Fuchsii et Matthioli et Elatine altera.

Linaria elatine et Linaria spuria Mill.

En noz champs de *Cavalou*, au moys d'aoust. — Ensemble l'autre espèce.

82 — P. 471.

Veronica vera et major, sive Veronica major Septentrionalium, et Veronica mas. Fuchsii et Dodonæi ; etiam Betonica Pauli.

V. officinalis L.

En noz champs de *Garrigues* au moys d'aoust et septembre.

83 — P. 472.

Veronica recta minima.

Veronica spicata L.

In sylva cædua domini d'Estein plurima nascitur; floret mense julio; reperitur secus viam qua itur a pago dicto de *Valdrigues* versus pagum de *Saint-Genieys dels Erres.*

84 — P. 474.

Nummularia, sive Centimorbia.

Lysimachia nummularia L.

Dans le fosse du pre de *Garrigues* lez Espalion. novembre 1613.

85 — P. 482.

Gnaphalium Anglicum, vel Belgicum folio longiore.

Gn. sylvaticum L.

En nostre champ de *Garrigues* à Espalion au moys de septembre 1633-1637.

86 — P. 487.

Polium montanum purpureum et Polium repens supinum Clusii.

Teucrium polium L.

Sur le chemin allant d'Espalion à Bozoul, au terroir dict *Peire Levade.*

87 — P. 490.

Teucrium pratense, et *Teucrium spurium Chamædryoides.*

Veronica chamædrys L.

Frequens in pratis nostris et secus viam qua itur ad illos.

88 — P. 491.

Chamædrys. Quercula minor. Trissago, sive Trixago.

Stachys annua L.

Dans nostre vigne de *Cestens.*

89 — P. 496.

Euphrasia, sive Euphrosyne. Ocularis.
E. officinalis L.

Passim in pratis nostris sub finem augusti et mense septembri.

90 — P. 497.

Scordion alterum Plinii.
Teucrium scorodonia L.

A Villefranche dans les fosses des pres qui sont abbotisans le cimetiere des pestilentiels.

91 — P. 512.

Calamintha montana præstantior.
Melissa grandiflora L.

Nascitur in silvis d'*Albrac*. Floret mense julio.

92 — P. 516.

Cardiaca.
Leonurus cardiaca L.

In horto nostro.

93 — P. 516.

† *Cardiaca Melica, sive Moluca Syriaca minus aspera.*
Molucella levis L.

In horto Patavino medicinali reipubli. Venetæ

94 — P. 524.

Marrubium aquaticum vulgi. Sideritis secunda Matth.
Lycopus europæus L.

Au pre de *Masse*, du long du ruisseau.

95 — P. 528.

Cannabina aquatica, sive Eupatorium mas.
Eupatorium cannabinum L.

Au bord du ruisseau d'*Aurifuelhe*, allant à nostre bois.

Au-dessous il y a :

Kunignudis Cratonis. Du long du chemin depuis *Masse* jusques à *Bonneval*, en aoust et septembre.

96 — P. 529.

Crista Galli Herbariorum.

Rhinantus crista galli L.

Dans les pres de *Garrigues* et autres circonvoisins.

97 — P. 530.

Alliaria.

Sisymbrium alliaria L.

Dans le cloistre de Bonneval près de la chambre dicte *lou Refrigeret.*

98 — P. 530.

Stachys Dioscoridis.

S. Alpina L.

In agro Hispaliensi. — Pres le village de *Rainals*, allant a *Castelnau de Mandailhes*, dans les champs; croit en abondance; fleurit en juillet.

99 — P. 532.

Betonica.

B. officinalis L.

Dans le pre dict *Prat Serrat* d'Espalion.

100 — P. 533.

Scrophularia major.

S. nodosa L.

En nostre verger du foiral.

101 — P. 534.

Serratula.

S. tinctoria L.

Aux pre et bois de *las Combas d'Airoles* et en nostre bois de *Carnejac.*

102 — P. 534.

Communis Verbena et Sacra recta.

V. officinalis L.

Dans le fosse de la ville d'*Espalion*.

103 — P. 546.

Morsus Diaboli.

Scabiosa succisa L.

Copiosissima in nostra sylva cædua de *Carnejac*.

104 — P. 546.

Cyanus vulgaris.

Centauræa cyanus L.

Le Bleuet.

Passim inter segetes.

105 — P. 550.

Tragopoon. Barbula Hirci.

T. pratensis L.

Passim in pratis.

106 — P. 551.

Scorsonera, sive Viperaria et *Scorsonera alterum.*

S. plantaginea Schleich. et *ejusdem var. angustifolia?*

Utramque in pratis reperi cum essem *Sancti Genesii*. — In prato nostro dicto *Lascrus*.

107 — P. 566.

Æthiopis Philomitis.

Salvia Æthiopis L.

In horto Patavino. — Se treuve en quantité despuis les champs d'*Aulbinhac* jusques à Bozouls, le long du grand chemin.

108 — P. 568.

Silvarum Primula.

Primula acaulis Jac.

Sancti Genesii ad ripam Oldæ fl. qua itur *al Clapeiret*.

109 — P. 574.

Baccharis Monspelliensium.
Conyza squarrosa L.

Sur le chemin allant d'*Espalion* à *Saint-Cosme* au moys de juillet et aoust, et dans les haies des preds du chasteau de *Masse*.

109 *bis* — P. 574.

Helenium et *Inula. Anguillaræ Panax Chironium.*

In horto nostro.

110 — P. 583.

Symphytum Alum, seu Alus.
S. officinale L.

In ripa Olti fluvii juxta molendinum *de Rocolles*.

Ne s'agirait-il peut-être pas ici du *S. Tuberosum* L., espèce bien plus répandue dans nos montagnes?

111 — P. 584.

† *Sana Sancta Indorum, sive Nicotiana Gallorum.*
Nicotiana tabacum L.

Monspelii in horto Matelani ludi magistri.

A côté de la figure de la plante est représenté un homme qui fume dans une sorte de cornet recourbé en haut.

112 — P. 586.

Pulmonaria maculosa
P. officinalis L.

Sancti Genesii plurima.

La figure de Lobel représente le vrai *P. officinalis* L., dont les feuilles radicales sont échancrées en cœur à la base. Mais la note de notre Botaniste Bernier doit s'appliquer probablement au *P. affinis* Jord. — *P. Saccharata* Auct. — Boreau *Fl. cent.*, p. 361. Mill.? ou au *P. tuberosa* Schranch., les deux seules espèces qui, à notre connaissance, viennent dans nos environs Le vrai *P. officinalis* L. est originaire du Nord et du N.-E. de la France. M. Lagrèze l'indique cependant aux environs de Moissac *Flore de Tarn-et-Garonne*, p. 257.

113 — P. 589.

Tussilago. Farfara.

Sur le penchant du coustau de *Belveze de Bussuejols* près la rivière d'Olt.

Ex radice Farfaræ præstantissima fiunt fomenta ad ignes suscipiendos. Ea cum maturuerit, purgatur a partibus ineptioribus. Tum lixivio incoquitur et resiccatur. Si salpetræ tantillum addas, præstantissimam impones efficaciam ad ignes suscipiendos. Jul. Cæs. Scaliger exercitationum 180, in Cardanum, fol. 243.

114 — P. 594.

Caltha palustris.

In rivo de *Combe Foulhiousa* apud Hispalim.

115 — P. 594.

Nymphæa lutea.

Dans la riviere de Vejron (*sic*) pres de Rhodes.

Nous n'en connaissons aux environs immédiats de Rodez qu'un seul pied au rocher de *Mascarou*, entre Cardaillac et La Roquette. Il est vrai que la plante est plus commune vers Gages et Bertholène.

116 — P. 597.

✣ *Arum Ægyptium.*

A. pellatum Lamk. Cf. *Dict. Encyclop.* III. p. 13.

In horto Patavino.

117 — P. 597.

Arum officinarum.

A. vulgare Lamk.

Du long du chemin des vignes de *Cestens*.

118 — P. 600.

✣ *Anguina Dracontia* et *Sepentaria Colubrina.*

Arum dracunculus L.

In hortis Joan. Ayral.

Voyez ci-devant la plante n° 44.

119 — P. 601.

Asarina, sive Saxatilis Hederula.
Glechoma hederacea L.

Sur le chemin allant d'Espalion à Flaujac pres le molin de *Bouraldes.*

120 — P. 602.

† *Soldanella, sive Brassica marina.*
Convolvulus Soldanella L.

A la plage de *Péraus* près Montpellier et à *Cap de Cete* de Frontignan.

121 — P. 603.

Gramen Parnassi.
Parnassia palustris L.

In prato *del Tumbarol de Solaiges*, in pago sanctæ Eulaliæ. — Et au pre de *Garrigues* près Espalion.

122 — P. 607.

Aristolochia Clematitis.
A. Clematitis L.

Dans les vignes de *Cestens.*

123 — P. 612.

Saxifraga alba Chelidonides.
S. granulata L.

In horto Dei. — Parmi les chemins contre nostre champ de *Garrigues.*

Les premiers mots : *In horto Dei*, sont d'une écriture plus ancienne que les suivants. Il y a un *Hort dé Diou* en montant à l'Aigual, non loin de l'Espérou. Est ce de celui-là que veut parler Bernier? Y était-il allé lui-même, ou avait-il reçu la plante cueillie en cet endroit? Ce lieu a, du reste, été de tout temps exploré par les botanistes de Montpellier.

124 — P. 612.

Saxifraga aurea, Lichenis facie et natalitiis.
Chrysosplenium oppositifolium L.

A la *Fon Sancha* d'Espalion.

124 *bis* — P. 613.

Humilis Hedera, sive Chamæ issus. Corona terræ. Terrestris Hedera.

Ad *Lavi* ripas. — Pres le *Molin de Boraldes*, allant à Flaujac.

125 — P. 616.

Nasturtium Indicum.
Tropeolum majus L.

In horto Patavino.

126 — P. 617.

† *Smilax aspera.*
S. aspera L.

Monspelii.

127 — P. 622.

Convolvulus minimus Spicæfolius, vel Stæchadis citrinæ aut Linariæ.
Convolvulus cantabrica L.

In nostro castaneto reperitur; ad finem mensis augusti floret.

128 — P. 623.

† *Asureus, sive cæruleus Convolvulus Hederaceus, vel Smilaceus exoticus.*
Convolvulus hæderaceus L.?
Cf. *Cod. Linnæan.*, n° 1226.

In horto Patavino et in horto D. abbatis Conquensis.

129 — P. 629.

Lupus Salictarius spontaneus, sive Lupulus, et Vitis Septentrionalium.
Humulus lupulus L.

Pres la rivière d'Olt et sur le chemin allant à Flaujac.

130 — P. 630.

Asclepias sive Vicetoxicum.

A. vincetoxicum L.

In sylva cadua d'*Aurifuelhe*.

131 — P. 631.

† *Apocynum. Periploca Græca, foliis latioribus Hederaceis.*

Cynanchum erectum L.

In horto Patavino.

132 — P. 632.

Clymenon Italorum, sive Siciliana; non est Androsæmon.

Hypericum androsæmum L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis* prope castrum de *Masse*.

133 — P. 632.

Periclymenum perfoliatum calidarum regionum Officin.

Lonicera caprifolium L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis* et circa sepes viarum.

La figure de Lobel représente évidemment le *Lonicera caprifolium* L., qui n'existe pas à l'état sauvage dans notre pays et que Bernier ne paraît avoir vu qu'à Montpellier ou en Italie. Il a sans doute voulu indiquer dans les haies des environs d'Espalion le *L. Periclymenum* L. qui seul est commun. Aurait-il voulu parler du *L. Etrusca* Santi, à feuilles supérieures perfoliées aussi, mais bien distinct du *L. caprifolium* par ses têtes de fleurs longuement pédonculées?

134 — P. 634.

† *Capparis folio acuto.*

C. Spinosa B. L.

Monspelii in horto D. Cabrolli anatomici.

Barthélemi Cabrol, né à Gaillac, fut, en 1570, professeur à Montpellier, où, en 1595, Henri IV le chargea de démontrer l'anatomie. Il était un chirurgien fort renommé et il a laissé quelques ouvrages estimés

135 — P. 635.

Clematis Daphnoides. Vinca Pervinca, an Centunculus Plinii?

Vinca minor L.

En nostre jardin.

136 — P. 637.

Myrtacantha. Murina spina, sive Myrtus silvestris.

Ruscus aculeatus L.

Sur le rocher de *Cestens*.

136 *bis* — P. 642.

Melo-pepones latiores Clypeiformes.

Monspelii in hortis.

137 — P. 646.

† *Cucumer silvestris Elaterii. Cucumis Asia-ninus officinarum.*

Momordica elaterium L.

Se treuve à *Tholose* en quantité sur le bord du fosse de la ville, tirant de la porte *Saint-Michel* ou *del Castel* vers la porte *Saint-Estienne*.

138 — P. 649.

Doronicum brachiata radice Cancri orcipicularum ritu.

Arnica scorpioides L.?

Cf. Lamk. *Dict. Encyclop.*, t. II, p. 313; *Pinax*, p. 184 et *Cod. Linnæan.* n° 6400.

In prato prioris du *Cambon* plurima reperitur maïo mense.

139 — P. 649.

Doronici tertii varietas.

D. Pardalianches L.

In ripis fluvii Olti. — Allant de *Rocolles* au moulin de *Codostrines*.

49 — P. 330.

Leucoium luteum Keyri.
Cheiranthus Cheiri L.

Contre la muraille de la maison de ville à *Espalion*.

50 — P. 334.

Lychnis coronaria.

Frequens in hortis.

51 — P. 340.

† *Lychnis Chalcedonica, sive Constantinopolitana miniata.*

Au jardin bouquetier de *Bonneval*, 1640.

52 — P. 342.

Lysimachia lutea sive Salicaria.
L. vulgaris L.

En nostre jardin.

53 — P. 343.

Chamænerion Gesneri, sive Delphinium buccinum Dioscoridis.
Epilobium angustifolium L.

Au jardin bouquetier du couvent de Bonneval. Et ceste plante fut transportée du bois de *Albrac* audict jardin, 1638, garni (*sic*) de fleurs purpurées.

54 — P. 344.

Lysimachia cærulea hortensis.

Du long du chemin des preds de *Masse*, au moys d'aoust.

Ce nom, conservé par G. Bauhin, est rapporté par Linnæus à son *Veronica maritima*, dont la description s'accorde au reste avec la figure de Lobel. C'est cependant ici une autre plante que notre botaniste a eu en vue, car le *Veronica maritima* L. ne vient qu'au bord de la mer. Cf. *Pinax*, p. 246, et Linnæus *spec. plant.*, éd. 2ª.

55 — P. 345.

Coniza minima et C. media.
Inula dyssenterica et I. pulicaria L.

Utraque in campis nostris floret mense augusti.

56 — P. 350.

Aster montanus.
A. Alpinus L?

Cf. Bauhin, *Pinax*, p. 267, et Linn. *Spec.*, ed. 2ª : *Codex Linnæanus*, nº 6315.

Se treuve dans la prairie du chasteau de *Lunel*, maison appartenant à M. l'abbé de Conques.

57 — P. 364.

† *Oleander Laurus Rosea.*
Nerium oleander L.

In horto (*sic*) della signora *Narcissa* a Padoüa (*sic*).

58 — P. 368.

Laureola cum flore.
Daphne mezereum L.

In montibus de *Albrac* crescit. Floret hyeme etiam nivibus obruta. Quam religiosi in suis hortis transplantant ob fragrantissimum odorem quem flores purpurei evaporant, eamque plantam *Boys Joly* nuncupant. Folia ore detenta fauces urunt sua acrimonia.

59 — P. 370.

† *Alypum montis Ceti Narbonensium.*
Globularia alypum L.

Au cap de Cete (*sic*), pres Frontignan.

60 — P. 371.

† *Tarton-Raire Galloprovinc. Marsiliensium.*
Daphne tarton-raira L.

Plantam hanc mihi dedit D. Paschalis Lecoq, med. doct.

10

61 — P. 372.

† *Esula rara è Lio Venetorum insula.*
Apocynum Venetum L.

Anno 1598, mense septembri, hanc plantam colligebam in ipsa insula *Lio Venetorum* cum D. Lansolat, doct. med. provinciali.

62 — P. 373.

Sempervivum majus, sive Sedum majus crenatum Myrthifolium.
S. tectorum L.

Parmi les rochers de *Puech de Vermus*, au terroir dict *en Combes*.

63 — P. 374.

+ *Aloë. Sempervivum marinum.*
Aloë vera L. *sp. ed.* 1ª. (*Al. perfoliata, ex syn. Bauh., ed.* 2ª. — *Cod. Linn.*, nº 2511).

In horto Patavino, 1598.

64 — P. 377.

Aizoon scorpioides.
Sedum reflexum L. ?

Du long du chemin allant de *Masse* à *Bonneval*.

65 — P. 382.

Ajuga, sive Chamæpitys mas. Dioscoridis.
Aj. Chamæpytis Schreb.

Parmi les champs, près la maiterie de *Pognet*, allant d'Espalion à Saint-Cosme.

66 — P. 384.

Anthyllis Chamæpityides minor. Iva Moschata Monspelliensis.
Ajuga iva Schreb.

Dans les champs qui sont vis-à-vis de *Levinhac* et pres du chemin tendant à Saint-Cosme.

Cette plante méridionale a été de nouveau signalée par M. Berthoud sur les coteaux chauds de Sévérac.

67 — P. 385.

Chamædris laciniatis foliis.
Teucrium Botrys L.

Reperitur plurima in vinea nostra dicta de *Cestens.*

68 — P. 396.

Perfoliatum vulgatius, flore luteo, folio umbilicato.
Buplevrum rotundifolium L.

In agro de *Bieunac*, mense junio reperitur.

69 — P. 398.

Hypericum.
H. perforatum L.

Passim circa sepes et margines viarum.

70 — P. 399.

Androsæmum.
Hypericum quadrangulum L. An non potius *H. tetrapterum.* Fr.?

A la descente d'*Alterives*, tirant à Estein, 1613, mense septembri.

71 — P. 401.

Centaurium parvum et *centaurium floribus luteis, sive citreis pallidis Mesvæi.*
Erythræa centaurium Pers. et *Chlora perfoliata* L.

In nostro castaneto de *Lavernhe* utraque species floret mense augusti et in prato de *Lavernhe.*

72 — P. 418.

Onobrychis ultera Belgarum et Dodonæi.
Prismatocarpus speculum Lhérit.

Elatine quæ in arvis passim invenitur, avicularis. — Campanula arvensis.

73 — P. 421.

Herba Turca, sive Herniaria.

Herniaria glabra L.

Parmi les champs allant d'Espalion à Saint-Cosme.

74 — P. 439.

Coronopus silvestris, sive Serpentina Matthioli.

Plantago serpentina Vill. — Gr. et Godr. *Fl. Fr.* 2. p. 724.

Du long du chemin allant d'Espalion au village du *Granies*. — En terre maigre. — Près du *Bosquet d'Olt* allant au *Cambon*, du long des chemins.

75 — P. 440.

Myosuros. Cauda muris.

Myosurus minimus L.

Inter frumenta frequens nimis hæc planta.

Bernier a sans doute en vue ici les moissons du Midi de la France, et non les nôtres, où cette plante est loin d'être commune.

76 — P. 449.

Superba major, flore albo.

Sequentis varietas?.... Dianthus Monspessulanus L.?

In sylvis cæduis d'*Aurifuelhe* mense augusti.

Le *Pinax* caractérise ainsi la plante à laquelle ce nom de Lobel est rapporté comme synonyme : *Caryophyllus sylvestris flore laciniato albo inodoro* (p. 210). La suivante y est appelée (ibid.) *Caryophyllus sylvestris alter flore laciniato odoratissimo*, nom que Linné rapporte à son *Dianthus superbus*. Dans la *Flora Suecica*, ed. 2[a] (1755), Linné donne de nouveau comme synonyme au *D. superbus*, ce dernier nom de Bauhin, et, en outre, le nom même de Lobel *Superba Austriaca Clusii*. Ic. 451.

77 — P. 451.

Superba Austriaca Clusii.

Dianthus superbus L.

In nostra sylva cædua *de Carnejac* floret mense augusti.

77 *bis* — P. 455.

Ptarmica, sive Ptarmica folio Taraconis, vel sternutamentoria.

Passim in horto nostro.

78 — P. 456.

Herbariorum Buplevrum angustifolium.

Bupleorum falcatum L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis.*

79 — P. 465.

Anagallis mas. Phœnicea, et Anagallis femina cærulea.

Myosurus minimus L.

Utraque passim in agris nostris et circa sepes reperitur ; floret julio et augusto mensibus.

80 — P. 466.

Anagallis lutea.

Lysimachia nemorum L.

Plurima reperitur circa ripas rivi qui domum dompni d'*Aurenque* abluit.—Mense maïo 1611 eam colligebam.

81 — P. 470.

Elatine Dioscoridis, sive Veronica femina Fuchsii et Matthioli et Elatine altera.

Linaria elatine et Linaria spuria Mill.

En noz champs de *Cavalou*, au moys d'aoust. — Ensemble l'autre espèce.

82 — P. 471.

Veronica vera et major, sive Veronica major Septentrionalium, et Veronica mas. Fuchsii et Dodonæi ; etiam Betonica Pauli.

V. officinalis L.

En noz champs de *Garrigues* au moys d'aoust et septembre.

83 — P. 472.

Veronica recta minima.

Veronica spicata L.

In sylva cædua domini d'Estein plurima nascitur; floret mense julio; reperitur secus viam qua itur a pago dicto de *Valdrigues* versus pagum de *Saint-Genieys dels Erres.*

84 — P. 474.

Nummularia, sive Centimorbia.

Lysimachia nummularia L.

Dans le fosse du pre de *Garrigues* lez Espalion. novembre 1613.

85 — P. 482.

Gnaphalium Anglicum, vel Belgicum folio longiore.

Gn. sylvaticum L.

En nostre champ de *Garrigues* à Espalion au moys de septembre 1633-1637.

86 — P. 487.

Polium montanum purpureum et Polium repens supinum Clusii.

Teucrium polium L.

Sur le chemin allant d'Espalion à Bozoul, au terroir dict *Peirc Levade.*

87 — P. 490.

Teucrium pratense, et *Teucrium spurium Chamædryoides.*

Veronica chamædrys L.

Frequens in pratis nostris et secus viam qua itur ad illos.

88 — P. 491.

Chamædrys. Quercula minor. Trissago, sive Trixago.

Stachys annua L.

Dans nostre vigne de *Cestens.*

89 — P. 496.

Euphrasia, sive Euphrosyne. Ocularis.
E. officinalis L.

Passim in pratis nostris sub finem augusti et mense septembri.

90 — P. 497.

Scordion alterum Plinii.
Teucrium scorodonia L.

A Villefranche dans les fosses des pres qui sont abbotisans le cimetiere des pestilentiels.

91 — P. 512.

Calamintha montana præstantior.
Melissa grandiflora L.

Nascitur in silvis d'*Albrac*. Floret mense julio.

92 — P. 516.

Cardiaca.
Leonurus cardiaca L.

In horto nostro.

93 — P. 516.

† *Cardiaca Melica, sive Moluca Syriaca minus aspera.*
Molucella levis L.

In horto Patavino medicinali reipubli. Venetæ

94 — P. 524.

Marrubium aquaticum vulgi. Sideritis secunda Matth.
Lycopus europæus L.

Au pre de *Masse*, du long du ruisseau.

95 — P. 528.

Cannabina aquatica, sive Eupatorium mas.
Eupatorium cannabinum L.

Au bord du ruisseau d'*Aurifuelhe*, allant à nostre bois.

Au-dessous il y a :

Kunignudis Cratonis. Du long du chemin depuis *Masse* jusques à *Bonneval*, en aoust et septembre.

96 — P. 529.

Crista Galli Herbariorum.

Rhinantus crista galli L.

Dans les pres de *Garrigues* et autres circonvoisins.

97 — P. 530.

Alliaria.

Sisymbrium alliaria L.

Dans le cloistre de Bonneval près de la chambre dicte *lou Refrigeret*.

98 — P. 530.

Stachys Dioscoridis.

S. Alpina L.

In agro Hispaliensi. — Pres le village de *Rainals*, allant a *Castelnau de Mandailhes*, dans les champs ; croit en abondance ; fleurit en juillet.

99 — P. 532.

Betonica.

B. officinalis L.

Dans le pre dict *Prat Serrat* d'Espalion.

100 — P. 533.

Scrophularia major.

S. nodosa L.

En nostre verger du foiral.

101 — P. 534.

Serratula.

S. tinctoria L.

Aux pre et bois de *las Combas d'Airoles* et en nostre bois de *Carnejac*.

102 — P. 534.

Communis Verbena et Sacra recta.

V. officinalis L.

Dans le fosse de la ville d'*Espalion*.

103 — P. 546.

Morsus Diaboli.

Scabiosa succisa L.

Copiosissima in nostra sylva cædua de *Carnejac*.

104 — P. 546.

Cyanus vulgaris.

Centauræa cyanus L.

Le Bleuet.

Passim inter segetes.

105 — P. 550.

Tragopoon. Barbula Hirci.

T. pratensis L.

Passim in pratis.

106 — P. 551.

Scorsonera, *sive Viperaria* et *Scorsonera alterum.*

S. plantaginea Schleich. et *ejusdem var. angustifolia?*

Utramque in pratis reperi cum essem *Sancti Genesii*. — In prato nostro dicto *Lascrus*.

107 — P. 566.

Æthiopis Philomitis.

Salvia Æthiopis L.

In horto Patavino. — Se treuve en quantité despuis les champs d'*Aulbinhac* jusques à Bozouls, le long du grand chemin.

108 — P. 568.

Silvarum Primula.

Primula acaulis Jac.

Sancti Genesii ad ripam Oldæ fl. qua itur *al Clapeiret*.

109 — P. 574.

Baccharis Monspelliensium.
Conyza squarrosa L.

Sur le chemin allant d'*Espalion* à *Saint-Cosme* au moys de juillet et aoust, et dans les haies des preds du chasteau de *Masse*.

109 *bis* — P. 574.

Helenium et *Inula. Anguillaræ Panax Chironium.*

In horto nostro.

110 — P. 583.

Symphytum Alum, seu Alus.
S. officinale L.

In ripa Olti fluvii juxta molendinum *de Rocolles.*

Ne s'agirait-il peut-être pas ici du *S. Tuberosum* L., espèce bien plus répandue dans nos montagnes?

111 — P. 584.

† *Sana Sancta Indorum, sive Nicotiana Gallorum.*
Nicotiana tabacum L.

Monspelii in horto Matelani ludi magistri.

A côté de la figure de la plante est représenté un homme qui fume dans une sorte de cornet recourbé en haut.

112 — P. 586.

Pulmonaria maculosa
P. officinalis L.

Sancti Genesii plurima.

La figure de Lobel représente le vrai *P. officinalis* L., dont les feuilles radicales sont échancrées en cœur à la base. Mais la note de notre Botaniste Bernier doit s'appliquer probablement au *P. affinis* Jord. — *P. Saccharata* Auct. — Boreau *Fl. cent.*, p. 361. Mill.? ou au *P. tuberosa* Schranch., les deux seules espèces qui, à notre connaissance, viennent dans nos environs Le vrai *P. officinalis* L. est originaire du Nord et du N.-E. de la France. M. Lagrèze l'indique cependant aux environs de Moissac *Flore de Tarn-et-Garonne*, p. 257.

113 — P. 589.

Tussilago. Farfara.

Sur le penchant du coustau de *Belveze de Bussuejols* près la rivière d'Olt.

Ex radice Farfaræ præstantissima fiunt fomenta ad ignes suscipiendos. Ea cum maturuerit, purgatur a partibus ineptioribus. Tum lixivio incoquitur et resiccatur. Si salpetræ tantillum addas, præstantissimam impones efficaciam ad ignes suscipiendos. Jul. Cæs. Scaliger exercitationum 180, in Cardanum, fol. 243.

114 — P. 594.

Caltha palustris.

In rivo de *Combe Foulhiousa* apud Hispalim.

115 — P. 594.

Nymphæa lutea.

Dans la riviere de Vejron (*sic*) pres de Rhodes.

Nous n'en connaissons aux environs immédiats de Rodez qu'un seul pied au rocher de *Mascarou*, entre Cardaillac et La Roquette. Il est vrai que la plante est plus commune vers Gages et Bertholène.

116 — P. 597.

÷ *Arum Ægyptium.*

A. pellatum Lamk. Cf. *Dict. Encyclop.* III. p. 13.

In horto Patavino.

117 — P. 597.

Arum officinarum.

A. vulgare Lamk.

Du long du chemin des vignes de *Cestens.*

118 — P. 600.

÷ *Anguina Dracontia* et *Sepentaria Colubrina.*

Arum dracunculus L.

In hortis Joan. Ayral.

Voyez ci-devant la plante n° 44.

119 — P. 601.

Asarina, sive Saxatilis Hederula.
Glechoma hederacea L.

Sur le chemin allant d'Espalion à Flaujac pres le molin de *Bouraldes.*

120 — P. 602.

† *Soldanella, sive Brassica marina.*
Convolvulus Soldanella L.

A la plage de *Péraus* près Montpellier et à *Cap de Cete* de Frontignan.

121 — P. 603.

Gramen Parnassi.
Parnassia palustris L.

In prato *del Tumbarol de Solaiges*, in pago sanctæ Eulaliæ. — Et au pre de *Garrigues* près Espalion.

122 — P. 607.

Aristolochia Clematitis.
A. Clematitis L.

Dans les vignes de *Cestens.*

123 — P. 612.

Saxifraga alba Chelidonides.
S. granulata L.

In horto Dei. — Parmi les chemins contre nostre champ de *Garrigues.*

Les premiers mots : *In horto Dei*, sont d'une écriture plus ancienne que les suivants. Il y a un *Hort dë Diou* en montant à l'Aigual, non loin de l'Espérou. Est ce de celui-là que veut parler Bernier? Y était-il allé lui-même, ou avait-il reçu la plante cueillie en cet endroit? Ce lieu a, du reste, été de tout temps exploré par les botanistes de Montpellier.

124 — P. 612.

Saxifraga aurea, Lichenis facie et natalitiis.
Chrysosplenium oppositifolium L.

A la *Fon Sancha* d'Espalion.

124 *bis* — P. 613.

Humilis Hedera, sive Chamæ issus. Corona terræ. Terrestris Hedera.

Ad *Lavi* ripas. — Pres le *Molin de Boraldes*, allant à Flaujac.

125 — P. 616.

Nasturtium Indicum.
Tropeolum majus L.

In horto Patavino.

126 — P. 617.

† *Smilax aspera.*
S. aspera L.

Monspelii.

127 — P. 622.

Convolvulus minimus Spicæfolius, vel Stæchadis citrinæ aut Linariæ.
Convolvulus cantabrica L.

In nostro castaneto reperitur; ad finem mensis augusti floret.

128 — P. 623.

† *Asureus, sive cæruleus Convolvulus Hederaceus, vel Smilaceus exoticus.*
Convolvulus hæderaceus L.?
Cf. *Cod. Linnæan.*, n° 1226.

In horto Patavino et in horto D. abbatis Conquensis.

129 — P. 629.

Lupus Salictarius spontaneus, sive Lupulus, et Vitis Septentrionalium.
Humulus lupulus L.

Pres la rivière d'Olt et sur le chemin allant à Flaujac.

130 — P. 630.

Asclepias sive Vicetoxicum.

A. vincetoxicum L.

In sylva cædua d'*Aurifuelhe.*

131 — P. 631.

† *Apocynum. Periploca Græca, foliis latioribus Hederaceis.*

Cynanchum erectum L.

In horto Patavino.

132 — P. 632.

Clymenon Italorum, sive Siciliana; non est Androsæmon.

Hypericum androsæmum L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis* prope castrum de *Massc.*

133 — P. 632.

Periclymenum perfoliatum calidarum regionum Officin.

Lonicera caprifolium L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis* et circa sepes viarum.

La figure de Lobel représente évidemment le *Lonicera caprifolium* L., qui n'existe pas à l'état sauvage dans notre pays et que Bernier ne paraît avoir vu qu'à Montpellier ou en Italie. Il a sans doute voulu indiquer dans les haies des environs d'Espalion le *L. Periclymenum* L. qui seul est commun. Aurait-il voulu parler du *L. Etrusca* Santi, à feuilles supérieures perfoliées aussi, mais bien distinct du *L. caprifolium* par ses têtes de fleurs longuement pédonculées?

134 — P. 634.

† *Capparis folio acuto.*

C. Spinosa B. L.

Monspelii in horto D. Cabrolli anatomici.

Barthélemi Cabrol, né à Gaillac, fut, en 1570, professeur à Montpellier, où, en 1595, Henri IV le chargea de démontrer l'anatomie. Il était un chirurgien fort renommé et il a laissé quelques ouvrages estimés

135 — P. 635.

Clematis Daphnoides. Vinca Pervinca, an Centunculus Plinii?

Vinca minor L.

En nostre jardin.

136 — P. 637.

Myrtacantha. Murina spina, sive Myrtus silvestris.

Ruscus aculeatus L.

Sur le rocher de *Cestens*.

136 *bis* — P. 642.

Melo-pepones latiores Clypeiformes.

Monspelii in hortis.

137 — P. 646.

† *Cucumer silvestris Elaterii. Cucumis Asininus officinarum.*

Momordica elaterium L.

Se treuve à *Tholose* en quantité sur le bord du fosse de la ville, tirant de la porte *Saint-Michel* ou *del Castel* vers la porte *Saint-Estienne*.

138 — P. 649.

Doronicum brachiata radice Cancri orcipicularum ritu.

Arnica scorpioides L.?

Cf. Lamk. *Dict. Encyclop.*, t. II, p. 313; *Pinax*, p. 184 et *Cod. Linnæan.* n° 6400.

In prato prioris du *Cambon* plurima reperitur maïo mense.

139 — P. 649.

Doronici tertii varietas.

D. Pardalianches L.

In ripis fluvii Olti. — Allant de *Rocolles* au moulin de *Codostrines*.

140 — P. 653.

Althæa Ibiscus.

A. officinalis L.

Allant du chasteau des *Borines* à *Laissac*, sur le chemin qui touche la prade des *Borines*.

Il y a été retrouvé tout récemment par M. l'abbé Cérès.

141 — P. 663.

Alchimilla.

A. vulgaris L.

In horto Dei. — Au pre de *Garrigues* pres Espalion.

Voyez ci-devant la note 123.

142. — P. 665.

Ranunculus arvorum.

R. arvensis L.

Passim in arvis tempore messis floret.

142 *bis* — P. 673.

Nemorosus Ranunculus.

In sylva abbatiæ *Bonævallis*.

143 — P. 675.

Ranunculus montamus, Alpinus, glomeratus.

Trollius Eurepæus L.

Pres de *Saint-Chély d'Aubrac*, 1638, au mois de juin.

144 — P. 679.

† *Napellus verus cæruleus.*

Aconitum napellus L.

Aux montaignes d'*Auvergne* à Mont d'or et aux montaignes de *Cantal*.

144 *bis* — P. 681.

† *Helleborus niger.*

In horto Patavino, 1598.

145 — P. 692.

Eupatorium Græcorum. Agrimonia officinarum.

Agrimonia eupatoria L.

Plurima inter sepes et margines viarum.

146 — P. 693.

Argentina. Potentilla.

Potentilla anserina L.

In ripis fluminis Olti.

147 — P. 693.

Vulgaris Cariophyllata.

Geum urbanum L.

Passim circa vias et sepes.

148 — P. 696.

Tormentilla, vel Heptaphyllon.

Potentilla tormentilla L.

In nostra sylva cædua de *Carnejac.*

149 — P. 698.

Angelica Smyrnium Cordi.

A. archangelica L.....

Au bois d'*Aurifuelhe.*

Si c'est l'*Angelica archangelica* considérée par tous les auteurs comme la plante que désigne la phrase de Lobel que Bernier a voulu indiquer au bois d'*Aurifuelhe*, il est probable que c'est ici une erreur. Du moins cette espèce ne peut se trouver chez nous qu'échappée des jardins. (Vide Lamark. *Dict. Encyclop.* t. I, p. 173). Il serait possible que Bernier ait eu en vue une autre espèce ou une variété de l'espèce suivante.

150 — P. 699.

Angelica silvestris.

A. sylvestris L.

Aux champs et pres du bois et maison de *Pussac* apartenant à l'abbé de Bonneval.

151 — P. 711.

Barbicapra et Ulivaria vulgi.
Spiræa ulmaria L.

Dans le pre de Mr. Fleires dict de la *Fon Sancha*, près d'Espalion, au moys de may et juin.

152 — P. 714.

† *Valeriana major Phu.*
V. phu L.

En nostre jardin.

153 — P. 715.

Valeriana silvestris.
V. officinalis L.

Dans le bois taillis du villaige *des Romex* pres du chemin allant à *Bussuejols*.

154 — P. 726.

Veneris pecten Plinii.
Scandix pecten veneris L.

In campo nostro de *Bastit*. Floret mense maio.

155 — P. 727.

Perchepier Anglorum.
Aphaces arvensis L.

Hæc in arvis nascitur; mense maio viget. — Tempore messis in nostro arvo dicto de *Garrigues* reperitur.

156 — P. 729.

Œnanthe Filipendula.
Spiræa filipendula L.
Cf. Lobel, *Hist.*, p. 420. — Linn. *Hort. Cliff.* et *Flor. Suec.* — *Codex Linn.* n° 3727.

Dans le pre de *Garrigues*.

157 — P. 729.

OEnante angustifolia.
OE. peucedanifolia L.
Cf. Gren. Gord. *Fl. fr.* I. p. 715.

En nostre vergier du foiral, le mois de may 1638.

158 — P. 739.

† *Consolida regia, sive Calcaris flos recentiorum.*
Delphinium ajacis L.

In horto abbatiæ *Bonævallis*.

159 — P. 740.

† *Melanthium, sive Nigella Romana odora.*
Nigella sativa L.

Dans le jardin bocquetier de *Bonneval*.

160 — P. 745.

Nucula terrestris Septentrionalium.
Bunium bulbocastanum L.

In prato Domini prioris du *Cambon*. — Rutheni vocant *Nissols*, sive *Arnissols*.

161 — P. 746.

Achillea montana. Arthemisiæ tenuifoliæ facie.
Senecio abrotanifolius Lamk.

In silva abbatiæ *Bonævallis* secus viam qua itur ad ipsum monasterium.

162 — P. 748.

Pedicularis.
P. sylvatica L.

Dans les pres de Puech de *Baune*, allant d'Espalion à Saint-Geniez.

163 — P. 749.

∴ *Speciosum Tanacetum cristatum Anglicum.*
Tanacetum vulgare L.

In horto Patavino medicinali.

164 — P. 759.

Radix cava Herbariorum.
Corydalis tuberosa D. C. — *Fumaria bulbosa cava* L.

Contre le rochier *del Prat Sarrat* d'Espalion.

165 — P. 760.

Chelidonium majus.

In nostro viridario et horto, circa parietes.

166 — P. 761.

Aquilina.
A. vulgaris L.

Circa sepes plurima nascitur, flore albo vel etiam purpureo et violaceo. — In sylva abbatiæ *Bonævallis.*

167 — P. 770.

Anthemis vulgatior, sive Chamæmilla.
Matricaria chamomilla L.

Passim in agris urbis *Hispalis Ruthenorum.*

168 — P. 777.

† *Daucus Creticus Fuchsii.*
Athamanta meum L.

In montibus *Alvernis*, maxime in monte *Durandi*, vulgò *Mont d'or*. In cujus valle extant thermæ sulphureæ et aluminosæ, item fons acidus. — Reperitur etiam hæc planta in monte vulgò *Plomb de Cantal* dicto. Anno 1617, mense augusti.

169 — P. 793.

Hippuris.
Equisetum arvense L.

En nostre pre *del Bourgnhou.*

169 *bis* — P. 805.

Phyllitis. Lingua Cervica Officinarum et perperam Scolopendria.

Sur le costeaut, non loing de l'eglise de *Perzès.*

170 — P. 808.

Ophioglosson, sive Enophyllum.
O. vulgatum L.

Dans les preds du village de *Labro* pres Espalion, au moys de may.

171 — P. 809.

Adianthum, sive Capillus Veneris verus. Callitrichon Apulei.
A. Capillus-veneris L.
et *Trichomanes Diosc. Polytricum.*
Asplenium trichomanes L.

Contre les rochers de *Cestens ;* croist en quantité et fort beau l'un et l'autre.

172 — P. 811.

Salvia vita, sive Ruta muraria.
Asplenium ruta-muraria L.

Dans les murailles *del Prat Sarrat.*

173 — P. 811.

Rorida, sive Ros Solis major.
Drosera rotundifolia L.

Plantula hæc mihi data anno 1640, mense augusti.

174 — P. 815.

Lonchitis altera Diosc.
Blechnum spicant L.

Parmi les rochers au bois de *Boneval*, du long du chemin allant audict couvent de Boneval.

175 — P. 4 (de la 2e partie).

Chamæleon albus Dioscoridis.
Carlina acanthifolia All.

Pres le villaige de *Bieunac*.

176 — P. 27.

Tragacantha, hircinos spirillos et aruncos imitata.
Astragalus tragacantha L.

D. Paschalis Lecoq doctor med. Salonæ collectam mihi dabat hanc plantam, anno 1596, Monspelii.

177 — P. 28.

Ononis, aut Anonis Ægipytos Cratevæ. Anguill.
Ononis spinosa L. — *O. antiquorum* Auct. et Lamk.

Cf. Lamk. *Dict. Encyclop.* t. II, p. 505 et Gren. et God. *Fl. fr.* I, p. 373.

En nostre pre de *La Vernhe*, 1637.

178 — P. 37 (1).

† *Perpusillum Melampyrum luteum.*
Ceratocephalus falcatus Pers. — *Ranunculus falcatus* L.

Ab Henrico Cherlero germano accepi. — Nemausi crescit.

(1) Appartient à la première partie et non à la deuxième de l'*Icones Stirpium*, sur lequel se trouvent signalées par Bernier 231 plantes, avec indication de localités, au lieu de 223, nombre indiqué p. 123 du présent Mémoire, l'auteur ayant négligé de relever les nos *bis* 77, 109, 124, 136, 142, 144, 169 et 201.

(Note du comité permanent)

179 — P. 40.

Lagopus altera folio pinnato.
Trifolium rubens L.

Le long du chemin allant au chasteau de *Masse*.

180 — P. 56.

Rutha pratensis Herbariorum.
Thalictrum flavum L.

A *la Boisse* dans le pre qu'a este de Paraire Pouchet, l'an 1620, en septembre.

181 — P. 81.

Caput Gallinaceum Belgarum.
Onobrychis sativa L.

Dans le pre de sire Jean Paraire pres *la Boisse*, le long du rivage d'Olt.

182 — P. 82.

† *Ferrum equinum.*
Hypochœris unisilaquosa L.

Monspel. copios. Via qua itur ad pagum dictum *Saint Jean de Bedas*.

183 — P. 86.

Glycyrrhiza siliquosa.
G. glabra L.

Se treuve aux pres qui sont du village de *Cuzuel* allant dudit village de Cuzuel au village *del Crós* au bort des boix. — L'an 1607, le 12 aoust.

184 — P. 88.

Colutea Theophasti.
C. arborescens L.
Le Baguenaudier.

In nostra sylva cædua d'*Aurifuelhe*. — Descendant du long de la riviere d'Olt aupres du moulin de *Rocolles* tirant vers le molin (*sic*) de *Coudoustrines*. — On en

174 — P. 815.

Lonchitis altera Diosc.
Blechnum spicant L.

Parmi les rochers au bois de *Boneval*, du long du chemin allant audict couvent de Boneval.

175 — P. 4 (de la 2e partie).

Chamæleon albus Dioscoridis.
Carlina acanthifolia All.

Pres le villaige de *Bieunac*.

176 — P. 27.

Tragacantha, hircinos spirillos et aruncos imitata.
Astragalus tragacantha L.

D. Paschalis Lecoq doctor med. Salonæ collectam mihi dabat hanc plantam, anno 1596, Monspelii.

177 — P. 28.

Ononis, aut Anonis Ægipytos Cratevæ. Anguill.
Ononis spinosa L. — *O. antiquorum* Auct. et Lamk.

Cf. Lamk. *Dict. Encyclop.* t. II, p. 505 et Gren. et God. *Fl. fr.* I, p. 373.

En nostre pre de *La Vernhe*, 1637.

178 — P. 37 (1).

† *Perpusillum Melampyrum luteum.*
Ceratocephalus falcatus Pers. — *Ranunculus falcatus* L.

Ab Henrico Cherlero germano accepi. — Nemausi crescit.

(1) Appartient à la première partie et non à la deuxième de l'*Icones Stirpium*, sur lequel se trouvent signalées par Bernier 231 plantes, avec indication de localités, au lieu de 223, nombre indiqué p. 123 du présent Mémoire, l'auteur ayant négligé de relever les nos *bis* 77, 109, 124, 136, 142, 144, 169 et 201.

(Note du comité permanent.)

179 — P. 40.

Lagopus altera folio pinnato.
Trifolium rubens L.

Le long du chemin allant au chasteau de *Masse*.

180 — P. 56.

Rutha pratensis Herbariorum.
Thalictrum flavum L.

A *la Boisse* dans le pre qu'a este de Paraire Pouchet, l'an 1620, en septembre.

181 — P. 81.

Caput Gallinaceum Belgarum.
Onobrychis sativa L.

Dans le pre de sire Jean Paraire pres *la Boisse*, le long du rivage d'Olt.

182 — P. 82.

† *Ferrum equinum.*
Hypochœris unisilaquosa L.

Monspel. copios. Via qua itur ad pagum dictum *Saint Jean de Bedas*.

183 — P. 86.

Glycyrrhiza siliquosa.
G. glabra L.

Se treuve aux pres qui sont du village de *Cuzuel* allant dudit village de Cuzuel au village *del Crôs* au bort des boix. — L'an 1607, le 12 aoust.

184 — P. 88.

Colutea Theophasti.
C. arborescens L.
Le Baguenaudier.

In nostra sylva cædua d'*Aurifuelhe*. — Descendant du long de la riviere d'Olt aupres du moulin de *Rocolles* tirant vers le molin (*sic*) de *Coudoustrines*. — On en

treuve aussi sur le bord des vignes, montant du long du chemin appelé *Lou Teulas* tirant vers le lieu *del Cayrol*.

185 — P. 89.

Vulgi Genistella infectoria.

Genista tinctoria L.?

Au terroir de *Sainte-Affrique* pres de *Guabriac*.

(Quelques auteurs rapportent ce nom de Lobel comme synonyme au *G. florida* L.; il est plus probable qu'il s'applique au *G. tinctoria* que Linné dans son *Hortus Cliffortianus* regarde comme identique avec le *Genistella infectoria*. Lobel *Hist.* 531. — Cf. *Codex Linn.* 5205. — Au surplus, il est évident que Bernier a voulu parler ici du *G. tinctoria*, l'autre espèce étant originaire d'Espagne.

186 — P. 96.

† *Fraxinella Cordi, an Tragium Dioscoridis?*

Dictamnus albus L.

In horto Patavino, 1598.

187 — P. 96.

† *Lentiscus Dioscoridis.*

Pistacia lentiscus L.

A Monpellier et parmi les landes de *Ginhac*.

188 — P. 101.

† *Syringa cærulea Lusitanica. Lilac Matthioli.*

S. vulgaris L.

Le Lilas commun.

Au cloistre de *Bonneval*. — M. Richer de Belleval doct. reg. de Monpel. me la donna.

189 — P. 109.

Vaccinia nigra et rubra.

Vaccinium myrtillus L.

Plurima in silvis *Sancti Genesii* et in sylva abbatiæ *Bonævallis*.

190 — P. 131.

Ligustrum.

L. Vulgare.

Passim inter sepes et in nostra sylva cædua d'*Aurifuelhe.*

191 — P. 138.

÷ *Eleagnon Theophrasti Vitex. Agnus castus Officinarum.*

Vitex agnus-castus L.

A *Villefranche* dans le jardin de Rodolin près la porte Saint-Jean.

192 — P. 142.

† *Laurus Tynnus cærulea bacca.*

Viburnum tinus L.

In monte *Ceti*, pres de Frontignan.

193 — P. 143.

† *Medica malus.*

Citrus medica L.

Patavii in horto Petri Bembi, nobilis Patavini.

Voyez ci-devant la note n° 45.

194 — P. 143.

† *Limones.*

Citrus medica B. — *Limones* L.

Patavii in horto Bembi, nobilis Patavini, 1598.

195 — P. 144.

† *Arantia.*

Citrus aurantium L.

Patavii.

196 — P. 144.

† *Pomum Assyrium.*

Patavii.

197 — P. 153.

† *Coccus infectoria.*
Quercus coccifera L.

In luco *Gramontio* prope Monspeliensem.

198 — P. 153.

Aquifolium, sive Agrifolium.
Ilex aquifolium L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis*.

199 — P. 155.

Quercus vulgaris cum glande et musco suo.

La figure représente une branche de chêne commun chargée de quelques noix de galle et du *usnea plicata* Ach.

Muscus hic plurimus visitur (*sic*) in quercubus annosis silvæ d'*Albrac*.

Plus loin, p. 242, à côté d'une figure identique, on lit :

In sylva d'*Aubrac* super quercu et fago reperitur speciosus et odorus hic muscus.

200 — P. 163.

Sambucus montana racemosa.
S. racemosa L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis* secus viam qua itur ad ipsum monasterium.

201 — P. 175.

Alnus nigra. Frangula.
Rhamnus frangula L.

In sylva abbatiæ *Bonævallis* reperitur, 1624. Et juxta ripam rivuli pagi de *las Romex* et in sylvis cæduis de *Carnejac*.

201 *bis* — P. 181.

Spina infectoria.
Rhamnus catharticus L.

Dans les hayes du pre du chasteau de *Masse*. — Al

Cause pres de *Montaignac*, p^sse d'Anglars, et pres d'*Espalion* sur le chemin allant a Bonneval.

202 — P. 182.

† *Berberis.*

B. vulgaris L.

A *la Gobelle* en Savoie, sur la rive de la rivière Isara, y croist copieuse.

203 — P. 187.

† *Guaiacum Patavinum.*

Diospyros lotus L.

Dans le jardin des simples construit par la seigneurie de Venise a *Padoüe* pour l'utilité des escoliers medecins. En ay cuelly des bagues, l'an 1598.

204 — P. 188.

Tilia femina Theophrasti.

T. platyphyllos Ehr.

In nostra sylva cædua d'*Aurifuelhe.*

205 — P. 191.

Amelanchier.

A. vulgaris Mœnch.

Il sylva de *Galenieres* quæ est abbatiæ Bonævallis et pres du chasteau de *Masse* allant à Bonneval.

206 — P. 201.

Sambucus Rosea sive Aquatica.

Viburnum opulus L.

Au parterre du cloistre de *Bonneval*, 1641, mense septembri.

207 — P. 202.

† *Ribes Arabum.*

R. rubrum L.

Circa ripas *Isaræ fluvii* copiosa crescit, in loco dicto *la Gobele.*

208 — P. 203.

Rosa Hiericontea.

Anastatica hiericunthea L.

Unam *Monspelii* vidi.

209 — P. 206.

Uva crispa.

Ribes L.

Circa margines viarum.

210 — P. 212.

Rubus Idæus.

Le Framboisier.

Passim inter vepres et in hortis colitur.

211 — P. 234.

† *Palma.*

Phœnix dactylifera L.

A *Montpellier* au jardin de M. Hucher, professeur en medecine.

Hucher, célèbre médecin du xvie siècle, naquit à Beauvais, fut professeur à Montpellier en 1570, et devint chancelier de l'Université en 1582. — En 1598, Henri IV le nomma son médecin.

212 — P. 241.

† *Ficus Indica.*

Cactus opuntia L.

Patavii visa in horto symplicium academico, 1598.

213 — P. 244.

Muscus clavatus.

Lycopodium clavatum L.

In ericetis juxta viam publicam qua itur a pago de *St Remise* versus pagum d'*Amberc*, mense maio, anno 1616. — Calculum decoctio comminuit. — Podagricos dolores a causa calida demulcet. — Vivum vaporem restituit. — Matthiolus. C.XX. l. 1.

214 — P. 246.

Lichen. Hepatica.
Marchantia polymorpha L.

Sur le rocher de la *Fon Sancha*, allant à l'eglise de *Perzes*.

215 — P. 250.

† *Corallina.*

J'en ai cuilly a *Cap de Cete* dans la mer ou rochers abotissans la mer, non loing de Frontignan. Partie de la Coralline endurcie en pierre et partie encore molle comme est la plante tendre, et en ay dans mon cabinet une plante moitié de laquelle est endurcie en pierre et le reste de la plante molle.

216 — P. 251.

† *Corallium.*

Dans le cabinet du duc de Florence dresse a Pise, on voit une branche de coral rouge parcreuë sur l'os petreux d'un crane d'homme tout petrefie, sur lequel on voit les sutures bien distinguées. La machouere basse ni est pas et les alveoles des dents qui manquent a laultre machouere se voient avec les dents bien rangées. Je maniais ce crane l'an 1598 à Pise.

217 — P. 253.

† *Corallum album.*

J'ai une piece de coral blanc dans mon cabinet, de la longueur de la paume de la main.

218 — P. 255.

† *Quercus marina.*
Fucus.......

J'en ay cueilly a *Peraus* en l'estang pres de Monpellier.

219 — P. 257.

† *Lithoxyla, sive ligna lapidea Anglica.*
La figure paraît représenter un tronc d'arbre pétrifié.

Dans le cabinet dresse par le grand-duc de Toscane en sa ville de *Pise*, en faveur et utilité des esçoliers medecins se voit un tronc de arbre long de cinq a six pams, tout couvert en pierre sur lequel on remarque les coups d'ache (*sic*) donnès en coupant ledict arbre avant estre pierre.

220 — P. 259.

Britannicæ Conchæ anatiferæ.

Anno 1598, Concham anatiferam mihi dabat Henricus Kerlerus doctor medicus Basiliensis.

La figure de Lobel représente un tronc d'arbre chargé de coquilles qui paraissent donner naissance à des canards. Le *Pinax*, pp. 513, 514, traite assez longuement cette question d'arbres qui produisent des oiseaux aquatiques, soit par la transformation de leurs fruits, soit par celle de champignons venus sur eux. *Conchæ anatiferæ*, dit-il, *ex arbore dependentes, trunco adherentes*. Et un peu plus loin : *Olaus magnus scribit e lignis putridis fungos primùm enasci, et ex his, aves maritimas quæ piscibus vivunt*. Et encore : *Arbor ex cujus fructibus in aquam delapsis anates prodeunt*, etc. G. Bauhin invoque à l'appui de ces merveilles un grand nombre d'autorités telles que celle de Cornelius Scribanius, Antonius Torquemada, Baptista Porta, Abraham Ortelius, etc.

On peut voir sur ce point M. Pouchet, *Histoire des Sciences naturelles au moyen-âge*, p. 85 et 292.

221 — P. 262.

† *Magnæ admirationis herba Peruviana descripta.*

In horto Palavino, 1598.

222 — P. 265.

Phyllitis, lingua Cervina officinarum, et perperam Scolopendria.

Scolopendrium officinale Sm.

Dans les pres qui sont soubz l'église de *Perzes* d'Espalion, contre les rochiers.

223 — P. 268.

Hypogenista, Rapum-Genistæ à similitudine.
Orabanche major Lamk.

Allant d'*Espalion* au *Cambon*, sur le bord du chemin pres des plantes du genest. — Et en nostre chastanhial dite *del Poumairet.*

Rodez, 23 juillet 1854.

NOTES

SUR QUELQUES ANOMALIES VÉGÉTALES

OBSERVÉES AUX ENVIRONS DE RODEZ

Par feu Emile MAZUC et M. U. PEYRAS.

Tout le monde comprend aujourd'hui l'importance que présentent les anomalies (*abnormitates*) relativement à l'organographie et la morphologie des êtres organisés.

Ce n'est souvent que dans les cas accidentels ou anormaux que l'on peut saisir nettement l'explication des phénomènes de l'ordre habituel ou normal, et l'histoire scientifique de nos cinquante dernières années est là pour attester toute la lumière que la tératologie a répandue sur l'étude philosophique des organes des animaux et des plantes. Aussi le répertoire des faits tératologiques s'est-il accru et s'accroît-il encore avec rapidité ; c'est faire avancer la science que de publier ceux de ces faits que l'on a été à même d'observer.

Le service que M. Geoffroy Saint-Hilaire avait rendu à la zoologie en publiant son traité de tératologie animale, notre savant collègue, M. Moquin-Tandon, l'a rendu, il y a déjà quelques années, à la botanique (1). Son livre, où sont décrits et rangés méthodiquement tous les cas d'anomalie végétale connus jusqu'en 1840, est un ouvrage classique qui doit servir de base à tous

(1) *Eléments de tératologie végétale, ou histoire abrégée des anomalies de l'organisation dans les végétaux*, in-8°, 1840.

ceux qui se proposent d'écrire sur le même sujet. L'auteur, tout en énumérant avec soin ces divers cas, y insiste souvent et avec raison sur la véritable importance qu'ils présentent comme « corollaires des lois les plus » générales de l'organisation, » et sur l'analogie, l'identité même que les phénomènes tératologiques d'un végétal offrent avec les phénomènes normaux d'un autre végétal.

Plus récemment, c'est en s'appuyant sur une anomalie de *Delphinium elatum*, que M. Ad. Brongniart (1) a émis sur l'origine de l'ovule une théorie nouvelle, déjà admise par plusieurs botanistes, théorie qui tendrait à détruire celle qui a régné à peu près sans partage jusqu'à cette époque, et qui a été notamment exposée avec tant de clarté et de conviction par M. A. de Saint-Hilaire dans sa belle *Morphologie végétale* (2). De tous côtés, enfin, tant dans les flores que dans les recueils périodiques consacrés à la botanique, on enregistre avec soin de ces faits si féconds en enseignements, et l'organographie s'enrichit tous les jours de précieux documents.

Si les quelques cas d'anomalie végétale que nous consignons ici aujourd'hui n'ont pas par eux-mêmes une grande importance, ils sont tout au moins curieux, et nous croirions avoir fait beaucoup si nous avions inspiré aux jeunes botanistes Aveyronnais le désir d'observer et de noter soigneusement les cas analogues qui pourraient se présenter à eux. On le sait, dans la bota-

(1) *Archiv. mus. hist. nat.*, t. 4 (1845), p. 43, tab. 14. Et aussi *Compt. rend. Acad. sc.* 1844, 1er sem., p. 515 et seq.

(2) On sait que les ovules étaient jusqu'ici considérés comme une dépendance de l'axe floral ou placenta : ce placenta étant ordinairement soudé par les bords des feuilles carpellaires. D'après M. Ad. Brongniart et quelques autres auteurs, il faudrait voir dans l'ovule un lobe métamorphosé de la feuille carpellaire, et dans le placenta une nervure ou faisceau fibreux de cette même feuille. Mais cette théorie, si elle peut rendre compte de la formation des ovules quand ils naissent d'un placenta axile ou pariétal, ne peut s'appliquer au cas où ils viennent sur un placenta central et libre comme l'est celui des primulacées, des myrsinées, ni à celui où un seul ovule se trouve au fond d'une loge unique formée par la réunion de plusieurs feuilles carpellaires, ce qui est l'état des chénopodées, polygonées.

nique comme dans les autres sciences physiques, les faits seuls ont réellement une grande valeur, et c'est à en recueillir exactement un grand nombre que doit se passer la vie du naturaliste. Les théories se font ensuite d'elles-mêmes (1).

Trifolium repens L. — Dans l'état habituel, les capitules de cette plante si commune se composent de fleurs blanches, médiocres ; les extérieures, sessiles ou presque sessiles ; les intérieures, plus ou moins pédonculées ; le calice est petit, blanchâtre, ordinairement bordé de rouge au sommet et à cinq dents subulées. Dans une anomalie de cette plante que j'ai cueillie à Cayssiols, près de Rodez, dans un terrain gras, la corolle a avorté, sinon en totalité, du moins en grande partie ; le calice a pris des dimensions démesurées : porté par un pédoncule long de plusieurs centimètres, il est entièrement vert et se compose de cinq folioles bien distinctes, larges, veinées, bordées de dents cuspidées, et que je ne puis mieux comparer pour la forme qu'aux folioles des feuilles de l'*Ononis striata* moins les stries. Ce calice ainsi déformé est à deux lèvres fort exagérées : l'inférieure composée de trois folioles est placée fort au-dessous de la supérieure. Celle-ci est composée de deux folioles naissant ensemble d'une sorte de pétiole allongé qui les élève quelquefois de deux ou trois centimètres au-dessus des trois inférieures. Néanmoins la base de ce pétiole adhère avec la base des folioles inférieures, et l'on peut dire que le calice est encore monosépale.

Quand la corolle n'a pas totalement avorté, elle ne subsiste que sous la forme d'une gaine imperceptible.

Les étamines n'existent pas.

Le carpelle, sessile dans l'état normal, est ici pourvu d'un assez long pédoncule qui l'élève sensiblement au-dessus de la base du calice. Il est plus du double que

(1) « Les vraies théories se font d'elles-mêmes..... La vraie » théorie n'est que l'enchaînement naturel des faits, qui, dès » qu'ils sont nombreux, se touchent et se lient les uns aux » autres par leur seule vertu propre. » (M. Flourens. — *Hist. trav. id.* Buffon, 2ᵉ éd., p. 77).

dans les fleurs normales, flexueux, dépourvu le plus souvent de style et renfermant quelquefois dans son intérieur des rudiments d'ovules. Il est ou clos ou étalé.

Il y a donc là hypertrophie des pédoncules, du calice et du carpelle, avortement des étamines, atrophie ou avortement de la corolle et des ovules (1)..

Ces fleurs ainsi déformées avaient l'aspect d'une rosette de petites folioles ; elles venaient au milieu d'autres fleurs bien conformées et normales. J'ai pu, au reste, observer tous les passages entre les capitules normaux et ceux que je viens de décrire. On voyait, à mesure que les pédoncules des fleurs s'allongeaient, les folioles du calice prendre de l'accroissement et la couleur verte, le carpelle s'allonger, la corolle et les étamines diminuer.

Sedum rupestre L. — Un individu de *S. rupestre*, que j'ai cueilli au mois d'octobre sur une muraille calcaire à Valady, m'a présenté un curieux exemple de chloranthie (2). A la place de quelques fleurs, à l'aisselle des bractées qui les accompagnent, se trouvait un petit rameau stérile chargé d'une douzaine de feuilles. Il était long de cinq centimètres environ et ressemblait complètement à ces pousses stériles qui émanent de la base de l'individu. Cinq à six fleurs étaient ainsi métamorphosées ; les autres étaient normalement conformées, autant que j'ai pu en juger par les fruits mûrs dont les graines s'étaient déjà échappées.

Depuis qu'elle a été mise dans la science par le génie de Gœthe, l'idée que toutes les pièces florales ne sont dues qu'à la métamorphose du même organe, la feuille, s'est développée et confirmée. La fleur est considérée aujourd'hui comme une rosette de feuilles modifiées. Le fait que nous citons et qui a beaucoup d'analogie avec le suivant, montre un vrai rameau chargé de feuilles à la place que doivent occuper les fleurs ; raccourcissons l'axe du rameau, faisons par la pensée subir

(1) MM. Jæger et de Candolle paraissent avoir observé une anomalie analogue de la même plante. Voyez Moquin-Tandon, *loc. cit.*, 202, 231, 299......

(2) Moquin-Tandon, *loc. cit.*, p. 231.

aux feuilles les changements de forme et de couleur qu'elles éprouvent ordinairement, et nous aurons une fleur.

Mentha rotundifolia L.—Ici, ce n'est pas en pousses stériles de feuilles que se sont changées plusieurs fleurs, c'est en vrais bourgeons globuleux, sessiles, pubescents, grisâtres. Les écailles sont opposées deux par deux, et elles se croisent alternativement comme font les feuilles des menthes et de toutes les labiées.

La piqûre de plusieurs insectes développe quelquefois sur certaines plantes, le thym, le genêt commun, etc., des productions semblables à de petits bourgeons. Mais je ne crois pas qu'ici la production des bourgeons fût due à cette cause.

J'ai recueilli cette anomalie sur les bords d'un chemin sec, près de Rodez.

Anemone hepatica L. — Chez les plantes élevées en développement comme sont les renonculacées, les anonacées, etc., on voit souvent quelques pièces surnuméraires au verticille de la corolle. Elles proviennent soit d'un commencement de multiplication, soit du dédoublement latéral de quelques pétales. Dans ce dernier cas, qui se présente fréquemment chez les anémones, l'état tératologique n'est que la reproduction de l'état normal de Ficaire commune (*Ficaria ranunculoïdes* D. C.)

Chez une fleur d'*Anemone hepatica* cueillie aux environs de Bertholène, il n'en était plus ainsi. Le calice (involucre auct.) avait quatre folioles au lieu de trois ; la corolle, au lieu de deux verticilles composés de trois pétales chacun, avait deux verticilles dimères, dont les pièces alternaient régulièrement avec celles du calice : les étamines et les carpelles n'avaient pas subi de changement notable.

Les deux enveloppes extérieures de la fleur formaient donc ici quatre verticilles alternés de deux pièces chacun. Il y avait multiplication dans le calice et avortement dans la corolle, le tout parfaitement symétrique et régulier. C'était la reproduction exacte du calice et de la corolle des crucifères.

Allium moly L. — Au milieu d'une ombelle de fleurs normales d'un *Allium moly* cultivé, j'en ai recueilli deux dont le périanthe et les étamines ne présentaient que cinq éléments au lieu de six. Les verticelles étaient clos et réguliers ; à chacun des pétales était opposée une étamine et l'estivation, autant que j'ai pu en juger d'après la fleur ouverte, était quinconciale (?). L'ovaire n'avait plus que deux carpelles.

En même temps qu'un carpelle il avait donc avorté un pétale (sépale) et l'étamine qui lui était opposée. Ce petit fait ne pourrait-il pas servir à corroborer l'opinion de ceux qui regardent les étamines des monocotylédones comme le résultat du dédoublement des pétales ?

Scolopendrium officinale L. — Les frondes de la scolopendre sont dans l'état habituel simples et entières. Un individu, transplanté des rochers de Salles-la-Source dans notre jardin de Rodez, m'a présenté plusieurs frondes divisées à leur sommet en deux lobes plus ou moins profonds, par suite de la bifurcation du faisceau fibreux médian.

Ce phénomène, cité par M. Moquin-Tandon (1), s'observe assez fréquemment. Il reproduit l'état d'une fougère des Indes, *Alsophila perrotetiana*, que cite et représente M. A. de Jussieu (2). C'est une disjonction ; c'est l'inverse de la soudure qui s'opère entre organes voisins et distincts. On voit souvent deux feuilles soudées ensemble sur une plus ou moins grande partie de leur longueur.

Rosa..... — Les roses sont fort sujettes à la prolification; une foule d'auteurs en ont cité des exemples (3). Un pied de rosier que je cultive et dont j'ignore l'espèce offre chaque année, avec une remarquable constance, ce phénomène sur la majeure partie de ses fleurs. Les pétales sont alors chiffonnés, peu développés, et du centre s'élève un pédoncule plus ou moins

(1) Moquin-Tandon, *loc. cit.*, p. 298.

(2) *Cours de bot.*, p. 94, fig. 119.

(3) Notamment Linnœus, *Phil. bot.*, § 123, 124.

long, terminé soit par une autre rose, soit par un bouton déformé ou une touffe de feuilles atrophiées. Dans le premier cas, la fleur supérieure est petite, rabougrie, son calice est irrégulier, et à son centre on observe souvent une sorte de bourgeon vert couvert de poils. Quelquefois une partie des pétales de la fleur inférieure est élevée sur le pédoncule qui sort de son milieu. Toujours les organes sont plus ou moins déformés.

J'offre à l'herbier de la Société de l'Aveyron ces individus anormaux. Si la collection s'augmentait, on pourrait former un herbier tératologique aveyronnais qui serait du plus haut intérêt pour la science.

NOTE PAR M. U. PEYRAS.

Il a été mis sous les yeux de la commission des *Mémoires*, par M. Peyras, l'un de ses membres, une rose qui présente une anomalie de prolification plus rare que celle qui est signalée par M. Mazuc. Le pédoncule, en continuant sa marche à travers le cœur de la fleur, s'est divisé en trois parties bien distinctes quoiquoi soudées entre elles, terminées par des boutons soudés aussi en une seule masse. Dans ce cas, c'est une partie des étamines de la fleur inférieure qui a été élevée sur le prolongement du pédoncule à une hauteur considérable. Les folioles du calice se sont démesurément développées et leur forme indique une sorte d'intermédiaire entre les sépales et les vraies feuilles.

On serait, d'après cela, porté à penser que, dans la rose, l'ovaire n'est que le développement terminal du pédoncule. Quand ce développement, au lieu de s'effectuer dans les trois dimensions en cône ou en sphère, se fait dans la direction de l'axe, le pédoncule primitif devient une espèce de tige capable d'émettre de nouveaux pédoncules, et de là l'explication de la forme intermédiaire des enveloppes calicinales entre celle des sépales et celle des feuilles proprement dites. De là aussi l'explication de l'élévation des étamines au-dessus de la fleur.

M. Peyras a présenté aussi un *Ranunculus* cueilli

dans un endroit où l'on avait déposé longtemps du fumier. Plusieurs tiges se sont soudées entre elles, et toutes leurs fleurs terminales se sont unies de manière à former une fleur unique, semblable à une fleur double. D'ailleurs, quoique soudées, chaque tige a émis latéralement des fleurs normales. Ce phénomène est facile à comprendre, si l'on considère que, par suite de l'engrais, le bourgeon unique, qui naît d'habitude pour produire la tige, a dû être multiplié au même point ; ces bourgeons très serrés ont produit des tiges qui, se trouvant en contact, se sont unies et ont continué leur développement dans cette union, chacune devant produire une fleur. Ce serait là un exemple de prolification dans le *Ranunculus*.

La Société possède dans sa collection une asperge prodigieuse formée par la soudure continue d'un nombre très-considérable d'individus : phénomène qui rentre dans le même cas et est dû à la même cause.

ÉTUDES MÉTÉOROLOGIQUES

Par M. l'abbé DALAC.

I.

Faut-il croire aux influences lunaires?

Si, dans tous les temps, la lune a été l'objet des plus minutieuses observations, ce n'est certainement pas par l'importance de la place qu'elle tient dans notre système planétaire. Astre sans lumière inhérente et sans chaleur, soumise à l'action attractive de tous les globes qui l'avoisinent; elle n'a pas même une marche assurée dans le ciel, et par ses perturbations continuelles, elle a toujours fait le tourment des astronomes qui ont voulu préciser sa course. Aussi Fournier et ses disciples n'en veulent-ils plus dans leur nouvelle cosmogonie. D'après eux, *c'est un astre mort, un cadavre, une momie qui ira bientôt se décomposer, et sera remplacé par cinq lunes vivantes.* C'est très bien! Les savants seront alors délivrés de ce pénible calcul qu'a demandé jusqu'à présent sa marche irrégulière, et certaines têtes ne seront plus exposées aux malignes influences que, à tort ou à raison, on attribue à cette planète. Toutefois, comme l'époque de cet heureux changement n'est pas pour le moment bien fixée, et qu'elle est peut-être assez reculée dans l'avenir, la lune jouira probablement pendant longtemps encore de ses anciennes prérogatives, dans les dérangements des saisons comme dans beaucoup d'autres cas où on lui fait jouer un rôle passablement gratuit. La grandeur apparente que lui donne sa proximité de la terre, ses diverses phases, les éclipses qu'elle cause ou qu'elle subit, laisseront toujours croire

à la multitude que son action entre pour beaucoup dans les divers phénomènes de notre globe. Cette erreur, si cela en est une, date de trop loin pour disparaître si vite ; elle est trop répandue pour ne pas braver encore les siècles, en dépit du dédain de quelques savants. Pendant longtemps encore le cultivateur, même le plus expérimenté, avant de confier à la terre l'espoir de ses richesses consultera les phases de la lune, les néoménies avancées ou retardées, et, malgré l'opinion contraire du plus habile astronome de notre siècle, le système de Toaldo aura sa vogue.

Mais, si l'agronome peut avoir quelques raisons plausibles d'observer les phases de la lune, l'ignorance, d'un autre côté, a poussé si loin les préjugés sur ce point, qu'on voit souvent chez certaines personnes les observances les plus ridicules établies comme dogme de conduite. Faut-il couper les ongles ou les cheveux, faire la lessive ou prendre un bain, elles consultent la lune. C'est la lune qui donne une couleur blanche ou noire à la moelle des os, qui retarde ou accélère la putréfaction des viandes, qui facilite l'éclosion des œufs, etc., etc. Il n'y a pas jusqu'à son innocente lumière qui n'ait des accusateurs. C'est elle, dit-on, qui amène souvent les gelées tardives d'avril ou de mai ; elle dévore même le granit dans les murs de nos édifices. Malheur à la beauté qui expose son teint de rose à sa maligne influence ! Sa fraîcheur sera bientôt remplacée par une peau hâlée, comme si elle eût été brûlée des ardeurs du soleil.

On n'en finirait pas si l'on voulait citer toutes les opinions populaires sur cet article, et ce n'est pas dans un seul lieu qu'elles règnent ; on les retrouve dans toutes les parties du monde ; elles ne sont pas seulement de nos jours, on les trouve reproduites dans les plus anciens écrits et confirmées par l'autorité des plus graves philosophes. A l'aspect d'un consentement si universel, on est naturellement porté à se demander : n'y aurait-il donc rien de vrai dans une croyance si généralement répandue ? Aurait-elle pu franchir les siècles et s'accréditer ainsi partout, si elle n'avait quelque appui dans les lois de la nature, et la science actuelle n'aurait-elle aucun principe dont on pût l'étayer ?

Parmi les belles découvertes que nous ont léguées les deux derniers siècles, celle de la gravitation universelle peut être mise au premier rang. *Les corps célestes s'attirent en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré des distances.* Telle est la loi qui régit les corps dans l'espace, loi que quelques savants avaient entrevue depuis longtemps et dont la promulgation aurait suffi pour immortaliser le célèbre Newton. C'est sur ce principe que repose toute l'astronomie moderne, et c'est dans cette action mutuelle des astres que naturellement l'on doit chercher la cause des influences lunaires, s'il en existe.

D'après ces données, la lune et la terre ont l'une sur l'autre une attraction réciproque, proportionnelle au carré de leur distance et à la grandeur de leurs masses, et le soleil, à son tour, exerçant son action sur ces deux planètes, les fait constamment graviter vers son centre, ou, ce qui n'est qu'une conséquence de ce principe, le soleil et la lune, par leurs forces attractives, diminuent ou augmentent la gravité des corps placés à la surface de la terre, selon que ceux-ci se trouvent placés en regard de ces deux astres ou sur le côté opposé.

La force de l'attraction lunaire, comparée à celle du soleil, serait peu de chose à raison de la masse. La masse de la lune est 88 fois plus petite que celle de la terre, et la masse de celle-ci 354,936 fois plus petite que celle du soleil ; mais la proximité de ce satellite à l'égard de la terre lui donne une action presque trois fois plus forte que celle du soleil, malgré la disproportion des deux astres. Cette action attractive se manifeste surtout par les marées, dont personne aujourd'hui n'ignore la cause et dont les diverses particularités pourront nous faire soupçonner d'autres influences sur plusieurs phénomènes de la nature.

Ce n'est pas ici le cas d'entrer dans la discussion sur la théorie des marées. Ce sujet a été assez traité par tous les astronomes. Il suffit, pour le but proposé, de faire remarquer les deux circonstances suivantes :

1° L'attraction lunaire est assez puissante pour élever, deux fois le jour, les eaux de la mer à plusieurs

mètres au-dessus de leur niveau, et les entraîner à de grandes distances dans le continent;

2° Les marées sont plus grandes dans les pleines lunes ou les nouvelles lunes que dans les quadratures ; dans les périgées, temps où la lune est le plus rapprochée de la terre, que dans les apogées, époques où ce satellite est plus éloigné de nous.

Ces faits, qui se présentent journellement à nos yeux, ne pourront-ils pas nous mettre dans la voie, pour expliquer quelques-unes des influences que le vulgaire attribue à la lune sur la végétation et le changement de température?

Le soulèvement de l'Océan, au passage de la lune, met en évidence l'action de cet astre et nous fournit même le moyen d'en calculer la force; mais cette action, pour être moins apparente à la surface du continent, n'en est pas moins réelle, et tous les corps, tant liquides que solides, lui sont également soumis. La lune, lors de son passage au méridien d'un lieu, attire vers elle tous les corps qui se trouvent sous ce méridien, avec la même force qu'elle soulève les eaux des mers, et leur poids on tendance vers le centre de la terre se trouve par là diminué d'autant. Mais ce n'est pas seulement sur les corps placés immédiatement sous l'astre que cette action se fait sentir : il n'y a pas un atôme de notre globe qui ne soit plus ou moins attiré, et, par suite, le côté opposé, ou les corps situés aux antipodes, tendent vers la lune, quoique avec moins de force que les premiers, à cause d'une plus grande distance. Comme dans ce dernier cas, la ligne d'attraction passe par le centre de la terre, l'attraction lunaire se joint ici à l'attraction terrestre, et la pesanteur, au lieu d'être diminuée, est au contraire augmentée.

Ces principes une fois posés, examinons ce qui doit se passer dans une plante aux diverses phases de la lune, ou, si l'on veut, à l'époque des grandes et des petites marées.

Prenons-la dans sa conjonction avec le soleil. Ces deux astres agissent alors dans le même sens sur la terre, et leur action se confond ; c'est l'époque des grandes marées. La plante soumise à leur plus grande influence, lors du passage au méridien, gravitera avec

moins d'intensité vers le centre de la terre et éprouvera en même temps une moindre pression atmosphérique. l'air se trouvant attiré comme les autres corps. Les gaz intérieurs se dilateront et ouvriront ses pores ; la sève, trouvant moins d'obstacles à vaincre, aidée, d'ailleurs, dans son ascension par ces mêmes causes, circulera plus facilement dans les vaisseaux lymphatiques. De plus, ces divers phénomènes s'accomplissant vers le milieu du jour, la chaleur de midi ajoutera son action à celle des astres pour mettre cette plante dans des circonstances plus ou moins favorables à son développement.

Considérons ensuite les effets que cette même cause doit produire lorsque la lune est en opposition avec le soleil, c'est-à-dire dans la pleine lune. L'action attractive est la même, mais elle n'est plus dirigée dans le même sens que celle du soleil, ou plutôt elle est dirigée en sens contraire. En outre, ce n'est pas à midi, instant de la plus grande chaleur diurne, qu'elle est dans sa force ; c'est, au contraire, à minuit, lorsque les pores des plantes, resserrés par le froid, présentent le plus d'obstacle à la circulation de la sève, et dans le temps où le soleil, situé sur le même méridien, mais dans l'hémisphère opposé, agit en sens inverse et s'oppose à l'ascension de ce liquide. A midi, le rôle change pour les deux astres. L'action du soleil se joint à sa douce chaleur pour dilater la plante ; mais l'astre de la nuit agit en sens contraire, et par son attraction plus forte, fait plus que détruire les effets de l'attraction solaire. La plante se trouvera donc dans des conditions bien différentes de celles où elle était pendant la néoménie. Ces conditions varient encore avec les différentes positions que prend la lune par rapport au soleil. Les actions des deux astres se combinent de diverses manières jusqu'aux quadratures où elles sont opposées dans leur effet.

D'après cet exposé, qui est basé sur les données même de la science, serait-on bien hasardeux si l'on admettait que le quantième de la lune peut favoriser ou retarder la germination de la semence confiée à la terre ; qu'elle peut lui donner plus ou moins de vigueur dans son premier développement, d'où dépend le plus

souvent sa future fécondité? Quelle époque choisir pour avoir la plus belle chance de succès? C'est là le point difficile; l'expérience seule peut le faire connaître. C'est la science de l'habile cultivateur. Chaque fruit peut demander une saison différente; et la qualité du terrain peut aussi entrer en considération pour déterminer le choix. Ce doit être l'étude de l'homme du métier (1).

II.

Doit-on admettre l'influence de la lune sur les changements de temps?

Si, dans nos contrées, on soumettait cette question à la décision des habitants de nos campagnes et même de nos cités, l'affirmation aurait sans doute l'immense majorité des voix. Entrez chez le laboureur, dans ces moments de loisir que lui donne parfois une saison contraire à ses désirs, vous le trouverez peut-être le calendrier à la main. Qu'y cherche-t-il? Ce ne sont pas assurément les noms des maréchaux de France, ni ceux des autres grands personnages, dont il s'occupe fort peu. Il parcourt le système de Toaldo; il cherche s'il n'y aurait pas quelque point lunaire assez rapproché qui lui donnât l'espoir d'un changement de temps. Sans être astronome, il connaît les périgées et les apogées, les lunistices et les équinoxes, et, sans s'inquiéter des controverses des savants sur cette matière, il base ses travaux, tant qu'il le peut, sur les pronostics qui lui sont donnés. Est-ce un préjugé de sa part? Il serait bien difficile de le lui faire croire; car le

(1) On cite comme contraires à cette opinion des expériences faites sur les bois de l'Etat. Je compterais plus, dans ce cas, aux expériences de ma jardinière. Ce n'est pas, en effet, sur les plantes qui mettent longtemps à croître que l'on peut reconnaître l'influence de la lune. Elles peuvent réparer, dans leur durée, la mauvaise influence d'une saison. Les plantes annuelles, qui n'ont que quelques mois d'existence, doivent donner des résultats plus sensibles.

plus souvent le changement prévu arrive. D'ailleurs, s'il y a de grands astronomes qui refusent de croire à cette influence, il y en a aussi d'autres non moins recommandables qui sont d'une opinion contraire. On peut donc, sans témérité, suivre ces derniers, malgré les dénégations de quelques célébrités devant lesquelles on s'inclinerait peut-être dans toute autre circonstance, et, sans avoir la prétention de décider une question si difficile, qu'il nous soit permis d'exposer les raisons principales sur lesquelles l'opinion affirmative semble être basée.

L'atmosphère, à une certaine hauteur, est toujours pure et sans nuage ; mais les couches d'air rapprochées de la terre sont constamment imprégnées d'une certaine quantité de vapeurs qui augmentent ou diminuent, selon que ces couches acquièrent plus ou moins de densité. Elles sont le résultat de l'émission qui a lieu sans cesse à la surface des eaux des mers, des rivières, des terrains humides et même des eaux souterraines. Après avoir atteint une certaine élévation, elles rencontrent des régions froides où elles se condensent, forment les nuages, et, devenant tôt ou tard plus pesantes que l'air par l'effet du refroidissement, elles subissent les lois de l'attraction et produisent ces rosées fécondantes, sans lesquelles la végétation ne pourrait avoir lieu ; ou quelquefois elles donnent ces pluies continuelles et ces trombes terribles qui laissent après elles la dévastation et la stérilité.

Toute cause qui favorise cette évaporation peut devenir une cause de pluie plus ou moins prochaine, puisqu'elle jette dans l'atmosphère une plus grande quantité d'eau qui retombera tôt ou tard. Il ne s'agit donc que de chercher si la lune, dans ses diverses positions, peut amener ce résultat.

C'est un principe connu que la quantité de vapeur qui s'exhale de la surface d'un liquide, à un degré donné de chaleur, dépend du degré de pression auquel est soumise cette surface. L'évaporation, qui serait instantanée dans le vide, ne s'opère que lentement en plein air ; les autres circonstances étant les mêmes, elle diminue de plus en plus si l'on augmente la pression, s'arrête même totalement ; bien plus, par une pression

extraordinaire, on peut rendre liquides des corps gazeux de leur nature ; on peut même les solidifier.

En termes plus exacts, la quotité de vapeur émise dans un temps donné, par une surface liquide, est en raison inverse de la pression qu'éprouve cette surface.

D'un autre côté, toutes les eaux terrestres supportent une pression constante dans son action, mais variable dans son intensité. C'est la pression atmosphérique, c'est l'air qui, étant soumis, comme tous les autres corps, aux lois de la gravitation, tend sans cesse vers le centre de la terre, pèse sur chaque point de la surface de l'eau, comme l'eau elle-même pèse sur le fond du bassin où elle est enfermée, et la maintient dans un état d'équilibre. Mais sa pesanteur n'est pas la même sur tous les points du globe ni dans tous les temps. Comme elle dépend de la hauteur de la colonne qui pèse sur le liquide, son maximum est au niveau de la mer, et elle va en diminuant à mesure que l'on s'élève au-dessus de ce niveau.

Une autre cause vient encore faire varier continuellement cette pesanteur, ce sont les fluctuations de l'atmosphère, qui ne conserve jamais pendant longtemps le même degré de densité. L'air, se condensant ou se dilatant sans cesse et à des époques presque toujours imprévues, oppose dans le premier cas plus de résistance aux vapeurs, tandis que, dans le second cas, il leur laisse un plus libre cours. Il suit de là que toute cause qui peut contribuer à condenser ou à dilater l'atmosphère peut amener un dérangement de temps. Il ne reste plus qu'à examiner si la lune, dans ses diverses phases, ne jouirait pas de cette propriété.

Ici nous aurons encore recours à la force attractive de cet astre qui nous a déjà servi à démontrer d'autres influences. Cette force, rendue sensible sur les eaux de l'Océan, agit également, quoique d'une manière moins évidente, sur les corps gazeux qui composent l'atmosphère.

S'il y a des marées terrestres, on est obligé d'admettre qu'il doit y avoir aussi des marées aériennes, et même d'autant plus fortes que les couches supérieures de l'atmosphère sont plus rapprochées du centre d'attraction, et que, d'ailleurs, les corps gazeux cèdent

plus promptement à l'impulsion donnée que les corps liquides. Les marées aériennes doivent suivre toutes les périodes des marées terrestres, et, par conséquent, varier avec les différentes phases de la lune. Les vapeurs dont l'atmosphère est imprégnée suivent nécessairement les mêmes mouvements que le fluide qui les soutient; dans les grandes marées, leur gravité diminue, leur force expansive augmente; elles atteignent plus promptement les hautes régions où, condensées par le froid, elles se résolvent en eau, et, devenues plus pesantes que le gaz ambiant, elles sont de nouveau attirées vers la terre dont elles alimentent les sources. Mais en même temps que leur expansion et leur ascension sont favorisées, une autre cause contribue à les former à la surface des liquides. L'attraction lunaire, à l'époque de sa plus grande influence, diminuant la pesanteur des corps sur le globe, diminue aussi la pression atmosphérique, et, par suite, l'obstacle à la formation des vapeurs. Leur quantité doit augmenter dans l'espace, et les chances d'une pluie prochaine augmentent alors dans la même proportion.

Ici une objection peut se présenter. Si les phases de la lune ont une influence sur le dérangement des saisons, ne semble-t-il pas que ces changements devraient être constants et périodiques comme le retour de ces phases ?

Cette difficulté disparaît, si l'on considère que la quantité de pluie qui tombe dans un pays ne dépend pas seulement des causes qui peuvent faciliter l'évaporation, mais encore de la direction des vents. Les vapeurs que produisent les sources et les rivières ne donneraient jamais une pluie abondante, si les mers et les grands lacs ne jetaient dans l'atmosphère une énorme quantité d'eau qui tombe ensuite sur les continents. Aussi les vents qui nous arrivent après avoir traversé l'Océan ou la Méditerranée amènent-ils presque toujours chez nous des nuages épais qui se résolvent bientôt en pluie, tandis que le vent du nord, qui ne trouve que des terres sur son passage, nous donne ordinairement un ciel pur et un air sec. La direction des courants dans l'atmosphère paraît dépendre peu de l'influence de la lune. Elle a une autre cause encore inconnue. Ainsi,

quoique, à certaines époques déterminées, l'évaporation soit plus abondante, la pluie n'arrivera pas toujours. Elle peut être refoulée par les vents sur les mers elles-mêmes ou sur des continents opposés. C'est par la même raison que la dépression de la colonne de mercure, dans le baromètre, que l'on regarde comme un signe ordinaire de pluie, devient parfois un présage trompeur.

III.

La cloche en temps d'orage.

D'où vient cet usage, si enraciné dans nos campagnes, de sonner les cloches dès que l'orage menace? Est-ce un de ces préjugés qui n'ont d'autre origine qu'une tradition sans cause ? Faut-il en chercher le principe dans l'esprit religieux de nos populations pour qui la cloche est un objet sacré, destiné à porter jusqu'au Ciel les vœux des âmes chrétiennes? ou bien encore y aurait-il dans les vibrations du métal quelque propriété physique qui, agissant sur le nuage, en paralyserait les effets? Telles sont les questions que l'on s'adresse assez naturellement en face d'une pratique qui semble remonter assez haut dans les annales du christianisme, et qui lutte depuis près d'un siècle contre les arrêts de la police et le dédain irréligieux des esprits forts. Au dire de ces derniers, elle ne mérite pas même l'examen des hommes sensés, et les plus tolérants d'entre eux croient faire grâce, en traitant seulement de gens ignorants et arriérés ceux qui ont encore quelque confiance dans le son de la cloche en temps d'orage, ou qui, pour ne pas heurter une opinion reçue, tolèrent cet usage sans l'approuver. A force de le répéter de cent manières différentes, on est ainsi parvenu à faire croire aux personnes peu versées dans les sciences que la question était entièrement décidée, et qu'il était clair, comme deux et deux font quatre, que, prétendre dissiper l'orage par le son de la cloche, était une croyance aussi ridicule que dangereuse. Dangereuse peut-être ! Des accidents nombreux semblent le prouver. Nous ferons, en son lieu, la part

des dangers qui peuvent en résulter. Aussi, loin de nous de blâmer les mesures prudentes prises par les autorités civiles et approuvées même par des prélats distingués. Ces dangers, toutefois, n'ont-ils pas été exagérés, et sont-ils, d'ailleurs, l'effet du son des cloches? Voici ce que dit à ce sujet une des illustrations de notre siècle qu'on ne soupçonnera pas de partialité :

« Dans l'état actuel de la science, il n'est pas *prouvé* que le son des cloches rende les coups de tonnerre plus imminents, plus dangereux ; il n'est pas *prouvé* qu'un grand bruit ait jamais fait tomber la foudre sur des bâtiments que, sans cela, elle n'aurait pas dû frapper (1). »

Il y a quelques années, il est vrai, que l'illustre académicien écrivait ces lignes ; mais aucune découverte nouvelle ne les a démenties depuis cette époque. Quant aux effets que le bruit peut produire sur un nuage, quelle que soit la cause qui l'excite, ils sont toujours restés dans le domaine de la discussion. Sans prétendre décider une question qui a été fort agitée dans le temps, et qui pourra l'être encore, il nous sera permis d'exposer les raisons qui ont pu autoriser l'usage de sonner, lorsque l'orage menace. Peut-être verra-t-on qu'il n'est pas aussi absurde qu'on a essayé de le faire croire.

De quelle époque date son origine? La doit-il au sentiment religieux du peuple, ou bien à des observations météorologiques bien ou mal fondées? C'est ce qu'il serait difficile de constater. Toujours est-il que, d'après la formule de sa bénédiction que l'on trouve dans tous les Rituels du monde catholique, la cloche est supposée avoir la propriété de chasser les orages, d'arrêter la foudre et les tempêtes, et comme la bénédiction des cloches paraît remonter au huitième siècle, en supposant que sa forme n'ait pas été altérée, ce serait aussi la date de cette origine. Il est, du moins, certain qu'elle remonte assez haut, sans qu'on puisse en préciser l'époque. Il n'est pas plus facile de juger si c'est le sentiment religieux qui lui a donné naissance, ou la persuasion des effets que produit le bruit sur les nuages. Ces deux causes ont pu également y contribuer,

(1) Arago, *Annuaire de* 1838, page 548.

et c'est à développer l'influence qu'elles ont pu avoir que sera consacré ce court travail.

Avant que l'esprit d'incrédulité se fût introduit dans la science, l'usage de sonner en temps d'orage était généralement répandu, et on ne trouve pas la moindre réclamation à ce sujet. M. Deslande fut un des premiers à s'inscrire contre cet usage, à l'occasion d'un orage qui ravagea une partie de la Bretagne en 1718. Les opinions anti-religieuses de ce savant, recommandable, d'ailleurs, sous d'autres rapports, pourraient bien le faire soupçonner de n'avoir pas été porté à cette dénonciation par le seul motif du bien public. Son mémoire fut inséré dans le *Compte-rendu de l'Académie*. Depuis cette époque, il ne s'imprime guère de cours de physique où il ne soit cité en preuve du rapport qui existe entre le mouvement de la cloche et la chute de la foudre. Nous reviendrons plus tard sur ce fait. L'habitant des campagnes, qui ne lit ni les mémoires de l'Académie, ni les traités de physique, n'a pas, pour cela, perdu la confiance que lui inspire le son de la cloche, et, malgré les accidents dont l'imprudence des sonneurs les rend souvent victimes, malheur à ceux-ci, si l'orage ravage la récolte d'une paroisse dont le clocher est demeuré muet. On ne manquera pas de crier haro! sur ces infortunés *d'où provient tout le mal*. Sans doute, les accidents fâcheux sont toujours regrettables, et il vaudrait encore mieux perdre une partie de la récolte que d'exposer la vie des personnes; mais si, en prenant quelques précautions, il y a moyen de satisfaire à cette opinion populaire, sans courir le moindre danger, faut-il blâmer les autorités locales qui ferment les yeux sur cette contravention aux lois? Toute personne, d'ailleurs, qui a conservé les sentiments chrétiens ne trouve-t-elle pas, dans cette confusion des éclats de la foudre avec la vibration de l'airain, je ne sais quelle impression religieuse qui élève son âme vers celui qui commande à son gré aux vents et aux tempêtes? La cloche a toujours été et sera toujours, pour l'âme chrétienne, et surtout pour l'homme des champs, un instrument vénéré parmi tous les objets consacrés au culte. C'est la cloche qui règle son lever, ses repas, son travail; elle annonce ses joies et ses

douleurs, l'appelle à rendre ses devoirs à son Créateur; c'est le lien qui unit en un seul faisceau tous les habitants d'une paroisse; sans la cloche, la campagne n'est plus qu'une solitude muette où rien ne fait diversion aux pénibles travaux du laboureur. Est-il étonnant que, lorsqu'il se voit menacé de perdre dans un instant les fruits d'une année entière de fatigues et de sacrifices, il attache quelque espérance à ce cri de détresse que la religion lance vers le ciel, au nom de ses enfants! Que l'industriel, renfermé dans son usine et poussant ses mécaniques, demeure indifférent dans ces grandes crises de la nature, cela peut se concevoir. Habitué à ne voir que le produit de sa main, il sait à peine comment se forme le grain de blé qui le nourrit. Devenu matériel à force de modifier la matière, parce qu'il est parvenu à maîtriser quelques atômes de ces éléments énergiques qui secouent le globe, à des moments donnés, il se croit lui-même le dieu de la nature, s'extasie devant ces engrenages qui semblent doués de vie et d'intelligence. Nouveau Prométhée, il se substitue au Créateur, et dit, plein d'admiration pour ses propres œuvres : « C'est ma main puissante qui a fait toutes ces choses. Dieu n'y est pour rien. » Après avoir ainsi chassé Dieu de ses usines, il voudrait, s'il lui était possible, l'expulser de l'univers. Pour lui, tout devient machine, et les divers phénomènes où le Créateur manifeste le plus sa puissance ne sont, à ses yeux, que des résultats inévitables des lois immuables qui régissent le monde.

Le cultivateur, au contraire, voit les choses sous un autre aspect. Il sait que, s'il a jeté la semence dans ses champs, ce n'est pas lui qui peut la faire germer, croître et fructifier. Il a besoin de la rosée du ciel, de la chaleur vivifiante du soleil; tous les jours, depuis le moment où il a arrosé la terre de ses sueurs, en lui confiant ses trésors, jusqu'à celui où, par de nouvelles mais plus douces fatigues, il lui en demandera les produits, il est dans de continuelles alarmes. La sérénité du ciel l'effraie aussi souvent que l'abondance des pluies; mais surtout lorsqu'il voit l'horizon obscurci par ces noirs nuages, qui laissent ordinairement après eux la stérilité et la famine, c'est alors que ses transes se

multiplient et que, malgré lui peut-être, il se sent porté à élever sa voix vers celui qui n'a qu'à commander pour dissiper l'orage ou pour en faire l'exécuteur de sa vengeance. Le danger est commun à tous, et c'est le moment d'adresser au ciel une prière commune. La cloche est la voix de toute la paroisse. Ses vibrations porteront aux pieds du Tout-Puissant les supplications de tout un peuple, en même temps qu'elle avertira chacun en particulier du danger dont il est menacé et des moyens à prendre pour s'en garantir. Cette mission a été donnée à la cloche, lorsqu'elle a été consacrée au culte. L'Eglise, dans cette bénédiction, met plusieurs fois dans la bouche de ses ministres cette prière : « *Faites, Seigneur, que lorsque cette cloche aura été bénite, toutes les fois qu'elle se fera entendre, elle éloigne..... les tourbillons dangereux, les coups de foudre, les dommages du tonnerre, les calamités des tempêtes*, etc. (Rituel rom.). Chaque volée est donc une répétition de cette prière ; chaque coup de battant demande à Dieu qu'il daigne nous préserver des malheurs que l'orage peut entraîner.

Le son de la cloche a encore un autre but dans ces circonstances : c'est de prévenir les personnes disséminées dans les champs du danger qui les menace. Pour peu que l'on connaisse les habitudes des gens de la campagne, on sait combien ils sont insouciants pour tout ce qui tient à leur propre conservation. Le laboureur, le berger surtout, le plus souvent jeune et sans expérience, pourra entendre gronder le tonnerre, mais il ne croira à la réalité de l'orage que lorsqu'il en sentira les effets. Que fait-il alors? Il cherche l'abri le plus commode. Il se tapit sous l'arbre le plus rapproché, dont l'épais feuillage pourra bien le garantir contre la pluie et la grêle, mais en lui faisant courir un danger bien plus sérieux. On a soigneusement enregistré les malheurs occasionnés par la foudre dans les clochers ; pourra-t-on jamais dire à combien d'imprudents la cloche a sauvé la vie, en leur donnant le signal d'une fuite opportune?

Mais en voilà assez pour ce qui concerne le sentiment religieux qui autorise cette pratique. Il est basé sur les principes de l'enseignement catholique. Examinons

maintenant si, d'après les données de la science, le son de la cloche ne pourrait pas avoir quelque influence sur le nuage et paralyser plus ou moins ses effets.

Pour faciliter l'intelligence de cette question aux personnes peu versées dans les principes de physique, on me permettra d'exposer, en peu de mots, ce qui se passe dans l'air lorsqu'un corps mis en mouvement excite en nous cette sensation que nous transmet l'oreille, généralement appelée *son* ou *bruit*, selon que cette sensation est continue ou qu'elle est courte et confuse.

L'atmosphère étant formée par un gaz invisible, notre œil ne peut suivre ses mouvements ; mais les vibrations que nous observons dans les corps solides ou liquides, lorsque l'organe de l'ouïe est excité, nous font assez connaître ce qui se passe dans l'air lorsqu'il est lui-même le véhicule du son (1).

Si on lance une pierre sur la surface d'une eau tranquille, on aperçoit aussitôt une suite d'ondulations concentriques partant du point de contact, et s'affaiblissant à mesure qu'elles s'en éloignent, jusqu'à ce que, après avoir parcouru une distance inégale, elles s'effacent tout à fait. C'est encore mieux si l'on observe ce qui se passe à la surface du liquide contenu dans un verre, lorsqu'on fait vibrer ses parois. Plusieurs de mes lecteurs se seront quelquefois amusés, après leur repas, à cette espèce d'exercice. On remplit aux trois-quarts un verre d'eau ; puis l'on promène sur ses bords le doigt mouillé. Bientôt des vibrations se font sentir, un son frappe l'oreille, l'eau tourne dans le verre en suivant la direction du doigt, et l'on voit sa surface se couvrir de rides qui se succèdent rapidement, en allant du bord au centre. Si l'on précipite le mouvement, l'eau jaillit hors du verre. Pour bien réussir dans cette expérience, on prend un verre en forme de calice.

Ces ondulations qui se promènent à la surface de la nappe d'eau frappée, ces rides qui se succèdent dans le

(1) Quelques physiciens modernes admettent pour cause du son non les vibrations de l'air, mais celle d'un autre fluide répandu dans l'espace. Dans les deux hypothèses les effets sont ici les mêmes.

verre en vibration, nous représentent ce qui se passe d'une manière invisible dans l'air, lorsque nos oreilles perçoivent un son ou un bruit quelconque.

Si l'on frappe en plein air un corps élastique, il se forme aussitôt, dans ses diverses parties, un mouvement de va-et-vient qui se répète avec plus ou moins de rapidité, et diminue d'étendue par l'effet des résistances, jusqu'à ce que le corps soit enfin ramené au repos absolu. La couche d'air qui environne ce corps participe à ce mouvement, se déplace et pousse celle qui lui est contiguë. Celle-ci, à son tour, pousse la suivante, et ainsi de proche en proche, jusqu'à ce que la force primitive, successivement affaiblie par la résistance de chaque couche, soit enfin anéantie. Dans tout l'espace soumis à cet ébranlement, il y a un son produit, comme aussi réciproquement, tant que le son se fait entendre, l'ébranlement existe. Si ce phénomène se produit dans l'espace libre, le mouvement a lieu dans tous les sens, et représente une sphère de rayon croissant, formée d'une seule onde sonore, si elle est produite par un choc ou explosion unique ; composée d'un nombre indéfini de ces ondes, si c'est un corps vibrant qui en est le principe.

L'onde sonore rencontre quelquefois dans sa marche un corps qui lui fait obstacle. Elle est alors repoussée à la manière des corps élastiques, s'en retourne en faisant son angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, et produit un autre son semblable au premier : c'est l'écho.

Après ces quelques notions, dont nous verrons bientôt l'utilité, examinons de quelle manière le son d'une cloche ou une explosion quelconque pourrait influer sur un nuage orageux portant dans son sein la foudre et la grêle, car, pour les nuages qui n'annoncent que la pluie, on n'a jamais cherché à atténuer leur effet par le bruit ou le son des cloches.

Ici nous aurons encore besoin d'entrer dans quelques détails sur la formation des orages, la production de la foudre et de la grêle.

Sans être un observateur profond, l'on peut quelquefois prédire un orage plusieurs heures avant qu'il soit formé. Souvent, par un temps calme, on voit s'élever

rapidement de quelque point de l'horizon des nuages très-denses, semblables à des masses de coton amoncelées, et dont les contours sont nettement tranchés. Ils semblent d'abord n'avoir pas de direction fixe, mais bientôt un de ces nuages grossit, devient obscur et paraît doué d'une force attractive. Tous les autres se dirigent aussitôt vers lui, et forment cette masse obscure ou souvent grisâtre que sillonne l'éclair et où se font entendre ces roulements terribles qui glacent le cœur. C'est moins un nuage homogène qu'une agglomération de plusieurs nuages, le plus souvent superposés, mais non confondus. La cause de tous ces phénomènes est cet agent dont le nom est aujourd'hui dans toutes les bouches et que nos connaissances ont à peine effleuré. C'est le fluide électrique qui pousse ces divers nuages vers les plus gros, et qui, après les avoir ainsi rapprochés, les repousse ensuite pour les ramener un instant après. C'est dans ces rapprochements que la grêle se forme et que la foudre éclate. Que se passe-t-il alors entre ces nuages ? Le voici, d'après l'état actuel de la science. Chargés d'une électricité contraire, deux nuages se rapprochent d'abord sous cette influence. Arrivés à une distance assez petite pour que les électricités puissent se combiner, l'explosion a lieu ; une vive lumière se manifeste ; c'est l'éclair que nous voyons presque soudainement ; le bruit, qui se propage plus lentement, nous arrive un instant après, c'est le tonnerre. C'est toujours à la surface des corps que l'électricité se condense dans les nuages comme partout ailleurs. Lorsque deux nuages, chargés, l'un d'électricité positive, et l'autre d'électricité négative, sont en présence, c'est toujours sur les surfaces en regard que l'électricité se porte, et lorsqu'ils sont assez rapprochés pour que les deux fluides puissent se combiner, l'étincelle part, la foudre éclate. Si l'on s'en tient à la théorie admise jusqu'à ce jour sur la formation de la grêle, c'est encore aux attractions et répulsions électriques qu'elle est due. D'après Volta, les petits grains contenus dans un nuage supérieur fortement électrisé tendent à tomber par leur poids spécifique ; mais, rencontrant dans leur chute un nuage chargé d'électricité contraire, ils sont repoussés vers le premier où, changeant encore d'électricité, ils sont de

nouveau rejetés. Ce mouvement de va-et-vient, espèce de danse électrique, continue jusqu'à ce que le grêlon, grossi par les vapeurs aqueuses qui, dans ce trajet, se condensent à sa surface, rompt par son poids cette attraction alternative et tombe (1).

Ces théories une fois reçues, toute cause qui peut, par une influence quelconque, empêcher le fluide électrique de se condenser à la surface de la nue, ou bien gêner seulement ce mouvement des grains de grêle entre les nuages, doit nécessairement modifier l'orage, empêcher la foudre d'éclater, les grêlons de grossir, et alors ce n'est plus que la pluie ou le grésil qui nous arrivent. Une forte explosion, un son continu, seraient-ils capables de produire cet effet? C'est là ce qu'il faudra démontrer.

M. Arago, dans ses notices de l'*Annuaire* de 1838, après avoir longuement discuté cette question sans pouvoir rien conclure de certain, laisse échapper l'aveu suivant qu'il semble vouloir cacher dans une note : « *Dans l'atmosphère, nous voyons des nuages flottants que les vibrations de l'air pourraient assez modifier dans leur forme pour faire changer sensiblement la tension électrique de la face tournée vers la terre* (p. 548).

Voilà déjà un grand doute sur l'influence du son ; les vibrations qu'il produit *peuvent assez modifier un nuage pour changer sa tension électrique*. Prouvons que, non-seulement elles le peuvent, mais qu'il est même probable qu'elles le font, et dès-lors l'usage de sonner lorsque l'orage se forme n'est pas tout à fait dépourvu de raison.

Deux choses suffisent pour donner assez de vraisemblance à cette action du son sur les nuages, il faut : 1° que les vibrations produites par le son soient assez fortes pour agiter les globules d'eau qui composent les nuages ; 2° que cette agitation soit capable de modifier leur tension électrique et empêcher, par là, la foudre d'éclater et la grêle de se former.

(1) On a donné de nos jours une autre explication sur la formation de la grêle. Elle ne paraît pas plus satisfaisante que celle de Volta.

Les nuages n'étant qu'une agglomération de corpuscules, sans liaison entre eux, et suspendus dans l'atmosphère, sont soumis à tous les mouvements du milieu qui les soutient, comme les corps flottant sur l'eau participent à toutes les agitations de ce liquide. Lorsque l'air est mis en vibration, il communique cet état non-seulement à tous les corps qu'il tient en suspension, mais même à ceux avec lesquels il est en contact immédiat. Ainsi, si l'on fait vibrer un timbre au-dessus et à peu de distance d'une membrane tendue et couverte d'une légère couche de poussière, ses vibrations se communiquent d'abord à l'air ambiant, qui, à son tour, les transmet à la membrane, et l'on voit la poussière s'agiter en sens divers. C'est d'après ce principe que les forts jeux d'orgue dans nos cathédrales, font quelquefois vibrer les vitraux, que les roulements du tonnerre font trembler nos maisons; un coup de canon, tiré dans une rue, suffit pour faire partir en éclats toutes les vitres des maisons voisines. L'effet du son sur les masses les plus compactes est incontestable; il passe à travers les voûtes les plus solides et pénètre aussi dans les profondeurs des eaux. La seule difficulté dans la question qui nous occupe serait de savoir si, à la hauteur où se trouvent les nuages, il peut conserver assez d'intensité pour produire les résultats que nous remarquons à la surface du globe. Nous ne pouvons ici invoquer les expériences, elles nous manquent; mais l'analogie nous permet de conclure qu'il doit en être ainsi. Partout où le son pénètre, il y a toujours vibration; or, le son d'une forte cloche ou d'un canon se fait entendre à des distances bien plus grandes que celle qui nous sépare le plus souvent des nuages. Voici ce qu'a dit là-dessus un célèbre aéronaute : « *A six mille mètres d'élévation, on ne voit plus que les grandes masses. Si alors un bruit éloigné, celui d'un canon, par exemple, se fait entendre, les voûtes du ciel s'ébranlent, le ballon vibre* (1). » Si cette assertion est vraie, et on n'a aucune raison d'en douter, l'effet du son serait encore plus sensible dans les hautes régions. Aucun canon ne

(1) *Manuel de l'Aérostation*, p. 244.

produirait un pareil ébranlement à cette distance, au niveau de la mer. Ordinairement les orages n'ont pas cette élévation. Un bruit qui est capable d'ébranler les voûtes du ciel et de faire vibrer les parois d'un ballon peut-il être sans action sur les globules des nuages qui semblent se confondre avec ceux de l'air? Les uns et les autres doivent subir le même ébranlement.

A l'appui de l'action que le son doit avoir sur les nuages, nous pourrions citer quelques expériences de M. Favard. Ce savant avait constaté le fait suivant : Si l'on fait tomber un filet d'eau d'une certaine hauteur, le filet demeure d'abord compacte pendant une certaine distance; puis il est brisé par la résistance de l'air et réduit en gouttelettes. Mais, si, par le moyen d'un instrument quelconque d'une assez forte énergie, on fait vibrer l'air ambiant, le filet est rompu bien plus tôt que dans l'air calme, et le liquide se détache en gouttelettes après avoir parcouru un moindre espace. Les journaux ont cité tout récemment un fait dont on peut facilement se convaincre, et qui vient encore constater l'influence du son sur les gaz suspendus dans l'atmosphère : c'est la forme variée que prend la flamme d'un bec à gaz dans un appartement où l'on fait de la musique; elle semble se rendre sensible à l'harmonie. Mais il est inutile d'insister sur ce point; les personnes un peu versées dans la science ne peuvent refuser de l'admettre. Citons cependant deux faits météorologiques qui semblent constater plus directement encore cette action du bruit sur les nuages : le premier, c'est l'écho produit par la surface inférieure de ceux-ci, que les physiciens admettent assez généralement. Que, par un temps serein, on tire le canon sur un lieu élevé ou dans une plaine, on n'entend qu'un seul bruit; un nuage apparaît, on entend deux coups distincts. L'onde sonore va donc fortement frapper le nuage, et celui-ci lui oppose assez de résistance pour la repousser jusqu'à la terre. Mais un corps aussi délié que la vapeur ne peut produire une telle réaction sans être lui-même fortement agité; ce n'est qu'en faisant ressort contre la vague aérienne qu'il la renvoie vers nous.

Nous chercherons l'autre dans ce qui se passe sous nos yeux dans certains cas ; peut-être pourrons-

nous trouver dans l'orage même une preuve de l'action du bruit sur la nue. Beaucoup de personnes ont pu remarquer ou pourront remarquer dans les circonstances propices que le plus souvent c'est après un violent coup de tonnerre que ses flancs s'entr'ouvrent et laissent tomber ce qu'ils contenaient. Le ciel est tout noir, le vent de la tempête souffle et enlève un tourbillon de poussière ; tout-à-coup la foudre éclate en un point de la nue, et à l'instant une abondante ondée s'en échappe, trop souvent suivie du terrible météore qui ravage nos campagnes. D'où vient la connexion entre ces deux phénomènes? La foudre n'a sillonné qu'un coin de la nue, et la secousse se manifeste dans toute sa surface : c'est que la masse d'air qui maintenait l'équilibre a été agitée par l'éclat du tonnerre; la colonne qui soutenait le nuage a été rompue, et celui-ci s'est précipité.

On peut donc, sans aller contre les données de la science, on doit même admettre que le bruit n'est pas sans action sur les nuages, et que les vibrations qu'il produit dans l'atmosphère doivent se communiquer aux vapeurs qu'elle soutient.

Mais le son d'une cloche ordinaire, telle que celles que possèdent nos compagnes, peut-il produire cet effet? A cela, je pourrai répondre que je ne prétends pas avancer ici que tout bruit peut avoir le résultat qu'on se propose. J'ai voulu seulement démontrer que l'onde sonore peut, dans certains cas favorables, n'être pas sans influence sur les nuages.

On me permettra pourtant une observation. Partout où l'on entend le son d'une cloche, il y a vibration pour le produire ; il ne faut pas une forte cloche pour qu'on l'entende à un rayon de six ou sept kilomètres. Le plus souvent les nuages ne sont pas à cette distance. Les effets peuvent-ils être sensibles? Je n'oserai pas l'assurer, je n'oserais pas le nier.

Après avoir démontré l'action que peut avoir le son sur un nuage, qu'on me permette d'examiner quelle modification il pourrait produire pour en paralyser les effets. D'après la théorie déjà exposée, pour que la grêle se forme ou que la foudre éclate, il faut que l'électricité se condense sur les surfaces opposées de deux nuages

superposés. Il faut, pour cela, que les globules qui en forment les parois restent quelque temps dans une même position relative, pour laisser le fluide se condenser sur ces parois jusqu'à ce que la quantité soit assez forte pour que l'attraction et l'explosion aient lieu. Mais si, par une action quelconque, vous mettez ces globules en état de vibration continuelle, le nuage ne présentera plus qu'une surface mobile sur laquelle l'électricité ne pourra plus se fixer. Les éléments qui le composent seront continuellement tournés sens-dessus-dessous, les couches changeront de situation et de forme, les molécules du même nuage, par un frottement nécessaire, s'électriseront entre elles, et le fluide, au lieu de se porter à sa surface, se subdivisera dans l'intérieur et rendra toute explosion impossible. Le son agirait donc, quant à ses effets, comme un paratonnerre ; mais au lieu de soutirer le fluide, déjà condensé, comme celui-ci, il l'empêcherait de se condenser.

Il n'est donc pas, nous le répétons, si absurde qu'on l'a dit de croire à l'effet du son sur les nuées orageuses. Toutefois, ce résultat, s'il a lieu, ne peut guère se produire que lorsque l'orage se forme. Lorsqu'il s'est condensé et qu'il éclate déjà, il faudrait une commotion bien forte pour arrêter ses effets, et vouloir alors lutter contre ces grandes crises de la nature, avec nos faibles instruments, c'est perdre sa peine et s'exposer à un danger inutile.

On a fait plusieurs objections contre l'usage de sonner en temps d'orage. Les unes sont tirées du danger que courent les personnes qui exercent cet emploi ; les autres tendent à démontrer l'inutilité de cette mesure. Nous allons parcourir les principales :

Le son de la cloche rend-il les coups de tonnerre plus dangereux ? La réponse à cette question a déjà été donnée. *Dans l'état actuel de la science*, dit M. Arago, *il n'est pas prouvé que le son des cloches rende les coups de tonnerre plus imminents, plus dangereux*. On peut ajouter qu'il n'y a évidemment aucun danger lorsque l'orage n'est pas encore formé ou n'est pas perpendiculaire ; mais lorsque l'orage est sur le lieu où la cloche est mise en mouvement, ce n'est pas sans inprudence que l'on peut rester dans un clo-

cher. Cette position est par elle-même très dangereuse, car il est reconnu que la foudre frappe de préférence les lieux élevés, surtout lorsqu'ils renferment des métaux. Si l'abri d'un arbre est souvent mortel, à plus forte raison l'abri d'un clocher. Celui-ci est presque toujours surmonté d'une girouette dont la tige forme un paratonnerre sans conducteur, sur lequel le fluide se condense, sans écoulement, et finit souvent par éclater. D'ailleurs, s'il n'est pas démontré que le son attire la foudre, il n'est pas certain non plus que le branle de la cloche, la percussion du battant n'électrise pas le métal et ne le prédispose pas à recevoir la décharge de la nue. Il est donc prudent, dans ces circonstances, de fuir un pareil refuge, lorsque l'orage est déjà près. L'obstination, en pareil cas, a souvent coûté cher. Il pourrait même arriver que le téméraire sonneur fût foudroyé au moment où il porte sa main à la corde, lorsque cette corde n'arrive pas jusqu'à terre ; car la cloche, se trouvant alors isolée et soutirant l'électricité du nuage, aurait pu se charger, à l'instar d'une bouteille de Leyde, et la main de l'homme, lui fournissant une communication subite avec le sol, recevrait toute la décharge.

A l'occasion de ce danger, les ouvrages de physique ne manquent jamais de citer le fameux orage qui ravagea la Bretagne en 1718, durant lequel la foudre tomba, dit-on, sur vingt-quatre églises où l'on sonnait.

Nous n'essaierons pas de nier ce fait ; il nous suffit de faire observer que M. Arago, tout en le citant en preuve de ce danger, n'ose en tirer une conséquence sûre. Il paraîtrait que c'était moins un orage ordinaire qu'une terrible trombe qui ravagea toute une zone de terrain. D'ailleurs, M. Deslande, qui en fit le rapport à l'Académie et qui n'était pas homme à se laisser influencer par les préjugés religieux, termine son mémoire en admettant que le son des cloches peut être utile lorsque l'orage est encore éloigné, et qu'il n'a de danger que lorsqu'il est perpendiculaire.

Mais voici un fait plus concluant et qui semble tout d'abord trancher la question en faveur de l'opinion négative. De tous les moyens que nous possédons de produire de fortes secousses dans l'atmosphère, il n'en

est pas de plus efficace que l'explosion de la poudre, surtout lorsque, dans une grande bataille, une artillerie formidable soutient un feu roulant par des milliers de bouches, que les poudrières sautent, les vaisseaux partent en éclats, et que ce fracas épouvantable dure les journées entières. Eh bien ! l'expérience l'a appris, et cette expérience s'est tout récemment renouvelée dans un de nos glorieux combats, toutes ces épouvantables secousses ne peuvent empêcher un orage d'éclater. On a vu des cas où le bruit du tonnerre semblait imposer silence au bruit du canon ; des vaisseaux même ont été frappés de la foudre au moment du feu le plus actif.

Ces faits sembleraient d'abord prouver jusqu'à l'évidence l'inutilité de toutes nos ressources de ce genre. Le son d'une cloche, même des plus fortes, pourra-t-il plus que les formidables détonations de l'artillerie en un jour de combat ? L'objection, cependant, n'est pas sans réplique, et certaines propriétés de la vapeur, connues depuis quelques années seulement, pourraient bien expliquer ces phénomènes.

On sait que la vapeur qui s'échappe par le robinet ou la soupape d'une chaudière, portée à une haute pression, est fortement chargée d'électricité, et cette découverte a donné lieu à une nouvelle machine électrique où la vapeur remplace le plateau de verre ; mais si la pression, dans une chaudière, suffit pour donner à la vapeur d'eau une assez forte charge d'électricité, ne peut-on pas conclure de là que la vapeur formée par la poudre, dans le canon, soumise à une pression plus élevée que la première, doit également être imprégnée d'une grande quantité de ce fluide ? Faute d'expériences sur ce fait, l'analogie autorise cette déduction, et alors on peut expliquer pourquoi l'orage qui éclate sur un champ de bataille semble prendre plus d'intensité. Le feu soutenu de deux armées nombreuses envoie dans les airs un nuage continu qui est dans les conditions requises pour entretenir la foudre, pour la former même, s'il rencontre, dans son ascension, un autre nuage chargé d'électricité contraire. L'effet des détonations du canon se trouve alors paralysé par un effet opposé, et l'orage peut bien en devenir plus furieux.

Je ne parlerai pas des observations faites dans les

écoles d'artillerie ; elles ne prouvent qu'une chose, c'est que le bruit du canon est impuissant pour dissiper les nuages ordinaires. Le son de la cloche n'a pas sans doute plus d'efficacité. Aussi n'a-t-on jamais sonné dans ce but. C'est pour arrêter la grêle et non pour faire cesser la pluie qu'on a recours à la cloche.

D'après cet exposé, on peut, ce semble, tirer les conclusions suivantes :

1° L'usage de sonner, lorsque l'orage se forme et qu'il est encore éloigné, n'a rien de dangereux ; il peut être utile comme exhortation à la prière et signal d'alarme ;

2° Il est au moins douteux si le son de la cloche n'agit pas sur le nuage à l'instar du paratonnerre ;

3° Il est inutile et très dangereux de demeurer sous un clocher lorsque l'orage éclate. Si le son n'a pas empêché l'orage de se former, il ne le dissipera pas lorsqu'il est dans son intensité. Le lieu seul rend le danger imminent, lors même que la cloche ne l'augmenterait pas.

LES
MONUMENTS CELTIQUES
DE L'AVEYRON,

Par M. VALADIER (1).

Mémoire lu au Congrès archéologique de France, tenu à Rodez, dans la séance du 4 juin 1863.

I. — *Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue ?*

II. — *Existe-t-il dans ces contrées des monuments celtiques : dolmens, pierres levées, rochers tremblants, etc. ?*

III. — *La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ?*

I.

Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue ?

En consultant les auteurs aveyronnais qui ont traité de l'histoire du Rouergue (Bosc et le baron de Gaujal), dont les longues et minutieuses recherches ont mis au jour de si précieux documents, nous voyons que le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue était

(1) Ce Mémoire et quelques-uns des Mémoires qui suivent ont déjà été imprimés dans le compte-rendu de la 30e session du Congrès archéologique de France, dont la première partie a été tenue à Rodez du 4 au 8 juin 1863. La réimpression de ces documents a été décidée dans un but multiple : 1° donner la plus grande publicité possible à des notions qui intéressent spécialement le département de l'Aveyron ; 2° consigner dans nos Annales un témoignage du séjour que le Congrès archéologique de France a fait dans nos murs : 3° constater la part active que la Société a prise aux travaux du Congrès.

(Note du comité permanent).

occupé, avant la domination romaine dans les Gaules, par une peuplade qui portait le nom de Ruthènes et qui faisait partie de la Gaule celtique : « Limitrophes des » Arvernes, dit M. de Gaujal (*Etudes historiques sur » le Rouergue*, t. I, p. 60), les Ruthènes étaient » leurs alliés constants et prenaient part à leurs expé- » ditions militaires ; ils étaient nombreux dans l'armée » commandée par Bituit ou plutôt Bétult, roi d'Auver- » gne, et qui fut vaincue par A. Fabius Maximus l'Allo- » brogique, au confluent de l'Isère et du Rhône, 121 » ans avant J.-C. Ils aidèrent plus tard Vercingétorix, » lorsqu'il souleva la Gaule celtique. Conquis en partie » par Fabius, dont l'expédition les divisa en Ruthènes » indépendants et Ruthènes provinciaux (chez lesquels » fut établie plus tard une colonie latine), ils furent » assujettis en totalité par Jules-César. »

La rivière du Tarn formait la limite entre les Ruthènes provinciaux qui, depuis la victoire de Fabius, faisaient partie de la province narbonnaise, et les Ruthènes indépendants qui en occupaient la rive droite. Ceux-ci furent soumis à la domination romaine par le lieutenant de César, Caninius Rebilus, qui commandait la légion dont on peut suivre encore aujourd'hui la marche triomphante à travers le pays des Ruthènes, tracée par des tronçons de route, les restes de campements ou de stations et les noms de lieu qui nous restent du peuple conquérant.

II.

Existe-t-il dans ces contrées des monuments celtiques : dolmens, pierres levées, rochers tremblants, etc. ?

Sans m'occuper ici de la question de savoir si les monuments qui couvrent notre sol aveyronnais et qu'on est convenu d'appeler celtiques, appartiennent réellement à cette nation, ou bien s'ils sont, comme quelques auteurs le prétendent, l'ouvrage d'un autre peuple qui, avant les Celtes, aurait été maître de ces contrées, je constaterai que l'ancien Rouergue renferme un nombre considérable de ces sortes de monuments.

Avant de parcourir moi-même les divers points du département pour étudier et dessiner les dolmens les plus remarquables, j'ai consulté les nomenclatures éditées dans les *Mémoires* de notre Société des lettres, sciences et arts par nos divers écrivains (MM. de Barrau t. I et IV; Lescure de Sévérac, t. V; de Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. III; l'abbé Cabaniols, t. I, et l'abbé Bousquet, curé de Boseins, t. V); celle de M. Duval, dans l'*Annuaire du département de l'Aveyron*, année 1841, et enfin M. Affre, archiviste du département, qui (dans ses *Lettres à mes neveux*, t. II) en cite six ou sept qui étaient inédits.

J'ai attentivement collationné ces différentes citations afin de ne pas faire de doublu emploi, les mêmes dolmens étant quelquefois cités par plusieurs auteurs, et il est résulté de mon travail que le nombre constaté dans ces diverses nomenclatures se porte à cent dix, sans compter sept localités désignées seulement comme en ayant un grand nombre. Si nous ajoutons à ce chiffre les vingt-cinq que j'ai découverts moi-même et que nous en comptions six seulement pour chacune des localités désignées comme en ayant un grand nombre, nous arrivons à cent soixante-dix-sept au moins connus dans le département, et je ne compte pas ici les tumuli qui sont, je pourrais dire, par centaines dans quelques localités.

J'en ai dressé une liste par arrondissement et par canton, en désignant la commune, et j'ai marqué par un point rouge, sur une carte de l'Aveyron, les diverses localités où ils se trouvent.

Pour rendre plus intéressante une sèche nomenclature, j'ai cru devoir exposer dans notre petite collection archéologique, une série de dessins, pris d'après nature, de nos principaux monuments celtiques, et si vous le permettez j'aurai l'honneur de soumettre à votre appréciation une notice détaillée sur ceux qui m'ont paru les les plus remarquables par leur forme et leur disposition.

Lorsque j'entrepris, il y a deux ou trois ans, cette collection de dessins, c'était dans un double but, différent de celui qui nous réunit aujourd'hui; car j'ignorais alors que la ville de Rodez dût être honorée cette année de la présence du Congrès archéologique de France.

Mon intention était de faire connaître nos richesses en ce genre de monuments au savant archéologue de Toulouse, feu M. du Mège, qui voulait bien m'honorer de son amitié et dont les bontés pour moi demeureront éternellement gravées dans mon cœur. Il devait en faire lithographier un grand nombre et les consigner dans le 4e volume de son *Archéologie pyrénéenne* où il se proposait entre autres choses de prouver (ce sont ses propres expressions) que le midi de la France n'est pas moins riche en monuments celtiques que l'Angleterre et la Bretagne. Il est à regretter que la mort ne lui ait pas laissé le temps d'achever une œuvre qui devait faire époque dans les annales de la science ; mais il faut espérer que quelque savant continuateur la mènera à bonne fin (1).

Mon second but a été de laisser une copie de ce travail au musée de Rodez, afin de conserver au moins, par des dessins, la physionomie et la forme de monuments qui disparaissent tous les jours, détruits par l'action du temps et encore plus par la main des hommes. Quelques-uns, en effet, n'ont dû leur conservation jusqu'à nous, comme nous le verrons plus tard, qu'aux idées religieuses ou superstitieuses qui s'y rattachent. Il faut donc se hâter d'en consigner la description et la figure.

Le premier monument que je signalerai à votre attention, Messieurs, est un autel gaulois ou gallo-romain que j'ai déjà désigné à notre Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron dans une des séances de l'année dernière. Il est assis sur une élévation qui domine le hameau de Falachoux, paroisse de Vitrac, dans la commune de Lacalm, à l'extrémité nord de notre département. L'étymologie du village de Falachoux, qui vient probablement d'Ara-Jou (*Ara Jovis*), indique suffisamment que cet autel a été élevé en l'honneur de Jupiter, ou du moins qu'il lui a été consacré. Il est d'une conservation parfaite et consiste en un prisme basaltique hexagone, irrégulier, de 85 cent. de haut sur 2m. 63

(1) L'ouvrage vient d'être terminé par M. Louis Bunel, confrère et ami de M. Du Mège.

centim. de circonférence ; la table qui le surmonte est aussi très-remarquable par des dimensions qu'on ne trouve guère dans cette nature de roche : elle a 1m. 27 de l'ouest à l'est, point vers lequel elle est sensiblement inclinée, et 1m. 15 du nord au midi, ce qui lui donne une circonférence de 3m. 62. Elle a, en moyenne, 0m. 30 d'épaisseur.

Cet autel rend en le frappant, surtout vers sa base, un son particulier. Ce son, quoique produit uniquement par la nature de la roche, se trouvant favorisé par la position de l'autel qui repose sur la tête de prismes basaltiques perpendiculaires juxtà-posés, dont est formé le mamelon où il est situé, n'en est pas moins remarquable et devait être bien propre à inspirer de la crainte ou même de la terreur aux âmes simples qui croyaient à la résidence d'une divinité toute-puissante dans cette pierre sacrée.

Enceinte druidique.—A l'extrémité *est* d'un mamelon ovale, entouré d'une forêt de sapins au nord et à l'ouest et couronné d'un bosquet de hêtres plusieurs fois séculaires, se trouve situé le hameau de Mont-Fol (*Mons foliatus*, selon quelques étymologistes), qui appartient au département du Cantal, mais qui n'est qu'à quelques mètres des limites de celui de l'Aveyron, à la distance d'environ 3 kilomètres du lieu de Lacalm, dans la direction du nord-est.

Sur le plateau de ce mamelon, à quelques pas du hameau, se trouve un groupe d'énormes rochers granitiques ayant une disposition singulière. Un gros bloc, affectant la forme d'un coin et qui n'a pas moins de 4m. 50 de longueur sur 3m. 30 de largeur à un bout, et 1m. 50 environ à l'autre sur 3m. 70 de hauteur, est superposé à deux autres blocs d'une dimension encore plus colossale, enfoncés dans la terre, d'où ils font saillie de 3m. 20 : ce qui donne à cet ensemble une hauteur totale de 6m. 90. Ces rochers laissent entre eux un étroit espace sous le bloc superposé. Cet espace a 35 centimètres dans le bas et 63 centimètres dans le haut, ce qui permet à une personne d'y passer assez aisément.

Cette disposition singulière n'aurait pourtant pas trop

attiré mon attention, car elle pourrait être un jeu de la nature, et il n'est pas rare de trouver sur les montagnes environnantes, à l'extrémité même du plateau dont nous nous occupons, des superpositions de blocs de granit plus considérables encore que celui-ci ; mais ce qui frappe en même temps que cette singularité, c'est un ouvrage fait de main d'homme, un terrassement de 4 à 5 mètres de large à sa base, sur 2 mètres environ de hauteur, formant talus de tous côtés, qui entoure ce groupe de rochers, les longeant au nord, se prolongeant vers l'est en une sorte de carré long à angles arrondis et venant les rejoindre à l'est. L'espace formé par cette enceinte a 35 mètres dans son plus grand diamètre et 30 dans son plus petit. Ce terrassement a été, dans des temps bien reculés, à ce qu'il paraît, détruit en grande partie du côté du midi pour former une promenade ou un chemin de service.

Il est à remarquer que l'on avait renfermé dans l'enceinte, et comme pris pour bornes, quatre autres grosses pierres sur l'une desquelles on remarque une cuvette de 75 centimètres de diamètre, sur 25 cent. de profondeur. Il est fort difficile de reconnaître si cette cuvette est naturelle ou creusée de main d'homme.

Deux autres énormes pierres, l'une à droite, l'autre à gauche des trois qui composent le monument, forment, avec une partie du terrassement de l'ouest, comme une petite enceinte dans la grande, ou une sorte de lieu réservé.

On se demande, d'après ces diverses particularités, si les druides, profitant de la disposition imposante de ces masses de rochers et de la magnifique situation du lieu qui domine un espace immense et qui devait être environné de vastes forêts dont il y a encore de beaux restes, n'avaient pas établi là un de ces temples de leur culte qui n'avaient pour toiture que la voûte du ciel et le dôme des arbres ?

Un croquis de plan que j'ai levé des lieux et les deux dessins que j'en ai pris pourront peut-être, Messieurs, vous aider mieux qu'une description mal faite à émettre une opinion sur cette question.

J'ajouterai encore que les habitants du pays montrent au pied du mamelon, entre celui-ci et un bois placé en

face, une partie de pré où ils disent qu'avaient lieu les réunions des sorcières pour leur sabbat. J'ai moi-même connu un homme, mort il y a peu d'années à l'âge de 90 ans, qui assurait avoir vu lui-même un soir, dans sa jeunesse, une de ces réunions infernales : c'était des masques hideux, des costumes étranges, un nombre considérable d'hommes et de femmes exécutant, à la lueur blafarde de torches et de lampes, des danses fantastiques. Cet homme avait, sans doute, pris une hallucination pour la réalité ; mais il était si convaincu que, lui aurait-on donné un royaume, on ne l'aurait pas fait repasser la nuit dans cet endroit devenu pour lui un lieu d'horreur.

Cette croyance populaire et d'autres que j'aurai l'honneur de vous citer m'ont paru dignes d'être recueillies, parce qu'elles se rattachent, ce me semble, à la troisième question du premier paragraphe : La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ? Aussi ne quitterai-je point le nord du département, pour vous parler d'autres monuments celtiques, sans vous citer le *puech de los Foxilieiros* (sorcières).

Puech de los Foxilieiros. — Cette montagne abrupte et presque inaccessible de tous côtés, située sur la paroisse de Rueyre, dans le canton du Mur-de-Barrez, sur les limites de celui de Sainte-Geneviève et dont la Trueyre encaissée dans ses gorges profondes baigne le pied, forme à sa partie supérieure un plateau parfaitement uni, d'un kilomètre environ de circonférence ; c'était là aussi un lieu de réunion pour les fées et sorcières de la contrée qui s'y rendaient à certaines époques, la veille de la Saint-Jean surtout, à cheval sur un manche à balai, et s'y livraient à leurs ébats étranges sous la présidence d'un énorme bouc qui venait les initier aux mystères des sciences occultes.

Ces légendes et tant de contes sur les espiègleries du drach, du loup-garou, des revenants, etc., qui défrayaient, il n'y a pas bien long-temps encore, les longues veillées d'hiver, prouvent assez, ce me semble, que cette région qui du reste, par ses sites pittoresques, par ses sombres forêts et ses rochers imposants, était bien propre à favoriser le culte terrifiant des druides,

loin d'avoir été déserte autrefois, a été pendant longtemps habitée par des peuplades gauloises fanatisées par leurs prêtres et leurs druidesses.

Rocco-Morcou. — Deux autres blocs gigantesques de granit, à peu près sphériques, dont un a près de 14 mètres et l'autre près de 17 mètres de circonférence, posant à peine à terre sur une masse rocheuse, se trouvent encore situés sur la paroisse de Vitrac, à quelques centaines de mètres au sud-est de ce village et de l'autel dont j'ai déjà parlé, et sont connus dans le pays sous le nom de *Rocco-Morcou.* Un de mes honorables collègues de la Société des lettres, qui s'occupe beaucoup d'étymologies, croit trouver dans cette dénomination de *Rocco-Morcou, rupes Mercurii*, rocher consacré à Mercure. Peut-être est-il dans le vrai, mais je ne donne cette interprétation que comme possible.

Pierre branlante de Bés-Bédène. — Un autre monument, qui me paraît être une pierre branlante, quoique aujourd'hui on ne pût lui donner du mouvement qu'au moyen d'un levier, se trouve, comme les précédents, sur l'arrondissement d'Espalion, à Bès-Bédène, commune de Florentin, canton de Saint-Amans-des-Cots; il consiste en un support formé par une dent de roc natif de 6 mètres environ d'élévation, surmontée d'une pierre de forme quadrangulaire posée à plat, qui a 4 mètres de diamètre sur 60 centimètres d'épaisseur à son milieu.

Pierre branlante de Peyrolebado de Salmiech.— Franchissant maintenant les plateaux calcaires parsemés de dolmens et de tumuli qui s'étendent au nord, à l'est et à l'ouest de Rodez, et où je reviendrai bientôt pour vous en faire remarquer quelques-uns d'une forme particulière, je me transporte au hameau de Peyrolebado de Salmiech, petit village situé à trois kilomètres de Salmiech, son chef-lieu de commune : à 200 mètres au sud-ouest de ce petit groupe de maisons, qui paraissent fort anciennes, mais qui n'ont rien de remarquable, se trouve un monument celtique indiqué par M. Hippolyte de Barrau dans les *Mémoires* de la Société des lettres

et dont je vais essayer de vous faire la description, en copiant la notice que j'avais adressée à M. Du Mège :

Ce monument est assis sur un plateau granitique, et la nature de la roche dont il est formé est la même que celle des roches environnantes. Sa base est un volumineux sphéroïde, plus qu'à moitié enfoncé dans la terre, qui devait avoir près de 20 mètres de circonférence, mais dont il a été détaché deux fragments, un à l'ouest, l'autre au sud, ce qui fait qu'il se trouve maintenant coupé verticalement sur les côtés. Le premier de ces côtés a 4 mètres 15 cent. de large sur 2m. 25 de haut, le second 1m. 50 de large sur 2m de haut. Le chapeau qui surmonte cette base, convexe dans sa partie supérieure, a sa surface inférieure parfaitement plane et forme par conséquent une calotte de sphère ; il a 6 mètres de long sur 4 mètres ou 4 mètres 50 cent. de large et 2 mètres 20 cent. environ de haut à sa partie la plus épaisse. Sa circonférence mesure de 15 à 16 mètres ; la hauteur totale du monument est au moins de 5 mètres.

La forme de ce chapeau indique évidemment qu'il faisait autrefois partie d'un de ces énormes blocs arrondis, qu'on rencontre sur plusieurs points des terrains granitiques de notre département et des départements voisins, et qui sont souvent traversés par des fissures naturelles qui permettent d'en détacher des parties plus ou moins considérables. Je suis très-porté à croire que la pierre qui nous occupe a été détachée de la base même qui la supporte. En effet, en replaçant le fragment qui manque du côté du midi, on aura à l'ouest une grande surface plane contre laquelle pourra s'appliquer la face inférieure du chapeau ; cette dernière serait peut-être un peu plus grande, mais il ne faudrait pas creuser beaucoup dans la terre pour lui trouver assez de place et la juxtà-poser exactement.

Il est évident que ce groupe de pierres est un monument celtique, et tout porte à croire que c'était une pierre branlante. Deux petits mamelons du support, sur lesquels elle semble avoir dû reposer autrefois, étaient les deux points d'appui sur lesquels elle pouvait très-bien osciller, et si aujourd'hui on ne peut plus lui imprimer du mouvement, cela vient peut-être de ce que,

érodée par le mauvais temps du côté de l'ouest, elle a perdu son équilibre en perdant son poids et s'est appuyée sur un troisième point vers l'est.

Monument de Lunel. — Un autre monument celtique, connu, comme le précédent, sous le nom de Peyrolebado, se trouve situé sur un plateau calcaire, à 2 kilomètres à l'ouest du village de Lunel, sur la route et au haut de la côte de St-Cyprien à Lunel. Il consiste en une grande table de granit formant un parallélipipède presque parfait de 5 mètres de long sur 2 mètres et demi de large, et d'une épaisseur moyenne de 90 à 95 centimètres, posée sur un autre bloc de même nature mis à plat sur le sol et qu'elle déborde de 30 à 40 centimètres de tous cotés. Il est à remarquer que la roche granitique la plus rapprochée de cet endroit en est distante d'au moins 3 kilomètres, ce qui fait supposer de grandes difficultés pour amener d'aussi loin deux pierres d'une pareille dimension. Aussi attribue-t-on dans le pays le transport de ces pierres à la Sainte Vierge qui, tout en filant sa quenouille, les aurait portées sur sa tête, faisant servir de coussinet (*cobessono*) la pierre sur laquelle repose la table.

C'est à cette croyance que ce monument a dû dernièrement sa conservation : le propriétaire actuel du terrain sur lequel il est situé, et qui l'a acquis il y a peu d'années, m'a dit que l'ancien propriétaire, croyant faire un péché (ce sont ses propres paroles) en le laissant détruire, avait résisté aux instances de M. le maire de la commune, qui voulait faire des fouilles pour voir ce que pouvaient recéler sous leur masse ces deux énormes monolithes.

Des traces plus anciennes d'un projet de destruction, qu'on remarque à la partie supérieure, prouvent qu'on a essayé dans le temps de diviser la grande pierre au moyen de coins de fer, pour l'utiliser, m'a-t-on dit, pour des meules de moulin ; mais alors, comme dernièrement, on renonça à l'entreprise parce que, à chaque coup de marteau sur les coins, il jaillissait du sang de la pierre et les coins étaient rejetés au loin. Il est heureux que la maladresse de l'ouvrier qui, sans doute, avait mal préparé les entailles, et le feu qui appa-

raissait instantanément au choc du fer contre le granit et qu'on aura pris pour du sang, nous aient conservé ce remarquable monument de nos ancêtres.

Est-ce un dolmen d'une forme particulière, ou bien un immense autel ? Je pencherais plutôt pour cette dernière croyance, car les fouilles qui ont été faites dernièrement, fouilles qui ont occasionné la fracture en quatre morceaux de la pierre inférieure, m'ont permis de constater qu'il était posé sur de solides couches calcaires qui n'ont éprouvé aucun dérangement depuis leur formation. D'un autre côté, je n'ai pu remarquer alentour aucune trace d'ancien terrassement.

Roc de lo Fronçouno. — Revenant à présent sur les plateaux calcaires dont je vous ai déjà parlé, nous trouvons à un kilomètre et demi ou deux, au nord de Bezonnes, canton de Bozouls, un monument remarquable par ses formes, dit Roc de lo Fronçouno ; cette expression ne serait-elle pas une autre dénomination particulière des fées, qu'on nomme, selon les localités : foxilieiros, mascos, fados, fodorellos, etc. ?

Ce monument consiste en trois pierres, dont deux posées de champ à angle droit laissent entre elles à cet angle situé au nord, un passage de 50 centimètres ; ces deux pierres ont 2^m. de haut sur 3^m. 25 de longueur l'une, et 1^m. 65 l'autre ; leur épaisseur est de 36 cent. La troisième présente un pentagone irrégulier qui a 4^m. 25 de long sur 3^m. 90 de large et 85 cent. d'épaisseur ; elle repose à terre par un de ses angles en face de l'ouverture laissée entre les pierres de champ, contre lesquelles elle s'appuie, les dominant de plus d'un mètre, ce qui donne à ce monument un aspect fort imposant, surtout en le regardant du côté du nord.

J'ai cru remarquer tout autour, à 1 mètre à peu près de distance, un cordon de pierres assez grosses, cachées en grande partie sous un maigre gazon. Le temps m'a manqué pour fouiller plus exactement et m'assurer entièrement de la réalité. Ces trois pierres, ainsi posées, forment une sorte de cabane triangulaire où pourraient se mettre aisément à couvert une dixaine de personnes.

Dolmen de Peyrignagols. — Le dolmen de Peyri-

gnagols, situé au nord de la Combe-d'Auribal, sur la croupe d'une montagne, dite de los Tioulieiros, à 3 kilomètres à l'ouest du village de Peyrignagols, n'a rien de particulier par ses formes ; il est cependant remarquable par sa conservation, ses dimensions et surtout par la légende qui s'y rattache. Il est aussi connu sous le nom de Sent-Rouoc (le Saint-Rocher), et on dit ici, comme à Lunel, que c'est la Sainte Vierge qui a porté là ces pierres, une sur la tête et une sous chaque bras, toujours en filant à la quenouille et faisant, quoique chargée de ce fardeau, sept fusées par jour.

Nous retrouvons la même légende, seulement le porteur est différent, pour quelques dolmens situés entre Gaillac et Buseins, près de Gagnac, où il est à noter que ces monuments portent vulgairement, comme en d'autres endroits, du reste, le nom de *Cibournièz* (cendrier, lieu où l'on met les cendres).

Ici, au lieu de la Sainte Vierge, c'est Samson qui aurait fait le transport de ces pierres et construit ces *Cibournièz*, mais toujours dans les mêmes conditions, c'est-à-dire en filant à la quenouille, circonstance assez singulière où l'on trouve un mélange de croyances païennes et de faits bibliques ; car ce fort Samson, armé d'une quenouille, ne nous rappelle-t-il pas l'Hercule de la fable filant aux pieds d'Omphale ?

Cabane de los Mascos. — Permettez-moi, Messieurs, de vous citer encore une autre légende à peu près semblable, mais où nous trouvons des personnages d'un autre genre. Près de Ceyrac, à 1 kilomètre tout au plus de ce chef-lieu de paroisse, sur un plateau dit *Camp de los Mascos*, se trouve un beau dolmen un peu en ruine, connu sous le nom de *Cobono de los Mascos*, attendu que les Mascos (les fées ou sorcières) auraient construit là une demeure en apportant au bout de leurs quenouilles les énormes pierres qui composent ce dolmen, autour duquel elles se livraient, pendant la nuit, à leurs jeux fantastiques.

Ce dolmen, qui est assez bien conservé, et deux autres totalement en ruine, offrent ceci de remarquable, qu'ils sont formés sur chaque côté de deux pierres posées de champ à la suite l'une de l'autre, laissant

entre elles un espace de 50 cent. Ces dolmens ne seraient-ils pas, dans de moindres proportions, des monuments approchant de ceux que l'on nomme en Bretagne grottes des Fées ou allées couvertes ?

Tumulus des Fraus. — Un tumulus situé sur un plateau, dit les Fraus, entre deux dolmens dont il n'est pas bien éloigné, à 3 kilomètres environ au sud-ouest de Cadayrac, a encore attiré mon attention. Une grande pierre recouvrant un tombeau est posée à plat sur le sommet du tumulus, et tout autour, en partie enfoncées dans le terrassement, rayonnent un certain nombre de pierres de dimensions inégales, posées de champ et formant entre elles des angles plus ou moins ouverts ; cette disposition singulière m'a paru, ainsi qu'à mon honorable confrère, M. l'abbé Cérès, qui m'accompagnait dans cette excursion, mériter de vous être signalée.

J'aurai l'honneur de vous faire remarquer aussi, Messieurs, qu'autour du grand nombre de dolmens que j'ai eu occasion de voir, j'ai observé ou des terrassements existants encore ou des traces évidentes de terrassements détruits, mais dont il restait quelques vestiges qui les indiquaient, tandis que je n'ai pas remarqué cette disposition autour des monuments de Peyrolebado de Salmiech, de Peyrolebado de Lunel, de l'autel de Falachoux ni de la pierre de Bès-Bédène.

Cette observation m'a amené à conclure que les dolmens ont été autrefois entourés de terres rapportées, qu'ils ont tous été le centre d'un tumulus.

Je suis loin cependant d'induire de là qu'ils aient été entièrement couverts de terre ; et si, pour presque tous, les pierres latérales l'ont été, la table est restée à découvert pour un grand nombre, et a pu servir ainsi en même temps de pierre sépulcrale et d'autel de sacrifice, comme le prétendent plusieurs auteurs. Pourquoi, en effet, s'il n'en était pas ainsi, les peuples qui ont construit ces monuments auraient-ils surmonté tant de difficultés et fait une aussi grande dépense de force et de génie pour amener sur ces tombeaux ces immenses pierres qui nous étonnent par leur poids et leurs dimensions ? S'ils avaient voulu les dérober à tous les regards en les couvrant entièrement de terre, ils auraient trouvé

plus aisément des dalles moins lourdes et d'un aspect moins imposant qui auraient parfaitement rempli leur but, comme celles que l'on trouve fréquemment en fouillant les *tumuli*.

J'avais terminé le travail que je viens d'avoir l'honneur de présenter lorsque M. l'abbé Marcorelle, directeur de la Maîtrise à Rodez, m'a fait part dernièrement de la précieuse découverte de divers monuments celtiques qui se trouvent situés à l'extrémité *est* du Larzac, sur la commune de Sauclières ou aux environs.

Le temps m'a manqué pour visiter tous ces monuments, parmi lesquels se trouveraient, d'après les indications précises et fort détaillées que m'a fournies mon honorable collègue, une autre enceinte ou temple druidique, deux menhirs, deux trilithes et plusieurs dolmens. J'ai pu dessiner les deux trilithes qui sont à quelques mètres de deux dolmens et cinq de ces derniers. Ceux-ci sont surtout remarquables par les enceintes de pierres qui entourent leurs tumulus et la disposition singulière des tombeaux ; car, au lieu d'être formés comme à l'ordinaire par deux grandes pierres posées de champ et une bien plus petite dans le fond, c'est une sorte de chambre mortuaire formée, le plus ordinairement, par cinq pierres qui s'enfoncent profondément dans le sol en laissant un étroit passage (environ 50 cent.) à un des angles entre deux de ces pierres, lequel passage était encore fermé par une pierre posée de champ à fleur de sol et qu'on pouvait ainsi retirer à volonté.

Dolmen du Pouget. — Un dolmen en ruine, situé près du Pouget, commune de Sauclières, présente encore trois pierres posées de champ, dépassant de plus de 1 mètre le sommet d'un tumulus ; celui-ci, qui a 10 mètres de diamètre, est enceint de dix rangées de pierres choisies toutes de la même dimension et presque triangulaires, s'enfonçant profondément dans la terre fortement tassée. Ces pierres, dont plusieurs ont été malheureusement arrachées, se touchent par les angles de la base et sont régulièrement inclinées en dehors ; elles ressortent hors de terre d'environ 15

centimètres et forment, avec le terrassement compacte qu'elles soutiennent de distance en distance, des gradins autour du tumulus. Il n'est pas possible de croire que ce bel appareil ait été ainsi disposé pour être ensuite recouvert de terre ; ce qu'il y a de regrettable, c'est qu'on ait dernièrement commencé à dégrader ce monument pour utiliser les pierres des enceintes.

Dolmens du Bousquet et de la Combe del Faou.— Le soin moins minutieux, mais encore fort remarquable, avec lequel ont été construits les dolmens du Bousquet et de la Combe del Faou, même commune de Sauclières, et d'autres encore, me confirme dans cette dernière opinion.

Ceux-ci sont entourés d'un tumulus variant de 9 à 12 mètres de diamètre, qui offre plusieurs ceintures de pierres brutes posées horizontalement ; entre ces ceintures, d'autres pierres, régulièrement distancées et profondément enfoncées en terre, d'où elles font saillie de 20 à 40 centimètres, forment comme une rangée de contreforts autour du dolmen vers lequel elles sont sensiblement inclinées.

Ces dispositions m'ont paru assez remarquables pour mériter d'être signalées, et me semblent dignes d'attirer l'attention de ceux qui cherchent à se rendre compte de la forme primitive de ces monuments et du double but, peut-être, pour lequel ils étaient construits.

Je termine, Messieurs, la série des monuments celtiques de l'Aveyron en vous disant un mot de huit menhirs ou peulvans existant encore sur le sol de notre département.

Un, de 2 mètres et demi à 3 mètres d'élévation, se trouve sur le plateau du Causse-Noir, près Millau, entre Saint-André-de-Vesines et le domaine de Sarralies.

Un second, qui serait encore plus élevé, sur les plaines du Causse, vers Sébrasac. (Indiqué par M. Viallet.)

Deux autres se trouvent à 3 kilomètres environ de la station du chemin de fer dite de Salles-la-Source : le premier, qui était le plus élevé (3 mètres au moins), situé au lieu dit Barto-Negro, a été enterré aux trois quarts par les terrassements du chemin de fer ; le second, placé sur un plateau dit plaine du Sabbatié, est

bien conservé, mais il n'a que 1 mètre 50 centimètres d'élévation ; il est connu sous le nom de *Mounjoïo*. (Indiqué par M. Cérès.)

On en trouve deux autres entre la Cavalerie et Saint-Pierre de la Fage, dans la terre de Combefère, sur le plateau du Larzac ; l'un a 2 mètres de haut, l'autre 1 mètre 30 cent. (M. de Gaujal, *Mémoire sur les antiquités du Rouergue*.)

A deux kilomètres de Saint-Affrique, à droite du chemin qui conduit à Vailhauzy, vallée de la Chapelle, se trouve un septième menhir. (Indiqué par M. l'abbé Marcorelle.)

Et enfin un huitième à Sonnac, près d'Asprières, arrondissement de Villefranche. (Indiqué par M. l'abbé Azémar.

Telles sont, Messieurs, les observations que j'avais à vous présenter sur les monuments celtiques de notre département, sur différents dolmens, sur ceux, spécialement, qui offrent quelque particularité.

III.

La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ?

Pour terminer la série des questions du premier paragraphe, je dirai maintenant un mot des croyances et des pratiques superstitieuses que je présume être des traces que la religion ou les superstitions druidiques ont laissées dans les populations de nos campagnes.

Je n'aurais presque besoin, pour le prouver, que de vous rappeler les diverses croyances dont je vous ai déjà parlé : le transport fabuleux des pierres des dolmens, la conservation du monument de Lunel par la croyance religieuse qui y est attachée, et les diverses réunions des *faxilieires*, sorcières, masques ou *goines*, qui ne me semblent être autre chose qu'un souvenir traditionnel des réunions secrètes des redoutables druidesses, que les profanes n'osaient ni ne pouvaient approcher ; mais j'ajouterai ici, en l'abrégeant le plus possi-

ble, le récit de quelques pratiques superstitieuses qui me paraissent avoir la même origine.

Ainsi, dans certaines localités, on croit préserver et guérir les troupeaux de bêtes à laine du claveau en faisant boire à ces animaux de l'eau dans laquelle on a mis tremper une pierre particulière (la variolithe) : pierre que l'on trouve quelquefois dans les dolmens, complètement insoluble dans l'eau et qui ne peut avoir d'autre rapport avec cette maladie que certaines taches qui rappellent par leur aspect les boutons pustuleux qui en résultent.

On désigne une plante (le *Botrichium lunarium*) qui, entre autres vertus merveilleuses, a celle de rendre invisible ; mais il faut pour cela qu'elle soit cueillie la veille de la Saint-Jean, à l'entrée de la nuit et en marchant à reculons vers l'endroit où elle se trouve. Une légère lueur phosphorescente qu'elle projette ce jour-là doit la faire reconnaître et guider vos pas.

Il existe sur la limite nord de la commune de Sauclières, entre cette localité et Saint-Jean-de-Bruel, à deux kilomètres environ du village de Valjulhe, une source dite la fontaine du Roc de la lune, à cause de son intermittence qui suit, selon les croyances, les progressions croissantes ou décroissantes des phases de ce satellite, dont les eaux ont la propriété de guérir les troupeaux de trois sortes de maladies, pourvu que l'on fasse boire aux bêtes malades de l'eau de cette fontaine, puisée dans un vase de terre, en marchant à reculons et en ayant soin de jeter ensuite derrière soi, par-dessus l'épaule, contre le rocher d'où coule la source, le vase d'argile qui doit aller s'y briser. Cette croyance est si répandue dans le pays, et même assez au loin, que l'on ramasserait au pied du rocher des tombereaux de tessons. J'oubliais de dire qu'il est encore nécessaire de déposer une pièce de monnaie sur le rocher à côté de la fontaine et de conduire ensuite, en le faisant courir, le troupeau sur une commune voisine ou sur le champ d'un voisin si la commune est trop éloignée, et de lui faire faire un nombre déterminé de tours, afin d'y laisser la maladie dont il est infesté. On conçoit aisément pourquoi la recommandation de faire courir le

troupeau, car le voisin crédule ne doit pas être flatté d'un pareil cadeau.

Pour guérir le piétin des vaches ou de toute autre bête à cornes, il n'y a qu'à faire poser à l'animal son pied malade sur du gazon, couper tout autour exactement la surface qu'il couvre et l'enlever, suspendre ensuite cette petite motte à la cheminée : à mesure que la motte sèche, le mal diminue et la guérison est radicale lorsque le gazon est entièrement sec.

Voici un moyen infaillible pour guérir les verrues : prenez autant de pois que vous avez de verrues ; allez au bord d'une rivière, d'une mare ou d'un lieu quelconque où il y ait de l'eau : marchez quelques pas à reculons et jetez, l'un après l'autre, par-dessus l'épaule, les pois dans cette eau : à mesure qu'ils pourriront, les verrues disparaîtront. (On ne m'a pas dit ce qui arriverait dans le cas, très-probable, où les pois seraient mangés par les poissons.)

Dans quelques endroits, on se garderait bien de laisser le feu de la Saint-Jean s'éteindre de lui-même ; il faut avoir soin, avant de se retirer, de l'éteindre avec de l'eau ; sans cette précaution, les fées malfaisantes viendraient s'y peigner et profaner ainsi le feu bénit.

On dit encore qu'à minuit il se fait quelquefois un bruit étrange qu'on nomme les ténèbres de minuit (on entend ici par le mot ténèbres un bruit semblable au tapage que font les enfants après les offices du Jeudi et du Vendredi-Saint). Il ne faut pas que le voyageur qui entend ce bruit s'en effraye, car il n'a aucun pouvoir de nuire ; il est néanmoins prudent qu'il suspende momentanément sa marche.

On parle aussi, comme d'une chose certaine, d'une chasse fantastique que l'on entend souvent traverser les airs avec aboiements de chiens, son de trompes, galop de chevaux et appel de chasseurs, on a même distingué jusqu'aux noms des chiens : c'est, dit-on, la chasse volante dirigée par un fameux chasseur du nom d'Artus, condamné à passer ainsi son éternité en punition des ravages faits sur les récoltes du prochain pendant sa vie.

Je vous ai déjà parlé de la prétendue guérison du claveau par la variolithe que l'on trouve quelquefois dans les dolmens ; sur d'autres plateaux calcaires du dépar-

tement ou des environs, quelques bergers croient encore leur troupeau à l'abri de tout danger et surtout des ravages de la foudre, lorsqu'ils ont pu se procurer une hache celtique en pierre, ou même seulement un fragment de hache, qu'ils appellent *peiro del tro* (pierre du tonnerre) et qu'ils l'ont suspendue à la grande sonnette que porte la principale brebis, guide du troupeau. L'heureux possesseur d'un pareil talisman ne s'en défait jamais, tout au plus il en donne quelques fragments à des amis intimes, moyennant réciprocité de faveur ou rétribution pécuniaire.

Dans certaines localités, on a conservé jusqu'à nos jours une grande vénération pour le gui, à tel point qu'un propriétaire ayant voulu faire couper un arbre épuisé par cette plante parasite qui l'avait presque totalement envahi, un paysan lui fit force remontrances, lui dit qu'il avait eu grand tort et que dès ce moment il n'aurait plus sur son champ que de maigres récoltes.

LA VILLA D'ARGENTELLE

Par M. l'abbé CÉRÈS.

Mémoire lu au Congrès archéologique de France, dans la séance du 5 juin 1863.

Les traces qu'ont laissées les Romains sont innombrables sur notre sol. On les rencontre, pour ainsi dire, à chaque pas. Les lieux habités et ceux que la culture a longtemps bouleversés les offrent plus ou moins profondes, selon que les débris de toute espèce que leur ont superposés, en passant, les générations, les ont plus ou moins enfouies. Les plaines arides où les terres qui, en raison de leur peu de profondeur, n'ont pu s'élever qu'à l'humble rang de pâturage, présentent encore ces traces à leur surface, et sembleraient témoigner de la disparition toute récente de nos anciens vainqueurs, si la mousse des siècles, si la rigueur de trop nombreux hivers ne venaient accuser leur grand âge. Ici, il faut donc creuser la terre avec quelque peine, et là ouvrir seulement les yeux et observer pour apercevoir les traces dont nous parlons.

Bien des découvertes en ce genre ont été faites et se font encore tous les jours dans notre département. Notre but n'est pas de les décrire : ce serait, selon nous, un injuste empiétement sur le terrain d'autrui. Nous ne parlerons que de celles qui nous sont personnelles et que des circonstances heureuses sont venues nous offrir.

Il nous en coûte cependant de ne rien dire de notre vieil amphithéâtre, ni de ce merveilleux aqueduc aujourd'hui étonné de donner à Rodez ces lympides et bienfaisantes eaux qu'il distribuait autrefois à la *Segodunum* des Césars. Il nous en coûte de garder le silence sur ces murs imposants, ces robustes colonnes, trouvés

çà et là sous les décombres de notre vieille cité. Il eût été doux pour nous d'interroger ces témoins de la grandeur passée de l'antique métropole des Ruthènes. Nous aurions voulu encore, dans l'intérêt de notre histoire locale, rendre compte de quelques autres découvertes opérées dans nos environs : mais, outre que nous dépasserions les bornes qui nous ont été tracées par de plus sérieuses occupations, nous osons espérer que des observateurs zélés, ou bien les auteurs mêmes de ces découvertes, les manifesteront et les soumettront, dans cette circonstance solennelle, à la savante Assemblée qui nous honore de sa visite.

Il a déjà été fait mention, dans un des recueils de procès-verbaux de notre Société de l'Aveyron (5 décembre 1858), de la découverte d'une villa romaine située sur la rive gauche de l'Aveyron, à 2 kilomètres de Montrozier. Des briques nombreuses et des fragments de béton, arrachés à l'aire des appartements par le soc des charrues, furent les premiers indices de notre découverte. Peu de temps après, un cultivateur des environs, cherchant dans ce même endroit des briques pour la construction d'un four, mit à nu une colonnette de marbre blanc d'environ 2 mètres de hauteur. Parfois un dé énorme de grès rouge venait porter obstacle à la charrue ; il fallait l'extraire et en débarrasser le champ. Le propriétaire se livrait un jour à une de ces fouilles improvisées, et voyant l'intérêt que nous prenions à son travail, il nous permit très obligeamment de disposer pendant quelques instants de ses ouvriers. En moins de quatre heures, nous eûmes découvert un mur semi-circulaire, un aqueduc de 60 centimètres de hauteur, une immense quantité de valves d'huîtres, des dents de sanglier, des ossements de cerf et autres, annonçant les restes incontestables d'une cuisine des plus recherchées. Çà et là quelques fragments de marbre et de poterie à riches moulures s'étaient manifestés. La villa était découverte. Sur le rapport que nous fîmes à notre Société aveyronnaise de ce qui venait de se passer, et sur la demande qu'en fit celle-ci à M. le Ministre et aux membres si bienveillants de notre Conseil départemental,

une certaine somme nous fut allouée pour être affectée à des fouilles sérieuses. Ce sont ces mêmes fouilles qui nous ont donné le plan, hélas ! encore incomplet, que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Nous ne saurions entrer ici dans des détails d'architecture pour nous faire comprendre : nous n'en connaissons pas les termes. Il serait encore téméraire à nous de prétendre nous prononcer d'une manière formelle sur la destination des pièces de ce que nous avons osé appeler villa, de statuer sur son origine, de déterminer la cause et l'époque de sa destruction. Nous ne possédons, de la science archéologique, que le simple goût et nous sentons que, lors même qu'il serait plus prononcé, il ne saurait être suffisant. Il s'agit ici de reconstituer un passé que l'oubli des siècles a couvert de sa poussière ; aussi ces ruines sont-elles par rapport à nous ce que serait une pièce fruste entre les mains d'un numismate sans expérience. Si toutefois, Messieurs, il n'était pas indiscret de notre part d'user un instant de votre indulgence, nous essaierions, en tâtonnant, de hasarder nos pas timides dans le jour douteux des hypothèses.

Notre villa est située dans un champ qui porte le nom d'Argentelle. La tradition locale en fait une ville. Les paysans, qui attribuent toutes nos ruines et nos antiquités aux Anglais, disent que, lorsque ces derniers furent forcés d'abandonner le pays, ils regrettaient surtout deux choses : le veau d'or d'Argentelle et le trésor de Montferrier (1).

Ce que nous avons découvert de cette construction gallo-romaine offre une étendue de plus d'un hectare. Le site qu'elle occupe est des plus agréables : au nord-ouest, à 50 mètres de ses murailles, l'Aveyron roule ses paisibles flots couleur d'émeraude ; plus loin, sur la rive opposée, apparaissent, pittoresquement dressées sur leurs bases tapissées de buis, les roches blanches de Rocomissou. Au sud et au sud-est, les montagnes des Palanges, couvertes d'épaisses forêts, présentent, dans un horizon plus reculé, leurs majestueuses ondulations.

(1) Montferrier, château fort ruiné, situé non loin de là, sur un des sommets des Palanges.

Descendant de ces montagnes, plusieurs aqueducs, rencontrés dans les champs voisins par les cultivateurs, venaient distribuer à des consommateurs, probablement riches et nombreux, leurs limpides et abondantes eaux. Quelques-unes des pièces nous ont paru disposées pour les recevoir. On pourrait citer entre autres celle que nous avons désignée sous le n° 28 (Voir la planche n° 1), qui les déversait à son tour dans deux autres pièces par deux conduites différentes. L'une, en maçonnerie, les conduisait au n° 38 ; l'autre, en longs tuyaux de brique s'emboîtant très exactement l'un dans l'autre au moyen de feuillures garnies de plomb, les amenait au n° 37. Dans cette dernière pièce se trouvait, encore intacte, une très belle cuve en grès de 1 mètre de diamètre *(c)*. Le fond en était percé comme pour recevoir une armature quelconque ; à côté, une seconde ouverture devait servir à l'épanchement du liquide qu'elle était destinée à contenir ; une large moulure ornait son bord à l'extérieur. Un autre aqueduc traversait la pièce 59, où se trouvaient les débris d'une mosaïque ; il devait alimenter le petit bassin 60 et peut-être même les deux autres qui l'entourent. Sortant de là, il se dirigeait vers l'Aveyron. D'autres aqueducs devaient avoir pour but le facile écoulement des eaux pluviales et l'assainissement des appartements.

Les pièces dont se compose la villa sont au nombre de soixante environ. Celle qui porte le n° 1 a toutes les apparences d'une basilique : sa longueur est de 21 m. 50, non compris les deux absides qui la terminent à chacune de ses extrémités ; sa largeur est de 14 m. 20 ; son intérieur se compose d'une nef centrale et de deux bas-côtés. Nous n'avons trouvé, parmi les débris qui jonchaient son aire, que quelques fragments de marbre uni et quelques restes de feuilles d'acanthe et de volutes en stuc qui provenaient très probablement des chapiteaux composites qui devaient orner ses colonnes. Une séparation, à son extrémité sud-est, lui donnait une certaine ressemblance avec le sanctuaire de nos églises. On devait y pénétrer par le vestibule n° 8, donnant lui-même, par une large ouverture, sur la galerie de l'*atrium* (A).

Ce que je viens d'appeler *atrium* a une largeur de

33 mètres, y compris les deux largeurs des galeries latérales. Nous n'avons pu déterminer sa longueur. La galerie qui se trouve en face du vestibule dont nous venons de parler a une largeur de 5 mètres, deux de plus que celle des galeries de côté. Le mur qui la sépare de l'*atrium*, de 1 mètre d'épaisseur, laisserait penser qu'il devait servir de soubassement à de fortes colonnes. Ce même mur, projeté vers l'extérieur, ne serait-il pas la base d'un grand escalier surmonté lui-même d'un fronton ? La galerie du côté gauche avait conservé son soubassement avec les bases de ses colonnes, qui n'étaient distantes l'une de l'autre que de 1 m. 80. Ces colonnes étaient composées de cinq briques cunéiformes, arrondies à l'extérieur et revêtues de stuc.

Nous passons à l'enceinte n° 2, dont la longueur totale est de 30 m. 50 et la largeur de 18 m. 60. Sa forme présente deux arcs, de 9 m. 10 de rayon, réunis par deux lignes parallèles ; son extrémité sud-est était entourée presque à moitié d'une galerie semi-circulaire ornée de deux grandes niches. Un petit fragment représentant les draperies d'une statue fut trouvé dans l'une d'elles. L'ampleur de la pièce n° 2 ne permet pas de supposer qu'elle ait été jamais abritée par un toit, si ce n'est sa galerie. Un tiers environ de son aire était couvert de l'*opus signinum* ; le reste ne paraissait avoir reçu de pavage d'aucune espèce. On devait y pénétrer par le vestibule 44, qui avait lui-même issue par le long corridor 48. On serait porté à croire que cette enceinte avait pour destination les exercices gymnastiques ou autres divertissements favoris des Romains.

Le n° 64 nous a donné les objets les plus intéressants : à côté d'un seuil à vastes dimensions et dévoré par la roue des chars, nous avons trouvé, en très beau marbre blanc, une tête et autres fragments de cheval aux deux tiers de sa grandeur naturelle. A très peu de distance de là, gisaient encore, en cette même matière, une jambe, peut-être celle du cavalier, un tronc de palmier et autres débris appartenant à quelque génie. Tous ces objets nous ont paru du travail le plus soigné. Malheureusement, comme tous les autres qui nous sont tombés sous la main, ils avaient essuyé d'affreuses mutilations. L'*opus signinum* recouvrait encore la majeure partie

de ce vaste emplacement. Un passage dallé, partant du seuil, se dirigeait vers un vieux chemin qui longe l'Aveyron.

A l'angle ouest de l'antique construction se trouvent groupés un certain nombre d'appartements, dont la destination ne paraît pas douteuse. D'après la disposition ordinaire des bains ou des thermes des Romains, décrite par les auteurs, on peut facilement reconnaître, dans les appartements dont nous parlons, les bains ou les thermes de la villa d'Argentelle avec toutes leurs dépendances. La salle 59, pavée en mosaïque, en serait comme le vestibule ou salle d'attente. Les pièces 63 et 51, aussi ornées de mosaïques, devaient être : l'une l'*apodyterium*, et l'autre une salle de récréation après le bain. Nous avons dit plus haut qu'un aqueduc venait déboucher dans le petit bassin 60 ; à côté de celui-là, on en voit d'autres qui, comme le premier, affectent la forme de baignoire. L'enduit, d'un poli parfait, dont leurs parois étaient revêtues, quelques fragments de robinets en terre cuite, recueillis dans leur intérieur, confirment notre opinion. A droite, les deux pièces 53 et 54, terminées en hémicycle, ne seraient-elles pas des étuves ? Leur disposition, comme on peut le voir sur le plan, annonce qu'elles étaient chauffées au moyen d'hypocaustes. Trois ouvertures, pratiquées dans le mur qui leur était mitoyen, permettait à la chaleur du fourneau de pénétrer d'une pièce dans l'autre. Parmi les cendres et un grand nombre de pilastres destinés à soutenir un plancher de briques, s'est trouvé, à la partie opposée à l'hémicycle, un autre genre de briques sous forme de tuyaux carrés, et ornées à l'extérieur d'un grossier guillochis. Nous pensons qu'elles devaient être encore des conduites pour la chaleur. Les hémicycles eux-mêmes étaient munis de forts planchers de brique, creux en dessous. La pièce 55, de même forme que les précédentes, mais de moindre dimension, serait peut-être l'hypocauste ; une espèce de foyer, un pavage inégal fortement appuyé sur une couche de moëllon noyé de chaux et paraissant avoir essuyé une forte chaleur, le ferait tout au moins présumer. De toutes ces pièces dont nous venons de parler, et de toutes celles qui nous restent encore à déterminer dans ce groupe, nous

ne pouvons pas dire quelle est celle qui portait le nom de *caldarium*, de *tepidarium*, de *frigidarium*, etc. Celle qui porte le n° 77 était ornée d'une brillante mosaïque en verre opaque à plusieurs couleurs, entremêlée d'un carrelage de marbre découpé de formes géométriques : n'était-ce pas l'*onctuarium ?* Quelques débris de vases, du galbe le plus gracieux, trouvés près de là, ne démentent pas cette supposition.

Les trois pièces 69, 70 et 71 ont aussi fourni quelques objets de toilette : deux longues épingles pour les cheveux, *aci crinales;* un fragment de petit vase en verre bleu, à forme et moulures du goût le plus exquis ; quelques débris de petites cuillères et autres ustensiles en ivoire ; deux objets d'une matière transparente, qui ont dû jouer le rôle de bijou ; un autre ornement bleu, de forme globuleuse ; deux fibules et un *verticillus* ou peson de fuseau. Tels sont les principaux objets que nous avons recueillis dans cette pièce.

Autour de l'hémicycle 41, nous avons trouvé un grand nombre d'antéfixes à figures souriantes ; l'une d'elles avait conservé la languette par laquelle on la fixait en la faisant passer sous l'*imbrex*. Une grande quantité de marbre remplissait l'intérieur de cet appartement et celui du n° 39 qui l'avoisine. On serait tenté d'établir là, ou le *triclinium* ou le *tablinum*. Le vaste appartement n° 31, où l'on voit des bas-côtés et une abside, a toute l'apparence d'un *sacrarium* ou d'un exèdre tout au moins.

Il nous serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'assigner une destination aux autres appartements. De plus instruits que nous, sur les mœurs et usages des anciens Romains, indiqueront la place de la bibliothèque, de l'*ocus*, du *cubiculum* du maître, la place de l'*officina*, de l'*ergastulum* de l'esclave.....

Il nous reste à dire, en deux mots seulement, ce que nous pensons de l'origine de cette construction, des auteurs et de la date de sa ruine.

Parmi les ouvrages que nous ont laissés les Romains, les uns sont grossiers, à peine ébauchés : ils se sentent de je ne sais quelle improvisation précipitée ; je n'ai pas besoin de citer ici des exemples. D'autres sont construits d'après des règles rigoureuses et offrent, quant à

leur élégance et à leur solidité, un fini qui ne laisse rien à désirer. Pourquoi cette différence de perfection que nous venons de signaler dans le travail de nos vainqueurs? Incontestablement, ce n'était pas parce qu'ils ignoraient les règles de l'art à l'époque où ils sont venus envahir les contrées de la Gaule, mais bien parce qu'ils ne prévoyaient pas encore la fin de la résistance de nos fiers et courageux ancêtres; parce que, souvent pressés par eux, le temps leur manquait pour mettre la dernière main à leur œuvre; en un mot, ils n'étaient pas encore les maîtres. Mais arriva enfin le jour où la Gaule entière dut courber son front sous le joug des maîtres du monde. Ceux-ci eurent encore longtemps à se tenir sur leurs gardes et à faire de grands efforts pour contenir ce peuple remuant et si désireux de son indépendance. Cette époque n'était pas encore pour les Romains l'époque de bâtir sur notre sol leurs édifices majestueux, leurs somptueuses villas. Il était plus urgent pour eux de fortifier leurs camps, de tracer des routes et de commencer d'insinuer à leurs ennemis vaincus une civilisation qui, barbare elle-même, l'était pourtant moins que celle des Gaulois.

Enfin arriva le règne des Antonins. Celui de Vespasien fut, pour l'universalité de l'Empire, le commencement d'une période de paix et de prospérité qui se prolongea jusqu'à l'an 180, fin du règne de Marc-Aurèle-Antonin. C'est dans l'intervalle de cette centaine d'années que je placerais la construction de la villa.

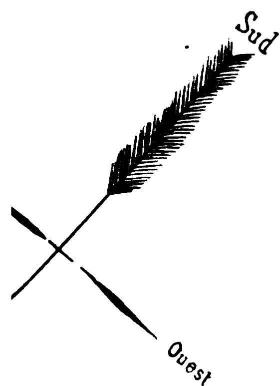
Nous serons encore obligé de recourir aux conjectures pour préciser la date de sa ruine et en déterminer les auteurs. Les grands événements font oublier les grands événements. Ils ont été si multipliés dans le Ve siècle! Les villes qui possèdent des ruines antiques, dans leur enceinte ou dans leurs environs, peuvent-elles bien dire quand et comment ces ruines ont commencé? Que savent de bien précis Nîmes, Arles, Lyon, Orange sur la date et les auteurs de la ruine de leurs arènes, de leurs théâtres et de leurs arcs-de-triomphe? Pouvons-nous nous-mêmes en savoir davantage touchant la ruine qui nous occupe? Ce que nous savons cependant, c'est que le peuple romain se trouva un jour surpris et trahi par sa mollesse comme l'avait été autrefois Annibal dans

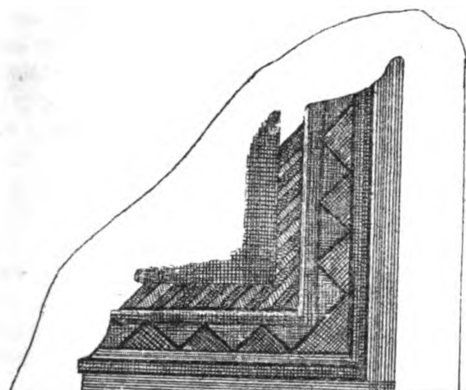
la trop séduisante Capoue. Fatigués de vexations et de tyrannie, les peuples, en se souvenant de leur ancienne indépendance, s'aperçurent de la faiblesse de leurs orgueilleux dominateurs, et, de tous les points du globe, ils se ruèrent sur ce corps décrépit qui ne pouvait plus se défendre. Ainsi, pour ne parler que de ceux qu'on présume être arrivés jusque dans nos pays, les Visigoths, les Allemands et les Francs, vinrent se disputer les restes du cadavre romain. Leurs bandes dévastatrices marquèrent leur passage dans nos contrées d'une trace de feu et de sang. Mais laquelle de ces hordes sauvages porta sa main sacrilége sur l'élégante villa? Si nous avions quelques données sur la date de sa destruction, parmi le nombre des chefs barbares nous aurions peut-être pu en désigner un ; ou bien encore, si l'histoire n'avait parlé que d'un seul dévastateur, il eût été facile de fixer une époque ; mais, comme on le sait bien, les insurrections furent nombreuses vers cette dernière période de l'Empire romain : ce qui rendra à jamais impossible de porter là dessus un jugement de quelque certitude. De sorte que nous pouvons conclure en deux mots que l'époque et les auteurs de cette destruction ce sont, au v[e] siècle, les invasions ou des Visigoths, ou des Allemands, ou des Francs, peut-être encore les Gallo-Romains eux-mêmes, devenus chrétiens.

Maintenant, il nous reste à exprimer le regret de n'avoir rien trouvé dans les décombres qui ait pu nous mettre sur les traces de la solution que nous venons de chercher. Nous avons interrogé, pour ainsi dire, chaque pierre : aucune n'a pu nous répondre par ses caractères ; nous avons interrogé les monnaies, trouvées au nombre d'une trentaine : elles nous ont encore laissé dans l'incertitude (1). La tradition se tait, l'histoire se tait : un silence de mort règne sur ce squelette des anciennes demeures ; l'*atrium* est muet. Ah ! c'est qu'elles se sont fanées depuis longtemps les guirlandes de ses portiques ! Elles se sont depuis longtemps effeuillées les joyeuses couronnes des splendides festins!

(1) Les briques, les poteries, d'une variété infinie, ne nous ont donné que les noms de leurs obscurs fabricants.

DÉCOUVERTE PAR Mr. L'ABBÉ CÉRÈS EN 1858.







NOTE

SUR UN FRAGMENT DE STÈLE

ET

SUR DEUX AUTELS ANTIQUES

TROUVÉS PRÈS DE MILLAU

Par M. VALADIER,

Lue au Congrès archéologique de France, dans la séance du 5 juin 1863.

J'ai l'honneur d'entretenir le Congrès archéologique de la découverte que j'ai faite, dans mon dernier voyage à Millau, d'une stèle romaine et de deux autels païens trouvés à la Grofézenque, sur la rive gauche du Tarn, en face de Millau : emplacement où était, du temps de l'occupation romaine, une ou même, paraît-il, plusieurs fabriques de poteries. C'est de cette localité que provenaient les fragments de moules et les poinçons de potier que j'avais déposés dans la salle de notre exposition. On est surpris, en parcourant cette plaine d'alluvion, de la quantité de tessons de poterie romaine qu'on y rencontre ; la terre en est littéralement couverte en plusieurs endroits. J'y ai trouvé aussi des fragments de moulins à bras, et j'y ai vu la nombreuse collection de poteries, de moules, de poinçons en terre cuite, de bases et de tronçons de colonnes qu'a réunis dans sa maison de campagne (véritable villa, car elle est bâtie sur les débris romains) M. l'abbé Malzac, aumônier du couvent de Notre-Dame, à Millau, qui a mis la plus grande complaisance à me montrer son musée d'antiquités romaines.

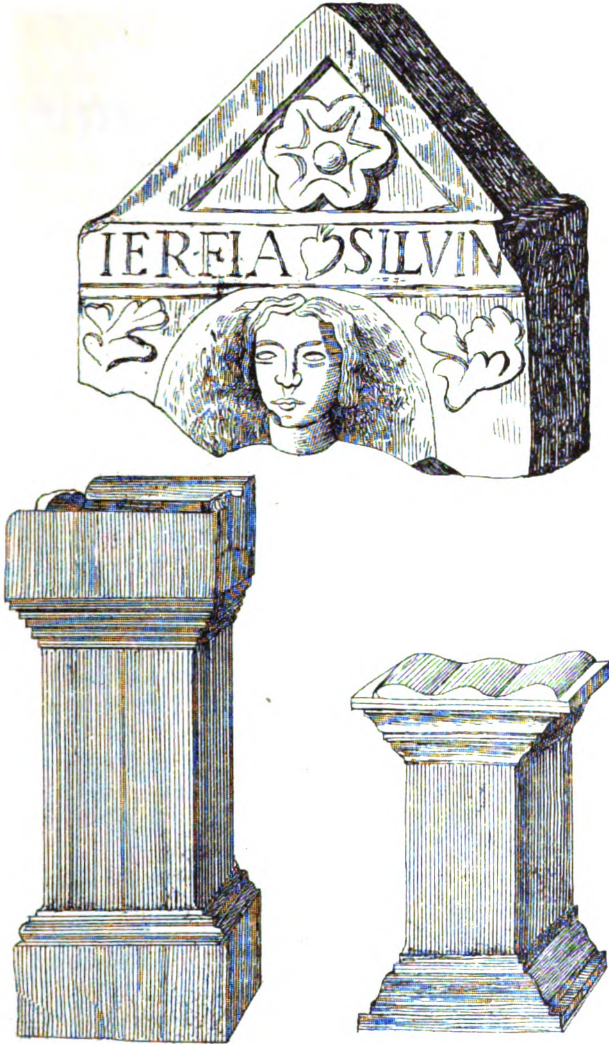
Les deux autels (Voir la planche n° 2) sont aujour-

d'hui sa propriété, et la stèle a été transportée et scellée sur un mur, près de la porte d'entrée du domaine des Aumières-Basses, appartenant à Me Blanc, avoué à Millau, à quelques kilomètres de cette ville.

Dimensions de la stèle : Largeur, 45 centimètres ; hauteur du fragment, 46 ; épaisseur de la pierre, 20.

Dimensions des autels : Hauteur totale du plus grand, 93 centim. — Autel et base : face, 37 centim.; côtés, 30. — Dé : face, 29 centim.; côtés, 25.

Hauteur totale du petit, 54 centim. — Autel et base : face, 30 centim.; côtés, 25. — Dé : face, 20 centim.; côtés, 17.



FRAGMENT DE STÈLE ET AUTELS ANTIQUES TROUVÉS PRÈS DE MILLAU.

NOTICE

SUR

LE CHATEAU ET LA CHAPELLE DE GOZON

Par M. Joseph de GISSAC,

Lue au Congrès archéologique de France, dans la séance du 5 juin 1863.

Les bords du Rhin, si célèbres par leurs admirables perspectives, leurs châteaux gothiques, les populeuses cités qui se baignent sur ses rives, sont constamment visités par les touristes de toutes les nations, décrits et chantés par les poètes, illustrés par les arts. Si nous n'avons rien en Rouergue qui puisse être mis en parallèle, du moins possédons-nous des richesses qui ne méritent point l'oubli auquel elles sont condamnées.

Plus que tout autre, le cours du Tarn offre les aspects les plus variés et les plus pittoresques. Les rochers bizarres qui l'environnent furent choisis, au moyen-âge, pour emplacement de ces châteaux qui dominaient la vallée comme l'aire de l'aigle et offraient aux barons un asile inexpugnable.

Donnons une idée du débris le plus respectable de ces contrées, le château de Gozon :

Assis sur un pic détaché des hauts plateaux qui s'étendent au-dessus de la rive gauche du Tarn, en aval de Saint-Rome, en face de la chaîne du Lévézou, et dominant une immense étendue de pays, nul doute que le château de Gozon ne soit contemporain de la création des fiefs. Les pentes abruptes qui entourent l'enceinte, ne laissant d'entrée que du côté du plateau par un étroit et raide sentier, et l'aspect encore saisissant des ruines,

arrêtent le regard du voyageur et attirent vivement son attention ; son intérêt redouble lorsqu'il apprend que ce vieux castel démantelé, si fier encore dans sa ruine, fut le berceau des Gozon et vit naître le glorieux grand-maître de Rhodes.

La position féodale qui avait autrefois déterminé la construction de Gozon fut aussi la cause de son délaissement. Depuis plusieurs siècles, les seigneurs avaient quitté cette résidence pour celles de Mélac et de Saint-Victor ; aussi le château fut-il très anciennement abandonné. Seule la chapelle, où se réunissaient les habitants du pays, était restée intacte : un vieillard se souvient d'y avoir entendu la messe. La voûte fut démolie avec peine, il y a environ quarante ans, pour un agrandissement de mauvais goût à l'église des Costes.

Le plan de la forteresse n'est pas régulier ; à l'étroit sur le pic, l'enceinte extérieure en a suivi les formes. La chapelle, détachée à l'angle sud, se reliait à l'ensemble et servait à la fois d'église et de fortification ; l'abside en saillie, percée d'étroites fenêtres, défend l'entrée, tandis qu'une tour engagée défend l'autre face du rempart. Au centre, sur un rocher, s'élève le donjon, dont la masse a plus résisté que le reste au temps et aux hommes.

En arrivant à Gozon par l'étroit sentier qui seul y donne accès, on trouve en face de soi la chapelle dont il sera parlé plus tard. Pas de vestiges de la porte d'entrée : tout est en ruine là où elle devait se trouver ; mais sa place est indiquée par la nature des lieux. La chapelle à droite ; au-devant une cour ou place d'armes, et en face le donjon sur lequel s'appuyait le château, dont il est facile de reconstituer l'emplacement avec les restes de murs existants. Deux faces, celles du nord et de l'ouest, se confondent avec le mur d'enceinte, tandis que les deux faces de l'est et du sud, touchant au donjon, ouvrent sur la cour intérieure. A l'est, contre le rempart, on remarque les fondations de deux constructions détachées, en forme de parallélogramme, qui devaient servir de corps-de-garde ou de dépendances, et surveiller le rempart du côté où il était le plus éloigné de l'habitation.

Mon savant ami, M. Michel de Castelnau, qui a dé-

couvert près Couloupy, non loin de Gozon, les vestiges d'un camp romain, croit que le château de Gozon succéda à une fortification romaine. Tout en admettant la vraisemblance de cette opinion, que des fouilles bien dirigées pourraient peut-être établir, il nous est impossible de nous prononcer d'une manière affirmative, n'ayant rien remarqué dans nos investigations qui parût remonter à l'époque gallo-romaine.

Nous n'hésitons pas à avancer que ce qui reste à Gozon appartient au XIe siècle ; le plan de l'édifice, l'appareil de la construction, l'arc à plein-cintre, tout nous rappelle les formes caractérisées de cette époque de régénération dans l'art de bâtir.

Nous avons dit qu'au centre, formant l'angle sud-est du château, se dresse le donjon. Sa position est celle des donjons de l'époque romane : assis, non sur une hauteur artificielle, comme on le voit quelquefois ailleurs, mais sur un rocher qui fut sans doute respecté pour lui servir de base, il devait s'élever à une grande hauteur, à en juger par l'extrême épaisseur de ses murs. Aujourd'hui encore que sa hauteur, y compris le rocher, n'est plus que d'une vingtaine de mètres, on y trouve la plus admirable situation qui pût être donnée à une sentinelle pour surveiller, non-seulement le fort, mais le pays tout entier. L'usage s'est perpétué d'y allumer, à la Saint-Jean, un feu de joie qu'à dix lieues à la ronde on aperçoit distinctement.

Le donjon ne forme pas un carré parfait : on a suivi les angles du rocher. Quatre faces sont extérieures et construites en pierre de taille ; la cinquième était engagée dans l'édifice, avec lequel elle communiquait. Aucune ouverture ne se montre au dehors. Je suppose que les étages inférieurs devaient servir de cachots.

Impossible d'établir la distribution intérieure du château dans le pêle-mêle de murs et de débris qui jonchent le sol. Dans la partie nord, des souterrains dont les voûtes à plein-cintre ont supporté sans s'ébranler l'écroulement de l'édifice et les pluies de plusieurs siècles, existent encore ; il est facile d'y pénétrer, mais des travaux seraient nécessaires pour les explorer en détail.

Les murs extérieurs sont encore debout dans cer-

taines parties et n'offrent que des ouvertures très rares, étroites et percées à une grande hauteur.

L'enceinte du fort mesure 200 m de tour.

Telles sont les impressions que nous avons recueillies en parcourant ces ruines, hélas ! bien effacées, que l'imagination peut seule reconstituer dans leur force.

La chapelle, en belles pierres de taille, est d'un style noble et élégant, quoique sans aucune sculpture. Bâtie évidemment au XIe siècle, en même temps que la forteresse, on y retrouve les belles proportions et le caractère à la fois religieux et militaire des églises de cette époque. Le portail à plein-cintre, orné de deux voussures, est intact. Les murs intérieurs sont revêtus, jusqu'à l'abside, de deux arcades reposant sur des piliers d'une saillie de 35 c. et d'une largeur de 60 c. Entre chaque arcade, des ouvertures longues de 1 m. 27 c., larges de 25 c., ont été pratiquées, autant sans doute pour la défense que pour répandre un faible jour dans l'église. Une tour ronde, la seule que nous remarquions à Gozon, est adossée à l'église et forme à l'intérieur une sorte de guérite percée de meurtrières, à gauche en entrant, au milieu de la première travée. Au-dessus des arcades, tout le long de la chapelle jusqu'à l'abside, règne une corniche simple et élégante. L'abside, circulaire à l'intérieur, est pentagonale à l'extérieur.

La chapelle, dans œuvre, mesure 15 m. 20 c. de long sur 7 m. 28 c. de large, y compris les piliers.

Nous ne pouvons terminer cette notice sur Gozon sans dire un mot des dragonnières dont le nom s'est fidèlement conservé jusqu'à nos jours.

En traversant le plateau dans la direction du sud-ouest, à 3 kilomètres environ des Costes, de profondes déchirures se font remarquer dans les flancs de la montagne. Une gorge boisée, qui devient un torrent dans les orages, cache dans ses nombreuses sinuosités une caverne d'un abord pénible et tellement dissimulée par les arbres et les replis du terrain, qu'il serait difficile à quiconque ne connaît pas le pays de la découvrir sans un guide. Une petite source y naît et y entretient la fraîcheur. C'est ce lieu que Gozon avait choisi pour exercer ses chiens à l'attaque du monstre. Rien ne pouvait représenter plus exactement le repaire d'une bête

féroce : la solitude du lieu, la difficulté des abords, l'horreur de la caverne, rendaient l'illusion complète lorsque l'image du dragon était dressée au fond de la grotte. C'est là qu'il conduisait ses fidèles limiers, et, les lançant sur le mannequin hérissé de piquants et garni de viande sous le ventre, il leur apprenait le seul endroit vulnérable. Et c'est après s'être ainsi préparé à cette terrible rencontre qu'il quitta le Rouergue pour délivrer l'île de Rhodes et devenir, par la seule force du courage et de la vertu, grand-maître de l'ordre illustre qui fut si longtemps le boulevard de la chrétienté.

Si l'état des ruines de Gozon ne nous permet pas d'espérer qu'elles soient un jour relevées, nous sommes au moins certain qu'elles seront à l'avenir religieusement respectées. M. le marquis de Montcalm-Gozon, dont la famille fut substituée, en 1582, aux nom, armes et biens de Gozon par le mariage de Marthe de Gozon, héritière de son père, avec Louis de Montcalm de Saint-Véran, a racheté ces ruines, vendues nationalement en 1794. M. Vivier, curé des Costes-Gozon, homme aussi instruit que zélé, prend à ces précieux restes un intérêt qui pourra assurer leur conservation, à laquelle tous les hommes qui ont le sentiment du beau et le culte des souvenirs s'intéressent vivement.

MONOGRAPHIE

DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE VILLEFRANCHE

DE ROUERGUE,

Par M. L. GUIRONDET,

Mémoire lu au Congrès archéologique de France dans sa séance du 5 juin 1865.

§ 1er. — *Détails historiques.*

C'est en 1260, époque où l'architecture ogivale avait atteint sa forme la plus parfaite, que l'on commença à construire Notre-Dame de Villefranche. L'église de Saint-Jean-d'Aigremont, appelée Saint-Carpil, était alors la paroisse de cette ville.

Cette église étant devenue trop petite pour la population, qui s'était accrue avec rapidité, l'on prit le parti d'en bâtir une plus vaste sur la place.

Provisoirement, on éleva sur les lieux une chapelle qui fut desservie par un chapelain, au nom du curé de Saint-Jean.

La juridiction de celui-ci s'étendit sur la nouvelle église jusqu'à ce que Pierre Pleine-Cassagne, évêque de Rodez, eût transféré l'archiprêtré de cette ville à Villefranche, en 1301, et lui eût annexé les églises de Saint-Jean d'Aigremont, de Saint-Jean-de-Venzac et de Saint-Mémory en qualité de succursales.

L'archiprêtre conserva la prérogative, qu'il avait au chapitre de Rodez, d'être assis auprès des archidiacres avec l'habit de chœur, ainsi que celui d'avoir sa place au synode, de percevoir même des droits synodaux dans l'étendue de son district. Tous les ans, au jour de Pâ-

ques, il payait à l'évêque ou au chapitre une *albergue* ou *pastum* en pain ou en argent; d'une valeur au moins de dix écus.

Le premier archiprêtre de Notre-Dame de Villefranche fut Hugues de Saint-Gemme. Le 14 septembre 1302, il passa en cette qualité, avec Pierre Pleine-Cassagne, avec Dom Elie, abbé de Locdieu, et son monastère, une transaction qui lui confirma la rente de cinq setiers de froment et de cinq setiers d'avoine que Dom Bernard, abbé de Locdieu, avait, en 1272, établie au nom de son monastère en faveur de Raymond Boyer, curé de Saint-Mémory, pour le terroir de l'Albergue, situé dans cette paroisse.

En reconnaissance de l'établissement de l'archiprêtré à Villefranche, on mit à la deuxième et à la troisième clef de la voûte de l'église les armes de Pierre Pleine-Cassagne, qui sont « d'azur, à trois demi-vols d'or, 2 et 1, » et celles de Hugues de Saint-Gemme, qui sont « d'azur, à trois roses d'argent, 2 et 1, avec une étoile d'or posée en cœur. »

La construction de Notre-Dame n'était pas poussée avec activité. Les travaux furent souvent suspendus, surtout lors de l'occupation de la Guyenne par les Anglais. Ils étaient aussi ralentis à cause des faibles ressources dont la ville disposait.

Il est vrai que chacun voulait contribuer à l'édification du principal monument de la cité. Les moines de Locdieu firent don de trente-deux chênes pour la charpente de Notre-Dame, ce qui valut à la maison qu'ils possédaient près de la porte Savignac, d'être exemptée de la taille (1).

L'archiprêtre s'engagea pour une somme annuelle de 25 livres, comme il ressort d'un acte passé entre Bernard de Tudières et les consuls, le 30 juillet 1331. Grâce aux dons, les travaux étaient repris ; mais ils ne pouvaient être poussés avec vigueur, parce que les dons étaient promptement épuisés et que les ressources étaient insuffisantes. En 1327, on termina le petit clocher adossé au transept septentrional. En 1356, on s'occupa du grand clocher ; mais les guerres de l'Angle-

(1) Acte du 6 août 1321. — Irraquiou, notaire.

terre et de la France arrêtèrent dans leur œuvre religieuse les habitants de Villefranche, qui durent songer à l'entourer de murailles afin de résister aux soldats anglais, au cas où ceux-ci viendraient mettre le siége devant leur ville.

Après l'expulsion des Anglais, des jours de calme et de tranquillité succédèrent aux jours d'orage et d'agitation qui, trop longtemps, avaient bouleversé la France. Les habitants de Villefranche purent reprendre les travaux de leur église ; mais les dépenses considérables qu'ils avaient été obligés de faire pour fortifier leur ville et pour soutenir la lutte contre les Anglais, les avaient réduits à l'impuissance d'en terminer la construction. L'église était couverte en paille et dépérissait. En 1419, les habitants de Villefranche présentèrent requête à Charles VI afin d'obtenir l'exemption, pendant vingt ans, des tailles et subsides. Le 23 mars 1419, Charles leur fit don de 300 livres et leur accorda ce qu'ils demandaient.

Ils se mirent à l'œuvre avec ardeur. En 1432, les consuls firent faire leur orgue. En 1444, la couverture de l'église fut achevée et l'on posa les vitraux de l'abside.

Ce fut alors que les consuls de Villefranche, d'accord avec l'archiprêtre, songèrent à faire ériger leur église en chapitre collégial.

Après de longues et pénibles contrariétés, ils obtinrent du pape Eugène IV l'érection qu'ils avaient sollicitée. En 1448, Nicolas V la confirma. Ce dernier pape réunit l'archiprêtré au chapitre de Notre-Dame et y ajouta les deux prieurés de Pachins et de Marin. Il voulut que le prévôt conservât la place de l'archiprêtre au chœur de la cathédrale de Rodez ; en outre, il lui donna le droit de pontifier avec le bâton pastoral.

En souvenir de l'érection de l'archiprêtré en chapitre, l'on mit à la quatrième clef de la voûte les armes de Nicolas V, qui sont « d'azur, à trois pattes d'argent, » et à la cinquième clef celles de Guillaume Cortini, qui fut le premier prévôt du chapitre. Les armes de ce dernier sont « d'azur, à la tour d'argent, à la bande d'or brochant sur le tout. »

A la mort de Cortini, Villefranche eut à lutter contre Guillaume de Latour, évêque de Rodez, qui s'était

opposé à l'érection et qui ne tint aucun compte de la bulle du pape, ce qui occasionna de graves désordres.

Le 28 février 1453, il intervint entre le chapitre de Villefranche et lui un accord qui mit fin à toutes les contestations. En témoignage de paix, on plaça en divers endroits de l'église les armes de Guillaume de Latour, qui sont « d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable. »

Toutes les difficultés étant aplanies, on reprit les travaux de l'église. On donna au clocher un second étage (1453), et on conçut le dessein de faire construire un chœur en bois de chêne, dessein qui ne reçut son exécution qu'en 1496, après de longs débats entre les consuls et le chapitre. En 1474, l'on termina la voûte.

Les troubles religieux du XVIe siècle, qui firent naître tant d'intérêts opposés, tant de rivalités haineuses et qui jetèrent dans le monde catholique je ne sais quelles idées contre lesquelles il ne sut pas toujours se prémunir, nuisirent à l'achèvement des églises ogivales. D'ailleurs, l'art architectural avait subi une profonde altération par l'étude de l'art grec, qui rappelait une époque raisonneuse et qui allait si bien à la taille des artistes sensualistes, incapables de s'élever désormais à l'intelligence de la pensée vraiment chrétienne des siècles qui venaient de finir.

Notre-Dame de Villefranche dut se ressentir de la secousse violente qui déplaçait les idées. En 1581, on travailla à la plus haute voûte du clocher ; mais les forces manquèrent et les fonds aussi pour achever la construction de cette énorme tour. On la recouvrit d'une toiture de colombier.

Le règne de l'art chrétien était passé. La foi, qui avait remué tant de pierres, était minée par le doute. Les prêtres eux-mêmes, se laissant entraîner par le torrent qui emportait la société tout entière vers les idées païennes, « procédaient, dit M. de Montalembert,
» avec une logique désespérante, à la destruction mé-
» thodique de tout ce qui devait leur rappeler le mieux
» la glorieuse antiquité du culte dont ils étaient les
» ministres..... Non contents de l'envahissement des
» statues et des tableaux païens sous de faux noms, on
» les vit, pendant le cours du XVIIIe siècle, substituer

» presque partout à l'antique liturgie, à cette langue » sublime et simple que l'Eglise a inventée et dont elle » seule a le secret, des hymnes nouvelles où une lati- » nité, empruntée à Horace et à Catulle, dénonçait » l'interruption des traditions chrétiennes. On les vit » ensuite défoncer les plus magnifiques vitraux, parce » que, sans doute, il leur fallait une nouvelle lumière » pour lire dans ces nouveaux bréviaires ; puis encore » abattre les flèches prodigieuses qui semblaient desti- » nées à porter jusqu'au ciel l'écho des chants antiques » qu'on venait de répudier ; après quoi, assis dans » leurs stalles nouvelles, sculptées par un menuisier » classique, il ne leur restait plus qu'à attendre patiem- » ment que la Révolution vînt frapper aux portes de » leurs cathédrales, et leur apporter le dernier mot du » paganisme ressuscité, en envoyant les prêtres à » l'échafaud ou en transformant les églises en temples » de la Raison (1). »

L'église Notre-Dame ne vit pas, que je sache, la déesse de la Raison assise sur l'autel du Dieu trois fois saint. Elle trouva même grâce devant les démolisseurs révolutionnaires, qui en firent un magasin à fourrages, sans la mutiler. Les vitraux seuls et les archives ne furent point épargnés ; les cloches furent transformées en canons. Les vandales de 93 n'allèrent pas aussi loin que leurs devanciers de la Réforme.

Quand l'orage qui avait dévasté la France eut fait place à des jours plus sereins, l'église fut donnée aux prêtres constitutionnels qui la gardèrent jusqu'au jour où un jeune conquérant, qui rêvait une couronne, rattacha la société française à la foi de Rome, à cette foi que ni les prisons, ni l'échafaud, ni les ruses de la diplomatie ne sauraient détruire.

§ 2. — *Description de l'église Notre-Dame.*

L'église Notre-Dame est du style ogival dans toutes ses parties ; mais les caractères architectoniques ne sont pas les mêmes partout. Ici règne le style rayonnant, là le style flamboyant, plus ou moins prononcé,

(1) Montalembert, *de l'état actuel de l'art religieux en France.*

plus ou moins fleuri, selon que l'édifice appartient au XV[e] siècle ou à la première moitié du XVI[e].

Le clocher est placé en avant de l'église à laquelle son dessous sert de porche. Il se compose d'un soubassement, flanqué de quatre contreforts, dont les angles sont décorés de plusieurs étages de clochetons, qui n'en sont en quelque sorte que la continuation et qui sont ornés de crochets se détachant en sailllie sur les arêtes. Ces quatre faces de soubassement sont percées d'un rang de croisées qui donnent sur une galerie que contregarde une balustrade en quatre feuilles. Cette galerie est coupée, sur chaque face, par les contreforts d'angle dans l'épaisseur desquels on a ménagé un passage. Au-dessus de la galerie règne un autre rang de croisées, mais seulement sur trois faces.

Ces croisées sont carrées. Elles sont divisées, celles du midi et du nord, par un meneau qui les coupe horizontalement ; celle de la face occidentale par des meneaux en croix. Cette dernière est couronnée de moulures formant un arc en talon, qui se termine par un bouquet à plusieurs branches et qui est compris dans un arc en ogive, surmonté aussi d'un bouquet et orné de crosses végétales.

Les croisées qui sont au-dessus de la galerie se composent d'une grande arcade divisée, dans son intérieur, par deux arcades dont le tympan est un réseau de pierre d'un travail gracieux et délicat. Chacune de celles-ci en contient deux autres géminées et trilobées.

Les côtés de l'arcade principale sont décorés de deux aiguilles dont le sommet est garni d'un bouquet à cinq branches. Le soubassement devait être couronné par une seconde galerie. Du milieu de cette galerie devait s'élever un dôme percé de huit arcades, à plein-cintre, recouvert d'une coupole hémisphérique et surmonté d'une lanterne pour la cloche de l'horloge. Cette lanterne devait être aussi recouverte d'une coupole au-dessus de laquelle se serait élancée la croix. Il est certain que ce couronnement n'entrait pas dans le plan primitif : il appartient à un second plan que je possède et qui est signé par Bachelier. C'est sans doute Bachelier, de Toulouse, architecte de la Renaissance.

La partie du soubassement qui sert de porche est

percée de trois arcades ogivales au nord, au midi et à l'ouest. Les deux premières ne s'élèvent qu'aux deux tiers de la hauteur de la troisième, qui correspond exactement à la façade orientale. Celle-ci forme le pignon de l'église. Quelques niches ornent ces arcades ; mais les principaux détails se trouvent à la partie de l'est.

La porte est formée d'une suite d'arcs concentriques et décroissants qui simulent une perspective fuyante. Ces arcs sont enrichis de deux rangs de niches que les excès de la Réforme ont privées de leurs saints, et qui se font remarquer par un travail délicat. On dirait que la pierre se façonnait, comme l'argile, sous la main de l'artiste. Ce sont des ciselures fines, de petites croix dentelées, des animaux, des feuilles de vigne et de chêne, des grappes de raisin.

Le piédestal de ces niches n'est autre chose que le dais d'une niche inférieure.

Le plus grand arc de la porte est en talon. Il s'élance, à son amortissement, en belle croix ornée de ciselures comme les niches et hérissée de crosses végétales. Cette croix est décorée, à sa base, d'une rose gracieusement découpée, et s'élève en avant et presque à la hauteur de l'arc ogival qui surmonte la porte. Le fond de l'arc ogive est occupé par une fenêtre qui appartient au style flamboyant, et ses côtés sont garnis de pinacles à plusieurs clochetons qui ont leurs aiguilles hérissées de crochets.

La porte est partagée en deux par un pilier dont la destination était symbolique. D'après les idées de l'architecte du moyen-âge, la porte devait représenter deux voies, l'une à droite, l'autre à gauche : la première pour les bons, la seconde pour les méchants. C'est une traduction des paroles de la terrible sentence. Au milieu du pilier est creusée une niche pour une statue de la Sainte Vierge. N'est-ce pas une idée consolante d'avoir placé la Mère de miséricorde dans ce souvenir du Jugement dernier ?

Le dais de cette niche est dans le tympan de la porte. Pour lui livrer passage, on a échancré la traverse en pierre qui repose sur le pilier. Il est délicatement ouvragé et se marie bien avec les festons trilobés qui ornent l'intrados de la voussure et la traverse.

L'aspect de la façade produit un bel effet. Mais, hélas! derrière cette belle croix qui monte vers le ciel, voyez cette fenêtre à cinq meneaux dont un réseau de pierre occupe la moitié de la hauteur. Il y a dans ce réseau des cœurs, des larmes et des flammes : des cœurs qui voudraient remonter à un passé qu'une froide raison ne leur permet plus d'atteindre ; des larmes, pour pleurer d'avance les saints que la Réforme va chasser de leurs niches ; des flammes, image d'une époque qui fait un effort pour dire à Dieu : « Je vous aime, je crois en vous comme les siècles qui m'ont précédée. » Mais ces flammes, le souffle du doute les agite et les courbe vers la terre. Luther n'est pas loin. Pour nous aussi, il vient un âge où se flétrissent une à une les belles fleurs dont le parfum embauma les jours de notre enfance. L'horizon perd les flots de lumière où notre regard aimait à plonger ; le ciel, dont la couleur d'azur faisait s'épanouir notre âme, prend une teinte grisâtre. Une activité tourbillonnante crée en nous des idées plus mobiles que les sables de l'Océan, nous éloigne du port tranquille où s'écoulait notre vie, et nous pousse comme des vagues sous le vent de la tempête. Oh! qui dirait tout ce qu'il y a de pleurs dans nos yeux, de tourments dans nos cœurs, d'ardeur dans nos âmes pour regagner le rivage perdu, lorsque, au milieu de notre traversée, nous sentons la rame s'échapper de nos mains. Alors se réveille le souvenir de la patrie que nous avons abandonnée, de la chanson naïve que l'on chantait sur notre berceau, de la verte pelouse sur laquelle nous nous livrions à d'innocents ébats. Mais le doute veut nous entraîner... Il veut nous entraîner, nous promettant, au terme de nos incertitudes, une riante terre où nous nous reposerons de nos fatigues. Nulle langue humaine n'a d'expression pour rendre cette lutte, tant est poignante la douleur qu'excite en nous la perte de nos jours de sainte ignorance et de douce félicité.

Le portail est du XVe siècle. Les colonnes n'ont point de chapiteaux ; elles ne sont que de minces nervures prismatiques, d'une admirable perfection de travail, sans doute ; mais ces nervures tranchantes ne peuvent être appréciées à distance. L'effet de la perspective perd quelque chose, et cette perte n'est point rachetée par la

hardiesse du profil, par la pureté des angles, par la délicatesse des détails.

Je disais que l'édifice entier appartient au style ogival. La porte latérale du sud m'avertit que je me suis trompé dans mon assertion. Il fallait bien un peu de Renaissance. Cette porte n'est pas cependant un chef-d'œuvre. Oh ! mon Dieu, non. C'est un travail grossier, insolente protestation contre le style grandiose et religieux de l'église. Le nom de *porte-fausse* qu'on lui a donné lui convient bien.

La masse de l'édifice s'appuie sur un grand nombre de contreforts, dont quelques-uns ont le sommet décoré de fleurs de lis ou de croix.

La tour, construite en 1327, sert de contrefort au transept septentrional et au mur de refend de l'ancienne chapelle que l'on appelle improprement *jubé*. Elle se compose d'un stylobate hexagone, surmonté d'une plate-forme que contregarde une balustrade à claire-voie. Les compartiments de cette balustrade sont formés de quatre feuilles lancéolés. Du milieu de la plate-forme s'élance une flèche.

Entrons dans l'église par le portail occidental. Vous êtes sous un porche dont la voûte est à arêtes et à ogives, et qui communique avec la nef par un arceau à anse de panier. Si vos regards plongent dans la vaste nef jusqu'au fond de l'abside, s'ils s'élèvent jusqu'à leurs voûtes, vous éprouvez une impression religieuse qu'il vous est impossible de définir ; mais cette impression s'amoindrit à la vue du lait de chaux dont on a fardé les murailles.

« Pourquoi chercher à les faire paraître d'hier, tandis
» qu'elles comptent déjà plusieurs siècles d'existence ?
» L'on s'émeut vivement au milieu de ces murs et de
» ces colonnes, sous ces voûtes dont les pierres sont
» empreintes de la poussière que les siècles y ont
» successivement déposée, et dont les échos semblent
» murmurer encore quelque chose des chants et des
» prières des générations écoulées. Vous cherchez en
» vain ces sensations dans un temple bâti de la veille et
» qui n'a encore retenti qu'au bruit du marteau et des
» cris des ouvriers. Ces pierres neuves sont muettes.
» Elles n'ont rien à vous raconter ; tout ce qui vous

» entoure est dénué de souvenirs. Eh bien ! ces souve-
» nirs, vous les bannissez de l'église antique que vous
» vous efforcez de rajeunir en la blanchissant à l'aide
» du pinceau ou de la râpe. Le badigeon n'est pas
» seulement un contre-sens ; c'est une profanation (1). »

Je ne vais pas jusqu'à bannir des églises la peinture murale. Les belles fresques de Giotto, de Memmi, d'Orcagna, de Fiesole et de Raphaël, seraient la meilleure réponse à mon puritanisme ; mais il ne faut pas qu'un système décoratif égoïste, n'obéissant qu'à ses propres caprices, voile les formes génériques de l'architecture. Il ne faut pas que la peinture emmaillote celle-ci « dans de riches bandelettes, comme les momies » des rois d'Egypte, jusqu'à ce qu'on doute si c'est un » corps organisé qu'elle recouvre (2). »

L'église a la forme d'une croix latine ; mais elle n'a point l'harmonie géométrique de celle de quelques églises des XIIe et XIIIe siècles. La longueur et la largeur des transepts ne sont point proportionnées à celles de la nef et de l'abside.

La nef a 55 m. 50 c. de longueur dans œuvre sur 13 m. de largeur. Les transepts ont 26 m. de longueur dans œuvre sur 7 m. 80 c. de largeur. Les chapelles, dans le sud de l'axe de la nef, ont 5 m. de largeur sur 7 m. 47 c. de longueur ; celle de Notre-Dame-de-Pitié n'a que 3 m. 45 c. de longueur, ainsi que le porche de la porte latérale du sud. La hauteur de la nef et du transept, sous clef de voûte, est de 22 m.; celle des chapelles de 9 m. 50 c. La surface totale de l'aire de l'église, en y comprenant les chapelles, est de 971 mètres carrés.

Deux styles prédominent dans l'ensemble de l'église : celui du XIVe siècle triomphe dans la plus grande partie de l'édifice ; celui du XVe siècle règne exclusivement dans la galerie de l'orgue, dans la première et la deuxième travée de la nef et dans une rosace de l'abside.

Occupons-nous de la galerie de l'orgue et de la nef.

La galerie de l'orgue est éclairée par la fenêtre à sept meneaux dont j'ai parlé. Une balustrade, qui est découpée à jour et dont les dessins se composent de lar-

(1) L'abbé Bourassé, *Archéologie chrétienne*.
(2) Schmidt, *Eglises gothiques*.

mes ou de flammes, la contregarde. Le long des moulures sur lesquelles elle repose et le long de celles qui en forment l'entablement, rampent des feuilles de vigne et des grappes de raisin, d'un travail qui atteste que le ciseau du sculpteur était conduit par une main savante et exercée.

La nef est entourée de huit chapelles, dont quatre sur chaque face latérale. Deux de ces chapelles ont subi une transformation : l'une est devenue le porche intérieur de la porte méridionale ; l'autre, la tribune, que l'on appelle improprement *jubé*. Celle-ci est surmontée d'une galerie, dite la galerie des archives, dont la balustrade a pour ornements des fleurons crucifères.

Cette nef et ces chapelles sont voûtées en arête et en ogives. Leurs travées se correspondent. La première et la deuxième travée de la nef sont séparées par une branche ogive qui prend naissance bien au-dessus du niveau de la galerie de l'orgue ; les autres le sont par des arcs-doubleaux qui reposent sur des colonnes engagées dans les murs de refend des chapelles et qui sont ornées de moulures largement profilées. Autour de ces colonnes se groupent des colonnettes qui frappent par leur légèreté et leur élancement, élégants faisceaux ramifiés à leur sommet et s'épanouissant en fusées, pour produire de gracieuses ogives qui se croisent à leur foyer et qui sont comme la charpente de la nef. Du point de jonction de ces ogives se détachent des médaillons, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre de patience et de goût. On dirait des stalactites. *C'est une véritable dentelle de pierre filée au fuseau des fées* (1).

La nef est éclairée par huit fenêtres, dont une se trouve dans la galerie des archives. Quatre de ces fenêtres appartiennent au style du xv[e] siècle. Elles sont larges, divisées, dans leur intérieur, par trois arcades trilobées ; mais le lobe qui est à leur sommet est plus développé que les lobes latéraux. Celui de l'arcade médiane ressemble à un fer de lance.

Ces arcades occupent à peu près les deux tiers de la hauteur des fenêtres et sont couronnées par des

(1) Michelet, *Hist. de France*.

flammes. Dans deux de ces fenêtres on a découpé, au-dessus des flammes, un quatre-feuilles dont le pétale inférieur se prolonge en angle très aigu. Les quatre autres appartiennent au style rayonnant. Les trois de la nef se composent d'une grande ogive dans laquelle s'encadrent deux arcades géminées et trilobées ; entre les sommités de ces arcades et celle de la grande ogive, on a ouvert un quatre-feuilles dont les lobes sont arrondis. La fenêtre de la galerie des archives est étroite et peu allongée. C'est une lancette encadrant un arc trilobé.

Le système rayonnant se montre dans les fenêtres des chapelles avec plus ou moins de pureté. Les plus belles sont celles des chapelles Saint-Roch et du Sacré-Cœur. Dans celles de cette dernière un trèfle encadré remplace le quatre-feuilles.

Les ogives des chapelles reposent sur des modillons engagés et ornés, les uns, de feuilles de vigne ; les autres, d'écussons dont les armes sont détruites. Quelques-unes sont supportées par des figures d'ange ou de moine.

Je ne parlerai pas des autels qui décorent ces chapelles : ils n'ont rien qui mérite de fixer l'attention.

La chaire est adossée au mur de refend des chapelles de Saint-Roch et du Sacré-Cœur. Elle est en pierre ; son style est celui du XVe siècle. Dans les panneaux, profondément fouillés, s'inscrivent des arcs en talon, hérissés de crochets et couronnés de bouquets à plusieurs lobes. La voussure de ces arcs est ornée, à l'intrados, de festons trilobés. Dans la partie des panneaux que n'occupent point les arcs règnent de petites arcades, surmontées d'une plate-bande dont les ornements sont des flammes. Le dais de la chaire est en bois et de date récente.

L'étranger qui visite Notre-Dame ne s'arrête pas devant cette chaire, dont le travail est pourtant délicat. Il ne faut pas tout-à-fait l'en blâmer. Ira-t-il découvrir de la pierre ciselée sous des couches de couleur ou de dorure ? Ne sera-t-il pas repoussé par cette couleur imitant le bois d'acajou dont on a sali les panneaux de la rampe ? Ou s'il contemple ce précieux morceau de sculpture, quels traits satiriques ne lancera-t-il pas

contre les barbouilleurs ! et qui sait s'il épargnera ceux qui l'ont livré à des pinceaux inintelligents ?

L'aire des transepts est plus élevée que celle de la nef. Ces transepts sont de forme semi-circulaire et à cinq pans. Ils sont voûtés en arêtes et en ogives et éclairés chacun par deux fenêtres, dont l'une est de beaucoup plus allongée que l'autre. Ces fenêtres appartiennent, comme celles des bas-côtés, au style rayonnant, c'est-à-dire qu'elles se composent d'une grande ogive encadrant des arcades géminées et trilobées, et ayant à son amortissement un quatre-feuilles. La tour du transept septentrional a été, sans doute, un obstacle à l'ouverture d'une troisième fenêtre, dont l'absence produit un défaut d'harmonie dans l'ensemble.

Le transept méridional n'a rien qui mérite d'être remarqué.

Dans le transept septentrional, le tableau de sainte Geneviève, par Boulanger, attire les regards.

Ce tableau est admirable dans les accessoires. Les lois de la perspective aérienne sont bien observées, les teintes bien dégradées. Dans le fond du tableau, l'on voit la ville de Lutèce et le soleil qui se couche à l'horizon. Comme la lumière est épandue avec habileté dans le paysage ! Quelle pureté de dessin ! Et les moutons qui boivent, et ceux qui paissent çà et là, et la pose, l'intelligence du chien que caresse sainte Geneviève, et le livre que la Patronne de Paris tient sur ses genoux, et le puits, tout cela est vrai ; mais le sujet ne dit rien au cœur ni à l'esprit : il est dénué d'inspiration religieuse ; cette bergère n'est pas sainte Geneviève.

Un profond écrivain (1) a dit que la femme chrétienne est un modèle surnaturel comme l'ange ; qu'elle est plus belle que la beauté. Boulanger n'a pas compris cela. La sainte, ainsi que saint Germain et saint Loup, sont, dans la toile, d'une trivialité peu commune.

L'art chrétien demande plus qu'un brillant coloris, plus que l'art du dessin, plus que la connaissance des règles de la perspective : il veut de la foi, de l'amour, de l'humilité.

Comme l'on reste froid en présence du tableau de Boulanger !

(1) De Maistre, *Examen de la philosophie de Bacon*.

Le maître-autel, aujourd'hui placé au centre du transept, s'élevait autrefois à l'endroit où est maintenant le pupitre, sous le médaillon de la voûte absidale. Le chœur dérobait aux regards le sanctuaire et était séparé de la nef par une clôture à claire-voie, surmontée d'un jubé. Le pupitre, selon les règles liturgiques (1), était devant l'autel. Les chanoines de Notre-Dame mirent, un beau jour, le chœur et le pupitre en arrière et l'autel en avant. On exhaussa et on planchéia l'aire du chœur qui fut appuyé contre le chevet de l'église. Ce changement, qui eut lieu en 1727, amena la mutilation des colonnes de l'abside et des pyramides saillantes qui séparent les panneaux du chœur.

Le chœur est en bois de chêne et se compose de deux rangs de stalles, dont l'un est plus élevé que l'autre. Il est fermé par une cloison, divisée en autant de panneaux qu'il y a de stalles et couronnée par une galerie qui saille en dedans. Des pyramides hérissées de crochets garnissent les côtés des panneaux dans lesquels sont inscrites des arcades ogivales qui en renferment, jusqu'à la moitié de leur hauteur, de petites accolées les unes aux autres. Au-dessus de celles-ci, le style flamboyant déploie sa riche combinaison. Ici, des flammes, droites et renversées, entourent un quatre-feuilles dont les lobes latéraux sont arrondis et les lobes inférieur et supérieur lancéolés. Là, une réunion de flammes dessine des formes fantastiques. Ailleurs, le trèfle lancéolé s'élève sur le trèfle de la même espèce.

Ce système règne dans la clôture dont j'ai parlé ; mais, dans cette clôture, les ornements sont découpés à jour. La porte est la partie la plus riche. Les panneaux étalent ou des arbres ou des fleurs de lis formés par l'ingénieux arrangement des flammes.

Les stalles supérieures ont six entrées dont les panneaux, profondément fouillés, sont en harmonie avec les ornements du chœur, et comprennent une grande arcade que divisent des lancettes géminées et coupées par des meneaux. L'arcade principale est couronnée d'une plate-bande enrichie de flammes ou de quatre-

(1) « Fecit stare cantores ante altare », dit *l'Eglise de saint Grégoire*.

feuilles arrondis. Sur quelques-uns des panneaux on voyait autrefois deux statues, entre lesquelles l'artiste avait sculpté des rinceaux d'une admirable perfection de travail ; mais les statues ont été sciées par le vandalisme de la Réforme.

Quatre des stalles supérieures sont fermées, d'un côté, par deux enroulements où s'épanouissent des feuilles de chou frisé et des feuilles de vigne d'une délicatesse incroyable. Sur l'enroulement inférieur s'élève un saint, placé sous un dais à quatre faces. Ce dais, sculpté à jour, est porté par un ange qui paraît sortir de l'enroulement supérieur.

Les reliefs qui sont sous les siéges des stalles sont très variés : ce sont des feuilles de vigne, de chou, des aigles, des serpents, etc., etc. Quelques-uns représentent des moines caricaturés. C'est la malice, c'est le doute du XVe siècle. Luther est anticipé dans les œuvres de l'artiste ou plutôt il est annoncé. Voyez : ce moine a le museau du renard ou du lapin ; celui-là, la gueule du chien ou le ventre de l'oie ; voyez, sous ce capuchon, le groin d'un porc ; plus loin, un moine fait rôtir une pièce de gibier ; un autre, pour comble de méchanceté, a la forme du dragon infernal. L'ouvrier s'est affranchi de la tutelle ecclésiastique ; il a pris son essor ; mais il a oublié son bienfaiteur. Le moine l'avait créé, le moine l'avait instruit, et pourtant il a mis le moine au rang des bêtes. La reconnaissance pèse !

L'abside est à sept pans ; elle est éclairée par cinq fenêtres et deux rosaces. Les fenêtres appartiennent au style rayonnant ; elles ressemblent à la plus longue des transepts. La rose méridionale se compose de quatre-feuilles ; celle du nord a pour pétales de petites flammes; sa corolle est gracieusement découpée.

Les fenêtres avaient autrefois des vitraux, répandant dans le chœur ce clair-obscur qui convient si bien aux églises ogivales. Sur quelques-uns de ces vitraux, on voyait les armoiries du cardinal Georges d'Armagnac et celles de Jacques de Corneillan, son neveu, tous deux évêques de Rodez et bienfaiteurs de Notre-Dame. La Révolution les a fait disparaître et a défoncé les magnifiques verrières. Une seule fenêtre a gardé son vitrail, mais mutilé. Il en existait un dans le transept septen-

trional : on l'a transporté dans l'abside. Pour adapter à la fenêtre les panneaux, il a fallu sacrifier la forme des personnages : c'est fâcheux.

Les deux vitraux appartiennent au xv[e] siècle. Le verre, en jaune transparent, s'y montre au milieu du verre bleu et du verre rouge, et, comme on le sait, la couleur jaune ne fut employée que dans le xv[e] siècle (1). D'ailleurs, on le reconnaît à la manière dont les sujets sont représentés. Ce sont des saints portant des *phylactères* et placés dans des niches dont le dais est surmonté de deux ou trois étages de clochetons.

A droite et à gauche de l'abside sont deux dépendances. Celle du nord est la *sacristie*, l'ancien *diaconicon*, où sont déposés et gardés les ornements et les vases sacrés ; celle du sud renferme des objets nécessaires au culte ; c'est le *prothesis* ou *secretarium* des anciennes basiliques où étaient préparées et conservées les provisions de pain et de vin nécessaires au sacrifice et à la communion des fidèles (2). Ces dépendances sont de style ogival. La sacristie a été agrandie en 1519, mais aux dépens des règles de l'art. Le mur oriental a été démoli et remplacé par un grand arceau à plein-cintre, afin que le *diaconicon* communiquât avec une substruction de mauvais goût.

J'ai achevé de te décrire, ma chère et belle église. Je me demande pourquoi tu n'as point part aux faveurs gouvernementales. Aucune voix amie n'a plaidé ta cause; ne mériterais-tu que des dédains ?

§ 3. — *Curé de Saint-Jean-d'Aigremont et de la chapelle de Villefranche.*

OSILLON DE MORLHON.

1282. Transaction entre Osillon de Morlhon et les consuls au sujet du droit des mariages.

(1) Le bienheureux Jacques Lallemand, dominicain du couvent de Bologne au xv[e] siècle, étant occupé à enfourner l'ouvrage qu'il avait peint, laissa tomber par mégarde un bouton d'argent d'une de ses manches parmi la chaux qui servait à stratifier le verre ; une partie de ce bouton étant entrée en fusion, le métal teignit en jaune le verre sur lequel il reposait. Émile Thibaud, *Considérations sur les vitraux anciens et modernes et sur la peinture sur verre.*

(2) Spanhein, *Hist. ecclésiastique.* — Ducange, SECRETARIUM. — Guinebault, *Annales de philosophie chrétienne*, t. XVII, p. 427.

§ 4. — *Archiprêtres.*

I. — Hugues de Saint-Gemme, de 1301 à 1323.

1314. Noble Bernard Balaguier fonda une chapellenie dans l'église archipresbytérale et en fit patrons les consuls.

II. — N....., de 1324 à 1330.

III. — Bernard de Tudières, de 1331 à 1378.

Selon toute apparence, Bernard de Tudières descendait de la maison de Tubières (branche de Lévy). Par corruption, le D a remplacé le B. Les armes de cet archiprêtre étaient celles de la maison Tubières-Lévi : « *d'azur, à trois molettes d'éperon d'or, au chef d'argent.* »

1332. Règlements faits par les consuls de Villefranche pour la sacristie de l'église archipresbytérale.

1336. Construction de la chapelle de Saint-Jean dans ladite église, avec fondation d'une chapellenie par Pierre Gauthier.

1346. Barthélemy del Podio, ou Delpech, fait bâtir la chapelle de Saint-Blaise dans l'église archipresbytérale.

1348, 15 octobre. Pierre Bonet lègue, par testament, 100 livres pour la construction de la chapelle de Saint-Martial.

1354, 12 octobre. Hugues Caville lègue, par testament, 50 deniers d'or pour la construction de l'église.

IV. — Étienne de Novier ou de Noguier, de 1379 à 1395.

V. — Hugues de Saint-Martial, de 1396 à 1399.

Hugues de Saint-Martial était sorti du Limousin. Il fut créé cardinal par le pape Innocent VI, en 1361. Il mourut en 1399. Ses armes étaient : « *d'azur, au lion de gueules, à la bordure de sable, chargé de huit besans d'argent.* »

VI. — BERNARD DE BATTUT, de 1400 à 1407.

Bernard de Battut était oncle ou grand-oncle de Jean de Montrozier, qui fut élu évêque de Montauban, le 18 novembre 1455.

« L'an 1403 se vendit une maison qui était de Me Jean
» Scorbiac, laquelle il avait laissée avec tous ses autres
» biens pour faire la chapelle de Saint-Sébastien, sui-
» vant son testament retenu par Me Jean de Mirols,
» notaire, laquelle dite maison fut venduë à Guillaume
» Salomo (acte retenu par Me Echier Borrel, notaire),
» pour le prix de 100 livres 5 sols par M. Pons d'Ageul,
» exécuteur testamentaire dudit Jean de Scorbiac, qui
» en prit l'argent. »

(Jean CABROL. — *Annales de Villefranche.*)

Par testament reçu par Jean Raynaldi, notaire, le 3 novembre 1406, Jean Colom légua à l'église de Villefranche ses biens et ses droits : « moun gady et mas autras drechuras. » Pierre Colom, décédé avant lui, avait légué la moitié de ses biens à l'église Notre-Dame, pour la construction de la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul et de Saint-Martial.

(L. GUIRONDET. — *Biographie aveyronnaise.*)

VI. — GÉRAUD BORIES, de 1408 à 1410.

VII. — RIGAL DE TOURNEMINE, de 1411 à 1412.

VIII. — BERNARD BOUYSSONIS, 1413.

Après la mort de Rigal de Tournemine, Guillaume d'Ortolan, évêque de Rodez, fit à Bouyssonis collation de l'archiprêtré de Villefranche. Dans l'acte de collation on trouve ces mots : *de illo* (l'archiprêtré) *per annuli traditionem investivit*. C'était par la tradition de l'anneau que l'archiprêtre recevait son institution. Ce qui explique le droit, qu'eurent les prévôts du chapitre de Villefranche, de porter un anneau comme les évêques.

IX.— Noble JEAN D'HÉBRARD, fils de JEAN D'HÉBRARD, seigneur de Saint-Sulpice en Quercy, de 1414 à 1422.

Jean d'Hébrard avait été chanoine de Rodez.

En 1414, les prêtres obituaires de Villefranche achetèrent une rente annuelle de trois quartes de froment, payable par Pierre Manenc. Celui-ci fut excommunié, en 1445, pour n'avoir pas voulu payer la rente.

En 1419, requête présentée par les consuls et habitants de Villefranche à Charles VI pour obtenir octroi, pendant vingt ans, des tailles et subsides qui seraient imposés par les Etats du Rouergue, afin de terminer leur église. Le 19 avril 1429, Charles VII, alors régent du royaume, leur accorde 300 livres pour l'achèvement de l'église.

X. — Guillaume Cortini, de 1422 à 1446.

Guillaume Cortini, licencié en droit, était juge-mage du Rouergue avant d'être archiprêtre.

1426, 19 juillet. Ordonnance de Vital de Mauléon, évêque de Rodez, qui confirme la réunion du prieuré de Saint-Christophe au chapitre collégial de Villefranche, dès qu'il serait érigé. *In augmentum lotis canonicorum in ipsa ecclesia instituendorum*, dit l'ordonnance.

1428, 18 juin. Par testament, Guillaume Genson, cordonnier (*semelator*), donne tous ses biens à l'église de Villefranche. *Cui ecclesiæ*, dit-il, *lego gadium meum, et alia jura quæ in me habet*. Ce legs devait principalement servir à la construction du grand clocher, que le testament qualifie de *magnum opus*, que d'autres appellent *citadelle*.

1432. Confection des orgues.

1432, 16 février. Les consuls donnent, pour 250 écus d'or, la partie de l'église qui était à construire à Jean Masse, à Laurent Saint-Thomier et Jean d'Orlhens, maçons. (Acte reçu par Guillaume Depodio, notaire.)

1433. Confection de la boiserie des orgues. — Construction de la chapelle Saint-Michel. — Institution des treize processions générales, qui commençaient le mercredi après Paques, à la suite d'un vœu fait par Villefranche pour la cessation de la maladie contagieuse qui avait ravagé cette ville et pour la conservation des fruits de la terre.

1434. Lettres-patentes de Charles VII, en date du mois de mai, accordant amortissement des rentes foncières à la communauté des prêtres obituaires de Notre-Dame, à la charge par eux de dire à perpétuité pour lui, ses prédécesseurs et successeurs, des messes solennelles chaque semaine, savoir : le lundi, une messe des *morts*; le samedi, une messe en l'honneur de la Vierge. Ces lettres ont été enregistrées en la Cour des comptes, à Paris, le 29 mai 1434.

1435. Confection du banc des consuls qui fut placé dans la chapelle de Ste-Lucie, aujourd'hui Notre-Dame-du-Rosaire (transept septentrional).

1436. Construction de la chapelle de Saint-Antoine, aujourd'hui Notre-Dame-de-Pitié, en face de la *porte-fausse*.

1443. Pose des vitraux de l'abside.

§ 5. — *Prévôts.*

« Depuis plusieurs années, les habitants de Ville-
» franche avaient conçu le dessein d'établir dans leur
» église un chapitre collégial aux dépens des obituaires
» et des revenus de l'archiprêtré. Le maréchal Amalric
» de Séveras, qui avait fondé, en 1407, le collége de
» Saint-Christophe, ayant eu connaissance de ce dessein,
» voulut, pour en favoriser l'exécution, que Saint-Chris-
» tophe fût réuni au chapitre de Villefranche, dès qu'il
» serait érigé, et que les biens dont il avait doté sa
» fondation servissent à augmenter les revenus des
» chanoines qui seraient établis dans l'église Notre-
» Dame.

» Le chapitre de la cathédrale de Rodez, informé du
» projet d'union, chercha à le traverser. Une assemblée
» capitulaire fut tenue le 19 octobre 1430 ; Guillaume
» de Latour, évêque de Rodez, la présida. On y résolut
» de s'opposer à l'avenir aux unions des bénéfices, sans
» une nécessité urgente ou une utilité incontestable.
» Cette délibération du chapitre fut confirmée, le 9 avril
» 1431, par une bulle du pape Eugène IV. L'abbé de
» Conques fut nommé commissaire pour empêcher
» l'effet des conventions entre le prieur de Saint-Chris-

» tophe et l'archiprêtre de Villefranche. L'érection du » chapitre fut ajournée ; mais Eugène IV la permit par » une bulle du 31 août 1444.

» Guillaume de Latour et son chapitre obtinrent, de » la Cour de Rome, des lettres apostoliques qu'ils » firent signifier, le 25 septembre 1445, à l'archiprêtre, » aux consuls et aux habitants de Villefranche. Ceux-ci » s'adressèrent de nouveau au pape Eugène, qui con- » firma l'érection le 8 janvier 1445.

» Guillaume de Latour et ses chanoines formèrent » une nouvelle opposition. Ils obtinrent de la Cour de » Rome une sentence qui leur était favorable.

» A la mort du pape Eugène, les consuls, la plus » grande partie des prêtres obituaires, l'archiprêtre » Cortini, les magistrats royaux et Guillaume d'Estaing, » sénéchal de Rouergue, prièrent Nicolas V de favoriser » les pieux désirs des habitants de Villefranche. Ils » firent valoir auprès du Souverain-Pontife que, cette » ville étant la capitale du Rouergue et le siége de la » sénéchaussée, il importait de donner de la pompe aux » cérémonies religieuses qu'on célébrait dans l'église » archipresbytérale. Le pape Nicolas examina à fond » l'affaire et octroya une bulle qui mettait fin à toutes » les oppositions et qui érigeait Notre-Dame en collé- » giale. (13 des calendes de décembre 1447).

» Les prêtres obituaires que l'on choisit pour former » le nouveau chapitre furent mis en possession de leurs » canonicats, le 25 janvier 1448. Ce ne fut pas sans de » grandes difficultés.

» Aimery de Roquemaurel, évêque de Montauban, » commissaire du Saint-Siége, avait député Jean Carrey- » ronis, de Caylus, bachelier ès-droits, et le prieur de » Saint-Antonin pour faire exécuter la bulle du pape. » Mais les opposants à l'érection avaient obtenu des » lettres-royaux qu'ils firent signifier à Guillaume d'Es- » taing, à Cortini, avocat du roi, et aux consuls de » Villefranche. Ils avaient ameuté des artisans et des » laboureurs. Cette populace, pourvue d'armes, fit » sonner le tocsin, entra furieuse dans l'église, en » chassa les chanoines qui célébraient les saints mystè- » res, et s'empara des calices ainsi que des ornements » sacerdotaux.

» Le syndic du nouveau chapitre porta plainte au » Souverain-Pontife contre l'évêque, les consuls et » quelques habitants de Rodez, instigateurs de ces » graves désordres. Le chanoine Garibaldi fut chargé de » poursuivre, à Rome, le châtiment des impies et la » confirmation de la première bulle d'érection. Le pape » termina le procès par une lettre apostolique, en date » du 25 octobre 1448, qui imposait silence aux oppo- » sants et frappait d'excommunication ceux qui, à » l'avenir, auraient la témérité de combattre l'établisse- » ment du chapitre de Notre-Dame.

» Cette bulle de perpétuel silence ne mit pas fin aux » contestations. Une sentence d'excommunication avait » été fulminée contre ceux qui avaient enlevé les titres » et documents appartenant aux chanoines. Les prêtres » obituaires qui les avaient soustraits voulaient les re- » tenir ; l'évêque et son chapitre cathédral avaient » même fait saisir les fruits et revenus de l'archiprêtré. » L'autorité royale intervint. Le 31 mars 1449, Char- » les VII ordonna à Guillaume d'Estaing de soutenir » l'érection du chapitre de Villefranche, et, le 10 octo- » bre de la même année, le Saint-Siége donna une » monition aux détenteurs des titres, à l'évêque de » Rodez, à son chapitre et aux prêtres obituaires oppo- » sants.

» L'archiprêtre Cortini fut le premier prévôt du cha- » pitre. A sa mort, toutes les difficultés se renouve- » lèrent. Les chanoines de Notre-Dame avaient élu » prévôt Olivier Garibaldi. L'évêque revint à son sys- » tème d'opposition et nomma l'abbé de Firminhas » archiprêtre de Villefranche.

» Astorg de Firminhas vint se mettre en possession » de sa dignité, ce qui occasionna de graves désordres. » Le chapitre voulait percevoir la dîme des fruits et les » revenus de l'archiprêtré. Firminhas s'opposa à la » perception par la violence. Assisté de ses frères » Pierre et Raymond, abbé de Locdieu, des religieux » de cette maison et de ceux qui l'appuyaient dans ses » prétentions, il fit enlever les grains dans les champs. » Le sang coula. Une sentence d'excommunication fut » lancée contre lui et ses adhérents. Malgré cette sen- » tence, les partisans de Firminhas eurent l'audace

» d'entrer un dimanche dans l'église Notre-Dame pen-
» dant la grand'messe paroissiale, à laquelle assistait
» une foule nombreuse, pour y commettre des abomi-
» nations. Ils y avaient fait porter du vin, du pain; du
» gras-double et des pieds de mouton. Ils mangèrent,
» ils burent, sans respect pour la maison de Dieu,
» tournant en dérision le prêtre qui célébrait le Saint-
» Sacrifice, l'insultant et l'invitant à manger, à boire
» avec eux. Le service divin fut suspendu. Les cha-
» noines, craignant d'être égorgés, prirent la fuite ou se
» cachèrent. Une ordonnance provisionnelle fut rendue
» par le sénéchal de Rouergue en faveur des chanoines,
» contre Firminhas. Celui-ci en appela au Parlement de
» Toulouse. Le Parlement nomma une commission pour
» informer sur les lieux et ouïr les parties. Par une sen-
» tence du commissaire du Parlement, les fruits du
» chapitre ou de l'archiprêtré furent mis en séquestre
» entre les mains de noble Arnaud de Tourlouy, pre-
» mier consul, et de Jean Colom, marchand, jusqu'à
» évacuation du procès. Six prêtres furent choisis pour
» desservir l'église Notre-Dame et pour administrer les
» Sacrements. Le 28 février 1451, le Parlement de
» Toulouse rendit un arrêt contre Firminhas et les
» impies profanateurs de la maison de Dieu, qu'il dési-
» gna sous le nom de *mange-tripes* de Villefranche,
» d'où vient le dicton : *Mango tripos de Bilofranco*.

» Bardin, conseiller au Parlement, fut député comme
» commissaire pour faire exécuter l'arrêt. Le 6 avril
» 1451, assisté du sénéchal, du juge-mage, des consuls
» et de plusieurs habitants de Villefranche, il se trans-
» porta à la maison de l'archiprêtré pour y installer le
» chapitre, que représentaient Jean Tarenque, Jean
» Arquejuyre et autres chanoines. Astorg de Firminhas
» et un chanoine de Rodez s'en étaient saisis et en dé-
» fendaient l'entrée avec Etienne Ribayrol, Bertrand
» Coderie, moines de Locdieu ; Pierre de Firminhas et
» des gens d'Asprières, de Bouillac, de Montbazens,
» tous armés. Bardin y pénétra, suivi du sénéchal, du
» juge-mage et de quelques habitants de Villefranche.
» Il fit les commandements et défenses portés dans ses
» lettres de commission. Son rôle se borna à cela ; car

» Firminhas s'opposa à la prise de possession de la » maison archipresbytérale.

» Le 28 février 1453, il intervint entre le chapitre de » Villefranche et Guillaume de Latour, évêque de Rodez, » un accord qui mit fin à toutes les contestations. La » bulle d'érection octroyée par Nicolas V fut confirmée ; » les droits et priviléges que le prévôt aurait dans » l'église cathédrale de Rodez furent fixés, et les con- » suls furent reconnus comme patrons de Notre-Dame. » La ville députa Dumoulin, premier consul, et Jean » Testes auprès du Souverain-Pontife pour faire ratifier » la transaction, et fit, en témoignage de paix, placer » en divers endroits de l'église les armes de Guillaume » de Latour, qui sont : « *d'azur, semé de fleurs de* » *lis d'or, à la tour crénelée d'argent, maçonnée* » *de sable,* » qui est de La Tour-d'Auvergne.

» Bertrand de Chalençon succéda à Guillaume de » Latour. Villefranche eut à défendre sa collégiale » contre les prétentions du nouvel évêque qui, après la » mort de Firminhas, conféra l'archiprêtré à Pierre de » Latreille, conseiller au Parlement de Toulouse ; mais » le Parlement en démit Latreille par un arrêt en faveur » des chanoines (1457). Toutefois, les craintes du cha- » pitre ne cessèrent qu'en 1460, lorsque Pie II, par sa » bulle du 30 août, eut confirmé la transaction du 28 » février 1453. »

(Fragments de notre *Histoire de Villefranche.*)

I. — **Guillaume Cortini**, de 1447 à 1452.

II. — **Olivier Garibaldi**, de 1453 à 1467.

1453. Le grand clocher est exhaussé d'un étage. Les entrepreneurs étaient Antoine et Guillaume Vacquières, maçons.

1456. Anciens statuts du chapitre collégial, présentés le 1er septembre au cardinal Alain, dit le cardinal d'Avignon, légat du pape, et confirmés par lui d'autorité du Saint-Siége : « Lesquels statuts, dit l'annaliste Jean » Cabrol, furent receus et jurez d'observer à l'avenir » par les dits chanoines et habituez : et ce fut en vertu » de cette bulle que ce prévost obtint le privilége de se

» servir, luy et ses successeurs prévosts, du baston pas-
» toral pour marque de cette éminente dignité. »

1456. Dessein d'unir le prieuré de la Ramière au chapitre de Villefranche. L'union n'eut pas lieu.

III. — ALEXANDRE DECOMBA, de 1468 à 1492.

1471. Bulle de Sixte IV, en date du 14 mars, qui donne au prévôt juridiction sur les chanoines.

1473. Le chapitre traite pour la confection du chœur avec André Supplici, menuisier, de Marvéjols (diocèse de Mende), au prix de 600 livres et de 60 pipes de vin.

1474. Achèvement de la voûte de l'église.

1476. Bulle de Sixte IV qui exempte le chapitre de la collégiale de la juridiction de l'évêque de Rodez, moyennant un tribut annuel de deux ducats d'or. Le chapitre fut soumis directement au Saint-Siége.

1477. Pourvoi de l'évêque de Rodez contre la bulle de Sixte IV. — Excommunication lancée par l'évêque contre le chapitre qui est replacé sous sa juridiction.

1482. Noble Isabeau Iolande, veuve et héritière de noble Pierre Teinturier, garde de la Monnaie de Villefranche, par son testament du 14 mai 1482, *legavit dominis de capitulo* LOU POSIMEN *quod ipsa testatrix amovere fecit, prout dixit ab ola domus suæ habitationis quod voluit poni in choro ecclesiæ Beatæ Mariæ dum et quando chorus erit factus.*

1486. Les consuls, trouvant le chœur trop vaste, en font retrancher huit stalles. — Opposition du chapitre qui obtient un arrêt en sa faveur. Les consuls, irrités, s'emparent des clefs de la sacristie, afin de priver les chanoines de leurs calices et vêtements sacerdotaux. Le jour de l'Assomption, ils enlèvent le calice qui était sur l'autel, font dépouiller le diacre et le sous-diacre. Les chanoines sont forcés de se procurer ailleurs ce qui était nécessaire pour la célébration de la grand'messe. Ils avaient choisi, pour prêcher le sermon du matin, un prédicateur distingué, Amans de Valla, professeur de théologie. Les consuls font placer leurs sergents ou massiers devant la chaire, afin d'empêcher le prédicateur d'y monter. Le soir, ils font publier que les habitants

eussent à se rendre à Notre-Dame pour ouïr le prédicateur qu'ils avaient choisi et qui fut maître d'école à Cordes. Cet intrus monte en chaire et prêche contre le chapitre.

L'annaliste Cabrol dit : « Il est surprenant que des » consuls, qui avaient quelque mérite, se soient oubliés » jusqu'à ce point. »

1487. Transaction entre le chapitre et les consuls au sujet du chœur.

IV. — Antoine d'Estaing, de 1493 à 1515.

Noble Antoine d'Estaing, dom d'Aubrac, après avoir été élu par les chanoines, fut pourvu du titre de prévôt par Bertrand de Chalençon, évêque de Rodez, auquel appartenait la collation. Il fut confirmé dans son titre par le Saint-Siége. Le 28 janvier 1494, il prit possession de la prévôté. Les consuls lui firent présent d'une barrique de vin, de quatre torches en cire, de deux pains de sucre, de quatre boîtes de confitures, de quatre setiers d'avoine, d'une demi-douzaine de perdrix et d'une demi-douzaine de chapons. Le chapitre lui fit un don en denrées, d'une valeur de 3 livres 19 sols.

1514. « Les consuls, s'appuyant sur leur qualité de » patrons de l'église, nommèrent quatre quêteurs, » vulgairement appelés *bassiniers*, pour l'œuvre du » Purgatoire. Deux de ces quêteurs, Guillaume Védel et » Gérard Foulé, placèrent une tinette à l'entrée de » l'église, aux fêtes des morts, afin que ceux qui voudraient offrir du vin pour les âmes des trépassés » pussent l'y mettre. Le syndic du chapitre, Pierre » Rossal, prêtre, intenta un procès aux deux *bassi-* » *niers*. L'official de Rodez les excommunia. Arrêt de » défaut, en cas d'excès, en faveur de Pierre Rossal et » du chapitre contre Védel, qui avait voulu empêcher » le syndic de percevoir les offrandes, le jour de Pâques, » dans la chapelle des Saints-Innocents, et qui l'avait » maltraité d'une manière grave, en compagnie de » Foulé. Le sacristain, Guillaume Patras, qui plaidait » contre le chapitre, n'avait pas été étranger aux voies » de fait dont s'était rendu coupable le *bassinier* Védel. » Les consuls avaient, cela va sans dire, épousé la » cause de ce dernier. Par leur ordre, Rossal avait été

» incarcéré, non sans avoir reçu force injures de la
» part d'une populace ameutée. Mais Antoine d'Estaing,
» évêque d'Angoulême et prévôt du chapitre, n'avait
» pas pensé tout-à-fait comme les consuls. Il avait fait
» condamner Védel à faire amende honorable devant
» l'église collégiale, une torche allumée à la main, et à
» payer une amende de mille livres. Védel subit sa
» peine : il demanda pardon au chanoine Rossal, devant
» le peuple, dans la chapelle des Saints-Innocents où le
» scandale avait été commis. Toutefois, par sentence
» du sénéchal, il fut dit et ordonné que l'official pro-
» céderait à l'absolution des deux bassiniers. »

(L. Guirondet, *Hist. de Villefranche.*)

V. — Raymond d'Estaing, de 1515 à 1522.

Raymond était neveu d'Antoine d'Estaing. Il fut installé le 25 octobre 1515 et il décéda en 1522.

1519. Le 24 juin, le bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez, consacra l'église collégiale de Villefranche, à la requête des consuls de cette ville.

VI. — Gabriel Mejani, de 1523 à 1539.

Mejani fut installé prévôt le 11 mars 1523. Il décéda le 8 décembre 1539 et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Blaise de l'église collégiale. Après sa mort, le juge-mage Ferrandier défendit au chapitre de procéder à l'élection d'un prévôt prétendant que la nomination de ce dignitaire appartenait au roi depuis le concordat. Les chanoines passèrent outre. Guillaume Patras, chanoine sacristain, fut élu par le chapitre et installé le 16 avril 1540. Son élection fut confirmée par des arrêts obtenus contre Antoine de Morlhon, chanoine, qui lui disputait la charge.

VII. — Guillaume Patras, de 1540 à 1553.

Patras légua au chapitre 300 livres pour l'augmentation du nombre des enfants de chœur.

VIII. — Guillaume Patras, neveu, de 1554 à 1569.

Ce prévôt était neveu du précédent. Il se démit de la prévôté entre les mains de Jacques de Corneillan, évêque de Rodez.

1461. « Le 15 novembre, les catholiques étaient
» réunis dans l'église Notre-Dame, où prêchait Raymond
» de Fino, religieux dominicain. Un parti de calvinistes,
» conduit par Gautier de Savignac, entre dans la ville et
» va attaquer la collégiale. Partout règnent le désordre
» et la confusion. Les prêtres emportent le pain sacré
» dans la demeure des hommes de bien. Les catholi-
» ques, pris à l'improviste, n'opposent qu'une faible
» résistance. Les protestants en profitent, mettent le
» feu aux portes de l'église, abattent les autels, brûlent
» les images des saints, pillent les ornements sacer-
» dotaux et l'argenterie de la collégiale, font prisonnier
» l'abbé de Fino, expulsent les prêtres et les magistrats
» qui n'avaient pas voulu adopter la nouvelle religion.

» Cependant les catholiques se retranchent dans le
» grand clocher, d'où ils envoient la mort sur les hugue-
» nots qui se pressaient sur la place et dans les rues
» adjacentes. Mais ceux-ci voient grossir leur nombre
» par les partisans qu'ils ont dans la ville et par ces
» hommes qui, n'ayant rien à perdre et beaucoup à
» gagner dans le pillage, s'empressent de faire partie
» de tous les troubles.

» Les calvinistes renoncèrent à s'emparer du clocher
» et allèrent piller le moulin que les chanoines possé-
» daient au faubourg Guiraudet. »

(Guirondet, *Hist. de Villefranche.*)

IX. — Blaise Ferrandier, de 1569 à 1582.

Blaise Ferrandier, chanoine, licencié ès-droits, décéda le 9 novembre 1582. Par son testament du 24 avril 1582, il fit, entre autres fondations, celle du lavement des pieds à douze pauvres, le Jeudi-Saint. Cette fondation s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

1581. Construction de la plus haute voûte du clocher; elle coûta 584 écus d'or.

X. — Martial Claux, de 1582 à 1594.

François de Corneillan, évêque de Rodez, confirma l'élection de Martial Claux. Celui-ci dressa de nouveaux statuts qui furent approuvés par délibération capitulaire, le 4 février 1583. — Le Chapitre fit faire, à cette époque, la tapisserie en laine qui était au chœur et dont

quelques fragments sont aujourd'hui au banc de la Fabrique. Martial Claux avait lui-même indiqué les sujets, qui devaient être représentés en dix pièces. Ce prévôt fit la fondation du *Stabat*, que l'on chantait le Vendredi-Saint après l'office. Il mourut le 15 octobre 1594.

XI. — Jean-Jacques Colonges, de 1594 à 1610.

Colonges fut élu prévôt le 27 octobre 1594. Son élection fut confirmée par Bernardin de Corneillan, coadjuteur de l'évêque de Rodez.

1608. Le 31 janvier, Colonges obtint du Parlement un arrêt par lequel son chapitre fut maintenu en possession du droit de présentation aux canonicats de la collégiale, en cas de vacances par résignation ou permutation. Il mourut le 28 novembre 1610.

XII. — Antoine Fages, de 1610 à 1617.

XIII. — Jean Durieu, de 1617 à 1621.

Jean Durieu, bachelier en droit-canon, chanoine de Notre-Dame, fut élu prévôt au mois de juin 1617. Il fut assassiné, le 21 août 1621, par les huguenots de Saint-Antonin. Son corps fut inhumé dans l'église de Caylus.

XIV. — Antoine Babavel, de 1621 à 1622.

Babavel fut élu le 10 septembre 1621. Il ne prit possession de la prévôté que le 4 novembre de la même année. Se voyant troublé dans sa charge par Guillaume Vaysse, conseiller-clerc et prieur du Cujoul, qui avait été pourvu de la prévôté par l'évêque de Rodez et aussi par François Deygua, prieur de Lussac, qui avait obtenu des provisions de Rome, il se démit de sa dignité le 1er octobre 1622.

XV. — Antoine Hérail, de 1622 à 1656.

Antoine Hérail, prieur de Durenque, de Toloujac, de Pachins et de Marin, fut élu prévôt par le chapitre et mis, le 21 octobre 1622, en possession de sa charge. Le 6 février 1623, il obtint un arrêt de maintenue en sa faveur contre ses compétiteurs. Il s'efforça de faire disparaître les dégradations que les huguenots avaient com-

mises dans l'église Notre-Dame, et de faire fleurir la musique et les orgues. En 1633, il procura l'union des deux prieurés de Pachins et de Marin au chapitre de Villefranche. Après avoir exercé sa charge pendant 34 ans, il s'en démit en faveur de Gabriel de Lévi de Caylus, abbé de Locdieu, et mourut dans son domaine de Toloujac (aujourd'hui la propriété de M. Brolher de Saint-Simon), âgé de 82 ans. Il fut inhumé au tombeau des chanoines avec une grande pompe. Le P. Théroude, de la Doctrine chrétienne, prononça son oraison funèbre.

XVI. — Gabriel de Lévi de Caylus, de 1656 à 1657.

Le 21 mars 1656, Gabriel de Lévi prit possession de la prévôté. Il se démit de sa charge en 1657.

XVII. — Jean Babard, de 1657 à 1671.

Jean Babard fut pourvu de la prévôté, sur la résignation de Gabriel de Lévi. Il en prit possession, le 28 décembre 1657, et résigna sa charge en 1671. Il décéda le 4 décembre 1674 et fut enterré dans la chapelle du séminaire de Notre-Dame-des-Treize-Pierres, dont il était directeur.

XVIII. — Jean-François de Molinery, docteur en théologie, de 1671 à 1724.

Molinery n'était encore que sous-diacre lorsqu'il fut élu prévôt. Il prit possession de sa charge le 11 août 1671. Il eut de nombreuses contestations avec son chapitre. Il mourut le 2 juin 1724.

XIX. — Joseph Lavergne, docteur en théologie, de 1724 à 1755.

Lavergne fut installé prévôt le 14 juin 1724.

XX. — Pierre-Antoine Reynier, de 1755 à 1786.

XXI. — Bernard, de 1786 à 1793.

VISITE

DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

A LA

CATHÉDRALE DE RODEZ

Par M. l'abbé ALIBERT et M. de SAINT-POL, de la Société française d'archéologie.

Rapport lu au Congrès, dans la séance du 5 juin 1863.

Les basiliques que le moyen-âge nous a léguées ne sont pas seulement des objets d'art remarquables ou des monuments aux formes sveltes et gracieuses, ils sont surtout une histoire permanente dont les pages, constamment ouvertes sous nos yeux, redisent sans cesse la pieuse munificence des pontifes et les efforts constants de plusieurs générations qui, pendant des siècles, travaillèrent les uns après les autres à élever des temples au Seigneur. Sur ces vieux murs noircis par les siècles sont inscrits, en caractères ineffaçables, les progrès des arts, les annales du moyen-âge et l'histoire des guerres civiles et religieuses qui, à diverses époques, désolèrent nos contrées.

La cathédrale de Rodez, dont la construction, commencée vers la fin du XIIIe siècle, s'est poursuivie jusqu'après la Renaissance, résume l'histoire civile et religieuse de notre cité pendant une période d'environ trois cents ans. Les armes des évêques qui ont occupé le siége de Rodez pendant ce long espace de temps, et les inscriptions gravées sur les murs de l'édifice, permettent de suivre, pas à pas, les diverses dates de sa cons-

truction. N'ayant, toutefois, pour la recherche des documents demandés par M. de Caumont, que l'intervalle d'une séance à l'autre, je les puise, pour la plupart et en courant, dans les notices publiées par M. H. de Barrau et M. l'abbé Magne.

L'ancienne cathédrale, vieille déjà de sept ou huit cents ans, s'écroula, du moins en partie, le 16 février 1275, ainsi que le raconte l'inscription suivante qu'on lisait autrefois dans la cathédrale :

Anno Domini MCCLXXV, 13 kalendas martii, corruit caput hujus ecclesiæ. Eodem anno fuerat remotum altare B. Virginis....... Fuerant autem anno septengenti et amplius ex quo prædictum altare constructum fuerat per bonæ memoriæ episcopum cui nomen erat Deusdedit, sicut ex gestis et scriptis antiquis in sacrario repertis constat evidenter. In circuitu etiam mensæ ejusdem altaris, scriptæ sunt tales litteræ : Deusdedit, episcopus indignus, fecit fieri hanc aram.

Raymond de Calmont occupait le siége de Rodez lorsque l'ancienne cathédrale s'écroula. Son premier soin fut de retirer des décombres les saintes reliques que saint Martial avait apportées à Rodez. Parmi ces reliques, dont quelques-unes existent encore, étaient deux voiles, des cheveux, un fuseau et un soulier de la Sainte-Vierge : deux ampoules, *quarum una lac adhuc vasculum suum madidans altera sanguinem continebat* (Légende du Propre de Rodez). Deux années après, il posait la première pierre du nouvel édifice, ainsi que l'atteste le manuscrit déposé aux archives départementales et communiqué par M. H. de Barrau à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron :

Anno Domini MCCLXXVII vjii kal. junii, reverendus ac venerabilis pater Ramundus de Calmonte divina gra. Ruthn. eps signavit et benedixit et posuit primu lapidem in fudamento eccl. Ruthen. in dextera parte. Qui lapis est signatus de magna cruce. Et hoc fuit fact. in presenscia multor, canonicorum. Salz domini Galhardi, marchan precetoris

pde. eccl. Ruthen. et magistri Deodati Depratis can° et operarii eccl. pde. et multorum alioru. testiu. et ego Deodatus Ebrardi qui ora vidi et manu propria scripsi anno et die supra scripto.

Raymond mourut en 1296. Les travaux devaient être bien peu avancés, car on ne voit dans la cathédrale aucun des caractères du XIIIe siècle. Gaston de Corn en 1300, Gilbert de Cantobre en 1338, et leurs successeurs jusqu'à Guillaume de La Tour-d'Oliergues, avancèrent peu la construction de la cathédrale, qui, à la nomination de ce dernier, en 1429, n'allait pas au-delà des chapelles absidales qui entourent le chevet et les trois premières travées du chœur. En 1449, Guillaume bailla à construire, à prix fait, à Raimond Dolhas *alias* Castelvert, du lieu de Villecomtal, et à Guiral, son fils, les dernières travées du chœur. En 1461, Me Vincent Sermali, peyrier, et Jean Sermali, son fils, prennent à construire deux piliers et un (crozier) de l'église au prix de 3,020 écus d'or ; 650 setiers de blé, moitié froment et moitié seigle ; 60 setiers d'avoine et 120 pipes de vin. La Fabrique devait, en outre, fournir la chaux, le sable, faire confectionner le mortier et porter au pied de l'œuvre toute la pierre nécessaire (1).

Guillaume fut enterré dans la première chapelle de la nef où l'on voit encore son tombeau ; on y lisait autrefois l'inscription suivante :

HIC JACET R. IN CH° PATER
D. GUILLELMUS DE TURRE, EPS RUTHENENSIS
QUI OBIIT DIE 20 MENSIS MARTII 1470
CUJUS AIA REQUIESCAT IN PACE.

Il s'était démis de son siége en 1457, en faveur de son neveu, Bertrand de Chalençon, qui jeta les fondements des dernières travées de la nef et enrichit en même temps l'église des belles boiseries du chœur et du jubé qui en ferme l'entrée du côté de la nef. Ce fut en 1478

(1) M. Louis Bion de Marlavagne.

que maître André Supplici, menuisier de Marvéjols, diocèse de Mende, prit à faire les stalles du chœur sur le modèle de celles de l'église de Béziers ; on lui donna huit années de temps, 1,700 livres tournois, 500 setiers de bled moitié froment moitié seigle, 120 pipes de vin, 100 livres pour acheter de la chair de bœuf et de cochon, et une maison convenable pour loger lui, sa femme, sa servante et les sept ouvriers qu'il était tenu d'avoir avec lui (1).

Bertrand de Chalençon mourut en 1501 et fut inhumé sous le jubé, où on lisait sur sa tombe l'inscription suivante :

PRO R. IN CH° PATRE BERTRANDO
DE CHALENÇONIO QUI OBIIT 24 MENSIS
OCT. 1501.

HÆC STRUCTURA TEGIT BERTRANDUM, CONDIDIT ILLUM.
ISTIUS ECCLESIÆ TENUIT MODERAMINA PRÆSUL.
IS CASTELLA. DOMOS. VIGIL ET SOLERS REPARAVIT
HEU ! POSTQUAM PIETATIS OPUS PRUDENTER AMAVIT
ET COLUIT MULTIS ANNIS (TESTANTUR EGENI)
PARCA NOCENS RAPUIT : FLEVIT VIRTUTIS AMATOR.
GRESSUS SISTE TUOS, ORES, PENSES QUOQUE TECUM
UT CALCANDA SEMEL MAGNIS, PARVIS VIA LETHI.

Bertrand de Polignac lui succéda, mais il n'occupa le siége qu'une année et fut enterré à côté de lui. Voici l'inscription gravée sur sa tombe, qui a disparu comme la précédente :

PRO B^do IN CHRISTO PATRE
D. BERT. DE POLIGNACO EPISCOPO RUTHENENSI :
QUI VIAM CARNIS INGRESSUS EST ANNO 1501, DIE 2 NOVEMB.
CUJUS ANA REQUIESCAT IN PACE.

CUM TRAHERET LACHESIS VITÆ PERDULCIA FILA
PRÆSULIS ATQUE CAPUT REDIMIRET INFULA CLARUM
ECCLESIÆ RUTHENÆ. MORTIS BERTRANDUS AMARIS
PERFODITUR TELIS. PATRUI QUOQUE TEGITUR ANTRO
CORDE SUO VOLVANT IGNOBILES ET GENEROSI :
PARCERE PARCA NEQUIT, ROGAT ORES INCLITA VIRTUS.

(1) Extrait d'un travail publié par M. Louis Bion de Marlavagne dans les *Annales archéologiques* de M. Didron.

Le B. François d'Estaing fut élu par le chapitre de la cathédrale le 11 novembre 1501. Il termina presque entièrement les travaux de la nef, dont Bertrand de Chalençon n'avait que jeté les fondements, et construisit la belle tour qui, à elle seule, suffirait pour illustrer la vie du pontife. La tour de pierre qui sert de base au clocher actuel était surmontée d'une charpente recouverte de lames de plomb. Elle fut dévorée par les flammes dans la nuit du 28 avril 1510. « Je reconnais bien, disait le lendemain le saint évêque, que Dieu se fait entendre depuis la nuit dernière : et si le son des cloches a cessé, sa voix parle assez haut pour m'annoncer ce qu'il veut de moi. » Les travaux furent rapides, et quinze ans après (1526), François put écrire au sommet de la lanterne qui sert de piédestal à la Vierge ces mots trois fois répétés : *Consummatum est*. Si ces paroles exprimaient la joie qu'on dut éprouver à la vue du monument achevé, n'étaient-elles pas aussi un adieu à l'architecture ogivale que venait supplanter la Renaissance ?

En même temps que le saint prélat s'occupait des travaux extérieurs, sa munificence décorait l'intérieur du temple. Il avait fermé le chœur d'une balustrade en bronze qui, partant des piliers opposés, venait s'arrondir devant le tabernacle en forme d'arcade pour supporter la croix. Autour de l'autel, six colonnes en bronze supportaient des anges adorateurs. La mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter tous ses projets, mais il légua les fonds nécessaires pour construire la porte latérale du chœur, transportée en 1823 devant la chapelle de Saint-Raphaël, devenue depuis un lieu de décharge. Le projet du saint évêque était de continuer cette décoration autour du chevet, comme l'indique la première des deux inscriptions suivantes, gravées sur le linteau de la porte. Aujourd'hui qu'elle est déplacée, la première inscription n'a plus de sens :

FRANCISCUS CLARO STANNORUM SANGUINE NATUS,
EGREGIUM CHRISTO HOC ÆDIFICAVIT OPUS.
SERIUS IN CŒLESTIA SI DEUS HUNCCE VOCASSET
VIDISSES OMNI LILIA TERNA CHORO,
SED TANDEM IN DOMINO FELICI MORTE SOPITUS,
POST FATUM ISTA DEDIT PIGNORA CHARA SUI. M 531.

A l'intérieur, on lit :

VIRGINIS IMMENSO FLAGRANS FRANCISCUS AMORE,
EREXIT PRISCORUM HÆC MONUMENTA PATRUM;
POST MORTEM VIVENS OPERUM SPLENDORE SUORUM
VIDISTIS CUNCTI, NEMO NEGARE POTEST.
MUNERIS ACCEPTI SALTEM SI GRATIA RESTAT
AD TUMULUM VENIENS DIC REQUIESCAT EI. M 531.

Ces deux inscriptions sont surmontées, dans le tympan, de l'écusson de la maison d'Estaing, qui sont : de France au chef d'or pour brisure, armes qui furent concédées à un membre de cette famille pour avoir remonté le roi Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines.

On doit encore au même prélat l'arcade qui précède l'entrée de la sacristie. Elle est, comme la porte dont je viens de parler, l'œuvre de Nicolas Bachelier, qui s'était formé à Rome sous le grand Michel-Ange. Toulouse possède encore plusieurs œuvres importantes de cet auteur, qu'avait emmené avec lui Georges d'Armagnac, lorsqu'il passa du siége de Rodez à celui de Toulouse.

François mourut le 1er novembre 1529 et fut inhumé dans le chœur, auprès du maître-autel, où l'on voyait, avant la Révolution, une plaque de bronze sur laquelle était gravée en quelques lignes l'histoire de sa vie.

Georges d'Armagnac lui succéda en 1530. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il avait emmené avec lui son secrétaire Philandrier, qui, de retour à Rodez, fit construire la façade occidentale de l'église et éleva à l'intérieur la tribune qui orne le fond de la nef et se prolonge sur les bas-côtés. C'est au-dessous de cette tribune qu'était la chapelle du Saint-Soulier, dont l'autel existe encore à moitié enfoui dans la terre. La sacristie actuelle de la paroisse était la chapelle des reliques, mais elles en furent retirées, quelques temps avant la Révolution, à cause de l'humidité de ce lieu, et placées sur un autel derrière celui du chœur, qui, à cette époque, était plus en avant.

La tour du midi, œuvre de Philandrier, porte deux inscriptions au-dessous de la quatrième corniche. La

première, sur la face occidentale, est presque inintelligible :

NOS AUGUSTI SANCTÆ QUÆ CONSACRAT
LOCI SPECIEM MIREMUR

La seconde, sur le flanc méridional, semble élever ce monument au rang des plus grandes merveilles, et ne dénote pas une grande modestie chez l'auteur de ces tours massives qui sont loin, quoique inachevées, de justifier la prétention de l'architecte :

FACESSANT ÆGYPTIORUM INSANE PYRAMIDARUM MOLES :
VALEANT ORBIS MIRACULA.

Le Congrès archéologique s'est transporté en corps à la cathédrale, après la séance du 4 juin.

La première chapelle qui a été visitée était autrefois dédiée à saint Michel. C'est là que se trouve un sarcophage antique remontant au V[e] ou au VI[e] siècle. Il est en marbre et divisé, sur sa face antérieure, en arcatures. Celle du milieu renferme le Christ bénissant à la manière latine ; sur chacune des autres se trouve un apôtre tenant un rouleau à la main. Ce sarcophage fut trouvé en creusant les fondements de l'église actuelle de Saint-Amans et aurait, d'après une tradition constante, servi de sépulture au premier évêque connu de Rodez. Quoi qu'il en soit, M. de Caumont n'a pas hésité à le classer au premier rang des richesses archéologiques que renferme la cathédrale. Il ressemble à d'autres tombeaux trouvés à Bordeaux, à Saint-Guilhem-du-Désert et aux Aliscamps d'Arles.

Dans cette chapelle se trouve encore une statue de la Vierge, assez bien conservée, qu'on croit appartenir au XIV[e] siècle, et un autre tombeau au-dessus duquel est couchée une statue en costume de chanoine avec l'aumusse. On lit l'inscription suivante sur les bords :

HIC JACET : VENERABILIS : VIR : DOMINUS :
GALHARDUS : DE CARDALHACO : ARCHIDIACONUS :
.... ET EA........ RUTHENENSIS :
QUI : OBIIT : ANNO DNI : M : CCC : LIX : DIE : XI MENSIS :
MAI : CUJUS : AIA : REQUIESCAT : IN : PACE : AMEN ✝

Dans la chapelle suivante, en remontant vers l'abside, on lit, sur une pierre incrustée dans le mur :

HIC : JACET : DAQ HECTOR : DE TORRENA :
QV : OBIIT : VI : DIE : OCTOB : ANNO : DI
M : CCC : XXXVII ! E. A. R. I. PACE.

La première des cinq chapelles de l'abside était autrefois dédiée à saint Paul ; elle est dite aujourd'hui de Saint-François-Régis. C'est là que s'élève le mausolée de Mgr Croizier, mort en 1855 et placé dans le même caveau que Pierre de Plaine-Chassaigne. La commission chargée d'ériger ce tombeau crut devoir adopter la forme du moyen-âge, en conservant toutefois les ornements du XIX[e] siècle pour la statue couchée sur le sarcophage. Il était difficile de concilier les exigences de l'art avec celles de la commission, et l'artiste chargé du plan a cherché à diminuer le contraste qui devait en résulter en choisissant la dernière période du style ogival et en donnant plus d'ampleur aux habits de l'évêque. Les membres du Congrès ont été presque unanimes à blâmer cette disposition et à préférer un monument moderne.

Raymond d'Aigrefeuil est enterré dans la chapelle suivante, qui porte, depuis quelques années, le nom de Notre-Dame-des-Indes. Son tombeau a subi de notables dégradations. M. de Caumont pense néanmoins, et avec raison, qu'il doit être conservé tel qu'il existe. Il serait difficile, en effet, si on entreprenait de le restaurer, de retrouver l'expression que l'artiste avait su donner aux têtes qui manquent. Cet évêque est mort en 1361. Son tombeau ne porte aucune inscription, mais ses armes sont sculptées sur la face antérieure.

La chapelle du centre, dédiée au Sacré-Cœur, a porté jusqu'en 1832 le nom de chapelle de Cantobre. C'est là que repose l'évêque de ce nom, mort en 1349. Son tombeau, plus orné que les autres, mais non moins dégradé, porte l'inscription suivante :

...... DNI GUILBERTI BONÆ MEMORIÆ EPS RUTHEN.
ET OBIIT DIE XII MARTII ANNO DI............
..........AIA..........R..........N.

Au-dessus de ce tombeau est appliquée contre le mur une table d'autel en marbre blanc (voir la planche n° 3), retirée en 1275 des ruines de l'ancienne cathédrale, et autour de laquelle sont gravés ces mots :

DEVSDEDIT
EPS INDIGNVS
FIERI JVSSIT
HANC ARAM

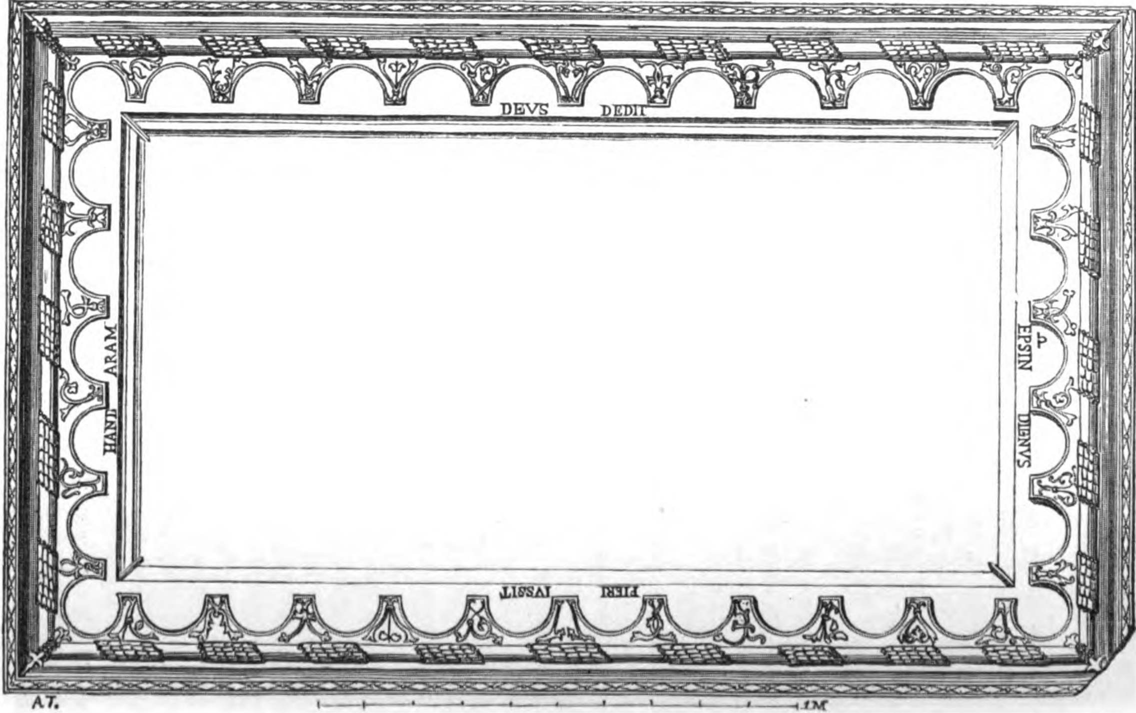
Les peintures qui la décorent, représentant la Vierge-Mère au milieu de deux anges à genoux qui lui offrent un lis, sont d'une date postérieure à celle de l'autel lui-même, ainsi que l'indique l'inscription suivante, peinte sur la bordure intérieure :

CAPELLANI DE CANTOBRIO HANC ARAM
DEPINGENDAM CVRARVNT.

Cette inscription, à demi effacée par le temps, avait été mal rendue dans les diverses notices sur la Cathédrale ; M. Beaunis, ancien directeur des contributions indirectes à Rodez, en a rétabli le sens dans une communication faite à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

D'après le nom de l'évêque qui le fit ériger, cet autel remonterait au VIe siècle ; mais il a sans doute subi des retouches, car plusieurs des membres de la Société française d'archéologie qui ont visité hier la cathédrale ont cru reconnaître dans les ornements qui l'entourent une date moins ancienne. Cette pierre n'a jamais été ni un rétable, ni un devant-d'autel, comme quelques personnes l'ont avancé, mais la table même de l'autel. La cymaise qui règne tout autour, et sur laquelle sont sculptés les ornements susdits, a été sans doute pratiquée pour prévenir tout accident dans le cas où le calice serait renversé. C'est un caractère que M. de Caumont a constaté dans toutes les tables d'autels antérieures au XIe siècle. Les colonnes de marbre qu'on voit au musée supportaient probablement cette table et furent employées plus tard à soutenir l'autel de la nouvelle église, où elles sont restées jusqu'en 1823.

Deux tombeaux occupent la chapelle suivante, en revenant vers la nef. L'un est terminé par deux fron-



ANCIENNE TABLE D'AUTEL DANS UNE DES CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE DE RODEZ.

tous triangulaires avec des feuilles enroulées ; l'autre est un sarcophage dont la statue porte le costume des chanoines. L'un et l'autre sont privés de toute inscription.

Les deux dernières chapelles visitées par le Congrès ont été l'objet d'un sérieux examen. La première est celle du Jardin-des-Oliviers, où l'on voit, dans une arcade pratiquée au-dessus de l'autel, Jésus-Christ à genoux, adressant à son Père cette prière : *Transeat a me calix iste...* Au-dessus sont des anges portant les attributs de la Passion, au milieu desquels se trouve le Père-Eternel montrant un air compatissant, mais semblant repousser la prière de son Fils. Dans un angle du tableau sont les trois apôtres endormis, saint Jean, saint Pierre et saint Jacques, auxquels on peut bien appliquer ces paroles de l'Evangile : *Erant enim oculi eorum gravati*, tant l'expression du sommeil est gravée sur leurs traits, malgré les dégradations qu'ils ont subies.

La seconde chapelle est encore plus curieuse ; c'est celle du Saint-Sépulcre, plus communément appelée Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Dans l'arcade placée derrière l'autel, on voit Jésus-Christ étendu sur un linceul, dont Joseph d'Arimathie et Nicodême tiennent les extrémités. Tout autour figurent saint Jean et les saintes femmes. Tous ces personnages, de grandeur naturelle, portent le costume de l'époque de la construction de cette chapelle.

Au-dessus de l'arcade, l'artiste a représenté trois sujets. Dans le compartiment du milieu, Jésus-Christ apparaît à Madeleine, avec cette inscription au-dessus : *Mulier, noli me tangere*. A droite, saint Thomas est à genoux, mais l'image du Sauveur a disparu. On y lit : *Noli esse incredulus*. Enfin celui de gauche représente Jésus-Christ retirant les âmes des limbes, figurées par une tour noire d'où sortent ces malheureuses victimes. L'inscription est celle-ci : *Portas mortis Salvator dirupit*.

La frise qui surmonte ces trois tableaux porte l'inscription suivante, en lettres enchevêtrées les unes dans les autres : *O Deus omnipotens, Gualmardi miserere*.

Ruffi qui structuram hanc ab tuî nominis fabricavit honorem. Ejus peccatis......

L'arcature supérieure représente la Résurrection. Aux deux côtés du Christ, on voit les gardes en costume de chevalier et saisis d'épouvante. Un écusson d'or à un rosier au naturel, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, est sculpté sur le tombeau de l'autel et se trouve souvent répété dans l'ornementation qui le surmonte, accompagné des deux initiales G. R.

La cloison percée à jour qui ferme la chapelle, du côté de la nef, est ornée de sept niches au dedans et autant en dehors. Dans celles de l'intérieur sont encore la figure du Christ et cinq sibylles portant des banderoles sur lesquelles sont gravés les mots : *Sy. Perica, Sy. Tiburtina, Sy. Ellespontina, Sy. Erithrea.* Celles de l'extérieur sont vides, mais elles ont dû renfermer six autres sibylles.

Les membres du Congrès ont exprimé le désir que cette chapelle fût conservée avec le plus grand soin, et qu'on fît disparaître certains ornements parasites qui sont venus s'y implanter. Depuis quelque temps on parle de la restaurer, mais la somme qu'on semble devoir y consacrer paraît bien minime pour employer des ouvriers habiles. Ne vaudrait-il pas mieux, dans ce cas, la conserver telle qu'elle est?

Les boiseries du chœur et son jubé ont surtout attiré l'attention des hommes éminents que la ville de Rodez a l'honneur de posséder pendant la tenue du Congrès. Là s'est agitée la question qui, depuis quelque temps, préoccupe vivement l'opinion publique, savoir : l'enlèvement du jubé et le percement d'une porte à l'extrémité occidentale. M. de Caumont et tous les membres qui l'accompagnaient se sont énergiquement prononcés contre l'un et l'autre de ces projets, qui enlèveraient à notre cathédrale la physionomie que lui ont donnée nos aïeux. Le jubé de Rodez, a dit M. de Caumont, est une œuvre remarquable et d'autant plus précieuse que les jubés sont aujourd'hui bien rares. Qu'obtiendrait-on d'ailleurs en le supprimant? une vaste nef comme il y en a partout, et rien de plus.

Les battants des deux portes d'entrée, d'une seule pièce et ornés de clous très-saillants rangés dans un or-

dre symétrique ont attiré l'attention de M. de Caumont qui les a trouvés très-remarquables et dans un état parfait de conservation. Il serait difficile de dire ce que représentait le tympan de la porte nord. Dans celui du midi est une table ayant la forme d'un tombeau. M. Desjardins, ancien archiviste du département, a découvert un manuscrit où il est rapporté que, le jour de la fête des Reliques, on exposait dans ce lieu élevé le voile de la Sainte Vierge et plusieurs autres reliques insignes. Deux chanoines, assis de chaque côté, gardaient tout le temps ce précieux dépôt. M. de Caumont a donné à cette explication son adhésion entière.

Là s'est terminée la visite du Congrès. Espérons que le passage, dans notre ville, des hommes éminents que l'intérêt seul de l'art et de l'histoire arrache à leurs foyers pour ces pérégrinations lointaines, laissera parmi nous des fruits abondants. On veillera avec plus de soin à la conservation de nos richesses archéologiques et surtout à l'intégrité de notre cathédrale, un des plus beaux monuments de la région méridionale de la France.

OBSERVATIONS DE M. DE SAINT-PAUL.

Le Congrès archéologique, réuni dans la capitale du Rouergue, a visité la très-remarquable cathédrale de Sainte-Marie.

A la suite de cet examen, peut-être un peu rapide, M. l'abbé Alibert s'est chargé d'en faire le rapport.

Ce travail, très-intéressant, qui a fourni aux membres du Congrès quantité de documents historiques et descriptifs de la plus haute valeur, ne pouvait naturellement aborder une foule de détails, ni faire de remarques sur certaines dispositions architectoniques du curieux monument que nous éprouvâmes tous un si grand plaisir à visiter.

Ce sont ces caractères particuliers, très-rares, je crois, que je prendrai la liberté de signaler à l'attention.

Il ne peut être ici question de ces deux anomalies considérables : l'absence d'un portail pratiqué sur la façade occidentale, et la position insolite de la tour placée au nord-est du chœur et ne faisant pour ainsi dire

pas corps avec l'édifice principal : construction d'une simplicité toute militaire dans sa partie inférieure et qui étale au contraire l'exubérance du style flamboyant, voisin de sa décadence, dans les régions supérieures. Tout a été dit, à ce sujet, par M. l'abbé Alibert.

Par son plan et ses dispositions architectoniques, la cathédrale de Rodez rappelle les grands monuments ogivaux du nord de la France : elle est à trois nefs, avec transept, triforium, chapelles rayonnantes autour du chœur, toits aigus, etc., etc. ; l'influence qui a produit les grandes églises du midi (Albi, Perpignan, Saint-Bertrand de Comminges) ne s'y fait sentir nulle part ; mais elle n'offre pas non plus la pureté de lignes et la remarquable sculpture d'ornementation des cathédrales à peu près contemporaines de Clermont-Ferrand et de Limoges.

Quoi qu'il en soit, en se plaçant le dos tourné à l'autel de la paroisse et le regard dirigé vers le rond-point du chœur, on éprouve un vif sentiment d'admiration en présence de l'effet produit par le rayonnement des arcs ogives du sanctuaire, la bonne disposition de la galerie ou triforium, de la claire-voie et des nervures des voûtes convergeant vers un centre commun. On serait presque tenté, pour un moment, de souhaiter l'enlèvement de ce jubé, qui, pendant la tenue du Congrès, a tant fourni matière à la controverse. Mais bientôt la raison de l'archéologue reprend son empire et l'on revient à former les vœux les plus sincères pour la restauration d'un de ces curieux monuments, qu'il n'est pas désirable d'élever là où ils n'existent pas, mais que l'on doit conserver précieusement, tant ils sont rares aujourd'hui sur le sol de notre France.

Je m'aperçois qu'entraîné par l'admiration que me fait éprouver l'intérieur de l'église de Sainte-Marie, je n'ai rien dit encore de ces caractères particuliers dans la disposition et l'ornementation de l'édifice, qui font le sujet de ces quelques notes ; je vais tâcher maintenant de les aborder.

Le chœur de la cathédrale de Rodez, conçu à la fin du XIII[e] siècle, a dû être commencé dans les premières années du siècle suivant et il en offre, en effet, les principaux caractères. Toutefois, la forme des piliers me

paraît tout exceptionnelle, pour la date de sa construction. Au lieu d'une colonne ronde centrale, flanquée de plusieurs colonnettes, ou d'un pilier cruciforme sur les faces duquel sont engagées, plus ou moins, des colonnes secondaires qu'accompagnent d'autres colonnettes dans les angles rentrants, le pilier est bien ici cruciforme ; mais les sections cylindriques dont il est composé sont reliées entre elles par une moulure onduleuse dont la concavité répond à la partie circulaire de l'ensemble.

Cette disposition très-fréquente à la fin du XVe siècle et surtout à l'époque de décadence des premières années du XVIe, je ne l'ai rencontrée nulle part en France, au XIVe, dans les nombreux monuments que j'ai visités. Au lieu du chapiteau à double rang de feuillages, si gracieux encore, quoique inférieur pour l'effet, aux crochets plus ou moins fleuris du XIIIe siècle, les impostes de ces piliers ne sont décorés que d'une suite de moulures saillantes et rentrantes de la plus grande simplicité, d'un usage fréquent en Angleterre au XIIIe siècle : ce qui faisait dire spirituellement à M. Vitet, dans ses Notes d'un voyage archéologique outre Manche, que tous les chapiteaux de la cathédrale de Salisbury semblent avoir été fabriqués par un tourneur.

Cette disposition, moins rare en France que la précédente, se retrouve à Narbonne, à Saint-Bénigne de Dijon, etc., mais semble toujours dénoter une grande pénurie de ressources chez les constructeurs du monument.

Quand du transept on pénètre dans le déambulatoire pourtournant le chœur, on remarque que, de chaque côté, les deux premières chapelles seules sont voûtées à nervures sur un plan carré, et que les suivantes, avant d'atteindre celles qui commencent à suivre le mouvement de courbure du chevet, forment, à l'intérieur du moins, autant de petites absides polygonales, avec nervures se réunissant sur une clef centrale. C'est encore là un caractère exceptionnel et qui n'a qu'une analogie très-éloignée avec la disposition des chapelles absidales de la cathédrale du Mans.

Si l'on porte maintenant le regard sur la claire-voie du chœur, on s'aperçoit aussitôt d'une singularité que bien peu de monuments doivent présenter : avant d'arriver à

la courbure du chevet, où les baies se rétrécissent naturellement et diminuent le nombre de leurs ajours, les fenêtres latérales, qui en offrent quatre dans leur dessin, n'en ont en réalité que deux, ouverts dans la partie centrale ; les deux latéraux sont aveugles et cependant n'ont pas été bouchés après coup. L'appareil des pierres de construction fait corps avec celui des murs goutteraux ; il résulte de cette disposition, qu'on pourrait trouver toute naturelle dans un monument du Midi, un jour plus mystérieux dans l'abside ; mais là n'est pas, je crois, le but qu'a voulu atteindre l'architecte de la cathédrale de Rodez : les grands vents qui règnent, une partie de l'année, sur les hauteurs du Rouergue et en particulier sur la colline qui domine Rodez, l'auront sans doute engagé à ne présenter que le moins possible de surfaces vitrées aux efforts des ouragans. Souvent les plus fortes armatures de fer sont impuissantes à maintenir les châssis des vitraux pendant les violentes tempêtes.

Sur la façade occidentale, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, nous remarquons une balustrade crénelée, très-élégante ; ce genre de décoration, assez rare dans la France du nord, quoique très-usité en Belgique et en Angleterre, se rencontre fréquemment dans les monuments du midi, notamment à Béziers et à Narbonne ; je ne cite celle de Rodez que parce qu'elle est très-délicatement ajourée et d'un gracieux dessin.

Si de l'intérieur du monument nous passons à l'extérieur, il nous faudra signaler au pourtour du chœur la forme toute particulière des ressauts chanfreinés des contreforts, qui présentent ici des chaperons protecteurs d'une longueur inusitée, ce qui est dû sans doute encore à la rigueur du climat. J'ai entendu, du reste, émettre, à plusieurs membres distingués du Congrès, l'opinion que ces ressauts auraient pu être modifiés postérieurement.

Les pinacles qui s'élèvent au point de jonction des doubles arcs-boutants du chœur sont d'un dessin pauvre et d'une simplicité exagérée. Ce sont des pyramides carrées, tout unies, sans crochets ni imbrications, surmontées d'un assez maigre bouquet. Je n'en parle ici que parce qu'il semblerait que l'architecte primitif de

S[te].-Clotilde de Paris serait venu tout exprès à Rodez pour s'inspirer de ces clochetons, qu'il a encore enlaidis et rendus moins corrects dans son église, en pratiquant, sur les faces latérales, des panneaux trilobés à moulures rectangulaires, ce qui ne se rencontre nulle part dans les monuments de l'époque ogivale (1).

Qu'il me soit permis, en terminant et en renouvelant ici l'expression de mon admiration pour les œuvres ds sculpture si remarquables de l'époque de la Renaissance que renferme la cathédrale de Rodez, et dont plusieurs semblent sorties des mêmes mains auxquelles sont dues les merveilles du jubé de S[te].-Cécile d'Albi; permettez-moi, dis-je, de faire appel au zèle et aux soins de MM. les membres du clergé, pour veiller à la conservation de ces précieuses richesses : qu'on s'abstienne surtout de ces décorations parasites qui, sous prétexte de mieux célébrer une fête de l'Eglise, ou d'honorer un saint avec plus de distinction, sont la plaie de nos monuments religieux.

Conjurons également l'Administration municipale de surveiller les abords du saint lieu : ces murailles déchaussées affligent le regard ; ces dépôts d'immondices, ces pierres qui, sous la main des enfants, deviennent autant de projectiles propres à mutiler les sculptures, devraient disparaître (2). Espérons que la présence du Congrès dans la capitale du Rouergue aura produit, sous ce rapport, une salutaire influence qui s'étendra, de proche en proche, dans ces belles contrées du Midi, si riches de la variété de leurs monuments religieux.

(1) M. Ballu, qui a succédé à M. Gau dans la direction des travaux de S[te].-Clotilde, a évité ce défaut dans les petites chapelles polygonales qui, à l'est et à l'ouest, suivent immédiatement les tours de cette église désorientée.

(2) Ce vœu a été en partie rempli, depuis peu.
(Note du comité permanent)

NOTE

SUR

LES PRINCIPAUX MONUMENTS RELIGIEUX

DE RODEZ,

SUR LES DÉGRADATIONS QU'ILS ONT SUBIES OU QU'ON VOUDRAIT LEUR FAIRE SUBIR,

Par M. l'abbé ALIBERT,

Lue au Congrès archéologique de France, dans la séance du 5 juin 1863.

Il a été un temps où les hommes passaient avec une indifférence presque dédaigneuse à l'ombre de nos vieilles cathédrales. La Renaissance, avec sa luxueuse ornementation, flattait davantage les mœurs légères de cette époque, et l'on traitait volontiers de barbares ces siècles de foi qui avaient semé sur le sol de la France ces monuments grandioses, l'orgueil de nos cités et l'admiration des étrangers. La génération présente semble se retourner vers ce passé, que nos devanciers nous présentaient comme l'âge de l'ignorance et de la barbarie. Les vieux murs de nos basiliques, noircis par le temps, dépouillés de leurs inscriptions et de la plupart de leurs ornements, ont attiré l'attention des esprits sérieux. Des Sociétés savantes se sont formées de toutes parts pour la conservation et la restauration des monuments antiques. Le mouvement donné par ces Sociétés s'est bientôt communiqué d'un bout de la France à l'autre. De tous côtés l'on se met à l'œuvre ; partout on veut restaurer, achever les monuments commencés. Malheureusement les règles de l'art ancien sont trop souvent sacrifiées aux exigences modernes, et il est vrai de dire que

si jamais on a tant parlé de conserver et de réparer, jamais aussi on n'a tant détruit, modifié, gratté, badigeonné.

Il serait trop long et je ne serais pas en mesure de dire ici tout ce que les églises de cette province ont eu à souffrir de ce vandalisme, qui a la prétention de réparer. Je me bornerai à parler de ceux de ces antiques monuments qu'on a détruits à Rodez, et des dégradations qu'on a fait subir à ceux que nous avons encore le bonheur de posséder.

Je dois d'abord payer un juste tribut de regrets à l'ancien couvent des Cordeliers. Appelés, en 1232, par Henri de La Treille, évêque de Rodez, ces religieux construisirent, en dehors des murs de la ville, un cloître, vrai chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût. L'église ogivale qui s'élevait à côté « était autrefois comme la chapelle des comtes, et le lieu ordinaire des mariages, des baptêmes et des sépultures de leur famille. On y voyait le tombeau de plusieurs comtesses, entre autres celui de Bonne de Berri, princesse du sang royal de France, mère du pape Félix V, laquelle passa plusieurs années dans un quartier séparé de ce couvent, sur la fin de sa vie... Elle mourut le 30 décembre 1435, dans son château de Carlat, assistée d'Anne d'Albret, sa fille; d'Eléonor de Bourbon, fille de Jacques, roi de Sicile et de Jérusalem, et femme de Bernard, son fils puîné, qu'elle institua son héritier universel. Son corps fut porté aux Cordeliers, où elle fut ensevelie, en grande pompe, par Guillaume de La Tour, évêque de Rodez. Comme elle était morte en odeur de sainteté, il se formait tous les jours un si grand concours de peuple sur son tombeau, que les religieux furent obligés de le faire entourer d'une grille; mais lorsqu'ils furent réformés en 1489, ils firent transporter les ossements de cette princesse dans leur clôture, après en avoir obtenu la permission du roi Charles VIII qui, dans ses lettres-patentes, donne à Bonne de Berri le titre de sa grande-aïeule, comme elle l'était en effet; car la fille de son fils Amédée, duc de Savoie, avait épousé Louis XI, et était mère de Charles VIII. » (Bosc., t. II, p. 39.)

Ni de tels souvenirs, ni l'élégante structure de l'église et du cloître, n'ont pu leur faire trouver grâce devant le

vandalisme de ce siècle. Après avoir servi de caserne à la gendarmerie départementale, ce bel établissement a été démoli, en 1834, pour faire place au palais de justice actuel. « Ces belles colonnades, si bien conservées, dont le Conseil général avait fait cadeau à la ville pour être employées à quelque bâtiment public, sont tout au plus jugées dignes de servir à la construction du mur de soutènement du boulevard. Comme il eût été trop long de les enlever une à une, on a trouvé un moyen plus expéditif et moins dispendieux : ainsi un câble, attaché à une colonne et fortement balancé, les renverse par douzaine, à peu près comme ferait une mine : chapiteaux, moulures, colonnes, tout est brisé; on en jette, par forme, quelques tronçons dans un tombereau qui va les déposer dans l'ancien cimetière de Notre-Dame, et tout le reste est abandonné aux ouvriers qui élèvent le mur. En vérité, à voir un pareil cynisme de dégradation, on dirait un pays sauvage en guerre ouverte avec les arts. Nous ne pouvons croire que l'Administration municipale ait autorisé un pareil scandale ; mais maintenant son indifférence deviendrait, nous osons le dire, une insulte pour la pudeur publique, et un déshonneur pour la ville » (*Gazette du Rouergue*, n° du 9 avril 1834). Cette indifférence a cependant continué. Quelques amateurs ont enlevé de gracieux écussons, des clefs-de-voûte admirablement travaillées; les autres ont été transportés dans le nouveau cimetière de la ville où l'on voyait, naguère encore, un réduit immonde construit avec les jolis chapiteaux du cloître. Comme il arrive toujours en pareille circonstance, toute observation fut regardée comme une révolte contre l'autorité ; mais aujourd'hui que le cloître n'existe plus que dans le souvenir, les regrets sont unanimes (1). Les ossements des comtes et des pieux cénobites, qui avaient sanctifié ces lieux par la pratique constante des vertus chrétiennes, n'eurent pas un meilleur sort ; mêlés à d'autres

(1) Les seuls souvenirs qui nous restent de ce monument sont une vue de l'église due au crayon de M. Delmas, peintre à Rodez. qui a rempli longtemps les fonctions de conservateur de notre musée avec autant de zèle que de désintéressement, et une vue perspective d'une des galeries du cloître, dessinée par M. Pouget, notre collègue de la Société des lettres.

débris, ils ont servi de remblai à la promenade qui se déroule autour du nouvel édifice.

Rodez possède encore quelques maisons anciennes qui méritent de fixer l'attention ; la plus intéressante est sans contredit l'ancien hôtel des comtes d'Armagnac. « Aucun voyageur, dit M. Prosper Mérimée, ne doit manquer de visiter une charmante maison de la Renaissance (place de l'Olmet). Elle a conservé des pilastres couverts d'arabesques, de médaillons richement encadrés, enfin, quantités de détails d'une admirable exécution..... » (*Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 168). Cette belle construction n'a pu échapper à la manie de tout rajeunir. La pierre, noircie par le temps, a disparu sous une couche épaisse de badigeon ; les sculptures elles-mêmes ont été retouchées. Un des bas-reliefs représentait l'Annonciation ; l'artiste n'a cru devoir mieux faire, pour rendre un membre qui manquait, que de dépouiller l'ange de ses vêtements. Et tout cela s'est fait sous la direction d'un architecte !

Non loin de là, on entre dans l'église de St-Amans, édifice complètement rebâti en 1754. Le P. Cassagnes, de Rodez, qui en a fourni les plans et dirigé la construction, a eu le bon goût de faire servir les chapiteaux et autres matériaux de l'ancien temple : aussi, un savant archéologue a-t-il cru d'abord, en y entrant, voir un monument du Xe au XIe siècle. Ici encore la manie du badigeon a exercé ses ravages, et des enluminures d'un goût détestable ont remplacé la teinte sévère qui convenait si bien. Je puis assurer que le digne pasteur, sous l'administration duquel s'est accompli ce remaniement déplorable qu'il n'a pas dépendu de lui d'arrêter, en a gardé un souvenir pénible qui a attristé le reste de ses jours.

Ce n'est pas, au reste, le seul acte qu'on ait à déplorer dans cette église. Entre autres objets, dont la perte est vivement regrettée, je mentionnerai les fonds baptismaux, surmontés d'un couronnement gracieux en bois de chêne ; des cornes d'abondance, retombant en festons, laissaient échapper une multitude de fruits que semblaient recueillir dans leurs mains quatre anges servant de supports. La couleur sombre de ce petit chef-d'œuvre attristait, sans doute, les regards de quelques

moderniseurs à outrance ; car il a dû céder sa place à une urne de marbre blanc, munie d'un robinet et placée au-dessus d'une cuvette tout comme une fontaine de salle-à-manger. C'est probablement pour un motif d'économie qu'on a cru devoir briser des statues en pierre, provenant de l'ancienne église, pour former les degrés, recouverts de marbre rouge, qui conduisent à ce singulier monument. Cette urne, élevée à grands frais, a été plus tard jugée incommode ; car on voit à côté, pompeusement installée sur une chaise boîteuse, une cuvette en cuivre rouge contenant l'eau baptismale.

Je ne sortirai pas de cette église sans mentionner un tombeau, trouvé en creusant les fondements de l'édifice actuel (v. la pl. n° 4) et qui, d'après une tradition constante, aurait servi de sépulture à saint Amans, premier évêque connu de Rodez. Ce tombeau est en marbre et orné de figures en bas-relief placées sous une arcade, à la manière des sarcophages qu'on trouve dans les environs d'Arles. Transporté dans l'église paroissiale de la Madeleine, il fut transféré, lors de la démolition de cet édifice, dans le jardin de la Préfecture, rendu depuis à l'évêché. Mgr Giraud le fit placer dans l'une des chapelles de la cathédrale, où, pendant ces dernières années et malgré les réclamations de tous les hommes de goût, il a servi à renfermer les quinquets qui, pendant l'hiver, servent à l'éclairage de l'église. A l'approche du Congrès archéologique on les a enfin retirés, non sans qu'ils aient déposé au fond une couche noire et infecte qu'une forte lessive a été impuissante à faire disparaître complètement. Ce tombeau, dont la construction remonte au IVe ou au Ve siècle, a été dessiné par MM. Timbal-Lagrave, Salar et Du Mège.

Il n'entre pas dans mon plan de faire ici l'histoire et la description de l'édifice dans lequel je viens de pénétrer. M. L. Bion de Marlavagne a fait, à ce sujet, un travail très-remarquable qu'il communiquera sans doute au Congrès, en attendant que, cédant à des instances plusieurs fois réitérées, il le livre à la publicité (1). Le

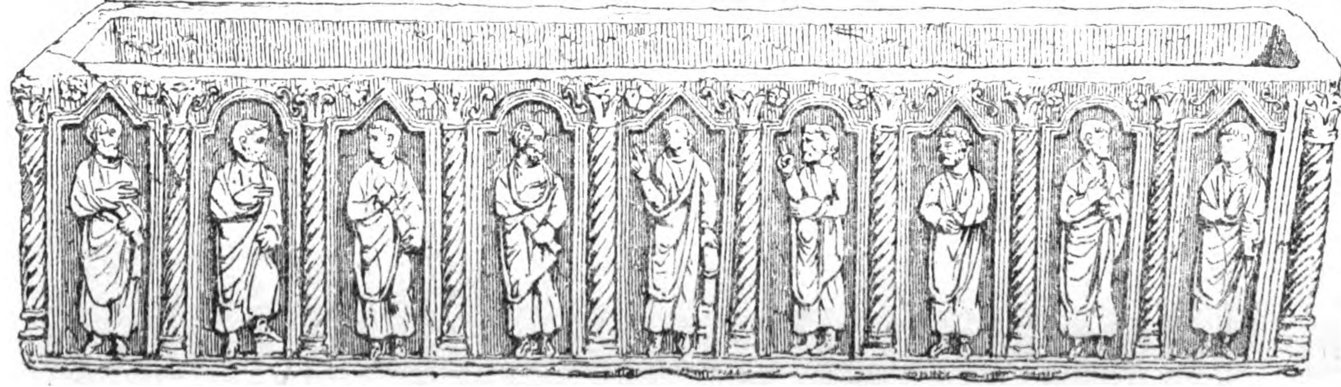
(1) M. Louis Bion, ancien archiviste de Rodez, était, au moment du Congrès, atteint d'une maladie très grave qui l'a empêché de prendre part à ses travaux.

Pl. 4.









SARCOPHAGE DANS UNE DES CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE DE RODEZ

rôle que j'ai à remplir est plus triste, car la tourmente révolutionnaire d'une part, et de l'autre le vandalisme classique, infiniment plus destructeur et infiniment moins excusable, ont passé sur le malheureux édifice. Le premier a fondu ses cloches et ses calices, mutilé ses statues, brisé ses autels; le second a changé (et change encore tous les jours) le vocable de ses chapelles, dispersé ou brisé les dalles funéraires, déplacé et mutilé de riches cloisons, caché sous le badigeon la pierre noircie par les siècles, déchiré ses tentures, etc., etc. Je ne puis qu'énumérer les actes nombreux de vandalisme dont notre cathédrale a été victime; il en est cependant que je ne dois pas laisser passer sans un certain développement.

La chapelle de Saint-Paul, l'une des cinq qui entourent l'abside, avait été convertie en sacristie pour les employés du bas-chœur, longtemps avant la Révolution. Le sol en fut exhaussé, et c'est probablement alors que disparut la tombe de Pierre IV de Plaine-Chassaigne, qui fut simultanément évêque de Rodez, patriarche de Jérusalem, légat du pape Clément V en Orient, et assista, en cette qualité, à la conquête de l'île de Rhodes par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. L'influence dont ce prélat jouissait auprès de la Cour romaine valut à son chapitre de grands privilèges, entre autres celui, pour les quatre archidiacres, de porter la robe rouge, et pour les quatre bourdonniers la mitre épiscopale; privilèges dont il a joui jusqu'à la révolution, malgré les réclamations de plusieurs évêques.

Cette chapelle a repris son vocable en 1823; elle l'a perdu de nouveau, grâce à une statue de saint François-Régis, œuvre admirable de quelque berger, dont le moindre défaut est d'être trop courte d'un pied environ; en revanche elle est brillante de dorures; qualité essentielle de nos jours. Ce lieu fut choisi, en 1855, pour la sépulture de Mgr Croizier. C'est alors qu'on retrouva le caveau où reposait depuis des siècles Pierre de Plaine-Chassaigne. Comme d'habitude toute observation fut inutile, et ses cendres arrachées durent céder la place à son successeur. Quelques ossements, recueillis par une personne présente et renfermés dans un coffret, furent remis dans le caveau; mais la plupart, réduits en pous-

sière par la chaux vive et mêlés avec la terre dont ils étaient recouverts, furent portés dans un jardin.

Les chanoines qui précédèrent la Révolution avaient devancé son œuvre en faisant disparaître les pierres tombales sur lesquelles étaient venues s'agenouiller plusieurs générations. Une seule, celle de Gaston de Corn, évêque de Rodez, en 1300, sur laquelle on voyait la figure du prélat incrustée en plomb, avec ses armes et une inscription sur les bords, fut épargnée et avait même survécu à l'orage révolutionnaire ; il était réservé à d'autres vandales de la convertir en moëllons. Vers cette même époque (1823), le chœur subit de nombreux remaniements. Les murs qui fermaient l'entrecolonnement du chevet furent démolis et remplacés par les grilles en fer qu'on y voit aujourd'hui. Ces murs étaient, à l'extérieur, recouverts de peintures semblables à celles des nefs latérales et qui ont disparu sous le badigeon. L'intérieur était orné de riches tentures et de tapis historiés dont il ne reste plus que des lambeaux. L'un d'eux, représentant la naissance du Sauveur et sur lequel brillent, plusieurs fois répétées, les armes de la maison d'Estaing, est, tous les jours, foulé aux pieds et sera bientôt entièrement perdu.

Le bienheureux François d'Estaing avait résolu de remplacer les hautes murailles de l'abside par de gracieuses sculptures. La mort vint le surprendre au milieu de ces projets ; mais il légua des fonds considérables à l'aide desquels Nicolas Bachelier, élève de l'immortel Michel-Ange, put élever la porte latérale du chœur, que nous voyons aujourd'hui devant l'ancienne chapelle de St-Raphaël. Ce déplacement n'a pu s'effectuer sans de nombreuses mutilations ; on en voit les débris, dans une salle de l'évêché, parmi d'autres objets appartenant au musée. L'autel du chœur dut encore disparaître, malgré les résistances de l'architecte, qui dut enfin se rendre aux exigences des chanoines. C'était une pierre de 4 mètres environ de longueur, portant inscrits sur ses bords la date de son érection et le nom d'un pieux pontife. Transportée dans la cour de l'évêché, elle y est restée pendant plus de trente ans exposée à toutes les intempéries et s'est brisée en plusieurs morceaux, lorsqu'enfin, lui reconnaissant quelque mérite, on a essayé

de la transporter ailleurs. Les colonnettes romanes qui la soutenaient, débris de l'ancienne cathédrale, sont déposées au musée.

Je ne ferai que mentionner la mosaïque, en marbre noir et blanc, qui ornait le chœur et dont il ne reste plus que quelques fragments, au bas des marches du sanctuaire; des boiseries, richement sculptées, provenant, pour la plupart, d'anciens monastères, et données à un marchand de Clermont en échange de deux glaces de médiocre valeur dont on crut devoir orner les deux sacristies ; enfin, une croix bysantine en bois doré, recouverte de cabochons et d'émaux. L'un de ces émaux, acheté 15 francs par un amateur de la ville, a été revendu 125 francs pour le musée royal de Paris.

Le magnifique jubé (V. pl. n° 5.) qui décore l'entrée du chœur devait, lui aussi, tomber sous les coups de nos moderniseurs ; mais le Conseil des monuments historiques refusa sa sanction, et c'est en vain qu'on eut recours à notre illustre compatriote, Mgr d'Hermopolis, qui devait, cependant, connaître les exigences du culte aussi bien que nos valeureux champions des convenances religieuses. On commençait alors à regretter ces belles productions de l'art, dont la plupart des cathédrales de France avaient été privées dans l'espace de quelques années. De tous ceux qu'on voyait autrefois à Rouen, Chartres, Paris, Noyon, Vienne, Laon, Beauvais, Amiens, Sens, Meaux, Orléans, Châlons, Reims, Bayeux, Bordeaux, etc., « à peine pourrait-on en citer une douzaine existant en France, à Rodez, à Troyes, à Alby, en Bretagne, etc. La Belgique, toujours empressée de nous imiter, a eu cependant le bon esprit de résister à la tentation dans cette circonstance ; et l'Angleterre, malgré l'invasion du protestantisme, si contraire à la symbolique, a conservé presque tous ses jubés. » (J. P. S., *Encyclopédie du XIXe siècle*, t. XIV, p. 738.)

Le refus énergique essuyé en 1823, le retour aux anciennes traditions semblaient mettre notre jubé à l'abri de nouvelles tentatives ; mais, aux vandales qui ont signalé le commencement de ce siècle, d'autres ont succédé, non moins ardents à détruire, et le jubé est devenu l'objet des attaques persévérantes de la part de ceux-là même qui devraient veiller avec le plus de soin à sa conservation.

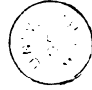
Quelques lignes, insérées en 1857 dans deux journaux de Paris, la *Revue de l'Art chrétien* et la *Voix de la Vérité*, vinrent révéler ce projet et donnèrent lieu à une lettre d'un membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. « Mgr Delalle, qui assistait à la séance, s'empressa de déclarer que les craintes manifestées par l'auteur de la lettre étaient sans fondement. Le jubé est une œuvre d'art trop remarquable pour qu'il soit possible d'y porter atteinte, afin de faire cesser certains embarras, certains inconvénients pour le service religieux, embarras qui sont réels pourtant. » (Séance du 30 juillet 1857, p. 27).

Mais après les articles publiés successivement par MM. Du Mège, Félix Clément et L. Pouget dans divers journaux, et les explications échangées dans l'une des dernières séances de la Société, entre deux de ses membres, le doute n'est plus possible : on veut absolument en être délivré, et voici les principaux motifs dont on se sert pour justifier une telle proposition :

Les jubés n'ont pas toujours existé : en les détruisant, on revient donc à l'ancienne pratique de l'Eglise qui n'avait que des ambons ; ils masquent la vue de l'autel ; celui de Rodez n'est plus, d'ailleurs, qu'une ruine qu'il est impossible de réparer. Au surplus, on ne demande pas sa destruction, mais seulement sa translation sur un autre point de la cathédrale ; on le placerait, au reste, très-convenablement au fond de la nef, au lieu occupé par l'autel de paroisse qui resterait supprimé. Un autel à l'extrémité occidentale a quelque chose d'anormal, puisqu'il oblige les fidèles à tourner le dos à l'autel paroissial pour assister à la grand'messe. Dans ce projet, il n'est pas question de la tribune, pourtant remarquable, qui orne le fond de la nef et se prolonge sur les bas côtés ; mais il va sans dire qu'elle serait sacrifiée : peut-on être arrêté par un si mince embarras? Il est vrai qu'un autre projet consisterait à percer une porte d'entrée à l'occident ; mais alors que deviendrait le jubé? Il subirait sans doute le même sort que les boiseries du chœur, dont un membre n'a pas craint de demander la suppression.

Les jubés n'ont pas toujours existé, « ils appartiennent entièrement à l'architecture gothique, dont ils sont

Pl. 5.



JUBÉ DE LA CATHÉDRALE DE RODEZ.



l'une des plus belles créations, quoiqu'ils ne se manifestent pas avant le XIV[e] siècle. C'est la partie la plus richement décorée de l'édifice ; c'est là que l'architecture prodigua ses gracieuses ogives, ses capricieuses moulures, ses élégantes colonnettes ; que le sculpteur répandit à pleines mains ses guirlandes, ses fleurons, ses statuettes (*Encyclopédie du XIX[e] siècle*, t. XIV, p. 738). Celui de Rodez est l'œuvre de Bertrand de Chalençon, qui monta sur le siége de Rodez en 1457 et mourut en 1501. Il a donc 400 ans environ d'existence pendant lesquels, avant la Révolution du moins, le culte a été célébré avec une pompe que nous ne saurions y mettre aujourd'hui, n'ayant plus un personnel aussi nombreux ni des ressources aussi considérables (1).

L'histoire des jubés est, au reste, essentiellement liée avec celle des ambons de la primitive Église, et le chanoine Thiers, dans son précieux ouvrage sur les jubés, donne indistinctement ce nom aux ambons des premiers siècles, désignés, dans les anciens auteurs, par *tribunal*, *pluteus*, *lectricium*, *auditorium*, *ostensorium*, etc. Les ambons étaient quelquefois au nombre de deux et placés de chaque côté du chœur, d'où quelques auteurs ont voulu faire dériver ce nom du latin *ambo*, deux ; mais l'étymologie n'est pas exacte, car le plus souvent, surtout dans les grandes églises, il n'en existait qu'un seul, dont la place la plus habituelle était devant l'entrée du sanctuaire, ainsi que l'attestent plusieurs auteurs, entre autres saint Germain, patriarche de Constantinople, qui dit positivement : *ambo coram porta tribunalis statuitur*. L'ambon, lorsqu'il était seul, présentait des dimensions considérables. Celui de sainte Sophie de Constantinople, par exemple, devait être vaste, puisque, au rapport de Jean Catacuzène, le patriarche, entouré des principaux officiers de l'église, y accomplissait la cérémonie du sacre des empereurs.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, une clôture séparait le clergé des fidèles ; ce fut d'abord une poutre

(1) Le chapitre de la cathédrale se composait, avant la Révolution, de quatre archidiacres, 24 chanoines, 24 vicaires de chœur, 24 choriers et 6 hebdomadiers.

(trabes) placée en travers de la nef, à une certaine hauteur, et surmontée d'une croix ou d'un crucifix qui indiquait au loin la séparation des deux mondes dont parle saint Grégoire de Nazianze. Plus tard, lorsque les basiliques s'élargirent et que cette poutre ne put les traverser sans point d'appui, on y mit des colonnes, souvent très rapprochées et séparées par de riches ornements en bronze. En succédant à ces clôtures, les jubés, dont l'usage devint général au XIV[e] siècle, succédèrent aussi à tous les usages des ambons, sauf pour les prédications, auxquelles les chaires étaient spécialement consacrées. Comme les ambons, ils ont deux escaliers, l'un pour le lecteur de l'épître et l'autre pour le lecteur de l'évangile.

Mais, nous dit-on, on ne demande pas la destruction, mais seulement la translation de cet objet d'art. Le jubé doit être considéré comme monument appartenant à l'histoire et comme objet d'art remarquable. Sous ce dernier rapport, n'en déplaise à M. Félix Clément qui a cru devoir prêter le secours de sa plume aux modernisseurs de Rodez, le jubé est cité par Oudin et Smith, dans leur Manuel d'archéologie, et par d'autres écrivains, comme le plus bel objet de notre cathédrale. C'est aussi, si je suis bien renseigné, le sentiment manifesté par M. Viollet-Leduc lorsqu'on lui proposait de l'abattre ; et M. Prosper Mérimée, qui cependant n'aime pas les jubés, écrivait en 1838 : « Bertrand de Chalençon avait construit le jubé qu'on voit à l'entrée du chœur, et qui, malgré de nombreuses mutilations, étonne encore par l'adresse surprenante avec laquelle on a refouillé dans la masse une profusion de feuillages tourmentés, d'une extraordinaire légèreté, et suspendus pour ainsi dire à de fragiles tenons de pierre. » (Ouvrage précité, p. 162). Plus loin, le célèbre archéologue exprime le regret qu'on ait employé des sommes considérables à ériger dans la cathédrale une chaire en désaccord avec tout le reste de l'édifice, au lieu de les consacrer à restaurer le jubé ou quelques-unes de nos jolies chapelles. Lorsque M. Prosper Mérimée écrivait les lignes qui précèdent, sauf un pyramidion qui est tombé depuis, le jubé présentait le même état qu'aujourd'hui. Mais, si c'est une ruine, comme on ne cesse de le répéter, espère-t-on

pouvoir le déplacer sans lui faire subir des dégradations telles qu'il serait impossible de le relever une fois abattu? Aussi suis-je persuadé que ce n'est là qu'un prétexte, mis en avant afin de pallier une proposition qui ne semble pas acceptable à ceux-là même qui la font.

Sous le second rapport, le jubé nous rappelle l'histoire de l'architecture religieuse pendant plus de trois cents ans; il est, de plus, l'œuvre de l'un des prélats qui ont mis le plus de zèle à construire la cathédrale. En même temps que Bertrand de Chalençon jetait les fondements des dernières travées de l'église, n'hésitant pas à sacrifier le palais épiscopal qui faisait obstacle à l'agrandissement de la nef, il élevait le jubé et cette magnifique boiserie du chœur, l'un des plus curieux monuments de la sculpture sur bois à la fin du XV[e] siècle. Ce saint évêque mourut le 24 octobre 1501 et fut enterré sous le jubé, qui devint ainsi son propre mausolée. Ne serait-ce pas déchirer une des plus belles pages de ce livre de pierre que de le transporter ailleurs? Qu'est-ce, en effet, qu'un jubé déplacé, en supposant qu'il soit possible de le faire? Il pourra être un objet d'art; mais il perdra toute sa valeur historique.

« Le savant de l'Egypte cherchait l'histoire des temps sur les épaisses murailles de ses pyramides, sur les têtes gigantesques de sphinx, sur les tables de marbre qui conservaient les caractères sacrés. Les chrétiens cherchent l'histoire du catholicisme sous les voûtes de nos basiliques. Nos regards se tournent vers vous, antiques cathédrales: nous venons vous demander de pieuses inspirations, vous interroger sur les progrès des beaux-arts, sur les annales du moyen-âge, sur les guerres civiles et religieuses, sur la mission divine accomplie par la pratique constante des consolantes doctrines du catholicisme. » *(Toulouse monum.)* Conservons donc avec soin ces pages éloquentes que nous a léguées la foi de nos pères, respectons leurs œuvres si nous ne savons les égaler.

L'argument qu'on prodigue avec le plus de complaisance, c'est l'inconvenance d'avoir autel contre autel; mais cette disposition a-t-elle donc lieu de surprendre? Nous la retrouvons à S[te]-Cécile d'Albi, à Perpignan, à

Nevers, dans les célèbres cathédrales romanes de Mayence, Trèves, Spire, Worms, et dans la plupart des églises rhénanes. Les cathédrales de Besançon, Verdun et Strasbourg présentaient autrefois une disposition semblable qui, au reste, est fort ancienne puisque Grégoire de Tours dit, en parlant de l'église bâtie à Clermont par saint Numatius : « Au-devant est une abside, de forme ronde : *inante absidem rotundam habens.* » Cet état de choses a souvent sa raison d'être et tient essentiellement à l'histoire locale. A Ste-Cécile d'Albi, par exemple, le clocher fut construit sur la limite de deux communes rivales, celle de la ville et celle du Castelviel ; la porte qu'on aurait percée à l'extrémité occidentale se serait ouverte hors du territoire sur lequel l'église elle-même avait été bâtie. A Rodez, la partie occidentale de l'église se trouvait en dehors des murs de la ville : aussi n'y voit-on que des portes latérales. Aujourd'hui que les murs d'enceinte ont à peu près disparu, la façade occidentale de la cathédrale nous rappelle les luttes acharnées que Rodez eut à soutenir contre les Albigeois et les partisans de la Réforme, qui ne purent jamais pénétrer dans la ville ; elle nous rappelle encore que Rodez a été la première ville de toute la province d'Aquitaine à chasser les Anglais de son sein, ce qui lui a valu cette belle devise qui, pour être contestée, n'est pas moins dans le cœur de tout bon Ruthénois :

Civitas Ruthena fidelis Deo et Regi.

Quant à l'autel placé au fond de la nef, la cathédrale l'a toujours eu. On l'appelait, avant la Révolution, autel du séminaire ; il est aujourd'hui affecté au service paroissial.

Au lieu d'enlever à cet édifice la physionomie que lui ont donné nos aïeux, soit en détruisant le jubé, soit en perçant une porte à l'extrémité occidentale, au risque de rendre inhabitable une église déjà glaciale, n'y a-t-il pas assez de quoi stimuler le zèle de nos archéologues ? Si l'on veut ajouter à l'œuvre des Chalençon et des d'Estaing, qu'on restaure les deux portes d'entrée dont l'état est déplorable ; qu'on enlève la galerie qui contraste avec les boiseries du chœur qu'elle surmonte ;

qu'on remplace les vitraux, dont la plupart tombent en ruine et laissent pénétrer la pluie jusque sur l'autel qu'on est obligé, à certains jours, d'abandonner ; qu'on rende à nos chapelles des autels convenables, au lieu de ces ornements en pâte ou en terre cuite dont on les a affublées ; qu'on fasse disparaître cette chaire de plâtre de laquelle M. Prosper Mérimée dit : « qu'il est impossible de trouver quelque chose de plus complètement laid et ridicule, etc., etc. »

A l'annonce d'un Congrès archéologique, les amis des arts et des anciennes traditions ont senti renaître leur espoir. Ils se refusent à croire que les hommes éminents qui ont fondé cette œuvre et la soutiennent au prix des plus grands sacrifices et de fatigues continuelles, prêtent la main à un projet que l'immense majorité de la population de la ville et du département verrait se réaliser avec douleur. Il serait temps enfin de mettre un terme à ces alarmes et de songer à se procurer des fonds pour restaurer le jubé, au lieu de les employer à le détruire et de s'attirer ainsi le blâme sévère des générations futures.

—

Cette notice soulève une discussion à laquelle prennent part divers membres.

Relativement à ce projet de destruction du jubé dont elle fait mention, Monseigneur fait les observations suivantes : L'idée de la destruction du jubé de la cathédrale n'est pas nouvelle, elle s'est souvent produite. Dans une dernière circonstance, en 1862, Monseigneur a été mis en demeure de provoquer une décision ; ces bruits de destruction avaient été jetés dans le public avec inexactitude et exagération ; la question fut portée devant la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; il y eut dans le sein de cette Société une vive discussion. Antérieurement cependant, Monseigneur avait écrit à M. le ministre des cultes pour demander une résolution définitive sur les réparations à faire à l'église de Rodez et particulièrement sur la conservation ou la destruction du jubé. Cette lettre, datée du 1er mai 1862, serait jusqu'à ce jour restée sans réponse.

M. le Procureur impérial, M. l'abbé Noël après lui, à des points de vue divers, l'un au point de vue de l'unité, l'autre au point de vue liturgique, voudraient : le premier, que l'on déplaçât le jubé qui empêche de voir les cérémonies religieuses, ce qui nuit à l'ensemble, à la perspective, à l'unité de la cathédrale ; ils disent que certainement le plan primitif ne comportait pas cette sorte d'ajouté, et qu'on peut le déplacer sans inconvénient.

M. l'abbé Noël, au point de vue liturgique, prétend que l'autel de la paroisse n'est pas orienté, donc il peut et par cette raison doit être transporté ailleurs; il rappelle une discussion qui eut lieu à ce sujet dans une des réunions de la Commission nommée par Sa Grandeur pour l'affaire du jubé, et dont il était président; on ne voulait point, dit-il, la destruction de ce monument, mais son déplacement, afin d'ouvrir aux fidèles la vue des cérémonies religieuses.

M. l'abbé Noël continue en donnant un aperçu de la symbolique chrétienne quant à la forme des églises : elles représentent la croix, instrument du supplice de N.-S. Il ajoute que les architectes du moyen-âge voulaient que le sanctuaire fût la partie la plus ornée de l'église; que les nervures de la voûte, se réunissant sur un seul point, formassent comme un dôme, une couronne sur la portion supérieure de la croix, là où s'élève l'autel, là où N.-S. descend et s'immole pour le salut des hommes. Donc, si un autel est placé à l'extrémité opposée, le but proposé (le symbolisme) n'existe plus et les fidèles n'ont plus devant eux, pour les exciter davantage à la prière, la vue d'un autel placé par la perspective comme dans un lointain mystérieux, ni celle des statues des saints, le souvenir de leurs vertus et de leurs éclatants exemples.

La discussion continue : M. l'abbé Le Petit, M. Marchal, M. Peeters-Wilbaux, M. Rossignol, M. Ricard y prennent une part très-active.

M. Ricard donne de très-bons motifs en faveur de la conservation du jubé.

Enfin, M. de Caumont exprime ainsi son opinion : Le mieux est l'ennemi du bien, dit-il, il y a en France plus de cent églises qui ont perdu beaucoup de leur valeur, parce qu'à tout prix on a voulu cette unité réclamée par quelques membres du Congrès. On a déplacé des autels, on a gratté ou changé des bases et des chapiteaux; on n'a réussi qu'à faire du neuf, quelquefois du laid. On réclame une porte occidentale à Rodez, elle n'était pas évidemment dans le plan de l'architecte. Si on la creuse à l'extrémité de la nef, quelle dimension pourra-t-elle avoir, resserrée qu'elle sera entre deux contreforts? Dans quel rapport sera-t-elle avec la hauteur de l'édifice? M. de Caumont pense que les membres de la Société française d'archéologie s'associeront à lui pour demander que l'on conserve le jubé. — Malheureusement, dans notre temps essentiellement mobile, le goût change, nous sommes dans un siècle où l'on veut tout voir, tout scruter, où l'on veut plonger le regard partout et sur tout; s'ensuit-il que le clergé doive tout sacrifier à ce goût, lui, le conservateur né des monuments religieux? Si le jubé s'abat, pourra-t-il être replacé ailleurs? On peut, à coup sûr, répondre que *non*. On a parlé de messes dites en même temps à l'est et à l'ouest de l'église; mais il suffit de changer l'heure des messes pour que l'inconvénient signalé, de fidèles se tournant le dos ou distraits par deux offices simultanés, n'existe plus. C'est ce qu'on a fait, en pareille occasion, dans beaucoup d'églises que l'on peut citer.

La séance se termine par quelques paroles de Monseigneur, qui regrette que cette question se soit soulevée d'une manière peut-être un peu vive, et par l'émission du vœu suivant :

Le Congrès se réfère aux opinions émises sur la conservation du jubé, pendant la visite qu'il a faite, hier 4 juin, à la cathédrale.

Le Secrétaire,

De Roumejoux.

MÉMOIRE

SUR L'AQUEDUC ROMAIN

QUI CONDUIT LES EAUX DE VORS A RODEZ,

Par M. LUNET.

Lu au Congrès archéologique de France, dans la séance du 6 juin 1863.

Les Romains avaient adopté, pour approvisionner d'eau potable l'ancienne capitale des Ruthènes, un système de conduite qui comprend trois parties distinctes.

L'eau était d'abord introduite dans un aqueduc souterrain, construit à grands frais, qui la conduisait de Vors à la Boissonnade, lui faisant ainsi parcourir près de vingt-quatre kilomètres.

A la Boissonnade, l'aqueduc devenait apparent, et était supporté par des arcades jusqu'à Malan.

C'est près de ce dernier village que commençait la conduite forcée métallique qui élevait l'eau de Vors sur le plateau où est bâti Rodez, plateau qui domine de 130 mètres le lit de l'Aveyron. L'ensemble de la conduite offrait un développement d'environ trente kilomètres.

La série des découvertes archéologiques faites à Rodez, pendant ces dernières années, ne permet plus de douter que cette conduite n'ait fonctionné, et l'on peut conjecturer que l'eau y a coulé pendant des siècles.

On a le droit de s'étonner que ce grand monument soit demeuré inconnu jusqu'à nos jours, et que la tradition locale n'en ait pu conserver le souvenir.

Je m'estimerais heureux si la notice, sommaire et très-succincte, que je vais avoir l'honneur de lire, pouvait amener quelques-uns des savants qui m'écoutent à penser avec moi que cette œuvre romaine n'a pas

encore obtenu, parmi les archéologues, toute la notoriété dont elle est digne.

J'avais visité, en 1840, en compagnie de mon honorable ami, M. de Monseignat, et de quelques autres personnes, un tronçon de l'aqueduc souterrain, près du village de la Vallière. Je m'empressai de le signaler au moyen de la presse locale. M. Boissonnade, de son côté, en fit une description qui figure parmi les *Mémoires* de la Société des lettres de l'Aveyron.

Durant les années qui suivirent, je pus, au moyen de quelques fouilles et de nombreux renseignements que je recueillis, acquérir la certitude que l'aqueduc existait depuis les environs de Vors jusqu'au village de la Barthe, qui est peu éloigné du plateau de la Boissonnade.

En possession de cette donnée, je crus devoir soumettre, en 1852, au Conseil municipal de Rodez, le projet des eaux de Vors, projet dont l'exécution procure, depuis six années, aux Ruthénois l'avantage de boire ces eaux archéologiques dont Monseigneur a parlé dans son discours d'ouverture. J'ai hâte d'ajouter que les eaux de Vors n'ont triomphé de celles de l'Aveyron, dont on était sur le point de doter notre ville, que grâce à l'appui énergique qu'elles ont trouvé au sein de la Société des lettres, pendant une lutte animée qui a duré près de trois années.

L'exécution de ce projet a prouvé que les recherches archéologiques ne sont pas aussi vaines ni aussi stériles qu'on se plaît à le croire ; mais il faut reconnaître, d'un autre côté, que l'aqueduc doit, à l'Administration municipale, d'avoir été exploré en entier, déblayé sur une grande étendue, complétement restauré sur quelques centaines de mètres.

L'exploration a eu lieu, en 1853, aux dépens d'un crédit voté par la municipalité. Les déblais furent faits, l'année suivante, aux frais de l'Etat, qui affecta à cette destination 15,000 francs.

—

Aqueduc souterrain. — L'orifice de l'aqueduc souterrain a été trouvé près du village de Vors, en un point qui est à 709 mètres au-dessus du niveau de la mer, et est supérieur de près de 80 mètres au point culminant de cette ville.

Il s'ouvre sur un bassin circulaire, qui a 4 mètres de diamètre et a été restauré. Une plaque en marbre y rappelle la date de cette restauration. En amont de ce réservoir, les Romains avaient construit un barrage souterrain qui arrêtait les eaux coulant dans le sol au-dessus de la couche imperméable. Ces eaux, dont la qualité a paru douteuse, pénétraient dans le bassin par sept ouvertures qui ont été fermées.

L'orifice de l'aqueduc était formé par des pierres de taille qui ont été trouvées à leur place. Une feuillure indique qu'elles recevaient une vanne destinée à régler la quantité d'eau qui devait pénétrer dans la conduite.

Le trop plein s'échappait par un canal de fuite, qui a été retrouvé.

L'aqueduc a, en moyenne, 1 mètre 40 centimètres d'élévation sous clef. Les parois sont revêtues, jusqu'à la hauteur de 70 centimètres, d'une couche de ciment qui a conservé, sur plusieurs points, la solidité, le poli et même l'éclat du premier jour.

La largeur dans œuvre de la partie qui n'est pas cimentée est de 68 centimètres, et celle de la partie cimentée d'environ 55 centimètres.

A l'intersection des parois et du radier, se trouve un fort bourrelet en ciment.

Entre les deux bourrelets, la largeur varie de 46 à 47 centimètres.

Le radier, dont la forme est légèrement convexe, se compose de trois couches formées d'éléments divers. Il a 60 centimètres d'épaisseur.

La pente moyenne de l'aqueduc est d'environ 1 millimètre 6/10 de millimètre par mètre.

De calculs qui ont été faits, il résulterait que, l'aqueduc souterrain ayant cette largeur, cette partie cimentée et cette pente, pouvait livrer passage à l'énorme quantité de 23,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures.

Les murs latéraux ont une épaisseur constante de 50 centimètres. Ils reposent sur le roc presque partout. Ils le traversent quelquefois. L'épaisseur de la voûte est de 30 centimètres.

Les regards sont inégalement espacés. Leur forme varie.

Les plus rapprochés de Vors ont 1 mètre dans tous les sens, et sont ainsi plus larges que l'aqueduc. Ils sont pourvus d'une cuvette qui a 50 centimètres de profondeur. Ces cuvettes étaient destinées à recevoir le sable que l'eau entraînait; elles en ont été trouvées remplies.

L'aqueduc traverse en tunnel, si l'on peut se servir de ce mot en parlant d'un monument romain, les cols de Monteils et de Naujac. Sur ce parcours, les regards sont très-rapprochés. Leur construction a dû être coûteuse. L'aqueduc a été trouvé à peu près intact sur cinq ou six points différents, qui réunis donnent une longueur totale de près de trois kilomètres.

Le radier est partout bien conservé. Les murs latéraux sont demeurés debout, mais ils ont été abaissés en quelques lieux, dégradés dans d'autres. La couche de ciment s'était presque partout détachée là où la voûte s'était affaissée.

J'ai le regret d'avoir à ajouter que les ouvriers de Vassy, afin de pouvoir poser plus commodément, sur l'antique radier, leur conduite moulée, ont été autorisés à démolir la voûte, et qu'ils n'ont été tenus de la respecter que sur une longueur d'environ 200 mètres. Sur ce parcours, ils ont dû cimenter, à la façon des Romains, les parois de la conduite, dont la maçonnerie venait d'être restaurée aux frais de la commune.

De petits aqueducs sillonnaient les vallées et amenaient l'eau des sources dans la grande conduite. Deux de ces aqueducs, tout entiers en ciment, ont été trouvés.

L'aqueduc contournait sept ou huit gorges. Il n'a été utilisé et, par conséquent, dû être déblayé que sur environ dix kilomètres. Le nouveau projet traverse les vallées au moyen de siphons.

Aqueduc supporté par des arcades. — L'existence des arcades est péremptoirement démontrée par les fondations, qui ont été mises à nu en 1853, d'une série de piles, dont la première se trouve à l'extrémité de l'aqueduc souterrain, et la dernière près du village de Malan. Ces piles avaient 2 mètres sur chaque côté et étaient distantes de 2 mètres l'une de l'autre. Plusieurs des voussoirs qui ont fait partie des arceaux ont été

trouvés sur les lieux. La dernière pile, à en juger par les fondations, était beaucoup plus large que les autres.

La longueur des arcades était d'environ 800 mètres.

—

Conduite forcée. — Que nous reste-t-il de la conduite forcée?

Elle n'est attestée que par deux murs, dont l'un apparaît sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche de l'Aveyron. Le premier a été presque entièrement détruit il y a peu de temps; le second paraît devoir durer longtemps encore. Il a 7 mètres de large. Il a dû supporter la conduite forcée, et cette largeur donne lieu de supposer qu'à Rodez, comme à Lyon, la conduite forcée se composait de plusieurs siphons juxta-posés. Les arcades s'arrêtant près de Malan, et, d'un autre côté, les eaux de Vors ayant coulé à Rodez, comme l'attestent plusieurs réservoirs et des aqueducs en ciment, qui ont été trouvés intacts ou en ruine au Noviciat des Frères, sur la place de la Madeleine, sur celle de l'Evêché, dans la rue Penavayre et en d'autres lieux, on doit tenir pour certain qu'elles s'y sont élevées dans des siphons en plomb. Les Romains ont si bien connu l'usage des siphons, que Vitruve en donne la description. D'un autre côté, il est historiquement démontré qu'ils en avaient établi quatre pour approvisionner d'eau potable la ville de Lyon.

Les tubes n'ont pas été trouvés; mais faut-il s'en étonner? Ne sait-on pas avec quelle avidité les barbares recherchaient et s'appropriaient tout ce qui était métallique?

Je dois, du reste, ajouter que jusqu'à ce jour, aucune fouille n'a été faite sur le terrain qui a dû supporter la conduite forcée, entre la ville de Rodez et Malan, village près duquel, je le répète, devait commencer la conduite forcée, qui avait environ 130 mètres de hauteur verticale.

Ce grand monument, dont il ne pouvait pas, ce semble, ne pas être question dans une session du Congrès archéologique tenue à Rodez, a rendu sans doute à cette ville un grand service, puisqu'il lui a fourni la solution d'un grave problème; mais les études dont il a été l'objet ont eu une autre utilité : elles ont im-

primé dans ce pays, aux recherches archéologiques, une impulsion sans laquelle notre amphithéâtre, dont MM. les Membres de la Société française désireront visiter les ruines, la villa de Montrozier, le camp de Montberle, et les mosaïques de Cadayrac, dont la conservation préoccupe la Société des Lettres, seraient probablement encore cachés sous terre et inconnus.

OBSERVATIONS DE M. HENRI AFFRE, ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT.

Qu'il me soit permis d'ajouter, à propos du remarquable travail de M. Lunet, dont le savoir et la louable obstination ont si puissamment contribué à doter Rodez de ses bienfaisantes eaux, que les archives du département possèdent un manuscrit d'un très-gros volume, qui, par une partie de son contenu, pourrait bien aider à résoudre la question de savoir si les eaux de Vors ont coulé à Rodez au temps de l'occupation romaine.

Il s'agit en effet, dans ce document, d'un aqueduc appelé « touat », *toatum*, dans lequel fut trouvé, quelques années avant 1380, un trésor considérable, composé de plus de sept cents pièces d'or de grand module et réputées fort anciennes à cette époque.

Cette découverte fit naître un procès entre le procureur du comte d'Armagnac, seigneur du Bourg, et Géraud Canhac, marchand, prétendant l'un et l'autre à la propriété du trésor.

Le document dont il s'agit contient les dépositions des témoins entendus dans cette affaire.

Il résulte de ces témoignages : que cet aqueduc ou touat avait été visité depuis le milieu de la place du Bourg jusqu'au même point de celle de l'Olmet ; que sa construction était antérieure à celle des maisons bâties sur son parcours ; que sa largeur était de trois pans, et sa hauteur égale à celle d'un homme de taille ordinaire ; qu'il était protégé par une voûte, et que les murs latéraux ne laissaient rien à désirer comme solidité. — Un témoin, Etienne Cayrouse, tailleur de pierres, dépose qu'il ignore si ledit touat a été fait pour l'utilité publique et commune, attendu, dit-il, qu'il n'a trouvé en lui nul

conduit, et qu'il est *rectus sine receptorie alterius conducti*. — Enfin, un autre témoin, de même profession, ajoute que l'aqueduc est fort ancien, et qu'à son avis sa construction doit être attribuée aux Sarrazins.

Je n'ai pu, faute de temps, Messieurs, donner plus de développement à ma note. L'essentiel, du reste, est d'avoir signalé l'existence d'un document qui sera toujours mis à la disposition des personnes désireuses de le consulter.

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE DES HOPITAUX

ET DES

INSTITUTIONS CHARITABLES

AYANT EXISTÉ OU EXISTANT EN ROUERGUE EN 1790

Par M. VIALLET.

Mémoire lu au Congrès archéologique de France, dans la séance du 6 juin 1863.

Parmi toutes les grandes institutions dont le catholicisme peut se glorifier, il en est une surtout qui a des droits particuliers aux sympathies, à la vénération et à la reconnaissance des peuples ; c'est la création des institutions charitables et des hôpitaux, inconnue au monde païen.

Les secours charitables prennent date des Apôtres. Avant de se séparer, ils convoquent leurs disciples, et ils instituent sept d'entre eux pour recueillir et distribuer les aumônes aux malades, aux pauvres, aux veuves et aux orphelins, et saint Etienne, qui sera le premier martyr, fut mis à la tête de cette nouvelle organisation, et par conséquent a été le premier administrateur des biens des pauvres. Saint Paul et les autres apôtres propagent de Jérusalem, dans tous les lieux où ils vont prêcher l'Evangile, la pratique de l'aumône, et de cette époque, l'exercice de la charité est et sera toujours, pour leurs successeurs, une de leurs plus grandes et plus belles attributions.

Ce mode de secourir les malheureux ne pouvant suf-

fire dans toutes les circonstances, peu de temps après des hôpitaux apparaissent dans la Judée. Vers la fin du IVe siècle, Fabiola, issue de la famille des Fabius, vend ses immenses domaines et en emploie le produit à ériger des hôpitaux à Rome, dans plusieurs villes d'Italie et à Jérusalem. Au IVe siècle, saint Basile crée le grand hôpital de Césarée, dont l'organisation pourrait servir de modèle à nos hôpitaux modernes. Dans les siècles suivants, la France a elle aussi des maisons hospitalières, et dans le XIIIe siècle, saint Louis, après avoir créé l'hospice des Quinze-Vingts, après avoir agrandi l'Hôtel-Dieu de Paris, fait une multitude incroyable de fondations diverses pour soulager tous les genres d'infortunes qui lui étaient signalées, bâtissait l'hôpital de Compiègne et il en faisait l'inauguration avec un cérémonial dont on ne saurait assez conserver le souvenir :

« Les bâtiments que saint Louis fit faire à cet Hôtel-» Dieu, dit son historien, Le Nain de Tillemont, lui » coûtèrent douze mille livres parisis, sans compter ce » qu'il donna pour la fondation, pour les lits et pour » les autres choses nécessaires pour les malades et » pour les pauvres. Lorsque la maison fut en état, saint » Louis, assisté du roi Thibault, son gendre, y mit le » premier malade, qu'il porta dans un drap de soie, et » il laissa le drap sur le lit du malade. Louis et Phi-» lippe, ses deux fils aînés, portèrent de même le » second malade, et après eux, les barons qui étaient » présents portèrent les autres. »

Le moyen-âge vit les hôpitaux se propager, grandir, prendre d'immenses développements. Les rois allaient s'héberger dans les hôpitaux qui étaient sur leur passage ; les évêques, en prenant possession de leur siége, faisaient leur première visite à l'hôpital et de là allaient à leur basilique. Dans ces temps reculés dont l'origine touche aux premiers temps de l'ère chrétienne, tous les monastères qui se fondaient créaient tout autant d'hôpitaux, et bien des hommes puissants, après en avoir fondé ou doté d'autres, demandaient comme une faveur d'être inhumés au milieu des pauvres. Plus tard, les municipalités, la noblesse, la bourgeoisie, les confréries d'artisans en firent tout autant, et de là tous ces hôpi-

taux, toutes ces œuvres charitables dont le sol de la France était couvert.

Les hôpitaux, dès leur origine, reçurent tantôt toute sorte de malades et furent appelés à donner asile à tous les âges, à toutes les infirmités. Connus sous le nom de *nosocomium*, on leur donnait la même signification que nous attribuons au nom générique d'hôpital.

Ainsi, le grand hôpital de Césarée, dont nous avons déjà parlé, renfermait tous les différents services. Divisé par quartiers comme les nôtres, chaque spécialité y avait sa place, son terrain particulier. Tous les employés y étaient logés, y compris les médecins, afin que, nuit et jour, ils fussent à la disposition des malades. Des ateliers de tous genres y étaient ouverts aux ouvriers; on y donnait l'hospitalité aux passants, on y recevait les malades, on y admettait les infirmes ainsi que les indigents atteints de maladies contagieuses.

Il existait aussi des hôpitaux spéciaux : le *brethropium* recevait les enfants à la mamelle ; l'*orphanotropium* était la maison des orphelins ; le *pthocinium* recevait les infirmes et les mendiants ; l'*arginorium* renfermait les malades incurables ; le *gerontocomium* était le lieu de retraite des vieillards ; le *xenodochium* donnait asile aux étrangers et aux passants ; enfin la *villa languentium* admettait les convalescents.

Comme on le voit, les hôpitaux ne sont pas de création moderne, les spécialités ne sont pas d'origine récente, et c'est encore le cas de dire : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.*

La province du Rouergue ne fut pas étrangère, ainsi que nous allons le voir, aux institutions charitables : les nombreux hôpitaux dont nous avons trouvé les traces, et dont quelques-uns remontent aux VIe., VIIe., VIIIe., IXe., X^e. et XIe. siècles, *los caritats*, nom sous lequel étaient connus les secours et les aumônes distribués tous les ans par fondations, en sont la preuve.

Que l'on adjoigne, à toutes ces institutions charitables, cette sage et puissante organisation des travailleurs qui, au moyen des maîtrises, conservait tant de bras à l'agriculture, empêchait l'émigration des campagnes dans les villes, mettait obstacle à cette concurrence si désastreuse entre les ouvriers, et par suite à ces chômages si

effrayants pour la société ; qui, au moyen de *corporations* infiniment préférables à nos *Sociétés de secours mutuels*, qui n'en sont qu'une ombre très-pâle, leur donnait des secours dans bien des circonstances ; qui, au moyen des *jurandes*, sauvegardait les consommateurs contre les exigences et souvent la mauvaise foi du producteur, et l'on verra que ce moyen-âge, qui avait pour régulateurs de la charité saint Louis, le sire de Joinville et Pierre de Boylesve, l'épiscopat et les ordres religieux, plus tard Henri IV et Sully, et enfin Louis XIV et Colbert, savait connaître les besoins de la société autant que nos économistes modernes, qui, après avoir tout détruit, ont découvert enfin et arboré sur leur drapeau, au lieu du mot *charité*, les mots si élastiques et si peu définis de *bienfaisance*, plus tard, en 93, celui de *sensibilité* ou d'*humanité*, et en dernier lieu celui de *philantropie*.

Les monastères avaient pour règle, en se fondant, de créer en même temps un hôpital : de là celui de Conques, qui remonte au ve. siècle et qui existe encore ; celui de Nant, au viie. siècle ; ceux de Claravals ou Clairvaux, de Saint-Antonin, de Peyrusse, de Vabres, au VIIIe siècle ; ceux de Belmont, de Rieupeyroux, de Saint-Sauveur de Sévérac, qui dataient des IXe, X^e^ et XIe siècles, qui ont disparu depuis longtemps, mais dont on trouve encore des vestiges dans les chartes qui remontent à ces époques, et les larges aumônes que plusieurs de ces couvents étaient chargés de distribuer.

Venons à ceux qui sont plus connus, à cause de leur origine moins ancienne.

Au nord de la province du Rouergue, dans la contrée la plus âpre, la plus élevée, la plus sauvage, une route romaine reliait l'Auvergne au Languedoc et à la Guyenne. Cette montagne servait non-seulement de repaire à de nombreuses bandes de voleurs, mais à cause de ses neiges, de ses brouillards, de ses immenses solitudes, Aubrac était le tombeau de beaucoup de pèlerins et de voyageurs. Adalard, vicomte de Flandres, entreprend un voyage à Saint-Jean-de-Compostelle et est dévalisé. Conformément au vœu qu'il fait, un hôpital s'élève en 1120 au centre de ces montagnes.

Douze chevaliers, « pour deffendre et escorter les

voyageurs, » *des frères clercs et laïques*, pour le service de l'hôpital et des pauvres, des *dames de qualité* ayant sous leurs ordres des servantes, pour laver les pieds des pèlerins, nettoyer leurs habits et faire leurs lits, et des *prêtres* pour le service de l'église et l'administration des sacrements : tel était le personnel de la maison d'Aubrac, dans laquelle tout voyageur ou pèlerin pouvait séjourner trois jours, et auquel on donnait des vivres, des habits et même de l'argent s'il était pauvre, afin qu'il pût se rendre à un autre monastère, où il recevrait des secours.

Une énorme cloche, dite la *cloche des perdus*, placée au sommet de la tour de l'église, appelait pendant les nuits d'hiver les voyageurs égarés ; un flambeau, posé dans une lanterne au haut du clocher, servait de phare, et des basaltes, tirés des environs de cette contrée jadis tourmentée par des volcans, s'élevant de distance à autre et convergeant tous vers le vénérable hôpital, indiquaient au voyageur ce lieu de refuge, où se réconforteront, pendant plusieurs siècles, les pauvres, les malades et les voyageurs. Cette hospitalité si magnifique ne suffisait pas aux moines d'Aubrac, et en même temps que leurs ressources augmentaient, leur charité rayonnait au loin.

Ainsi ils fondaient, sous le nom de *commanderies d'Aubrac*, des hôpitaux ayant les mêmes statuts, soumis aux mêmes règles, recevant tous les passants, à Livinhac, à Saint-Geniez, à Bozouls, à Rodez, à Millau, à Najac, à Taussac, en Rouergue ; ils en créaient aussi à Marvejols, à Chirac, à Meyrueys, dans le Gévaudan ; à Lisle-en-Dodon, à Anduze, dans le Languedoc.

L'hôpital d'Aubrac dépensait à lui seul, peu de temps avant la Révolution, 5,000 francs par an pour les malades ou les voyageurs ; les aumônes aux paroisses voisines s'élevaient annuellement à 750 setiers de blé et à environ 2,000 fr. d'argent, sans compter tout ce qui se distribuait à la porte du monastère, où toute personne qui se présentait recevait un pain de trois livres. On évalue à 15,000 francs de cette époque, les dons en denrées, en secours ou en argent : ce qui équivaudrait aujourd'hui à 40,000 francs donnés tous les ans.

Les revenus des hôpitaux et les charités s'élevaient, en 1789, à 20,000,000, répartis de la manière suivante :

Les biens des hôpitaux rapportaient...	8,000,000
Le quart des revenus ecclésiastiques, appartenant de droit aux établissements charitables..........................	8,000,000
Les aumônes du roi, les trois deniers imposés sur les généralités (1).........	4,000,000
Total.............	20,000,000

Les hôpitaux fondés ou entretenus par les religieux d'Aubrac n'étaient pas seuls en Rouergue.

Si nous suivons un ordre chronologique, nous trouvons un hôpital fondé sur le Larzac, en 1108, par le vicomte Guibert ; un autre, l'Hôpital-Mage, à Millau, par la comtesse Imberthe, en 1198 ; un autre sous le nom d'hôpital du Saint-Esprit ; un autre sous le vocable de saint Antoine, en 1199 ; un autre sous le nom de saint Jacques, en faveur des pèlerins, est également fondé à Millau à la même époque. L'hôpital de Notre-Dame-du-Pas, desservi par un dom et des frères hospitaliers, est ouvert à Rodez en 1192, et dans le même siècle, la léproserie de Combecrose, près Rodez ; en 1176 la léproserie de Saint-Thomas, en 1178, à Millau. A Villefranche : 1° un hôpital fondé par les moines de Loc-Dieu, vers 1134 ; 2° l'hôpital de la Charité, en 1315 ; 3° l'hôpital Saint-Martial, fondé en 1348 par Barthélemy del Podio ; 4° l'hôpital Saint-Loup ou de Notre-Dame-de-Pitié, fondé en 1354 par Géraud Teste, prêtre, devenu plus tard l'hôpital général.

Dans le XIIIe. et le XIVe. siècle, nous trouvons un hôpital fondé à Bozouls, en 1292, par Raymond de Calmont, évêque de Rodez ; un hôpital sur le Larzac, sous le nom de Saint-Michel, en 1302 ; trois nouveaux hôpitaux à Millau s'ouvrent à peu près à la même époque, sous les noms de l'hôpital de l'Ascension, de Sainte-Catherine et de Dono-Guiraldo, nom de son fondateur ; un hôpital était créé à Creyssels, en 1318 ; deux autres à Saint-Affrique : l'un sous le nom d'hôpital Saint-

(1) Voyez le travail de M Necker et de l'Assemblée constituante.

Jacques, en 1329, l'autre sous le nom de Plano-Roumino, nom du fondateur; un hôpital s'ouvrait, en 1334, à Saint-Geniez, fondé par Verlaguet, notaire de cette ville ; l'Hôtel-Dieu de Rodez était fondé par Brenguier-Barrata, prêtre, en 1346 ; un autre à Villefranche, en 1380 ; un autre à Aubin, en 1348, par Raymond du Soulié ; l'hôpital Sainte-Croix de Rodez était fondé, en 1373, par Hugues de Rostaing ; un autre à Entraygues, en 1375 ; un autre à Rodez, en 1384, rue Balestrière, fondés l'un et l'autre par Deodat de Laparra, ce dernier en faveur de douze ouvriers honnêtes ; un à Villefranche, en 1445, l'hôpital des pèlerins de Saint-Jacques. Dans les XVe. et XVIe. siècles, la famille Vigouroux d'Arvieu en fonde un à Rodez ; François de Borzes en crée un autre à Laguiole, Pierre de Barthélemy en fonde un nouveau au Mur-de-Barrez, en 1515, et celui qui existait auparavant y est annexé, de même que celui existant à Saint-Geniez fut réuni à celui de Verlaguet ; Jean, vicomte d'Estaing, en fonde un à Estaing, en 1589.

La peste sévit à Rodez, en 1525, et François d'Estaing ouvre deux nouveaux hôpitaux : celui de Saint-Laurent, pour ceux de la Cité, et celui de Saint-Georges, pour les pestiférés du Bourg. Le premier était dans la rue de la Barrière, le second en la rue Neuve. Enfin, au commencement du XVIIe. siècle, Nicolas de Borgès, seigneur de Réquista, transformait, en 1621, son château de Salgues en hôpital.

A côté de ces nombreux hôpitaux dont l'origine et le nom des fondateurs nous sont connus, nous trouvons celui d'Espalion, dont on fait remonter l'origine au XIIIe. siècle ; ceux de Villeneuve, de Sauveterre, de Peyrusse, de Najac, de Marcillac, de Saint-Sernin, de Saint-Rome-de-Tarn, de Compeyre, de Sévérac-le-Château.

A côté de ceux-là, nous trouvons, d'abord, des vestiges d'anciens hôpitaux de pestiférés, connus sous le nom de *Boudoumies* ; Etienne Cabrol en compte neuf dans le diocèse de Rodez : un à Villefranche, un deuxième à Aurenque, paroisse de Cabrespines, réuni plus tard au monastère de Bonneval ; un troisième à Aurière, paroisse de Saint-Gervais-de-Redère, sur les bords de la Trueyre ; un quatrième à Cadamarans, dans

la paroisse du Neyrac ; un cinquième à Colombiès, près de la paroisse de Rueyre ; un sixième à Curières ; un septième à Combapeyre, dans la paroisse de Mouret ; un huitième à Saint-Barthélemy-del-Vionne, uni à la collégiale de Saint-Christophe ; un neuvième à Saint-Laché-del-Pasturals, ou bien à Saint-Lazare, près le village d'Agen ; un dixième à Teyssières, près Campuac, auxquels nous ajouterons ceux de Rodez, un au nord du faubourg Saint-Cyrice, où l'on arrivait par la ruelle qui porte encore le nom de *Boudoune*, et qui était situé dans le pré qui porte ce même nom, traversé par la grande route de Rodez à Villefranche ; l'autre au midi dans une des prairies dites de *Gourgan*, la plus rapprochée du moulin dit de la *Gasquerie*.

Ainsi, il faut lire rue de la *Boudoumie*, pré de la *Boudoumie*, et alors on conserve le souvenir d'un hôpital qui fut créé sans doute à l'époque de la fameuse peste du XIVe. siècle, qui décima l'Europe, au lieu d'un nom inconnu sous tous les rapports dans l'histoire de la ville de Rodez.

Nous rencontrons encore de nombreuses léproseries : une à Saint-Mayme, une autre au confluent du ruisseau de Lauterne avec l'Aveyron ; une autre au faubourg Saint-Cyrice de Rodez ; une autre près le village du Pas ; une à Saint-Affrique, à Villeneuve, à Najac, à Peyrusse, à Marcillac, à Saint-Sernin, à Verfeil, près Saint-Antonin ; à Saint-Rome-de-Tarn, à Aubin, à Villefranche, en 1200 ; à Sévérac-le-Château, à la Panouse, à Saint-Geniez, à Saint-Memory, près Villefranche ; à Combe-nègre, sur la commune d'Olemps ; une autre à Combe-crose, au-dessus du Monastère sous Rodez, et de là le nom de côte de *lo Molautio*, ou la Maladrerie, conservé au chemin qui de ce village se dirige vers Sainte-Radegonde.

Si des hôpitaux nous passons aux *confréries charitables*, aux *fraternités*, à *los caritats*, aux aumônes qu'étaient tenus de faire les établissements religieux, ou qui provenaient d'anciens hôpitaux détruits, nous en trouvons dans toutes les villes et dans un grand nombre de villages du Rouergue. La série des dons en nature en est tellement longue que nous ne croyons pas devoir entrer dans des détails : il nous suffira de dire que la cha-

rité publique donnait à elle seule, dans cette province, plus de dix mille setiers de blé tous les ans, sans compter toutes les ressources que les pauvres, les malades et les passants trouvaient dans les hôpitaux.

Les ravages que faisait la lèpre ayant diminué de plus en plus dans les XVe et XVIe siècles, les lépreux devinrent rares en France, et, au commencement du XVIIe siècle, les biens des léproseries, devenues à peu près désertes, ayant donné lieu à une foule de désordres très-graves, d'usurpations, de dilapidations auxquelles les édits de François Ier n'avaient pu mettre ordre, Henri IV institua, par un édit de 1606, héritiers des biens que possédaient les léproseries les gentilshommes pauvres et les soldats blessés ou invalides.

Bien des abus continuèrent d'exister : les lépreux et les faux-lépreux menaient une vie de vagabondage, quand Louis XIV entreprit d'en finir avec eux, et une ordonnance de 1678 les confina tous à la maladrerie de Mesmin, près Orléans ; et dès ce moment, il n'en fut plus question. Les biens et les rentes de toutes les léproseries furent attribués aux hôpitaux des lieux où elles existaient, et une partie fut réservée pour la construction et la fondation de l'hôtel ou l'hôpital des Invalides, magnifique institution qui à elle seule illustrerait un règne, et où seront reçus les nobles débris des défenseurs de la patrie.

Louis XIV voulut aussi réglementer les établissements hospitaliers ; il ordonna la création d'hôpitaux généraux dans toutes les provinces du royaume, pour recueillir *les pauvres, les mendiants et les enfants trouvés.*

Pour ne citer qu'un exemple de ce qui se fit dans le Rouergue, nous prendrons pour comparaison ce qui eut lieu à Rodez :

En 1672, sous l'épiscopat de Levoyer de Paulmy, l'hôpital Sainte-Marthe ou d'Aubrac cessa d'exister, et à la place qu'il occupait en partie, fut bâti l'hôpital général. Les hôpitaux Saint-Laurent et Saint-Georges pour les pestiférés, qui n'avaient plus de raison d'être, lui furent réunis. Un séminaire fut bâti sur l'emplacement de l'hôpital de *Notre-Dame-du-Pas ;* on donna aux sœurs *de l'Union*, ou du travail, les bâtiments occu-

pés par l'hôpital Sainte-Croix ; enfin, on attribua à l'hôpital général l'aumône du chapitre qui distribuait tous les jours, pendant le carême, un quintal de blé aux pauvres de la ville, ainsi que les biens et revenus des hôpitaux sus-nommés.

L'Hôtel-Dieu fondé par Brenguier-Barrata, en faveur des ouvriers de Rodez, continua seul d'exister et demeura, comme tous l'avaient été depuis leur fondation, sous la direction de l'évêque ou d'un de ses délégués.

Toutes les léproseries existant encore en Rouergue furent en même temps annexées aux hôpitaux des localités où elles existaient.

Ces transformations, ces réunions furent heureuses, toutes dans l'intérêt des populations et d'une bonne administration, et on ne saurait trop applaudir à l'idée du grand Roi, qui voulait, sinon éteindre, du moins enrayer la mendicité, mettre un terme aux abus et donner des secours à ceux qui en avaient réellement besoin.

On aurait dû s'arrêter là, on aurait dû conserver, tâcher de donner plus de développement aux hôpitaux existants dans les petites villes, dans les chefs-lieux de canton. Il y avait toutes sortes d'avantages à ne pas rendre, partout et toujours, les campagnes tributaires des villes ; mais les encyclopédistes du XVIIIe. siècle voulaient détruire l'admirable institution des hôpitaux, créée, organisée, soutenue, agrandie par le catholicisme, et nos économistes politiques, qui ne rêvaient déjà que centralisation, aidèrent à battre en brèche toutes les institutions hospitalières.

Oubliant que la pauvreté est une des conditions inséparables de l'état des sociétés, ils se récrient contre toutes les institutions charitables, pour y substituer leurs utopies :

« Les fondateurs des hôpitaux sont si ignorants, dit » l'auteur de l'article HOPITAL dans l'*Encyclopédie*, si » peu capables de prévoir les changements que d'autres » temps et d'autres mœurs exigeront dans les mesures » qu'ils prennent ! alors ces fondations deviennent *nuisibles* avant qu'on ait soupçonné qu'elles sont *inutiles* ; ensuite, l'unique et véritable motif de toutes ces » fondations n'est le plus souvent que la vanité du fondateur. »

Voilà comment les encyclopédistes jugeaient les établissements charitables, et ceux qui avaient consacré tout ou partie de leur fortune à fournir un asile, du pain et des soins aux malades, aux infirmes, aux pauvres, aux vieillards et aux orphelins.

Pauvre siècle, où la charité était regardée comme *nuisible* ; où la *vanité* était regardée comme le mobile de la charité !

Pour joindre l'exemple au précepte, pour donner une idée de la philanthropie de ces réformateurs, nous emprunterons, à la correspondance de d'Alembert avec Voltaire, un fait caractéristique.

A l'occasion d'un violent incendie, qui avait failli dévorer l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1772, d'Alembert écrit à Voltaire que l'archevêque Christophe de Beaumont a prescrit des prières pour remercier Dieu de ce que cet établissement n'a pas été entièrement dévoré par les flammes. « Je m'imagine, dit Voltaire, que Dieu répondra : *qu'il n'y a pas de quoi.* »

Les doctrines subversives des encyclopédistes gagnèrent malheureusement du terrain dans les provinces, même auprès de ceux qui auraient dû, par devoir et par position, se tenir le plus en garde contre ces novateurs. Il n'en fut pas ainsi; pour créer ou enrichir de prétendus hôpitaux généraux, on détruisit tous nos hôpitaux des campagnes, et les fondations charitables leur furent livrées, quelle que fût la distance des lieux qui les séparait des hôpitaux ; de sorte que les compensations furent illusoires et toutes au détriment des populations dépouillées.

Dans le Rouergue, ainsi qu'on le verra dans mon travail *sur les réformes à opérer dans l'organisation des hôpitaux et sur la nécessité de créer un hôpital-hospice par canton*, dix-huit hôpitaux ruraux, plus de cent bureaux de charité furent supprimés, et il en fut de même dans toute la France.

La Révolution vint, et les successeurs des encyclopédistes s'adjugèrent charitablement les biens des hôpitaux, ou donnèrent à leurs adeptes les moyens de les avoir à vil prix. Les fondations charitables cessèrent d'exister, et cette œuvre d'effroyable iniquité fut accomplie. Que devinrent les vieillards, les infirmes et les

pauvres? On les mit presque tous à la porte. C'est un moyen si simple et si peu coûteux! Les sœurs hospitalières furent chassées, remplacées par des femmes mercenaires et souvent par des filles de mauvaise vie!

Cet état déplorable à tous égards continuait, quand Bonaparte vint et fit restituer aux hôpitaux les biens qui n'avaient pas été vendus, accorda des secours aux plus nécessiteux. Les religieuses rentrèrent auprès des malades. Peu de temps après, des bureaux de bienfaisance furent créés pour remplacer les associations et les fondations charitables, et encore une fois la charité vint prouver que son bras ne s'était pas raccourci.

Veut-on avoir une idée de l'état où se trouvèrent les huit hôpitaux, en comptant celui de Saint-Antonin, qui survécurent à la *sensibilité*, à l'*humanité* des hommes de 93 (1)?

Nous emprunterons cette statistique à l'ouvrage de notre compatriote Alexis Monteil, dont l'autorité ne saurait être suspecte :

Les hôpitaux et hospices du Rouergue avaient à nourrir en l'an VIII 547 pauvres, qui sans doute n'avaient pu être exclus à cause de leur grand âge ou de leurs infirmités, et les ressources de ces hôpitaux réunies ne s'élevaient qu'à 41,759 livres, auxquelles cet historien veut bien joindre 15,000 livres comme produit du travail des pauvres; en tout 56,759 livres, ce que nous avons tout lieu de croire exagéré. Comme, à raison de 45 centimes par jour pour l'entretien de chacun d'eux, il fallait par an 89,844 livres, la charité publique dut tous les ans combler le déficit, qui s'élevait à 33,085 livres.

J'aurais voulu pouvoir donner place à l'*archéologie matérielle* de ces *hôpitaux*, de ces *Maisons-Dieu*, de ces *Hôtels-Dieu*, et faire connaître tout ce qu'ils pouvaient offrir de remarquable sous le rapport de leur construction ou de leur distribution.

Je n'ai trouvé, en général, que des ruines ou des

(1) La Convention, par un décret rendu le 19 mars 1793, sur la proposition de Barrère, confisque les biens des hôpitaux et alloue 4,187,833 livres aux 535 districts de la République, qui ne furent jamais payés.

constructions qui méritent d'autant moins d'être signalées, que dans cette province pauvre on ne pensait pas à bâtir des palais à la charité, mais des maisons modestes qui n'absorbassent pas par leur entretien une grande partie des revenus, et j'ai dû, dès-lors, me borner à faire de l'*archéologie charitable*.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE PERSE

Par M. Henri AFFRE,

Lue au Congrès archéologique de France, dans la séance du 6 juin 1863.

L'église de Perse est située à la distance de 1 kilomètre à peu près de la petite ville d'Espalion, sur le bord d'un tertre qu'environnent de beaux arbres. Le baron Taylor la mentionne avantageusement dans son *Voyage pittoresque*, et M. Mérimée, à son retour de Conques, n'a pas dédaigné de la visiter et de lui consacrer une brève, mais substantielle notice.

L'abbé Bosc, un de nos bons historiens, parle de l'existence de l'église de Perse antérieurement à l'an 900; de son côté, une tradition fort ancienne dans le pays attribue la fondation de cette même église à Charles Martel. Ces deux assertions, qu'aucun motif sérieux ne porte à rejeter, ne peuvent néanmoins s'appliquer à l'édifice actuel ; car il est manifestement démontré, par la manière dont les chapiteaux sont historiés, par la forme bien déterminée des boucliers aux mains des guerriers représentés sur ces mêmes chapiteaux, par celle des lettres, en assez grand nombre, qu'on remarque sur la porte principale, par d'autres caractères enfin qu'il est inutile d'énumérer ici, que Perse est un édifice reconstruit au XI[e] siècle. Quant à moi, sauf meilleur avis, j'incline à penser que cette église fut fondée par un des hauts et puissants barons de Calmont-d'Olt, seigneurs d'Espalion, et que le personnage représenté sur l'archivolte de la porte déjà mentionnée, personnage à

la tête ceinte d'une couronne de baron et tenant dans ses mains un objet qu'on s'est accordé jusqu'ici à prendre pour un marteau, n'est autre que l'image du fondateur.

Cette manière de voir, du reste, me semble d'autant plus admissible, qu'en premier lieu il existe aux Archives départementales de l'Aveyron un titre, de l'an 1060, par lequel Hugues II, baron de Calmont, et Foy, sa femme, donnent à Conques le monastère de Perse; et qu'en second lieu sainte Foy, dès les temps les plus anciens, était la patronne de cette dernière église.

Ce monument, d'un aspect si gracieux, surtout dans sa partie orientale, reçut d'abord la forme d'une croix latine, terminée par une abside semi-circulaire aux côtés de laquelle s'élèvent deux chapelles de même forme, mais d'une moindre dimension.

Je dirai tout à l'heure à quelle époque et par qui cette forme primitive fut légèrement modifiée.

Son orientation est parfaite. Les fidèles qui s'y rendaient pour prier, avaient la face tournée vers la contrée qui fut le berceau du christianisme.

Ses dimensions, prises à l'intérieur, donnent 25 mètres du levant au couchant; les transepts n'en mesurent pas tout-à-fait 15.

L'abside est une partie que l'architecte a traitée avec beaucoup de soin.

Dans la nef, la voûte est en berceau, renforcée d'arcs-doubleaux fort épais. Dans les transepts, au contraire, elle est d'arêtes garnies de nervures carrées.

Les colonnes, sans être des chefs-d'œuvre, présentent cependant des chapiteaux qui ne sont pas sans quelque mérite d'exécution. Ici, ce sont des gladiateurs à pied ou montés sur des coursiers, armés de l'épée ou de la masse d'armes et du bouclier. Ils s'observent attentivement, se mesurent et se préparent évidemment à une lutte terrible. Là, on voit deux colombes se désaltérant en plongeant leur bec effilé dans la même coupe. Ailleurs, c'est la personne du Christ, facile à reconnaître au nimbe crucifère. Il est assis au milieu des Apôtres ou des Docteurs de la loi; de sa bouche sortent des paroles divines qui sont recueillies avec la plus religieuse attention.

A l'extérieur, les nombreuses colonnettes qui décorent l'abside, au-dessus desquelles règne un cordon de figures fantastiques des plus variées, présentent un aspect qui captive.

La porte principale a été pratiquée au midi, dans la partie inférieure de l'église. C'est le point privilégié, celui que l'ouvrier prit plaisir à décorer avec le plus de magnificence. On y distingue, au centre d'un multiple bandeau d'archivoltes ornées de rinceaux, d'arabesques et de différentes sortes d'enroulements, d'abord les trois personnes augustes de la Trinité. Viennent ensuite, sur un second plan, les Apôtres dans le Cénacle et recevant l'Esprit vivificateur que Jésus leur avait promis. La Vierge Marie est au milieu d'eux. Chaque personnage de cette scène, à l'exception de la Mère de Dieu, tient dans ses mains un rouleau à demi déplié, sur lequel on peut encore lire, à droite et à gauche de la Vierge, les noms de saint Jean, le disciple bien-aimé ; de saint Jacques et de saint Pierre. Au-dessous, sur un troisième plan, se voit une représentation complexe par laquelle, évidemment, son auteur s'est proposé d'agir sur les imaginations en inspirant une salutaire terreur : je veux parler du jugement dernier, du pèsement des âmes et des supplices de l'enfer.

Au centre de cette scène multiple apparaît un cercueil que dominent les deux plateaux de la terrible balance. Des âmes, sous forme de têtes humaines, entassées çà et là, attendent, dans l'anxiété la plus vive, que leur tour d'être jugées soit arrivé ; tandis qu'un ange, armé d'un fléau et dominant la scène, s'efforce de maintenir l'ordre et veille à ce que plusieurs démons, pressés à côté de l'instrument d'épreuve, n'enlèvent pas injustement, comme ils paraissent vouloir le faire, une part de l'héritage céleste.

A droite est Jésus, entouré de plusieurs anges qui l'adorent ou reçoivent ses ordres, et des figures symboliques des quatre Evangélistes. Il est assis sur un trône placé dans une *vesica piscis*. Ici, de même que dans l'église, le Fils de Dieu se reconnaît au nimbe crucifère. On remarque sur ses genoux un enfant emmailloté : c'est sans doute une âme qui a été trouvée, au moment où la mort l'a séparée de son enveloppe terrestre et

corruptible, revêtue de la robe d'innocence du jeune âge. Jésus, la résurrection et la vie, l'introduira au séjour d'éternel bonheur. Cette âme est seule, apparemment pour rappeler aux chrétiens ce passage peu rassurant des livres sacrés : *Multi vocati, pauci verò electi.*

A gauche du pèsement des âmes une gueule énorme de monstre, aux dents robustes et acérées, figure le lieu ou plutôt l'entrée du lieu des supplices éternels. Derrière elle, dans un pêle-mêle effroyable, les damnés et les démons, ceux-ci sous d'horribles formes, luttent de rage et de désespoir.

Tout autour, sur l'archivolte, on remarque trois figures placées sur le même cordon, représentant les archanges Raphaël, Gabriel et, selon moi, le baron fondateur de l'église.

Enfin, en dehors de l'archivolte, à gauche, on voit trois personnages couronnés qu'il est impossible de ne pas prendre pour les trois Rois mages adorant le Rédempteur nouveau-né, assis, à côté, sur les genoux de sa mère.

En 1471, Perse, alors église paroissiale d'Espalion, fut modifiée dans sa forme primitive par trois chapelles ajoutées à l'édifice du côté du nord. Deux inscriptions, placées diversement dans deux de ces chapelles, nous apprennent que cet agrandissement eut lieu aux frais de deux familles généreuses qui jouissaient alors d'une certaine considération. Plusieurs titres de nos archives particulières établissent, en effet, qu'Arnaud de Belloc et Pierre Triadou, chefs de ces deux familles, remplirent à différentes reprises la charge consulaire à Espalion. Pendant longtemps ces inscriptions, en langue romane, sont demeurées illisibles pour tous ceux qui les ont examinées de près. C'est à tort que l'abbé Bosc, l'un d'entre eux, a tiré de leur existence la preuve certaine de la grande ancienneté de Perse. Elles n'ont aujourd'hui rien de caché. La principale des deux, placée sur la façade latérale de l'une des trois chapelles, porte : « L'an 1471 et le 10 d'avril, Arnaud de Belloc et Flore, sa femme, firent la chapelle. » La seconde, formant clef de voûte, donne quatre noms propres : « Pierre

Triadou, Jeanne, sa femme; Arnaud de Belloc, Flore, sa femme. »

A l'ouest de l'église, dont le pavé est en contre-bas du sol extérieur, s'élevait jadis le monastère mentionné dans l'acte de 1060. Il n'en reste plus trace, et il est très-probable que cet établissement, existant encore en 1546, fut ruiné quelques années plus tard par les bandes calvinistes.

VISITE

DU

MUSÉE LAPIDAIRE

FORMÉ A L'ÉVÊCHÉ DE RODEZ,

Par M. l'abbé LE PETIT, secrétaire-général de la Société française d'archéologie.

Rapport lu au Congrès archéologique de France dans sa séance du 6 juin 1863.

Dans son état actuel, la collection lapidaire de l'évêché de Rodez renferme plusieurs morceaux très-précieux : et d'abord on est frappé, en entrant, par les dimensions d'un tombeau gallo-romain du temps de l'incinération et qui, conséquemment, recouvrait une urne cinéraire (voir la planche n° 6).

Sur ce tombeau est une espèce d'édicule figuré par deux pilastres supportant un fronton, disposition très-ordinaire dans les cippes funéraires de l'époque.

Ce cippe gallo-romain a 6 pieds de haut environ : il a été creusé, postérieurement à l'établissement du christianisme, pour servir de cercueil. Deux côtés de ce tombeau sont ornés de bustes en relief; la face principale présente, dans une niche cintrée, l'effigie d'un homme barbu, sans indication de vêtements; au-dessous, et également en relief, se voit un vase, peut-être souvenir de la profession de celui pour lequel ce monument a été fait; une inscription est au-dessous du buste; sur le côté droit, et dans une niche carrée, est le buste d'une femme, avec une autre inscription. (V. la planche 6.)

Vient ensuite un sarcophage des premiers siècles chrétiens (V^e^., VIe. et VIIe. siècles), dont l'extérieur

est orné de palmes. Si ce sarcophage n'est pas aussi intéressant par ses sculptures que celui qui existe dans la cathédrale, il n'en appartient pas moins à la même période temporaire, et il est précieux ; l'ornementation est analogue à celle qui se voit sur quelques sarcophages du même temps. (Voir la planche 7.)

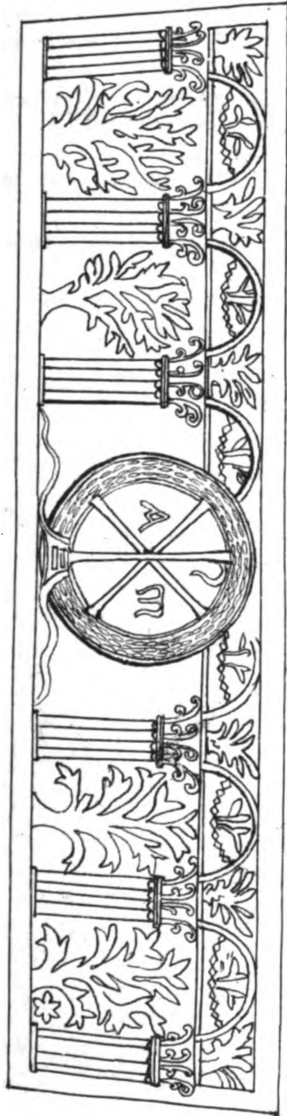
Nous ne pouvons mentionner tous les fragments déposés dans le musée, mais nous devons particulièrement citer un grand nombre de fragments de belles sculptures du XVIe. siècle, provenant de la destruction d'une partie de la galerie en pierre qui servait de clôture au chœur de la cathédrale, près du sanctuaire. Grâce à l'hospitalité donnée à ces beaux débris, ils n'ont pas été perdus et pourront fournir aux archéologues et aux artistes des types qu'ils pourront étudier, voir de près et mouler au besoin.

Le Congrès a quitté la collection, en demandant qu'on fasse le plus tôt possible un catalogue raisonné des objets qui s'y trouvent, afin que leur provenance soit connue de tous.

Pl. 6.

TOMBEAU GALLO-ROMAIN.

Pl.7.



SARCOPHAGE CHRÉTIEN.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION D'OBJETS ANCIENS

Faite à Rodez

A L'OCCASION DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE,

Par M. de CASTELNAU-D'ESSENAULT,
de la Société française d'archéologie,

Lu au Congrès archéologique de France, dans la séance du 6 juin 1863.

Vous avez bien voulu, Messieurs, me confier la mission, tout à la fois difficile et délicate, de vous présenter un rapport sur les diverses collections d'objets d'art antiques et du moyen-âge, réunies en ce moment, à l'occasion du Congrès archéologique, dans la ville de Rodez, où nous recevons, depuis quelques jours, de Sa Grandeur et de vous tous, une si cordiale et si bienveillante hospitalité. Mais, avant de satisfaire au vœu que vous m'avez exprimé, je dois réclamer votre indulgence pour un travail auquel je n'étais pas préparé et pour la rédaction duquel les facilités de tout genre qui m'ont été procurées et l'empressement de MM. les exposants à me fournir les indications les plus indispensables, ne pouvaient suppléer au défaut de temps, à l'absence de catalogues et surtout à l'incompétence de votre rapporteur. Vous voudrez donc bien, Messieurs, excuser des lacunes et des imperfections, nombreuses sans doute, mais inévitables pour moi ; vous n'aurez égard qu'au désir bien sincère que j'ai eu de répondre à vos désirs. J'ai dû compter sur votre sympathie, sinon sur votre adhésion : vous ne me la refuserez pas.

Deux collections distinctes d'objets d'art antiques et du moyen-âge ont été soumises, Messieurs, à votre examen : l'une appartenant à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, et portant plus spécialement le nom de Musée archéologique ; l'autre, formée à l'occasion du Congrès actuel et comprenant une exposition d'objets envoyés par diverses personnes de la ville et du département, au nombre de près de soixante, parmi lesquelles je citerai : MM. Valadier, Amable Frayssinous, Melchior de Saint-Remy et le vicomte de Saint-Remy, Pons d'Hauterive, Mayran, Thédenat, l'abbé Cérès, l'abbé Azémar, Adolphe Boyer, Grailhe, le docteur Viallet, l'abbé Maymard, de Valady, Miquel, et deux dames, Mesdames Yence et Alary, auxquelles le Congrès doit des remercîments tout particuliers pour l'empressement avec lequel elles ont bien voulu répondre à votre appel.

Dans le musée archéologique et parmi les objets antiques, se trouve d'abord une collection trop peu nombreuse, il faut le dire, pour un département aussi riche que celui-ci en monuments et en souvenirs de l'ère gauloise et gallo-romaine : c'est celle d'objets divers de ces deux époques, tels que haches, couteaux et pointes de flèches en silex, vases en terre, urnes funéraires en terre et en verre, lampes, lacrymatoires, fragments de marbres et de mosaïques, tuyaux d'hypocauste, antéfixes, bustes et médaillons. Plusieurs de ces objets sont d'un grand intérêt pour l'histoire locale, et parmi ceux-ci j'ai remarqué surtout ceux provenant de la villa d'Argentelle, si bien décrite devant vous par M. l'abbé Cérès, et une belle patère en bronze, don de M. Pescheloche.

La collection des médailles romaines, consulaires et impériales, et celle des médailles françaises donnent lieu à exprimer le même regret ; peut-être aussi la méthode qui a présidé à leur classification laisse-t-elle à désirer comme exactitude, car il nous a paru qu'il y avait des erreurs d'attribution à rectifier. Une réunion de sceaux et de poids de la ville de Rodez et du département est de nature à jeter un grand jour sur l'histoire locale, et mérite l'attention des archéologues du pays.

Parmi les objets d'orfévrerie émaillés, j'ai remarqué dans ce musée une élégante navette, de la seconde moi-

tié du XIIe siècle, ornée de gracieux enroulements, mais privée malheureusement de son pied. Les navettes de cette époque sont rares, et nous devons remercier M. l'abbé Bousquet d'en avoir enrichi la collection de Rodez. A côté de cette navette sont deux petits ciboires ou custodes, de la même époque, dont l'un, provenant de la chapelle du château de Sévérac et donné par M. l'abbé Castan, offre ce caractère remarquable que son couvercle, au lieu d'être conique, suivant la forme ordinaire, est en forme de petit dôme ou coupole circulaire, rappelant l'un des principaux éléments de l'architecture religieuse dans des contrées voisines.

En œuvres de sculpture, nous devons signaler : 1° un fragment de dalle de marbre blanc orné, en sa surface, du chrisme et de rinceaux dont le style m'a paru se rapporter à l'ère gallo-romaine ; 2° quatre colonnettes en marbre blanc qu'on présume avoir supporté l'autel de l'évêque *Deusdedit*, à la cathédrale, et appartenant probablement à l'art du VIIIe ou du IXe siècle ; elles sont pourvues de bases d'un profil très-fin et coiffées de chapiteaux d'une extrême élégance de sculpture ; il serait à désirer de les voir publier comme modèles de l'art de cette époque dans la contrée ; 3° une dalle de marbre blanc sur laquelle est sculpté, en bas-relief et dans le style du commencement du XIIe siècle, un beau Christ assis sur un fauteuil en X, les pieds nus et posés sur un escabeau, vêtu d'une longue robe à plis nombreux et pressés, bénissant d'une main à la latine et de l'autre tenant un livre. Il ne reste plus malheureusement qu'une partie de la tête, mais on peut encore apprécier la finesse des traits du visage et celle de la barbe.

Quelques boiseries ornent aussi cette collection. Parmi elles il en est une fort intéressante pour l'histoire de l'une des églises de cette ville ; c'est un panneau sur lequel est sculpté en relief, au-dessous d'un écusson, la plus grande partie d'une inscription en langue romane, constatant la date (1407) du chœur de l'église St.-Amans, fondé par la dame Vigoroza, femme du seigneur Raymond Bornazel. Ce panneau est un don de M. Privat. — N'oublions pas le moulage en plâtre d'une autre inscription gothique constatant que, le 10 juillet

1474, fut bâti le portail de St-Austremoine par dom Coste, recteur de l'église.

Je voudrais indiquer encore, ne fût-ce qu'à titre de simple mention, quelques armures des XVe, et XVIe, siècles, telles que cuirasses, casques, épées, fers de lances et de flèches. Ces pièces, dont plusieurs sont très-dégradées et rouillées, n'offrent rien de particulièrement intéressant qu'on ne retrouve dans d'autres collections; on n'y remarque ni damasquinures, ni nielles, ni fines ciselures, ni noms d'artistes, ni formes spéciales. Elles ont, toutefois, cet intérêt, toujours très-grand, d'appartenir à l'histoire du pays et d'en rappeler les souvenirs; nous devons donc engager la Société à continuer de les recueillir, et peut-être un jour son zèle sera-t-il récompensé par la rencontre de quelques-unes de ces belles armes qui font l'orgueil des musées de Dresde, de Madrid et de Paris.

Mais vous avez hâte, je le comprends avec vous, d'entrer dans la salle de l'exposition, où tout a été disposé par les soins de MM. Peschbeloche et Valadier avec une entente si heureuse, et d'avoir sur les différents objets d'art qui y sont placés sinon une appréciation exacte qu'il me serait impossible de vous présenter en ce moment, du moins un inventaire de ceux qui nous ont paru les plus dignes d'intérêt et sur lesquels doit se porter naturellement notre attention. Entrons donc et arrêtons-nous devant celles des vitrines plus spécialement consacrées à renfermer les œuvres de l'art antique recueillies sur votre sol. Vous aurez souvent à regretter, comme moi, de n'avoir pas d'indication sur la découverte et la provenance du plus grand nombre de ces objets; mais ceux de MM. les exposants dont je ne pourrais citer les noms voudront bien, je l'espère, n'attribuer mon silence qu'à l'extrême précipitation apportée à la rédaction de ce travail, et nullement à l'intention de voiler leur zèle ou de cacher leur dévouement à la science, pour l'amour de laquelle nous sommes ici rassemblés.

La collection des antiques de cette exposition est peu nombreuse, mais elle est bien choisie; ses haches en silex et en bronze, ses agrafes, ses bracelets parmi lesquels deux ou trois m'ont paru dater de l'époque

mérovingienne; ses antéfixes, ses lampes, ses fioles et ses urnules en terre et en verre sont presque toutes d'une parfaite conservation, et plusieurs d'une forme élégante. Dans le nombre des vases en terre, deux sont d'une pâte grossière, siliceuse, pourvus d'un bec et d'une anse, avec des rugosités sur la surface ou de grossiers dessins à la pointe, qui, joints à une certaine couverte ou brillant métallique, me les feraient supposer d'une époque et d'une civilisation postérieures. La réunion de fragments de moules de vases ou de détails d'ornementation est aussi remarquable par la finesse des dessins. Je regrette de n'avoir pas eu le temps de rechercher les noms des potiers ou les marques de fabrique, mais ce n'est que l'une des moindres lacunes de ce travail sur lesquelles toutefois il est à propos d'appeler votre attention.

A côté de cette vitrine est celle qui renferme les œuvres d'orfévrerie et les émaux incrustés, c'est-à-dire ceux où toutes les lignes du dessin, profondément gravées et entaillées sur un excipient métallique, sont ensuite remplies d'une pâte vitrifiable ou cristal coloré par des oxydes métalliques et soumis à la fusion. Cette vitrine contient les pièces les plus riches et les plus brillantes de l'exposition; l'une des plus remarquables, à mon avis, serait la croix appartenant à M. de Frayssinous, de Saint-Côme, croix émaillée en taille d'épargne, à fleurons gravés et dorés, et que sa forme, les caractères de sa décoration et les caractères iconographiques des personnages qui y sont représentés, m'ont porté à attribuer à l'art de la seconde moitié du XII[e] siècle. Sa branche et sa traverse forment quatre bras, de longueur à peu près égale, et sa conservation serait parfaite si l'une des plaques de cuivre dont elle se compose, qui se trouvait placée à l'une des deux intersections, n'avait disparu par suite d'un vol. Sur la principale face de cette croix est représenté le Christ dans cette pose naturelle et simple que, plus tard, des siècles moins soucieux des traditions affectèrent de rendre maniérée, et, suivant le style de nos jours, plus réaliste, plus anatomique, si l'on veut, mais d'un effet moins touchant, moins religieux surtout. Le Christ a la tête ornée du nimbe crucifère; chacun de ses pieds est

percé d'un clou ; un jupon, rattaché par une ceinture à ses hanches, descend jusqu'à ses genoux ; à ses côtés sont sa Mère et saint Jean, figurés à mi-corps, et dont la physionomie exprime la plus amère douleur. Comme complément à cette première scène de tristesse, l'artiste en a figuré une autre à la suite, que nous trouvons représentée sur les portails de nos églises romanes et du commencement du XIII[e] siècle, mais dont je ne me rappelle pas avoir vu d'exemple sur des œuvres de ce genre et de cette époque. Je veux parler de cette représentation de l'Eglise et de la Synagogue : la première, debout, pleine d'espérance, le regard dirigé vers le Rédempteur et la main prête à recevoir, dans un calice, le sang divin ; la seconde, au contraire, dans une attitude affaissée, la tête inclinée et recouverte d'un voile, laisse échapper de ses mains son étendard brisé ; l'avenir ne lui appartient plus, et au-dessus d'elle la lune, figurée dans sa dernière phase, ne jette plus qu'une faible lueur sur la loi ancienne, tandis qu'un soleil radieux s'élève et brille sur la loi nouvelle. Aux pieds du Christ surgit le corps nu d'un homme, les mains levées vers son Sauveur, et tout au sommet de la hampe un ange est en adoration devant ce drame divin qu'une main simulée, sortant des nuages et symbole du Père, paraît bénir. Au revers de la croix sont représentés, sur chacun des bras, les symboles des Evangélistes, accompagnés d'anges portant des philactères. La partie réservée du métal est ornée de fleurons gravés au trait et dorés.

J'ai cru devoir insister, peut-être plus que cela n'a paru nécessaire à plusieurs d'entre vous, Messieurs, sur la description de cette belle croix, qu'il serait à désirer de voir publier un jour ; je serai plus court, bien malgré moi d'ailleurs, en vous parlant de ce qui nous reste à examiner. Le temps me presse, et c'est à peine si je pourrai présenter la nomenclature des autres œuvres que nous avons étudiées ensemble.

Petite châsse émaillée dans le même genre, d'une époque un peu plus moderne, d'un très-joli travail, représentant des scènes empruntées à la légende de saint Martial, d'une parfaite conservation ; les personnages ont beaucoup d'animation dans la pose ; ceux de

la partie inférieure ont le visage émaillé, ceux du couvercle ont le visage gravé seulement. — Fond du métal orné d'enroulements délicatement gravés et dorés (elle appartient à M. Melchior de Saint-Remy).

Autre petite chasse, d'un travail beaucoup moins beau, ornée de cabochons et de personnages à mi-corps, à vêtements émaillés en cuivre repoussé et appliqués sur un fond gravé de fleurons ; inscription au bas.

Un ciboire émaillé, un Christ en cuivre fondu, couronné, à jupon émaillé, du XIII[e] siècle ; un fragment de châsse du XIII[e] siècle, triangulaire.

Emaux peints nombreux, des Léonard Limosin, des Nouailher, des Laudin, représentant divers saints et saintes ; un de Pierre Raymond, important mais dégradé.

Une croix processionnelle en cuivre, du XIV[e] siècle avec le Christ en cuivre fondu et doré, son nimbe crucifère émaillé, et inscription émaillée I H S NAZARENUS R J. (la Capelle-Mourel). Un crucifix à pied quadrilobé, orné de cabochons, d'écussons armoriés, servant de reliquaire ; très- élégant (Flaujac). Un autre crucifix sur pied carré, du XIV[e] siècle, à cabochons, avec inscription émaillée, JESUS NAZARENUS, REX JUDEORUM (Rodelle). Une croix processionnelle en cuivre, gravée et autrefois dorée, du XIII[e] siècle, le Christ couronné. Deux croix en argent repoussé, du XVI[e] siècle, relevé de cabochons : l'une avec le Christ et des médaillons en vermeil repoussé, représentant les symboles des Evangélistes ; l'autre avec la Vierge et saint Jean, en argent repoussé, dont les vêtements et la coiffure annoncent le XVI[e] siècle. Les bords des branches de la croix relevés de perles en vermeil et de glands (Saint-Salvadou et La Roque-Bouillac). Enfin une croix processionnelle en cuivre repoussé, du XVI[e] siècle, assez commune, et une autre à branches et corps cylindriques.

Quatre calices : 1° l'un du XV[e] siècle, en vermeil, à pied lobé, à nœud relevé de six petits médaillons, émaillés de personnages à mi-corps, avec au-dessous une inscription : ANDREAS M A MIKAELIS ME FECIT, provient du cardinal Piccolomini et appartient à M. l'abbé Galut. 2° Autre calice en vermeil à pied polylobé, à nœud relevé de huit médaillons émaillés d'un fleuron, petit crucifix en argent ciselé, soudé sur l'un des côtés (XVI[e]

siècle). 3° Autre calice en vermeil du XVIe siècle, à coupe relevée de flammes, nœud à médaillons ornés de têtes émaillées, Christ émaillé sur l'un des lobes du pied, provenant de la paroisse de Cadayrac. 4° Autre calice à pied polylobé, flabellifère, médaillons émaillés, fleurs de lis sur le manche. 5° Beau calice du XVIe siècle, en vermeil, avec de beaux reliefs au repoussé, pied à bordure ciselée à jour (cathédrale).

Deux reliquaires ou monstrances en argent, du XVIe siècle, l'un en plomb, l'autre en cuivre doré.

Une paix du XVIIe siècle, très remarquable ; camée représentant l'Annonciation : l'ange Gabriel en perruque timbrée d'une petite croix ; la Vierge à cheveux épars, sous un dais dont deux anges relèvent les courtines ; Dieu au-dessus et la colombe du Saint-Esprit. Appartient à M. Miquel, notaire.

Un grand plat de faïence à reflets métalliques ; un autre, façon Palissy ; un vase à goulot, faïence émaillée de Nevers ; une coupe en bronze, à damasquinures d'argent, de travail mauresque (M. Grailhe, de Sauveterre).

Ivoires. — Un petit panneau de diptique, du commencement du XIVe siècle, représentant deux scènes : la naissance de Jésus-Chrit et l'ascension ; envoyé par M. Thédenat, d'Espalion. Un autre petit panneau de diptique à quatre scènes, de la fin du XIVe siècle, représentant la flagellation, le portement de croix, la crucifixion, la mise au tombeau. Un petit diptique complet, du XIVe siècle, dont chaque volet a quatre scènes tirées de la vie du Christ, et un autre diptique, de la même époque, représentant aussi des scènes de la vie de Jésus-Chrit, d'une très belle conservation, d'une très belle sculpture, pleine de verve et de finesse ; appartenant à Mme la comtesse douairière de Valady.

Un chapelet avec croix et médaillon en filigrane d'argent, fourni par Mme Alary.

Un beau choix de médailles consulaires et impériales provenant de la collection de M. le vicomte de Saint-Remy, avec un sou d'or mérovingien et une médaille de Vercingétorix.

Une belle série d'empreintes de sceaux, moulés par M. Valadier aux archives départementales de l'Aveyron.

Une intéressante suite d'empreintes de pierres gravées existant sur l'orfévrerie du trésor de Conques.

Des manuscrits à vignettes, sur parchemin et sur vélin, des XIVe, XVe et XVIe siècles; des *Heures* imprimées sur vélin, du XVIe siècle.

Deux Vierges en bois, du XIIe siècle, dont une malheureusement restaurée et repeinte, toutes deux assises et portant l'enfant Jésus; mais une ne l'a plus.

Un fer à hosties, du XIVe siècle, très bien conservé (Flaujac).

Une collection d'anciens poids de la ville de Rodez et une belle mesure venant de Conques, datée de 1540, envoyée par M. Thédenat.

Un coffre, un panneau en bois sculpté, des XVe et XVIe siècles (M. Grailhe, de Sauveterre), et un beau tryptique, dont la partie centrale sculptée à la fin du XVIe siècle, peinte et dorée, représente en ronde-bosse la scène de l'Adoration de Jésus-Christ par les rois Mages; sur les deux volets sont peints, d'un côté, la Naissance de Jésus-Christ; de l'autre, la Circoncision; ce tryptique est intéressant et d'assez bonne conservation; il appartient à la confrérie des Pénitents de Saint-Geniez.

Meubles du XVIIe siècle, déposés dans une des salles au premier étage du musée : le premier, à panneaux sculptés en relief de scènes religieuses diverses : la Tentation, etc., avec des chaînes de fruits sur les angles et des têtes d'anges, d'un bon caractère; le second, un peu plus ancien, à panneaux décorés de moulures et de bas-reliefs représentant des caryatides dont le costume rappelle ceux des armées de Louis XIV.

D'anciens fonts en plomb, du XIIIe siècle, avec personnages sous arcatures, et au bas, dans des médaillons circulaires, la croix de Toulouse, le château de Narbonne, une fleur de lis (Aubin).

Des fragments de chasuble ou de chape, brodés de laine et de soie, malheureusement très dégradés, du XVIe siècle (Bonneval).

Des tableaux, parmi lesquels un fort remarquable, représentant des anges en adoration devant les clous de la croix du Sauveur, est de Jouvenet, et provient de l'ancienne chapelle du collége Mazarin, à Paris, aujour-

d'hui la grande salle des séances de l'Institut. Un beau portrait, attribué à Rigaud, mais dont la tête paraît avoir subi des retouches; ils sont la propriété de M. l'abbé Maymard.

Un tableau sur bois, à fond d'or, du XVI[e] siècle, très fin, bien conservé, représentant la Vierge portant l'enfant Jésus, apparaissant à saint Bernard et à saint André. Envoyé par M. Melchior de Saint-Remy.

Un antiphonaire manuscrit, de 1693, provenant de la cathédrale de Rodez, sur vélin, à vignettes peintes et lettres ornées, dont quelques pages ont été malheureusement enlevées.

Une série de nombreux dessins, de M. Valadier, sur les dolmens et autres monuments de l'Aveyron attribués à l'ère celtique.

Tel est, Messieurs, le résumé de mes impressions, et je voudrais dire de celles du plus grand nombre d'entre vous, sur les richesses qui ont été soumises à notre examen. Je désire qu'il puisse vous convaincre de l'intérêt avec lequel je les ai étudiées, et de la sincérité des vœux que je forme pour que le goût de ces collections des œuvres de nos pères, œuvres dont la perfection désespère parfois les meilleurs artistes de nos jours, se répande et s'accroisse parmi vous.

VISITE

AUX

MONUMENTS D'ARCHITECTURE

CIVILE ET MILITAIRE

DE LA VILLE DE RODEZ,

Par M. **TRAPAUD DE COLOMBE**, de la Société française d'archéologie.

Extrait du compte-rendu des séances tenues à Rodez par la Société française d'archéologie.

Pendant la session du Congrès archéologique tenue à Rodez, la Société française d'archéologie, suivant son usage, a visité les monuments religieux, civils et militaires que cette ville possède.

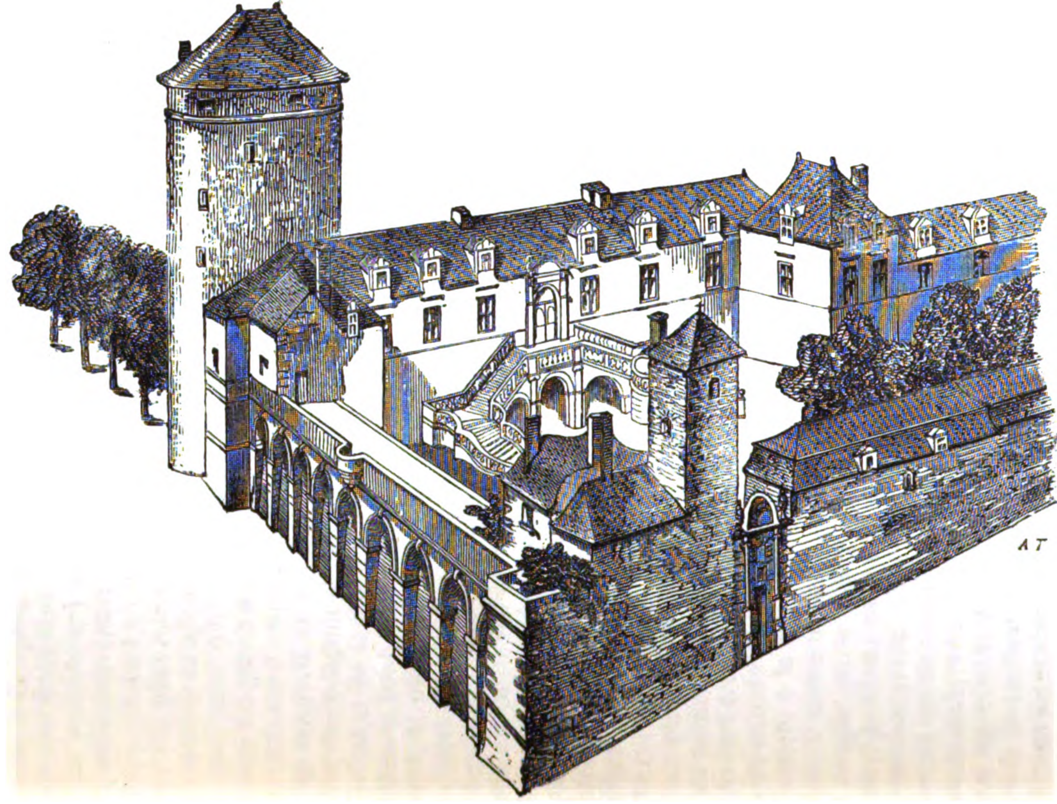
La cathédrale a attiré tout d'abord son attention par ses vastes proportions, ses beaux portails, ses curieux tombeaux, son intéressant jubé et surtout son remarquable clocher élevé en 1519 par François d'Estaing, évêque de Rodez. Mais nous n'avons pas à insister sur ces détails qui ont été, ainsi que quelques autres monuments religieux, l'objet de rapports précédents. Notre but seulement est de résumer les impressions que vous a causées la visite des monuments civils et militaires épars dans la ville et aux environs ; heureux si, dans cette description nécessairement bien imparfaite et pour laquelle nous réclamons toute votre indulgence, nous ne nous montrons pas trop au-dessous de la mission qu'a bien voulu nous confier notre honorable directeur.

L'ancienne capitale du Rouergue est assise sur le plateau d'une montagne élevée, au pied de laquelle coule l'Aveyron. Les Romains, dont l'attention dut être appelée par une position aussi favorable, y ont laissé quelques monuments dont on voit encore aujourd'hui les restes ; ces restes sont ceux d'un aqueduc qui, réparé à diverses époques, conduit de nos jours les eaux dans la cité, et ceux d'un amphithéâtre situé hors la ville et dont il subsiste, indépendamment de nombreuses substructions, les murs de soubassement d'une porte, construits en petits moëllons réguliers avec rangées de briques.

De l'époque du moyen-âge il ne reste plus de souvenirs. Rodez était alors divisé en cité placée sous la juridiction de l'évêque, et en bourg sous celle d'un comte ; des fossés et une enceinte murale la défendaient ; la cathédrale ainsi que l'évêché bordaient ses murs, disposition très-souvent remarquée dans les villes gallo-romaines. Ces fortifications ont été détruites, les fossés ont été comblés et métamorphosés en boulevards plantés d'arbres ; quant aux murs, on en retrouve quelques portions bâties en blocage, et des tours qui ajoutaient à leur force deux subsistent encore. L'une d'elles, près du Lycée, accuse le XIVe. siècle par ses archères en croix ; la seconde, dont le couronnement est postérieur, est situé à l'extrémité occidentale de l'évêché et sert de dépôt d'archives.

L'ancien palais épiscopal, qui était attenant à la cathédrale, fut démoli par suite de l'agrandissement de celle-ci vers la fin du XVe siècle. Sur une partie de son emplacement fut reconstruit, cent ans plus tard environ, le palais actuel (voir la planche n° 8) : c'est donc un monument d'architecture moderne, il est vrai, bâti entre cour et jardin, mais dont le plan, la distribution générale et la décoration intérieure de quelques appartements méritent notre attention. Mgr Delalle avait bien voulu mettre ce palais à la disposition du Congrès pour y tenir ses séances, et c'est un devoir aussi bien qu'un honneur pour nous de rappeler tout à la fois le zèle et la bienveillance avec lesquels ce savant prélat venait chaque jour présider à nos travaux et nous accueillait dans ses salons. Sur le

Pl. VIII.



VUE CAVALIÈRE DE L'ÉVÊCHÉ DE RODEZ.

milieu de la façade, au midi, se détache en saillie un large escalier semi-circulaire dont les doubles volées conduisent à un perron précédant immédiatement la grande salle du palais ; c'est dans cette salle que se réunissait le Congrès, et vous vous souvenez, Messieurs, combien nous fûmes tout d'abord frappés de sa grandeur et du style de son ornementation. Cette salle, en effet, appartient en entier à l'art de la fin du règne de Louis XIV, et son plafond à caissons relevés de peintures en est la partie la plus intéressante. Ces peintures, faites sur toile et rapportées après coup, comprennent plusieurs sujets allégoriques, dont l'ensemble constitue une sorte d'apothéose du grand Roi. Dans le tableau central, le prince, en costume d'empereur romain, est assis sur un quadrige emporté au milieu des nues. La Religion lui présente la couronne et le sceptre, tandis que la Gloire tient au-dessus de sa tête une couronne de laurier ; les autres tableaux sont accompagnés de légendes glorifiant la vertu, la piété, le courage et la force de Louis-le-Grand. Le sujet de ces peintures et le caractère déjà âgé du visage du roi font présumer que l'exécution de ce plafond est postérieure à la révocation de l'édit de Nantes. Des médaillons, des trophées et des devises, parmi lesquels on remarque les doubles L couronnées, une tête rayonnante avec autour NEC PLVRIBVS IMPARS *(sic)*, le portrait de Louis XIV avec la légende LVD. XIIII. D. G. FR. ET NAV. RE., ornent les poutres qui servent d'encadrement général à ces tableaux qui, au point de vue de l'art décoratif, ne sont pas sans valeur et dénotent, de la part de l'artiste, une grande habileté jointe à une certaine naïveté d'invention qui ne sont pas sans offrir de l'intérêt. A la suite de cette salle est un salon dont le plafond moderne cache peut-être des peintures ; la salle à manger qui se trouve après est ornée d'un plafond peint, de forme carrée, et qui a été restauré, sinon complètement refait, il y a peu d'années, par un peintre enfant de Rodez, actuellement à Paris, M. Aiffre, dont le musée de la ville possède une bonne toile représentant le si regrettable Mgr Affre, archevêque de Paris. Au centre de ce plafond sont les armes de Mgr de Lusignan, docteur en Sorbonne, évêque de Rodez de 1693 à 1716, auquel probablement est due la construction du palais

épiscopal ; les quatre angles sont ornés de larges médaillons peints présentant des femmes, symbole des quatre éléments ; entre ces médaillons sont des paysages figurant l'eau, la terre, l'air et le feu.

Une cour, circonscrite d'un côté par des bâtiments et de l'autre par le mur d'enceinte de la ville, précède le palais ; dans une des salles situées au rez-de-chaussée de ces bâtiments, ont été déposés quelques fragments de sculpture antique et de moyen-âge.

La façade du palais opposée à la cour donne sur un vaste jardin, à compartiments réguliers, que bornent des allées de grands arbres dont l'épais ombrage ajoute au caractère de grandeur que respire l'ensemble de cette belle résidence épiscopale.

Comme spécimen d'une architecture plus simple, mais non moins intéressante, Rodez possède plusieurs anciennes maisons, dont les dispositions générales présentent le plus ordinairement deux étages en encorbellement, se terminant par un étage moins élevé percé de nombreuses ouvertures et qui rappelle les galeries des maisons de l'Italie et du midi de la France ; les toits sont aigus et couverts d'ardoises grossières à pureau arrondi et quelquefois ogival. Les pieds-droits de quelques-unes des fenêtres sont garnis, au-dessous des linteaux, d'anneaux de fer avec crochet destinés, suivant M. Viollet-Leduc, à recevoir des perches auxquelles étaient fixées des bannes, et dont on ne retrouve l'usage que dans les départements méridionaux, en Italie et en Espagne.

Parmi celles de ces maisons dont le caractère et l'ancienneté présentent le plus d'intérêt, nous citerons d'abord, place du Chapitre, une maison du XVIe siècle, dans la cour de laquelle on entre par une large porte ogivale, surmontée d'une sorte de parapet formant galerie avec arcatures trilobées en application, et que termine, à chacune de ses extrémités, un petit balcon circulaire en saillie, supporté par un encorbellement décoré de fines moulures. Dans la cour de cette maison, dont l'entrée, comme nous venons de le voir, n'est pas sans rappeler le souvenir de dispositions militaires, est un puits dont la margelle polygonale se compose de dalles sur la face extérieure de chacune desquelles est sculpté un bourdon de pèlerin.

Près de ce logis, au coin de la place d'Estaing et de la rue Saint-Roch, est une autre maison dont la façade extérieure offre peu d'intérêt, mais qui, dans la cour, présente, au premier étage, sur deux de ses côtés en retour d'équerre, une étroite galerie découverte, à balustrade flamboyante. La portion de cette galerie qui est en face de la porte de la cour surmonte un petit porche, à deux travées voûtées d'ogives et ajouré de deux arcades à accolade et choux frisés. Il est à présumer que sa galerie se prolongeait sur le troisième côté de la cour, au-dessus de la porte ; car à l'angle extrême de ce côté se trouve un cul-de-lampe très saillant, sur lequel est sculpté un mendiant montrant son pied et au cou duquel est suspendu un écusson portant en relief deux mains enlacées, emblème qui constitue les armoiries de Sainte-Foy de Conques. Le linteau de la porte de cette maison offre une longue inscription gravée en capitales du XVIe siècle, mais très mutilée. Dans la cour est un puits d'une forme élégante et digne d'intérêt.

Tout à côté de la maison dont nous venons de parler, à l'extrémité opposée de la rue Saint-Roch, s'élève, sous forme de tour carrée, une haute construction qui nous a été indiquée sous le nom de *Maison des Anglais*, remarquable surtout par les curieuses fenêtres géminées du XIVe siècle qui décorent ses deux façades.

Mais le mieux conservé et le plus intéressant des logis de Rodez est certainement celui qui porte le nom de *Maison d'Armagnac ;* c'est un grand hôtel, de la Renaissance, dont les étages en encorbellement reposent sur un système de charpente fort curieux, dont les figures suivantes donnent une idée (voir la planche n° 9); ses fenêtres à meneaux sont ornées de nombreux médaillons finement sculptés, d'une ressemblance frappante avec ceux que l'on admire dans la cathédrale, dans le reste de la clôture du chœur attribuée à Bachelier, artiste toulousain, qui avait longtemps travaillé en Italie, sous les plus illustres maîtres de la Renaissance. A l'angle de cette maison, qui fait le coin de deux rues, est représentée en relief l'Annonciation. Dans la partie des bâtiments en façade sur la cour est une porte à écusson, ouvrant sur un escalier à vis, dont la cage se termine par une voûte, recouverte en terrasse, où l'on

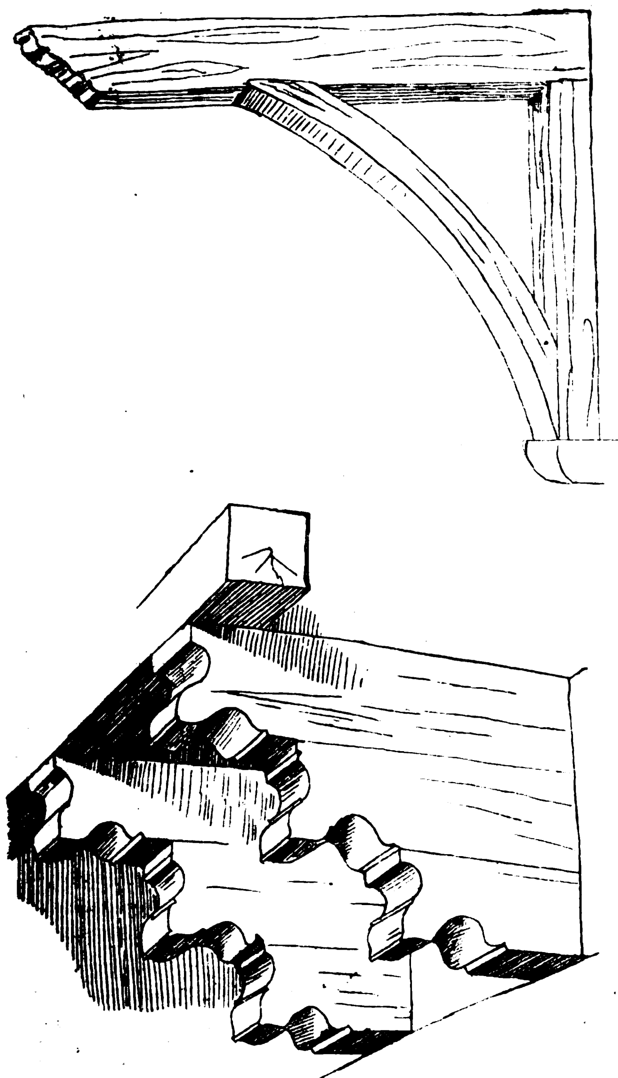
arrive par un petit tourillon, et de laquelle on admire un magnifique panorama.

Quelques autres maisons offrent encore des restes du moyen-âge noyés au milieu de constructions plus modernes.

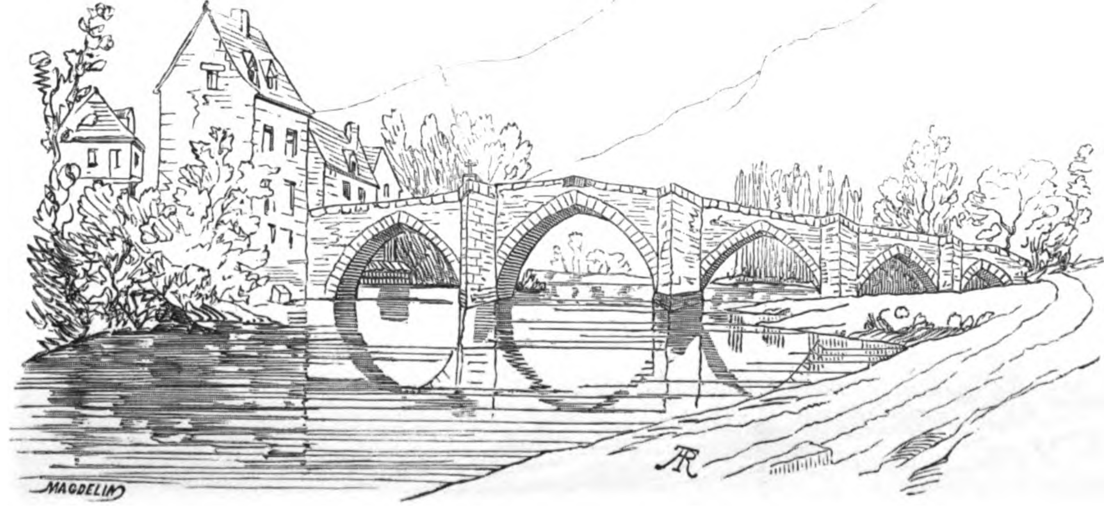
En dehors de la ville, et décrivant une longue courbe autour de celle-ci, coule l'Aveyron dont les bords, encaissés par de belles montagnes, sont des plus pittoresques. Une promenade sous les frais ombrages qui bordent cette rivière peut encore donner lieu à d'intéressantes observations; plusieurs ponts traversent, en effet, son lit, et quatre d'entre eux surtout nous on paru remarquables par leur ancienneté et leurs dispositions.

Le premier, connu sous le nom de *pont de La Guioule* (voir la planche n° 10), est à deux rampes inégales formant un angle obtus, et sous lesquelles ouvrent cinq arches ogivales, dont la largeur va en diminuant du sommet de l'angle vers ses extrémités. Quatre avant-becs triangulaires, sur l'un desquels s'élève une croix, défendent ces piles en amont et forment, au niveau du tablier, autant de réduits. La construction de ce pont, dont la largeur n'a pas au-delà de 12 pieds, nous a paru dater du XIII[e] siècle.

Au siècle suivant, c'est-à-dire au XIV[e] siècle, remonte la fondation du pont situé près du pittoresque village du Monastère; son tablier étroit forme deux rampes supportées par cinq arches en plein-cintre, que séparent des piles épaisses, précédées d'avant-becs à réduits moins aigus que dans le pont de La Guioule. Ses parapets en encorbellement reposent sur des consoles en forme de machicoulis. Au sommet de l'un des avant-becs s'élève aussi une croix. Dans les *Annales du Rouergue*, par M. le baron de Gaujal, t. 1[er], p. 372, on trouve que le comte Jean fit bâtir ce pont en 1339; mais nous croyons que les piles appartiennent seules aujourd'hui à cette époque, et que leurs arches et la chaussée sont postérieures. Près de ce pont, on en voit un autre, jeté sur un des affluents de l'Aveyron : il est à trois arches ogivales et nous a paru du XIV[e] siècle. L'église du village se compose de deux nefs voûtées d'ogives, précédées, à l'ouest, d'un clocher carré dont les murs sont percés d'archères en croix.

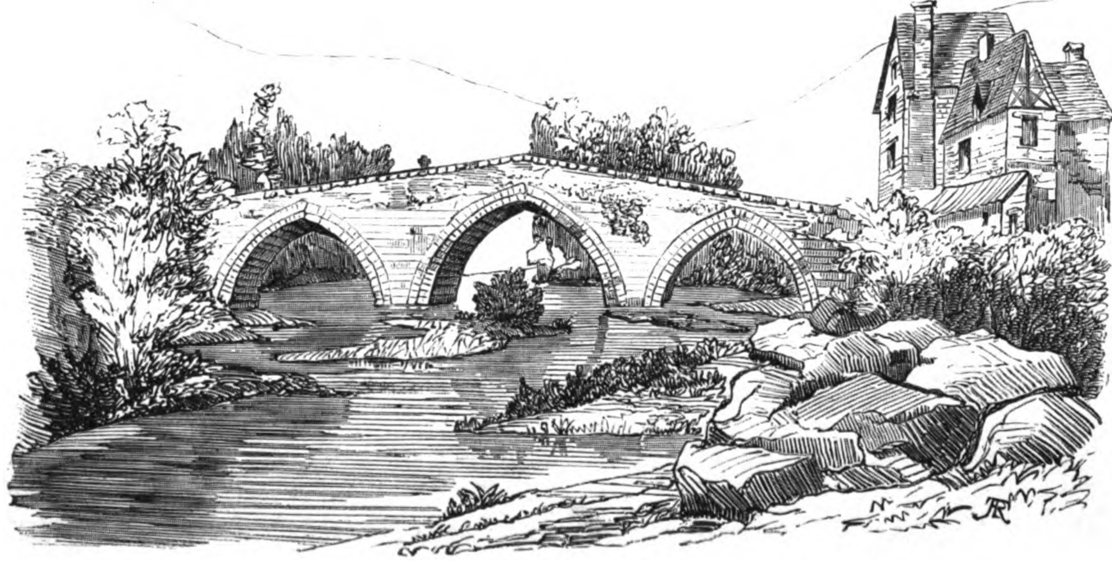


ENCORBELLEMENTS DE MAISONS, A RODEZ.



VUE DU PONT DE LA GUIOULE, PRÈS RODEZ.

Pl. XI



VUE DU PONT DE LA MOULINE, PRÈS RODEZ.

PLAN DES ARÈNES DE RODEZ.



Le dernier pont que nous avons remarqué se trouve au village de La Moutine (voir la planche n° 11) ; suivant l'auteur que nous venons de citer, le comte Jean l'aurait aussi fait bâtir et l'évêque de Rodez, Gilbert de Cantobre, aurait de son côté activé sa construction, en accordant des indulgences à ceux qui allaient y travailler (1). Ce pont est à trois arches ogivales, celle du milieu est plus grande que les deux autres ; ses piles sont défendues en amont par des avant-becs aigus, s'arrêtant aujourd'hui au-dessous du tablier, dont la construction et celle des parapets appartiennent à une époque postérieure. Sur l'un de ces pararets s'élève une croix. Les arches, à deux rangs de claveaux étroits, sont d'une grande hardiesse, parfaitement appareillées et d'un style des plus remarquables.

Plusieurs membres se sont dirigés vers les anciennes arènes, dont on voit l'emplacement tout près de la ville, au nord-ouest de la cathédrale. Les murs ont été presque entièrement démolis, mais les pentes qui portaient les gradins sont toujours reconnaissables. Nous donnons le plan de cet amphithéâtre, tel qu'il existe aujourd'hui. (Voir la planche 12.)

Nous croyons enfin devoir signaler à l'attention des touristes une chartreuse du XVII[e] siècle, située au couchant de la ville, et qui, si nos souvenirs sont exacts, est affectée à un dépôt d'étalons. D'autres monuments, sans doute, méritaient notre attention, mais le temps nous a manqué pour les étudier ; nous n'avons pu tout voir et nous prions nos lecteurs d'excuser l'imperfection de ce rapide compte-rendu.

(1) M. Félix de Verneilh : Architecture civile du moyen-âge (*Annales archéologiques*, t. XVI, p. 397).

L'ÉGLISE ABBATIALE

DE CONQUES,

Par MM. de CASTELNAU-D'ESSENAULT et TRAPAUD DE COLOMBE, de la Société française d'archéologie.

Extrait du compte-rendu des séances tenues à Rodez par la Société française d'archéologie.

Au nombre des excursions que les membres du Congrès archéologique de Rodez s'étaient proposé de faire aux environs de cette ville figuraient, en première ligne, la visite et l'étude de l'église abbatiale de Conques, monument important qui nous avait été tout d'abord signalé comme étant du plus haut intérêt, moins encore par le style roman de sa belle architecture, son ornementation sculpturale et son mobilier, que par son magnifique trésor d'orfévrerie, le plus riche trésor de France, dont la conservation, due au désintéressement, à la loyauté et au respect des habitants de la commune, est un titre d'honneur pour cette pauvre bourgade du Rouergue, et lui assure à jamais un droit à notre reconnaissance.

C'était donc une fête pour nous que la visite d'un monument de cette importance, et nous voulions y prendre part. Mais le temps, cette monnaie si rare et si chère, le temps nous manquait ; car nous étions déjà au 8 juin, et, le 10, plusieurs d'entre nous devaient se trouver à Albi pour y assister à l'ouverture de la seconde partie du Congrès. En outre, d'autres excursions attrayantes étaient inscrites pour le même jour sur notre programme. Or, comme malgré notre zèle et notre bon

vouloir nous ne pouvions être ensemble et partout à la fois, force fut bien de nous diviser, sauf à nous rendre compte plus tard de nos courses diverses et de nos impressions.

Naturellement, ceux de nos confrères de l'Aveyron qui avaient déjà vu Conques se mirent gracieusement à l'écart ; d'autres, quoique avec plus d'hésitation, renoncèrent à l'excursion ; quelques-uns, enfin, se laissèrent effrayer par les menaces d'un ciel pluvieux. Cependant nous étions encore, au moment du départ, vingt-neuf personnes, que nos dévoués commissaires s'occupèrent de distribuer dans les véhicules de toute grandeur et de toute forme qu'ils étaient parvenus, non sans peine, à se procurer.

L'un de nos jeunes et zélés confrères, M. Trapaud de Colombe, vous a présenté le rapport qu'il avait été chargé de faire sur tout ce qui s'est offert d'intéressant, au double point de vue de l'archéologie et du paysage, dans notre trajet de Rodez à Conques (1). La tâche que notre cher et savant Directeur a bien voulu me confier est à la fois plus délicate et plus lourde.

Résumer fidèlement vos impressions en visitant l'église abbatiale ; indiquer, parmi les divers caractères de son architecture, ceux qui, ayant attiré plus spécialement votre attention, constituent l'intérêt du monument, son originalité et peuvent servir à préciser l'époque de sa construction ; rappeler à vos souvenirs l'ensemble et l'iconographie de ses sculptures ; signaler tout au moins les parties les plus intéressantes de son mobilier ; analyser, enfin, ne fût-ce qu'en quelques mots, le travail et la richesse de ces œuvres d'or et d'argent, qui font du trésor de Conques la plus vieille et la plus curieuse orfévrerie de France ; c'est là, en effet, Messieurs, un travail que je ne saurais faire et que vous ne pouvez attendre de votre rapporteur. D'un examen et d'une étude aussi rapides que ceux auxquels nous nous sommes livré, il ne peut nécessairement résulter que des impressions incomplètes ou fugitives. Heureux encore si, dans ce résumé trop imparfait de vos nombreuses et savantes observations, vous trouvez du moins un vague reflet de

(1) Voir la note ci-après, page 366.

ces beautés artistiques dont notre esprit saura conserver l'impérissable et brillant souvenir.

Il n'y a pas encore trente ans que l'église de Conques et son trésor ont été, pour ainsi dire, découverts et signalés à l'attention publique par M. Mérimée, alors inspecteur-général des monuments historiques. Depuis cette époque, Conques est resté peu connu. Sa situation reculée dans l'une des parties les plus sauvages de la France ; son isolement ; la difficulté d'y parvenir, naguères encore, autrement qu'à pied, en rendaient l'accès rebutant. Aujourd'hui qu'une route carrossable a été tracée au fond de la vallée pittoresque que dominent les pentes abruptes où ce bourg est bâti, les archéologues sont moins excusables que personne de négliger ce pèlerinage, et le Congrès tenait à ne pas mériter le reproche d'indifférence ou de tiédeur.

Quand on a gravi laborieusement cette longue rampe escarpée et caillouteuse qui, du fond de la gorge resserrée où les voitures sont obligées de s'arrêter, conduit au sommet de la montagne où Conques est assis, on débouche sur une petite place irrégulière entourée de quelques masures, sorte de plateau étroit sur lequel est bâtie l'église, dont la façade occidentale s'offre brusquement aux regards.

Devant cette façade romane aux larges dimensions, et dont l'ensemble, complété par deux tours carrées, forme un contraste si imposant avec la pauvre bourgade qu'elle semble protéger de son ombre, vous vous êtes arrêtés pour étudier ses dispositions : et tout d'abord votre attention s'est portée sur son vaste portail en plein-cintre, qui vous a offert, dans le tympan, l'une des plus belles représentations du Jugement dernier que l'art du moyen-âge ait produites en France.

Au centre de ce tympan, dans une gloire elliptique, est le Christ, assis sur un trône et entouré de nuées. Son attitude pleine de gravité, sa physionomie sévère et son geste impérieux suffiraient seuls pour indiquer son terrible pouvoir de juge, plus clairement exprimé encore par le mot IVDEX, écrit sur le nimbe crucifère qui orne sa tête. Des anges et de nombreux personnages légendaires, ceux-ci jouissant déjà de la gloire céleste, ceux-là remplissant les fonctions d'assistants ou d'interprètes

de la justice divine, sont groupés des deux côtés du Christ. Au-dessous du Souverain-Juge se pressent, à sa droite, les élus, qu'un ange introduit dans le Paradis, et à sa gauche les réprouvés, déjà précipités dans l'enfer, où ces malheureux sont soumis aux tortures les plus cruellement variées par une légion de diables hideux, dont Satan, du haut de son trône, semble exciter la férocité. De nombreuses inscriptions, peintes ou gravées, facilitent l'interprétation de tous ces sujets, que relevaient autrefois des peintures, et dont la description dépasserait les bornes de ce travail; car un volume suffirait à peine pour spécifier tous les détails de cette immense page sculpturale, où les diverses scènes du grand drame chrétien comptent plus de cent personnages et sont reproduites avec une verve et une animation inexprimables.

Au-dessus de ce portail, qui est encadré dans un fronton, s'élève en arrière-plan le mur de façade, percé de deux belles fenêtres en plein-cintre et d'un oculus éclairant la nef. L'élévation géométrale de cette façade se fait remarquer par une grande simplicité de dispositions qui donne à son ensemble sévère un caractère plein de grandeur. La sculpture est presque nulle en cette partie, et rien n'y attire l'attention que deux étoiles appareillées, en grès de diverses couleurs, formant mosaïque sur le parement du mur, et qui rappellent un système de décoration fréquemment usité dans les églises de l'Auvergne.

Les deux tours qui flanquent la façade ne s'élèvent pas plus haut aujourd'hui que le mur du pignon de la nef. Un incendie en a détruit les sommets et fait désirer leur prompt rétablissement.

Nous entrons ensuite dans l'église, dont le plan vaste et harmonieux, d'une ressemblance frappante avec ceux de l'école auvergnate, comprend une nef à collatéraux simples, un transept dans chaque bras duquel ouvrent, au levant, deux chapelles, et un chœur entouré de bas-côtés où débouchent trois absidioles.

La nef se compose de six travées, voûtées en berceau plein-cintre renforcé d'arcs-doubleaux et séparés par des piles rectangulaires, cantonnées alternativement d'une colonne mi-engagée ou d'un pilastre reposant sur un

socle circulaire. L'élévation de chacune de ces travées se divise en deux étages, dont le premier comprend une large archivolte cintrée, à deux rangs de claveaux, ouvrant dans les bas-côtés, et le second une arcade géminée à colonnes élégantes donnant sur une galerie qui se prolonge au-dessus des collatéraux, tout autour de l'église, et dont les voûtes en demi-berceau contrebuttent la poussée du berceau de la nef centrale. De ces six travées de la nef, la première, à l'ouest, forme un porche intérieur, au nord et au sud duquel ouvre une chapelle bâtie au rez-de-chaussée de chaque tour.

Les bas-côtés sont voûtés d'arête avec des arcs-doubleaux retombant, d'une part, sur les piliers de la nef, et, de l'autre, sur des pilastres. Chacune de leurs travées est percée d'une baie en plein-cintre, projetant la lumière jusque dans la nef, dont les œuvres hautes ne sont éclairées que par les fenêtres des galeries.

Toute cette disposition des nefs est à la fois simple et élégante, et les proportions générales en sont heureuses. La construction, déjà savante, dont le badigeon ne cache point l'appareil, se comprend au premier coup-d'œil et dénote un art parvenu à un haut degré de développement. On retrouve dans les bases des colonnes le profil antique, et la sculpture des chapiteaux, soit qu'elle reproduise des scènes légendaires, soit qu'elle emprunte ses motifs à l'ornementation végétale, est toujours ferme, souvent d'un galbe très-pur, et trahissant partout un ciseau exercé.

Ces divers caractères, dans un édifice de l'une des contrées au nord de la Loire, nous reporteraient sans hésitation au XIIe siècle ; mais dans le Rouergue, limitrophe de l'Auvergne, et surtout à Conques, placé, pour ainsi dire, à cheval sur les limites de ces deux provinces et où nous retrouvons, dans le plan et les dispositions de l'église abbatiale, des ressemblances si frappantes avec ceux des églises auvergnates, nous devons tenir compte de ce voisinage et ne pas oublier qu'au XIe siècle l'architecture de cette dernière école se trouvait en avance sur celle des autres provinces.

Nous sommes donc porté à croire qu'à l'exception du portail occidental, œuvre du commencement du XIIe siècle, la nef et ses ailes appartiennent à la seconde moitié

du siècle précédent, c'est-à-dire au temps de l'abbé Odolric II, dont la longue et sage administration, qui dura près de 40 ans (1037—1074), fut une époque de prospérité pour l'abbaye.

Cette opinion, qui résulte de l'étude du monument, semblerait d'ailleurs confirmée par l'histoire ; car, dans la *Gallia christiana*, t. I, col. 243, nous trouvons, en lettres italiques, la copie du texte suivant : « *Odolricus idem basilicam ex maxima parte consummavit. Corpus beatæ Fidis de veteri ecclesia in novam basilicam transtulit, ac etiam monasterium in ea forma, in qua est, ad honorem Dei et beatæ Fidis fecisse creditur tempore Henrici Francorum regis. Enumerari autem vix potest quot prædia, quot ecclesias, mansas, honores, sua diligentia et industria monasterio comparaverit.* » Le portail seul et le cloître, aujourd'hui détruit, seraient l'œuvre de l'abbé Bégon (1099—1119).

Au milieu du transept s'élève une coupole à huit pans portée sur quatre arcs-doubleaux et quatre piles, plus fortes que celles de la nef, mais également cantonnées de colonnes. Cette coupole, dont la voûte ogivale date du XIV[e] siècle, est éclairée sur chacune de ses huit faces par une baie en plein-cintre. De ses quatre pendentifs, deux sont ornés des statues de saint Gabriel et de saint Michel, tandis que sur les deux autres se détachent des bustes portant des lambels où sont écrits les noms de saint Pierre et de saint Paul. Sur les chapiteaux des colonnes engagées dans les piles, sont sculptés des anges tenant des livres marqués aux noms de saint Raphaël, saint Gabriel, saint Séraphin et des quatre Evangélistes.

Chacun des croisillons comprend trois travées, pareilles dans leur élévation à celles de la nef, avec collatéraux et galerie au-dessus, mais seulement des côtés est et ouest, la communication d'une galerie à l'autre sur les faces nord et sud n'ayant lieu que par une large corniche, portée sur des modillons historiés ou des arcatures en plein-cintre.

L'ensemble de ce transept nous a paru d'une époque un peu plus ancienne que la nef, à en juger par le style de sa construction, et surtout la sculpture moins riche

des chapiteaux : caractère plus frappant encore dans les chapiteaux des colonnettes libres, soutenant les arcatures des chapelles qui ouvrent au levant des croisillons. Celles de ces chapelles les plus rapprochées du chœur ont leur rond-point précédé d'une travée voûtée en berceau, et dont les murs sont décorés d'arcatures en plein-cintre que supportent des colonnettes détachées, reposant sur une sorte de banquette ; les deux autres absidioles, plus petites, se composent d'un simple hémicycle en cul-de-four.

De l'examen du transept passons à celui du chœur. Son système de voûtes et ses dispositions générales sont les mêmes que dans la nef ; mais, comme dans le transept, avec un caractère plus ancien. Toutefois, si nous n'avons pas à insister sur l'ensemble de son architecture, nous ne saurions omettre de rappeler avec quel intérêt votre attention s'est portée sur les curieuses grilles en fer forgé qui ferment les entrecolonnements de ce chœur et du sanctuaire. Signalées pour la première fois par l'un de nos plus savants confrères, M. Darcel, qui les a décrites et dessinées avec le plus grand soin dans le t. XI des *Annales archéologiques*, ces grilles se composent de montants, reliés entre eux par de légères bandes de fer recourbées en volute, suivant des formes aussi gracieuses que solides, et couronnés d'épis aux pointes aiguës et barbelées dont l'aspect, quelque peu menaçant, est adouci par des fleurs de lis en tôle repoussée qui se détachent au sommet du réseau. C'est un chef-d'œuvre de ferronnerie, le plus considérable et le plus complet que nous possédions en France, d'une harmonie parfaite dans son ensemble, malgré quelques mutilations, et que nous croyons, comme M. Darcel, appartenir au commencement du XIIe siècle.

Les bas-côtés du chœur sont voûtés d'arêtes et éclairés par trois fenêtres en plein-cintre, percées dans la partie des murs latéraux comprise entre l'ouverture de chaque chapelle absidale. De ces trois chapelles, celle du rond-point est un peu plus longue que les deux autres ; toutes sont voûtées en cul-de-four et ont chacune trois fenêtres cintrées. Au-dessus du pourtour règne une galerie en demi-berceau, comme dans la nef ; mais, cette galerie, nous la croyons un peu postérieure

au reste du chœur : suivant nous, elle aurait succédé à une simple toiture en appentis ou peut-être à un dallage, selon l'usage des églises d'Auvergne. Ce qui nous le fait supposer, c'est d'abord l'appareil de sa construction, l'absence de fenêtres, des traces d'un travail de reprise et la présence, sur le parement extérieur du mur du rond-point du sanctuaire, aujourd'hui masqué par cette galerie, de pilastres étroits et saillants, destinés sans doute à être arrondis et dont on ne saurait expliquer l'utilité au seul point de vue de la construction.

L'autel majeur, un autel vulgaire surmonté d'un rétable du XVIIe siècle, est au fond du sanctuaire et forme l'entrecolonnement du rond-point. C'est au-dessus de cet autel, dans une armoire de bois dont les panneaux sans caractère glissent l'un sur l'autre, qu'est renfermé le magnifique trésor de l'église. M. le Curé de Conques a bien voulu vous en faire lui-même les honneurs, et ce n'est que justice de lui renouveler ici nos remercîments, pour l'extrême bienveillance avec laquelle ce digne ecclésiastique, préposé à la conservation de ces richesses inestimables, les a mises à notre disposition et s'est joint à nous pour nous aider à en apprécier le mérite artistique et l'extrême rareté.

M. Darcel, dans un très-important travail, a donné le premier une description détaillée et de nombreux dessins du trésor de Conques (1). M. F. de Verneilh a trouvé également l'occasion de présenter, sur les caractères et l'origine de quelques-unes de ces pièces d'orfévrerie, des explications du plus haut intérêt (2). C'est donc à ces deux éminents archéologues qu'eût dû revenir l'honneur et le soin de nous faire apprécier ce trésor. Jusqu'au dernier moment de la session, nous avions même espéré que l'un d'eux, au moins, viendrait nous apporter le concours de sa haute expérience et de ses lumières. Malheureusement, notre attente a été trompée, et c'est aux descriptions si précises, d'ailleurs, de

(1) *Trésor de l'église de Conques*, par A. Darcel, attaché à la Direction générale des musées impériaux. In-4°, avec 15 planches sur acier et plusieurs gravures sur bois. Paris, librairie archéologique de Didron.

(2) *Les émaux français et les émaux étrangers*, par F. de Verneilh. *Bulletin monumental*, t. XXIX.

nos deux confrères qu'à défaut de connaissances techniques et spéciales suffisantes, nous avons dû recourir pour étudier sommairement les objets précieux exposés à nos regards.

Aujourd'hui, si vous me le permettez, Messieurs, c'est encore aux travaux de MM. Darcel et F. de Verneilh que j'emprunterai les éléments principaux de cette partie difficile de mon rapport. Ces excellents confrères, auxquels m'unissent des liens d'amitié, voudront bien me pardonner d'avoir largement puisé dans leurs écrits et substitué leur autorité à la mienne.

Le trésor que vous avez admiré comprend quatre-vingts objets différents, savoir : deux autels portatifs, trois reliquaires, une lettre de métal, trois statuettes, deux phylactères, une ceinture, un ostensoir, une monstrance, un chef et un bras de métal, une croix processionnelle, deux bassins émaillés, divers ornements ou détails, et cinquante-neuf pierres antiques, intailles ou camées, appliquées sur ces œuvres d'or et d'argent où, malgré de regrettables mutilations, on suit en quelque sorte l'histoire de l'orfévrerie du IXe au XVIe siècle.

Ce qui donne à ce trésor le plus haut intérêt, indépendamment de celui résultant du travail, du style et de la richesse des objets qui le composent, c'est que presque tous ces objets sont l'œuvre de l'abbé Bégon (1099-1118), dont le nom est reproduit sur plusieurs reliquaires et se rattache à l'achèvement du monastère (1). En outre, quelques-unes de ces œuvres d'orfévrerie sont rehaussées de ces émaux, dits *cloisonnés*, dont l'extrême rareté a fait croire, d'abord, qu'il n'en subsistait pas en France, parce qu'on n'en aurait jamais fait en ce pays, et que ces émaux étaient tous d'origine grecque ou vénitienne.

Aujourd'hui que, par les savantes études de M. F. de Verneilh, nous savons combien sont rares en France les émaux à date précise, et que des émaux cloisonnés ont été fabriqués en Aquitaine, le trésor de Conques prend une importance plus considérable encore que

(1) « Claustrum construxit, reliquias in auro posuit...., » *Gall. christ.*, t. I, col. 244.

celle qu'on lui supposait d'abord, importance qui ne pourra que grandir.

Aussi regardons-nous comme un devoir de constater avec quelle vive attention et quel recueillement soutenu vous vous êtes livrés à l'examen de cette précieuse orfèvrerie, dont celles des œuvres qui ont surtout excité votre intérêt sont : les autels portatifs, l'un des phylactères, l'A de Charlemagne, le reliquaire du pape Pascal II, la lanterne de saint Vincent, la statue en or de sainte Foy et la grande croix processionnelle.

Quelques mots seulement sur chacun de ces objets suffiront pour fixer vos souvenirs.

L'un des autels portatifs se compose d'une plaque d'albâtre, enchâssée dans un ais en bois, que recouvre une garniture en argent doré relevée de filigranes et d'émaux cloisonnés d'or. Dix de ces émaux représentent des figures; les quatre autres ne forment que des dessins. La face antérieure de cet autel est seule complète ; la face postérieure et les tranches ont été recouvertes, à une époque inconnue, par des feuilles de tôle et de cuivre. M. Darcel attribue l'ornementation de cet autel du IXe au XIe siècle ; suivant M. de Verneilh, elle appartiendrait, au contraire, au temps de l'abbé Bégon, et nous inclinons pour cet avis.

L'hésitation est impossible, quant au second autel portatif qu'une inscription, niellée sur la bordure entourant la plaque de porphyre rouge, constate avoir été commandé par Bégon et consacré, en 1106, par Pons, évêque de Barbastro, en Aragon. Sa décoration principale consiste dans des plaques d'argent ornées d'arcatures, sous chacune desquelles est la figure niellée d'un saint ou d'une sainte.

Le reliquaire singulier connu sous le nom d'A de Charlemagne, parce qu'il a, en effet, la forme de cette lettre, et que, suivant une tradition en honneur à Conques, il aurait été donné à l'abbaye par le grand Empereur, se compose d'un bâtis en bois de chêne recouvert de plaques d'argent doré qui sont rehaussées de filigranes et de cabochons. Au sommet de l'A, sur la face antérieure, est enchâssée une grosse lentille en cristal de roche, destinée à laisser voir la relique ; sur l'autre face est une large plaque circulaire en vermeil,

ornée de filigranes et de médaillons garnis, alternativement, d'une rosace repoussée et d'un émail cloisonné à dessins. La base sur laquelle reposent les deux branches de l'A, base ajoutée peut-être après coup, est recouverte de feuilles d'argent doré, dont les rinceaux en repoussé semblent d'une époque moins ancienne que l'ornementation du reste de la lettre, ainsi que les deux anges en argent, aussi repoussé, qui ont été fixés sur cette base.

La tradition qui a imposé le nom de Charlemagne à ce curieux reliquaire n'est pas, tant s'en faut, inattaquable : le bon goût des filigranes et des émaux, et cette inscription au repoussé : *Abbas formavit Bego reliqviasqve lo* [*cavit*] qu'on lit sur l'une des tranches de ce reliquaire, sont de nature à inspirer des doutes sérieux sur son âge. Déjà, en 1860, M. Darcel hésitait beaucoup en présence d'une attribution à une époque aussi reculée et déclarait « que son étonnement ne » serait point extrême si, au lieu de reporter le reli- » quaire à une époque antérieure à Bégon, on lui » prouvait qu'il est postérieur d'un demi-siècle au » moins à cet abbé. » Aujourd'hui, M. F. de Verneilh n'admet plus d'hésitations et croit qu'il faut réunir cette œuvre d'orfévrerie à toutes les autres œuvres de Bégon.

L'opinion de nos deux confrères prend encore plus de force quand on étudie, comme nous l'avons fait, l'un des deux phylactères qui se trouvent dans le trésor. Ce phylactère, incomplet et dégradé, est celui en forme de carré surmonté d'un trapèze. Il présente, en son milieu, des fragments disjoints qui se composent d'une lentille de verre entourée de neuf perles, d'un anneau de verres pourpres taillés en triangle et cloisonnés d'or, de deux bordures en argent niellé et de trois plaques niellées. Le dessin des feuilles cordiformes qu'on remarque sur ces nielles ; ces verres teints, si ressemblants à ceux que l'on rencontre dans les bijoux francs, et la grossièreté de tous ces travaux peuvent bien se rapporter à l'époque de la restauration de l'abbaye par Pépin. Sans doute, il ne s'agit ici que de fragments, mais leurs divers caractères nous ont paru appartenir à un art bien antérieur au XIIe siècle, antérieur surtout au temps de l'A reliquaire dont nous venons de parler, et, à ce titre,

un haut intérêt se rattache à l'étude comme à la conservation de ce phylactère.

Le reliquaire, appelé sans motifs plausibles « lanterne de Saint-Vincent, » est un petit monument qui rappelle par sa forme générale le clocher de Saint-Front de Périgueux et est regardé par M. Darcel comme étant de travail byzantin. Il se compose d'un socle cubique, dont la partie supérieure passe à l'octogone au moyen de plans en biseau. Sur cette partie octogone reposent huit colonnes, ou pilastres arrondis, supportant un dôme à toiture côtelée que termine un petit cylindre creux.

Ce reliquaire était partout revêtu de plaques d'argent doré et repoussé, excepté dans la partie supérieure de l'entre-colonnement que garnissent des lames de verre pour laisser voir les reliques. Il ne subsiste plus sur la base qu'une seule des plaques métalliques qui représente, dans un médaillon circulaire, David à cheval sur un lion dont il déchire la gueule de ses deux mains. Quant aux plaques garnissant la partie inférieure de l'intervalle entre les pilastres, chacune d'elles est décorée d'un buste de saint, et les pilastres qui les enchâssent ont leur fût orné d'imbrications et de rinceaux. La frise qui se développe au-dessus de ces pilastres, à la base du petit dôme, porte une inscription dont les lettres sont en relief et qui constate que ce reliquaire est dû à l'abbé Bégon. C'est donc une œuvre des premières années du XIIe siècle qui, par sa forme particulière, sa décoration et sa date, doit être mise au rang des pièces les plus curieuses du trésor.

Notre attention a été appelée au même titre sur le reliquaire du pape Pascal II, parce qu'il contient un morceau de la vraie croix envoyée par ce pontife, en 1100, à l'abbaye de Conques, avec plusieurs autres reliques ; mais il a été fait par ordre de Bégon, ainsi que le constate cette inscription, tracée au repoussé sur l'une des plaques :

ME FIERI IVSSIT BEGO
CLEMENS CVI DOMINVS SIT

Tel qu'il existe aujourd'hui, après bien des mutilations, ce reliquaire se compose d'une petite stèle en bois dont la face, les bas-côtés et la base sont recouverts de plaques d'argent repoussé orné de cabochons ;

le revers n'a qu'une plaque de fer-blanc. La crucifixion, qui forme le sujet principal de sa décoration, nous montre le Christ attaché sur une croix fixée dans un monceau de têtes de morts. Au-dessus de Jésus sont le soleil et la lune, personnifiés par un buste d'homme et de femme nimbés, dont la physionomie et le geste expriment l'affliction. La Vierge et saint Jean, dans une attitude de désolation, sont debout au pied de la croix. De nombreuses inscriptions au repoussé sont tracées sur ce reliquaire et en expliquent le sujet, la date et la provenance.

Nous passons maintenant à la statue de la patronne célèbre de l'abbaye, sainte Foy, statue qui est l'œuvre sinon la plus belle, du moins la plus riche et l'une des plus curieuses du trésor de Conques. C'est à l'époque de la translation du corps de la Vierge d'Agen à Conques, sous Charles-le-Chauve, que M. Darcel attribue la fabrication de cette statue, opinion qui lui a été suggérée par quelques ornements du fauteuil où elle est assise et divers fragments en argent repoussé d'un âge très reculé.

Cette statue est en or repoussé; sa tête porte une couronne fermée dont les quatre branches et le bandeau, formés de plaques à charnière, sont couverts de pierres gravées, de cabochons et d'émaux translucides d'une grande finesse. Le visage de la Sainte, animé par des yeux d'émail, présente une rigidité de traits qui lui donne une physionomie masculine empreinte de gravité et d'un aspect étrange. Les cheveux ont la forme d'un bourrelet saillant entouré d'un réseau en torsade filigranée et sur lequel porte la couronne. Aux oreilles sont fixés des pendants, véritables bijoux, d'une forme élégante et d'une extrême délicatesse.

La robe, assez ample, est fermée à la naissance du cou et terminée dans le bas par une large bordure enrichie de perles et ornée de filigranes, de cabochons ou de pierres antiques. Les plis disparaissent en quelque sorte sous la quantité de plaques, de fragments, de pierres montées et d'émaux dont ils sont surchargés. Toute la partie inférieure du buste est masquée par un reliquaire en tryptique, surmonté d'une espèce de fronton architectural, et dont l'ensemble appartient au XIIIe siècle.

Enfin, cette statue est assise sur un fauteuil en vermeil ayant un haut dossier semi-circulaire et des accoudoirs garnis de quatre boules en cristal de roche. L'ossature en fer de ce siége est recouverte d'un bandeau de métal orné de filigranes et de cabochons. Les panneaux garnissant l'intervalle de l'ossature se composent de larges plaques en vermeil ajourées de croix à branches égales et frangées d'une bordure à palmettes d'un aspect antique.

Mais la pièce du trésor que, par sa grandeur et sa belle conservation, les habitants de Conques estiment par-dessus tout, est une superbe croix processionnelle qui a 2 mètres 62 centimètres de longueur totale, y compris le bâton. Elle est en bois revêtu de lames d'argent ornées de feuillages au repoussé, sur lesquelles se détachent en saillie des cabochons et des pierres antiques. Son sommet et les extrémités des bras se terminent, tant sur la face que sur le revers, par des fleurons plats dont chaque pétale en accolade porte une grosse perle d'argent doré. Sur ces fleurons s'appliquent des figures d'argent repoussé qui représentent Dieu le Père, la Vierge Marie, saint Jean et les quatre Evangélistes. Ces figures, d'un travail et d'un style fort remarquables, paraissent dater aussi du XVe siècle et, suivant M. Darcel, qui s'est assuré de leur origine française par l'étude des poinçons qui y sont frappés, ont été faites par quelque élève de l'Ecole bourguignone. Le centre de la croix est occupé, sur la face, par un Christ, et, sur le revers, par une statuette de sainte Foy, portant d'une main une palme et de l'autre un gril, instrument de son supplice. Le pied de la croix repose sur un nœud octogone, garni aux angles de riches contreforts entre lesquels, sur chacune des faces, se dresse une statue d'apôtre sous dais. Quant au bâton, il est garni de deux feuilles d'argent enroulées en spirale et frappées chacune d'ornements dont une partie ne remonte pas au-delà de la Renaissance.

Que n'aurions-nous pas à rappeler encore, si nous voulions consulter tous les souvenirs de notre visite! Que d'observations nous ont suggérées l'examen des autres pièces de ce merveilleux trésor et celui de divers objets tels que crosses, bâtons de chantre et de confrérie,

chandeliers, encensoirs, tapisseries et guipures, déposés dans la sacristie ou conservés au presbytère ! Mais de nouvelles descriptions pourraient lasser votre bienveillance, tout en donnant à ce rapport une extension démesurée. Hâtons-nous donc d'en finir, et sortons de l'église pour rechercher, à l'extérieur de ses murs ou dans son voisinage, ce qu'il est important de rappeler encore au point de vue de l'art et de l'histoire.

Les flancs de la nef, des bas-côtés et du transept sont d'une construction simple et d'un aspect sévère, leurs contreforts, sans ressauts ; leurs fenêtres, à archivolte et pieds droits tout unis. Au-dessus de la lanterne octogone qui surmonte la croisée s'élève un second étage, percé de baies en plein-cintre d'une époque très postérieure. Le chœur et le sanctuaire, d'un ensemble harmonieux, sont étayés par des contreforts que terminent des colonnes engagées, coiffées de beaux chapiteaux romans qui profilent avec une élégante corniche à modillons historiés. Les murs des absidioles du pourtour, couronnés d'une corniche à peu près semblable, sont décorés de colonnettes dont quelques chapiteaux, d'un galbe et d'une sculpture plus anciens que ceux des autres, ressemblent beaucoup aux chapiteaux que nous avons déjà remarqués dans les chapelles des transepts. On serait tenté de reconnaître en eux des restes de l'église carlovingienne.

Dans le mur de l'aile méridionale sont creusés trois *enfeux*, ou tombeaux romans, dont les archivoltes en plein-cintre reposent sur des colonnettes. Ces tombeaux sont vides, mais dans l'un d'eux vous avez lu, avec un pieux intérêt, l'inscription suivante, en deux corps séparés, et dont notre confrère, M. Bouet, a relevé un estampage :

HIC EST ABBAS IT ’	SOLLERTI CVRA BONA GESS
DIVINA LEGE PERIT ’	IT ET ALTA PLVRA : III
VIR DOMINO GRATVS	C : E LAVDAND ’ PER SE
DE NOMINE BEGO VOCATVS	CVLA VIR VENERAND ’
HOC PERAGENS CLAVSTR	Q VIVAT IN ETNV RE
VM : QVOD VERSV ’	GE LAVDADO SVPNV :
TEDIT AD AVSTRVM	

Cette inscription, où les C sont carrés et les O aigus, porte les caractères de l'épigraphie du commencement du XII[e] siècle ; rien ne s'oppose donc à ce que le tombeau dans lequel elle est placée soit le tombeau de Bégon, surtout quand on sait que c'était précisément au flanc sud de l'église qu'était adossé le cloître où, dès-lors, il est tout simple d'admettre que l'illustre abbé ait été enseveli dans l'une des galeries qu'il avait construites et dans les fondations mêmes de l'église qu'il avait achevée et enrichie de ses dons.

De ce cloître et du monastère, il ne reste plus que des substructions éparses et quelques tronçons de fûts avec des chapiteaux recueillis par M. le Curé et déposés au presbytère ; plusieurs de ces chapiteaux sont en pierre basaltique et très-délicatement fouillés.

L'appareil général de l'église est de moyenne grandeur et taillé avec soin ; il est en grès dans les parties principales, telles que la façade, les contreforts, les angles, les piles, les fenêtres, et en calcaire très-fin pour les chapiteaux. Les voûtes et le remplissage des murs sont en moëllon schisteux dans un bain de mortier. L'état général de solidité est bon. D'assez fortes lézardes sillonnent, il est vrai, les voûtes des galeries dans la portion de l'église qui avoisine le transept ; mais elles ont été causées par le grand incendie dont nous avons déjà parlé, et c'est à peu près la seule partie de l'édifice où des réparations sont urgentes.

Ici prend fin mon rôle de rapporteur. Toutefois, il nous reste, Messieurs, un dernier devoir à remplir, un dernier enseignement à recevoir de notre visite à Conques. Reportons-nous, en effet, par la pensée, vers ces temps reculés qui ont vu s'élever l'abbaye ; résumons les nombreuses difficultés qu'ont dû vaincre ces fils de saint Benoît pour, dans un lieu aussi sauvage, construire en peu d'années, indépendamment de vastes bâtiments conventuels, une immense église, alors qu'il n'existait pas de voie de communication et que les pierres, extraites de carrières fort éloignées, ne pouvaient arriver sur les chantiers qu'à dos de mulet ; songeons à cette multitude d'ouvriers qu'il fallait loger, entretenir et diriger; considérons le haut degré de prospérité où l'abbaye devait être parvenue, aux XI[e] et XII[e] siècles, pour entre-

tenir des relations avec l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne, et créer dans ses cloîtres de nombreux ateliers d'orfèvrerie, de ciselure, d'émaillerie et de peinture. Puis, ces réflexions faites, sans donner d'inutiles regrets à ces temps d'agitation et de luttes qui ne peuvent et ne doivent plus revenir ; sans tomber non plus dans des récriminations ignorantes contre ces hommes dont nos plus profonds philosophes et nos meilleurs historiens reconnaissent les services immenses rendus à la cause de la civilisation, rendons hommage à ce que nous remarquons en eux de qualités précieuses ; honorons leur force d'âme ; leur caractère énergique, leur fermeté de croyances ; respectons leurs œuvres, et rappelons-nous, dans nos jours d'épreuve, que c'est un de ces moines si injustement dédaignés, Pierre de Blois, qui, en plein moyen-âge, écrivait ces fières paroles où se trouve résumé ce qui devrait être le code politique de toutes les époques : « Il y a deux choses pour lesquelles tout » fidèle doit résister jusqu'au sang : la justice et la » liberté (1).

EXCURSION A CONQUES.

Rapport par M. TRAPAUD DE COLOMBE.

Le 8 juin, à quatre heures et demie du matin, comme il en avait été convenu depuis plusieurs jours, et malgré une pluie violente, les membres du Congrès partaient de Rodez, dans plusieurs voitures, pour aller à Conques.

La première partie de la route offre peu d'intérêt ; au village de Salles-la-Source, nous admirons, en passant, deux pittoresques cascades qui viennent bouillonner jusqu'au bord du chemin. Après avoir passé sous deux hauts viaducs du chemin de fer, nous arrivons à Marcillac, à six heures. M. l'abbé Maymard, parti depuis la veille de Rodez pour organiser des moyens de transport

(1) *Les moines d'Occident*, par le comte de Montalembert. — Introduction, p. xxxix.

de Marcillac à Conques, vint au-devant de nous, accompagné de M. le curé de Marcillac qui n'avait pas voulu, nous dit-il, laisser passer les membres du Congrès dans sa paroisse, sans venir les saluer et offrir ses hommages à M. de Caumont, leur honorable directeur.

Nous avions une heure à passer à Marcillac ; la pluie avait cessé, et le soleil, qui se levait, faisait espérer une belle journée : aussi tout le monde se dispersa-t-il ; les uns furent voir l'église, construction des XIV[e] et XV[e] siècles, se composant d'une nef et d'une abside polygonale voûtées en ogive ; d'autres, se promenant dans les rues étroites de cette petite ville, regardent les vieilles maisons, dont les étages sont en encorbellement, et remarquent à quelques fenêtres de vieux volets.

Nous partons de Marcillac dans de nouvelles voitures. Le chemin que nous parcourons, resserré entre des montagnes, est des plus accidentés et nous présente à chaque détour des aspects nouveaux, d'un effet grandiose, qui rappellent les gorges les plus pittoresques des Pyrénées. A neuf heures et demie, nos voitures nous déposent devant l'auberge où nous devons dîner et qui est située au bas de Conques, que nous apercevons sur le haut d'une montagne en face. Nous nous hâtons de la gravir, les uns par la route neuve, qui est très praticable, les autres par l'ancienne, long escalier où les pierres roulent sous les pieds à chaque pas.

La ville est peu importante et se compose de quelques maisons antiques, dominées par la célèbre église abbatiale de Sainte-Foy, construite de 1030 à 1060 par l'abbé Odolric (1). M. le marquis de Castelnau, dans une des séances du Congrès, fera un rapport sur cette belle et intéressante église et sur son curieux et inestimable trésor, que M. le curé nous a fait admirer avec la plus grande complaisance dans tous ses détails.

Quelques ecclésiastiques et habitants des environs s'étaient joints au Congrès pour cette visite : nous devons mentionner M. le curé de Saint-Parthem, qui avait apporté de sa paroisse une belle croix, en argent, du XVI[e] siècle, sur laquelle une inscription indique qu'elle a été faite par *Parochii Partenii*, et qui a été

(1) *Bulletin monumental*, t. IV, p. 224

admirée par les membres du Congrès après la visite du trésor de Conques.

Au nord de l'église abbatiale était un cloître, aujourd'hui disparu et remplacé par la maison curiale. M. le curé nous ayant dit qu'il possédait plusieurs fragments intéressants de ce cloître, sur son invitation, le Congrès s'est rendu chez lui ; sur la terrasse qui domine son jardin, nous avons remarqué plusieurs chapiteaux romans et surtout les restes du bassin qui était au milieu du cloître. Ce bassin était rond et tout en basalte ; il était formé à l'extérieur de plaques de basalte, décorées de colonnettes à bases et chapiteaux romans qui supportaient une bordure en saillie. Il ne serait pas impossible de reconstruire ce riche réservoir, car toutes ses parties, nous le croyons du moins, existent encore et sont en très bon état.

Après avoir contemplé une dernière fois la magnifique église et les pittoresques maisons qui se sont groupées autour de cette abbaye bénédictine, nous nous dirigeons vers l'auberge. Nous nous arrêtons un instant sous la halle, qui possède encore de vieilles mesures en pierre pour mesurer le blé (voir la planche 13) ; nous jetons un coup-d'œil sur la petite chapelle qui, placée sur un mamelon escarpé, a remplacé un château dont il n'existe plus qu'une tour d'enceinte, et sur la porte qui fermait l'entrée de la rue principale de Conques.

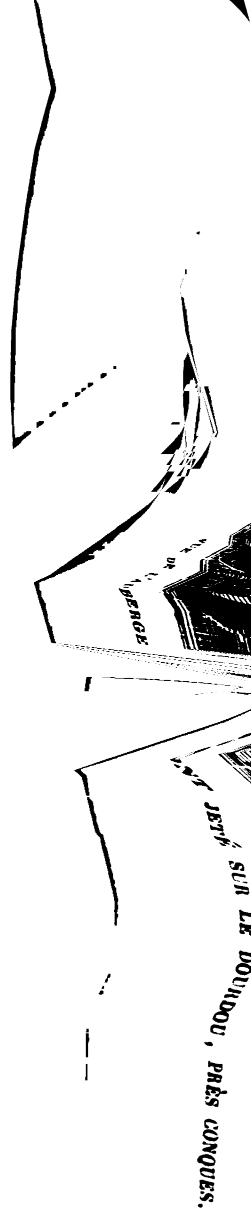
A deux heures et demie, un repas commandé à l'avance, et dans lequel la plus franche cordialité n'a cessé de régner, réunissait les vingt-neuf archéologues qui, le matin, étaient partis de Rodez.

Avant de quitter Conques, nous allâmes rapidement voir le pont ancien qui traverse la jolie rivière le Dourdou. Ce pont, à cinq arches, est à deux rampes ; le tablier en est étroit et quatre avant-becs saillants le protègent en amont. (Voir la planche 14).

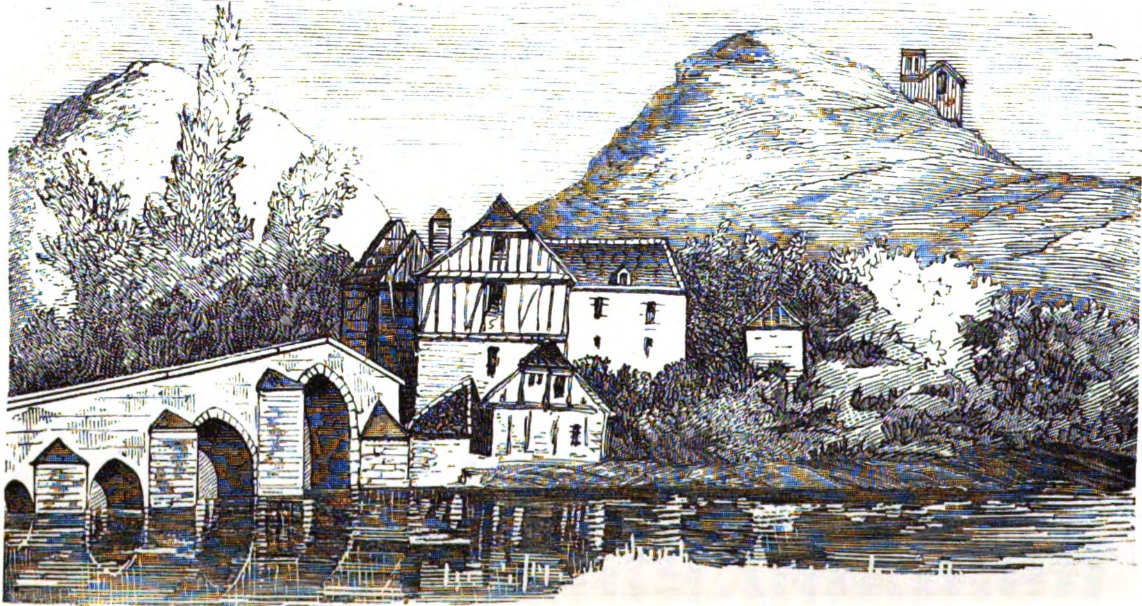
Nous partions de Conques à cinq heures, et à dix nous rentrions à Rodez, tous heureux d'une journée bien remplie et dont le souvenir durera longtemps.

Pl.13.

VUE DE LA HALLE DE CONQUES


SUR LE DOURDOU, PRÈS CONQUES.

Pl. XIV.



VUE DE L'AUBERGE ET DU PONT JETÉ SUR LE DOURDOU, PRÈS CONQUES.

PORTES

DE

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-COME,

Par M. D'ARMAGNAC.

Extrait du compte-rendu des séances tenues à Rodez par la Société française d'archéologie.

Certains architectes, au moyen-âge, chargés de la construction d'une église, choisissaient avec soin quelque pierre de l'édifice primitif et la plaçaient dans un endroit apparent du nouveau. C'était un témoignage de respect pour le vieux temple, qu'ils empêchaient ainsi de périr en entier ; c'était, de plus, un sûr moyen de donner au nouveau la consécration des siècles, en le faisant participer à tous les souvenirs de l'ancien.

D'autres artistes, animés du même esprit de conservation, ou bien obéissant seulement aux fantaisies de leur goût, s'inspiraient des œuvres de leurs devanciers et reproduisaient, sur la pierre et les boiseries, l'ornementation et les sculptures d'une époque antérieure. Ils créaient ainsi des anomalies qui attirent l'attention des observateurs modernes.

Nous avons cru en trouver un exemple dans l'église principale de la petite ville de Saint-Côme (Aveyron). Cette église, dont on avait jeté les fondements dans le courant du XIV[e] siècle, fut réparée et presque entièrement rebâtie dans les premières années du XVI[e].

En 1521, soutenus et dirigés par Antoine d'Estaing, alors évêque d'Angoulême et prieur de Saint-Côme, les habitants de cette dernière ville conçurent le projet

d'accroître les proportions de leur église, *in longitudine et latitudine*. Ils en demandèrent la permission à Gui de Castelnau, évêque de Périgueux, baron de Calmont-d'Olt et seigneur de Saint-Côme, ou qui, du moins, y possédait certains droits féodaux. Cette permission leur fut accordée à quelques conditions. Le prieur, A. d'Estaing, qui mourut en 1523, devait sans doute contribuer puissamment à payer les frais des constructions qu'on allait entreprendre. Elles ne furent entièrement terminées qu'en 1532. A cette époque, vivait en Rouergue Jean d'Estaing, neveu d'Antoine, chanoine et comte de Lyon. Il est à croire que ce dernier s'intéressa aussi aux réparations de l'église. C'est ce qui expliquerait la présence des armes de la maison d'Estaing et des initiales J. D. (Jean d'Estaing) sur les boiseries de la porte, sur plusieurs clefs de voûte et sur les vitraux des principales fenêtres.

Ces détails sont contenus dans un acte authentique conservé dans les archives de la paroisse de Saint-Côme, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le curé.

Du reste, la date assignée par ce titre à la reconstruction de l'église serait suffisamment indiquée par le style général de l'édifice. Les nervures des voûtes sont prismatiques, les chapiteaux manquent absolument et ne sont même pas indiqués ; enfin, les fenêtres offrent ces élancements, ces flammes contournées du style gothique flamboyant. La porte, dont nous allons nous occuper en détail, est divisée en deux baies, en arc très surbaissé, et encadrées dans une arcade principale. Cette arcade présente ce mouvement que l'on ne trouve qu'au XV[e] siècle et dans la première moitié du XVI[e], et qui fait, dit M. de Caumont, « que l'ogive ressemble à une accolade et résulte de deux courbes conduites en doucine. »

Tous ces détails sont assurément bien caractérisques de la dernière époque ogivale. Aussi éprouve-t-on un certain étonnement lorsque l'on aperçoit des griffons affrontés, des animaux imaginaires, en un mot, l'ornementation des XI[e] et XII[e] siècles, reproduite par l'artiste sur les boiseries de cette porte.

Quelques personnes ont pensé qu'elles dataient, en

effet, de l'époque romane : elles auraient été adaptées à la nouvelle construction, et la date 1532 que l'on voit sur le battant de droite y aurait été inscrite après coup. Cette supposition est inadmissible : la date 1532 est aussi ancienne que le reste des sculptures; l'artiste lui a ménagé une place dans un médaillon, au-dessous d'une tête de femme; la coiffure de la plupart des personnages paraît d'ailleurs appartenir au règne de François Ier ou à celui de Henri II.

Nous allons donner de ces boiseries une description exacte, persuadé qu'il est utile de signaler à l'attention des archéologues ces monuments d'autrefois, qu'ils s'efforcent, avec tant d'ardeur, de conserver et de faire revivre de nos jours.

L'ornementation de chacune des baies de la porte consiste en quinze médaillons, disposés sur cinq rangées horizontales. Les trois premières renferment les animaux fantastiques, les têtes de personnages dont nous avons parlé ci-dessus ; les deux autres, des draperies à plis plus ou moins amples, fort endommagées, du reste, par le temps et les intempéries des saisons.

Battant de droite, en entrant dans l'église.

1er médaillon. — Monogramme du Christ : *Jesus hominum Salvator*. Le bois de ce médaillon, parfaitement conservé, a été fouillé avec une certaine recherche. L'S, comme nous l'avons remarqué dans plusieurs autres églises, est figurée par un serpent. Le monogramme du Christ est reproduit sur une clef de voûte de l'église.

2e médaillon. — Armes de la maison d'Estaing (*de France au chef d'or*), accompagnées des initiales J. D.

3e médaillon. — Deux griffons debout et affrontés, dont les deux langues viennent s'appuyer sur la tête d'un chien. Au-dessus, on voit la lettre T.

4e médaillon. — Tête d'homme coiffée à l'antique, couronnée du bandeau royal, ayant devant elle une autre tête qui m'a paru être placée dans un plat. Le sculpteur a sans doute voulu faire allusion à la décolla-

tion de saint Jean-Baptiste. Il est à remarquer que la tête de saint Jean, bien que très rapprochée de celle d'Hérode, est d'une dimension beaucoup moindre. Les lois de la perspective étaient peu connues au moyen-âge.

5e *médaillon.* — Enroulement de feuillages dont les extrémités se terminent par deux têtes d'animaux imaginaires.

Dans le 6e *médaillon*, nous voyons une chimère qui paraît vaincue et humiliée devant un animal fantastique à tête de femme, debout et tenant dans ses mains un calice d'où jaillissent des flammes. L'artiste a-t-il voulu figurer la foi chétienne, triomphant des superstitions du paganisme? La présence du calice rendrait cette supposition vraisemblable.

7e *médaillon.* — Tête d'homme, au-dessous de laquelle sont des fleurs entrelacées.

8e *médaillon.* — Tête de femme ; en dessous, la date 1532. Comme nous l'avons déjà dit, la coiffure de ces deux personnages paraît appartenir au règne de François Ier ou à celui de Henri II.

Le 9e *médaillon* est un des moins bien conservés. On y voit une tête d'homme, coiffée d'une sorte de bonnet à trois pointes et paraissant en adoration devant un vase. Au-dessus se trouvent deux animaux fantastiques, réunis par des feuillages, dont ils tiennent chacun une extrémité à la bouche.

Les six médaillons que l'on voit au-dessous de ces neuf premiers renferment les draperies, dont nous avons parlé plus haut.

Battant de gauche.

1er *médaillon.* — Buste d'homme. On croit reconnaître le costume du temps des Valois. En dessous, deux oiseaux fantastiques affrontés, buvant dans un calice, symbole des nations païennes venant se régénérer à la source de la vraie foi.

2e *médaillon.* — Armes de la maison d'Estaing, avec les initiales J. D.

Le 3e *médaillon* renferme un cavalier, dont la monture paraît être, au premier abord, un animal fantastique. Son cou est d'une longueur démesurée et ses pieds sont fourchus. Il est possible, cependant, que l'artiste ait voulu représenter un cheval ; dans ce cas, il s'est montré encore plus inhabile que ses confrères du moyen-âge. Les traits du cavalier sont hideux ; sa tête est couverte d'une sorte de casque, au-dessus duquel on croit reconnaître un mélange de plumes et de cornes. En avant du cavalier, on aperçoit des flammes. Serait-ce le diable, dont le sculpteur a voulu reproduire l'image ? Tous ces détails sembleraient l'indiquer.

4e médaillon. — Tête d'homme, coiffée d'une toque à la Henri II. Le costume de ce personnage est très riche. Au-dessous, deux animaux attachés par le cou à une sorte de vase. Ces deux animaux sont tous deux coiffés d'un bonnet pointu.

5e médaillon. — Trois animaux fantastiques à queue enroulée. D'après quelques observateurs, l'un d'eux serait la Salamandre. Un autre a, sur la tête, une sorte de crête ou de huppe.

6e médaillon. — Tête d'homme ; au-dessus, un nœud de serpent.

7e médaillon. — Tête d'homme antique.

Le 8e *médaillon* est presque entièrement détruit.

9e médaillon. — Tête de femme. On aperçoit, autour de son cou, quelques traces de collier. En dessus sont deux oiseaux séparés par un arbre qu'ils paraissent becqueter. Ce sujet a été souvent reproduit par les artistes des XIe et XIIe siècles. M. de Caumont pense que cet arbre symbolique pourrait bien être *le hom* des Orientaux.

Comme dans le battant de droite, les six autres médaillons ne renferment que des draperies à peu près entièrement détruites.

« Il faut se garder de pousser trop loin l'interprétation des figures et prendre garde de donner trop d'extension au symbolisme », a dit M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie*. Nous le savons « à

toutes les époques, la fantaisie a été un des éléments de l'art. » Il est certain, toutefois, que ces figures, ces animaux imaginaires, ont souvent une signification dans la pensée de l'artiste. Nous nous sommes efforcé de la deviner dans le petit monument qui nous occupe ; notre défaut d'expérience et de connaissances archéologiques nous a la plupart du temps empêché d'y réussir : nous laissons aux vrais connaisseurs le soin d'étudier plus en détail et de lire plus couramment ces hiéroglyphes du moyen-âge.

MÉMOIRE

SUR LES

ÉTATS DU ROUERGUE

Par L. GUIRONDET, juge de paix.

En m'occupant des travaux de l'assemblée provinciale de Haute-Guienne, mon esprit s'est tourné vers le passé, et, remontant le cours des siècles, j'ai pu constater que les Etats provinciaux sont d'origine ancienne dans le Rouergue.

Les Ruthènes étaient libres, ainsi qu'il conste du 1er livre des *Commentaires de César*. Ils restèrent tels après avoir été vaincus par Q. F. Maximus qui, pouvant réduire leur pays en province, leur fit grâce et ne leur imposa aucun tribut. *(Bello superatos esse Arvernos et Ruthenos a Q. F. Maximo, quibus populus Romanus ignovisset, neque in provinciam redegisset, neque stipendium imposuisset)*.

Toutefois, on lit dans le livre 7 des *Commentaires* qu'une partie du pays des Ruthènes était, à l'époque de la conquête des Gaules par César, soumise aux Romains, que l'autre était indépendante.

En effet, le Cadurque Luctérius fut envoyé dans cette dernière partie pour propager la révolte contre les Romains. Il gagna la ville des Ruthènes à la cause des Arvernes qui étaient demeurés libres après leur défaite par Q. Fabius Maximus. *(Interim Lucterius Cadurcus in Ruthenos missus eam civitatem Arvernis conciliavit)*.

Luctérius, ayant amassé de grandes forces, se préparait à entrer dans la province romaine du côté de Nar-

bonne. César se rendit dans cette ville pour la rassurer. Il plaça des garnisons dans les pays des Ruthènes provinciaux, des Volces Arécomikes et des Tectosages, tous voisins de Narbonne et frontières des ennemis (*Præsidia in Ruthenis provincialibus, Volcis Arecomicis, Tolosatibus, circumque Narbonem quæ loca erant hostibus finitima constituit. — Commentaires de César*, liv. 7). Partie du pays des Ruthènes était donc au pouvoir des Romains. Ce ne pouvait être que celle qui touchait à la Narbonnaise, qu'on nommait le Vabrais et qui se trouvait au-delà du Tarn.

On peut inférer d'un passage de Pline, *Hist. naturelle*, liv. 3, chap. 4, que les Ruthènes provinciaux étaient annexés à la Gaule Narbonnaise. Cet auteur les compte *inter populos Galliæ Narbonensis.*

Cependant au liv. 7, chap. XIX, il les met *inter populos Aquitanicos.*

Y a-t-il contradiction dans ces deux passages? Nullement.

Les Ruthènes provinciaux étaient des Aquitains détachés par la conquête de la patrie commune et incorporés à la province Narbonnaise. Pline, en parlant d'eux, a pu, sans se contredire, les classer parmi les peuples de l'Aquitaine.

Ils retournèrent plus tard à cette dernière province.

Nous lisons, en effet, dans le livre des provinces romaines de Sextus Rufus que Rodez, Albi et Cahors faisaient partie de l'Aquitaine.

Le poète Ausone, dans les vers qu'il adresse à la cité de Narbonne, ne pousse pas les limites de la Narbonnaise jusqu'au Tarn : il la borne d'un côté par les Cévennes.

Nec tu, Martie-Narbo, silebere nomine cujus
Fusa per immensum quondam provincia regnum,
Obtinuit multos dominandi jure colonos.
Insinuant quâ se Sequanis Allobroges oris
Excluduntque Italos Alpina cacumina fines;
Quà Pyreneacis nivibus dirimuntur Iberi;
Quâ rapitur præceps Rhodanus genitore Lemanno,
Interiusque premunt Aquitanica rura Cebennæ,
Usque in Tectosagos primævo nomine Volcas,
Totum Narbo fuit.

Quoiqu'il en soit, Ruthènes indépendants, Ruthènes provinciaux étaient exempts de subsides : les premiers, parce qu'ils étaient libres ; les seconds, parce qu'ils étaient *juris Italici*.

Une différence existe pourtant entre eux.

Ceux-ci, suivant le *jus Italicum*, avaient conservé leur liberté, leur indépendance locale, leur gouvernement propre sous leurs lois et sous leurs magistrats ; mais ils ne pouvaient avoir d'assemblée générale tant Rome redoutait une ligue contre elle (1). Ceux-là, au contraire, outre leur liberté, leur indépendance locale, leur gouvernement propre sous leurs lois et sous leurs magistrats, avaient un corps politique ; ils pouvaient former une confédération avec d'autres peuplades, et ils le firent lorsque, gagnés par Luctérius, ils s'allièrent aux Arvernes.

Mais la conquête dut placer les uns et les autres sous le même niveau. « La Gaule, dit Michelet, garda, pour » consolation de sa liberté, l'épée que César avait per- » due dans la dernière guerre. » (2).

Malgré quelques tentatives de révolte de la part du druidisme, Rome s'assimila la Gaule. Les Gaulois du Midi surtout reçurent promptement l'influence du vainqueur ; et cette influence fut si forte que, malgré la dépopulation que la fiscalité romaine produisait dans leur pays, ils songeaient à peine à secouer le sommeil de mort qui pesait sur eux et à reconquérir leur indépendance.

C'est en vain que Gratien exhorta les provinces à former des assemblées (3) ; en vain qu'Honorius voulut organiser celles de la Gaule. Ce dernier empereur enga-

(1) Ortolan, *Hist. de la législation romaine*.
(2) Michelet, *Hist. de France*.
(3) Raynouard, *Hist. du droit municipal de France*.

Nota. — Flavius Claudius Constantinus qui, sous Honorius, avait été proclamé Auguste par les légions de l'Angleterre et reconnu en cette qualité dans la Gaule, par une constitution qui a été imprimée dans les notes de Lescalle sur Ausone, avait voulu que, tous les ans, les habitants de la Septimanie, c'est-à-dire de la province Viennoise, des Alpes maritimes, des deux Narbonnaises, des deux Aquitaines et de la Novempopulanie s'assemblassent pour délibérer sur les affaires de leurs provinces respectives.

gea, pria, menaça, prononça des amendes « contre ceux » qui ne s'y rendraient pas. Tout fut inutile. Rien ne » réveilla le peuple engourdi sous la pesanteur de ses » maux. Déjà il avait tourné ses regards d'un autre » côté. Il ne s'inquiétait plus d'un empereur impuissant » pour le bien comme pour le mal. Il n'implorait plus » que la mort, tout au moins la mort de l'Empire et » l'invasion des Barbares (1). »

Ils vinrent les Barbares.

Les Goths s'emparèrent de la Gaule Narbonnaise et de l'Aquitaine. Le Rouergue se trouva compris dans la conquête. Les provinces par eux conquises conservèrent leurs Etats.

L'épître d'Alaric, insérée au commencement du code Théodosien, ne laisse aucun doute à cet égard. On y lit que ce roi des Visigoths ayant fait un recueil de constitutions impériales avait provoqué une assemblée des évêques et des habitants des provinces qui lui étaient soumises pour le faire approuver et confirmer.

Les Visigoths, comme Ariens, inspiraient de vives répugnances, et quelle que fût la modération d'Alaric, les catholiques, les évêques surtout, faisaient des vœux et agissaient résolument pour que Clovis se rendît maître de la Gaule Visigothique.

Saint Quintian, évêque de Rodez, était un des plus actifs.

« Il eut, dit Fauriel, avec quelques Gallo-Romains » catholiques une querelle, dans laquelle ceux-ci, em» portés par la colère, lui reprochèrent ses menées pour » livrer le pays aux Franks. Avertis par là de la trame » de l'évêque, les Goths se réunirent pour délibérer sur » leur sûreté (2). »

Ils chassèrent de Rodez Quintian qui se réfugia chez les Arvernes auprès d'Euphraise, évêque de Clermont.

Après la défaite d'Alaric à Vouglé, il revint à Rodez où il séjourna peu de temps. Car averti qu'on voulait attenter à ses jours, il s'en retourna à Clermont (3).

(1) Michelet, *Hist. de France*.

(2) *Hist. de la Gaule méridionale*.

(3) Voir Grégoire de Tours, *Hist. de France*, liv. 2, chap. 36, et liv. 3, chap. 2.—Le même, *De vitâ patrum*, cap. 4.—Chronique de Sigebert, an 506.—Ann. de Baronius, années 507 et 508.

« Après la bataille de Vouglé, Clovis divisa son ar-
» mée en deux corps dont il se réserva le principal et
» donna l'autre à commander à Thierry, l'aîné de ses
» fils. A la tête de ce dernier, Thierry se porta rapide-
» ment dans la partie orientale de l'Aquitaine pour la
» soumettre. Il traversa l'Albigeois, le Rouergue, qui
» s'appelait encore le pays des Ruthènes, et de là
» remonta dans l'Arvernie. Dans ces divers pays toutes
» les villes s'ouvrirent devant lui. Il n'est nulle part
» question de la moindre résistance opposée à ses ar-
» mes; le clergé catholique lui avait partout aplani la
» voie (1). »

Quels changements politiques résultèrent pour le Rouergue de la domination des Franks?

« Clovis, comme le dit Fauriel en parlant de l'Aqui-
» taine, ne fit sans doute alors dans ce pays, qui s'était
» en quelque sorte donné à lui, que ce que faisaient
» partout les chefs conquérants des peuples Germains;
» il s'empara du gouvernement général, sans rien
» changer aux formes de ce gouvernement ni à celles de
» l'administration. Il remplaça les officiers Visigoths
» par des officiers de race Franke; ce fut une révolu-
» tion de personnel, non de choses, et même quant
» au personnel, la révolution ne fut-elle pas complète,
» puisque les Gallo-Romains furent maintenus dans la
» part qu'ils avaient eue aux emplois et aux pouvoirs
» du gouvernement (2). »

D'où il faut conclure que, en reconnaissance de sa soumission, le Rouergue fut maintenu dans ses priviléges, dans celui d'être un pays d'Etats et de ne pouvoir être contraint à payer des subsides.

Nous n'avons pas l'intention de raconter les répugnances que souleva plus tard la domination Franke dans le Rouergue, le passage des Ostrogoths dans cette province, les luttes des fils de Clovis, le partage de l'Aquitaine entre les fils de Clotaire, ni les évènements dont elle fut le théâtre.

Que le Rouergue ait souffert des invasions dont il fut l'objet, c'est incontestable; que ses priviléges aient été

(1) Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale.*
(2) Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale.*

méconnus, c'est possible; mais, de temps à autre, ces priviléges reparaissent, et c'est assez pour qu'on ne puisse pas mettre en doute leur existence.

Les Sarrasins ont occupé le Rouergue; c'est un point établi.

Quel a été le rôle politique de cette province pendant l'occupation Sarrasine? Il règne trop d'incertitude à ce sujet pour que nous nous y arrêtions.

« Le Rouergue, dit M. de Gaujal, appartint successi-
» vement aux ducs d'Aquitaine en 688, et à Pépin le
» bref en 768. Charlemagne l'incorpora, en 778, au
» royaume d'Aquitaine et y établit des comtes ou gou-
» verneurs, d'abord viagers, bientôt héréditaires, qui
» devinrent, en 850, comtes de Toulouse. Le Rouergue
» fut l'apanage de leurs puînés jusqu'en 1093, époque
» où il fut annexé aux autres Etats de cette maison (1). »

Nul doute que ces comtes n'aient respecté les droits de cette province.

Nous savons par le testament de Raymond (1249) que ce dernier comte de Toulouse n'entendait pas qu'on touchât jamais aux priviléges du comté et partant du Rouergue qui en faisait partie, ni qu'on prélevât des impôts sans le consentement des ecclésiastiques, des barons et des communautés. *Nolentes*, dit-il, *ut ex tailliis et exactionibus quas ab eis habuimus ex voluntate potius quam ex debito generetur eis vel successoribus eorum aliquod prejudicium in futurum.*

Quand le comté de Toulouse fut incorporé à la couronne de France, il ne le fut que sous la réserve par les gens des Etats que le roi n'attenterait jamais aux priviléges du pays, et qu'aucun impôt ni subside ne pourrait y être établi ou prélevé sans leur consentement.

Le contrat ne peut être mis en doute. Il est rapporté tout au long dans plusieurs auteurs. On peut consulter là-dessus Chopin en son *Traité du domaine*, liv. Ier, chap. 2, *ad finem*; Papon en son *Troisième notaire*, liv. 6, chapitre *des lettres de naturalité*.

Or, que le pays de Rouergue dépendît du comté de

(1) De Gaujal, *Ann. du Rouergue*. — Voir Aymon, *Vie de Charlemagne*.

Toulouse, c'est ce qu'on ne saurait contester. Les preuves abondent.

1° Aymon, en son Ampliateur, liv. 5 de l'histoire de France, chap. 27, dit que, vers l'an 871, Charles-le-Chauve donna à Bernard, comte de Toulouse, Carcassonne et Rodez ; ce qui doit s'entendre du pays de Rouergue dont Rodez était la capitale.

2° Raymond, dernier comte de Toulouse, nomme, entre autres exécuteurs testamentaires, l'évêque de Rodez, et, par son testament, il fait des legs considérables en faveur des abbayes de Nonenque et de Bonnecombe, ce qu'il n'eût point fait si le Rouergue n'avait pas été une dépendance de son comté.

3° Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, octroie des priviléges à Villefranche, une des principales villes du Rouergue. Comment les eût-il octroyés si la province n'avait pas dépendu du comté de Toulouse?

4° En 1214, Henri, comte de Rodez, fait hommage à Simon de Montfort, comme comte de Toulouse, à raison du comté de Rodez.

5° En 1219, le même Henri confie à Pierre, évêque de Rodez, la garde de son comté et de ses terres avec recommandation expresse d'en livrer les châteaux et les places à Amaury de Montfort, comte de Toulouse, qu'il appelle son seigneur, si, par aventure, ils lui sont nécessaires.

6° En 1239, Raymond, comte de Toulouse, conteste d'avoir reçu de Henri, comte de Rodez, qui s'était reconnu son feudataire, 1,600 marcs d'argent que Henri lui devait à cause de certaine composition.

7° En 1256, de Landreuille est dit sénéchal de Rouergue pour le comte de Toulouse.

8° En 1258, Philippe de Boissac se dit sénéchal de Rouergue pour le comte de Poitiers et de Toulouse.

9° En 1263, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, commet à Philippe de Boissac, son sénéchal en Rouergue, la connaissance d'un différend entre le comte de Rodez et lui au sujet de certaines mines de cette province, et Boissac conserve son titre de sénéchal de Rouergue pour le comte de Toulouse jusqu'en 1272, époque où il prend celui de sénéchal pour le roi de France.

10° Des lettres du prince de Galles, en date de 1362,

disent que le comte de Toulouse était jadis seigneur du Rouergue, et après lui le roi de France et le prince de Galles.

Les preuves sur ce point sont surabondantes.

D'où il faut conclure que, par le contrat dont nous avons parlé, le Rouergue a conservé ses priviléges, celui surtout d'être un pays d'Etats.

Le roi Jean ayant été conduit captif en Angleterre, son fils Charles convoqua à Paris les Etats généraux, afin de s'occuper de sa délivrance.

A ce sujet les Etats du Rouergue s'assemblèrent à Rodez. « Ils se soumirent de leur propre mouvement, » dit Bosc, à une imposition de six mille moutons d'or » (environ 180,000 livres d'aujourd'hui), et ils en firent » la répartition avant de se séparer. »

Auparavant, le 13 avril 1354, les habitants du pays avaient accordé volontairement cinq mille écus pour les besoins de l'armée, avec protestation que l'octroi ne préjudicierait pas aux priviléges, libertés, usages et franchises de la province, et que cela ne tirerait pas à conséquence; ce qui fut agréé par Jean, comte d'Armagnac, lieutenant-général du roi en Languedoc.

Le 26 mars 1376, les gens des trois Etats acquiescent à une ordonnance du comte d'Armagnac relative à une imposition sur le pays pour subvenir aux frais de guerre contre les Anglais. Mais les Etats déclarent que cet acte anormal ne peut se répéter, et qu'il ne doit point préjudicier aux droits de la province.

Le 27 août 1393, les gens des trois Etats sont assemblés à Millau par le sénéchal de Rouergue. Ils octroient deux mille francs d'or, protestant qu'ils entendent ne pas renoncer, en tout ou en partie, aux priviléges, franchises et libertés du pays de Rouergue, ni d'aucune de ses villes, les maintenir, au contraire, intacts, l'octroi ne devant avoir aucune conséquence pour l'avenir.

Depuis l'incorporation du comté de Toulouse à la couronne de France, le Rouergue n'a payé aucuns subsides sans le consentement de ses Etats; et, si l'on eût voulu le contraindre à en payer de non octroyés ou consentis, il aurait recouru aux remèdes des appellations, supplications, remontrances, ainsi qu'il appert de trois actes d'appellation des cours souveraines; le premier, en

date du mois d'octobre 1297; le second, en date du mois d'octobre 1326; le troisième, en date du mois de février 1332.

Il eût aussi employé les armes pour défendre ses droits. C'est ce qui arriva quand le Prince Noir voulut établir en Guienne l'impôt du *fouage*.

Ce prince, pour l'établissement de cet impôt, assembla à Niort un parlement où furent appelés les barons de Gascogne, du Poitou, de la Saintonge et du Rouergue. Ces seigneurs repoussèrent l'impôt, alléguant que, sujets et vassaux du roi de France, ils n'avaient été grevés d'*aucun fouage, subside, imposition ou gabelle;* que leurs terres et seigneuries étaient franches d'impôts; que leur prince naturel avait juré de les leur laisser toujours en cet état. Ils ajoutèrent que, tant qu'ils pourraient se défendre, ils ne permettraient pas qu'on les chargeât. Ils en appelèrent au roi Charles V.

Les villes du Rouergue adhérèrent au recours, soutenant avec vigueur que, d'après leurs priviléges, elles n'étaient point tenues au paiement de l'impôt.

Le roi de France fit sommer le Prince Noir de se rendre à Paris pour *ouïr droict sur les dictes complaintes.* Le Prince Noir fit arrêter les gens du roi. Les principales villes du Rouergue, notamment Rodez et Villefranche, se soulevèrent alors et s'affranchirent du joug de la domination anglaise.

En 1419, les habitants de Villefranche présentèrent requête à Charles VI, afin d'obtenir décharge de toutes tailles et de tous subsides, pendant vingt ans, pour l'achèvement de leur église.

Dans cette requête, ils faisaient valoir que, à l'occasion des longues guerres des Anglais qui pillaient et ravageaient continuellement le Rouergue, ils étaient dans l'impuissance de poursuivre leur œuvre. Ils suppliaient Sa Majesté, pour que le service divin se pût faire à l'avenir dans leur église avec plus de commodité et de décence, « de leur donner et octroyer jusqu'à vingt ans » prochains les tailles et subsides qui seraient à impo- » ser ou desjà imposez *par les Estats du païs* à comp- » ter de la datte de ses lettres patentes. »

En 1424, le 24 juillet, Charles VII révoque une imposition de 15,000 livres mise sur le Rouergue la même

année, et cela à la supplication des trois Etats. Ceux-ci avaient remontré que, contrairement à leurs priviléges, elle avait été établie, et le roi, dans ses lettres, disait qu'elle devait être comme non avenue, puisqu'elle préjudiciait aux droits du pays.

Par lettres du 27 août 1432, données à Amboise et vérifiées, le 22 septembre de la même année, par le général des finances, Charles VII annule l'imposition de 10,000 livres jetée sur le Rouergue comme contraire aux droits des trois Etats et aux priviléges de la province.

Les Etats asseyaient donc l'impôt ; ils le répartissaient (assemblées de 1374, 1383, 1393) ; c'était leur droit. Louis XI le leur reconnaît, par lettres patentes du mois de septembre 1478, et l'arrêt de la cour des comptes intervenu là-dessus ordonne que les gens des trois Etats, en faisant l'assiette des deniers du roi, puissent aussi asseoir sur la province les sommes nécessaires pour ses intérêts.

Des rois de France, à l'instigation de gens qui recherchaient plus leur profit que les avantages du pays, avaient créé des élus en Guienne ; mais ces élus furent supprimés en présence des priviléges de la province, ainsi qu'il appert des édits de 1548, 1556, 1578 pour le Rouergue, de 1582 pour la Guienne.

Ces édits ne portent pas seulement suppression des élus ; ils confirment en outre les priviléges du Rouergue et le pouvoir par les trois Etats d'asseoir et de répartir tous deniers sur le taillable du pays, avec clause expresse que le rétablissement des élus ne peut avoir lieu pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit.

Par ce moyen les priviléges de la province sont assurés. Cela ne résulte pas seulement de l'acte de suppression des élus, mais encore des provisions d'Henri III, en date du 23 février 1584.

Après les troubles de la ligue, Henri IV, dans un édit de juillet 1594, voulut que le Rouergue, pays d'Etats, ses villes et ses communautés fussent maintenus dans leurs priviléges anciens, franchises et libertés ainsi qu'ils en avaient joui auparavant.

Par un autre édit, relatif à la réduction de Toulouse

et autres villes du ressort du parlement auquel, dit l'article 13, appartient le pays de Rouergue, le clergé, la noblesse, la ville de Toulouse et autres villes, bourgs, bourgades et villages dudit ressort et généralement les gens des trois Etats conservent tous leurs priviléges, droits, concessions, octrois, franchises, libertés, immunités qui leur ont été ci-devant accordés et dont ils ont joui par le passé avant les troubles et autrement.

Enfin Henri IV, en 1597, par son édit du mois d'avril, confirme les priviléges de la province. Cet édit porte, entre autres choses, suppression des élus créés par lui auparavant dans le Rouergue et déclaration qu'ils ne pourront plus y être rétablis par lui ou ses successeurs pour quelque cause que ce soit.

Les gens des trois Etats conservent donc leur droit d'asseoir et de répartir les impôts.

Malgré cet édit les Etats du Rouergue sont supprimés en 1609; un bureau d'élection les remplace à Villefranche. Le pays fait un dernier effort. Il réclame, et, en 1611, sous la régence de Marie de Médicis, les Etats sont rétablis, et la suppression du bureau des élus est ordonnée.

Mais à quoi bon des Etats provinciaux quand, en 1614, les représentants des trois ordres ont été mis en présence pour la dernière fois? Richelieu les reléguera dans l'histoire.

L'esprit provincial se réveillera un jour, mais après un sommeil de 169 ans. Le Rouergue revendiquera ses Etats, et, en 1779, sous le ministère de Necker, on lui donnera une assemblée provinciale qui portera le nom d'Assemblée de Haute-Guienne.

Mon dessein n'est pas de dire ici ce que fut cette Assemblée, ce qu'elle fit, les espérances qu'elle jeta dans les cœurs. Mon but était d'établir que les Etats du Rouergue avaient une vieille origine : je crois y être parvenu. J'ai fait voir aussi, je le pense, l'étendue de leurs droits et la fermeté avec laquelle nos pères ont su les défendre. N'est-ce pas le cas de clore mon travail par ces paroles de Madame de Staël : *La liberté est ancienne en France.*

LES DEUX VOIX

OU

L'ART PAÏEN ET L'ART CHRÉTIEN

ODE

Par L. GUIRONDET, juge de paix.

Sur la terre la nuit étend son voile sombre.
J'étais seul dans le temple et je priais dans l'ombre.
La lampe sur l'autel projetait sa clarté ;
Mon esprit vers le beau se sentait transporté.
Soudain j'entends deux voix qui troublent ma prière ;
L'une était gracieuse et l'autre était austère.

1re VOIX.

« Poète, je naquis sur les sommets divins
» Qui restèrent toujours ignorés des humains.
» Je fus nourri par une Grâce
» Aux traits mâles et forts, aux membres endurcis.
» La lyre sous mes doigts résonna ; j'adoucis
» Les mœurs d'une virile race.

» Mais un charme inconnu m'attire au bord des mers.
» Mon corps souple se baigne au sein des flots amers.
» Des étrangers sur le rivage
» Etalent des trésors ; j'en fais mon ornement.
» Ma lyre est plus suave, et mon ravissement
» Se peint sur mon chaste visage.

» La Grâce d'Ionie avait charmé mon cœur ;
» Mais j'entends les accords de la troisième sœur :
» De ma bouche fuit le sourire.
» Je m'élève, et mon front devient majestueux ;
» Sur les cordes je pose un doigt impétueux ;
» La passion sort de ma lyre. »

LE POÈTE.

Le chant avait cessé ; le poète écoutait ;
Il ne respirait pas ; la lyre l'enchantait.

2e VOIX.

« Sur la montagne du Calvaire,
» Quand le Christ Jésus expira,
» Au pied de la croix solitaire,
» Triste, un beau Séraphin pleura.
» Je naquis d'une de ses larmes ;
» Mais, sans cesse en proie aux alarmes,
» Je dus aux regards me cacher.
» Je descendis aux catacombes
» Où je vécus parmi les tombes :
» Un empereur vint m'y chercher.

» J'en sortis, la figure empreinte
» D'une grave et sainte douleur ;
» Ma robe était encore teinte
» Du sang versé pour le Sauveur.
» Quand fut libre le sacrifice,
» La fleur entr'ouvrit son calice
» Aux rayons du divin soleil.
» Mon âme, trop longtemps captive,
» Vola, d'abord faible et craintive :
» Puis je secouai mon sommeil,

» Et maintenant que de miracles
» L'art chrétien n'a pas enfantés !
» A l'époque des faux oracles
» Vit-on jamais plus de beautés?
» Beautés aux formes merveilleuses,
» Beautés nobles et sérieuses
» Dont l'esprit s'élance vers Dieu.
» Ce sont de chastes fiancées
» Qui gardent pures leurs pensées,
» En s'avançant vers le saint lieu. »

LE POÈTE.

La harpe résonnait, et mon âme surprise
S'ouvrait comme la fleur à l'amoureuse brise.

1re VOIX.

« Dans les sombres forêts l'homme entendit ma voix ;
» Il vint, avec respect, se ranger sous mes lois.
» Aux sons de ma lyre inspirée
» La demeure des Dieux du sol un jour sortit.
» La pierre s'anima ; mon génie embellit
» Les murs de l'enceinte sacrée.

» Relève-toi, cité de l'auguste Pallas.
» Temple que décora l'immortel Phidias,
» Parthénon, sors de la poussière.
» Il est debout. Poète, admire.... admire encor.
» C'est la splendeur du vrai ; c'est le beau. Prends l'essor
» Vers l'éblouissante lumière. »

LE POÈTE.

Séduisants souvenirs, vous passiez devant moi,
Et mon cœur répétait : Parthénon, lève-toi.

2e VOIX.

« Savoure à longs traits l'harmonie
» Qui s'échappe du Parthénon.
» Je sais rendre hommage au génie
» Qui posa l'élégant fronton;
» Mais devant la riche façade,
» Sous la superbe colonnade,
» Es-tu saisi d'un saint transport?
» Appelle à ton secours les fêtes;
» De ton souffle anime les têtes....
» Le vrai Dieu manque, et c'est la mort.

» Ouvrez-vous, vastes basiliques
» Dont les voûtes vont jusqu'aux cieux;
» Montez, colonnes symboliques,
» Montez en faisceaux gracieux;
» Délicate et souple nervure,
» Pierre à la fine ciselure,
» Vitrail à la vive couleur;
» Tour, qui vous élancez si belle
» Dans votre robe de dentelle,
» Du poète frappez le cœur. »

LE POÈTE.

Je voyais dans les airs monter la cathédrale;
Je contemplais, muet, l'imposante rivale.

1re VOIX.

« Ma voix a des sanglots; la larme est dans mon œil;
» Les cordes de ma lyre auront un chant de deuil.
» Parrhasius, Zeuxis, Apelle,
» Le temps et le barbare ont détruit les tableaux
» Qui sortirent, vivants, de vos divins pinceaux.
» C'est en vain que je vous appelle.

» Je ne puis me montrer qu'avec le souvenir.
» Qu'importe! Le Barbare a-t-il pu me ravir
» Le diadème que je porte?
» Ame de l'âme, amour, c'est par toi que je suis,
» C'est par toi que je sens, et par toi que je puis
» Faire jaillir ce qui transporte. »

LE POÈTE.

A la douleur de l'art je m'étais attendri ;
Je maudissais la main qui l'avait tant flétri.

2e VOIX.

« Pourquoi raviver dans le monde
» Des passions le sombre feu?....
» Mère du Christ, Vierge féconde,
» Etends sur l'art ton manteau bleu.
» Je donne la vie à la toile ;
» Mais mon pinceau couvre d'un voile
» Ce qui flatte la volupté ;
» Je rejette l'impure flamme ;
» Sous ma chaste couleur, la femme
» Est plus belle que la beauté.

» Vois-tu les fresques magnifiques
» De Giotto, du grand Orcagna?
» Les vierges aux poses pudiques
» Que d'amour Fiésole imprégna.
» N'admires-tu pas les madones
» Qu'entourent les riches couronnes
» De séraphins aux ailes d'or ?
» Dans Raphaël vois-tu la forme
» Unie à l'esprit qui transforme ?
» C'est mon triomphe et mon trésor. »

LE POÈTE.

Ils s'éloignaient les sons de la lyre païenne,
Aux accents inspirés de la harpe chrétienne.

1re VOIX.

« Trouveras-tu jamais des chefs-d'œuvre de l'art
» Comme ceux qu'enfanta le feu de mon regard ?
» Cet Apollon, brillant de gloire,
» Il a sur le serpent lancé le trait divin.
» Quel calme en son courroux ! Quel sublime dédain !
» Oui, c'est un Dieu dans la victoire.

» Et le Laocoon!.... Envain contre les cieux
» Il lutte. Ses tourments se peignent dans ses yeux.
» Et la Vénus qui sort de l'onde,
» Et le Gladiateur qui se rit du trépas!!!....
» De cette Niobé ne partages-tu pas
» La douleur muette et profonde? »

LE POÈTE.

Apollon, Niobé, Laocoon, Vénus,
Comme jadis, hélas! vous ne me parliez plus.

2e VOIX.

« L'art embrasse, exprime tout l'homme
» Dans le corps, le cœur et l'esprit.
» De quel nom faut-il que l'on nomme
» L'art pour qui le corps a tout dit?
» La forme sera sa puissance,
» La chair sera sa jouissance,
» Son horizon sera borné;
» Et, dans son œuvre la plus pure,
» Par la sensuelle nature
» Il sera toujours dominé.

» Je tends à Dieu, l'unique centre.
» Heureux qui goûte ses attraits!
» Alors en Dieu seul il concentre
» Et son espoir et ses regrets.
» Sur la froide pierre j'imprime
» L'amour que la chaste victime
» Ressent pour l'époux immortel.
» Sous cette austère draperie,
» C'est un saint qui souffre et qui prie...
» Contemple.... Il a le mal du ciel. »

LE POÈTE.

Et j'allais m'écrier: triomphe! à toi ma vie.
Soudain la lyre vibre et mon ame est ravie.

1re VOIX.

« Aux rivages fleuris que baigne l'Illissus,
» Au sommet du Taygète, aux bords du Sperchius,
» Vois ces vierges mener la danse.
» Entends-tu les accords doux et mélodieux
» Qui donnent le signal des pas voluptueux?
» Les Vierges marchent en cadence.

» Dans les riants bosquets qu'embaume l'oranger
» La lyre rend un son qui séduit l'étranger.
» Viens, poète, et prête l'oreille.
» Dans un rhythme brûlant Sapho dit son amour ;
» Sur un mode léger Phryné chante, à son tour,
» Le plaisir et ce qui l'éveille. »

LE POÈTE.

La Grèce m'enivrait de fleurs, de volupté ;
Les Vierges, les parfums, tout m'avait enchanté.

2e VOIX.

« N'écoute pas cette Syrène :
» Malheur, malheur à l'imprudent
» Qu'attire la Magicienne :
» La mort suit son enchantement.
» J'exprime seul la sainte joie
» Où l'âme se plonge et se noie,
» S'unissant à Dieu, son bonheur.
» L'heure sonne pour la tristesse ;
» Je suis alors plein de tendresse :
» J'ai le secret de la douleur.

» J'ai trouvé pour toutes les peines
» La note qui sait les charmer.
» J'ordonne aux passions humaines ;
» J'ai le pouvoir de les calmer.
» A moi les trésors d'harmonie.
» Entends, entends la symphonie
» Qui loue et bénit l'Eternel.
» Prends donc la harpe du prophète,
» Et que toujours ton chant, poète,
» Soit un écho des chants du Ciel. »

Et la voix avait dit ; et moi, dans le silence,
Entre les deux accords je restais en suspens.
Je me recueille..... Un cri de ma bouche s'élance :
« Salut à toi, vainqueur. Art chrétien, je me rends. »

CONFÉRENCE

SUR

L'HISTOIRE DE RODEZ

DANS LES TEMPS ANCIENS

Faite le 10 mars 1865

DANS L'UNE DES SALLES DU PALAIS DE JUSTICE (1)

Par M. LUNET.

Mesdames, Messieurs,

Cette conférence sera consacrée à la recherche d'événements dont la ville de Rodez a été le théâtre, en des temps reculés.

Si mes paroles parvenaient à exciter quelque intérêt dans cette enceinte, je ne pourrais l'attribuer qu'à l'affection bien connue de tout Aveyronnais pour le lieu qui l'a vu naître.

Je ne me dissimule pas que la tâche que je vais essayer de remplir, après l'avoir acceptée non sans hésitation, a été rendue difficile par mes prédécesseurs. Ils ont traité, à la place que j'ai l'honneur d'occuper, des questions d'un ordre élevé, d'un intérêt général, permanent. Leurs paroles contribueront à propager parmi nous le goût des choses littéraires et scientifiques. M. le

(1) Cette conférence fut la dixième. Les neufs premières avaient été faites par MM. Petit, professeur de rhétorique; Mabile, professeur de philosophie; Puech, professeur d'histoire; Ardin-Delteil et Peyrès, professeurs de sciences au lycée; Meugy, ingénieur en chef des mines, et Magne, inspecteur des lignes télégraphiques.

maire s'est rendu, dès le premier jour, le digne interprète des sentiments de reconnaissance que leur doit la cité. Pour moi, je vous demande, en ce moment, d'oublier, pendant cette conférence, l'impression produite par leurs voix autorisées et exercées, et cela afin que vous puissiez plus aisément être indulgents à l'égard de la simple esquisse d'histoire locale qui va être placée sous vos yeux.

J'écarte toute considération préliminaire et j'aborde mon sujet.

Si Villefranche et Sauveterre connaissent avec exactitude et Millau d'une manière approximative, la date de leur fondation, il n'en est pas de même de Rodez.

Cette ville a, derrière elle, un passé qui se perd dans la nuit des temps. Il est permis de conjecturer qu'il n'y en a pas, en France, de plus ancienne ; mais, dans quel siècle, par qui et dans quelles circonstances a-t-elle été fondée ? Non-seulement l'histoire est muette à cet égard, mais la tradition et la légende elle-même font complètement défaut à qui recherche la solution de cette question.

Est-il possible du moins de déterminer historiquement le peuple auquel appartenaient les fondateurs de Rodez ?

L'ethnologie est à l'ordre du jour. Les sciences naturelles et l'érudition s'appliquent à distinguer, de concert ou isolément, chacune avec les moyens d'investigation qui lui sont propres, les diverses races humaines et à suivre leurs évolutions sur la surface du globe. Si elles avaient démontré qu'une seule race humaine a habité notre pays, dans les temps anté-historiques, la question que je viens de poser serait résolue. Nous connaîtrions le nom du peuple qui a, le premier, habité la colline sur laquelle nous sommes ; mais il n'en est pas ainsi.

Il est pourtant vrai de dire que, si des avis divergents ont été exprimés sur l'étendue du territoire que les Celtes ont occupé primitivement dans l'Europe occidentale, les écrivains avaient été, jusqu'à ces dernières années, unanimes à penser que cette nation doit être considérée comme Aborigène, du moins pour le centre de la France et notamment pour Rodez.

C'était, dans les temps anciens, l'opinion de Strabon

et de Tacite. Elle figurait à l'état de dogme dans la doctrine des Druides, qui enseignaient que la nation gauloise tout entière était Aborigène. M. Amédée Thierry partage cette manière de voir, dans son grand ouvrage sur l'histoire des Gaulois, tout en admettant deux immigrations de la race celtique, très éloignées, ce semble, l'une de l'autre. Une opinion contraire a été développée par M. le baron de Gaujal, dans un mémoire auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné, en 1855, une mention honorable. Cette distinction académique, la valeur des motifs exposés dans ce travail et le nom de l'auteur qui a consacré une partie de sa laborieuse existence à élucider l'histoire du Rouergue, tout nous fait un devoir, non pas d'apprécier, mais d'exposer son opinion.

M. le baron de Gaujal ne croyait pas que les Celtes aient été les premiers habitants de la partie centrale de l'ancienne Gaule. Il nous les montre obligés de quitter, pendant l'âge de pierre, les confins de l'Europe et de l'Asie, leur patrie d'origine. Il suit leurs traces, marquées par quelques fondations, à travers une longue pérégrination qui les conduit au pied des Alpes. Il les voit franchir ces montagnes et aller prendre possession du pays qui est devenu leur seconde patrie.

L'ont-ils trouvé inoccupé, inhabité? M. de Gaujal ne le pensait pas.

Les Celtes auraient eu, d'après cet historien, à évincer de misérables populations qu'ils auraient refoulées vers l'Océan. Pour n'être pas jetés dans cette mer, les Bretons, car c'est ce nom que M. le baron de Gaujal donne aux premiers habitants de la Gaule, les Bretons auraient fait un effort désespéré. Ils auraient livré, sur le territoire de l'Armorique, une dernière bataille contre les Celtes.

Le monument, ou plutôt les monuments de Karnac (1), rappelleraient cette bataille après laquelle les

(1) Le monument de Karnac, qui se composait d'abord de six mille peulvans, en présente encore environ douze cents, rangés sur 11 lignes parallèles et occupant une longueur de 763 toises sur 47 de largeur. Quelques-uns de ces peulvans ont de 18 à 20 pieds de haut. D'autres n'en ont que 4 ou 5. — Ce monument se trouve dans le Morbihan.

Bretons vaincus se seraient réfugiés dans l'île qui porte leur nom. Cette conjecture émise par M. de Gaujal est-elle fondée? Les Celtes n'ont-ils pas été, en effet, les premiers habitants de la Gaule? C'est ce que je n'ai pas à examiner ; mais je dois rechercher si, en admettant que les Bretons ont les premiers foulé le sol qui est sous nos pieds et précédé les Celtes dans notre pays, on peut les considérer comme les fondateurs de Rodez.

A l'époque relativement récente où César arriva dans la Grande-Bretagne, les Bretons n'avaient pu se maintenir sur les côtes de leur île. Ils avaient été refoulés dans l'intérieur par des Belges et par des Gaulois. Ils étaient si singulièrement attardés sur la voie du progrès social qu'ils n'avaient pour habitation que des huttes rondes faites avec des claies et couvertes d'un toit conique, au travers duquel la fumée s'échappait par un trou. Ce qu'ils appelaient ville n'était qu'une réunion de pauvres habitations, dans un bois, entourées de fossés.

L'agriculture leur était à peu près inconnue. Il en était de même de l'institution du mariage (1).

Lors même qu'il serait possible de remonter, le flambeau de l'histoire à la main, jusqu'à l'époque où, la colline sur laquelle nous sommes étant une forêt, quelques Bretons à demi-sauvages ont pu venir s'y abriter dans des huttes entourées d'un fossé, on ne pourrait évidemment pas se flatter de connaître les véritables fondateurs de Rodez.

Si cette ville existait, comme on ne saurait en douter, à l'époque où César fit la conquête de notre pays, et si, à cette même époque, les Bretons étaient encore impuissants à fonder une ville quelconque, ainsi qu'on vient de le voir, il faut tenir pour certain que Rodez a été fondé et n'a pu être fondé que par des Celtes.

J'ai cru devoir élever cette question de la fondation de Rodez qui a été posée ce soir, si je ne me trompe, pour la première fois, d'une manière explicite.

(1) *Uxores habent deni duodenique inter se communes et maxime fratres cum fratribus, parentesque cum liberis; sed, si qui sunt ex his nati, eo habentur liberi, quo primum virgo quæque deducta est.* (*Commentaires*, liv. V.) Cette promiscuité pour être restreinte n'était pas moins odieuse, puisqu'elle était l'inceste organisé.

Les Celtes faisaient partie de la nation gauloise qui se composait d'un grand nombre de petits peuples réunis par un lien fédéral.

Celui de ces peuples qui prit possession de notre pays portait le nom de Ruthènes *(Rutheni)*.

Quelles furent les limites de la contrée qu'occupèrent les Ruthènes?

Question longtemps et savamment controversée.

On lit dans l'exposé de la situation de l'Empire, que le *Moniteur* a publié le mois dernier (1), que le ministère de l'instruction publique vient de faire imprimer la troisième des cartes de l'ancienne Gaule, dressée par une commission spéciale, ainsi que la carte représentant le réseau entier des voies romaines.

Ces cartes feront autorité.

La Société des lettres, qui a coopéré à ce travail dans une mesure quelconque puisqu'elle a été consultée, n'a pas encore reçu l'exemplaire qui lui est destiné (2); mais l'on est fondé à penser que les limites du pays des Ruthènes embrassaient l'Albigeois (3).

Quelle était la forme de leur gouvernement?

Plusieurs peuples de la Gaule, et notamment les Arvernes, leurs voisins, avaient des rois. Il est possible que les Ruthènes en aient eu; mais l'histoire garde le silence à cet égard. On connaît peu les prérogatives dont jouissaient les rois qui ont régné sur quelques peuples de la Gaule. Il est certain qu'il y avait, dans chaque cité, une sorte de sénat auxquelles étaient soumises toutes les affaires importantes.

Quels étaient leurs usages, leurs mœurs?

Lorsque César arriva dans la Gaule, il trouva les villes, les bourgs, les villages et presque toutes les familles divisées en plusieurs factions, à la tête desquelles

(1) 19 février.

(2) L'exposé de la situation de l'Empire dit: « Les sociétés savantes de France reçoivent en ce moment cette carte. »

(3) Voir la carte du pays des Ruthènes dans l'Atlas du second volume de la vie de César, par l'Empereur Napoléon III. Elle embrasse, en effet, l'Albigeois.

étaient les hommes qui avaient le plus de crédit. Toutes les cités étaient également divisées en deux partis (1).

Les Gaulois étaient impressionnables et légers. Ils étaient avides de nouvelles, et comme les marchands leur en apportaient seuls de l'étranger, tant pis pour eux s'ils étaient pressés. On les forçait à s'arrêter et à raconter tout ce qu'ils avaient vu et appris dans les contrées d'où ils venaient (2).

Les *Gazettes*, si elles avaient existé du temps des Ruthènes, auraient donné, on le voit, satisfaction à un véritable besoin.

Il n'y avait, dans toute la Gaule, que deux classes d'hommes dont on tînt compte : les druides et les chevaliers. On ne faisait appel à ceux-ci que pour la guerre.

Quelles étaient les croyances religieuses des Gaulois?

Ecoutons César (3) :

« Les druides sont chargés des choses divines, des » sacrifices tant publics que particuliers. Ils ont soin » de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse. Ils » prennent connaissance de tous les démêlés tant publics que particuliers. S'il se commet quelque meurtre, s'il s'élève quelque contestation entre des héritiers; si l'on est en discord sur les bornes d'un » champ, ce sont eux qui jugent et qui décernent les » peines et les récompenses. Si quelqu'un, si haut » placé qu'il soit, refuse de se soumettre à leur décision, il est exclu de la participation aux sacrifices. » C'est là chez eux un châtiment terrible. Celui qui l'a » mérité est réputé impie et criminel. Tout le monde

(1) Cette division aurait été, d'après César, établie à dessein, pour que chaque homme du peuple trouvât, au besoin, un protecteur contre les grands. *Ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret.* Chaque chef de faction se montrait soigneux de défendre les siens pour conserver son crédit. (*Commentaires*, liv. VI.)

(2) Sur le récit de ces nouvelles souvent inventées pour leur complaire, les Gaulois prenaient de graves résolutions dont ils ne tardaient pas à se repentir. *His rumoribus atque auditionibus permoti, de summis sæpe rebus consilia ineunt, quorum eos pœnitere necesse est quum incertis rumoribus serviant.* (*Commentaires*, liv. IV).

(3) Liv. VI.

» s'éloigne de lui. On ne lui reconnaît plus aucun » droit. »

Les druides étaient donc à la fois instituteurs de la jeunesse, magistrats appliquant les lois et prêtres présidant aux sacrifices. Ils étaient affranchis des impôts, du service militaire et généralement de toute charge de l'Etat.

Ils professaient que l'âme ne meurt pas et tenaient surtout à graver dans les esprits ce principe fondamental de leur doctrine : « *In primis hoc volunt persuadere animam non interire.* »

Ils croyaient à la métempsycose, non pas à celle de Pythagore, d'après laquelle l'âme irait du corps d'un homme dans celui d'un animal quelconque ; ni à cette métempsycose progressive qui, de nos jours, a séduit quelques esprits distingués. D'après la doctrine des druides, l'âme passerait du corps d'un homme dans celui d'un autre (1), c'est-à-dire, sans doute, du corps d'un homme venant de mourir, dans celui d'un homme prêt à naître.

Notre destinée consisterait à recommencer éternellement les épreuves plus ou moins variées de la vie terrestre.

Les druides traitaient les questions relatives à l'astronomie, à la grandeur de la terre et du monde, à la nature des choses et à la puissance des Dieux.

Les divinités pour lesquelles les Gaulois avaient la plus grande vénération étaient Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve.

Ils se vantaient d'être issus du dieu des enfers, de Pluton, et c'est pour cela qu'ils mesuraient le temps par le nombre des nuits et non par celui des jours.

Les Gaulois étaient fort superstitieux. Ceux qui étaient atteints de maladies graves ou engagés dans des guerres périlleuses, immolaient eux-mêmes des victimes humaines ou faisaient vœu d'en sacrifier. Ils pensaient ne pouvoir conserver leur vie menacée qu'en sacrifiant aux Dieux celle d'un autre homme. Ils se servaient, pour ces sacrifices, du ministère des druides. Les victimes étaient choisies de préférence parmi les criminels. Les druides

(1) *Ab aliis ad alios.*

enseignaient que le sacrifice de cette sorte d'hommes était le plus agréable aux Dieux ; mais quand on n'en trouvait pas, on sacrifiait des innocents. Les victimes étaient quelquefois enfermées dans d'immenses mannequins d'osier auxquels on mettait le feu. On brûlait sur le tombeau des hommes morts ce qu'ils avaient le plus aimé durant leur vie, jusqu'à leurs esclaves et à leurs affranchis. Le conseil de famille s'assemblait après le décès, et il décidait quelquefois que la veuve elle-même devait être brûlée. — Tels étaient les Gaulois, et par conséquent nos aïeux, lorsque leur pays fut incorporé à la république romaine.

Que sait-on de particulier des Ruthènes? Peu de chose. Ils étaient blonds, d'après le témoignage de plusieurs auteurs latins. La nuance de cette couleur était même assez vive pour qu'on ait pu faire dériver leur nom de deux mots germaniques qui signifiaient *tête rouge*. Ils excellaient à manier l'arc, puisque c'est chez eux que César recruta 7,000 archers lorsqu'il entreprit la guerre d'Espagne.

Quels monuments nous ont-ils laissés? Aborigènes ou non, les Celtes ont habité notre pays pendant l'âge de pierre. Ce que les archéologues appellent *tumuli*, serait leur œuvre, d'après M. de Gaujal.

Qu'est-ce que les tumuli?

De petits tertres ou monticules faits de main d'homme renfermant une chambre sépulcrale où l'on trouve quelques os calcinés, des armes en silex et dans quelques-unes des objets en bronze.

Ces monticules sont recouverts d'une couche de cendres plus ou moins épaisse et provenant de la combustion des cadavres. Les Gaulois brûlaient les morts.

M. de Gaujal compare les *tumuli* aux *dolmens*, qui sont aussi des tombeaux. Les dolmens renferment des squelettes entiers et auraient été élevés, d'après cet historien, par les prédécesseurs des Celtes, par les Bretons.

Il constate que les Celtes ont, dans tous les pays et à toutes les époques, brûlé leurs morts, tandis que les Bretons les ont toujours enterrés tout entiers. Cet usage et la promiscuité des sexes sont, selon lui, les deux traits caractéristiques de la race bretonne à cette époque.

Les dolmen et les tumuli sont très nombreux dans l'Aveyron.

On peut conjecturer qu'entre le jour où les Celtes se sont établis sur nos montagnes et celui où ils font, environ cent ans avant l'ère chrétienne, leur première apparition dans l'histoire, il s'est écoulé un très grand nombre de siècles. Le point de départ est l'*âge de pierre*, puisqu'on ne trouve aucun objet métallique dans les plus anciens *tumuli* et que nous allons nous trouver en plein *âge de fer*. Nous allons, en effet, avoir à exposer la part que les Ruthènes prirent à la lutte que la nation gauloise eut à soutenir contre les Romains pour conserver son indépendance.

Nous franchissons ainsi, faute de documents et de monuments, une partie de l'*âge de pierre*, qu'on suppose avoir duré trois mille ans, et l'*âge de bronze* tout entier, qui paraît avoir duré onze siècles. Nous entrons dans une époque où, non-seulement le fer, mais encore l'argent et l'or sont connus et même employés comme monnaie, ce qui implique un état de civilisation très avancée, si l'on considère le point de départ.

Lorsque les premières légions romaines pénétrèrent dans la Gaule, Rodez portait le nom de *Segodunum* qui lui avait été donné vraisemblablement par ses fondateurs.

Il n'a été rien écrit sur l'étymologie de ce nom qui mérite d'être rapporté.

Segodunum était, 121 ans avant Jésus-Christ, la capitale d'un peuple assez puissant pour mettre en ligne, sous le commandement supérieur de Bituit, roi des Arvernes, un contingent de 22 mille hommes. Ce contingent prit part à la bataille que le consul Quintus Fabius Maximus livra, cette année, aux Gaulois, au confluent de l'Isère et du Rhône.

Cette bataille fut désastreuse et eut une conséquence grave pour le pays des Ruthènes. Les légions romaines vinrent prendre possession de toute la partie de ce pays, qui est au midi du Tarn. Cette rivière forma dès-lors, et pendant environ 88 ans, l'une des frontières de la république romaine : elle sépara les Ruthènes *provinciaux* et soumis aux Romains, des Ruthènes *Eleuthères* ou *indépendants*.

Dès ce jour, Segodunum a perdu, comme capitale, la moitié de son importance. Les soldats du consul Q. F. Maximus auraient-ils pu, après leur victoire, porter au-delà du Tarn la frontière de la république et prendre possession de Segodunum? J. César le pensait puisqu'il se plaît à rappeler, dans son discours au roi Arioviste (1), la modération que le peuple romain montra envers les Ruthènes, après la victoire du consul Q. Fabius.

Quoi qu'il en soit, cette modération avait eu un terme lorsque Jules César en tirait ainsi avantage envers le puissant chef de Barbares que les Romains avaient consenti à traiter comme *roi des Germains*.

Sous prétexte de porter secours aux Celtes, contre Arioviste, il allait, en effet, parcourir toute la Gaule septentrionale, s'établir en maître dans les principales villes et détruire tout ce qui était hostile au nom romain.

Je n'ai pas la pensée de rappeler ici toutes les vicissitudes, toutes les péripéties de la lutte qui s'engagea entre César et la partie de la Gaule qui avait conservé jusqu'à lui son indépendance.

Je dois me borner à signaler la part que les Ruthènes y prirent et les événements dont leur pays fut le théâtre.

Jules César, partout vainqueur, avait placé ses légions, en quartier d'hiver, dans plusieurs villes du nord de la Gaule et était rentré à Rome pour y surveiller les intérêts de son ambition.

Tout ce qu'il y avait de Gaulois, amis de l'indépendance nationale, était frémissant.

Un jeune homme plein de bravoure et d'élan, le fils de Celtillus, qui avait eu pendant quelque temps le commandement de la Gaule entière, Vercingetorix, de la ville de Gergovie, capitale du pays des Arvernes (2), forma le projet de délivrer sa patrie

Il devient le centre d'une ligue qui établit des ramifications dans toute la Gaule. Il forme, à Gergovie, le noyau d'un corps d'armée qu'il soumet à la discipline la plus sévère. Lorsque tout a été combiné, préparé, l'insurrection ou plutôt le mouvement éclate.

(1) Liv. Ier des *Commentaires*.

(2) Les Arvernes habitaient l'Auvergne. Les ruines de Gergovie, leur capitale, sont à une lieue de Clermont.

Il est reconnu, dès le premier jour, que le principal but à atteindre c'est d'empêcher César de rejoindre ses légions (1).

Vercingetorix envoie à Segodunum, à la tête d'une troupe d'élite, l'un de ses meilleurs lieutenants, Leucterius (2), personnage qui jouissait d'une grande réputation parmi les Cadurques (3), ses compatriotes.

Les Ruthènes n'étaient pas encore entrés dans la ligue formée par Vircingetorix. Leur nom ne figure pas du moins parmi ceux des dix ou douze peuples qui s'y engagèrent les premiers, et César donne à penser qu'ils ne s'étaient pas encore prononcés quand Leucterius arriva chez eux.

Il dit, en effet, que ce général *gagna les Ruthènes au parti des Arvernes* (4). Au reste, les habitants de Gergovie eux-mêmes avaient été si hésitants tout d'abord qu'ils avaient chassé Vercingetorix de leur ville, et que celui-ci avait dû recourir à la force pour y rentrer.

Leucterius parvint à déterminer les Ruthènes, puisqu'ils lui fournirent des ôtages et un contingent considérable d'hommes armés.

Il se transporta ensuite d'abord chez les Nitiobriges qui habitaient les environs d'Agen, et puis chez les Gaballi, c'est-à-dire dans le Gévaudan. Ces démarches indiquent qu'il avait pour mission de surveiller la frontière de la Narbonnaise sur une grande étendue et d'en interdire le passage à César (5).

Celui-ci, informé de ces événements, s'était rendu en toute hâte dans la Gaule. Il avait visité Narbonne, placé quelques forces chez les Ruthènes provinciaux, après

(1) *In primis rationem habendam dicunt ut Cæsar ab exercitu intercludatur.* (Liv. VII des *Commentaires.*)

(2) *Lucterium Cadurcum, summæ hominem audaciæ cum parte copiarum in Ruthenos misit.* (Ibidem.)

(3) *Cadurques*, habitants du pays qui a formé la province du Quercy. (*Ibidem*)

(4) *Eam civitatem Arvernis conciliat* (Ibidem)

(5) César dit même qu'il essaya, à la tête de forces considérables, de faire invasion dans la Narbonnaise. (*Magna coacta manu in provinciam, Narbonem versus, eruptionem facere contendit.*)

quoi il s'était rendu chez les Helves (1) où, par ses ordres, se rassemblait un corps d'armée.

Leucterius, chargé d'observer ses mouvements, s'était arrêté, soit qu'il comptât sur l'obstacle qu'opposait à César la rigueur de la saison, soit qu'il eût été intimidé par la rapidité des mouvements et l'énergie des mesures prises par le général romain.

A un moment donné, l'armée romaine, se dérobant, traverse les montagnes couvertes de six pieds de neige, se dirige vers le centre de l'insurrection et va attaquer Gergovie, ville natale de Vercingetorix. Celui-ci étonné, mais non découragé, déploie alors la valeur chevaleresque, la merveilleuse dextérité et les ressources d'esprit que l'on connaît. Ces qualites ne purent le sauver. Il devait succomber à Alesia et aller mourir à Rome sous la hâche, dénoûment misérable que César n'a pu impunément placer au bout d'une belle vie.

Pendant le siége d'Alesia, Leucterius et d'autres généraux Gaulois avaient fait de vains efforts pour traverser les rangs des légions romaines. Les Ruthènes avaient envoyé au secours de la place assiégée 12,000 hommes, contingent fixé dans une assemblée générale dans laquelle étaient représentées toutes les cités de la Gaule (2). La place prise, Leucterius ne fit pas sa soumission, et, accompagné de Drapès, de Sens, autre général Gaulois, il tint la campagne.

César, de son côté, envoya Caninius Rebilus, à la tête d'une légion, dans le pays des Ruthènes (3).

Caninius, venant de Bourgogne, dut pénétrer dans notre pays, au levant, par la vallée du Lot.

Tous les Ruthènes étaient en armes, et non-seulement eux, mais encore plusieurs peuples leurs voisins. On savait sans doute que Leucterius était occupé à rallier les débris de l'armée gauloise.

Caninius Rebilus, qui avait dû traverser péniblement le pays accidenté des Gabaldi, soulevés très certainement comme les Ruthènes, puisqu'ils avaient, comme ceux-ci, livré avant la guerre des ôtages à Leucterius,

(1) Les Helves habitaient le Vivarais, aujourd'hui l'Ardèche.

(2) *Commentaires*, liv. VII.

(3) Ibidem.

Caninius, lorsqu'il eut atteint sa destination, dut faire connaître sa situation critique à César, puisque nous le voyons ensuite marcher, à la rencontre de Leucterius et de Drapès, à la tête de deux légions.

César avait même cru le danger assez grand pour donner l'ordre à Caïus Fabius d'aller rejoindre Caninius avec vingt-cinq cohortes (1).

Ne peut-on pas se demander ici en quel lieu Caninius Rebilus a pris position, avec la première légion, en attendant la seconde?

Je suis porté à penser qu'il n'a pas voulu s'engager dans le pays dont les habitants étaient surexcités et en armes.

J'ai supposé qu'il alla se placer sur le versant septentrional du Levezou, près de Laissac, et qu'il construisit, pour protéger sa légion, le camp de Montberle (2), signalé par tous les historiens du Rouergue. Il eut là ses derrières assurés par la montagne au travers de laquelle il lui était aisé de communiquer avec la Narbonnaise, qui arrivait jusqu'au Tarn. Les forces que César y avait placées au début de la campagne pouvaient lui venir en aide au besoin. Il avait, à côté du camp, deux ruisseaux ; devant lui, une plaine fertile en grains et en fourrages, et au-delà les montagnes par lesquelles pouvaient, d'un moment à l'autre, déboucher Leucterius et Drapès.

Une légion a pu se mouvoir à l'aise dans le camp et y placer tous ses bagages et ses 300 cavaliers, puisqu'il a 1,200 mètres de long, sur une largeur moyenne de 350 mètres.

Les deux chefs gaulois prirent la direction de Poitiers, où ils réunirent leurs forces à celles de Dumnac, autre général gaulois.

Lorsque Caninius Rebilus en fut informé, il était déjà à la tête des deux légions et avait dû prendre possession de Rodez. Il se hâta de quitter notre pays et alla

(1) *C. Fabium legatum cum cohortibus XXV mittit in diversissimam Galliæ partem ; quod ibi quasdam civitates in armis esse audiebat, neque C. Caninium Rebilum legatum, qui in illis regionibus præerat, satis firmas II legiones habere existimabat. (Commentaires,* liv. VIII.)

(2) Voir ci-après la planche n° 1.

faire sa jonction avec les cohortes de Fabius pour s'opposer à la marche des débris de l'armée gauloise et la détruire.

Leucterius et Drapès ne purent être arrêtés et se rendirent dans le Quercy.

Nous arrivons au siége d'Uxellodunum.

Caninius Rebilus et Fabius poursuivaient avec des chances diverses les opérations du siége, lorsque César crut devoir aller lui-même les diriger et arriva devant Uxellodunum avec toute sa cavalerie. Leucterius se conduisit comme à Alesia. Il tint la campagne autour d'Uxellodunum. Mais comment ses troupes auraient-elles pu résister, en rase campagne, à toute la cavalerie romaine? Cette place prise, son armée détruite ou démoralisée, il se réfugia dans les montagnes de l'Auvergne. Il y fut reconnu par un ami des Romains, qui le livra enchaîné à César.

Quel fut son sort? Les *Commentaires* le laissent ignorer, mais Hirtius, le continuateur du livre, le donne à entendre lorsqu'il dit que Leucterius ne pouvait douter de la haine que César lui portait (1).

Quant à Drapès, tombé au pouvoir des Romains, il se laissa mourir de faim.

Où était Uxellodunum? — Il sera désormais difficile de soutenir, malgré l'autorité de Champollion-Figeac, qu'Uxellodunum était dans l'Aveyron, et que Capdenac occupe l'emplacement de ce dernier boulevard de l'indépendance gauloise (2). L'on a prétendu que Capdenac

(1) *Quum sibi conscius esset quam inimicum deberet Cæsarem habere. (Commentaires*, liv. VIII.)

(2) Cette étude historique fut publiée dans le journal le *Napoléonien* et plus tard sous la forme d'une brochure, tirée à un petit nombre d'exemplaires, que l'auteur distribua à ses amis.

Elle provoqua deux mémoires qui furent soumis à la Société des lettres et qui vont, paraît-il, faire suite, dans ce volume, à la conférence. Ces deux mémoires furent communiqués à la Société, le premier par M. Guirondet, juge de paix, et le second par M. l'abbé Noël.

M. Guirondet s'attache, ainsi qu'on le verra, à discuter le passage de la Conférence relatif à Capdenac. Ce passage place, à tort, je le reconnais, Capdenac dans l'Aveyron. Mais cette erreur avait déjà été commise par M. H de Barrau qui, à la page 334 du t. I des *Documents historiques*, dit que *Capdenac est situé dans le canton d'Asprières*.

Capdenac a, dans tous les cas, fait partie du Rouergue et non

doit son nom à un ordre cruel de César qui aurait fait couper le nez aux défenseurs d'Uxellodunum *(Cap de nas)*. César fit couper aux soldats de Leucterius et de Drapès, non le nez, mais les mains.

Cela se lit, en toutes lettres, dans les *Commentaires* (1). La gloire de César n'a, il est vrai, rien à gagner à cette rectification.

Il paraît, au surplus, établi, par un mémoire que le général Creuly a soumis récemment à la commission de la topographie de la Gaule, qu'Uxellodunum a existé dans la presqu'île de Luzech qui fait partie du département du Lot (2).

du Quercy, contrairement à l'opinion émise par M. Guirondet, et il suffit à cet égard de renvoyer le lecteur aux *Mémoires historiques* de l'abbé Bosc (p. 115 et 231 du t. I. — p. 79 du t. III), et aux *Annales* du baron de Gaujal (années 1243, 1244, 1461, 1464, 1520, 1534, 1568, etc.).

M. Guirondet s'élève vivement contre les lignes qui disent *qu'il sera à l'avenir difficile de soutenir que Capdenac occupe l'emplacement d'Uxellodunum*. Il expose avec une généreuse conviction divers motifs qu'il invoque à l'appui de l'opinion déjà ancienne qui consiste à admettre que le plateau qu'occupe Capdenac a été le théâtre où expira le dernier effort de l'indépendance gauloise.

Lorsque M. Guirondet donna lecture de son mémoire à la Société des lettres, le t. II de la *Vie de César* et les planches qui l'accompagnent n'avaient pas été publiées.

La carte de la Gaule, qui forme la planche 2, permet d'admettre que Capdenac a fait partie du pays des Ruthènes, comme il fut plus tard compris dans la province du Rouergue.

Quant à la question beaucoup plus importante qui consiste à se demander en quel lieu a existé l'oppidum glorieusement historique, qui porta le nom d'Uxellodunum, M. Guirondet ne la soulèverait certainement pas aujourd'hui, s'il a lu ce qui est dit au ch. II du 2e volume de la *Vie de César*, et pris connaissance de la planche 32, où l'œil aperçoit les témoignages péremptoires que les fouilles exécutées par les ordres et sous la haute direction de l'Empereur ont révélé. Depuis cette publication, l'opinion d'après laquelle les ruines d'Uxellodunum se trouveraient à Capdenac, ne peut plus être sérieusement reprise et examinée.

Les observations de M. l'abbé Noël portent exclusivement sur le passage de cette conférence, qui a trait au dieu Ruth. Une note répondant à ces observations sera placée ci-après au bas de ce passage.

(1) *Omnibus qui arma tulerant manus præcidit :* « Le parti que prit César de faire couper les mains à tous les soldats était bien atroce, a dit Napoléon Ier. »

(2) Conjecture abandonnée aujourd'hui par le savant général lui-même.

Quoi qu'il en soit, après la prise d'Uxellodunum, les limites de la république romaine furent portées des rives du Tarn aux rivages de la Manche.

Rodez devint une ville plus ou moins importante de la province d'Aquitaine.

Faut-il déplorer le succès de César?

Cela revient à demander si l'état social des Gaulois valait mieux que la civilisation romaine, si imparfaite qu'elle ait été. Or, poser cette question, c'est la résoudre.

L'archéologie a-t-elle signalé dans notre ville quelques monuments remontant aux Gaulois? Aucun, à ma connaissance.

Pour retrouver les ruines des constructions celtiques, il faudrait descendre à une assez grande profondeur sous le sol, puisqu'il est tel quartier de la ville où les ruines gallo-romaines sont déja à quatre ou cinq mètres.

Ces ruines offriraient-elles quelque intérêt?

On peut en douter.

On lit, dans l'ouvrage de M. de Gaujal, que Rodez, du temps des Gaulois, n'occupait que le quartier du Bourg. Si cette opinion est fondée, on ne peut rechercher les vestiges des Ruthènes que dans ce quartier de la ville.

Les Ruthènes, qui exploitaient des mines d'argent, avaient probablement, comme les Arvernes, leurs alliés constants, une monnaie qui leur était propre (1).

Je ne crois pas me tromper en disant que cette monnaie forme lacune dans toutes les collections.

La légende, s'il y en a eu une, a dû être en langue celtique et écrite en caractères grecs, les seuls, ce semble, que les Druides aient employé.

Si les Gaulois ne nous ont transmis aucun monument aujourd'hui apparent, de leur séjour dans cette ville, il n'en est pas de même du peuple romain.

Caninius Rebilus, qui était un personnage considérable, même à Rome, puisqu'il obtint les honneurs du consulat, dont il ne demeura revêtu, il est vrai, que

(1) Voir à la fin du tome II de la *Vie de César* la liste des monnaies Gauloises trouvées dans les fouilles d'Alise. Il n'y en a aucune qui ait pu être attribuée aux Ruthènes.

pendant quelques heures : Caninius Rebilus dut être chargé, après la prise d'Uxellodunum, d'établir, dans le pays des Ruthènes, les formes administratives que les Romains étaient dans l'usage d'appliquer aux populations conquises.

Il dut, en outre, s'efforcer de gagner les cœurs, se conformant aux instructions et aux exemples de César qui, à dater de ce moment, se mit à flatter les états de chaque peuple, et combla de dons les principaux habitants.

Les Romains ont possédé Rodez pendant environ 525 ans.

Ils faisaient tout grandement, dans les lieux qu'ils considéraient comme importants, et notre ville fut de ce nombre.

On en trouve la preuve péremptoire dans les travaux qu'ils y ont exécuté.

Ils y amenèrent quatre de ces solides voies dont le réseau embrassa la Gaule entière. La première, la plus importante, venait de Lyon, centre du réseau ; la seconde, de Cahors (Divona) ; la troisième, de Toulouse (Tolosa), et la quatrième, de Lodève (Luteva).

Il existe, de la première, sur la montagne d'Aubrac, et de la quatrième, sur le Larzac, des tronçons considérables bien conservés. La seule chose à laquelle ces voies n'ont pas su résister, c'est la main de l'homme.

Les Romains dotèrent Rodez d'un amphithéâtre, consacré au culte de leurs dieux et à des jeux publics ; ils y construisirent plusieurs temples. Mais l'œuvre la plus considérable qu'ils accomplirent, dans l'intérêt de cette ville, c'est la conduite des eaux de Vors.

J'ai peu de chose à dire de l'amphithéâtre dont tout le monde ici connaît la partie qui a été déblayée.

En ce qui touche les temples, il n'est possible que d'en signaler, avec plus ou moins de vraisemblance, l'emplacement et des ruines.

Mais je vous demande la permission d'entrer dans quelques détails sur l'ensemble de la conduite des eaux de Vors.

Le public ruthénois ne s'est pas encore fait, si je ne me trompe, une idée exacte de la grandeur de cette œuvre. Des trois ou quatre parties distinctes dont elle

se composait, on n'a guère entendu parler que d'une seule, l'aqueduc souterrain.

L'orifice de cette première partie de la conduite s'ouvrait, près du village de Vors, sur un bassin qui a été conservé, ou, pour parler exactement, reconstruit.

Les eaux qui s'introduisaient par cet orifice, dans l'aqueduc souterrain, en sortaient sur le plateau de La Boisonnade, entre le village de ce nom et celui de Malan.

Le développement total de cette première partie de la conduite était d'environ 24 kilomètres. Tout le monde ici connaît la distance qui sépare Rodez de Marcillac. Eh bien ! la longueur de l'aqueduc souterrain seul dépassait de 4 kilomètres la distance qu'il y a entre les deux villes que je viens de nommer.

La hauteur, dans œuvre sous clef, était de 1 m 44 c., et sa largeur de 60 à 65 centimètres (1).

Un homme de taille moyenne pouvait donc y marcher, en s'inclinant un peu.

Le monument, si l'on prend pour point de départ l'extra-dos de la voûte et si l'on comprend dans le mesurage le radier dont l'épaisseur est de 60 cent., a une élévation totale qui dépasse 2 mètres 50 cent.

Les parois intérieures étaient recouvertes d'une couche de ciment jusqu'à la hauteur de 60 centimètres.

L'on a calculé, qu'avec sa pente qui est de 1 millimètre par mètre, et des parois cimentés à la hauteur qui vient d'être indiquée, l'aqueduc pouvait amener 252 litres d'eau par seconde ; plus de vingt mille mètres cubes par vingt-quatre heures (2).

La conduite qui fonctionne aujourd'hui n'en amène pas la dixième partie.

Si l'on applique à ce grand travail les prix actuels de la maçonnerie et des fouilles, et que l'on adopte pour la cimentation celui que la commune a payé à M. Gariel, on trouve pour chaque mètre courant un prix qui dé-

(1) Voir la planche n° 2, ci-après.

(2) Voir le rapport imprimé de M. Romain.

passe 40 fr. (1), soit plus de 900,000 fr., près d'un million, pour les 24 kilomètres. Je prie de remarquer que je n'ai porté en ligne de compte, rien pour les terrains traversés, rien pour les sources. Je n'ai fait figurer aucune augmentation pour les tunnels de Monteils et de Naujac. L'on peut néanmoins se faire une idée de ce que devaient coûter ces travaux souterrains, dans les temps antérieurs à l'âge de la poudre à canon, si je peux m'exprimer ainsi.

Au point où finissait l'aqueduc souterrain commençait un mur plein, large de 1 mètre 50 centimètres, qui a supporté la conduite sur une longueur d'environ trois cents mètres. Lorsque ce mur finissait, les arcades commençaient. Les fondations de toutes les piles qui faisaient partie des arcades ont été trouvées. Il y a, entre chacune d'elles, la distance de deux mètres. Les piles avaient deux mètres sur chaque côté. Elles mesurent ensemble environ 800 mètres. La dernière a été trouvée près du village de Malan. Elle est plus large que toutes les autres.

C'est à cette pile que devait commencer la conduite forcée ou les syphons.

Les syphons des Romains se composaient de tubes de plomb. En prévision des accidents, ils plaçaient plusieurs syphons à côté les uns des autres. L'eau ne cessait pas d'arriver lorsqu'on avait à réparer un tuyau ou à remplacer un syphon tout entier.

L'on voit encore, près de l'Aveyron, dans la partie la plus étroite de la vallée, en face du rochet de Tripadou, un mur plein qui a dû supporter les syphons. Il a sept mètres de largeur. Si, comme la chose est probable, les Romains ont établi des arcades sur l'Aveyron, les piles qu'ils ont eu à élever étaient très peu nombreuses. Elles ont dû passer, le mur du bois de Madame l'indique, sur

(1) Un homme de l'art, M. Arribat, agent-voyer, qui a pris une part considérable à la direction des fouilles de l'aqueduc, a bien voulu me fournir les évaluations suivantes :

« Maçonnerie (cube), 3 m. 200, à 8 fr. l'un.....	25 fr.	60 c.
« Béton (cube), 0 m. 040 à 20 fr...............	»	80
« Enduits (surface), 1 m. 96, à 5 fr. le mètre....	9	80
« Fouilles (par m. cour.), 5 m cubes à 0 fr. 80..	4	»
TOTAL......................	40 fr.	20 c.

l'emplacement de l'usine de Tripadou, c'est-à-dire en un point où deux arètes venant l'une du nord, l'autre du midi, ne laissaient guère entre elles que le lit de la rivière.

Il faut dire que le terrain qui a supporté les syphons n'a pas été exploré. Les fouilles qu'on pourrait y faire n'amèneraient probablement pas la découverte des tuyaux de plomb. Il est à présumer qu'il n'y en a pas un seul qui ait échappé à l'avidité des barbares.

Sur quoi reposaient les tubes de plomb, entre le bois de Madame et le village de Malan?

Pourquoi le large mur que l'on voit encore dans ce bois, n'a-t-il pas été continué jusqu'à Malan? Une découverte archéologique qui a été faite récemment à Rodez, peut conduire à la solution de cette question.

Il a été trouvé dans les fouilles faites pour les fondations de la chapelle du couvent de la Providence, parmi des ruines romaines dont on lira la description dans un travail dont s'occupe en ce moment M. l'abbé Cérès, une poutre plusieurs fois séculaire.

Les ouvriers qui l'ont extraite ont remarqué qu'elle était perforée dans toute sa longueur, au moyen d'un instrument quelconque.

Continuant leurs travaux, ils ont trouvé à côté un tube de plomb qui a un mètre environ de long (1).

Si l'on rapproche le tube, du trou pratiqué dans la pièce de bois, il est difficile de ne pas reconnaître, à première vue, que le bois a été perforé pour recevoir le tube. Le plomb a exactement la forme de ce que les Romains appelaient *fistula*. Tous les spécimens découverts à Rome, dans des fouilles, offrent, comme celui qui a été trouvé à Rodez, la même particularité, c'est-à-dire qu'ils s'amincissent au haut et sont circulaires dans la partie inférieure (2).

Quelle a pu être la destination de ce tube ainsi engagé dans une pièce de bois? La chapelle de la Providence se trouve entre le château d'eau et l'amphithéâtre. Ce tube n'aurait-il pas fait partie de la conduite qui amenait à l'amphithéâtre l'eau du Castellum?

(1) Voir la 2e planche, ci-après.

(2) Voir le *Dictionnaire* des antiquités romaines, par Anthony Rich, traduit de l'anglais, par M. Cheruel.

Cette conjecture ne pourrait-elle pas amener à penser, qu'entre Rodez et Malan, les tubes de plomb formant les syphons étaient contenus dans des pièces de bois placées sous terre pour préserver le liquide des atteintes du chaud et du froid?

Quoiqu'il en soit, la conduite devait devenir apparente pour traverser l'Aveyron. C'est ce qui explique le mur plein qui apparaît dans le bois, dans la partie la plus étroite de la gorge.

Si l'on ajoute la dépense des arcades et celle des syphons, qui avaient environ 4 kilomètres de long, à celle qu'a dû coûter l'aqueduc souterrain, et si l'on tient compte des frais de construction du château d'eau et des trois bassins qui l'entouraient, on arrive à un chiffre total qui dépasse, à coup sûr, un million et demi. Ce chiffre est effrayant si l'on se place au point de vue du budget d'une petite ville ; mais il cesse de l'être quand on pense aux ressources dont disposait la République romaine, à son apogée.

Est-ce que, lorsque notre gouvernement croit devoir exécuter un grand travail sur un point quelconque de l'Algérie, il suppute les ressources des villes qui profiteront de ce travail?

A l'heure qu'il est, quelques personnes croient et disent encore que la conduite est demeurée inachevée.

M. le baron de Gaujal a été lui-même assez mal renseigné pour adopter cette opinion et l'exprimer dans son livre. Ce n'est pas ici le lieu de la discuter à fond.

Qu'il me soit permis cependant de faire observer qu'il ne peut y avoir eu de lacune que pour les syphons, puisque les fouilles ont démontré jusqu'à l'évidence, que la conduite a été terminée jusqu'à Malan. Les murs latéraux et le radier ont été retrouvés partout. La voûte était debout sur une longueur d'environ 5 kilomètres, bien qu'elle n'ait été conservée, chose regrettable, que sur le parcours d'environ 900 mètres.

Le temps aurait-il manqué aux Romains pour poser les syphons? mais il eût suffi de quelques jours et leur domination a duré des siècles.

La preuve que notre ville a été alimentée, du temps des Romains, par les eaux de Vors, se trouve à chaque pas, quand on fouille le sol, à la profondeur nécessaire.

Lorsqu'on a réparé, il y a quelques années, l'égoût qui longe le mur de l'évêché, on a découvert deux réservoirs romains bien conservés, contigus et de forme demi-circulaire. L'un d'eux, qui est demeuré presque intact, se trouve sous le trottoir.

Plus tard, lorsqu'on a abaissé le sol de la place qui sépare la cathédrale du palais épiscopal, les déblais ont mis à nu une conduite en ciment romain ayant de 4 à 5 millimètres de pente. L'eau avait dû y couler à découvert comme dans une rigole (1).

L'on a trouvé des ruines de constructions hydrauliques romaines, sur la place de la Madeleine, dans la rue Penavayre, dans le jardin du Noviciat des Frères et sur d'autres points de la ville.

Comment expliquer l'existence de cette rigole, de ces bassins, de ces constructions hydrauliques, si Rodez n'avait eu, pour s'abreuver, que des eaux de puits ?

Les grands peuples font tout grandement. Il répugne de supposer, qu'ayant exécuté des ouvrages aussi importants que l'amphithéâtre et l'aqueduc de Vors, pour l'utilité particulière des habitants de Rodez, les Romains ne se soient pas occupés de la ville elle-même.

Je ne me suis pas demandé ce qu'elle a pu être sous les Gaulois ; mais je ne saurais admettre qu'elle a ressemblé, du temps des Romains, à celle que nous a légué le moyen-âge. Il m'est impossible de supposer que les rues fussent tortueuses et étroites. Je suis persuadé qu'elles étaient, au contraire, larges et droites et que l'air et la lumière y pénétraient sans peine.

Il n'existe, bien entendu, aucun plan de Rodez sous la domination romaine.

La commune n'en possède même aucun d'une date antérieure au dernier siècle.

Peut-être serait-il possible, au moyen de fouilles bien dirigées, de retrouver les principales lignes de ce plan. Les égoûts de construction romaine, par exemple, indiqueraient la direction de plusieurs rues. La rigole dans laquelle l'eau coulait à découvert, entre la cathédrale et l'évêché, prouve qu'il n'y avait là ni rue, ni place.

La direction et la pente de cette rigole vers le boule-

(1) Voir la planche n° 2.

vard fournissent la preuve que le bassin qui lui envoyait l'eau était sur l'emplacement de la cathédrale ou au-delà. D'autres indices viendraient en aide.

La sécurité ayant été entière, pendant l'occupation romaine jusqu'au commencement du Vᵉ siècle, l'enceinte de la ville dut s'étendre.

Jusqu'où atteignoit-elle?

Il serait difficile de le dire avec précision. L'on a trouvé, à ma connaissance, des ruines romaines, au midi, dans le jardin du Noviciat des frères; au sud-ouest, dans des jardins du Petit-Languedoc; à l'ouest, jusqu'au pré de La Conque; au nord, près du grand escalier du palais épiscopal; au levant, dans le jardin des héritiers Yence.

Rodez occupe aujourd'hui environ 47 hectares, dont 24 sont compris dans l'enceinte des boulevards, moitié à peu près dans le territoire de chaque paroisse.

On peut admettre que cette ville avait, du temps des Romains, une étendue à peu près égale.

Elle ne fut jamais plus prospère qu'au IVᵉ siècle.

Deux symptômes inquiétants se manifestèrent alors, pour les esprits clairvoyants.

L'on vit, à Rome, des ambitieux vulgaires et sans honneur se disputer le pouvoir par la corruption et parvenir à s'en frayer le chemin. Les principes auxquels la République devait sa grandeur avaient perdu leur autorité.

D'un autre côté, les Barbares se montraient menaçants à toutes les frontières de l'est et du nord.

Leurs exigences s'augmentaient au fur et à mesure que les ressources de l'empire, mal administrées, devenaient de jour en jour plus insuffisantes pour convertir des nations barbares en auxiliaires et les combattre ainsi les unes par les autres.

Pour s'éloigner du péril qui devenait de plus en plus imminent, tout ce qu'il y avait de personnages opulents au nord de la Loire, se décida, de bonne heure, à passer le fleuve. « Les provinces comprises entre les Pyré- » nées, le Rhône et la Loire atteignirent, dit M. A. » Thierry (1), vers la fin du IVᵉ siècle, le plus haut de-

(1) *Histoire de la Guienne.*

» gré de richesse et de luxe. Elles étaient couvertes de » villes florissantes, de villas magnifiques et d'amphi- » théâtres. » — « Ce coin de terre, disait un prêtre » contemporain, semble moins une partie de notre » monde qu'un paradis. »

La comparaison est excessive sans doute. Mais ne pourrait-on pas faire remonter à cette époque la construction de la villa de Montrozier qui a dû être magnifique, à en juger par le plan qui en a été levé et par le grand nombre d'objets qui y ont été trouvés et ont enrichi le musée ?

Ces personnages qui possédaient des richesses immenses cultivaient les arts, mais ils vivaient dans la mollesse et les plaisirs.

Le mépris qu'ils inspirèrent par leur inertie et leurs mœurs était tel, lorsque les Barbares se présentèrent, que les nombreux esclaves qu'ils possédaient se mêlèrent aux pillards, aux Bagaudes, selon l'expression du temps.

Un prêtre éloquent, Salvien, se faisant l'organe de tout ce qui parmi les Gallo-Romains avait conservé quelque énergie morale, s'écriait, entraîné par son indignation : « Voici le cri de tout le peuple. Qu'il nous » soit permis de vivre avec les barbares ! »

Au surplus, il fallait vouloir ce qu'on ne pouvait empêcher.

Les Visigoths s'établirent à Rodez, en 472, après en avoir chassé les Romains. Ce peuple, qui avait pillé Rome en 410 et Bordeaux en 415, avait fait choix de Toulouse pour sa capitale, dès l'année 418. Toulouse était donc en leur pouvoir depuis plus d'un demi-siècle, lorsqu'ils prirent possession de Rodez.

Rodez n'avait-il pas souffert de leurs violences avant 472 ?

On peut sans invraisemblance soutenir que c'est à eux qu'il faut attribuer la mise hors de service de la conduite des eaux de Vors. Elle avait, dans tous les cas, cessé de fonctionner lorsque Rodez fut incorporé au royaume de Toulouse, s'il faut ajouter foi à l'un des miracles que la tradition attribue à saint Amans.

J'estime, d'un autre côté, qu'il y aurait injustice à charger leur mémoire de la destruction de tous les

édifices publics dont les Romains avaient doté notre ville.

Le christianisme eut quelque peine, l'histoire l'atteste, à se faire jour dans la Gaule transalpine, et en particulier à Rodez.

M. le baron de Gaujal a enrichi son ouvrage d'une carte qui indique, à côté de chaque nom de ville, la date de sa conversion au christianisme. D'après cette carte, nos pères n'auraient adopté la religion chrétienne qu'en 415. On suppose que saint Amans fut, cette année-là, nommé évêque de Rodez.

A une époque antérieure de quelques années, en 399, l'empereur Honorius avait porté un édit qui prohibait les cérémonies du culte païen.

Cet édit recommandait de respecter les décorations des édifices consacrés à ce culte.

L'année 408 vit paraître un édit un peu plus rigoureux. Il ordonnait l'enlèvement des statues des dieux, et l'appropriation des temples à d'autres services publics.

L'empereur d'Occident se montrait toutefois moins sévère que son neveu Théodose-le-Jeune, empereur d'Orient. Celui-ci, en effet, ordonna, en 423, la destruction de tous les temples. Dans un édit de 426, il alla jusqu'à porter la peine de mort contre quiconque serait convaincu de se livrer aux pratiques du paganisme.

Revenons à saint Amans.

Les notices un peu légendaires qui nous font connaître la vie et les miracles du saint prélat, rapportent qu'il renversa et brisa sur la place publique ou forum (*in foro*) une statue qui était supportée par un piédestal très-élevé.

Grande émotion dans la cité!

Il y avait alors dans la contrée un homme qui était de beaucoup supérieur à tous ses contemporains, par le rang, la naissance, les dignités et la fortune ; informé de ce qui vient de se passer, il se hâte de rassembler ses esclaves et marche à leur tête, de sa villa sans doute, sur Rodez.

Dans quel but?

Evidemment pour faire expier au prêtre chrétien l'action qu'il vient de commettre, action sacrilége aux yeux des païens.

Arrivé à la porte de la ville, les chevaux qui portaient la chaise curule de notre personnage s'arrêtent, retenus par un bras invisible.

Frappé par ce miracle, Honorat (1), c'est le nom qu'on lui a donné, se jette aux pieds du saint prélat et se fait chrétien.

On place l'épiscopat de saint Amans entre les années 415 et 450. Lorsque fut nommé le premier évêque de Rodez, l'empereur Honorius avait donc déjà rendu les édits qui viennent d'être rappelés.

Ils durent être exécutés à Rodez. Ce n'est pas, dans tous les cas, les moyens d'exécution qui manquèrent puisque l'empire romain avait placé, dans cette ville, des forces qui la défendaient contre les barbares, alors que Toulouse, Bordeaux et plusieurs autres villes étaient depuis un demi-siècle tombées au pouvoir des Visigoths.

Les notices consacrées à saint Amans constatent la présence à Rodez de cette force armée, en mentionnant un miracle qui eut lieu à l'occasion d'un acte de violence commis par des soldats contre deux prêtres auxquels fut enlevé le produit d'une pêche dans l'Aveyron.

Les temples païens qui se trouvaient dans cette ville furent donc appropriés à d'autres destinations ou peut-être même détruits.

Où étaient-ils placés ?

Il existe, entre la cathédrale et l'évêché, sous le sol, plusieurs colonnes encore en partie debout. Elles ont été relevées sur un plan qui est déposé au Musée et forment une ligne parallèle à un mur qui passe sous le grand escalier de la cathédrale ; mur dont le parement est fait avec le plus grand soin, ainsi qu'on peut s'en assurer par un dessin de M. Pescheloche, architecte. Les pierres affectent des couleurs différentes et forment une sorte de mosaïque.

Ne peut-on pas supposer que ce mur et ces colonnes ont fait partie d'un temple, violemment détruit par les soldats de l'empire ou par des néochrétiens, qui négligèrent de tout renverser ?

(1) A l'époque où nous sommes, on appelait *viri honorati* les personnages élevés en dignité. On peut supposer que celui dont il s'agit ne s'appelait point *Honorat* et que l'on a pris plus tard la *qualification* pour un *nom propre*.

N'est-ce pas parmi les ruines de ce temple qu'aurait été trouvé, lors de la construction de la cathédrale, ce buste dégradé qui a été placé dans une niche, en face de la tour de l'évêché ?

Le manuscrit déroulé qui a été figuré sous la niche, ne serait-il pas celui des saintes Ecritures que l'architecte aurait ainsi placé à côté du buste d'un dieu païen (1) ?

Il semble que la pierre qui figure le manuscrit a porté une inscription. Cette inscription eût été intéressante ; malheureusement il n'en reste plus que quelques caractères illisibles.

Je livre, Messieurs, cette conjecture à votre appréciation.

Lorsqu'a été construit le réservoir de Rodez, dans le jardin de M. Yence, on a trouvé, à la profondeur de deux ou trois mètres, d'autres colonnes en partie debout.

Ces colonnes indiquent, elles aussi, un édifice public violemment détruit.

Etait-ce aussi un temple ?

On peut le supposer, mais non le démontrer.

Saint Amans dût renverser et briser la statue qui s'élevait sur la place publique, dès les premiers jours de son épiscopat, peut-être même avant son élection, car vous savez que, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, les évêques étaient élus dans des assemblées du peuple. Une seconde idole, plus vénérée peut-être que la première, puisqu'on la voyait, dans certaines solennités, entourée d'une multitude étonnante de fidèles, s'élevait, non loin de la ville, en un lieu que la tradition signale avec précision, le pré de La Conque.

Je n'ai point à rappeler ici le miracle qui mit l'idole en pièces. Chacun de vous le connaît.

Mais quel était le Dieu pour lequel nos pères avaient une si grande vénération ?

Aucune des notices consacrées à saint Amans ne fait connaître le nom de cette divinité.

Une tradition, dont on ne trouve aucune trace du moins écrite avant le XVIe siècle, l'appelle Ruth.

(1) Ce manuscrit est signalé ici pour la première fois. La face et les épaules de la divinité ont été mutilées.

M. le baron de Gaujal considère cette tradition comme conforme à la vérité, et il va jusqu'à admettre que c'est au dieu Ruth que les Ruthènes ont dû leur nom.

M. le baron de Gaujal a cru que le culte rendu à ce dieu était impur. Il suppose que la première idole détruite par saint Amans s'élevait sur la place de l'Olmet. Les maisons qui entouraient cette place auraient porté des sculptures obscènes, dont l'une resta inaperçue jusqu'au dernier siècle. Un pieux habitant de la ville l'ayant remarquée, la signala au propriétaire de la maison, qui s'empressa de la faire enlever.

J'admettrai volontiers que l'idole s'élevait sur la place de l'Olmet, mais à la condition qu'on élargira cette place, par la pensée, pour en faire le forum, qui devait être à Rodez, comme partout, la principale place. Mais alors que deviendront les maisons portant des emblèmes blessant la pudeur?

Puisque les Ruthènes étaient ainsi appelés lorsqu'ils quittèrent les confins de l'Europe et de l'Asie, le culte du dieu Ruth, s'il y a eu en effet une divinité de ce nom, remonterait à une bien haute antiquité.

Etait-ce bien une statue de Ruth qu'il y avait sur le forum de Rodez et au pré de La Conque, ou, ce qui est la même chose, à l'amphithéâtre?

Pour quiconque se fait une idée vraie des choses, au cinquième siècle de l'ère chrétienne, sous l'épiscopat de saint Amans, les dieux des Gaulois, autres que ceux dont César a donné les noms et qu'on adorait aussi à Rome, étaient oubliés depuis longtemps. Il n'existait certainement pas un seul druide, pratiquant publiquement son culte, dans toute la Gaule transalpine. Depuis Auguste, toutes les cérémonies des druides étaient rigoureusement prohibées. Comment admettre, d'ailleurs, que les Romains auraient placé dans leur amphithéâtre et sur le forum un Dieu inconnu à Rome et dans l'Olympe (1)?

(1) Les lignes qu'on vient de lire ont provoqué le Mémoire critique de M. l'abbé Noël, mentionné plus haut.

D'après ce Mémoire, le druidisme se serait conservé florissant ou, du moins à peu près, indépendant sous la domination romaine, nonobstant les édits rigoureux dont parle la Conférence.

Une lecture attentive de la dissertation de M. l'abbé Noël n'a

Quant à nos pères, je suis convaincu qu'ils étaient, lorsqu'ils adoptèrent la religion du Christ, ce qu'une domination énergique et éclairée, qui avait duré cinq

point modifié l'opinion que j'avais dû me borner à énoncer; mais pour l'établir aujourd'hui et discuter celle de mon honorable contradicteur, je devrais donner à cette réponse qui, pour le lectenr, a déjà le tort de paraître anticipée, une étendue qu'une simple note ne comporte pas.

Les Romains pratiquaient la tolérance religieuse lorsque cette tolérance n'était pas contraire à leurs vues politiques.

Mais les prêtres qui enseignaient la religion druidique étaient en même temps juges et instituteurs.

Le peuple romain les dépouilla, dès le premier jour, des deux premières de ces trois importantes fonctions.

Aurait-il laissé à cette classe nombreuse, irritée et puissante, l'investiture de la troisième, la plus importante des trois?

Les édits que j'ai cités répondent péremptoirement à cette question.

Je suis convaincu que les croyances religieuses du druidisme sont demeurées longtemps vivaces dans la Gaule sous la domination romaine, qu'elles ont survécu à la chute de l'Empire et même résisté pendant des siècles à l'influence chrétienne.

Mais l'histoire proteste dans son esprit et dans ses textes contre l'hypothèse émise par mon savant contradicteur, d'un culte libre, public, officiel, en l'honneur des divinités celtiques pendant l'occupation romaine.

De quoi s'agit-il au fond entre M. l'abbé Noël et l'auteur de la Conférence?

De la question de savoir si les Romains ont placé ou autorisé les Ruthènes à placer, dans l'amphithéâtre de Segodunum, la statue d'un dieu celtique du nom de Ruth, dont le culte, librement et publiquement pratiqué jusqu'au Ve siècle, aurait attiré dans l'enceinte de cet édifice un immense concours de fidèles!

Cette hypothèse historique, je la considère, je le répète, comme inadmissible.

M. Noël me permettra de lui faire observer qu'il altère la tradition locale lorsqu'il suppose que la statue foudroyée a pu se trouver, dans le vaste pré de La Conque, ailleurs que dans l'amphithéâtre.

La tradition est précise, puisqu'elle veut que le feu du ciel ait produit la dépression du terrain qu'occupent les ruines de l'antique monument.

M. l'abbé Noël se demande si le conférencier admet qu'il y avait dans l'amphithéâtre la statue d'une divinité quelconque?

Tous les amphithéâtres étant consacrés à des divinités païennes, le nom de la divinité vénérée dans celui de Rodez est indifférent au point de vue du miracle, qui, je suppose, préoccupe surtout mon vénérable contradicteur.

B. L.

siècles, les avait faits. Ils ne valaient ni plus ni moins que leurs contemporains. La sculpture obscène aperçue sur la façade de la maison de la place de l'Olmet n'est point un témoignage à l'encontre de leur moralité. Rien ne démontre qu'elle fût leur œuvre. Elle ne prouve pas plus que telles autres sculptures semblables qu'il serait peut-être aisé de signaler, même aujourd'hui, dans cette ville sur des maisons de la Renaissance.

Ce qui est certain, c'est que les habitants de Rodez résistaient encore aux barbares lorsque le royaume des Visigoths était fondé et s'étendait jusqu'à Bordeaux et même à Cahors. Cette résistance implique une valeur morale qui ne va guère de compagnie avec la dépravation des mœurs.

Lorsque saint Amans fut nommé évêque, il n'y avait à Rodez aucune église.

Y avait-il un lieu où l'on baptisait, *baptisterium*, selon une expression qu'on lit dans une lettre écrite par Sidoine Appollinaire, à Elaphe, prêtre de Rodez? On doit le supposer.

Saint Amans envoya, disent quelques notices, à Rome, son diacre Naamas pour demander à un architecte le plan d'une église.

Cette église fut construite sur l'emplacement de celle qui porte aujourd'hui le nom du saint prélat. Elle fut dédiée aux apôtres Pierre et Paul.

Naamas ne fut-il envoyé à Rome que pour prendre l'avis d'un architecte? Il est probable qu'il avait surtout pour mandat de faire parvenir jusqu'à l'empereur Honorius les plaintes qu'excitaient des contributions excessives. Ces doléances furent entendues, puisque l'histoire rapporte que saint Amans obtint un allégement des charges qui pesaient sur la contrée. Saint Amans remplit, en cette circonstance, les fonctions de *défenseur du peuple*, soit d'office, soit parce qu'il en était investi comme le furent plusieurs évêques de son temps. Cette fonction était un élément de l'organisation municipale de l'époque.

Lorsque les Visigoths purent s'emparer de Rodez, environ vingt ans après la mort de saint Amans, ils détruisirent l'église qu'il avait fait construire et massacrèrent saint Eustache, son successeur.

Ils autorisèrent plus tard la reconstruction de l'église qui ne tarda pas à être réédifiée.

Les Visigoths étaient ariens. Ils demeurèrent maîtres de Rodez pendant 61 ans, et ce temps leur suffit pour inculquer à nos pères leurs croyances religieuses. Ceux-ci devinrent même des ariens si zélés qu'ils chassèrent l'évêque Quintien, comme suspect d'avoir noué des relations avec Thierry, fils de Clovis, dans le but de rétablir l'orthodoxie dans sa ville épiscopale.

Saint Dalmas, successeur de Quintien, put, en 516, à une époque où Rodez dépendait encore du royaume des Visigoths, fonder une seconde église qui fut dédiée à la Vierge. Cette seconde église fut bâtie sur le terrain qu'occupe en ce moment le chœur de la cathédrale. L'évêque Deusdedit y transféra, au commencement du VII[e] siècle, le siége épiscopal. L'église de Saint-Pierre et Saint-Paul l'avait conservé pendant cent cinquante années.

A peine un demi-siècle s'était-il écoulé qu'elles ne furent ni l'une ni l'autre église épiscopale. Le siége de Rodez demeura, en effet, vacant dans l'intervalle de 670 à 838, c'est-à-dire pendant 168 ans, sans que l'histoire ait signalé la cause de cette longue vacance. Peut-être faut-il l'attribuer au malheur des temps !

L'auteur des *Mémoires sur le Rouergue*, l'abbé Bosc, a emprunté à un auteur contemporain le tableau suivant de cette triste époque (1) :

« Quand tout l'Océan, dit-il, aurait inondé les Gaules, il n'y aurait pas fait de si horribles ravages ; nos bestiaux, nos fruits et nos grains ont été enlevés ; nos vignes et nos oliviers détruits ; nos maisons ruinées ; et à peine reste-t-il encore quelque chose dans nos campagnes ; mais tout cela n'est que la moindre partie de nos maux. Depuis dix ans, les Vandales et les Goths font de nous une cruelle boucherie. Les châteaux bâtis sur les rochers, les villes les plus fortes, les bourgs situés sur les plus hautes montagnes, n'ont pu garantir leurs habitants de la fureur de ces barbares ; et l'on a été partout exposé aux dernières calamités. Ils n'ont épargné ni le sacré, ni le profane, ni la faiblesse de

(1) Tome I, p. 101.

l'âge, ni celle du sexe ; les hommes et les enfants, les gens de la lie du peuple, et les personnes les plus considérables, tous ont été, sans distinction, les victimes de leur glaive. Ils ont brûlé les temples ; ils en ont pillé les vases sacrés, et n'ont respecté ni la sainteté des vierges, ni la piété des veuves. Les solitaires n'ont pas éprouvé un meilleur sort. C'est une tempête qui a emporté indifféremment les bons et les mauvais, les innocents et les coupables. Le respect dû à l'épiscopat et au sacerdoce n'a pas exempté ceux qui en étaient honorés. Ces barbares leur ont fait souffrir les mêmes indignités et les mêmes supplices. Ils les ont enchaînés, déchirés à coup de fouets, et condamnés au feu, comme les derniers malheureux. »

Un ministre de l'Empereur disait naguère dans un discours mémorable : « Les barbares ont tout désorganisé, même l'esclavage. »

Ces paroles de Son Exc. M. Duruy sont parfaitement vraies. Mais quand la désorganisation fut complète, l'œuvre de la réorganisation commença. Il s'opéra alors, dans les profondeurs du monde moderne, la plus grande révolution sociale dont l'histoire fasse mention. Lorsque cette révolution eut été accomplie, l'esclave était devenu le serf de la glèbe. On n'en trafiquait plus comme d'un meuble sur le marché. Il était immeuble par destination. On le vendait comme un accessoire de la terre qu'il arrosait de ses sueurs. Cette servitude n'a cessé, pour le dire en passant, en Rouergue, qu'au XVe siècle (1).

Toutes les races étaient mêlées et confondues. On ne distinguait plus ni Celtes, ni Romains, ni Francs, ni Visigoths.

Les anciens dieux étaient oubliés. On ne connaissait plus que le Dieu des chrétiens. Notre ville avait perdu son vieux nom de *Segodunum*. Elle ne s'appelait plus que *Ruthena* dans le langage officiel, et *Roudez* ou *Rhodes* dans la langue vulgaire, langue douce, sonore et souple qui allait être illustrée par les troubadours.

Cette transformation si complète ne s'est opérée qu'au prix de grands déchirements, de grandes catas-

(1) Voir les *Mémoires* de l'abbé Bosc.

trophes. Si Rodez et le Rouergue n'ont pas conservé le souvenir de celles dont ils ont été le théâtre, les choses elles-mêmes en témoignent.

Il y avait dans cette contrée deux villes importantes, l'une au couchant et l'autre au sud-est de Segodunum. Carentomago et Condatemago.

Ces villes étaient encore debout, sous l'empereur Théodose, puisque le géographe Peutinger les porta sur sa carte. Elles ont disparu dans l'intervalle du Ve au Xe siècle; sans qu'on connaisse les auteurs de la destruction. Elle a été telle que c'est à peine si on a pu en retrouver les décombres (1).

Nous avons vu l'enceinte de Rodez occupant sous les Romains toute la colline. Le moment est venu où la ville entière est renfermée dans le Bourg et a perdu ainsi les trois quarts de son étendue. La cathédrale elle-même est hors de la ville.

Quelles mains ont fait toutes ces ruines? nul ne le sait.

On peut les imputer :

Aux Visigoths qui se sont rendus maîtres de Rodez en 472, en 512 et en 729;

Aux Francs qui en ont expulsé les Visigoths en 511 et en 533;

Aux Sarrazins qui s'en sont emparés en 725, sous la conduite d'Ambiza, l'un de leurs chefs, et ont été évincés par Eudes, duc d'Aquitaine.

Ce qui est certain, c'est qu'après s'être vus à la merci de la première horde barbare venue, les Ruthénois, qui ne pouvaient pas compter sur la protection des rois d'Austrasie, ni sur celle des rois de France dont ils ne furent les sujets que pour le paiement des impôts (2), se décidèrent à se protéger eux-mêmes. Ils s'entourèrent d'une enceinte fortifiée. Pour diminuer la dépense, ils dûrent rapprocher leurs maisons, réduire la largeur

(1) Il paraît démontré que le village de *Cranton*, dans la commune de Compolibat, s'élève sur les ruines de *Carentomago*.

(2) Le Rouergue fut détaché du royaume de France pour être incorporé au royaume d'Austrasie qui avait pour capitale Metz, quatre fois, savoir : de 534 à 561; de 575 à 628; de 656 à 673 et de 679 à 680. La durée totale de ces quatres époques est d'environ 98 ans.

des rues et celles des places. Ils préparèrent ainsi, à grands frais, les ravages de ces maladies effroyables qui, sous le nom de peste et de lèpre, les décimèrent pendant le moyen-âge.

Ces fortifications, qui étaient encore debout au XIVe siècle, leur servirent pour repousser, au IXe siècle, deux fois les Normands, et, à une époque plus récente, les Albigeois dont vint les délivrer le baron de Tenières.

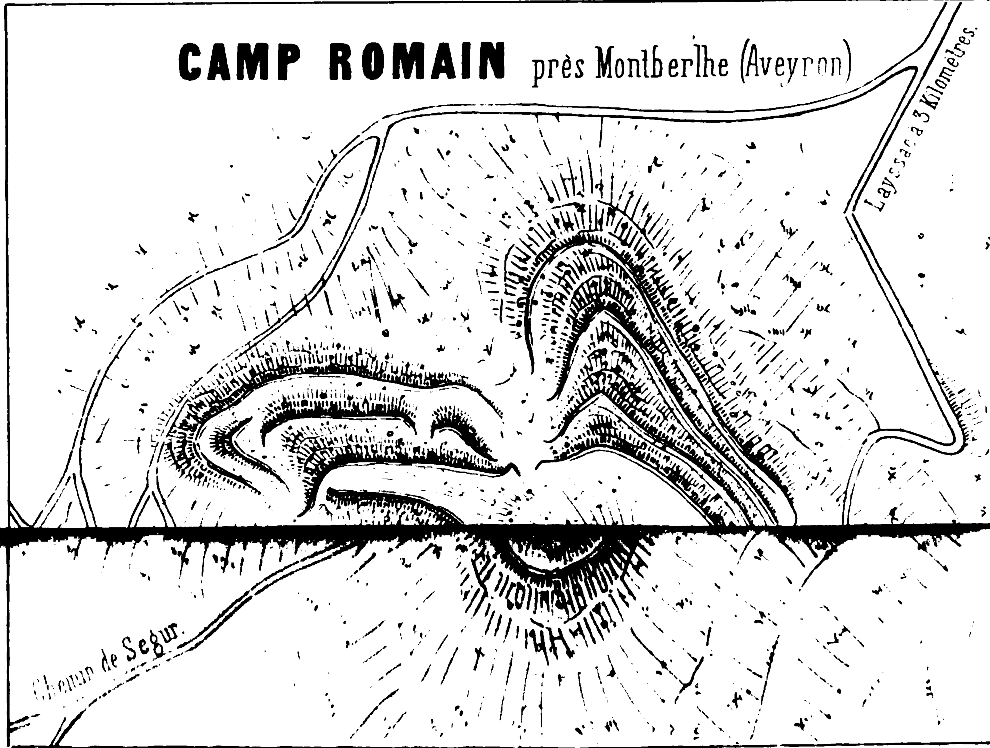
Le service rendu par ce puissant seigneur fut réputé si grand que la ville de Rodez s'obligea, dès-lors, à lui payer à lui et à ses successeurs, une rente de six florins d'or ; à lui euvoyer tous les ans six notables qui crieraient par trois fois dans son château (1) : « *Vivo Tenieros que nous a parats et defenduts dels Albijes;* » à faire sonner à la volée toutes les cloches de la ville lorsqu'il y ferait son entrée, à l'aller recevoir sous un dais hors des portes de la cité et à faire crier par un hérault, sur la plus haute tour : *Honneur à Tenières !*

S'il fallait tirer une conclusion de tout ce qui précède, je dirais : « Plaignons le sort des anciens Ruthénois, et remercions la Providence de nous avoir fait naître longtemps après eux. »

(1) Le château de Tenières était situé sur une éminence entre Saint-Symphorien et Sainte-Geneviève.

PL. 1

CAMP ROMAIN près Montberlhe (Aveyron)



LÉGENDE.

Longueur du Camp égale ....1200m.
Largeur du Camp 350m.
La superficie de l'enceinte proprement dite est de 45 hectares.
En supposant qu'il faille 10 mètres carrés par homme ce camp aurait pu contenir 45000 hommes. – Le périmètre du camp sans y comprendre les ouvrages de défense est de 45000 mètres
On pénètre dans le camp par 7 ouvertures de 6 à 8 mètres. – Une entrée au point **A** mesurant 30m de largeur est défendue par deux mamelons garnis de glacis, ressemblant à 2 bastions peu saillants.

VERNHES, Del

Lith. LOUP, Rodez

UXELLODUNUM

Par L. GUIRONDET, juge de paix.

PREMIER MÉMOIRE.

Dans sa savante Conférence, M. Lunet se pose cette question : « Où était Uxellodunum ? » Puis il la résout ainsi : « Il sera désormais difficile de soutenir, malgré » l'autorité de Champollion-Figeac, qu'Uxellodunum » était dans l'Aveyron, et que Capdenac occupe l'em- » placement de ce dernier boulevard de l'indépendance » Gauloise. » Enfin il ajoute : « Il paraît, au surplus, » établi, par un mémoire que le général Creuly a sou- » mis récemment à la commission de la topographie de » la Gaule, qu'Uxellodunum a existé dans la presqu'île » de Luzech, qui fait partie du département du Lot. »

Est-il bien vrai que le général Creuly ait résolu le problème, si problème il y a ? Je connais l'opinion par lui émise, et j'avoue que les raisons qu'il donne à l'appui ne me paraissent pas convaincantes. Il me semble qu'il fait trop bon marché du texte des *Commentaires*.

Mais d'abord je rectifierai une erreur de M. Lunet. M. Champollion n'a jamais avancé que Capdenac fût dans l'Aveyron. Il ne le pouvait pas. Il n'ignorait pas que Capdenac est dans le Quercy, et qu'Uxellodunum était dans le pays des Cadurques. Ce qui a pu tromper M. Lunet, c'est que, sur la rive gauche du Lot, il existe un hameau dit Gare de Capdenac, à cause sans doute du voisinage de cette localité.

Enfin il est une autre erreur qu'il importe de redresser, erreur commune à M. Lunet et à presque tous les savants.

On lit peu les vieilles traductions, surtout lorsqu'elles remontent à trois cents ans et qu'elles ne présentent aucun attrait sous le rapport du style. On s'occupera de nos vieux auteurs pour chercher dans leurs œuvres des expressions qui manquent aujourd'hui à notre langue et qu'il ne serait pas mauvais de lui restituer, et aussi pour marquer les progrès de notre littérature ; mais les vieux traducteurs on les met de côté, et on ne fait grâce qu'au naïf Amyot qui, du reste, le mérite à tous égards.

Cependant chez les vieux traducteurs on rencontre quelquefois des choses précieuses, et je ne serais pas étonné, je le crois même, que Champollion qui aimait et feuilletait les vieux livres eût puisé dans une vieille traduction des *Commentaires de César* que Capdenac occupe l'emplacement d'Uxellodunum.

En effet il existe une traduction in-4° des *Commentaires*, par Blaise de Vigenère, de la province de Bourbonnais, imprimée en 1589, à Paris, chez *Abel l'Angellier, au premier pillier de la grand'salle du palays* et enrichie de savantes notes.

Une de ces notes a trait au dernier boulevard de l'indépendance Gauloise. Le traducteur y donne un plan d'Uxellodunum avec la tour et le rempart que César fit dresser pour dominer la fontaine qui alimentait la ville dont il faisait le siège. Ce plan figure aussi cette fontaine ainsi que les tonneaux de poix, de suif et de bardeau que les assiégés lançaient contre les ouvrages de César pour les détruire.

Le traducteur dit dans sa note : « Cette ville d'Uxel-
» lodunum, selon Marlian et la plus commune opinion,
» est prise pour ce qu'on appelle Cadenac en Quercy.»

Il y a plus de 300 ans que le site d'Uxellodunum était trouvé. Champollion n'a donc pas fait cette découverte. Il est fâcheux qu'il ait laissé s'accréditer une erreur dont il profitait. N'était-il pas assez riche de son fonds sans s'attribuer ce qui appartenait à autrui ?

La commune opinion, il y a bien des siècles, fixe à Capdenac l'emplacement d'Uxellodunum. Elle n'est pas la science, c'est vrai : pourtant il faut en tenir compte. Elle ne s'est pas établie sans quelque donnée. Est-ce que l'action rigoureuse de César envers les assiégés n'aurait pas servi de base à cette opinion ? Un peuple

qui a été mutilé ne garde-t-il pas souvenir d'un acte dont il a été victime ?

La tradition a pu s'altérer, puisque l'on prétend que César a fait couper le nez aux habitants d'Uxellodunum, tandis que les *Commentaires* parlent des mains ; mais, toute altérée qu'elle est, ne laisse-t-elle pas entrevoir la vérité ? Il fallait une étymologie à Capdenac. Le peuple, qui ne lit pas les livres de César, avait entendu parler d'un supplice infligé à ses pères. Il n'a rien trouvé de mieux à dire que Capdenac doit son nom à un ordre cruel de couper le nez (*cap del naz*) aux derniers défenseurs de l'indépendance des Gaules.

Quoiqu'il en soit, il y a une tradition ; on ne la rencontre pas dans la presqu'île de Luzech ; elle n'existe qu'à Capdenac. Cette tradition ne manque pas de valeur.

Et qu'on ne pense pas que l'emplacement d'Uxellodunum n'ait pas été contesté à Capdenac.

Il y a trois cents ans que l'évêque de Dax et l'abbé de l'Isle, deux frères de la maison de Noailhes, érudits très-distingués, prétendirent qu'Uxellodunum était situé sur la Dordogne, près de Martel, à un endroit qu'on appelait en patois *lou puech d'Euxollu*, tertre d'Euxollu. Ils avaient, disaient-ils, découvert la fontaine que César fit couper et la tranchée que pratiquèrent les Romains en cette circonstance. Leur opinion ne fit pas fortune.

Aujourd'hui ce n'est plus sur la Dordogne, c'est dans la presqu'île de Luzech que l'on place Uxellodunum.

Mais dans ce lieu a-t-on trouvé ces rochers escarpés sur le sommet desquels cette ville était assise ? (*Omnes oppidi partes præruptissimis saxis esse munitas)*. A-t-on désigné les endroits élevés où Caninius établit trois camps ? (*Tripartito cohortibus divisis trina excelsissimo loco castra fecit.)*

Avant de combattre Marlian, de Vigenère, Champollion et la commune opinion, a-t-on bien étudié l'emplacement de Capdenac et les alentours ?

S'est-on rendu compte de l'intérêt qu'avait Luctérius d'occuper précisément un point comme celui qui est contesté ?

Essayons, avec le livre d'Hirtius, continuateur de César, de démontrer qu'Uxellodunum ne pouvait être que là où est Capdenac.

Après la défaite de Vercengetorix et la prise d'Alésia, plusieurs peuples de la Gaule se liguèrent pour recommencer la lutte. Afin d'éparpiller les forces des Romains, la levée de boucliers eut lieu dans divers pays, chez les Carnutes (pays Chartrain), chez les Bellovaques (peuple du Beauvoisis), chez les Rémois, etc., etc. Les Arvernes, les Ruthènes et les Cadurques étaient en armes ; car ils savaient que Luctérius et Drapès, de Sens, tenaient la campagne.

César avait bien envoyé Caninius Rébilus à la tête d'une légion dans le pays des Ruthènes ; mais, cette légion étant insuffisante, il fallut la renforcer d'une seconde. En outre César, qui avait compris l'étendue du danger, donna plus tard l'ordre à Caïus Fabius d'aller rejoindre Caninius avec vingt-cinq cohortes. Luctérius et Drapès s'étaient jetés dans le pays des Lémovices (Limousin) pour encourager la révolte des Pictous (peuple du Poitou) contre les Romains et aussi pour prêter main-forte à Dumnacus qui tenait assiégé dans Limon (Poitiers) Duracius, l'ami de César.

Mais Caninius avait devancé les deux chefs Gaulois qui furent pourchassés par ce lieutenant et ses légions, et qui gagnèrent le Quercy où Luctérius avait jadis joué un rôle.

On ne conteste pas, on ne saurait d'ailleurs le contester, que le dernier combat pour l'indépendance Gauloise ait été livré dans le pays des Cadurques. Le texte des *Commentaires* est trop clair. (*Consistunt in agris Cadurcorum. Ibi cùm Lucterius apud suos cives quondam integris rebus multùm potuisset, semperque auctor novorum consiliorum magnam apud Barbaros auctoritatem haberet, oppidum Uxellodunum, quod in clientelâ fuerat ejus, naturâ loci egregiè munitum, occupat suis et Drapetis copiis, oppidanosque sibi conjungit*).

Luctérius avait eu autrefois un grand crédit dans cette contrée ; il y avait acquis une grande autorité, ce qui lui facilita le moyen de se saisir d'Uxellodunum, ville très-forte par son assiette qui avait été sous sa protection ; il en mit les habitants dans ses intérêts.

Mais sur quel point du Quercy se trouvait Uxellodunum ? Ici se forme un désaccord que le mémoire du général Creully a rendu plus sérieux.

Eh bien ! que l'on fasse une saine application des textes d'Hirtius, et l'on verra que l'emplacement de Capdenac est décrit d'une manière fidèle par le continuateur de César.

Capdenac ou l'ancienne Uxellodunum est sur un rocher escarpé de toutes parts. (*Omnes oppidi partes præruptissimis saxis esse munitas*). —Le Lot traverse la petite plaine qui environne presque de tous côtés le rocher sur lequel s'élève Capdenac. (*Flumen infimam vallem dividebat, quæ penè totum montem cingebat in quo positum erat præruptum indiquè oppidum Uxellodunum*). Le lit où il coule est bas. (*Hoc avertere loci naturâ prohibebat : sic enim imis radicibus montis ferebatur, ut nullam in partem, depressis fossis, derivari posset*). — La descente de Capdenac au Lot est difficile et escarpée. (*Erat autem oppidanis difficilis et præruptus eo descensus*).

Peut-on, je le demande, trouver dans le Quercy un point auquel s'appliquent avec plus d'exactitude les textes que je viens de citer ?

Je poursuis les rapprochements.

Caninius arrive devant Uxellodunum probablement par la vallée du Lot ; mais la ville est imprenable ; il n'est pas aisé aux troupes d'y monter quand même il n'y aurait eu personne pour la défendre. (*Quò defendente nullo, tamen armatis adscendere esset difficile*). Il a appris que les habitants y avaient enfermé quantité de bagage et qu'ils ne pouvaient l'en faire sortir assez secrètement, pour qu'il ne tombât pas entre les mains de ses cavaliers et même de ses légions. Il partage ses cohortes en trois corps, les poste sur les trois plus hautes montagnes d'alentour et leur fait tirer une ligne de circonvallation autour de la place. Il suivait le plan d'attaque de César au siége d'Alésia.

Que l'on se donne la peine d'examiner les environs de Capdenac, et l'on verra, soit sur la rive gauche, soit sur la rive droite du Lot, des lieux élevés où Caninius pouvait établir des camps d'observation.

Tout d'abord j'avais pensé que Lieucamp, qui est situé dans le canton d'Asprières, sur un plateau d'où l'on aperçoit Capdenac, avait été un des trois points choisis par Caninius pour surveiller les mouvements des

assiégés. Un examen plus approfondi des *Commentaires* ne me permet plus de le croire. Lieucamp est à dix mille pas, c'est-à-dire dix kilomètres de Capdenac. Les postes eussent été trop éloignés les uns des autres, la ligne de circonvallation se fût étendue dans un trop large rayon, et le lieutenant de César, disséminant ses forces, aurait manqué le but auquel il tendait. Il n'avait avec lui que quelques fantassins de la Germanie et deux légions chacune composée de 4,200 hommes et divisée en dix cohortes. Il fallait que les postes fussent assez rapprochés pour que le secours fût prompt en cas d'attaque.

Le plan de Caninius était de nature à inquiéter la ville Gauloise. Ceux qui la défendaient se souvinrent du sort d'Alésia, Luctérius surtout qui s'y était trouvé. Aussi songea-t-il à ravitailler la place dans l'espoir que, les vivres ne manquant pas, le siège traînerait en longueur, que les troupes Romaines se décourageraient et que dans l'intervalle César verrait expirer son commandement.

Il est résolu qu'on laissera 2,000 hommes dans la ville et que le reste des troupes ira chercher des vivres. La sortie s'effectue pendant la nuit, et, au bout de quelques jours, Luctérius et Drapès reviennent chargés de blé que leur ont fourni les Cadurques soit de gré, soit de force. (*Ii paucos dies morati, ex finibus Cadurcorum qui partìm re frumentariâ sublevare eos cupiebant, partìm prohibere quominus sumerent non poterant, magnum numerum frumenti comparant).*

Les soldats qui défendaient Uxellodunum attaquent quelquefois, la nuit, les forts des Romains; ce qui empêche Caninius d'achever sa circonvallation, de peur de n'avoir pas assez de monde pour la défendre et de mettre des corps de garde trop faibles en tant d'endroits. (*Quam ob causam Caninius toto oppido munitiones circumdare moratur, ne aut opus effectum tueri non possit, aut plurimis in locis infirma disponat præsidia).*

Quel point du territoire des Cadurques a fourni le blé recueilli par Luctérius et Drapès? Nous n'hésitons pas à dire que c'est la vallée du Lot, la riche et fertile plaine

de Livinhac-le-Bas, de Saint-Julien-d'Empare, de Balaguier, de Loupiac qui appartiennent au canton d'Asprières (Aveyron) et qui faisaient partie du pays des Cadurques.

Les Ruthènes, limitrophes du Lot, n'ont pas dû rester étrangers à l'approvisionnement.

Luctérius et Drapès ont suivi la direction du Lot, sont entrés dans le canton de Villeneuve (Aveyron) et ont traversé, pour regagner la ville que bloquait Caninius, les communes de Salles-Courbatiès, de Naussac et de Sonnac, canton d'Asprières. Ils ont parcouru le nord-ouest, le nord, le sud-ouest, le sud et le centre de ce canton.

Leur provision faite, Drapès et Luctérius viennent camper à 10,000 pas (10 kilomètres) d'Uxellodunum. (*Decem millibus passuum.*) Où? Dans la commune de Sonnac qui était du pays des Cadurques, sur un plateau où est aujourd'hui Lieucamp, *locus campi*, suivant quelques étymologistes, *levis campus*, selon M. de Gaujal. De ce plateau, qui est à 10,000 pas de Capdenac, on voyait Uxellodunum. Drapès reste à la garde du camp avec une partie des troupes, et Luctérius se charge de la conduite du convoi. Vers quatre heures après minuit il se dirige par des chemins étroits et à travers bois vers la ville assiégée pour y faire entrer les approvisionnements. Une fois dans la place, il aurait, sans doute, averti Drapès par des signaux que l'entreprise avait été couronnée de succès.

Malheureusement pour Luctérius, les sentinelles Romaines ont entendu du bruit; l'éveil est donné et Caninius tombe, vers le point du jour, sur le convoi qui, surpris de cette attaque imprévue, se retire vers son escorte; mais les Romains fondent sur elle, font main basse sur tout, et Luctérius se sauve avec quelques hommes sans pouvoir regagner le camp.

Quelques prisonniers indiquent à Caninius le lieu où est posté Drapès. Il y accourt avec une légion, après avoir ordonné à son infanterie Germaine et à sa cavalerie de prendre les devants.

Les Gaulois étaient campés au bord d'une rivière, la Diège, au-dessous du plateau de Lieucamp (*Cognoscit castra eorum, ut Barbarorum fert consuetudo*,

relictis locis superioribus, ad ripas flumini esse demissa) ; ils en sont aux mains avec l'infanterie Germaine et la cavalerie de Caninius. Celui-ci arrive, donne le signal, les cohortes fondent de tous côtés, le lieutenant de César s'empare du plateau et Drapès est fait prisonnier.

Tout porte à croire que c'est ce plateau de Lieucamp que les cohortes de Caninius ont pris. La distance qui le sépare de Capdenac est celle du texte d'Hirtius, puis le nom qu'il a reçu, *locus campi*, *levis campus*, Lieucamp, comme on voudra, et enfin les ossements que diverses fouilles ont amenés à sa surface, viennent à l'appui de cette croyance.

César apparaît à l'improviste devant Uxellodunum avec toute sa cavalerie. Il voit la circonvallation achevée, de sorte qu'il n'y a pas moyen d'abandonner le siège. La place est pourvue de vivres ; il entreprend de retrancher l'eau aux assiégés. Ceux-ci ne peuvent, sans péril, descendre jusqu'au Lot si les troupes Romaines s'y opposent. César poste des archers et des frondeurs avec des machines de guerre aux endroits où la descente est la plus facile. Les assiégés ne peuvent aller puiser de l'eau à la rivière.

Une fontaine sort du pied des murs de la ville au point où le Lot ne l'environne pas et qui pouvait avoir 300 pieds de largeur. (*Ubi magnus fons prorumpebat ab eâ parte quæ, ferè pedum trecentorum intervallo, fluminis circuitu vacabat*). César, qui s'est déterminé à en couper la source, fait élever dans ce quartier qui est au sud et au sud-est de Capdenac une tour à dix étages sur une plate-forme de neuf pieds de hauteur pour dominer la fontaine. En même temps ses soldats, à la faveur de mantelets qui les mettent à l'abri des coups des assiégés, creusent des souterrains pour parvenir à la source. Les Gaulois ont compris le dessein de César ; aussi font-ils des efforts énergiques pour le traverser. Du haut de la montagne, ils font rouler sur ses ouvrages des tonneaux de poix, de suif et de bardeau. Partout où ses tonneaux s'arrêtent, ils embrasent terrasses et mantelets. Les assiégés exécutent une vigoureuse sortie pour empêcher d'éteindre le feu. On combat avec acharnement; mais la situation du lieu donne

l'avantage aux Gaulois. César qui a vu plusieurs des siens blessés, use de stratagème. Il feint de vouloir prendre la ville d'assaut ; ses cohortes montent de toutes parts ; les habitants d'Uxellodunum courent à la défense des murs, ce qui fournit aux soldats de César le moyen d'éteindre le feu ou d'empêcher l'incendie de se communiquer.

Uxellodunum résiste avec opiniâtreté ; mais on arrive à la source, on la coupe, la fontaine tarit. Les animaux meurent, les hommes meurent, la ville se rend et l'indépendance des Gaules expire.

Luctérius n'avait aucun avantage à se retrancher dans la presqu'île de Luzech ; il avait, au contraire, le plus grand intérêt à occuper l'assiette de Capdenac.

La presqu'île de Luzech est située à peu près au centre du pays des Cadurques, dont les uns sans doute favorisaient la résistance du lieutenant de Vercengétorix, mais dont un grand nombre aussi lui était opposé. Il eût été trop éloigné des peuples qui pouvaient lui fournir des secours, et chez lesquels il espérait trouver un asile en cas d'insuccès. Cerné de tous côtés, il aurait couru risque de tomber entre les mains de César.

Le danger était moindre à Capdenac ; là, l'espoir d'être soutenu par les peuples limitrophes était plus grand. En effet Capdenac est sur la limite du Quercy, du Rouergue et de l'Auvergne.

Les Arvernes et les Ruthènes étaient frémissants. Si le siége se prolonge jusqu'à l'expiration du commandement de César, Cadurques, Ruthènes, Arvernes se soulèveront, et alors même que le commandement serait continué au vainqueur des Gaules, si l'armée Romaine est tenue en échec par une lutte longue et opiniâtre, l'exemple sera funeste et César se trouvera au milieu d'un pays en armes.

Les circonstances furent défavorables à Luctérius. Surpris par Caninius, lorsque celui-ci attaqua le convoi qui apportait des vivres à Uxellodunum, il ne put regagner ni cette ville ni le camp de Drapès ; mais l'Arvernie était proche ; il s'y réfugia. Il aurait peut-être soulevé les Arvernes, sans Epasnactus qui, traître à la cause Gauloise, le livra, pieds et poings liés, à César.

Les Ruthènes, les Gabales, les Lémovices se seraient

joints aux Arvernes, et la plaine du Lot aurait été témoin d'une de ces grandes batailles où les uns auraient combattu pour recouvrer leur indépendance, les autres pour maintenir leur conquête.

Je me résume.

1° L'opinion attribuée à Champollion-Figeac date de plusieurs siècles et c'était alors la commune opinion.

2° Les textes d'Hirtius s'appliquent d'une manière exacte à Capdenac et à ses alentours.

3° En fixant à Capdenac l'emplacement d'Uxellodunum, on trace sans peine la marche suivie à travers la plaine du Lot par Luctérius pour ravitailler la place ;

On désigne aisément le lieu où Caninius défit Drapès ;

On indique le point où César fit élever le *vallum* ou rempart et la tour à dix étages ;

4° Enfin l'intérêt de Luctérius était d'occuper non la presqu'île de Luzech, mais l'assiette de Capdenac.

Je n'ai pas été guidé dans mon travail par un sentiment de patriotisme local, puisque Uxellodunum n'appartenait pas au pays des Ruthènes.

Il m'a semblé que ceux qui disputaient à Capdenac l'emplacement d'une ville qui poussa le dernier cri de liberté dans les Gaules faisaient fausse route. La vérité historique seule m'a porté à les réfuter. Y suis-je parvenu ? Je le crois.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

L'opinion émise par le général Creully, au sujet d'Uxellodunum, paraît abandonnée. Il est démontré que Luzech n'est pas le site de la ville gauloise. Mais voici une autre localité qui réclame.

Au mépris de la tradition et des textes, Puy-d'Issolu, par la voix de MM. Cessac et Bertrandi, vient contester à Capdenac l'honneur d'avoir été le dernier boulevard de l'indépendance des Gaules.

La prétention des dissidents n'est pas nouvelle ; il y a trois cents ans qu'elle s'est produite, et elle n'a pas fait son chemin.

En effet, nous lisons ceci dans les notes dont Vigenère a enrichi sa traduction des *Commentaires* qui fut imprimée à Paris chez Abel l'Angellier, en 1589.

« Cette ville d'Uxellodunum, selon Marlian et *la plus » commune opinion*, est prise pour ce qu'on appelle » Cadenac en Quercy. Toutesfois j'ay esté adverti de » Messieurs l'évesque de Dacqs, et l'abbé de l'Isle, » deux frères de la maison de Nouaïlles, qui ont esté » ambassadeurs à Constantinople ; gentils hommes » d'entendement et sçavoir, et qui ont fait de bons ser- » vices à ceste coronne, qu'assez près de Martel, sur » la rivière de Dordoigne, y a un lieu qui s'appelle en- » core pour le jour d'huy en langage du païs *Lou puech » d'Uxollu*, comme qui dirait le puy ou tertre d'Uxol- » lou, ou est encore ceste fontaine que les Romains » coupèrent aux assiégés ; et la trenchée qui y fut » faite en cas pareil toute apparente (mais cela est un » peu suspect) avec toutes les autres particularités et » marques que disait Oppius, mesmement qu'il n'y a » pas de la jusqu'en Lymosin, qu'ils prennent *pour les*

» *Cadurques*, plus d'une lieue ; ce qui convient tant
» à ce qu'il dit, *in finibus Cadurcorum*, qu'à la proxi-
» mité des noms ; de quoy je ne les ay pas voulu dé-
» frauder. »

Comme on le voit, MM. Cessac et Bertrandi ont repris en sous-œuvre la thèse des deux frères de la maison de Noailhes, thèse à laquelle ne s'est pas arrêté Vigenère, malgré l'érudition et le savoir des deux personnages distingués qui la soutenaient. Il n'a pas même voulu prendre la peine de les *défrauder* de leur idée, tant elle lui paraissait futile et suspecte, en présence de l'opinion ancienne et générale qui fixait à Capdenac l'emplacement de la ville gauloise, et aussi des conditions que présentait cette localité du Quercy.

Depuis trois cents ans l'opinion a été invariable, et hormis d'Anville et le père Gibrat, qui faisait la cour à la maison de Noailles, les historiens, les savants, les géographes, Anquetil, Michelet, Champollion, Malte-brun, etc., etc., ne se sont pas écartés de la manière de voir de Marlian, de Vigenère, et n'ont pas voulu rompre avec la tradition et l'opinion commune.

Comment MM. Cessac et Bertrandi ont-ils tenté de donner tort aux siècles et à la science?

Ont-ils pour eux la tradition? Non.— Les textes? Non.

Pourquoi s'obstinent-ils donc à frapper une monnaie qui ne peut avoir de cours?

Est-ce que l'on trouve à Puy-d'Issolu ces rochers escarpés sur le sommet desquels s'asseyait Uxellodûm? (*Omnes oppidi partes prœruptissimis saxis esse munitas*) — Non.

Puy-d'Issolu a-t-il une assiette à laquelle puisse s'appliquer le texte d'Hirtius, *naturâ loci egregie munitum*? — Non.

Est-ce qu'il eût été impossible à des soldats armés d'y monter? (*quò, defendente nullo, tamen armatis adscendere esset difficile*) — Non.

La Dordogne ou la Tourmente ou la Sourdoire (car il y a trois cours d'eau au lieu d'un seul) traverse-t-elle une petite plaine qui environne presque de tous côtés Puy-d'Issolu ? *Flumen infimam vallem dividebat quæ pene totum montem cingebat in quo positum erat prœruptum undiquè Uxellodunum* — Non.

Ces rivières coulent-elles dans un lit si bas qu'il y aurait eu une difficulté insurmontable à creuser des fossés assez profonds pour y faire écouler une d'elles ? (*hoc avertere loci natura prohibebat*) — Non.

La descente de Puy-d'Issolu à la Dordogne ou à la Tourmente ou à la Sourdoire est-elle si escarpée et si difficile que ses habitants n'auraient pu, sans péril, aller y puiser de l'eau ? *Erat autem oppidanis difficilis et prœruptus eo descensus*) — Non.

Deux mille soldats auraient-ils été capables de défendre Puy-d'Issolu contre les attaques des Romains ? — Non.

Est-il aisé de désigner aux alentours des points élevés pour les trois camps que forma Caninius ? — Non.

Indique-t-on les lieux qui ont fourni du blé à Luctérius et à Drapès ? Oui ; dans le Limousin, comme le faisaient l'évêque de Dax et l'abbé de l'Isle. Mais le Limousin n'est pas le pays des Cadurques, et le texte est si clair qu'on ne saurait prendre l'un pour l'autre : *In finibus Cadurcorum qui partìm re frumentariâ sublevare eos cupiebant*. *Qui* se rapporte à *Cadurcorum* et non à *finibus*.

A-t-on découvert sous les murs de Puy-d'Issolu, *sub ipsius oppidi murum*, la fontaine qui alimentait Uxellodun ? — Non.

Et en supposant la découverte de cette fontaine, y a-t-il, du point où elle jaillit jusqu'à la rivière, un intervalle de 300 pieds ? (*Fere pedum trecentorum intervallo.*) — Non.

La fontaine, dans le cas où elle existe *sous le mur* de Puy-d'Issolu, est-elle si élevée que, pour en dominer le *fastigium*, une tour à dix étages, de 90 pieds de hauteur, posée sur un *agger* de 9 pieds, était nécessaire ? — Non.

Enfin, les adversaires peuvent-ils indiquer, à 10,000 pas environ de Puy-d'Issolu, un lieu où auraient campé Luctérius et Drapès, en regagnant Uxellodun ? — Non.

Si ces conditions essentielles manquent à Puy-d'Issolu pour devenir la ville gauloise, que nous importent une galerie mise à nu par des fouilles et des objets d'une nature toute romaine que ces fouilles ont amenées. Est-ce qu'on ne rencontre pas dans d'autres localités

des galeries de ce genre pour une conduite d'eau, et des objets d'un caractère tout romain ?

Que Puy-d'Issolu ait été occupé par les soldats de César, après la prise d'Uxellodunum, et lorsque le vainqueur des Gaules envoya deux légions en quartier d'hiver sur les frontières des Lémovices et des Cadurques. c'est possible; c'est même probable. Quoi d'étonnant que Caninius, pour tenir en respect les Lémovices, les Cadurques et les Arvernes, ait rappelé à ces peuples le supplice d'Uxellodun, en donnant un nom analogue au tertre nommé Puy-d'Issolu ? Non. Une galerie et quelques objets romains ne sauraient être un argument en faveur de Puy-d'Issolu. Il faut, pour qu'il dispute avec avantage à Capdenac le site d'Uxellodunum, que les textes d'Hirtius lui soient applicables, ainsi qu'à ses alentours, et ils ne le sont pas. Les dissidents passent à pieds joints sur ces textes, ou ils les torturent. Ils affectent pour eux un dédain superbe qui ne convient pas à la matière en discussion et que repousse une critique saine et loyale. Ils se retranchent dans des arguties pour entamer Capdenac. Mais leurs efforts viennent se briser contre la tradition et les textes.

La tradition ! Elle existe à Capdenac qui a gardé souvenir du supplice infligé à ses pères, derniers défenseurs de l'indépendance des Gaules ; on ne la rencontre pas à Puy-d'Issolu. Les textes ! Ils s'appliquent d'une manière exacte à Capdenac et à ses alentours, à tel point qu'il n'y a pas à s'y méprendre.

On élève quelques difficultés.

§ 1er. — Et d'abord l'emplacement de Capdenac pouvait-il contenir 10,000 hommes et provisions et bagages ? Drapés a groupé auteur de lui 5,000 fuyards après la défaite de Dumnacus. *(Non amplius hominum quinque millibus ex fugâ collectis.)*

Luctérius avait aussi des hommes sous ses ordres. On n'exagère pas en en portant le nombre à 3 ou 4,000. Il faut ensuite tenir compte de la population d'Uxellodun. L'on arrivera à 9 ou 10,000 hommes ; puis les bagages et les provisions. *(Magna autem impedimenta.)*

Si l'on ne considère que la surface de Capdenac, l'objection ne manque pas peut-être d'un certain poids.

Mais ce n'est pas un camp. M. Morin, conducteur très intelligent, qui a été chargé de diriger les fouilles à Capdenac, a fait observer, d'après des notes stratégiques de Napoléon Ier, qu'il n'y avait dans les camps romains, y compris hommes, chevaux, vivres, fossés, palissades et retranchements, que trois toises par homme.

« Or, dit-il, comme dans une ville on peut plus facile-
» ment entasser et loger vivres, hommes et provisions,
» il faudra par homme tout au plus le quart de place
» qu'il faudrait en rase campagne, où il n'y a évidem-
» ment d'autre étage que le rez-de-chaussée, soit le
» quart de trois toises ou trois mètres par homme,
» et 30,000 mètres carrés pour 10,000 hommes. »

Eh bien, Capdenac offre largement cette condition. L'argument est donc sans valeur.

§ 2. — L'on objecte que trois lieux élevés pour trois camps d'observation sont inutiles en présence du texte *excelcissimo loco*.

Nous disons, nous, que c'est très essentiel. Sans doute cet *excelcissimo loco* conviendrait à ceux qui, à tout prix, voulant ravir à Capdenac l'avantage d'être l'ancienne Uxellodunum, sont dans l'impuissance de désigner trois lieux différents aux alentours de la localité qu'ils patronnent. Qui ne voit qu'Hirtius, en se servant du singulier, a employé une synecdoque? Est-ce que la pluralité des camps n'entraîne pas la pluralité des lieux? Si les cohortes sont postées sur un seul point, pourquoi les diviser en trois camps? Que pouvait gagner le commandement à une telle division? Pour éparpiller les forces en trois endroits différents, il fallait une raison stratégique. Eh bien! cette raison est dans le texte.

Il est indispensable de surveiller les mouvements des assiégés pour qu'il leur soit impossible de faire sortir de la ville la quantité de bagages qu'ils y ont enfermée. Cette surveillance, à cause du site d'Uxellodunum, nécessite des camps dans des lieux divers. L'essentiel est qu'ils ne soient pas trop éloignés les uns des autres afin de se prêter un appui mutuel. Aussi la ligne de circonvallation autour de la place ne doit-elle pas s'étendre

dans un trop vaste rayon, parce que le nombre des troupes que Caninius avait sous ses ordres ne le permettait pas. (*Ne aut opus effectum tueri non possit, aut plurimis in locis infirma disponat præsidia.*)

Ces camps, nous les placerons, deux sur la rive gauche du Lot pour dominer cette rivière, la plaine et l'embouchure de la Diége. L'un de ces camps sera le plateau de Livinhac-le-Bas, qui porte encore le nom de *los camps* (les camps), et qui est en face et à proximité de Capdenac.

Le troisième, au nord et au nord-ouest de la ville gauloise, sur la montagne de La Roque, qui avoisine la partie la moins inaccessible d'Uxellodunum et qui n'en est pas séparée par le Lot. Le voisinage de ces deux derniers camps explique pourquoi Luctérius et Drapès sortent de l'oppidum, pendant la nuit, pour le ravitaillement de la place. Ils évitent les postes des Romains ; ils auraient manqué leur but. Pendant leur expédition, ceux qui défendaient la ville font des sorties nocturnes pour détourner l'attention des Romains.

Quelques traducteurs ont appliqué à Luctérius et à Drapès le texte : *Nonnunquam autem expeditionibus nocturnis cartella nostrorum adoriuntur.* Il nous semble qu'il se rapporte plutôt à *oppidani;* car, ainsi que nous l'avions dit, les deux chefs gaulois ne devaient pas donner l'éveil sur leur entreprise. Du reste, Vigenère a compris ce texte comme nous, puisqu'il l'a traduit en ces termes : « Ceux de la ville cependant ve-
» naient par nuict de fois à autre assaillir les tours et
» rempars des nostres. »

Les attaques étaient principalement dirigées contre le camp de la Roque, car Uxellodunum n'avait à craindre que du côté de l'ouest, du nord-ouest et du nord. Tous les efforts de ses défenseurs devaient tendre à empêcher les Romains de se rapprocher des murs. C'est à ce point que se trouve un hameau appelé en langue du pays *Bataillou*, probablement parce qu'il a été le théâtre de quelque combat. *Bataillou*, petite bataille.

C'est encore dans cette direction et à quelque distance de Capdenac que l'on rencontre un lieu où s'élevait sans doute un tourillon des assiégeants et qu'on nomme en patois *tourèno*, par altération de *tourèlo*, petite tour.

Près de cette tour, les habitants de Capdenac désignent un point sous le nom de tranchée de César.

§ III. — Peut-on indiquer le lieu où ont campé Luctérius et Drapès en regagnant la ville que bloquait Caninius ?

Sans nul doute. Les chefs Gaulois, ainsi que nous l'avons dit dans notre premier mémoire, ont parcouru la vallée du Lot, la riche et fertile plaine de Livinhac-le-Bas, de Saint-Julien-d'Empare, de Loupiac, de Balaguier, pour le ravitaillement de la place assiégée. Ne perdons pas de vue que, si quelques Cadurques leur fournissent du blé, parce qu'ils favorisaient leur résistance, d'autres, au contraire, leur étaient hostiles. (*Partem prohibere quominus sumerent non poterant*). Pour tirer des approvisionnements de ceux-ci, il fallait employer la force. Si, en rentrant à Uxellodunum, les Gaulois étaient revenus sur leurs pas, n'auraient-ils pas eu à redouter des obstacles qui auraient paralysé leur marche et qui auraient donné l'éveil aux Romains ? Ils devaient donc prendre une autre voie ; ils le firent en suivant la vallée que traverse le chemin de fer, c'est-à-dire en parcourant les communes de Salles-Courbatiès, de Naussac et de Sonnac. Leur marche à travers ces diverses communes donne une explication satisfaisante du texte : *Ii paucos dies morati.*

Les Gaulois ont pour guides des habitants d'Uxellodunum qui connaissent le pays : mais la prudence commande de ne pas avancer jusqu'aux postes ennemis et de profiter de la nuit pour arriver à un point favorable.

Luctérius et Drapès s'arrêtent sur le plateau de Lieucamp d'où l'on aperçoit Uxellodunum.

La distance du plateau de Lieucamp à celui de Capdenac correspond-elle au texte d'Hirtius : *Non longiùs ab oppido decem millibus passuum ?*

Si l'on adopte l'opinion de ceux pour qui mille pas romains sont l'équipollent d'un kilomètre, point de difficulté. Mais l'on nous dit : mille pas romains ou le mille valent 1,400 mètres ; les recherches les plus récentes et les plus rigoureuses évaluent même le mille à 1,479 mètres 26 centimètres. Le premier chiffre four-

nit 14 kilomètres ; le deuxième, 14 kilomètres 792 mètres 60 centimètres.

Eh bien, il est impossible d'admettre soit l'un, soit l'autre. L'on placerait trop loin le lieu où ont campé les chefs Gaulois. En effet, il s'agit de faire passer les vivres à travers les postes ennemis. Sans doute, pour ne pas éventer l'entreprise, il est bon de n'être pas trop près de ces postes ; mais aussi, pour la réussite, faut-il ne pas se tenir trop loin de la place qu'on veut ravitailler.

Lieucamp présente toutes les conditions voulues. D'abord, au-dessous du plateau, la rivière de la Diège, sur les rives de laquelle peuvent en sûreté camper les Gaulois. (*Cognoscit castra eorum, ut barbarorum fert consuetudo, ad ripas fluminis esse demissa*). Il sera facile à Luctérius de gagner à travers bois un endroit propice, et, du plateau, Drapès pourra voir les signaux qui lui annonceront l'arrivée des approvisionnements dans Uxellodun.

Enfin, le texte vient à l'appui de notre thèse.

Environ à la 10e heure de la nuit, Luctérius se met en marche, avec son convoi, par des chemins peu larges et boisés. (*Sylvestribus angustiisque itineribus*). C'est la gorge de la Diège. Il est surpris au point du jour par Caninius (*Sub ipsam lucem*). Les postes de ce dernier étaient à 4 ou 5 kilomètres de la ville assiégée. Dans quel espace de temps Luctérius a-t-il franchi l'intervalle qui séparait le plateau où Drapès était resté à la garde des vivres de l'endroit où les Romains tombèrent sur le convoi ?

Remarquons que le ravitaillement de la place n'a dû s'effectuer qu'après l'entrée de la récolte, c'est-à-dire à la fin de juillet ou au commencement d'août. Les nuits sont moins longues. D'après le mode de compter des Romains, la 10e heure, dans cette saison, correspond à environ trois heures et demie. Les traducteurs disent quatre heures. Luctérius, en partant à trois heures et demie environ, aura fait jusqu'au point du jour (*sub ipsam lucem*) une marche d'à peu près 80 minutes, cinq quarts d'heure. Dans cet espace de temps, par des chemins étroits et avec des approvisionnements, il n'a pu parcourir qu'une étendue de 5 kilomètres au plus. Les camps d'observation n'étant pas éloignés de

la ville gauloise, il s'en ensuivra que Lieucamp sera le lieu où se sont arrêtés avec les vivres Luctérius et Drapès. Il n'en saurait être autrement. D'où il faut conclure que le *non longius ab oppido decem millibus passuum* est jeté dans le livre d'Hirtius comme une distance approximative. Comment, en effet, Hirtius aurait-il pu préciser cette distance? Il n'y avait point de route principale où l'on eût disposé de mille en mille des bornes milliaires. Hirtius s'exprimait comme on le fait ordinairement, quand on n'est pas fixé sur une distance par des bornes kilométriques, surtout quand on a à tenir compte des accidents de terrain et des escarpements de montagne.

Il convient d'ajouter que la tradition locale de Lieucamp rapporte qu'un combat s'y est livré, mais sans pouvoir désigner quand et entre quels peuples ou personnages. En outre, aux environs de Lieucamp est un terrain qui avoisine l'ancienne voie romaine de Limoges à Rodez, et qui porte le nom de Romagnac (*Romanorum ac*, lieu des Romains), appellation donnée encore à un champ de la plaine de Saint-Julien-d'Empare, situé aux bords du Lot, en face et au sud de Capdenac.

§ IV. — Nous aborderons une objection plus sérieuse. Montrez-nous, disent les adversaires, l'emplacement de la fontaine qui alimentait la ville gauloise. Cette objection a paru d'une certaine valeur à ceux qui luttent pour Capdenac, et ils se sont mis à fouiller sur divers points afin de découvrir cette précieuse fontaine. M. Champollion avait fait au nord-ouest de Capdenac des explorations qui n'ont pas abouti.

M. Morin a repris le travail de M. Champollion. Ses recherches ont été infructueuses. Alors il a porté ses investigations un peu plus haut, et non loin d'une fontaine maçonnée il en a mis à nu une autre qui, comme la première, sort du même rocher. Puis au nord-ouest de cette nouvelle fontaine, sur une pente peu abrupte, il a découvert, en longeant ce rocher, une espèce de tranchée semi-circulaire qui va jusqu'au bassin de la source trouvée. Donc, à la rigueur, en interprétant le *circuitu fluminis vacabat*, comme on l'interprète, les adversaires rencontrent une réponse à leur argument.

Mais nous ne saurions partager le sentiment de M. Morin qui, du reste, suit les données de Champollion.

Pourquoi s'évertuer à découvrir là où il ne le faut pas une fontaine dont la source a été coupée, il est vrai, par César, mais dont l'emplacement n'a pas été détruit ?

1° La découverte de M. Morin correspond-elle au *magnus fons prorumpebat?* Il me semble que non.

2° Du point où l'eau a jailli jusqu'au Lot n'y a-t-il pas un intervalle de plus de 300 pieds, soit que l'on trace une ligne droite, soit que l'on mesure l'escarpement de la montagne ?

3° L'endroit où M. Morin a trouvé la fontaine nécessitait-il un *agger* de 9 pieds surmonté d'une tour à dix étages, de 90 pieds de hauteur? Nous disons 90 pieds (30 mètres), car il faut supposer, pour que les soldats pussent manœuvrer aisément, que chaque étage de la tour déambulatoire avait 3 mètres de hauteur, et certes ce n'est pas trop.

4° La pente est-elle donc si rapide que les troupes romaines n'auraient pu, sans des ouvrages extraordinaires, empêcher les habitants d'Uxellodun d'aller quérir de l'eau ? N'est-ce pas le côté le moins inaccessible ? Et ce côté ne vient-il pas mourir par une inclinaison peu raide au pied de la montagne de La Roque où Caninius avait établi un des trois camps ?

5° La fontaine découverte par M. Morin est-elle *sub ipsius oppidi murum* ? N'en est-elle pas, au contraire, un peu éloignée ?

6° Enfin, si l'on place la fontaine au nord-ouest, nous aurons deux fontaines. Or, le texte ne parle que d'une. Que les Romains tarissent la source de celle qui coule au nord-ouest, à quoi leur auront servi leurs ouvrages et leurs efforts ? Celle qui est au sud-est n'alimentera-t-elle pas la ville assiégée ?

Une fontaine au sud-est? Eh ! oui. Et c'est celle qui préoccupait et qui devait tant préoccuper César. Du plateau de Capdenac on y descend par une légère courbe de 145 degrès. Elle sort du pied du mur de la ville, de ce rempart naturel qui est à pic et que jamais les Romains n'auraient pu escalader. *(Sub ipsius oppidi murum.)* L'inspection du lieu, de l'embouchure de cette

fontaine ne laissera aucun doute sur le *magnus fons prorumpebat*. C'est à cet endroit que la place Vigenère dans le plan de 1589 qui est passé sous nos yeux.

Aucune incertitude n'est possible à cet égard, puisque le plan figure, au nord-est de l'oppidum, une porte dont un reste d'arceau se voit encore.

Par cette porte on pouvait, en longeant le rempart naturel de la ville, arriver jusqu'à la fontaine, et c'est par là, sans nul doute, que les Gaulois ont fait sortir leurs tonneaux de poix, de suif et de bardeau pour les faire rouler sur les ouvrages des Romains ; car on ne saurait admettre qu'ils les aient lancés du sommet même d'Uxellodunum, soit à l'ouest et au sud-ouest, soit au nord et au nord-ouest. Ces tonneaux se seraient défoncés en tombant de haut sur l'escarpement de la montagne ou sur des pointes de rochers. Les Gaulois auraient évidemment manqué leur but. On peut s'en convaincre par l'examen du site.

Nous avons dit que, au nord-ouest, un *agger* de 9 pieds, surmonté d'une tour à dix étages, n'était pas nécessaire pour dominer le *fastigium* de la fontaine découverte par M. Morin.

Nous comprenons sa nécessité dans la thèse que nous soutenons.

A l'est, au sud-est, l'escarpement de la montagne est élevé. Que l'on place les ouvrages de César au pâté de maisons qui est à gauche du pont en fil de fer, que l'on prolonge l'*agger* à droite de ce même pont, on aura d'abord un point d'appui, l'*agger* reposant sur une surface peu inclinée au bord du Lot; puis on parviendra à surveiller toutes les avenues et la fontaine ; car l'*agger* et la tour à dix étages donnant 100 pieds de hauteur, on s'élève au niveau du *Fastigium*. Il faut voir toutefois si les textes ne combattent pas ce qu'on appellera une hypothèse, ce que nous nommons, nous, une certitude.

Le texte qui peut fournir matière à controverse est celui-ci : *Ubi magnus fons prorumpebat ab eâ parte quæ, ferè pedum trecentorum intervallo, fluminis circuitu vacabat.*

En partant de l'endroit où se trouve la fontaine par nous désignée jusqu'au Lot, trouvera-t-on 300 pieds

d'intervalle environ? Que l'on tire une ligne droite de ce point à la rivière, en obliquant vers le pâté de maisons où nous supposons établis les principaux ouvrages de César, ou que l'on mesure de ce même point l'escarpement de la montagne jusqu'au bord du Lot qui lui est à peu près parallèle, l'on aura sans peine la distance dont parle Hirtius. Dans l'un et l'autre cas le résultat sera obtenu. Et remarquons qu'Hirtius dit *ferè pedum trecentorum*. Il peut y avoir plus ou moins de 300 pieds. Ce n'est pas sur les lieux que le continuateur de César a écrit le 8e livre des *Commentaires*. Il appréciait d'après ses souvenirs et non d'après un arpentage. Mais le *circuitu fluminis vacabat* suppose un contour de la rivière. Or les points que nous indiquons ne sont pas contournés par le Lot. Donc, le texte vient contredire notre assertion, et l'échafaudage sur lequel nous bâtissons notre thèse croûle.

J'avoue que l'on traduit généralement *ab eâ parte quæ, ferè pedum trecentorum intervallo, circuitu fluminis vacabat* en ces termes : *Dans cet endroit qui n'était pas environné de la rivière et qui pouvait avoir 300 pieds de largeur.*

Est-ce là une traduction fidèle? Est-ce que les expressions d'Hirtius excluent le cours de la rivière autour de cet endroit? N'est-ce pas le contraire qu'elles donnent à entendre? La rivière baigne la montagne ; mais du pied du mur de la ville *ab eâ parte* jusqu'au Lot il y a un intervalle de 300 pieds environ.

Le mot *circuitus* a diverses acceptions. Il a celle de circuit, c'est vrai ; mais il s'entend aussi du mot *cours*. — *Vacare* veut bien dire *être privé ;* mais il signifie aussi *être séparé*, *n'être pas occupé*, *être hors de*.

Nous traduirons donc : dans cet endroit qui était séparé de la rivière ou du cours de la rivière par un intervalle de 300 pieds environ ; et si l'on tient à ce que Hirtius ait voulu par *circuitu* exprimer un contour, comme le circuit du Lot commence au pâté de maisons dont nous avons parlé, nous traduirons : qui était séparé du contour de la rivière par un intervalle de 300 pieds environ.

C'est à l'escarpement est et sud-est de Capdenac, c'est-à-dire en face de la gare de ce nom et du pont en

fil de fer, que, à l'aide de leurs mantelets, les Romains élèvent leurs ouvrages et que, soit en ligne droite, soit en ligne oblique, ils pratiquent les souterrains pour arriver à la source. (*Vineis agunt ad caput fontis*). — Ce n'est pas sans de grandes difficultés (*Labore atque operibus locorum vincere difficultates*). — La situation du lieu leur est défavorable ; les Gaulois leur disputent le terrain. Puis comprenant le danger de leur position, ils font rouler sur les travaux de César des tonneaux de poix, de suif et de bardeau, tout enflammés, qui embrasent terrasses et mantelets. Il n'en pouvait être autrement ; aucun obstacle ne s'opposait à la rotation de ces tonneaux. En même temps ils exécutent une sortie pour empêcher d'éteindre le feu. L'affaire se passait en lieu élevé. (*Res enim gerebatur et excello loco*, etc., etc.). — Les Romains ont le désavantage du poste. César, simulant un assaut, ordonne à ses cohortes de monter de toutes parts. (*Ex omnibus partibus cohortes montem adscendere*). — Mais l'assaut ne pouvait donner aucune crainte aux habitants d'Uxellodunum du côté est et sud-est. La ville était défendue de ce côté par un rempart naturel se dressant à pic. Le danger était au nord et au nord-ouest. Là, les Romains peuvent monter plus aisément. Le dessein de César n'est-il pas d'attirer sur ce point l'attention des Gaulois? Ceux-ci courent à la défense de leurs murs, et, pendant que l'assaut simulé y groupe leurs forces et y concentre leur énergie, à l'est, au sud-est, les Romains arrêtent les progrès du feu et achèvent leurs ouvrages.

§ V. — Quel cas ferons-nous de cette objection puérile : *flumen* désigne des fleuves, des rivières, des cours d'eau ; or Capdenac ne peut offrir que le Lot ; donc, Capdenac n'est pas Uxellodunum. Quel argument ! Comme il dénote ou l'ignorance ou la mauvaise foi ! Non, nous ne prendrons pas la peine d'entrer en discussion à ce sujet. Nous nous contenterons de répondre par les textes d'Hirtius. *Flumen infimam vallem dividebat*, la vallée était partagée en deux par la rivière. — *Hoc (flumen) loci natura avertere prohibebat*, la situation du lieu ne permettait pas de détourner le cours de la rivière. — Si l'on s'était borné à dire que *flumen*

a l'acception de fleuve, de rivière, de cours d'eau, l'on eût été dans le vrai ; mais torturer le sens de ce mot pour le besoin de la cause, le défigurer parce que Puy-d'Issolu a trois rivières, ce n'est pas de la discussion loyale.

§ VI. — Luctérius avait le plus grand intérêt à occuper le site de Capdenac qui est sur les limites du Quercy, du Rouergue et de l'Auvergne. Là, le chef Gaulois avait l'espoir d'être secondé par les Ruthènes et les Arvernes qui étaient frémissants et de trouver chez eux un asile en cas d'insuccès. Ce point très-essentiel dont les dissidents ne se mettent pas en peine, à dessein sans doute, nous l'avons traité dans notre premier mémoire, nous n'y reviendrons pas.

§ VII. — Un mot sur la tradition qui rapporte que César aurait fait couper le nez aux Uxellodunois, d'où serait venu le nom de Capdenac *cap-del-naz*, bout du nez, ou *cap-de-naz*, point de nez.

Quelque ridicule et contraire au texte que paraisse cette tradition populaire, il ne serait pas impossible qu'elle eût pour base un fait vrai. César, tout magnanime qu'il était, se montrait parfois bien cruel envers ses ennemis. Plus d'un passage des *Commentaires* le prouve. Est-ce que la résistance d'Uxellodunum, succédant immédiatement à celle d'Alésia qui l'avait tant irrité, n'aurait pas pu le porter à exercer un surcroît de vengeance ? — On objectera que la mutilation du nez était une cruauté inutile, à la différence de celle des mains qui rendait désormais les victimes impropres à porter les armes. Mais la colère rend aveugle, ou plutôt la politique habile, autant que barbare, du vainqueur Romain pourrait bien expliquer ce raffinement de cruauté. Non content de frapper les corps, César n'aurait-il pas voulu humilier et abattre l'énergie indomptable des populations Gauloises que les historiens nous dépeignent comme hautes de taille et belles de figure ?

Si l'on fait observer qu'Hirtius ne parle pas de cette mutilation du nez, alors cependant qu'il ne craint pas d'avouer celle des mains, n'est-il pas naturel de répondre que c'est là une objection de peu de portée ? La

deuxième mutilation n'est déjà confessée qu'avec peine et avec des précautions oratoires. L'aveu de la première était impossible, parce qu'elle n'aurait trouvé ni excuse, ni atténuation. Il aurait imprimé au vainqueur la double tache d'une cruauté sans cause et d'un ridicule qui aurait terni à tout jamais la gloire de son nom, même aux yeux de ses compatriotes. Or César faisait tout en vue du pouvoir suprême qu'il ambitionnait déjà.

Quoiqu'il en soit, altérée ou non altérée, la tradition d'un supplice infligé aux Uxellodunois existe à Capdenac. Elle ne se rencontre pas à Puy-d'Issolu. Les adversaires ne s'en préoccupent pas ; c'est à tort. Ajoutons qu'une vieille charte de Capdenac (1320) constate que cette localité s'appelait autrefois Uxellodunum.

Dans nos deux mémoires, nous avons démontré à tous les points de vue que Capdenac est l'ancienne Uxellodunum.

Oui, Capdenac restera, malgré les efforts de quelques dissidents, le dernier boulevard de l'indépendance Gauloise, et peut-être un jour sur son plateau s'élèvera une colonne avec cette inscription :

Aux derniers défenseurs de la liberté des Gaules.

OBSERVATIONS SUR LA NOTE DE M. LUNET.

Dans sa conférence, M. Lunet avait placé Capdenac dans l'Aveyron. Je relevai cette erreur dans mon premier mémoire sur Uxellodun. M. Lunet reconnaît cette erreur ; il n'en pouvait être autrement. Il la rejette, il est vrai, sur M. de Barrau. Cela importe fort peu.

Là aurait dû se borner la note de mon savant collègue. Il a cru toutefois qu'il devait porter le débat sur un autre terrain. Je l'y suivrai.

M. Lunet prétend que Capdenac a fait partie du Rouergue et non du Quercy, contrairement à l'opinion que j'ai émise. Il suffit, à cet égard, dit-il, de renvoyer le lecteur aux *Mémoires* de l'abbé Bosc et aux *Annales* du baron de Gaujal.

A mon tour je renvoie le lecteur et M. Lunet à tous les savants et à tous les historiens anciens et modernes du Quercy.

Mais est-il vrai que Capdenac, ce lieu où je place Uxellodunum, a été annexé à la province de Rouergue par l'abbé Bosc et le baron de Gaujal?

Qu'on lise attentivement les pages et les années indiquées dans la note de M. Lunet, et on ne tardera pas à se convaincre que mon honorable collègue a pris et qu'il veut faire prendre le change.

En effet, si j'ouvre les *Annales* du baron de Gaujal, année 1461, je vois que Louis XI rendit au comte Jean V ses domaines, sauf néanmoins ceux de Lectoure, de Capdenac, de Sévérac et de Beaucaire, et, année 1464, que ce même roi se dessaisit en faveur du même Jean de ces dernières places. Qu'en conclure? Que les comtes de Rodez possédaient des seigneuries hors du Rouergue. Mais ces seigneuries ne faisaient point partie de notre province. Est-ce que M. Lunet placerait par hasard Lectoure et Beaucaire dans le Rouergue?

Capdenac ou Uxellodunum était-il situé dans le pays des Ruthènes?

M. Lunet l'affirme, et, à l'appui de son affirmation, il nous renvoie à la carte de la Gaule qui forme la planche deuxième de la *Vie de César*. Cette carte, dit-il, permet d'admettre qu'Uxellodunum a fait partie des Ruthènes.

Eh bien! j'ai cette carte sous les yeux. Le pays des Cadurques y a une teinte blanche et celui des Ruthènes une teinte noire. Capdenac n'y est pas désigné, puisque la carte fixe Uxellodun à Puy-d'Issolu. Mais l'emplacement de Capdenac est dans la teinte blanche. C'est donc un argument contre M. Lunet.

Non, Uxellodun, en le plaçant à Capdenac, ne se trouvait pas dans le pays des Ruthènes. Je renvoie M. Lunet et le lecteur à Vascosan (*édit. des Commentaires*, 1543), à Ortélius (*Index geographicus*, 1596), à Marlian (*Vet. Gall. Loc. tab. alph.*), à Vigenère (*Trad. des Comment.*, 1589), au père Labbe (*Pharus Galliæ antiquæ*, 1644), à Cathala-Coture, à Maltebrun, à Champollion-Figeac, au chevalier Du Mége, etc., etc.

M. Lunet pense que, aujourd'hui, je ne soulèverais

pas la question de savoir si Capdenac est Uxellodunum. Libre à mon érudit collègue d'abandonner Luzech pour Puy-d'Issolu. Qu'il me permette de garder ma *conviction généreuse* et aussi réfléchie. Suspecterait-il, par hasard, mon indépendance? Je veux bien croire à la sienne. Pourquoi douterait-il de la mienne?

S'il ne met pas en doute mon indépendance, voudrait-il me forcer à discuter une opinion qu'il n'avait pas hier et qu'il a adoptée *avec le monde savant?*

Avant de rentrer dans la discussion, j'attendrai un mémoire de M. Lunet. Pour le moment, je me bornerai à lui demander si les auteurs dont j'ai cité les noms, et auxquels je joins Anquetil, Delpon et Michelet, sont classés parmi les ignorants. L. G.

DE L'EXISTENCE

DE

L'IDOLE DE RUTH

CHEZ LES ANCIENS RUTHÈNES

Par M. l'abbé NOEL.

Cette question a plusieurs fois occupé nos érudits antiquaires ou littérateurs. Toutefois, depuis la savante dissertation de M. le baron de Gaujal, qui a jeté tant de lumière sur ce point de notre histoire locale, il semble qu'il n'y avait plus lieu à controverse. M. Lunet, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, l'a soulevée de nouveau dans sa Conférence sur l'*Histoire de Rodez*, publiée dans le *Napoléonien*, nos des 14, 16 et 18 mars 1865, et il a donné plusieurs raisons, desquelles il résulte qu'on ne peut pertinemment admettre, au moins au temps de saint Amans, la réalité de cette idole gauloise, et qu'il faut de toute nécessité la reléguer au pays des chimères. Certes, pour mon compte, trouvant l'Olympe païen suffisamment chargé, je ne me sentirais aucun goût d'ajouter un nouveau nom à ces milliers de dieux et de déesses qu'il renferme, si je ne l'y trouvais déjà solidement inscrit. Mais, d'un autre côté, la pauvre raison humaine, ayant produit de son cerveau tant de folles divinités, il importe assez peu à son honneur qu'on lui en attribue une de moins ou de plus. Mu donc uniquement, comme notre honorable conférencier, par l'amour de la vérité historique, je vais examiner sur quoi il se fonde pour biffer de quelques traits de sa plume cette antique croyance populaire.

Sans doute, en pareille matière, chacun est maître de ses convictions. Je reconnais volontiers que celles de M. Lunet sont loyales et sincères, et j'espère qu'on me rendra cette justice que les miennes le sont également; mais comme, en définitive, il s'agit de la faire partager au public, le public est en droit d'exiger que le pour et le contre lui soient exposés. Entamons donc cette discussion en francs et galants adversaires.

Un fait patent la domine : c'est que nos pères ont généralement admis l'existence de l'idole de Ruth; cette croyance s'appuie sur une tradition qui se perd dans la nuit des temps. M. Lunet la reconnaît; seulement il cherche à l'infirmer, en disant qu'*il n'en reste pas de trace écrite avant le XVI[e] siècle*. Mais aussi rien ne nous dit qu'au XVI[e] siècle personne se soit inscrit en faux; alors nos ancêtres l'admettaient volontiers, tout fiers de la victoire remportée par notre premier évêque sur le culte hideux du démon. D'un autre côté, personne ne dira qu'elle ait pris naissance au XVI[e] siècle; les hommes de cette époque l'avaient reçue de leurs prédécesseurs, et ainsi rien de plus facile que de la rattacher d'âge en âge jusqu'au temps où vivait saint Amans. Maintenant, en face de cette croyance antique, universelle, serait-on bien venu à dire aux populations : « Votre Ruth n'a jamais existé; tout ce qu'on vous en » dit n'est qu'un conte, » si on ne leur apportait en même temps des raisons fortes, péremptoires? M. Lunet, dans ses recherches historiques, croit les avoir trouvées, ces raisons décisives, qui, dans sa pensée, ne réduisent pas seulement l'idole à un état problématique, mais qui la mettent complètement à néant. Nous allons les peser dans la balance d'une juste critique.

L'honorable conférencier les a condensées à peu près dans l'alinéa suivant, que je cite textuellement :

« Pour quiconque se fait une idée vraie des choses, » au cinquième siècle de l'ère chrétienne, sous l'épiscopat de saint Amans, les dieux gaulois, autres que » ceux dont César a donné les noms et qu'on adorait » aussi à Rome, étaient oubliés depuis longtemps. Il » n'existait certainement pas un druide dans toute la » Gaule transalpine. Depuis Auguste, toutes les céré» monies des druides étaient rigoureusement prohibées.

» Comment admettre d'ailleurs que les Romains au-
» raient placé dans leur amphithéâtre un dieu inconnu
» à Rome et dans l'Olympe? »

Voilà qui est clair ; César a parlé ; plus de prêtres gaulois ; plus de divinités gauloises ; et Ruth a dû subir la déconfiture de ses pareils.

Cependant, malgré ce terrible coup qui lui est porté, je lui trouve le tempérament assez fort pour résister ; et je crois même, en l'examinant aux clartés de l'histoire, qu'il peut se présenter aussi ferme et vigoureux que s'il n'avait reçu aucune secousse.

Il est vrai que la religion des druides eut à subir une rude persécution de la part d'Auguste. Remarquons pourtant que Suétone (1) nous assure qu'il défendit cette superstition impie et cruelle seulement aux citoyens romains. Toutefois, je trouve encore ailleurs que ce fier empereur, non content de tenir en main le sceptre du monde, voulut encore de son vivant se faire rendre les honneurs divins, et que les druides ayant refusé d'associer dans leurs temples son effigie à celles de leurs dieux, il excita contre eux une violente tempête, et les livra à la merci brutale des gouverneurs proconsulaires. Mais sans doute, ceux-ci épargnèrent, peut-être même comblèrent de louanges et d'honneurs les prêtres gaulois qui, plus faibles ou plus complaisants, cédèrent aux ordres de César.

Quoi qu'il en soit, César meurt et le culte druidique subsiste toujours, car Tibère et Claude lancent encore des édits pour le proscrire. Mais de quelques passages d'anciens auteurs, on peut conclure qu'ils avaient surtout pour but d'abolir ce que les Gaulois avaient de contraire aux mœurs romaines, et surtout leurs horribles sacrifices. Pomponius Méla (2), qui écrivait en l'an 43, parle de la coutume où étaient les Gaulois d'immoler des victimes humaines comme d'une chose déjà éteinte, dont il restait seulement quelques vestiges ; mais il suppose que la religion des druides ne laissait pas que de régner toujours dans les Gaules. Peut-être Claude lui aura-t-il porté le dernier coup? Gardons-nous de le croire ; il n'est

(1) Lib. V, c. 25.
(2) Lib. III, c. 2.

pas si facile de détruire les habitudes invétérées des peuples, et le druidisme était vivace comme le caractère fortement trempé de ses sectateurs, vivace comme les chênes dont il tirait son nom et qu'il adorait.

Longtemps après Claude, les druides continuèrent leurs pratiques religieuses et leurs divinations, non en secret, mais sous les yeux des autorités romaines. Voici des faits incontestables qui le prouvent.

Vers l'an 69, le Capitole ayant été incendié, les druides ne se gênaient pas pour dire que « ces flammes allumées par le destin étaient un signe de la colère céleste, et un présage que la souveraineté du monde allait passer aux nations transalpines (1). »

L'an 234, Alexandre-Sévère étant parti de Rome pour délivrer les Gaules envahies par les Allemands, on raconte qu'un druide, l'ayant rencontré dans sa marche, lui cria en Gaulois : « Va, mais ne t'attends pas à vaincre et ne te fie pas à tes soldats (2). » Un autre druide lui annonça aussi, dit-on, qu'il était destiné à périr de la main d'un barbare.

Vers l'an 280, Dioclétien, étant à Tongres, dans le pays de Liége, un druide lui prédit qu'il serait élevé à l'empire (3).

Nous sommes assez loin des empereurs Auguste, Tibère et Claude, et, malgré leurs édits, qui probablement ne furent pas exécutés dans toute leur rigueur et tombèrent bientôt en désuétude, nous trouvons toujours les druides pleins de vie, et nous allons les voir vivre encore longtemps.

En effet, j'arrive à l'an 453. A cette époque, le christianisme était répandu dans les Gaules ; mais il y avait des restes de druidisme, comme le prouve le 23e canon du second concile d'Arles, qui porte que « si, dans le territoire de quelque évêque, des infidèles allument des flambeaux, ou révèrent les arbres, des fontaines ou des pierres, l'évêque, qui néglige d'abolir cet abus, est coupable de sacrilége (4). » Evidemment, il s'agit ici de

(1) Tacite, *Hist.*, l. IV, p. 54.
(2) Lampréd. *in Vit. Alex.*
(3) Cazi, *Aug. vita.*
(4) Fleury, *Hist. ecclés.*, l. 28, p. 48.

divinités *autres que celles dont César a donné les noms, et qu'on n'adorait* aucunement *à Rome*.

Enfin, en 597, une lettre de saint Grégoire-le-Grand à la reine Brunehaut fait foi des vestiges du culte druidique, subsistant encore dans les états des fils de Clotaire. Il y est dit que « un grand nombre de chrétiens, tout en fréquentant les églises, ne laissent pas de rendre un culte au démon, immolant aux idoles, honorant les abus et sacrifiant des têtes d'animaux. » Ce n'était pas seulement dans la Gaule transalpine que ces superstitions étaient toujours en vogue; saint Grégoire nous atteste qu'elles existaient même aux portes de Rome, car, écrivant au mois d'avril 598 à l'évêque de Terracine, il lui recommande de faire une recherche exacte de tous ceux qui *adoraient des arbres* et de les punir sévèrement (1).

D'après ces citations, tout en me servant des expressions de M. Lunet et en prenant le contrepied de ses idées, je puis soutenir en toute assurance que pour quiconque se fait une idée vraie des choses, au V[e] siècle de l'ère chrétienne, sous l'épiscopat de saint Amans, les dieux des Gaulois n'étaient pas oubliés, et qu'il existait très-certainement des druides dans la Gaule.

Du reste, les lexicographes sont ici d'accord avec les historiens. Bouillet nous dit que la religion des druides disparut vers le VI[e] siècle ; Bescherelle l'affirme dans les mêmes termes ; et j'ajoute que ce n'est pas tant la force des Césars qui l'a détruite, que la lumière de l'Evangile.

Il résulte de tout ce que je viens de dire qu'il pouvait y avoir à Rodez, à l'époque de saint Amans, une idole gauloise du nom de Ruth; car, ainsi que l'a remarqué M. Lunet, on place l'épiscopat de ce prélat entre les années 415 et 450. On pourrait même le faire remonter jusqu'à l'an 401, comme le porte une vie manuscrite de saint Amans en s'autorisant de Plantevitius. Or, j'ai démontré que la religion des Gaulois subsista jusqu'au VI[e] siècle et se maintint même en certains endroits jusqu'en l'an 597.

Abordons maintenant un nouvel argument que M. Lunet fait valoir contre Ruth. « Comment admettre,

(1) Fleury, l. 36, p. 2.

nous demande-t-il, que les Romains auraient placé dans leur amphithéâtre un dieu inconnu à Rome et dans l'Olympe? » A ceci la réponse est facile. D'abord rien ne nous oblige à placer Ruth dans l'amphithéâtre. Il est vrai que la tradition porte qu'on l'adorait au pré de La Conque ; mais, certes, ce pré est assez grand pour contenir à la fois un édifice romain et un temple gaulois. On a trouvé les ruines de l'un, on ne reconnaît aucuns vestiges de l'autre ; voilà tout. Ainsi tombe l'objection de l'honorable conférencier.

Mais je vais plus loin, et je dis que je ne vois pas pourquoi les Romains n'auraient pas admis Ruth dans leur amphithéâtre. Quoiqu'ils eussent un nombre infini de divinités, grandes et petites, ayant même érigé des autels à la fièvre, à la peur, à la pâleur, à Méphitis, déesse des mauvaises odeurs (1), ils n'étaient pas tellement difficiles pour en introduire de nouvelles. Le savant Nieupoort (2) nous dit que, « vers les premiers temps de la république, comme l'empire romain n'était pas fort étendu, on n'y voyait point de religion étrangère ; mais, lorsque sa domination fut étendue fort au loin par les conquêtes, on vit aussitôt dans la ville des religions de toute espèce. » M. Burnouf, dans son introduction à sa traduction de Tacite, constate également cette invasion des cultes nouveaux, qui avaient ébranlé, dit-il, non moins que les progrès de l'incrédulité, la vieille religion des Romains. Or, si les dieux étrangers avaient pénétré jusqu'à Rome, en face de Jupiter Capitolin, est-il impossible de croire que, dans une province reculée de l'empire, le dieu du pays ait pu trouver place dans un amphithéâtre? Cela même se conçoit d'autant plus facilement qu'un amphithéâtre n'est pas un temple. Généralement, les sages Romains avaient peu d'estime pour ces sortes d'édifices, tellement bien que Tacite dédaigne de parler de celui que Néron fit construire au champ de Mars, disant que la dignité du peuple Romain s'y oppose, et nous assurant ailleurs que Pompée avait encouru le blâme des vieillards, en établissant un théâtre permanent (3). Les dominateurs des Gaules pou-

(1) Elle avait un temple à Crémone. Tacite, *Hist.*, l. III, p. 33.

(2) *Coutumes des Romains*, l. IV.

(3) Tacit., *Annall.*, l. XIII, p. 31 ; l. XIV, p. 20.

vaient donc, sans trop s'en formaliser, permettre aux vaincus d'y célébrer les fêtes de leur culte, si cela leur agréait.

Bien plus, je suis porté à croire que Gaulois et Romains pouvaient, dans la même enceinte, célébrer le culte de cette antique divinité des Ruthènes. Pourquoi ne l'auraient-ils pas fait, puisqu'ils avaient à peu près les mêmes dieux ? « Les Gaulois, dit César (1), reconnaissent Mercure, Apollon, Jupiter, Mars et Minerve. Leur croyance à l'égard de ces divinités est presque la même que celle des autres peuples. » Les Arvernes, dit un savant, tiraient des Phéniciens le culte de *Teutatès* (2) ou Mercure ; des Rhodiens le culte d'Apollon, qu'ils appelaient *Bélen* ou *Bélenos* ; des Phocéens celui de Diane, qu'ils adoraient sous le nom de *Ardoïnna*. On a remarqué la plus frappante similitude entre plusieurs cérémonies du druidisme et celles qui se pratiquaient à Samothrace. M. Amédée Thierry (3), examinant à son tour les croyances religieuses de la Gaule, y a reconnu aussi une étonnante conformité, soit avec le polythéisme de la Grèce, soit avec les religions de l'Orient.

Or, si les Gaulois, comme le dit encore Anquetil (4), révéraient les mêmes dieux que les Romains, on ne voit pas pourquoi ils n'auraient pas vénéré comme eux le dieu des plaisirs, la déesse de la volupté ? Et voilà précisément ce qu'était Ruth chez nos pères ! M. de Gaujal l'a prouvé par de bonnes raisons, et c'est du reste, ce que nous attestent les dictionnaires de mythologie, et en particulier le dictionnaire des religions, récemment édité par M. Migne, où il est dit art. *Roth*, *Rothon*, *Rothou*, qui n'est autre que notre *Ruth*, que ses fonctions et ses attributs étaient les mêmes que ceux de Vénus chez les Romains.

Ici, on pourra se récrier et me dire : quelle analogie y a-t-il donc entre la déesse de la beauté et ce bloc in-

(1) *Bell. Gall*, l. VI, c. 17.

(2) Les Phéniciens appelaient *Theut* le dieu inventeur des arts, protecteur des routes, qui était en même temps le génie du commerce.

(3) Tome II, p. 66.

(4) *Hist. de France*, t. I, p. 6.

forme sous lequel on nous représente Ruth? J'y en trouve, même sous le rapport de la forme, plus qu'on ne pourrait penser. Il est vrai que, séduits par nos souvenirs classiques, lorsqu'on nous parle de la reine de Cnide et de Paphos, nous nous figurons toujours un type de beauté parfaite, tout ce que la riante imagination des Grecs a pu créer de plus aimable et de plus gracieux, et nos souvenirs se reportent aussitôt vers les Vénus de Praxitèle ou de Milo, ou vers la Vénus *Anadyomène*. Eh bien! qu'était-ce que cette déesse de Paphos, si poétiquement invoquée par l'épicurien Horace (1), et qui attirait un si grand concours d'indigènes et d'étrangers? Tout simplement une grosse pierre comme notre Ruth. C'est ce que nous atteste expressément Tacite (2). Pausanias nous dit aussi que, dans les premiers âges, Cupidon et les Grâces étaient représentés par des morceaux de marbre de forme oblongue; et lui-même, voyageant en Achaïe, vit dans la ville de Phœra trente divinités adorées dans la Grèce, qui avaient la figure de pierres carrées (3). L'adoration des pierres, sous des noms divers, n'était donc pas particulière aux Gaulois; elle faisait partie du culte gréco-romain, et, ayant sa place marquée dans l'Olympe, elle avait pu aussi s'installer dans un amphithéâtre.

Cependant il répugne à M. Lunet de croire que nos pères se soient livrés à un culte impudique, et il rejette l'induction qu'on a pu tirer des sculptures obscènes qui entouraient la place de Lolmet. Passons, puisqu'il le veut, sur cette preuve, en remarquant toutefois que des représentations déshonnêtes ne peuvent jamais annoncer une grande austérité de mœurs pour l'époque qui les a produites d'une manière si ostensible. Mais lorsqu'il nous dit que *nos pères ne valaient ni plus ni moins que leurs contemporains*, je lui réponds que ce n'est pas trop en faire l'éloge, car, s'ils ne valaient pas plus que les Romains, ils pouvaient donc avoir leurs bacchanales, leurs saturnales, leur Vénus, leur Cupidon, leur Priape et tout ce qui s'en suit. On sait que la cor-

(1) *O Venus, regina Cnidi Paphique!*
(2) Tac., *Hist.*, l. II, p. 3.
(3) Pausan, l. IX, 27; l. VII, 22.

ruption des mœurs n'alla jamais plus loin que sous les empereurs, et je ne vois pas ce que les Ruthènes avaient pu gagner sous cette *domination énergique et éclairée*, sinon d'être accablés d'impôts, courbés sous le joug de l'esclavage, et énervés par cette civilisation, dont un auteur, qui la connaissait bien, ne semble pas faire grand cas. Tacite nous dit, en effet, qu'*elle faisait partie de leur servitude* (1), et il nous assure ailleurs que *la séduction des plaisirs secondait plus puissamment que les armes la domination romaine* (2). Pour moi, je crois que nos pères, du moins avant d'être asservis, valaient mieux que leurs conquérants, car le druidisme ne leur offrait pas ces légendes infames, ces thèmes des plus honteuses turpitudes, qui composent le fond de la mythologie gréco-romaine, ce qui ne les empêchait pas toutefois de sacrifier à Vénus. Hélas! au sein même du christianisme, que de gens dont la vie semble toute vouée à cette impure déesse!

Quant à la preuve en faveur de la moralité des Ruthènes, que M. Lunet veut tirer de leur résistance aux Visigoths, il m'est impossible de l'admettre. Car si, comme il le dit, *la valeur morale ne va guère de compagnie avec la dépravation des mœurs*, celle-ci ne s'associe que trop souvent avec la valeur militaire. Le métier des armes n'est pour une foule de jeunes gens qu'une occasion de débauche ; la licence des camps est une locution proverbiale, et le plus grand homme de guerre des Romains, César, qu'était-il dans sa vie privée? Lisez Suétone. De nos jours, que de soldats amollis dans les loisirs des garnisons, deviennent des lions au combat!

De plus cette résistance, dont on veut faire honneur aux habitants de Rodez, a-t-elle eu réellement lieu? Rien ne nous montre qu'à l'époque dont nous parlons, cette ville ait été attaquée. Supposé même que les Barbares eussent voulu s'en emparer, n'auraient-ils pas été facilement repoussés, sans que nos pères eussent à s'en mêler, par cette force armée que l'empire romain y avait établie, et dont M. Lunet a précédemment parlé. Il est d'ailleurs assez difficile de croire que les Ruthènes fus-

(1) *Vie d'Agricola*, p. 21.
(2) *Hist.*, liv. IV, p. 64.

sent ou plus vaillants ou plus attachés à la domination romaine que les autres Gaulois, qui furent si facilement subjugués.

On voit par toutes ces raisons que l'argumentation de M. Lunet contre Ruth est loin d'être aussi solide qu'il a pu le croire.

Mais, du moins, l'honorable conférencier, tout en niant l'idole gauloise, a-t-il admis une idole quelconque adorée par nos pères dans notre vieille cité? On s'étonnera peut-être que je pose cette question, car M. Lunet semble y avoir suffisamment répondu, en mentionnant, soit la statue qui s'élevait sur la place publique, soit celle qui fut mise en pièces par l'intervention de saint Amans. Cependant, quand on suit attentivement ses raisonnements, il ne peut y avoir dans l'esprit que du louche relativement à l'existence de cette divinité païenne. En effet, M. Lunet a établi des prémisses desquelles il résulte qu'il ne pouvait y avoir à Rodez d'idole d'aucune sorte. Voici quelle a été sa manière de procéder : Avant de parler des édits d'Auguste, qui avait prohibé le druidisme, il a eu soin de rappeler ceux des empereurs chrétiens qui proscrivirent les cérémonies du culte païen sous les peines les plus sévères, même sous peine de mort. D'où la conclusion qu'à l'époque de saint Amans, il n'est pas croyable qu'il y ait eu de culte idolâtrique, conclusion, je dois le dire, qu'il n'a pas tirée, mais qui se présente tout naturellement.

Pour dissiper ces nuages accumulés sur l'antique tradition de notre pays, je n'ai plus que quelques mots à dire : c'est que ces ordres des empereurs n'étaient pas rigoureusement exécutés. Encore de nos jours, dans l'arsenal de nos lois, combien il en est qu'on laisse dormir! Les gouverneurs des provinces étaient plus ou moins zélés. Ce qu'on abattait en un endroit, on le conservait religieusement ailleurs. Les empereurs eux-mêmes ne persévéraient pas toujours dans la même ligne de conduite. Ainsi, M. Lunet nous a cité les édits d'Honorius, des années 399 et 408 ; mais je puis lui opposer un édit postérieur du même souverain, en date de 409, qui annule les précédents, donne toute liberté

aux idolâtres, et qu'on a, pour cette raison, appelé édit de tolérance. Le voici en propres termes :

Propter sacrorum cultum quisquis hic erit, nulli damnum, sæve pœna statuantur. Religionem sive publicè, sive privatim, ex proprio genio singuli sibi habento. Constructa a patribus delubra, priscosque ritus, qui volent frequentanto; qui secùs volent, haud frequentanto.

M. Lunet a fait valoir aussi les édits de Théodose-le-Jeune des années 423 et 426. Il a prétendu que ces édits durent être exécutés à Rodez ; il a supposé même que les soldats de cet empereur détruisirent violemment un temple, dont un mur et quelques débris de colonne, récemment découverts, ont été dessinés par notre digne collègue M. Pescheloche, sur un plan déposé au musée.

Ici, je puis répondre à M. Lunet qu'il peut tenir pour certain que jamais aucun édit de Théodose-le-Jeune n'a été exécuté à Rodez ; que jamais aucun de ses soldats n'a mis le pied à Rodez, et cela par une raison toute simple : c'est qu'alors la division de l'empire romain ayant eu lieu, Théodose régnait en Orient ; et, assez occupé de ses affaires à Constantinople, il ne cherchait assurément pas à empiéter sur les domaines d'autrui.

Je termine en disant que toutes ces raisons que je viens de développer me semblent de nature à mettre dans un plus grand jour l'existence de l'antique idole de Ruth ; et, par conséquent, cette tradition que nous avons reçue de nos pères, nous pouvons encore, *en nous faisant une idée vraie des choses*, la transmettre en toute confiance à nos descendants.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LA

VIE CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS

AVEC LA MATIÈRE.

Par M. le Docteur LALA.

Messieurs,

La vie doit être quelque chose de bien étrange, puisque l'homme n'est jamais parvenu à la définir. Tous les philosophes anciens et modernes ont échoué dans cette périlleuse entreprise. Mais si la vie est insaisissable dans son essence, nous pouvons du moins la suivre dans la manifestation de ses phénomènes. Ces phénomènes, elle les étale avec une sorte de prodigalité dans toute la nature vivante. L'homme peut à peine faire un pas dans le milieu où il se meut, sans en être saisi. Serait-il téméraire, Messieurs, de vous entretenir quelques instants des merveilles qui nous entourent ? Serait-il téméraire de vous parler de l'organisation des êtres vivants, c'est-à-dire du phénomène le plus extraordinaire et le plus digne de captiver l'esprit de l'homme ? L'homme peut puiser dans l'étude de la nature vivante les connaissances les plus utiles ; et, en effet, ces belles lois que nous enseignent les sciences physiques et qui ont été si péniblement découvertes par le génie des savants, n'en trouvons-nous pas l'application dans l'organisation des êtres vivants ? Quelles colonnes et quelles voûtes, construites d'après les principes de la géométrie la plus savante, peuvent être comparées aux colonnes et aux voûtes de l'édifice humain ? Quel instrument de musique peut rivaliser avec l'appareil vocal de l'homme ? Quel

instrument d'optique peut être comparé à l'organe de la vision? L'étude des êtres vivants nous montre à chaque pas l'application de lois que nous connaissons à peine. Jamais science ne fut plus grande que la science de la vie ; jamais étude n'offrit à l'admiration de l'esprit humain de plus étonnantes merveilles. Quoi de plus surprenant, en effet, que le principe de la vie, dans ses rapports avec la matière, animant la matière et se jouant de la matière? Si nous jetons un coup d'œil autour de nous ; si nous contemplons le milieu dans lequel nous vivons, que voyons-nous? Nous constatons tout d'abord l'existence de deux mondes : le premier, qui embrasse toute la matière brute, inorganique, c'est le monde de la mort ; le second, qui comprend la matière organisée, qui embrasse tous les êtres vivants de la nature, c'est le monde de la vie. La vie est donc une grande force qui anime une immense partie de notre globe. Quelle est son origine? Chacun des êtres qui vivent aujourd'hui provient d'un être semblable à lui ; mais le premier être de chaque espèce d'où tira-t-il la vie? Ici, Messieurs, deux opinions se sont partagé le monde : « Les êtres vivants ont existé de toute éternité, » disent les uns. « Les êtres vivants ont été formés à une époque plus ou moins déterminée, » disent les autres.

D'après Aristote et Pythagore le monde serait éternel et ses habitants auraient existé éternellement. D'après d'autres philosophes de l'antiquité, à la tête desquels nous trouvons Empédocle et Anaximandre de Milet, d'un mélange de terre et d'eau se serait formé une série d'êtres inférieurs qui, par des mutations nombreuses et une progression continue dans la perfection, auraient produit tous les êtres vivants, sans en excepter l'homme. L'homme, Messieurs, ne serait ainsi qu'un zoophyte, un polype perfectionné. Si ces hypothèses nous paraissent aujourd'hui ridicules, sachons être indulgents pour ces grands penseurs de l'antiquité ; ils n'entrevirent point la vérité, parce que la lumière n'était pas encore faite. La tradition cependant nous apprenait qu'une création avait eu lieu, et que tous les êtres qui peuplent la terre avaient reçu le principe de la vie d'une puissance créatrice souveraine, qui est Dieu. Mais les

faits rapportés par la tradition pouvaient être considérés comme autant de rêves merveilleux transmis par les générations qui nous ont précédés. Les sciences d'observation sont venues dissiper tous les doutes. Il est un fait aujourd'hui bien établi, c'est que la vie n'a pas été éternelle sur la terre. A une époque qu'il ne nous appartient pas de fixer, la matière brute qui forme notre globe était dans un état incandescent; la présence d'êtres vivants sur la terre était donc impossible; c'était le règne exclusif de la matière inorganique, privée de vie; c'était le règne absolu de la mort. Tout-à-coup la scène change : la terre se couvre de végétaux; bientôt une quantité innombrable d'animaux parcourent sa surface. D'abord ce sont des êtres infimes; plus tard, des êtres majestueux. On peut suivre leur apparition sur le globe en étudiant leurs débris dans les profondeurs de la terre, et si on n'a jamais trouvé de fossile humain, c'est que l'être le plus parfait a été le dernier né de la création. Voilà donc la matière qui s'organise et prend tout-à-coup des propriétés nouvelles; elle se divise à l'infini, prend les formes les plus variables pour donner naissance aux êtres les plus divers et devient le siége de phénomènes jusqu'ici inconnus au monde.

Nous avons assisté au règne de la mort; nous voyons apparaître le règne de la vie. Quelle est donc la puissance qui vient d'enfanter ce nouveau monde? Quelle est cette force qui s'unissant à la matière modifie la matière, qui organisant le matière anime la matière? Où se trouve le moteur de ce grand levier qui imprime le mouvement au monde organisé? Chaque être naît, vit et meurt. Croissance et décroissance, vie et mort, voilà les termes qui résument l'existence de tout ce qui vit. La matière organisée et vivante est soumise à un mouvement continu qui la renouvelle sans cesse.

Dans tous les êtres, le corps d'aujourd'hui ne sera pas le corps de demain. Le corps d'aujourd'hui va disparaître molécule à molécule, et le corps de demain va se former par un travail identique mais en sens contraire. Le principe de la vie reste toujours le même; la matière que ce principe anime se renouvelle constamment. Tout ce qui vit en effet est soumis à un travail de composition et de décomposition continu. La matière

organisée redevient matière brute, et la matière brute s'organise sans cesse ; et si la création du monde vivant a consisté à animer la matière, on peut dire que la création est continue et se perpétue avec la vie. Mais puisque les organismes de tous les êtres se renouvellent et se rajeunissent à chaque heure du jour, d'où vient donc que ces êtres ne sont point éternels! Comment s'expliquer les nuances infinies que présente la durée de leur existence? Les uns semblent ne naître que pour mourir ; d'autres, au contraire, vivent plusieurs siècles.

Messieurs, devant ces mystères impénétrables de la nature, il faut savoir s'incliner. Ce que nous pouvons constater, c'est que tous les êtres de même espèce ont la même longévité : les enfants vivent ce qu'ont vécu leurs aïeux. Il semble que chaque être ait reçu primitivement une somme de vie déterminée, avec la mission de la transmettre intégralement à ses descendants. Cette vie est presque infinie quant à l'espèce ; elle est fort limitée quant à l'individu ; elle quitte le père pour passer au fils ; la vie reste toujours la même : elle ne fait que changer de domicile. Dans ce travail moléculaire qui s'accomplit dans tous les êtres vivants, nous avons vu que la vie quittait constamment une molécule pour passer à une autre molécule. Ce même travail de composition et de décomposition continu, nous le retrouvons dans l'ensemble de la nature vivante. Au lieu de molécules que la vie abandonne, ce sont des êtres ; au lieu de molécules que la vie anime, ce sont encore des êtres. La vie abandonne les uns pour passer aux autres ; mais partout c'est le même travail : décomposition et recomposition, matière brute s'organisant, matière organisée redevenant matière brute. Ainsi la vie organise la matière, anime la matière, abandonne la matière sans altérer sa nature. Elle se transmet de génération en génération sans perdre son mode de manifestation dans chaque espèce. Si nous la suivons dans son cours, depuis la création jusqu'à nos jours, nous la retrouvons partout et toujours la même. Elle a entassé siècle sur siècle, génération sur génération, désorganisant et organisant la matière ; le principe de la vie est resté toujours le même ; la matière seule a changé ; et la terre possède toujours, à quelques exceptions près, le même genre d'habitants.

Cette force est immense. Sur elle repose le monde vivant tout entier. Elle peut avoir aussi pour point d'appui un atome. L'examen au microscope d'une seule goutte d'eau nous permet d'observer des centaines d'êtres infimes et invisibles à l'œil nu. Multiplions ce chiffre cent par le nombre de gouttes d'eau contenues dans l'immensité des Océans, et notre esprit accablé reculera devant le nombre effroyable d'êtres microscopiques qui peuplent notre globe. Chacun de ces atomes reçoit l'action bienfaisante de la vie ; il naît, se reproduit et meurt.

Pourquoi ces nombreuses évolutions de la vie sur la matière? Dans les airs, dans la terre, au-dessus de nous, autour de nous, même population, et nous ne parlons encore que des êtres infiniment petits, de ceux que la science a découverts, à l'aide d'instruments grossissants, laissant de côté ceux qu'elle ignore encore et qu'elle nous fera connaître dans l'avenir.

Si nous parcourons la série des êtres, depuis ces infiniments petits jusqu'à ces êtres grandioses dont nous admirons la majesté, à quel nombre nous éleverons-nous? Quelle intelligence ne se sentira défaillir! Peut-être que la matière organisée égalerait en volume la matière inorganique. La vie peut donc se diviser à l'infini; elle peut animer des masses de matières, comme aussi un atome peut lui suffire pour manifester ses merveilleux phénomènes.

Parmi ces êtres, les uns sont fixés au sol et puisent directement dans le sein de la terre les éléments de leur nutrition ; c'est le premier degré de l'organisation. Les autres, doués de sensibilité, peuvent se mouvoir et se déplacer ; leur organisation est plus complète et plus perfectionnée ; aussi se nourrissent-ils principalement aux dépens des premiers. Si le règne végétal, en effet, puise dans le règne minéral, le règne animal à son tour puise dans le règne végétal. Il y a un échange constant entre ces deux règnes. La matière vivante abandonnée par la vie ne perd pas brusquement les propriétés de l'organisation ; en un mot, la matière organisée ne devient pas brusquement matière brute. Plus elle est élevée dans l'organisation, plus elle est apte à reprendre les propriétés de la vie, à redevenir partie intégrante

d'un être vivant. C'est ainsi que la substance végétale est facilement assimilée par l'animal, et que la matière animale est si bienfaisante pour le végétal. Il résulte donc de ce premier examen que le règne végétal puise sa force dans le sein de la terre; la terre alimente, en effet, tous les êtres inférieurs de la création. Nous assistons ainsi à une métamorphose étrange : la matière brute se transforme, s'organise et quitte le monde physique pour passer dans le monde organisé.

Quelle est donc la force qui opère cette transformation?

Je prends un mètre carré de terre et lui confie tout d'abord un grain de blé. Cette graine renferme une vie latente qui n'attend que des circonstances déterminées pour se manifester. Je comprends que, placée dans des conditions favorables à son développement, elle germe, se développe et donne naissance à un être semblable à celui dont elle émane. Mais ce germe naissant va grandir. Aux dépens de quelle substance grandira-t-il? Il ne peut puiser que dans le monde physique, c'est-à-dire dans le monde inorganique et privé de vie. La mort ne peut engendrer la vie.

Donc la vie était préexistante dans le germe.

Rien autour de lui n'a pu engendrer la vie, puisque la vie n'existe nulle part. Si la graine confiée au sol se développe, c'est que la vie latente qu'elle renferme réagit sur la matière brute qui l'entoure et lui imprime des modifications particulières. La transformation est complète, la matière brute est organisée et devient partie intégrante de la nouvelle plante. Grâce à cette réaction de la vie sur la matière brute, la plante se nourrit, se développe, grandit, se couvre de fleurs et de fruits. La vie peut donc organiser la matière. Si vous suivez le nouvel être dans son développement, vous voyez apparaître tout d'abord des racines qui s'enfoncent dans la profondeur du sol, une tige plus ou moins dense qui va constituer sa charpente; sur cette tige naissent des appendices gracieux qui orneront sa fragile stature; un bouquet de fleurs vient enfin couronner le sommet de cette plante modeste. Mais la substance organisée qui forme les racines diffère de celle qui constitue, soit la tige, soit les feuilles, soit les fleurs.

Il y a donc une force générale qui transforme la matière brute, qui l'organise en un mot; il existe donc aussi d'autres forces, qui approprient cette matière organisée à chaque organe. Ici, c'est une substance spongieuse qui constitue les radicules destinés à absorber les sucs nutritifs; là, c'est un tissu fibreux, dense, serré qui doit donner à la tige sa solidité; plus loin, enfin, ce sont les feuilles, organes de la respiration; ce sont les fleurs destinées à parer le nouvel être jusqu'à ce que la continuité de l'espèce soit assurée.

Quelle est donc la force mystérieuse qui forme : ici des racines, là, une tige, plus loin des feuilles et des fleurs? Faire de la matière organisée avec de la matière brute, de la matière vivante avec de la matière morte, transformer cette matière organisée et vivante pour en faire successivement des racines, une tige, des branches, des feuilles, des fleurs et des fruits....... quelle puissance! Le grain de blé, en héritant de la vie, a hérité aussi des propriétés de la vie, c'est-à-dire de la puissance d'organiser la matière et de l'approprier à tous ses besoins. Pénétrons dans la campagne, jetons les yeux sur le premier coin de terre qui frappera notre vue, nous remarquerons des plantes nombreuses, des arbrisseaux divers constituant des êtres distincts ayant chacun sa nature, son existence et ses besoins. La terre qui les alimente tous est la même et présente la même composition. Comment d'une cause unique peut-il résulter des effets si divers? La même terre fournit à des êtres multiples, à des besoins différents; il est donc bien évident que la terre subit l'action des êtres organisés, mais qu'elle n'a aucune action sur eux. Chacun de ces êtres la transforme à sa façon, parce que la vie a un mode d'action propre à chacun d'eux. Chacun d'eux, en effet, hérite non-seulement d'une physionomie particulière, mais encore d'un mode de vie qui lui est propre. Tous ont la puissance d'organiser la matière; chacun d'eux a la faculté de l'approprier à son individualité, mais partout et toujours la matière est le jouet de la vie. Le règne végétal transforme la matière minérale et l'organise; mais il y a des degrés dans cette organisation. On ne peut comparer les êtres inférieurs aux êtres supérieurs de l'échelle végétale. Chacun de nous peut

voir, en effet, la différence qui existe entre le dernier des lichens et ces plantes succulentes d'où l'homme a su retirer pour lui-même des principes si bienfaisants. Il semble qu'à mesure que l'organisation de la matière s'élève, les êtres deviennent de plus en plus parfaits. Mais le règne végétal tout entier ne peut élever cette organisation que jusques à un niveau déterminé, parce qu'il n'est lui-même tout entier qu'un premier degré dans l'organisation générale. Vient au-dessus de lui le règne animal, composé d'êtres plus parfaits, et par conséquent capables d'élever encore l'organisation de la matière. Aussi puise-t-il dans le premier règne les principes de sa nutrition et de son développement. La matière végétale est ainsi reprise par la vie, transformée et organisée à un plus haut degré pour devenir matière animale. L'organisation dans le règne animal nous présente, comme dans le règne végétal, des degrés divers. On voit, en effet, les propriétés de la vie se multiplier et grandir depuis le modeste zoophyte jusqu'à cet être exceptionnel à la fois grandiose et sublime qui s'appelle l'homme.

Si les phénomènes de la vie se multiplient à mesure que l'organisation de la matière se perfectionne, ils n'en restent pas moins toujours les mêmes dans tous les êtres organisés. La vie du végétal ne diffère point de la vie de l'animal : absorption, nutrition, respiration, circulation, sécrétion, etc. Partout nous retrouvons les mêmes actes ; partout nous constatons les mêmes lois régissant les mêmes phénomènes. La terre, l'eau, la chaleur, l'air et la lumière, voilà les foyers où puisent tous les êtres vivants sans distinction. C'est toujours le monde physique qui sert de point d'appui au monde organisé ; mais c'est toujours le monde de la vie qui se joue du monde de la mort.

La vie prend la matière, la transforme, l'anime, en fait sa base de substantation, et forme, ici une plante obscure, là un arbre colossal, plus loin un zoophyte, plus loin encore un être aussi parfait que l'homme. L'homme, Messieurs, ce fier dominateur de la nature, n'a point une origine plus illustre que l'être le plus infime de la création. Comme pour tous les végétaux, comme pour tous les animaux, un peu de limon forme son

corps, un souffle divin forme sa vie. En vain j'interroge le règne végétal, en vain j'interroge le règne animal, je retrouve partout le même travail, je constate partout le même mouvement. Partout, en effet, je trouve des êtres qui naissent et des êtres qui meurent.

Partout je vois les morts servir de pâture aux vivants. Je vois l'animal dévorer le végétal, je vois le végétal se nourrir des ruines de l'animal. Je vois enfin les profondeurs de la terre remplies des débris des uns et des autres, et je retrouve toujours à sa surface la vie resplendissante dans ses manifestations. Ce sont toujours ses mêmes habitants, on dirait presque que ce sont les mêmes êtres. Comment la vie a-t-elle pu ainsi se perpétuer? Elle quitte une génération pour passer à une autre génération; quel est donc le lien invisible qui unit les générations entre elles? L'action de la vie sur la matière est partout la même. Est-il possible d'admettre qu'elle se continue par des moyens différents : nullement. La vie s'appuie sur la matière pour se manifester; la vie s'appuie sur la matière pour se continuer. Tantôt c'est un spore, un séminule, à l'aide duquel elle passe d'une génération à une autre; tantôt, c'est une graine, une ovule qui lui sert d'appui pour changer de domicile. Mais c'est toujours une particule organisée qui se détache de l'être qui s'en va pour donner naissance à celui qui vient. Que cette particule se sépare par un procédé ou par un autre, peu nous importe; que le germe qui doit donner naissance au nouvel être provienne d'un seul sexe ou du concours de deux sexes, peu nous importe encore; la génération qui commence n'en sera pas moins un rameau détaché de la génération qui finit. La matière est nécessaire aux manifestations de la vie; elle est indispensable à sa continuité. C'est par elle qu'elle exerce son action; c'est par elle qu'elle se perpétue. En passant d'une génération à une autre, la vie rajeunit son domicile, sans jamais en changer les bases fondamentales. Pourquoi la vie abandonne-t-elle un être accompli pour passer à un être qui est encore à former? Pourquoi la vie quitte-t-elle une génération pour passer à une autre génération? Ici encore, l'intelligence humaine reste confondue. J'aime à constater, toutefois, que la vie se continue par un procédé unique, et que tous les êtres

vivants se perpétuent par le même moyen. Si l'action et la continuité de la vie sont partout les mêmes, si les lois de l'organisation sont invariables dans tous les êtres, il est évident que le principe qui les anime puise sa force au même foyer. Existe-t-il, en effet, une différence entre la vie du premier et du dernier des végétaux, entre la vie du premier et du dernier des animaux? Aucune. En quoi la vie du végétal diffère-t-elle de la vie de l'animal? Sans doute, la vie peut être plus ou moins simple, plus ou moins complexe, suivant les êtres dans lesquels on l'examine. Sans doute, les rouages qu'elle fait mouvoir peuvent être plus ou moins nombreux et plus ou moins compliqués; mais n'est-elle pas partout la même dans ses actes et dans ses manifestations? Comment en serait-il autrement? Tous les êtres vivants n'ont-ils pas la même origine et la même fin? Ne sont-ils pas composés de la même matière? N'ont-ils pas été animés par le même souffle? Et si le principe de la vie n'était pas le même dans tous les êtres, comment la vie des uns pourrait-elle servir à la vie des autres? Qu'elle provienne du végétal ou de l'animal, la matière organisée est d'autant plus apte à favoriser les manifestations de la vie que son organisation a été plus élevée. Mystérieuse dans sa marche, la vie recherche avec avidité la matière qu'elle vient à peine d'abandonner; tout ce qui a été le siége de la vie semble sourire à la vie. Même origine, même marche, même travail dans tous les êtres; mêmes phénomènes, mêmes besoins; tout nous prouve que le principe de la vie est un. On pourrait presque dire qu'il n'y a qu'un seul monde organisé, divisé en plusieurs êtres vivants, se succédant les uns aux autres, comme pour alimenter l'action de la vie, sans altérer son principe; ce sont partout les mêmes effets; j'en conclus que partout ce sont les mêmes causes. Si la vie est une dans son principe, elle a des modes infinis de se manifester. Considérée dans chaque être, vous la voyez exercer une action générale sur l'individu, une action particulière sur chaque organe.

Dans le végétal, en effet, la vie des racines n'est pas la vie des feuilles, la vie de la tige n'est pas la vie des fleurs. Dans l'animal, la vie du foie n'est pas la vie du

poumon, la vie de l'estomac n'est pas la vie du cerveau. Chaque organe a sa vie propre; chaque organe constitue presque un individu distinct, et cependant chaque organe n'est qu'une partie de l'être qu'il contribue à former. On dirait que dans chaque être la vie se bifurque, pour ainsi dire, indéfiniment. Chaque être présenterait ainsi une vie générale, des vies secondaires, des vies tertiaires, des vies quaternaires, etc., toutes distinctes les unes des autres, ayant leur mode particulier de se produire, et dépendant toutes de la vie générale de l'individu. Chaque être nous représente l'image fidèle du monde vivant tout entier; ici nous trouvons encore une vie générale animant tout le monde organisé; des vies secondaires se distribuant aux différentes espèces, des vies tertiaires propres aux individus, des vies quaternaires propres aux organes, des vies quintuples propres aux molécules, des vies sextuples propres aux atomes; c'est partout la même division dans l'unité; c'est toujours la même unité dans des divisions sans fin. Quelle est la source de cette vie générale qui anime le monde vivant? J'en vois les rayons réflétés par cette myriade d'êtres qui peuplent notre globe. En vain l'intelligence humaine voudrait poursuivre ces rayons jusqu'à leur centre commun, elle se perd dans l'immensité : saisie d'admiration, elle s'arrête devant l'infini, qui est *Dieu*.

DU CULTE
DES PIERRES.

ESSAI SUR LES MONUMENTS DRUIDIQUES, CELTIQUES, GAULOIS, ETC., DU ROUERGUE.

Par M. l'abbé CABANIOLS.

L'historien Bosc dit qu'on voit en Rouergue quelques monuments antiques dont il n'est pas facile d'expliquer l'origine. (*Mém.*, tom. I, page 87.) Puis il ajoute : « Ce qu'il y a de bien certain, c'est que ces monuments ne sont ni l'ouvrage de la nature, ni du basard ; mais qu'ils ont été élevés par la main de l'homme, comme le prouvent leur situation topographique et la nature des pierres qui y ont été employées. »

Les archéologues leur donnent différents noms, suivant leur disposition matérielle, ou suivant leur destination réelle ou présumée.

D'après M. Argeliez, « ces monuments informes et » ce qu'on y découvre fourniraient, au besoin, la preuve » de la grossièreté du peuple qui les éleva et de la bar- » barie de la religion dont ils sont les débris. » (*Mém. de la Société*, tome VI, page 33.) C'est une proposition dont on peut fort bien contester la vérité.

Mais quel était ce peuple ? En quoi consistait la religion qu'il professait, et quels sont les principaux monuments qu'il a laissés ? Trois questions auxquelles je me propose de répondre dans ce mémoire, joignant mes propres observations à ce que j'ai lu dans les auteurs qui ont traité cette matière *ex professo*, ou qui ne l'ont touchée qu'en passant.

PREMIÈRE QUESTION. — *Des habitants primitifs de la Gaule et en particulier du Rouergue.*

§ I.

« Dès les âges les plus reculés, dit M. de Gaujal, au » pied de cette immense chaîne du Caucase, où l'anti- » quité sacrée et l'antiquité profane ont également in- » diqué le séjour des premiers hommes, vivait un peu- » ple appelé par les Grecs, dans leur langue sonore, » *Cimmérien*, ou plutôt *Kimmérien*, et dont le véri- » table nom était *Kimr*. Outre le Bosphore, auquel les » Grecs avaient aussi donné le nom de Kimmérien, il » occupait la Chersonnèse Taurique, appelée encore » par les habitants *Krim* ou *Kyrim*, les bords du Pa- » lus-Méotide et ceux du Pont-Euxin. Leur capitale » s'appelait *Kimmerium*. Ces Kimrs, ou Kimmériens, » furent les ancêtres des Gaulois. » *(Etude hist.*, t. III, page 15.)

Telle était la tradition de l'antiquité. En effet, Diodore de Sicile dit que les Kimmériens, qui ont ravagé toute l'Asie..., et que depuis on a appelé Cimbres par corruption, sont les mêmes que les Gaulois. (L. V, c. 21.)

On trouve jusque dans leurs vêtements une preuve de leur origine asiatique. « En effet, continue M. de » Gaujal, les Romains, étonnés de leur costume, don- » nèrent à une partie de la Gaule le surnom de *brac-* » *cata*, à cause de la *bracca*, que portaient ses habi- » tants, et dont le nom s'est conservé dans l'idiome du » pays, » surtout dans le Rouergue, où la forte *c* est remplacée par la douce *g*, *bragues*. « Or ce vêtement » appartenait originairement à l'Asie ; c'est celui des » Cythes, que le géographe Pomponius-Méla caracté- » rise par la même expression : *totum braccati cor-* » *pus* ; lesquels, au septième siècle avant notre ère, » s'emparèrent de la Kimmérie et en chassèrent les ha- » bitants. » *(Etude hist.)*

§ II.

Cette émigration avait été précédée de deux autres ; mais je ne parlerai que de la première de celles-là,

comme ayant plus de rapport avec mon sujet. Elle eut lieu vers l'an 1680 avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire près de douze siècles avant la fondation de Rome. Après avoir quitté leur patrie, les Kimmériens se portèrent, suivant Danville *(Mém. de l'Acad.*, t. XXVIII), sur les bords de l'*Ister* (mot celtique qui signifie *fleuve)*, au confluent duquel et de la Save ils bâtirent une ville qu'ils appelérent *Taur*, en souvenir sans doute de la *Tauride*, d'où ils venaient. Ils occupèrent l'Illyrie jusqu'à l'Adriatique et continuèrent leur marche vers l'Occident. Ayant traversé les Alpes, dont les habitants ne purent leur résister, ils firent leur première halte dans l'Helvétie.

De là dominant tout le pays, connu plus tard des Romains sous le nom de Gaule transalpine, ils se répandirent de différents côtés et ne s'arrêtèrent que lorsque, trouvant la mer, la terre leur manqua. Ils étaient partagés en plusieurs tribus, dont le nombre dût s'accroître dans leurs courses perpétuelles, et former autant de peuplades diverses, que l'intérêt particulier divisait quelquefois, mais qui, lorsque le bien général l'exigeait, ne formaient qu'un seul corps et portaient le nom commun de *Celtes*. C'est ainsi que, après avoir abandonné leur patrie et renoncé au nom de Kimmériens, ils en choisirent un qui les distinguât des autres nations et qui les désignât exclusivement.

§ III.

Diodore de Sicile rapporte que, comme leurs cheveux étaient *roux*, ils se donnèrent le nom de Gaéls qui, d'après La Tour d'Auvergne dans ses *Origines gauloises*, signifie : *blond*, *roux*. C'est apparemment pour cette raison que Tite-Live, parlant de leur chevelure, dit : *Rutilata coma*, et Virgile : *Aurea Cæsaries ollis*.

« Le nom de Gaéls, dit M. de Gaujal, est le même » que Gals, Coll, Caél, Kelt, Celt, suivant la prononciation plus ou moins dure des tribus celtiques, et » tel qu'on le retrouve dans leurs colonies.... Après » qu'ils l'eurent pris, les Romains les appelèrent *Galli*, » d'où *Gallia*, et par suite *Gaulois* et *Gaule* : *Ipsorum linguis Celti, nostrâ verò Galli vocantur.* » (Cœsar, *de Bell. Gall.*)

« Galates, Gaulois, Celtes, tous ces peuples étaient
» les mêmes, c'est-à-dire des Cythes, qui avaient long-
» temps ravagé la terre avant de se fixer quelque part.»
(Le savant géographe Gosselin. Note sur Strabon. L. 1er.)

Grâce à l'étude comparée des langues, d'après l'Encyclopédie du XIXe siècle, on ne reconnaît aujourd'hui dans les Celtes que deux grandes divisions :

1° Les *Kimris*, qui occupaient les provinces occidentales et septentrionales de l'Europe, y compris l'Aquitaine (dont le Rouergue faisait partie). Le mot *Kimbr*, ou *Cimbri*, d'après le *Dictionnaire de linguistique*, par M. Jéhan, se retrouve en France dans *Quimper*, *Quimperlé*, *Cambrai*..., près du Pô, dans *Umbri*, *Umbrones*..., en Angleterre, dans *Humber*, *Cambri*, etc.

2° Les Gaëls, qui habitaient au centre, au sud et à l'est, à l'exception toutefois des pays montueux et boisés, occupés presque toujours par des Kimris, qui recherchaient, en outre, les côtes de la mer. C'est ce que signifie le mot Armorique : *ar* auprès, *mor* mer, *raik* (ou selon Champollion) *rix*, contrée du midi. Le mot *Aquitaine* en est la traduction : *Indè Aquitania Armorica dicta*. (Pline.)

En général, les Gaëls étaient maîtres des villes dont le nom se terminait en *dunum ;* car en Gaélique, dit M. Leudière, *dun* signifie ville, place. La terminaison *dunum*, qui est latine, doit venir du mot *tun*, qui, dans le dialecte armoricain, signifie *hauteur*, *colline ;* et ce mot ne serait-il pas dérivé du mot celtique *kairn*, *karn*, lequel a aussi le sens d'*éminence* ou de *tertre artificiel* ? (Voir la lettre de M. Jéhan à son correspondant de Sainte-Anne-d'Auray, du mois de juillet 1862.) Le mot *dun* se trouve dans le nom de plusieurs villes bâties sur des hauteurs ou en amphithéâtre : Lug*dunum*, Chateau*dun*, Issou*dun*, Uxello*dunum*, Sego*dunum* (Rhodez, ville du seigle). En effet, dit l'*Encyclopédie* du XIXe siècle, « le seigle, *secale*, était cultivé
» chez les Gaëls, et les Romains convenaient qu'ils te-
» naient d'eux le nom et la chose. »

On croit qu'il y avait chez les Kimris un conseil et un chef électif ou héréditaire qui, à la tête des armées et dans les expéditions lointaines, était appelé *Brennus*, du mot kimbrique *Brenn* ou *Bryn*, qui signifie *roi*. —

Chez les Gaëls, il y avait un sénat ou conseil composé d'hommes d'un âge mûr, et un grand juge électif qui administrait et exerçait le pouvoir exécutif sous le nom de *Vergobret*.

Ces deux divisions, quoique n'ayant pas précisément les mêmes habitudes, ni les mêmes institutions, ni enfin le même langage, vivaient cependant en bonne intelligence, et, à proprement parler, ne formaient qu'une seule et grande nation.

§ IV.

Une fois maîtres des pays situés en deçà des Alpes, qui devinrent bientôt très peuplés, les Celtes durent songer à de nouvelles excursions. C'est pourquoi ils franchirent les Pyrénées, attaquèrent les Ibères, et, mêlant avec eux leur sang et leur nom, ils occupèrent le centre de la Péninsule hispanique; d'où plus tard une de leurs colonies, composée des vaincus et des vainqueurs, vint, sous le nom de *Celtibères*, chercher un asile dans la Gaule transalpine, tandis qu'une autre imposait au nord-ouest de l'Espagne le nom de *Gallœcie*, et à sa dernière extrémité, celui de *promontoire celtique*.

Ce fait est ainsi raconté par un auteur moderne, M. Mary-Lafon. « La Gaule méridionale, nommée d'a-
» bord Armorique, et depuis Aquitaine, fut peuplée par
» deux races, les Celtes et les Ibères, qui mêlèrent
» leur sang et leur nom. Quoiqu'ils fussent unis par
» une communauté d'intérêts et de croyance, ils se
» fractionnèrent cependant en deux peuples; l'un, pu-
» rement Celtique, habitait le haut pays méridional (le
» Rouergue peut-être?); l'autre, Ibère, ou Celtique, oc-
» cupait les basses-terres, depuis la Loire et la Garonne,
» jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées. »

Celles-ci, une fois franchies, la Manche ne les arrêta point. Ils firent une descente en Angleterre, où le pays de Galles rappelle leur nom et leurs établissements. Enfin, suivant l'historien Gordon, au neuvième ou dixième siècle avant notre ère, après avoir occupé l'Ecosse, dont les habitants furent nommés plus tard

par les Romains *Caledoniens*, *Gaeldons* (Gaulois des montagnes), ils passèrent en Irlande.

Je n'oserais affirmer que l'inondation celtique se soit arrêtée à cette contrée. « Dans le Nord, c'est une opi-
» nion fort répandue que les Celtes ont habité la Scan-
» dinavie méridionale ; et, à défaut de renseignements
» historiques, on se fonde sur la ressemblance des ar-
» mes, des instruments et des bijoux en bronze et en
» or, trouvés dans nos *tumulus*, avec ceux qui ont été
» découverts en Angleterre, en France. » (Lettre de M. Vorsaé, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à M. Mérimée.) Voir le *Moniteur* du 14 avril 1853.

Tels furent les résultats de cette émigration des Kimrs, ou Kimmériens, « connus des historiens grecs et latins
» sous le nom de *Talataï* ou *Keltoï*, dont les Ro-
» mains firent *Celte*, pour se rabattre ensuite couram-
» ment à la forme plus régulière de Galle », dit M. Jéhan (de Saint-Clavien). (*Dictionnaire de linguistique*, page 1296.)

« Voilà quels furent les possesseurs du sol que nous occupons, aussi haut que l'histoire peut remonter, » disent les *Annales de philosophie chrétienne*, 1re série, tome III, page 10.

Le même Recueil, rendant compte de l'histoire d'Irlande par sir Thomas Moore, traduite par M. H. Bion-Marlavagne, notre compatriote, s'exprime ainsi : « Il
» paraît hors de doute que les premiers habitants de
» l'Irlande étaient issus de la même race celtique qui
» peupla jadis la Gaule, la Bretagne et l'Espagne....
» Quelle que soit d'ailleurs l'obscurité répandue sur
» l'histoire des tribus qui suivirent ces premiers essaims
» des peuples orientaux, et quelle que soit la variété
» des opinions sur la question de savoir si elles étaient
» de la même race que celles qui les avaient précédées,
» ou bien de race différente, ce qui paraît au moins
» certain, c'est que les premiers habitants des contrées
» occidentales de l'Europe furent les Celtes, et que de
» la langue de cette antique nation, le plus pur dialecte
» qui existe aujourd'hui, c'est le dialecte irlandais. »
(*Ann. de philos. chrét.*, 3e série, t. I, page 341.)

M. Pictet a publié, en 1837, un mémoire spécial sur

l'affinité des langues celtiques, avec le sanscrit, d'où il résulte que les premières appartiennent à la grande famille *Indo-européenne*, dont elles forment le point extrême à l'occident, et que leur étude peut contribuer beaucoup à éclaircir la grande question de l'origine et de la dispersion des peuples.

Au congrès archéologique de Fontenay, en 1864, M. de Longuemar montra des fragments de poteries grossières, des instruments de silex taillés, trouvés dans des cavernes ; des ossements de certains animaux qui ont disparu aujourd'hui de notre contrée; des pointes de flèches ou javelots, et d'aiguilles ou de poinçons, servant à coudre des peaux au moyen de lanières de cuir; divers spécimens de haches de pierre, et il ajouta que l'examen de ces objets porte à conclure qu'il a existé une communication constante entre les peuples primitifs de la Gaule et les contrées qui leur avaient servi de berceau. (*Congrès arch. de France*, t. XXVIII, p. 51.)

De tout ce qui précède, il faut conclure avec Thomas Moore « que les Phéniciens, ayant débarqué dès l'o-
» rigine sur les côtes occidentales de l'Espagne, au-delà
» des colonnes d'Hercule, se mêlèrent aux Celtes, qui
» habitaient ces côtes, et que ce furent des colonies
» composées du mélange du sang celtique et du sang
» phénicien qui peuplèrent l'Irlande. » (*H. d'Irlande.*)

« C'est là, ajoute un autre écrivain, qu'il faut aller
» étudier les croyances de nos ancêtres, les Celtes, les
» Gaulois, et de toute cette race Japhétique qui, partie
» du centre de l'Asie, vint par le Nord et par les *îles*
» *des nations* (comme dit La Genèse en parlant du
» partage des enfants de Noé), peupler nos contrées et
» y implanter le culte qu'elle avait laissé en Perse, en
» Assyrie, en Phénicie. » (*Ann. de Ph. Chr.* id., ibid.)

Pour avoir donc une idée de la religion des différentes colonies qui ont primitivement peuplé les contrées que nous habitons, il faut remonter aux premiers âges du monde et voir en quoi consistait le culte des enfants de Noé.

DEUXIÈME QUESTION. — *Du culte des premiers habitants de la Gaule et en particulier de ceux du Rouergue.*

§ I.

Avant le déluge, Dieu n'eut d'autre temple que l'univers, et Noé fut peut-être le premier qui lui éleva un autel à la hâte et pour une circonstance particulière : *Ædificavit Noe Altare Domino*. Gen. VIII, 20. Quand l'histoire sainte nous parle des monuments religieux des patriarches, elle ne nous en marque ni la matière, ni la forme. Celui que Jacob érigea à Béthel, en allant en Mésopotamie, après la vision miraculeuse qu'il avait eue, n'était autre chose que la pierre qu'il avait placée sous sa tête pour dormir. Gédéon sacrifia au Seigneur sur un rocher, qui était près de sa maison ; et l'autel que Josué bâtit par l'ordre de Dieu sur le mont Hébal devait être fait de pierres, que le fer n'avait point touchées, brutes et non polies : *Et ædificavit altare Domino de lapidibus, quos ferrum non tetigit, et de saxis informibus et impolitis.* (*Deut.* XXVII, 5.) Sans cette dernière condition, elles auraient été répudiées comme impropres aux usages sacrés, dit M. Jéhan.

« Sous le rapport de l'art, dit M. l'abbé Godard, ces » autels avaient la simplicité des *pierres levées et* » *des dolmen* celtiques. Le tertre que Dieu prescrivit » à Moïse de lui élever était encore moins monumental, » s'il est possible, que les autels en pierres brutes, gi- » sant dans le désert, où nul caractère ne les distin- » guait ; et il faut se garder de prendre l'expression *ti-* » *tulus* dans le sens d'un ouvrage portant une inscrip- » tion quelconque. »

» Mais si l'autel des patriarches diffère peu sous le » rapport physique des rochers informes que les Celtes » et les peuples enfants ont laissés sur les plages où ils » vécurent, une distance immense l'en sépare au point » de vue moral. Il apparaît toujours sous le pavillon » des cieux, au milieu du grand temple, dont les hori- » zons se perdent avec ceux de la nature. Pénétrés par

» la pensée de l'intime présence de Dieu en toutes
» choses, Noé, Abraham, Jacob ne songeaient point à
» lui disposer une demeure étroite. Les collines et les
» hauts-lieux ont été même choisis pour théâtre des
» sacrifices, afin que l'immensité de l'espace écartât
» mieux la pensée de limite et d'enceinte. Bientôt ces
» intentions pures furent oubliées ; ces idées justes,
» corrompues. On prit le temple pour la divinité, l'œu-
» vre pour l'ouvrier. Les hauts-lieux furent témoins de
» l'idolâtrie et des abominations les plus exécrables,
» en sorte que nul sacrifice légitime ne put s'offrir,
» hors du temple, depuis le règne de Salomon. »
(*Arch. sacrée.*)

Quoique l'historien Josèphe et presque tous les écrivains conviennent que depuis le déluge l'idolâtrie fut la religion dominante, il n'est pas facile de dire qui en fut l'auteur, ni d'assigner l'époque où elle commença. « Il y a même beaucoup d'apparence, dit Bergier,
» qu'elle est venue insensiblement et par degrés, et que
» ceux qui ont fait le premier pas vers cette impiété ne
» l'ont pas portée au point où on l'a vue dans la
» suite. » (*Dict. de Théol.*)

Un écrivain de nos jours, M. Eugène Boré, en attribue l'origine aux enfants de la race maudite de Cham, qui perpétuèrent parmi les descendants de Sem et de Japhet les traditions mauvaises et anté-diluviennes de Caïn, et remplacèrent le culte du vrai Dieu par des honneurs rendus à des êtres créés, tels que le soleil, la lune, les planètes, etc., et il prétend que ce fut dans les plaines de la Chaldée, dont les habitants manifestèrent toujours un goût irrésistible à lire, dans l'écriture mystérieuse des astres, les secrets du ciel et leurs propres destinées, que prit naissance le Sabéisme. (Intr. à la vie de saint Grégoire, l'*Illuminateur*.)

« Le culte des astres, dit l'auteur des *Esquisses*
» *pittoresques et archéologiques sur la Bretagne*,
» et particulièrement celui du soleil, qui fut primitive-
» ment le symbole du Dieu suprême, se rapporta d'a-
» bord aux esprits conducteurs de ces grands corps
» célestes, opinion partagée par les Juifs (D. Calmet,
» Gén. I. 18), par Platon (*Epinomis*), par Virgile
» (*OEn.* VI. 725), par toute l'antiquité. Mais *cette mi-*

» *lice du ciel* (Deut. XVII. 3) usurpa bientôt les droits
» du Dieu, auteur de toute vie et de toute lumière ;
» elle ne tarda pas à prendre la première place dans les
» hommages et l'adoration des mortels, qui finirent
» par regarder ces esprits, attachés aux sphères des
» cieux, comme autant de divinités propices ou mal-
» faisantes. » (*La Bretagne celto-gaélique*, p. 153).

Il faut convenir qu'il y avait quelque chose d'élevé et de grand dans ce culte ; mais malheureusement, en se livrant aux recherches astronomiques, les hommes oublièrent leur créateur pour lui substituer la créature. C'est alors que commença l'idolâtrie. Il paraît que Babylone fut le lieu où on éleva le premier temple et la première statue au dieu *Belus*. M. Raoul-Rochette, dans son *Cours sur les monuments et les antiquités de l'Asie*, parle fort au long de ce temple, dont on a récemment découvert les ruines.

§ II.

1° Dans un sens générique, le mot *Bel*, ou *Baal*, qui signifiait le soleil, était employé pour désigner la principale divinité des Phéniciens, des Chaldéens, des Babyloniens, etc. Lorsque les Hébreux abandonnaient le Seigneur, ils offraient à *Baal* des victimes humaines dans les bois, sur les hauts-lieux et sur les terrasses de leurs maisons, comme l'Ecriture Sainte le leur reproche en plusieurs endroits : *Et œdificaverunt excelso Baalim, ad comburendos filios suos igni in holocaustum Baalim.* Jérém. XIX. 5. *Feceruntque sibi conflatiles duos vitulos. Servieruntque Baal.* IV. Reg. XVII. 16.

Il n'y a point d'abominations auxquelles ils ne se livrassent pour célébrer dignement ses fêtes. Presque toujours le mot *Bel* ou *Baal* est accompagné du nom d'une autre divinité, comme Bel-*phegor (idolum turpitudinis)*, dit Origène; *quem nos Priapum possumus appellare*, ajoute saint Jérôme dans son commentaire sur le prophète Osée.

2° Au culte de ce dieu les Phéniciens joignaient celui de la déesse *Astarte*, que les Livres Saints appellent souvent *Astaroth* et que le commentateur déjà cité

traduit par le même mot latin que Belphégor, pour marquer les impudicités dont étaient témoins les bois *(asera, aseroth)* qui lui étaient consacrés.

Un auteur grec, Lucien, qui vivait dans le deuxième siècle après Jésus-Christ, dit qu'Astarte n'est autre chose que la lune, et qu'il est indubitable que cet astre était adoré sous différents noms, dans presque toutes les parties de l'Orient. *Cœlestem Afri, Mithram Persæ, plerique Venerem colunt.*

Cette dernière dénomination, par laquelle la plupart des peuples Orientaux désignaient la déesse Astarte, indique assez clairement en quoi pouvaient consister les honneurs qu'on lui rendait.

Nous serions portés à croire que *Astarte, Astaroth*, était la déesse que les Ruthènes adoraient sous le nom de *Ruth*, et qu'elle aurait pu donner son nom à leur principale ville.

Dans la Judée, près du torrent de Jaboc, il y avait une ville nommée *Astaroth-Carnaïm*. La dernière partie de ce mot a quelque rapport avec le mot celtique *Kairn*, dont nous parlerons plus bas.

3° Partout où le soleil et la lune furent un objet d'adoration, le feu dut nécessairement entrer en participation des hommages qu'on leur offrait. Aussi ce culte fut-il commun autrefois à presque toutes les religions. Dans plus d'un endroit des Livres Saints Moïse défend aux Israélites de sacrifier leurs enfants à Moloch *(ou Baal)*, et même de les faire passer simplement par le feu, quoique pour l'ordinaire, dit Dom Calmet, on les fît mourir en l'honneur de cette divinité. « Oui, ajoute » M. Poujoulat, c'est ainsi que les hommes compre- » naient la purification par le feu. » Hist. de Jér. Ch. IX.

Il n'est pas facile d'expliquer comment cette coutume de purifier par le feu s'était répandue et était devenue pour ainsi dire générale. Ses partisans enseignaient que ceux qui négligeaient de l'observer envers leurs enfants, exposaient ceux-ci au danger de mort. Ovide rapporte que les mêmes cérémonies païennes étaient observées à Rome aux fêtes de la déesse Palès, où les peuples de la campagne, les premiers habitants de la ville et les animaux même passaient à travers un grand feu : *per*

flammas saluisse pecus, saluisse Colonos. « Encore » de nos jours, dit Ludwic, l'Irlandais le plus ignorant » conduit ses bestiaux entre des feux, comme un » moyen infaillible de les préserver de tout accident » fâcheux. »

On trouve que chez les Celtes, les Druides allumaient de grands feux, et qu'après avoir prononcé des paroles d'enchantement sur ces feux ils poussaient les bestiaux à travers, se conformant par là à un usage annuel. Cette conformité de rites et de cérémonies chez des peuples si différents, et par la distance des lieux et par la durée des temps, ne prouverait-elle pas leur origine commune ?

4° Presque toujours les adorateurs du *feu* avaient un grand respect pour l'*eau*. Cependant il y avait quelquefois diversité d'opinions, pour ne pas dire hérésie, au sujet de ces deux éléments. Ainsi, il est parlé, dans la vie de saint Patrice, d'un certain mage, ou Druide, qui regardait l'eau seule comme un objet de respect, et le feu comme un mauvais génie. « Ceci me rappelle, » dit Lanigan, dans son histoire ecclésiastique d'Irlande, » la vieille dispute des Orientaux entre les adorateurs » du feu et ceux de l'eau, et nous amène à la conclu» sion que quelque liaison doit avoir jadis existé entre » l'Irlande et les pays les plus reculés de l'Est. »

5° Le soleil, la lune, le feu et l'eau ne furent pas les seules divinités des peuples qui vinrent s'établir dans la Gaule ; ils offraient encore leurs hommages à certains bosquets et à certains arbres. En fait de religion on ne trouve rien de plus ancien, soit dans les auteurs sacrés, soit dans les auteurs profanes, que ces autels au milieu des bois. Abraham en bâtit un auprès du chêne de Mambré, et il invoqua le nom de l'Eternel dans le bois qu'il avait planté lui-même à Bersabée : *Abraham plantavit nœmus in Bersabee, et invocavit ibi nomen Domini œterni.* Gén. XXI. 33. Le sacrifice de Gédéon, offert sous un chêne, fut agréé par la même voix céleste qui prescrivait d'abattre l'autel de Baal et de détruire le bois dont il était environné. C'est ainsi qu'une pratique, innocente dans son origine, suivant la pensée de Thomas Moore, devint bientôt une superstition grossière.

Plus tard, quand on se mit à bâtir des temples, on eut soin de les entourer d'arbres. Pline dit que les statues, brillantes d'or et d'ivoire, ne sont pas aussi dignes de respect que les bois sacrés et le profond silence qui y règne : *Nec magis auro fulgentia neque ebore simulachra, quàm lucos et in iis silentia ipsa adoramus.*

On attribue aux peuples de race celtique l'idée des forêts enchantées, dit M. Jéhan. Tout le monde se rappelle la forêt de Marseille, chantée par Lucain dans sa *Pharsale*. La croyance à ces prestiges étranges était antérieure à l'ère chrétienne, chez les Gaulois, qui adoraient les arbres; et, du temps de Pharamond, les Sicambres entouraient de bandelettes celui sous lequel ils devaient sacrifier, y attachaient des torches allumées et faisaient tout autour de pieuses libations. Maxime de Tyr assure que le Jupiter des Celtes n'était autre chose qu'un chêne fort haut : *Agalma dè Dios Keltïkon upsèlèdrus.*

« Cet arbre, qui était la représentation de ce Dieu,
» dit un écrivain déjà cité, se distinguait en Irlande,
» comme dans tous les autres pays, par une sorte par-
» culière de consécration. »

6° Du culte des forêts à celui des *hauts lieux*, dont parlent les livres saints, ou des *Kairn* ou *Karn*, il n'y a qu'un pas, et ce pas, l'idolâtrie l'eût bientôt franchi. Ce mot, qui en Irlandais et en Gallois signifie *hauteur*, *éminence*, *colline*, a le sens du mot latin *tumulus*, et peut se traduire par *tertre*, *élévation de terrain*, *terre amoncelée*, et par extension, *tombeau*.

Le *Cairn* est le mont primitivement consacré au soleil ou Apollon, surnommé de ce mot *Carnæus* chez les latins, et *Karneios* chez les Grecs. Les *Kairns*, ou collines factices, sont très nombreux en Irlande. Il y a une localité qui porte le nom de *Kairne Grayney* (le monceau du soleil), et une autre celui de *Karnoc-Greine* (collines du soleil).

« Le Cairn celtique, est-il dit dans les *Esquisses ar-
» chéologiques sur la Bretagne*, est le même que
» le *mound* scythique, le *têpê* tartare, le *barrw* teu-
» tonique, le *turubos* grec, le *tumulus* latin, le *Nur-*

» *gal* des Cuthéens, le *Nurgag* des habitants de la
» Sardaigne, le *Téocalli* mexicain, » page 193.

Tous ces mots signifient *hauteur*, *éminence*, et les monuments qu'ils désignent ne paraissent avoir eu d'autre destination que de servir au culte du soleil. Plus tard on les éleva sur le lieu où l'on avait placé les cendres ou la dépouille des morts illustres. « Presque tous
» les peuples primitifs, dit M. l'abbé Bourrassé, ont
» cherché à décorer et à protéger les sépultures par des
» monticules. » (*Archéologie chrétienne*, p. 48.)

On lit dans les *Mémoires de la Société archéologique de la Touraine*, 1843, que quelques critiques ont pensé que les *kainrs* ou *tumulus* celtiques n'avaient pas toujours eu une destination funéraire, mais qu'ils avaient servi pour le culte du soleil, dont les sectateurs allumaient du feu sur ces hauteurs naturelles ou factices, croyant faire plaisir à la divinité qu'ils voulaient honorer.

Dès les temps les plus anciens, ces monuments n'étaient autre chose qu'une butte de terre naturelle ou artificielle qu'on couvrait quelquefois de pierres brutes.
« Ces monts sacrés, dit Thomas Moore, ont été générale-
» ment appelés *barrows* ou *kairns*, suivant qu'ils sont
» formés de terre ou de pierres. Quoiqu'ils aient été
» employés à divers usages, comme à la promulgation
» des lois, à l'élection des rois ou chefs, etc., ils ne
» furent dans l'origine que de simples tombeaux, qui,
» comme monuments funéraires, précédèrent les pyra-
» mides elles-mêmes. »

Nous pourrions apporter plusieurs témoignages pour prouver que les *Kairns* ou *Barrows* étaient consacrés
» au soleil; mais nous nous contenterons de citer un
» vers du poète Silius, italien, qui nous représente ce Dieu se plaisant près des feux des *Cairns : Quùm pius arcitenens incensis gaudet acervis.* (*Les Puniques*, liv. V, vers 176.)

Dans toutes les contrées, les *Kairns* sont à peu près les mêmes sous tous les rapports. C'est ce qui a porté un savant antiquaire, King, à tirer cette conclusion :
« De cette ressemblance entre les anciennes et presque
» patriarcales coutumes, usitées dans l'Orient, avec ces
» ouvrages aborigènes que l'on trouve à l'Occident, en

» Irlande, en Bretagne, etc. (il aurait pu ajouter en
» Rouergue), nous pouvons naturellement inférer que
» ces monuments funéraires sont presque sans excep-
» tion l'ouvrage des hommes qui se fixèrent les pre-
» miers dans ces contrées. » (*Munimenta antiqua*,
» T. I, liv. 1er, chap. VI.)

§ III.

1° Telles furent les principales divinités des habitants primitifs de la Gaule. Elles leur étaient communes avec les autres peuples, qui n'avaient point la connaissance du vrai Dieu, et dont le Livre de la Sagesse parle en ces termes : « En voyant la bonté des créatures, ils ne pu-
» rent comprendre *celui qui est* ; et, à l'inspection de
» l'ouvrage, ils ne comprirent point *qui* en est l'au-
» teur : *Et de his quæ videntur bona*, *non potue-*
» *runt intelligere eum qui est ; neque operibus at-*
» *tendentes agnoverunt quis esset artifex.* » Mais ils s'imaginèrent que le feu ou le vent, ou l'air, ou les étoiles, ou l'eau, ou le soleil et la lune, étaient les dieux qui gouvernaient l'univers : *Sed aut ignem.... aut solem*, *aut lunam rectores orbis terrarum Deos putaverunt.* (Sap. XIII, 1, 2.)

Le culte de ces divinités fut porté de l'Orient, où il avait pris naissance, jusque dans les contrées les plus occidentales de l'Europe, par les colonies, issues des descendants de Japhet. Mais ce ne fut que plusieurs siècles après le déluge que les Grecs et les Romains adoptèrent ce grand nombre de dieux mythologiques, dont les noms varièrent suivant les temps et les lieux. Il en fut également de leurs prêtres, ou des ministres qui leur étaient spécialement consacrés ;

2° Ceux des Celtes étaient connus sous le nom de *Druides*, mot formé de *derw* (chêne) et de *din* ou *dyn*, qui signifie littéralement *hommes* ou *gardiens des chênes*. D'autres font dériver ce mot du celto-gallois *derwid*, qui signifie *sage*. Dépositaires des dogmes traditionnels et secrets de la religion, les druides proprement dits les interprétaient et les transmettaient oralement aux initiés et à ceux qui se destinaient au sacerdoce. « Ils discutaient sur le mouvement des

» astres, la grandeur de l'univers, la nature des choses, » le pouvoir et l'influence des dieux immortels, et » transmettaient ces doctrines à la jeunesse. » (Cœs., *de Bell. Gall.*, libr. VI, cap. 14.)

« Le temps du noviciat, dit un auteur moderne, qui » durait souvent vingt ans, s'écoulait dans la solitude » au fond des cavernes et des immenses forêts qui » couvraient alors une partie de la Gaule. Là, des soli- » taires se livraient, loin de tous les regards, aux ri- » gueurs de la vie ascétique. » (*Bretagne Celto-Kimrique*, p. 312.)

« Les Druides, d'un esprit plus élevé, unis par les » liens d'une association fraternelle, s'élancèrent vers » les connaissances les plus sublimes, les mystères les » plus cachés de la nature ; et, regardant avec indiffé- » rence les choses humaines, ils proclamèrent l'immor- » talité de l'âme : *Druidœ ingeniis celsiores*, etc. » (*Ammien Marcellin*, Lib. XV.)

« Ils n'ont laissé transpirer dans le vulgaire qu'un » seul de leurs dogmes, afin d'exciter mieux la valeur » guerrière ; ce dogme est celui de l'immortalité des » âmes et d'une autre vie au-delà du tombeau : *Unum » ex iis quœ prœcipiunt Druidœ in vulgus efflu- » xit*, etc. » (*Pomp. Mel.*, Lib. III, 2.)

Comme on doute s'ils enseignaient le monothéisme ou le polythéisme, on n'est pas d'accord sur la religion des anciens habitants de la Gaule. Il paraît que les Gaéls ou les Gals y apportèrent le dogme d'un Dieu, un, spirituel, éternel ; mais on conjecture qu'insensiblement cette croyance s'altéra, et que ces peuples finirent par imaginer un grand nombre de génies ou de nouvelles divinités, dont ils peuplèrent les fontaines, les lacs, les étangs, les fleuves, les arbres, les bois, les grottes, les rochers, les montagnes, les vallées, etc. Cette croyance, consacrée par l'enseignement druidique, fit naître beaucoup de superstitions populaires, qui se transmirent de génération en génération, surtout dans le midi de la Gaule, au point qu'il a fallu au christianisme plusieurs siècles pour les déraciner entièrement.

Il n'y a point de nation dans toute l'antiquité, dont la religion approchât plus de la véritable que celle de ces philosophes Gaulois, suivant la pensée de saint

Augustin. En effet, outre l'existence d'un Dieu et l'immortalité de l'âme, ils admettaient encore une récompense pour les bons et des châtiments pour les méchants dans une vie future. Ils faisaient consister la morale à honorer la vieillesse, à défendre avec dévouement les parents et la patrie, à se montrer braves et courageux dans les dangers et à exercer généreusement l'hospitalité envers tout le monde.

Leur costume ordinaire était celui des nobles : tunique blanche à manches courtes, rayée de bandes pourpres, descendant jusqu'au dessous du genou ; la braie ou haut de chausses large ; le *sagum* ou manteau de lin ou de laine, suivant la saison ; un collier d'or comme les personnages distingués. Dans l'exercice des fonctions sacerdotales, une tunique blanche brochée d'or et de soie de diverses couleurs ; à la place du *sagum*, une longue robe blanche, également brochée, serrée avec une ceinture de cuir doré ; pour coiffure, un bonnet de soie blanche, oblong et peu élevé ; celui des grands pontifes se distinguait par une houppe et par deux bandes d'étoffe pourpre, qui pendaient par derrière ; leur sceptre était moins grand que celui de l'archidruide.

3° Après les Druides, venaient les *Ovates*, *Eubates*, *Eubages*, qui étaient chargés de la partie matérielle du culte et des sacrifices. Aucun acte religieux ou civil ne pouvait avoir lieu sans leur ministère. Dans les cérémonies publiques, ils avaient le front ceint d'une couronne de feuilles de chêne.

Ces deux classes de prêtres portaient à la main droite une baguette blanche de saule ou de coudrier ou une branche de verveine. Le costume des Eubages différait peu de celui des Druides de la première classe.

Les Bardes étaient vêtus d'étoffes brunes et portaient un sagum avec un capuchon. Ils chantaient, sur l'instrument national des Celtes, les exploits des héros, et ils stigmatisaient les lâches : *Bardi cum dulcibus lyræ modulis cantabant*, dit Ammien, Marcelin.

Hérauts pour déclarer la guerre, ambassadeurs pour traiter la paix, professeurs dans les colléges, instituteurs primaires dans les familles, chantres et musiciens, poètes et historiens, les Bardes étaient pour ainsi dire les annales vivantes de la nation ; mais leurs compositions

n'étaient livrées au public qu'après avoir été soumises à l'examen des Druides de la classe la plus élevée.

Parmi les Druides, on distinguait *les faids* de l'ordre des prêtres, chargés de composer les hymnes qu'on devait chanter. Ce mot a la même origine que celui de *fades* (fées), en latin *fatæ, fatuæ, fatidicæ,* de *fari* (parler, rendre des oracles).

4° Outre cette hiérarchie de prêtres, il y en avait une autre de druidresses ou prêtresses, qui rendaient des oracles et se livraient à des opérations magiques la nuit, à la clarté de la lune ou à la lueur des torches. Les Celtes avaient une grande vénération pour les vierges fatidiques, à cause de leur perpétuelle virginité. Elles connaissaient le présent, le passé et l'avenir.

« Elles avaient des sacrifices nocturnes...... Si l'en- » nemi venait attaquer leurs asiles, les guerriers accou- » raient les défendre, et à travers les rangs des guer- » riers, on les voyait courir çà et là, vêtues de noir, les » cheveux épars, une torche à la main, pareilles aux » furies, tandis que les Druides, les bras levés au ciel, » prononçaient des imprécations menaçantes : spectacle » étrange, terrible qui, pendant quelques instants, glaça » d'effroi les légions romaines, lorsqu'elles envahirent » l'île de Mona, dernier refuge des Druidesses et des » mystères de la religion celtique. » (Saint-Marc Girardin, *Cours de litt. dram.*)

Les prêtresses-vierges des Celtes étaient chargées du soin du feu sacré, emblême de la Divinité, comme les Vestales à Rome. Leur souvenir s'est confondu dans les siècles postérieurs avec celui des fées, que l'on trouve dans les traditions de tous les peuples d'Occident. On peut dire que la croyance aux fées sous des noms qui varient suivant les lieux, les temps et les civilisations, se perd dans la nuit des âges ; elle paraît commune à toutes les races. « Les légendes féeriques, dit M. Jéhan, » sont devenues de véritables mythes, » faisant allusion à la destruction du paganisme par le christianisme.

« Quand le Druidisme tomba, le peuple ne put se » persuader qu'il était privé du concours de ces êtres » surhumains ; il leur prêta donc une existence idéale : » il crut voir les fées dans les ombres des forêts, dans » les fantômes de la nuit ; il s'imagina entendre leur

» voix dans le murmure des arbres, dans le souffle du » vent, dans les sons inconnus qui parvenaient à son » oreille.... On attribua aux fées tous les phénomènes » dont on ne pouvait se rendre compte, les événements » extraordinaires, la bonne fortune des uns et le mal- » heur des autres. » (*La Bretagne*).

5° Voilà à peu près ce qu'on sait de plus certain sur l'antique religion des Druides. Plusieurs auteurs graves disent qu'on trouva répandu chez eux la tradition d'un libérateur qui devait naître d'une vierge : *Virgini pariturœ Druides*, comme porte une inscription, gravée en lettres d'or, au bas d'un autel sur lequel était élevée la statue d'une jeune fille *tenant un enfant entre ses bras*, dont les ruines furent découvertes à Châlons en 1833. (Voir V. Frich, Comm. *de Druidis*.)

M. Drach, rabbin converti, enseigne la même doctrine dans sa troisième lettre à ses coreligionnaires : *Hinc Druidœ statuam in intimis penetralibus erexerunt Iridi, seu Virgini, hanc dedicantes ex quâ filius ille proditurus erat* (*nempè generis humani redemptor*). Elias Schedius, *de Diis Germ.*

En lisant tout ce qui précède, on est porté à croire que les premiers habitants de la Gaule, avant d'être soumis aux Romains, avaient conservé, plus qu'aucun autre peuple infidèle, les croyances pures des descendants de Noé, et que leur culte ne se traduisait pas, du moins en plusieurs lieux, en une grossière idolâtrie, en actes d'une révoltante immoralité et en récits des plus honteuses turpitudes.

Après la conquête du peuple-roi, les Druides furent dépouillés de toutes les prérogatives incompatibles avec le nouveau gouvernement, qui les obligea à se renfermer dans l'exercice de leur culte, dont il méditait d'ailleurs la ruine. Ayant refusé d'admettre les Dieux des vainqueurs, la politique césarienne, qui s'y attendait, les accusa de conspirer contre les lois et contre la religion de l'empire. C'est pourquoi ils furent proscrits et livrés à la merci des gouverneurs des provinces. Ils se réfugièrent alors dans les montagnes du Dauphiné, des Pyrénées, du Gévaudan et de l'Auvergne, où l'édit impérial les atteignit, et où l'on massacra tous ceux qui furent découverts. Malgré ces persécutions, quelques-

uns se sauvèrent, et ils ne se regardèrent comme entièrement vaincus que lorsque Constantin eût fait asseoir le christianisme sur le trône des Césars.

TROISIÈME QUESTION.—*Des principaux monuments celtiques, druidiques, gaulois, etc., du Rouergue.*

§ I.

Quoique les Druides exerçassent leur culte, pour ainsi dire, en plein air, il ne faut pas croire cependant que le peuple au milieu duquel ils vivaient, n'ait élevé aucun autel, ni aucun temple ; au contraire, il en avait de plusieurs sortes. En effet, on lit dans sir Thomas Moore : « Les Celtes apportèrent en Irlande leur ancien culte, » que les tribus, leurs alliés, avaient introduit en Es- » pagne, en Gaule, en Bretagne. Ces altérations des » modes primitifs d'adoration, dont les Chananéens se » rendirent autrefois coupables, en convertissant en » idoles les pierres grossières et les colonnes élevées » par leurs ancêtres comme des témoignages sacrés de » leur foi, et en transportant aux symboles inanimés de » la divinité les hommages qui n'étaient dus qu'à elle; » toute cette vieille superstition enfin qu'on retrouve » partout dans l'histoire des croyances humaines, est » empreinte dans les anciennes traditions et sur les mo- » numents de l'Irlande. »

« Ainsi, on voit le *bosquet* et le *puits sacré*, le cer- » cle des *pierres dressées*, entourant, soit l'autel, soit » la salle de justice ; les colonnes *informes*, adorées » comme des symboles du soleil par les Phéniciens ; » les *sacrés monceaux* ou *carnes*, dédiés au culte pri- » mitif; les *tombes-autels*, appelés *kromlech*, que l'on » croit avoir servi en même temps de lieux de sépulture » et de sacrifice ; et enfin ces horribles rites, dans les- » quels des enfants servaient d'holocauste, et que les » juifs idolâtres pratiquaient dans un lieu appelé de là » *la vallée des cris*, tandis que le théâtre de ces épou- » vantables immolations prenait en Irlande le nom du » *lieu du massacre* ; en un mot tous ces traits bien » connus de l'antique religion des Celtes, de cette su- » perstition qui se répandit partout où les premières

» races d'hommes se dispersèrent, se retrouvent encore
» aujourd'hui, en caractères non douteux, non-seule-
» ment dans les traditions et les souvenirs de l'Irlande,
» mais encore sur ces monuments expressifs et par-
» lants, qui s'élèvent sur le sommet de ses collines ou
» gisent épars dans ses plaines verdoyantes. (*Histoire d'Irlande*, etc.).

Ce que sir Thomas Moore dit de sa patrie, ne pourrait-on pas aussi le dire de la nôtre? Il me semble qu'un antiquaire bien intelligent trouverait dans la Gaule, et en particulier dans le Rouergue, des monuments informes et des souvenirs populaires, dont l'origine remonterait jusqu'aux Celtes et aux Phéniciens. Ici, à défaut de preuves écrites, il faut se contenter de gros blocs de pierre, de quelques traditions locales et des noms propres de certains lieux, dont l'orthographe et la prononciation, quoique offrant souvent des variantes, résument souvent, dans un seul mot, une histoire tout entière, et conservent encore les traces des anciennes superstitions du pays. « C'est ainsi que nous pourrons, suivant la pensée de M. Mary-Lafon, exhumer de sa vieille tombe cette antique Celtique, retrouver sa langue, étudier ses ruines, et que nous parviendrons, sinon à la ressusciter, du moins à montrer son cadavre. » Essayons :

1° La principale divinité des Irlandais était le soleil, sous le nom de *Baal* ou de *Bel*, que les Phéniciens invoquaient les mains levées vers le ciel, sous celui de *Beelsamen* ou *Baalsamen* (seigneur du ciel). « Dans
» l'Armorique, on adorait aussi le soleil. Bel était le
» Dieu par excellence ; son culte s'étendait dans tous
» les environs. » De là, peut-être, chez nous *Balsac*, *Auribal*, etc. L'*a* se change en *e* dans d'autres con-
» trées, dit M. Mary-Lafon : *Mont-bel*, *Bel-pech*, *Bel-*
» *castel*, *Bel-soulel*, près de Montauban. »

Les mots dérivés du vieux celtique *grian* (soleil) désignent en général les lieux qui furent autrefois consacrés au culte de cet astre. De là en Irlande *Knoc-Greine* (collines du soleil) ; *Grian-Beacht* (cercle du soleil) ; *Cayrne-Graynei* (monceau du soleil), etc. Encore aujourd'hui le mot *Kairn* désigne les lieux élevés où l'on célébrait, depuis des siècles, les fêtes solaires, etc.

Or, nous avons dans les Gaules bien des noms auxquels on pourrait peut-être assigner la même origine, par exemple dans le Bas-Poitou : le menhir de *St-Gré* ; celui de la *Garnerie* ; le dolmen renversé de la *Grand-Garne* et des *Créchaudes* ; les pierres posées des *Garnes* et celles de la lande aux *Carns*, etc.

M. Delpon, dans son savant ouvrage sur le département du Lot, dit que les Tartares appellent *Gramat* les monticules consacrés à la mémoire des guerriers morts pour la patrie. Or, Gramat est le nom d'une localité de l'ancien Quercy (*Quercus*, chêne), aux environs de laquelle on voit beaucoup de monuments funèbres, ou tombelles, rapportées aux Celtes.

Mais entrons dans le Rouergue : Le *Crès*, hameau au nord-ouest duquel M. l'abbé Cérès a découvert naguère les ruines d'un *castrum temporarium* ; *Cruounet*, non loin duquel est le dolmen de Saint-Antonin ; le *Grand-Mas*, qui rappelle les noms irlandais *Grenor* (siége du soleil), et *Granad*, où saint Patrice renversa un autel consacré à cet astre ; *Gradels*, peut-être dans l'origine *Granny's-Bed* (le cercle du soleil), à cause de la forme ronde de ce petit plateau calcaire, et que les Romains durent appeler *Gradus*, parce que le terrain est en amphithéâtre ; près de la voie ferrée de Rodez à Villefranche, *Karmouls* (*Kairn*), petit mamelon à l'est du dolmen, si apparent, de Peyrignagols ; *La Carnicouzie* (*Kairn*), hameau peu éloigné d'un autre dolmen, appelé *lou Cendrot*, qu'on a souvent confondu avec le premier.

A l'ouest de la maison de campagne du grand séminaire, les *Karmals* (Kairn), ancien chemin du moulin de Bourran au Pas, passant près d'un champ appelé encore de nos jours l'*Idole*, au point culminant duquel sont les ruines d'un *tumulus-dolmen*, où la tradition locale dit qu'un *veau d'or* a été caché, et où venaient sacrifier les *Druides*, qui ont peut-être laissé leur nom au chef-lieu de la commune de *Druelle*, qui est tout près.

Enfin, les *caraïlhas* (monceaux de pierre), qu'on voit en si grande quantité sur les plateaux calcaires, dont on ne peut toujours attribuer l'origine à l'agriculture, et qui, disent les *Annales* de philosophie chré-

tienne, « indiquent encore les lieux élevés, et les » *Kairns*, où depuis des siècles (les Druides) célé- » braient les rites solaires. »

Je ferai observer ici en passant que le mot druide ne vient pas du mot grec *drus* (chêne). Tous les hellénistes savent que s'il avait cette étymologie, il aurait fallu remplacer l'*v* par un *y*, comme dans le mot *Dryades* (nymphes des bois) ; d'où l'on pourrait conclure que le mot *Druides* existait avant la formation de la langue grecque, ou a une racine différente.

2° *Esus*, divinité que les Gaulois invoquaient avant de livrer bataille, et à laquelle ils vouaient, non-seulement les chevaux qu'ils prendraient sur l'ennemi, mais encore les prisonniers, s'il faut en croire l'auteur du *Dictionnaire universel de mythologie*. C'est par l'effusion du sang, dit Lucain, qu'ils apaisaient ce Dieu, et ils poussaient la superstition jusqu'à lui immoler leurs propres enfants et leurs femmes pour se le rendre favorable. C'était le Dieu par excellence des Gaulois, qui l'adoraient dans les bois sacrés, au milieu desquels était couchée une grande pierre sur laquelle les victimes étaient égorgées.

En démolissant un vieux mur de l'église de Notre-Dame de Paris, en 1711, on trouva des bas-reliefs où ce Dieu était représenté, le front couronné de feuilles de chêne, tenant à la main droite une serpette pour couper le gui, et la gauche appuyée sur le tronc d'un arbre. « On sait, dit le *Magasin pittoresque*, année » 1846, que le chêne et le gui, qui y prend naissance, » formaient les symboles principaux de la religion des » Druides. »

« L'*Esus* des Celtes, dit donc avec raison M. Jéhan, » était le Dieu *Sylvanus* des Romains, mot dérivé de » *Sylva*, forêt. » Il fait venir le mot *Esus* du bas-breton *gwez*, *gouez*, arbre. Ne dériverait-il pas plutôt de l'hébreu *Y Y ets (arbor, signum)?*

En Rouergue, nous n'avons ni autels, ni figurines, ni bas-reliefs qui représentent le Dieu *Esus*; mais il y a, dans la commune de Salles-la-Source, une colline appelée Puech-*Esuch*, dans les environs de laquelle on voit beaucoup de *dolmens*, *tumulus*, etc.

Les uns croient que *Esus* était le Dieu *Mars*; les au-

tres, *Mercure*. Les Gaulois adoraient le premier sous la forme d'une épée déposée sur un autel dans un de leurs bocages. Peut-être est-ce du nom du second que vient le mot *Rocco-Morcou*, grosse pierre dont M. Valadier a parlé au congrès archéologique de Rodez.

3° D'après l'*Encyclopédie* du XIX[e] siècle, le mot *is*, comme le mot *ès*, en latin *Esus*, signifie *feu*, *grande chaleur*, *feu élémentaire*, *principe des choses*, etc. Il entre dans le mot *isis*, nom donné par les Celtes à la lune qu'ils adoraient, et dont les mots *Issalinie*, dans la *Coumbo d'Auribal*; *Is-Bonnecombe*, près de la route départementale de Rodez à Villefranche; *Istournet*, dans la commune de Sainte-Radegonde, semblent rappeler le souvenir.

Tous ces noms-là semblent dériver du mot *is*, *isis*, déesse à laquelle les Egyptiens attribuaient l'invention de la navigation. Il est prouvé par les monuments, dit M. Jéhan, que le culte d'Isis a été apporté dans les Gaules, où ses simulacres et ses autels furent répandus. Des savants ont cru que la ville de *Paris* et le *Parisis* avaient été ainsi nommés d'un temple qui y était situé. *Para Isidoi*, par Isis. (*Dict. univ. de Mythologie.*)

4° L'histoire dit que les peuples de l'Orient, et spécialement les Syriens adoraient, sous le nom de *oén*, *oannès*, *ounès*, un Dieu qui avait enseigné aux hommes les arts, surtout l'agriculture, etc. Or, qui nous a dit que son culte n'a pas été porté en Europe, et en particulier dans le Rouergue, par les colonies parties de l'Asie? Et y a-t-il une grande différence entre le nom de cette divinité et les mots *Onet*-l'Eglise et *Onet*-le-Château, en patois rouergas *ouonè*, noms de deux localités près desquelles on trouve des *dolmens* et des *tumulus* surtout, en grande quantité?

5° Chez les Celtes, on désignait par le mot de *Malls* les enceintes sacrées où, indépendamment des cérémonies religieuses, se tenaient les assemblées cantonnales ou confédérales. Or, le même mot se trouve presque aux portes de Rodez; il y a une colline, dominant la route de Villefranche, au nord-est, dans le domaine de Calcomier, appelée *Puech-mal*, sur la croupe occidentale de laquelle on voit encore aujourd'hui (1866) une

des pierres latérales d'un vaste dolmen, en partie détruit par l'agriculture, et où des fouilles pourraient être fructueuses.

Il est inutile d'ajouter qu'auprès de presque tous les lieux que j'ai cités, il y a des monuments celtiques ou druidiques auxquels ils doivent peut-être leurs noms.

§ II.

1° Les plus communs dans le Rouergue sont le *dolmen*, des mots *daul* (table), et *men* (pierre). « Le dol-
» men, dit l'*Encyclopédie* du XIX[e] siècle, est, dans
» sa forme la plus simple, un assemblage de trois pier-
» res plates, dont deux plantées face à face et la troi-
» sième posée à plat sur ces deux. » — « Quelquefois
» l'un des petits côtés de la chambre, résultant de cet
» assemblage, est fermé par une troisième pierre, im-
» plantée comme les deux premiers supports. » (M. Argeliez, *Mém. de la Société*, tome VI.) C'est ce qu'on pourrait appeler un dolmen *régulier*. « Il y a peu de
» dolmens réguliers, dit M. Smicht, ou composés seu-
» lement de trois pierres; ordinairement, le nombre de
» celles qui soutiennent la pierre supérieure est plus
» considérable. »

Si la pierre de recouvrement a un de ses grands côtés reposant sur le sol, on a un *demi-dolmen* ou un dolmen irrégulier. Est-ce un monument élevé dans un dessein quelconque, ou bien le dolmen primitif, le premier pas fait par l'industrie de nos aïeux dans l'art d'élever des pierres d'un gros poids? Je l'ignore.

Il y avait autrefois un *demi-dolmen* près du domaine de la *Tricherie*, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Limouse. La pierre supérieure, longue d'environ deux mètres, fut employée pour faire un ponceau au village de Capelle. Le champ où il était et où l'on pourrait encore trouver quelques ruines, s'appelle le *Moneau* (peut-être *Menhir?*).

Plusieurs *dolmens* ont été décrits, ou tout au moins signalés dans les différents ouvrages déjà publiés sur les antiquités du pays, par MM. de Gaujal, Lescure de Sévérac, de Barrau, Duval, l'abbé Bousquet, Valadier, Boisse, l'abbé Cérès, etc. Il en est cependant quelques-

uns dont personne que je sache n'a encore parlé ; mais il en est bien peu qui soient restés intacts. Presque toujours la pierre supérieure, et quelquefois un ou deux des trois supports ont disparu, et la pioche de l'ouvrier ou le soc de la charrue ont remué les cendres du tombeau celtique ou profané l'idolatrique sainteté de l'autel druidique.

On peut admettre celle qu'on veut de ces deux opinions, puisqu'il y a de fortes raisons qui militent en faveur de l'une et de l'autre. En effet, si la vue de tant de monuments, auprès de la plupart desquels on trouve des ossements, et dont quelques-uns ont plusieurs compartiments séparés, semble indiquer autant de lieux de sépulture, leur situation au milieu des bois, ou sur des plateaux élevés, de manière à être aperçus de loin, comme celui de Peyrignagols, porte à croire que ces pierres étaient aussi des tables sacrées, dédiées à quelque divinité, et sur lesquelles devait couler le sang des victimes (même humaines).

« Le témoignage de César, Plutarque, Pline, Tacite, » et de plusieurs écrivains exacts, dit M. de Pontécoulant, ne permet pas de douter que les Gaulois n'aient » immolé des victimes humaines.... La nécessité de » ces sacrifices était un des dogmes établis par les » Druides, fondé sur ce principe qu'on ne pouvait satisfaire les dieux que par un échange, et que la vie » d'un homme était le seul prix capable de racheter » celle d'un autre. » (*Encycl.* du XIX[e] siècle, *verbo sacrifice.*)

C'est aussi le sentiment de M. l'abbé Godard, dans son *Cours d'archéologie sacrée*, approuvé par Mgr Parisis, évêque de Langres : « Tantôt isolés, tantôt » réunis, dit-il, ces autels dominent souvent un tertre » naturel ou artificiel. En les fouillant, on a découvert » quelquefois des instruments celtiques ou des ossements humains. Il est raisonnable de prendre le » *dolmen* pour un autel ; car il est le seul monument » celtique dont la forme convienne à ce titre. Ce n'est » pas à dire qu'il n'ait jamais servi de trône, et que » l'on n'ait pu enterrer les morts à ses pieds. » (*Arch.* » *sacrée*, page 48.) M. de Gaujal pense de même.

Les partisans de cette opinion ont osé avancer que,

à la surface supérieure de la pierre du recouvrement, était creusée une espèce de cuvette pour recevoir le sang des victimes, et des rigoles avec des trous pour le conduire et le laisser distiller dans l'intérieur du monument, comme une eau lustrale, sur les restes des héros qui y gisaient. En général, la cuvette était peu profonde, et ces trous, pratiqués dans la pierre, la traversaient rarement. Il n'est pas certain qu'il ait même existé des tables ainsi percées. M. l'abbé Beaudry, au congrès archéologique de 1864, dit que dans tout le Bas-Poitou il ne connaît qu'une seule pierre percée. « Le diable, » ajoute-t-il, y a imprimé ses griffes et l'a percée de sa » corne. » Faut-il placer dans cette catégorie le *dolmen*, presque ruiné, qui se trouve sur la *strade* d'Onet-le-Château, à Onrazac, parce qu'il y a dans une des pierres latérales quatre ou cinq petites cavités irrégulières, que le peuple attribue au diable? Je ne le pense pas. L'art n'y est pour rien; la nature a tout fait.

Et parce qu'on trouve des tables calcinées par le feu on en a conclu que c'était là que se dressaient (on ne dit pas comment) ces fameuses mannes d'osier dans lesquelles, dit-on, les farouches Druides livraient plusieurs victimes à la fois au plus horrible des supplices; comme si, pendant l'espace de deux mille ans, il ne s'était présenté aucune occasion d'allumer du feu sur ces pierres abandonnées.

Il me semble que tous les *Dolmens* devaient dans le principe être recouverts de terre; si on en trouve aujourd'hui qui sont apparents, c'est parce que les pluies, les vents, la succession des cultures ou d'autres circonstances ont fait disparaître tout ce qui protégeait ou cachait la pierre du tombeau ou de l'autel. C'est la pensée qui m'est venue en voyant faire des fouilles, au mois d'octobre 1864, à un *tumulus* près de Ronne, entre Cornelach et Billorgues, sous l'intelligente direction de M. l'abbé Cérès, qui en a déjà rendu compte à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

En effet, sous la dalle supérieure, que la violence du feu, malgré son épaisseur de 0m36, avait fendue en plusieurs endroits, gisaient, dans un premier compartiment, trois squelettes, dont un, plus grand que les autres, était assis contre la pierre septentrionale et sem-

blait avoir à ses pieds, à côté de lui, un de ses enfants. Deux haches en silex, dont une seule aiguisée, indiquaient son origine et peut-être son état. Des cendres, des os de différents animaux ou reptiles, étaient mêlés à la terre et aux petites pierres entassées sur le recouvrement du *Dolmen*, qu'on ne soupçonnait même pas avant les fouilles et dont les fragments étaient encore assez rapprochés pour ne rien laisser tomber dessous. D'où on pourrait peut-être conclure qu'un peuple postérieur au premier a profité de ce monument pour y offrir des sacrifices ou pour y ensevelir ses morts après les avoir brûlés. Dans ce cas on pourrait appeler ces dolmens *Celto-Romains* ou *Gallo-Romains*.

C'est ainsi qu'on peut expliquer pourquoi des pièces de monnaie romaine furent trouvées jadis sous un *dolmen* des environs de Buzeins, et pourquoi en 1616 on découvrit, en creusant les fondements du couvent des capucins de Rodez, au faux bourg d'Albes-Peyres (pierres blanches), près d'une pierre d'une grosseur prodigieuse, plusieurs urnes contenant des cendres et des pièces d'argent et de bronze à l'effigie des empereurs romains. Bosc en conclut, mais à faux, « que ces monu-
» ments ne sont autre chose que les tombeaux des an-
» ciens Ruthènes »; il aurait dû ajouter : « primitive-
» ment occupés par un autre peuple. »

M. de Gaujal dit « qu'on en trouve qui sont orientés
» de manière que leur entrée soit exposée au levant ou
» au couchant. Comme presque tous étaient des tom-
» beaux, on peut présumer que ceux-là présentaient
» une allusion au commencement et à la fin de l'exis-
» tence de l'homme, à sa naissance et à sa mort. »
(Etud. Hist.)

Parmi tous les *dolmens* que j'ai vus, un seul regarde le nord ; c'est celui de *Nauquiez*, sur le plateau calcaire qui domine Saint-Austremoine, près de l'ancienne route de Rodez à Marcillac.

Il y a des dolmens dont les pierres qui les composent sont d'une grandeur prodigieuse. La plus grande table de celui de Bagneux, dans la Bretagne, a 7 mètres 50 de longueur et 7 mètres de largeur. Le recouvrement de celui de Peyrignagols, que je n'ai jamais mesuré, a

des dimensions assez grandes. « L'imagination, effrayée » à la vue de tels monuments, dit M. de Caumont, se » demande comment des peuples dans l'enfance de la » civilisation ont pu remuer des masses si énormes. » — « Reconnaissez la puissance des convictions reli- » gieuses, répond M. Jéhan (de Saint-Clavien) ; ce sont » elles qui transportent les montagnes. »

Il faut convenir que, dès la plus haute antiquité, les habitants du Rouergue avaient une grande piété envers les dieux et le plus profond respect pour les morts, puisqu'ils élevaient aux uns et aux autres des sanctuaires que n'ont pu renverser tant de causes de destruction. Vingt siècles, et peut-être davantage, se sont écoulés depuis que le plus grand de nos dolmens a été élevé. Combien de monuments civils et religieux, construits à grands frais par des hommes puissants et des artistes célèbres, ont été détruits, relevés et renversés encore depuis cette époque, sans qu'un seul atome se soit détaché des trois ou quatre grosses pierres qui forment celui-ci ?

Bien souvent, quand on voulait élever quelqu'un de ces monuments, on allait prendre bien loin les matériaux. C'est ainsi qu'on voit sur le puech de Flauzins, canton de La Salvetat, dans un terrain schisteux, une grosse pierre en granit dont la carrière est pour le moins à 3 kilomètres de là. Elle est connue sous le nom *Dèl chobal dèl Rey* ; elle a trois mètres de longueur, 1 mètre 50 de hauteur au milieu, et 0^{m}83 d'épaisseur à la base : elle est orientée. On dirait la pierre latérale d'un dolmen. L'autre a été cassée et emportée par les habitants d'un village voisin. La tradition dit qu'à quelques pas de là il y avait un troisième bloc de granit, qu'on appelait la *Peyrò jazens*. C'était sans doute la table supérieure du monument près duquel des fouilles ont été faites le 12 décembre 1865 ; mais on n'a rien découvert qui en indiquât l'origine, ni la destination.

Les dolmens portent différents noms, suivant les contrées où ils se trouvent. Dans le Rouergue ils sont connus sous le nom *Peyrò lebado*, *Peyrò fichado*, *Peyrò quillado*, et de *Toumbels dels Anglèses*, auxquels on attribue bien des choses. On dirait que ce peuple n'a pas laissé chez nous un bon souvenir. Il me

semble que tous ces noms, sauf le dernier, conviennent mieux au *Menhir* ou *Peulwan*, dont il sera question plus bas.

2° *Tumulus*, du mot celtique *tun*, *tum* (élévation). On donne ce nom à des buttes artificielles de terre amoncelée sur la sépulture des chefs d'un peuple ou des héros d'une armée. « Ces collines ont été construi- » tes de main d'homme, dit un auteur grec, avant la » naissance des arts, pour servir de tombeaux à des » chefs. »

Les Celtes appelaient *Gals* des amoncellements de petites pierres. Du mot *Gal* vient *Galet*, petit caillou. Dans toutes les parties de la France on rencontre fréquemment des *tumuli*, composés de petites pierres et de terre. On les nomme aussi *Galgal*, dit M. Elie Breton. Le mot *Galgal*, d'après M. Jéhan, est hébreu et peut se traduire par *Acervus lapidum*. Or, dans l'Ecriture Sainte le mot *Acervus* a plusieurs sens, qui tous se réduisent à celui de *tas*, *monceau*. Je crois que plusieurs *Caralhàs* sont des *Galgals*.

Ils ne contiennent pas toujours des traces de sépulture. « Dans l'antiquité et chez les Arabes modernes, » dit M. Godard, ils servent de bornes et de monu- » ments commémoratifs. » (*Arc. sacrée.*) Il en était de même chez les Celtes ; mais le plus ordinairement ils indiquaient un lieu de sépulture. Dans ce cas, les restes du défunt se trouvent au centre du tertre, tantôt dans une espèce de loge formée de plusieurs grandes pierres, tantôt simplement dans une excavation pratiquée dans le sol, sur lequel le *Tumulus* est élevé. (Voir l'intéressant rapport de M. l'abbé Cérès sur le *Tumulus-Dolmen* de Ronne, etc.)

Il paraît que les Celtes confiaient à la terre les corps entiers ou que préalablement ils les réduisaient en cendres. On a de bonnes raisons de croire que les deux usages d'enterrer les morts et de les brûler subsistèrent en même temps. Plus tard on mit leurs cendres dans des vases de poterie grossière. On trouve souvent dans les *Tumulus*, outre des cendres et des ossements calcinés, des objets qui attestent la simplicité des mœurs ou les idées superstitieuses de l'époque, tels

que des trophées de chasse, des os de chien, de cheval, des cornes de cerf, des dents d'animaux sauvages, etc.

On faisait plusieurs inhumations dans le même *tumulus*. Presque tous ces monuments sont antérieurs à l'établissement des Grecs et des Romains dans les Gaules. Cependant quelques-uns purent être élevés après leur invasion, puisqu'on y trouve des médailles et des poteries de ces deux peuples. J'aimerais mieux dire que les vainqueurs ne dédaignèrent pas de mêler leurs cendres à celles des vaincus.

Il est donc possible que les *tumulus* qu'on trouve en France ne remontent pas tous aux Celtes. « D'ailleurs » ceux-ci ne furent qu'une des diverses familles qui » peuplèrent le nord de l'Europe occidentale. » (M. Amédée Thierry.)

Je ne citerai ici aucun *tumulus* en particulier. Ils sont très nombreux dans la commune de Salles-la-Source et dans celle d'Onet-le-Château, surtout du côté de Floyrac. On en voit aussi plusieurs dans la vaste plaine calcaire connue sous le nom de *Lacau*, que traverse le chemin de grande communication n° 1, de Rodez à Decazeville.

3° Le *Cromlech*, des mots celtiques *Cromm* (courbe) et *lech* (pierre), était formé par des blocs d'un volume variable et il affectait ordinairement la forme circulaire. Parfois des fossés étaient creusés autour de ces enceintes, au milieu desquelles se dressaient des *dolmens* et des *menhirs*. Dans ce cas-là le *cromlech* répond assez bien à l'idée d'un temple découvert, dont l'idole est au centre. (*Encycl.* du XIX[e] siècle.) Il y en a dont les pierres de la circonférence ont le sommet percé de trous, destinés peut-être à recevoir des pièces de charpente où l'on aurait suspendu des peaux ou des voiles pour cacher aux regards du peuple assemblé ce qui se passait intérieurement.

Les uns regardent les *Cromlechs* comme des temples en harmonie avec une doctrine qui ne voulait enfermer d'aucune manière la divinité dans des murailles : *Nec cohibere parietibus Deos arbitrantur*. (Tacite.) Les autres prétendent que le peuple s'y réunissait pour tenir conseil.

Thomas Moore ajoute que « dans un grand nombre

» de contrées de l'Europe on faisait asseoir le nouveau » roi sur une pierre par forme d'initiation. » D'où l'on pourrait conclure que les *Cromlechs* étaient le lieu où l'on proclamait les chefs civils, guerriers et religieux. (Voir M. de Caumont, *Cours d'ant.*, t. I.)

A proprement parler, on ne sait pas trop quel sens il faut donner à *ces cercles de pierres*, si communs chez les Celtes. Généralement on les rapporte au culte, et on croit que ce sont des temples. Tout le monde sait que les temples ont été, chez tous les peuples, les premiers et les plus remarquables de tous les édifices publics. Dans le principe, ils étaient d'une grandeur médiocre, parce que les prêtres seuls entraient dans l'enceinte, tandis que le peuple se rassemblait à l'entour.

Le cercle de pierres du *Cromlech* figura le péribole sacré des anciens temples, auxquels il donne naissance; on le remplaça, à l'origine des arts, par un mur ou des colonnes. On trouve peu de *Cromlechs* en France. Ne serait-ce pas d'un monument pareil que viendrait le nom de *Cornelach*, petit hameau situé sur le plateau qui domine à l'est le chef-lieu de la commune de Salles-la-Source? Au milieu d'un bois il y a une vaste enceinte autour de laquelle on aperçoit des pierres qui paraissent avoir été posées là par la main de l'homme, et il y a, dans les environs de cette *apparence de Cromlech*, tant de monuments celtiques, que cette supposition n'offre rien d'invraisemblable.

4° Les *Roulers*, ou *pierres tournantes* ou *branlantes*, sont aussi rares que les Cromlechs; on en trouve cependant quelques-unes en France. La pierre mobile de Volnay (Sarthe) se compose d'une pierre plate posée sur une pierre debout, et susceptible d'être mise en mouvement.

Le dolmen de Livernon (Lot) est composé de trois pierres, dont la principale, pesant de 15 à 16,000 kilogrammes, est posée dans un si parfait équilibre, sur la partie la plus saillante de deux pierres debout, qu'une légère pression, exercée avec la main, suffit pour imprimer à cette masse un mouvement d'oscillation assez prolongé. (J.-P. Schmid.)

Ce monument celtique s'appelle dans le pays *lo*

peyro Mortino. Au pied des Palanges, sur la rive gauche de l'Aveyron, près de Trébosc, on voyait, en 1829, les ruines d'un dolmen, connu sous le nom du tombeau du *chevalier Martin.* Près de la route de Saint-Constant à Aurillac, se trouve un amas de pierres, dont l'existence remonte à une haute antiquité ; il porte le nom de *Peyral de Martory.* (M. Bouillet, *Descript. de la Haute-Auvergne.*)

Les mots *Martinò*, *Martin*, *Martory*, approchent beaucoup du mot *Martrais*, dont il fut question au Congrès archéologique de Fontenay, en 1864. Ce mot *Martrais* serait romain et gaulois. « Le mot latin *martyracum* désigne le lieu où l'on suppliciait les coupables ; d'après les souvenirs gaulois, les *martres* étaient des déesses qui ne sont autres que les Euménides. En Irlandais, et par suite en gaulois, ce mot veut dire *détruire*, *tuer* ; en latin, *mactare*... Les *martres* étaient donc les déesses de la mort, des prêtresses qui présidaient aux sacrifices sanglants de l'ancienne Gaule. » (*Congrès archéologique*, p. 15.)

D'après le *Dictionnaire de la basse latinité* par M. Maigne d'Arnis, dans le XIV[e] et le XV[e] siècles, on désignait par le mot *martray* « *forum publicum, ubi rei torquentur et morte mulctantur,* » c'est-à-dire *la place des exécutions.*

Une nomenclature de tous les noms propres qui, dans le Rouergue, ont plus ou moins d'analogie avec le mot *martray*, pourrait fournir quelques renseignements sur les habitations et les mœurs des anciens habitants; mais cette étude n'est pas plus avancée que celle des *pierres tournantes* ou *branlantes.*

Celles-ci « étaient-elles de simples idoles? Un emblème du monde, suspendu dans l'espace? Un instrument d'épreuves pour discerner l'innocence ou la culpabilité d'un accusé? Un moyen de divination entre les mains de ceux qui les élevaient? Le doute plane sur ces divers sentiments, » dit M. Godard (*Arch. sacrée*, pag. 80).

« Ce qu'il y a de positif, dit un autre auteur, c'est l'incroyable déploiement de forces et d'adresses qui étaient nécessaires pour l'érection de ces monuments gigantesques. »

Les pierres *branlantes* étaient connues des Orientaux. Pline parle de la pierre énorme d'Arpasa, que l'on mettait en mouvement en posant seulement le doigt dessus. (Livr. II, chap. 96). Elles ont quelques rapports avec les *bætyli* ou pierres animées que les Phéniciens regardaient comme sacrées, et qu'ils disaient être agitées par un génie. Thomas Moore dit que « à la diffé-
» rence des immobiles monuments des Druides, les
» *Bætily* n'étaient quelquefois que de petites pierres
» portatives, portées par les hommes pieux en forme
» d'amulettes. »

Il y a des *pierres roulantes* ou *oscillantes* qui pèsent plus de deux cent mille kilogrammes. Comment est-on parvenu à établir une pareille masse en équilibre sur un seul point de sa surface? Cambry est obligé, même après les progrès tant vantés de la dynamique au XIX[e] siècle, de convenir que les Celtes ont fait, en érigeant ces monuments, ce que nous ne pourrions peut-être exécuter, malgré toutes nos recherches et nos lumières.

Comme ces grosses pierres ne sont pas taillées par la main des hommes, il faut prendre garde de ne pas confondre avec elles des roches naturelles, nullement déplacées, ou dont le mouvement peut être le résultat de la dégradation des roches environnantes.

5° « Le *Menhir*, ou *Peulwan*, le plus simple de
» tous les monuments celtiques ou druidiques, est une
» pierre longue verticalement plantée. En Breton, *mæn*
» ou *men*, signifie *pierre*; et *hir*, *longue*. En celtique,
» *peul* veut dire *pilier*, et *wan*, *pierre*. Le mot *men-*
» *hir* est le plus usité. La pierre du *menhir* est telle
» qu'elle a été arrachée de la carrière ou détachée de la
» surface du sol. Il offre le plus communément le ru-
» diment grossier de l'obélisque, mais on ignore pour
» quels motifs il repose quelquefois sur l'extrémité la
» plus mince.., comment on a pu élever des masses de
» 10 à 100,000 kilogrammes; car s'il y en a qui n'ont
» pas plus de 1 mètre ou 1 m. 50 d'élévation, il y en a
» dont la hauteur varie de 4 à 15 m. et au-delà. »

Il y a des *menhirs* dont la direction est notablement inclinée, mais on ignore la cause de cette déclivité, à moins qu'on n'y trouve une espèce de tour de force,

dans le genre de celui qui a élevé la tour de Pise, et plus remarquable peut-être, si l'on considère la distance énorme, en fait de connaissances mathématiques et mécaniques, qui sépare les Celtes des ingénieurs du XIXe siècle.

« Dans quel but furent-ils élevés, demande M. Go-» dard? Les uns disent en signe de sépulture, parce » que des ossements humains ont été déterrés à leurs » pieds ; d'autres disent en signe de victoire. » (*Arch. sacrée.)*

Le savant M. Dumége pensait que ces monuments étaient des simulacres des dieux des Celtes : « Il doit » y avoir (dans le Rouergue), disait-il, en outre des » *dolmens* et des *allées couvertes*, ou *découvertes*, » divisées en différentes chambres, des pierres debout, » des pierres levées *(peyros-lebados)*, que l'on nomme » *menhirs* ou *peulwans;* pour moi, ce sont les simu-» lacres des divinités celtiques. » (Lettre manuscrite à M. l'abbé Cérès.)

Ceux-ci croient qu'ils ont été souvent dressés pour servir à la fois d'indicateurs pour les voyageurs, ou de limites entre des peuples, ou des tribus diverses : témoin la *haute borne* (Haute-Marne), dont l'inscription latine est postérieure à l'érection du monument. Telle est, je pense, la *Peyro-ficho*, d'Asprières, près de l'ancienne route de Rodez à Capdenac. Elle a hors de terre 1 m. 80 d'élévation et 1 m. 76 de largeur à la base.

Ceux-là voient dans les *menhirs* isolés des signes commémoratifs de la mémoire de quelque héros ou de quelque grande bataille : tels sont peut-être ces blocs de pierre, groupés sur onze lignes, dans une étendue de plus de deux lieues et demie, dont sont hérissées les bruyères de Carnac et d'Erdeven.

On trouve des *Menhirs* dans plusieurs départements. Au congrès archéologique de Rodez, M. Valadier a parlé de deux que j'avais signalés à M. l'abbé Cérès. Le premier, haut de 3 mètres au moins, situé à *Bartho negro*, près de la plaine du *Sabathier*, où les *facheliey-ros* de la *Bouscaillado* prenaient leurs ébats, « a été » enterré aux trois quarts, dit M. Valadier, par les ter-» rassements du chemin de fer ; il est à 3 kilomètres » environ à l'ouest de la station de Salles-la-Source. »

Le second, à environ un kilomètre du premier, sur le sommet de la colline, est bien conservé; il a 1 m. 50 hors de terre et est appelé la *Peyrò* de la *Monjoyò*, ou simplement la *Monjoyò*. Ce mot semble dériver de *Mons-Jovis* (Mont de Jupiter), nom qui aura été donné sans doute à ce monument par les habitants des localités voisines, lorsque, après la conquête des Gaules, les vaincus adoptèrent la langue, les lois et les dieux de leurs vainqueurs.

A ceux qui objecteraient que cette pierre brute a été placée là, au milieu d'un mur, dont les ruines se prolongent des deux côtés à une certaine distance, comme point de séparation entre deux propriétés ou deux juridictions différentes, on peut demander : 1° pourquoi tout autour du monument, le sol semble avoir été nivelé sur une surface de quelques mètres carrés, tandis que le reste du monticule est rocailleux et aride ; et 2° pourquoi une simple pierre brute, au sommet d'une colline inculte, à la lisière des bois, ayant un horizon fort étendu, loin de toute habitation, a toujours porté et porte encore de nos jours un nom, où il est impossible de ne pas reconnaître l'objet du culte en honneur dans ces contrées, à l'époque de l'établissement du christianisme.

Il peut se faire que la *monjoyò* fût élevée comme point de ralliement entre les diverses peuplades celtiques, habitant les collines ou les plateaux voisins. En effet, de là on aperçoit Onet-le-Château, Onet-l'Eglise, Puech-Usuch, Nauquiez, Gradels, le dolmen de Peyrignagols, etc.

A propos de ce dernier mot, j'ai remarqué que, auprès d'un grand nombre de monuments celtiques, se trouvent fort souvent des maisons isolées, des domaines, des hameaux, etc., dont le nom actuel dérive du mot *pierre*. Par exemple : Peyrignagols, La Peyrinie, les Espeyroux, Albespeyres, etc.

6° Une série de *menhirs*, placés sur une ou plusieurs lignes, se dirigeant de l'est à l'ouest, ou du nord au sud, forme ce qu'on appelle un *alignement*. Les uns voient à chaque menhir un tombeau : les plus grands désignent les chefs, et les petits, le menu peuple. Les autres prétendent que les pierres de Carnac, dont nous

avons déjà parlé, le plus grand *alignement* qu'on connaisse, sont les restes d'un camp établi par César ; mais cette opinion n'est pas mieux fondée que celle des habitants de la contrée, dont l'imagination a fait, de tous ces prétendus *menhirs*, une armée de païens, pétrifiés à la prière de saint Corneille, qu'ils poursuivaient au bord de la mer.

7° Si deux *menhirs* ou deux pierres plantées verticalement en supportent une troisième horizontalement placée en forme de porte, on a un *trilithe*, du grec *treis* et *litos* (trois pierres), ou un *lichaven*, du celtique *lech* et *wan* (table-pierre). Il y a des personnes qui voient là un autel d'oblation : Mallay, dans son *Cours élémentaire d'archéologie*, dit que ce serait plutôt un diminutif d'une *allée couverte* ou d'une *grotte aux fées*.

8° Celle-ci est formée d'une série de *dolmens* ou *trilithes* rapprochés, placés à la suite l'un de l'autre, de manière à former intérieurement une espèce de galerie, qui va quelquefois en s'élargissant à l'une des extrémités, et qui peut être prolongée et terminée par un appartement. En France, près de Saumur, on voit une *allée couverte*, nommée la *grotte aux fées*, qui a près de vingt mètres de long.

« Les *fées* ou *fades* (*fatidicæ*), dit M. Collin de » Plancy, sont assurément les druidesses de nos pères. » Chez les Bretons et dans tout le reste de la Gaule, on » croyait généralement que celles-ci pénétraient les » secrets de la nature et disparaissaient du monde » visible.... On en a fait des fées : on disait qu'elles » habitaient au fond des puits, au bord des torrents, » dans des cavernes sombres. »

Un autre écrivain dit que « comme tous les sanc» tuaires des Celtes, l'endroit où les *fadas* accomplis» saient leurs rites était de la plus grande simplicité : » le temple était une enceinte circulaire, couverte de » gazon et entourée de chênes ; l'autel, une fontaine, » consacrée à la lune, ou à la femme de Bel, *Béli*» *sama*. » (Solin.)

« On distinguait les bonnes et les méchantes fées ; » on était persuadé que leur amitié ou leur haine déci-

» dait du bonheur ou du malheur d'une famille. » (M. Mary-Lafon.)

« Elles descendaient en ligne droite (*Encycl.*) des » divinités qu'adoraient les habitants des forêts de la » Gaule et de la Germanie.... Leur culte ne disparut » pas entièrement à l'arrivée du christianisme, et les » souvenirs de la religion gauloise et du druidisme » vécurent longtemps dans l'esprit de nos ancêtres. » (*Encycl.*, M. Brunet.)

Dans l'Orient, elles habitaient les montagnes du Caucase, appelées le *Ginnistan*, ou le pays des *Ginns*, des *Génies*; quoique les Ginns se plussent au mal, cependant quelques-uns d'entre eux, tels que les follets, les lutins, les sylfes, les gnomes, les farfadets, etc., aimaient à se rendre utiles aux hommes. De là le *Drac*, dont on parlait jadis souvent, dans les campagnes, pendant les longues soirées de l'hiver. Tous ces génies suivirent les émigrations des peuples de la Haute-Asie et vinrent s'acclimater sous le ciel de l'Europe.

« Les fées, dit Collin, se transportaient aussi vite » que la pensée où elles voulaient, à cheval sur un » griffon ou sur un chat d'Espagne, ou sur une nuée.» Qui n'a entendu dire, à la vue d'un nuage chargé d'électricité et dans le sein duquel mugissait la tempête : ce sont *los fachélieyros* ou *los fodorélos* qui vont au *sabbat ?*

Il reste encore dans le pays beaucoup de traces de la croyance aux fées, telles que grottes, puits, fontaines, etc., qui portent leur nom. Ainsi on voit, dans la commune de Saint-Salvadou, une roche quartzeuse appelée *lo foun de los fachélieyros*, qui a la forme d'une meule de moulin, dont on ne voit que la moitié hors de terre et sur la surface supérieure de laquelle est une cuvette tout-à-fait irrégulière pouvant contenir environ trois litres d'eau.

La tradition dit que si le soir on remplit la cuvette de petites pierres, la *fachélieyro*, qui vient la nuit danser tout auprès, a soin de les ôter ; l'expérience m'a prouvé le contraire.

On dit encore que *lo foun de los fachélieyros* ne tarit point ; ce qui s'explique fort naturellement. Comme la colline voisine est au moins six ou sept mè-

tres plus élevée que la cuvette, il s'ensuit que les eaux arrivent par quelque fente du rocher souterrain jusqu'à l'ouverture *de lo foun*, dont le contenu ne déborde jamais.

Cette colline, dont la pente est assez rapide au sud, et qui, au nord, sur une longueur d'environ trois cents mètres, offre un alignement de pierres ordinaires, posées de main d'homme, pourrait bien avoir été une station celtique. Elle s'élève à l'extrémité d'un grand plateau, en partie couvert de bruyères et en partie cultivé, situé dans la commune de Saint-Salvadou et dans celle de Vabre, et connu dans la contrée sous un nom assez remarquable, dont on ne peut guères expliquer l'étymologie qu'en la rapportant aux Druides. Il s'appelle, dans les actes publics, *Peyro-Sancho*, apparemment *pierre sainte*. Peut-être tire-t-il son nom d'une pierre taillée qui a été déposée, depuis quelques années, dans le jardin de M. le baron Dufau, de la Rivière, ex-maire de Vabre. Elle est carrée, a 0^m86 de longueur et 0^m47 de largeur ; elle ressemble beaucoup à un des autels gallo-romains qu'on voit à Millau, et dont il a été parlé au Congrès de Rodez.

A l'extrémité du plateau de *Peyro sancho*, au sud-est, est un hameau appelé *Lugan*. Ce mot doit venir de *Lucus*, bois sacré. Ma pensée est confirmée par ce que je viens de lire dans le compte-rendu du congrès archéologique de France, XXXIe session, page 16, où il est dit que le mot *Luc*, qui est latin, veut dire en Gaulois *lieu consacré*. Que de *Lucs* dans le Rouergue !

A l'extrémité opposée, c'est-à-dire au nord-ouest, est le domaine de *Peyrepissado*, sans doute *Peyrofichado*; et dans ce domaine, le *puech del drac*, autre souvenir du culte des gins ou génies, dont les Celtes avaient peuplé les rochers, les montagnes, etc. Mais revenons aux *menhirs*.

9° Il y en a dont la partie supérieure a été grossièrement arrondie, comme si on avait voulu ébaucher la forme de la tête d'une statue, ce qui a fait croire à l'existence du *Menhir-idole*. « Mais il est très-difficile » de distinguer si les *menhirs à tête* (supposé qu'il en » existe, nous n'en connaissons pas) sont de production » primitive. Cependant si la statue de la bonne déesse

» de Rome n'était qu'une pierre brute noirâtre, on peut
» bien admettre que les Celtes étaient capables de per-
» sonnifier quelqu'un de leurs dieux par un menhir de
» forme singulière, tel, par exemple, que celui du Mans
» où les superstitions dont il était l'objet décidèrent à
» le transporter dans un des angles de la façade occi-
» dentale de la cathédrale. »

Ce qui s'est passé au Mans, il y a bien des siècles, ne serait-il pas arrivé également à Rodez, où l'on voit à l'angle nord de la cathédrale, du côté de l'évêché, dans une niche, une espèce de buste ou tête de *Mithra*, qui n'a été placé là que pour conserver le souvenir de quelque fait bien antérieur à la construction de cet édifice ?

Or, on n'est pas d'accord sur le mot *Mithra*. Les uns, avec Plutarque, avec les Grecs et les Romains, disent que cette divinité n'est autre chose que le *feu* ou le *soleil;* d'autres, avec Hérodote, considèrent *Mithra* comme une divinité femelle, qui n'est autre que l'*Uranie* des Arabes, la *Vénus* des Grecs et la *Mylitta* des Assyriens.

Si quelques personnes voient dans le buste en question la statue de Ruth, ne pourrait-on pas aussi y voir un *menhir celtique*, dont la partie supérieure représentait grossièrement une tête humaine? D'ailleurs la statue de Ruth, qui réunissait ses adorateurs hors de la ville, fut entièrement brisée par la foudre, comme le portent la tradition et la légende de saint Amans : « *Ità*
» *ut per aera simulacrum illud lapideum in varias*
» *partes efferentur.* » Quant à celle qui était sur le *forum*, le saint la renversa et la détruisit : « *Aliud*
» *quoque ingens in foro civitatis dejecit et eruit.*»
(*Vie de saint Amans*, VIe leçon).

« Selon quelques auteurs, dit M. l'abbé Godard, les
» menhirs ne seraient pas étrangers au culte mithraï-
» que, et il faudrait les ranger à côté des monuments
» pyramidaux de l'Egypte et de l'Inde, parmi les grands
» symboles de la vie universelle, dont le culte fait le
» fonds des religions de l'Orient. » (*Arch. sacrée*, page 78).

Nous avons déjà parlé des rapports qui ont existé autrefois entre les Phéniciens et les habitants des contrées occidentales de l'Europe, et on voit dans plusieurs his-

toriens que la doctrine mystérieuse des prêtres des Celtes ou Gaulois avait de grandes affinités avec les doctrines secrètes de l'Asie. Aussi en voyant en Occident la reproduction de la forme pyramidale, par exemple, à l'entrée de la grotte de Drogheda, en Irlande, un obélisque qui rappelle celui qu'adoraient les Phéniciens d'Emèse, on est tenté de dire que les *menhirs* pourraient bien être la contre-partie des pagodes de l'Indoustan, des Pyramides de l'Egypte et de la Chine (Voir Faber, sur les *mystères cabiriques*).

Ceux qui trouveraient de l'obscurité ou de l'invraisemblance dans les idées émises par M. l'abbé Godard, n'ont qu'à consulter l'*Histoire universelle de l'Eglise* d'Alzog. Voici la conclusion du n° 5 du paragraphe intitulé : *Religion des peuples célèbres de l'Orient* : « Ainsi tout, dans cette religion extérieure, dégénère en » types charnels de la génération, et de là le délire sau- » vage, les usages dévergondés, la débauche effrénée » des cultes obscènes de la Syrie et de la Phénicie ; de » là l'adoration du Phallus, les cérémonies du Pria- » pisme, du culte de Mylitta, déesse de la volupté. »

Ces dernières paroles m'amènent naturellement à dire un mot de Ruth ou de la Vénus populaire des anciens habitants du Rouergue.

10° « Le polythéisme, qui fit des dieux de tous les » appétits du corps et de toutes les puissances de l'âme, » ne pouvait manquer de diviniser l'amour... Aussi le » culte de Vénus, c'est-à-dire de la volupté, n'était pas « moins général que celui du soleil, de la lune, etc.; il » dut même, à cause de l'attrait particulier que son » objet exerce sur les hommes, être bien plus répandu » et plus ponctuellement pratiqué. C'est aussi ce qui » arriva : Vénus ne reçut pas des honneurs divins seule- » ment chez les Grecs et les Romains, tous les peuples » lui dressèrent des autels. Les déesses Maïa et Bha- » varu des Indiens, le Mithra de Perse, l'Astarte (*Asta-* » *roth*) des Phéniciens, l'Anaïtis des Assyriens, corres- » pondent, pour la plupart de leurs attributs et de leur » culte avec la Vénus grecque et romaine. » (*Encycl. du XIX*^e^ *siècle*. — Fr. Perron).

Nous l'avons déjà dit : le système mythologique, dont on enseigne les éléments aux enfants des deux sexes

élevés dans les établissements publics ou particuliers, est bien postérieur au culte indigène des mêmes divinités, qui reçurent les hommages et l'encens des habitants primitifs de plusieurs contrées de l'Orient. Ainsi Vénus était adorée en Phénicie, sous le nom d'Astarte, avant qu'elle eût des autels à Cythère et à Paphos, etc., ou dans les voluptueuses campagnes de l'Italie.

D'après M. Fries (*Encycl.*) elle jouait, dans la mythologie des peuples de race sémitique, le même rôle que dans celle de l'Egypte. Les Phéniciens disaient qu'elle était la même que *Aphrodite;* Hérodote, liv. II, la désigne par le même mot ou par celui de *Militta* (*genitrix*). Il décrit assez longuement le temple qui lui était consacré et où les femmes lui offraient le fruit de cet abominable commerce, appelé dans la Bible *Socoth-Benoth*. (IV, *libr. regum, cap. XVII, 30).*

Diodore rapporte que la statue d'*Astarte* ou d'*Astaroth* était placée à côté de celle de *Bel* ou du soleil, à Babylone. Maimonide, qui avait puisé à d'autres sources que les Grecs, dit, d'après les livres Sabéens, que ces peuples érigèrent à la lune une statue d'argent. Le prophète Isaïe reproche aux Juifs d'avoir abandonné le Seigneur, oublié sa montagne sainte et offert à la fortune une *table*, sur laquelle ils faisaient des libations : *et vos qui.... posuistis fortunæ mensam, et libatis super eam.*

Le texte hébreu porte : *vous... qui dressez des tables à Gad et offrez des libations à Méni*. Dom Calmet croit que *Gad* signifie le soleil, et *meni*, la lune. Strabon, liv. XII, parle de plusieurs autels dédiés à Men ou à Talune. Il paraîtrait que le mot hébreu *men* peut se traduire par *table*, puisque le texte de la Vulgate dit : *qui posuistis mensam*. Voilà sans doute l'origine biblique du mot celtique *men*, d'où dérive *dolmen* et peut-être *menhir*.

Ex dictis, on peut conclure que le mot *Astarte* ou *Astaroth* désignait *la lune* en même temps que *Vénus*.

Voyons si nous retrouverons en Rouergue le nom et le culte de cette dernière déesse.

1° Quant au nom, voici quelques preuves ou du moins quelques demi-preuves à l'appui de l'opinion de ceux

qui prétendent que Vénus est la même que Ruth, autrefois l'objet principal du culte des Ruthènes.

M. de Gaujal dit : 1° que, avant l'établissement de la religion chrétienne dans cette contrée, on y adorait une divinité appelée Ruth ; 2° que saint Amans, premier évêque connu de Rodez, détruisit le culte de Ruth ; 3° qu'en 1533, lorsque François Ier traversa cette ville, on lui mit sous les yeux, devant la chapelle du faubourg Saint-Cyrice, une image de Ruth ; 4° que le pays, où Ruth recevait un culte particulier, tire son nom de celui de cette idole et fut appelé *Routhaguer* (du celtique *ag'her*, champ) ou du latin *ager*, qui a la même signification : et 5° enfin que, par une légère transposition assez commune dans plusieurs langues, *Routhaguer* devint *Routhargue* (pays de Ruth), et plus tard par Euphonie *Rouargue*, *Rouergue*, nom qui, pendant plusieurs siècles, ajouterons-nous, dut rappeler aux habitants de la contrée les dieux et le culte de leurs ancêtres. « Donc il faut tenir pour certain que Ruth était adorée » par les Ruthènes dès les temps les plus anciens, » conclut M. de Gaujal : et que c'est elle qui a donné son nom à la ville, comme porte la légende : *et à quo nomen civitati Ruthenæ inditum est.*

Le nord, comme le midi des Gaules, avait des autels, dédiés, non à *Ruth*, mais à *Roth*, mot identique, et qui semble être une abréviation de celui d'*Astaroth*. « Sur les bords de la Seine, dit le même auteur, s'élève » l'antique *Rotho-Mag*, la ville de *Roth*, et tout auprès » le village appelé *Mont-de-Roth*, en celtique *Rotho-* » *dun*, où l'on découvre l'origine du mot moderne » *Rou-en*. » Le *Dictionnaire universel* de mythologie dit que *Roth* était adorée dans la Neustrie ; que ses attributs et ses fonctions étaient à peu près les mêmes que ceux de Vénus chez les Romains, et que quelques étymologistes en font dériver le mot *Rothomagum*, qui signifierait quelque chose comme *temple de Roth*.

Si ici nous n'avons pas *Ruth-dun* ou *Ruth-mag* (la montagne ou la ville de Ruth), nous pouvons avoir *Roth-ès* ou *Ruth-ès* (*Vénus* et *Esus* ou *Es* ; c'est-à-dire *Vénus* et *Mercure*, suivant quelques-uns ; ou, suivant d'autres, *Vénus* et *Mars*, deux noms dont le rapprochement semble faire allusion aux amours adultères de

la déesse de la beauté et du dieu de la guerre. Inutile de faire observer que l'aspirée *th*, qui termine la syllabe *Roth* ou *Ruth*, aura été changée en sa correspondante douce *d*, dans le mot *Rodez*, et que l'aspiration *h* se retrouve dans *Rhodez*, qui pourrait bien être l'orthographe primitive de ce mot, dont la seule étymologie nous montre assez quel était l'objet du culte abominable de nos ancêtres.

En effet, on lit, dans la vie de saint Amans, que ses adorateurs se livraient à la bonne chère et à l'ivrognerie ; qu'ils chantaient et qu'ils dansaient : *Dùmque refecti epulis, vino pleni, cantu perstrepunt*. Or, personne n'ignore que les festins, le vin, le chant et la danse furent presque toujours suivis de la débauche la plus grossière, comme le dit le livre de l'Exode, en parlant du peuple juif lorsqu'il adora le veau d'or : *et sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere*. Exod. XXXVII, G. Par ce mot *ludere*, Tertulien entend toute sorte de *plaisirs impurs*. C'est aussi ce que dit en propres termes le martyrologe gallican, en parlant des anciens Ruthènes ; *qui, nefandâ libatione perfectâ, se dabant crapulæ et tripudiis*. Et on voit encore de nos jours, dans l'Eglise de Saint-Amans, une tapisserie où sont représentés des hommes et des femmes dansant devant l'idole de Ruth.

« C'était donc un culte érotique que celui de Ruth, » lequel aura été apporté dans les Gaules par les colonies asiatiques, qui vinrent s'y établir. Le soleil, la lune, le feu, l'eau, etc., furent sans doute les premiers dieux étrangers adoptés par ses habitants primitifs ; mais Vénus ne leur fut pas pourtant inconnue. Si Astarte et Isis, comme nous l'avons déjà fait observer, étaient la même divinité, on ne peut douter un instant que le culte de la Vénus phénicienne n'ait été promptement répandu et généralement pratiqué.

« Les Germains, dit M. de Gaujal, l'adoraient sous le » nom de *Freya*, » et les Ruthènes sous celui de *Ruth*. Dans une note, cet auteur demande si les dénominations du *rut* des quadrupèdes et du *frai* des poissons auraient quelques rapports avec *Ruth* et *Freya?* Le plateau calcaire, où l'on voit le plus de monuments celtiques, dans a commune de Salles-la-Source, s'appelle le *Frau* et

le bois de *Fraus* (peut-être le bois de *Freya* ou de *Vénus*).

Frée ou Frey ou Fréa, la plus illustre des déesses de la mythologie scandinave après *Frigga*, présidait à l'amour et aux poésies érotiques. C'était la Vénus des peuples du nord; c'est à tort qu'on l'a confondue avec *Frigga*, dont les attributs sont les mêmes.

Dans les langues du nord, dit M. de Gaujal, les mots *Freytay*, *Friday* désignent le *vendredi* ou le jour de *Vénus*. Chez nous, le mot graveleux *frigga* (en prononçant comme en grec le premier g) signifie *s'abandonner aux plaisirs de Vénus*. Ce mot seul suffit, ce me semble, pour montrer que le culte de Ruth ou de la Vénus populaire, n'est pas encore entièrement aboli, puisque son nom s'est généralement conservé dans tout le midi de la Gaule.

11° Tels sont les principaux monuments dont le Rouergue a conservé le souvenir, ou dont il nous offre encore des restes. Quoiqu'on soit habitué à les entendre appeler *druidiques*, il peut bien se faire que leur origine remonte à une époque antérieure à l'introduction du Druidisme dans les Gaules. « Du silence com- » plet des auteurs anciens, qui cependant ont accordé » quelque attention aux prêtres Gaulois, on pourrait » inférer que ces monuments sont préexistants à la re- » ligion des Druides. On nous parle de temples Gaulois, » de statues de dieux Gaulois, etc., mais nulle part il » n'est question de pierres levées. » (M. Mérimée, *Voyage en Corse*, page 35).

César, décrivant les funérailles des Gaulois, qu'il dit magnifiques et somptueuses, ne parle nullement d'érection de monuments funèbres. A l'époque où vivaient les Druides, ajoute un autre auteur, l'origine de ces *mégalithes* se perdait dans la nuit des siècles. Si ces monuments avaient été l'œuvre de leurs pères, peut-on croire que les Gaulois en eussent sitôt perdu le souvenir? Les peuples peuvent oublier leur origine, mais non pas celle des monuments qu'ils ont érigés, car de génération en génération, ces monuments la leur rappellent, et elle est ainsi transmise de père en fils. Or, il est évident, suivant la pensée de M. Boucher de Perthes, que, du

temps de César, les Gaulois l'ignoraient comme nous aujourd'hui.

M. de Courson, dans son *Histoire du peuple breton*, n'admet pas que les sanctuaires de pierre aient été affectés au culte druidique, et M. de Caumont les fait remonter à une époque bien antérieure à la conquête de la Gaule par les Romains. Il faut donc admettre, dit M. Boucher de Perthes, que ces monuments que nous avons appelés *Druidiques*, existaient avant les Gaulois et les Romains qui, en les honorant, ne faisaient que suivre une coutume dont ils ignoraient l'origine. Vraisemblablement ces pierres levées, *dolmens*, *menhirs*, etc., sont les plus vieux monuments du monde.

12°. Si on n'est pas d'accord sur le peuple qui les éleva, on ne l'est pas davantage sur le but qu'il se proposa en les érigeant. Il me semble qu'on peut dire que le culte des pierres brutes, ou l'emploi des pierres brutes pour le culte, respire la plus haute antiquité. Elles apparaissent avec les bois sacrés dans la Bible et dans les auteurs les plus anciens.

M. Jéhan pense que, à l'époque celtique, on doit attribuer à une prescription religieuse traditionnelle l'emploi à peu près brut de la pierre pour les monuments sacrés ou funéraires.

Suivant M. King, il paraîtrait que très anciennement plusieurs peuples orientaux auraient, comme les Celtes, un respect religieux pour les pierres. (*Munimenta antiqua*, tome I.)

M. Mérimée, dans ses *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, parlant des alignements de Carnac, où les uns voient à chaque peulvan un tombeau, et que les autres regardent comme les avenues d'un temple gigantesque, destiné à l'*ophiolâtrie*, c'est-à-dire au culte du serpent, dit : « Que ce soient des tem-
» ples, je le crois ; car je ne connais que la religion qui,
» dans un temps de barbarie, ait pu produire un objet
» si prodigieux. »

« Les Moraïs de l'Océanie, dit Wight (Thom. Moore),
» consacrés aux divers ordres de divinités sont formés
» de pierres quelquefois énormes. »

« Suivant Scheffe *(Voyage en Laponie)*, les Lapons
» même *aujourd'hui* ont des divinités de pierre brute

» qu'ils interrogent comme des oracles. Comme le » *Storiunkare*, ou le *puissant seigneur*, est esprit, » on ne lui élève aucune statue; on lui consacre des » pierres brutes de figure étrange, et les sacrifices » qu'on lui offre se célèbrent sur une montagne sainte.» (Mone, t. I.) Que de rapports avec les hauts-lieux de l'Ecriture sainte et les bois sacrés de tous les peuples de l'antiquité !

« Ce que nous appelons *menhirs*, dit l'auteur des » *Essais sur la Bretagne Celto-Gaélique*, les An- » glais l'appellent *rochs-idols* (rochers idoles.), p. 146.

« Le Menhir, qui se rencontre sur toute la surface de » l'ancien monde, qu'est-ce, demande un écrivain, hé- » las! trop célèbre, si ce n'est le monument de l'hu- » manité primitive, un vivant témoignage de sa foi au » ciel ? (E. Renan.)

M. Le Pelletier, dans son *Dictionnaire de la langue bretonne*, au mot *peulvan*, demande si nos ancêtres n'auraient pas planté ces pierres pour objet de quelque culte, ou cérémonie religieuse, et en guise d'idoles. On pourrait lui répondre que les races primitives, ayant le sentiment de l'éternité de Dieu et de son immutabilité, choisirent des blocs informes de pierre pour être le symbole de la divinité. Elle tint lieu d'idole jusqu'à la naissance des arts.

« Dans les temps les plus reculés, dit Pausanias, tous » les Hellènes en général rendaient des honneurs di- » vins à des pierres brutes : les plus grossières étaient » les plus respectables, comme étant les plus ancien- » nes. » (Paus., liv. II et IX.)

Le culte des pierres se perpétua dans les *Termes*, qu'un auteur payen définit *des pierres longues consacrées au soleil*. (Amm. Marcell. XVIII, 2.) Lactance dit : *Lapidem colunt informem atque rudem, cui nomen est terminus*. (*De falsis relig*. lib., I, 20.)

» On trouve, dans toute l'Asie, une multitude de » pierres sacrées ; elles furent les premiers dieux avant » l'origine des statues. » (D'Harcanville, *Rech. sur l'orig. et les progrès des arts de la Grèce*.)

Quinte-Curce parle d'une pierre obéliscale, sous la forme de laquelle le soleil était adoré dans la Bactriane ; et tout le monde sait que les Romains juraient par *Ju-*

piter-lapis, ou Jupiter-pierre. C'était même un jurement fort ancien, suivant le témoignage de Polybe : *Jurabo per jovem-lapidem Romano vetustissimo ritu.*

Chez les Scandinaves, des alignements de pierre tenaient lieu de temple : toutes les idoles s'appelaient *hœrgr*, qui signifie *pierre*.

« C'est sous la forme de pierres, dit M. Hœfer, qu'on » adorait primitivement les dieux. » (*La Phénicie*, pag. 73, 82, etc.) Les anciens Phéniciens nommaient ces pierres *Béthyles*, ou *la demeure de Dieu*, *Bethel*, suivant l'explication de M. Charles Lenormant, un des plus profonds scrutateurs des religions antiques. (*Etude sur la religion phrygienne de Cybèle*.)

« Dans les endroits où les patriarches avaient re- » connu plus particulièrement la manifestation de la di- » vinité, ils posaient des pierres en monument, dit M. » Munck, et ils les consacraient avec de l'huile, et ces » monuments restaient toujours pour eux un objet de » respect et de pieux souvenir.» (*La Palestine*, p. 93, 150.)

Nous ne finirions pas si nous voulions citer tous les auteurs anciens et modernes qui parlent du culte des pierres.

« C'est un fait admis par tous les archéologues, dit » M. Jéhan, que le culte des pierres a été commun à » toutes les premières races. » (*La Bretagne*, p. 162.)

Aux monolithes bruts primitifs, suivant la pensée de M. Champollion-Figeac, succédèrent les obélisques travaillés par l'art et chargés d'inscriptions, mais sans changer de destination.

Nous sommes donc conduits à admettre que ces monuments de pierre, que la race celtique a laissés après elle, étaient consacrés à la divinité, dont ils rappelaient les principaux attributs, et dont ils étaient comme les sanctuaires aux yeux des populations encore fidèles aux traditions primitives ; et, de peur qu'on ne troublât l'action de la divinité qui y résidait, on les entoura bien souvent d'un grand nombre de grosses pierres. On prenait cette précaution, dit un écrivain, pour qu'on ne profanât pas le lieu où les cérémonies religieuses avaient été célébrées. (Keysler et *Encycl. méthod.*) « Les pier-

» res verticales ou menhirs, ajoute Emile Souvestre, se
» remarquent partout près des buttes tumulaires (ba-
», rows, galgals, dolmens); elles servaient sans doute à
» *les sanctifier*. »

Aussi il ne faut pas s'étonner si, lorsque le christianisme se fut introduit dans les Gaules, le sentiment religieux ne se détacha que peu à peu de ces antiques monuments. « Si on ne leur fait plus aujourd'hui d'offran-
» des, dit M. Schmidt, le peuple ne continue pas moins
» à penser (peut-être ailleurs, mais non pas dans le
» Rouergue) que ces vieilles pierres servent de retraite
» à une foule d'esprits malfaisants, qu'il ne faut point
» irriter, et qu'il faut surtout se garder d'aller troubler
» dans les danses qu'ils exécutent à minuit au clair de
» la lune sur les bruyères environnantes. » (*Encycl.*).

13° Mais on ne peut nier que ces croyances ne s'affaiblissent de jour en jour, surtout depuis que l'Eglise s'est efforcée de les détruire. En effet, le deuxième concile d'Arles, en 452, considérait, comme coupable de sacrilége, l'évêque qui tolérait des observances superstitieuses autour des arbres, des fontaines et des rochers, et il excommuniait les séculiers qui n'empêchaient point ces criminelles actions sur leurs propriétés. (*Labbe*, tom. IV, col. 1013). Le père Sirmond cite un texte de Sulpice Sévère et un autre de saint Gaudeuse de Brescia, conçus dans le même esprit.

Le culte des pierres, « qui continua bien des siècles
» après l'établissement du christianisme, » dit M. l'abbé Mahé *(Essai sur les antiquités du Morbihan)*, fut encore proscrit par le concile de Tours (567), le onzième et le douzième de Tolède, etc.

Ce n'est pas seulement par des lois expresses que l'Eglise a cherché de tout temps à abolir tous les vestiges de superstition ; elle a encore substitué une sorte de consécration et des idées chrétiennes aux erreurs que ces pierres nourrissaient dans les esprits. Ainsi, elle a arboré, au sommet de bien des *menhirs*, ou sur la table d'un grand nombre de *dolmens*, le signe du salut. Nous pourrions en citer plusieurs exemples, même dans nos contrées ; un seul suffira.

M. de Gaujal dit qu'une colonne avait été élevée à l'endroit même où l'idole de Ruth était adorée; que

plus tard la colonne substituée à l'autel ou au simulacre de l'idole disparut, et qu'elle fut remplacée par une croix qui n'existe plus. Il est probable qu'un grand nombre de fontaines, de montagnes, de hameaux, de bourgs, etc., doivent au même motif le nom du saint ou de la sainte qu'ils portent aujourd'hui.

Malgré les constants efforts de l'Eglise pour déraciner les abus dont était cause le culte des pierres, il en subsistait encore quelques vestiges au VIII[e] siècle. En effet, on lit dans les *Capitulaires* de Charlemagne : « A » l'égard des arbres, des pierres ou des fontaines, où » quelques insensés vont allumer des chandelles et pra- » tiquer d'autres superstitions, nous ordonnons que cet » usage soit aboli ; que celui qui, suffisamment averti, » ne ferait pas disparaître de son champ les simulacres » qui y sont dressés, ou qui s'opposerait à ceux qui » auraient reçu l'ordre de les détruire, soit traité » comme sacrilége. » (*Description de la Haute-Auvergne*, par M. Bouillet, p. 322.) Une proscription pareille fut prononcée par Edgard, roi d'Angleterre, en 967, et par Canut, dans le XI[e] siècle.

Le père Labbe cite ces paroles bien claires d'un concile de Nantes, d'une époque déjà plus ancienne. C'est le 20[e] canon : « Que ces pierres aussi, que les hom- » mes, trompés par les ruses des démons, adorent » dans les lieux couverts de bois ou de ruines, et où » ils font des vœux et où ils portent des offrandes, » soient entièrement arrachées et jetées dans un en- » droit tel qu'elles ne puissent jamais être retrouvées » par leurs adorateurs : *lapides quoque, quos in mi-* » *noris locis et sylvestribus, dœmonum ludificatio-* » *nibus decepti venerantur, ubi et vota vovent et* » *deferunt, funditùs effodiantur, atque in tali loco* » *projiciantur, ubi nunquàm à cultoribus suis in-* » *veniri possint.* »

Quoiqu'il en soit de cette origine et de celle de bien d'autres choses, dont j'ai parlé dans ce mémoire, je ne puis m'empêcher, en finissant, de faire une remarque, c'est que le nom donné aujourd'hui à nos monuments celtiques est tiré de leur forme ou de leur position, mais nullement de leur destination. On dirait une liste dressée par des enfants, qui nomment ce qu'ils voient,

d'après les apparences. Mais il faut espérer que les recherches archéologiques, qu'on fait avec tant d'ardeur sur tous les points de la France, finiront par découvrir qui les a érigés, quel but se proposaient ceux qui traçaient ainsi leur propre histoire en caractères de pierre, et quels moyens doivent employer les Sociétés savantes pour les sauver d'une entière destruction.

LE
COUTEAU DE CHASSE DE MANDRIN
DU MUSÉE DE RODEZ

Par M. Victor ADVIELLE.

Il n'est pas en France de personnage plus populaire que Mandrin, à ce point que les circonstances de sa vie sont passées à l'état de légende. Mais, aussi, il en est peu dont l'histoire soit moins bien connue, car il ne faut pas considérer comme biographie vraie, celle dite des fermiers-généraux, que le colportage a jeté par milliers dans les campagnes les plus reculées. Cette biographie est partiale, les faits y sont exagérés ou dénaturés, et le besoin de servir une cause s'y fait sentir à chaque page.

Lorsque j'entrepris, vers 1860, d'écrire une histoire authentique, qui est restée manuscrite, de la vie de Mandrin, on en était réduit au petit volume des fermiers généraux ; rien de sérieux n'avait encore été publié. Quelque temps après, l'un de mes bons camarades, M. Paul Simian, fit paraître un opuscule qui jetait un jour nouveau sur certains actes de la vie de Mandrin. Depuis lors, nos études communes sur ce célèbre contrebandier ont été interrompues. Et à ce jour, la publication des fermiers généraux fait, seule, encore autorité, et a induit, par suite, en erreur tous nos romanciers et biographes contemporains.

Louis Mandrin est né à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, village important du département de l'Isère, le 11 mai 1722, d'une famille honorable. Jusqu'en 1748, il exerça avec son père le commerce des chevaux ; mais à cette

époque, une épizootie terrible, qui ravagea ses écuries, et le refus de paiement de plusieurs de ses fournitures par les commissaires du gouvernement, le poussèrent dans la carrière où il devait conquérir un nom si tristement célèbre.

Mandrin commença ses exploits dans son pays natal en compagnie de son frère et de quelques contrebandiers de professsion ; puis, s'enhardissant à mesure que ses courses jetaient l'effroi dans les populations, il pénétra plus avant, luttant toujours contre les brigades de la maréchaussée envoyées à sa poursuite, et mit successivement à contribution les receveurs de fermes royales de Beaune, Montbrison, Mende, Rodez et d'autres villes ou bourgs au nombre de dix-neuf.

Son courage se révéla en diverses circonstances, et, notamment, le 21 décembre 1754, où, attaqué au village de Genaud, près d'Autun, par un corps de dragons et de hussards de la légion de Fitzcher, il ne battit en retraite qu'après avoir perdu plusieurs des siens et opposé la plus vive résistance.

Mandrin, que M. Léonce de Lavergne, dans son *Mémoire sur l'économie rurale de la France*, publié en 1857, qualifie avec raison d'*ennemi de la maréchaussée*, ne tarda pas à expier dans les tortures les fautes de sa vie aventureuse. Trahi par une femme, il fut surpris, enfin, par les soldats de Magallon de la Morlière, dans le château de Rochefort, près Saint-Genix d'Aoste (Savoie), où il s'était réfugié. Son exécution ne se fit pas attendre ; arrêté le 11 mai 1755 (1), il fut conduit, le 13, à Valence, où il arriva vers 9 heures du matin, jugé le 24, et roué le jeudi suivant sur la place aux Clercs, en présence de 6,000 étrangers.

Les Annales manuscrites *de la ville de Valence*, que j'ai eu l'occasion de consulter aux archives départementales de la Drôme, constatent que Mandrin eut un grand repentir de ses crimes, et qu'il monta avec courage sur l'échafaud, où l'accompagna son confesseur, le R. P. Gasparini, jésuite.

(1) Mandrin est né le 11 mai et a été arrêté le 11 mai. Les deux derniers chiffres de l'année de sa naissance sont semblables, comme le sont aussi ceux de sa mort. Il y a là matière à dissertation pour les amateurs de sciences occultes.

La famille Mandrin n'est pas éteinte, mais ses membres ont changé de nom et se sont dispersés.

Beaucoup d'écrivains ont tenté de faire de Mandrin un héros, un chef réformiste, luttant contre la maréchaussée pour venger les droits populaires méconnus, en un mot, une sorte de *protestation* vivante, ainsi qu'on l'a écrit, *contre l'administration royale*.

D'autres biographes en ont fait un *scélérat gangrené de vices, un bandit, un assassin*.

La physionomie de Mandrin n'est pas exacte dans les deux cas.

Mandrin fut tout simplement un hardi contrebandier qui, profitant des malheurs du temps, de la difficulté des communications et des troubles occasionnés par les luttes entre Louis XV et les parlements, rançonna, avec une rare audace, les gens du fisc, et ne recula pas devant le coup de feu pour réaliser ses criminelles entreprises.

Au reste, si on tient compte de ces circonstances que lorsque parut Mandrin, la Savoie et le Dauphiné (1) étaient depuis longtemps ravagés par des bandes armées de contrebandiers ; que l'on dut, à raison de leur multiplicité, créer, à Valence, un tribunal *spécial* pour les juger ; que Mandrin n'est venu que le dernier en date, on comprendra facilement que l'esprit public, déjà surexcité, toujours enclin à exagérer les choses, et passionné pour le merveilleux, ait attribué à ce dernier une valeur ou des fautes extraordinaires, et constitué, à son profit, un prestige qu'il sut, au surplus, habilement exploiter.

On a donc beaucoup exagéré l'importance du rôle

(1) La contrebande est toujours exercée sur une grande échelle dans les Alpes dauphinoises. Beaucoup de familles n'ont pas d'autres moyens d'existence. Il résulte fréquemment de cet état de choses des luttes regrettables. En 1864, les douaniers de la première zône frontière ont dû encore faire usage de leurs armes à Haute-Luce, en Savoie.

Par lettres patentes du 19 août 1823, le roi de Sardaigne, *pour mettre un frein à la contrebande à main armée et par quadrilles* qui se faisait sur divers points de ses Etats, *éleva dans une juste proportion les peines portées contre les délinquants par les lois en vigueur*. Ces lettres patentes étaient exécutoires en Savoie avant l'annexion.

joué par Mandrin, comme on s'est plu à dramatiser, outre mesure, son existence vagabonde, en faisant de lui un homme gangrené de vices, un joueur, un buveur, un débauché.

Tout ceci s'évanouit devant une saine critique.

La tradition perpétuée parmi les meilleures familles de la magistrature de Grenoble dit, au contraire, que Mandrin avait des manières distinguées, qu'il s'exprimait avec élégance et que sa conduite privée contrastait, singulièrement, avec sa vie publique. Les dames du Parlement de Grenoble ont transmis, à leurs descendants, le souvenir des attentions et des politesses dont elles avaient été l'objet de la part de Mandrin. J'avoue que si je n'avais pas recueilli, moi-même, cette tradition, qui est générale, j'aurais peine à y croire.

En d'autres endroits du Dauphiné, on fait également l'éloge de l'humanité et de l'honorabilité, en tant que vie privée, de Mandrin, qui n'en voulait, dit-on partout, qu'à la maréchaussée et qu'aux receveurs des fermiers-généraux.

Pour justifier, s'il est possible, cette tradition, il faut se rappeler que dans tous les pays de frontières, comme le Dauphiné et la Savoie, il est admis que la contrebande, ne lésant que les intérêts de l'Etat, être collectif, n'emporte pas l'infamie. Je suis loin d'adopter cette interprétation des lois fiscales. A mon avis, tout contrebandier est un voleur, et si Mandrin a su mériter l'indulgence de ses concitoyens, il n'en reste pas moins, pour tous, *un voleur*, et son nom sera attaché éternellement au pilori de l'histoire.

La maison où est né Mandrin existe encore ; elle est l'une des plus belles et des plus vastes habitations de la commune de Saint-Etienne de Saint-Geoirs. Arrivant un jour, dans cette localité, pour y recueillir, de la bouche des vieillards, les derniers vestiges de la tradition orale, je rencontrai, sur le chemin de la gare, une vieille femme, fort alerte et vive, malgré ses 70 ans. La conversation ne tarda pas à s'engager, car ces bonnes gens du Dauphiné réservent toujours quelques mots gracieux pour l'étranger : on parla de Mandrin. Ses grands yeux me fixèrent d'abord avec méfiance, comme si elle avait craint de trop s'aventurer sur ce sujet ; mais, bientôt,

rassurée, elle commença à me raconter une foule d'anecdotes, dont je ne perdais pas une syllabe. C'est d'elle que je tiens le récit suivant qui est entièrement inédit :

Mandrin revint un jour à Saint-Etienne de St-Geoirs, son pays natal. Il était accompagné de sa troupe. De si loin qu'on l'aperçut, la panique se répandit dans le village, car on n'ignorait pas que Mandrin savait que plusieurs de ses concitoyens s'étaient engagés, à prix d'argent, à le livrer aux gens du Roi. Il venait, à coup sûr, mettre tout à feu et à sang. Le curé du lieu, qui s'était montré l'ennemi le plus implacable de Mandrin, n'échapperait pas à sa vengeance. Bientôt le presbytère est cerné et envahi. Mandrin entre seul dans la cour, le sabre au poing; sa venue a été si prompte qu'il a pu voir le pauvre curé se cacher au plus profond d'un tas de gerbes de blé. Mandrin pouvait lui ôter la vie; elle était dans ses mains. Soit respect pour le pasteur qui lui avait enseigné les premiers dogmes catholiques, soit répugnance à faire couler le sang, à quelques pas de sa maison paternelle, Mandrin fit taire ses ressentiments. Il se contenta de faire plusieurs fois le tour des gerbes de blé, en criant avec intention, dans le seul but d'effrayer le fugitif : Ah! gredin! si tu étais là, caché, tu n'échapperais pas!

Chemin faisant, la bonne vieille continuait à m'entretenir de Mandrin; arrivé aux premières maisons du bourg, voyant que le temps lui manquerait pour achever le long récit qu'elle avait commencé, je me permis de l'interrompre : — Mandrin, lui dis-je, comme si je n'avais pas su le premier mot de l'affaire, que devint-il donc? — Ah! Monsieur, me répondit-elle avec un véritable accent de douleur, ils l'ont tué! — Ces mots : ils l'ont tué! se sont gravés dans ma mémoire. Je m'en suis souvenu souvent comme d'une expression qui peint admirablement la croyance de la population des environs de Saint-Etienne de Saint-Geoirs à l'innocence de Mandrin.

Existe-t-il un portrait authentique de Mandrin?— Des documents du XVIII[e] siècle constatent qu'un peintre de Lyon, nommé Treillard, se rendit à Valence pour faire le portrait de Mandrin. J'ai recherché inutilement ce portrait à Lyon, à Paris et ailleurs. On ne le connaît pas.

La gravure n'a point non plus conservé fidèlement les traits du célèbre contrebandier. Je crois donc être fondé à affirmer, jusqu'à preuve du contraire, qu'il n'existe pas de portrait authentique de Mandrin.

Existe-t-il des lettres ou d'autres documents signés de Mandrin? Mes recherches, à cet égard, sont demeurées également infructueuses. Pourtant, elles ont été nombreuses, elles ont été bien dirigées et bien secondées, et elles se sont même étendues à l'étranger. Aux autographophiles, que je n'aurais pas consultés, à résoudre cette seconde question.

Enfin, possède-t-on quelque objet ayant appartenu à Mandrin?

J'ai vu en Dauphiné, chez l'un de mes amis, de précieuses dentelles qui furent données par Mandrin à Mme R...., propriétaire du château d'I.... Un autre de mes amis qui a visité la Russie, et fait une étude spéciale des collections françaises, si remarquables et si nombreuses de ce pays, m'a affirmé avoir vu dans le cabinet de l'Empereur, à Saint-Pétersbourg, une paire de pistolets qu'on dit avoir été saisis sur Mandrin. — Mais c'était tout ce que je connaissais en ce genre quand, lors de ma première visite au musée de Rodez, j'aperçus, au fond d'une petite vitrine, une arme fort jolie, accompagnée d'une étiquette ainsi conçue :

Couteau de chasse offert par Mandrin
au marquis de Bournazel, le 25 mars 1754.

Je vais essayer de donner une description de ce couteau de chasse que la gravure qui accompagne cet article fera mieux connaître.

La lame est en acier, légèrement recourbée et biseautée ; elle est damasquinée de chaque côté, vers la garde, sur une longueur de huit centimètres et demi, divisée en deux compartiments, et représente, dans cette partie, un cavalier galopant et tenant une épée à la main. Au-dessous, le nom et la demeure du fabricant : *Manberger, à Franckfürth.*

La garde est massive, en cuivre ciselé et doré. Elle est terminée par un pied de biche de même matière.

Le fourreau qui accompagne ce couteau n'a rien de remarquable. Il est en cuir, recouvert d'ornements frappés au fer froid, et garni à ses extrémités de cuivre également ouvragé et doré. Deux petits instruments de service, en cuivre et acier, une fourchette, un couteau, sont engaînés dans la partie supérieure et saillante de ce fourreau.

Le tout était rattaché au ceinturon par une agrafe en acier qui accompagne le fourreau.

L'inscription que je viens de rapporter accuse une fabrication allemande.

Ce couteau de chasse de Mandrin est l'un des plus précieux joyaux du musée de Rodez, tant à raison de sa provenance, dont l'autenthicité est incontestable, que de son exécution artistique.

Voici dans quelles circonstances le musée de Rodez en est devenu possesseur :

Le 26 mars 1754, jour de grande foire à Rodez, Mandrin, escorté de sa troupe, arriva dans cette ville et força l'entreposeur de tabacs, qui demeurait rue Saint-Just, à recevoir pour 4,000 fr. de tabacs. Puis il se rendit au faubourg Saint-Cyrice et y établit un dépôt public de contrebande jusqu'au moment de son départ, qui s'effectua le lendemain, sans plus d'obstacles que son arrivée.

« La veille, dit M. H. de Barrau (*Mémoires de la*
» *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*,
» tome II, 1839-1840, page 543), ce chef de bandits
» s'était présenté au château de Bournazel et y avait
» demandé l'hospitalité. Le maître du château s'exécuta
» de bonne grâce et lui fit bon accueil. Le jour venu,
» Mandrin remercia son hôte en très bons termes et il
» le pria d'accepter en témoignage de sa reconnaissance
» un très beau couteau de chasse qui est celui-là même
» dont M. le comte de Bournazel a fait hommage à la
» Société et qui a été déposé au musée. — La tradition,
» dit encore M. de Barrau, rapporte que Mandrin était
» d'une taille moyenne, fortement constitué ; qu'il
» portait une sorte de costume militaire, qu'il avait
» une physionomie intéressante, le regard hardi, la ré-
» partie vive, et qu'il exerçait l'empire le plus absolu
» sur sa troupe. Elle ajoute qu'un grand nombre d'ha-

» bitants de Rodez, revenus de leur première frayeur,
» se rendirent à l'appel de Mandrin et n'eurent aucune-
» ment à se plaindre de ses procédés. »

Cette tradition confirme, on le voit, celle de Grenoble, que j'ai relatée plus haut.

Aujourd'hui, qu'une police vigilante et une armée nombreuse, secondée par un corps de gendarmerie d'élite, ont rétabli la sécurité sur nos routes et sauvegardent la paix publique, on peut s'étonner des succès obtenus par Mandrin, pendant un temps et sur un espace de pays relativement considérables. Mais, au XVIIIe siècle, pour le Rouergue notamment, la police et l'armée n'existaient point. Il faut arriver à l'année 1720 pour trouver dans ce pays un germe d'organisation militaire. Par un édit du mois de mars, le roi créa, dans chaque généralité, une compagnie de maréchaussée dont les fonctions étaient analogues à celles des gendarmes de notre temps. Il résulta de cette mesure que le Rouergue entretint pour sa part 9 brigades se composant, outre les brigadiers, un maréchal-des-logis et un lieutenant, de trente-cinq hommes. Mais cette force armée, qui ne fut guère augmentée, était disséminée à Rodez, à Villefranche, à Espalion, au Mur-de-Barrez, à Rieupeyroux, à Millau, à Nant, à Saint-Affrique, à Saint-Sernin et à Viarouge. Elle n'avait donc pas pu agir sérieusement contre Mandrin quand, en 1754, ce dernier se rendit à Rodez, et on comprend, dès-lors, qu'il ait pu, avec les gens hardis et déterminés qui l'accompagnaient, imposer aussi audacieusement ses volontés à toute une population?

—

Nous avons publié l'article qui précède dans le numéro du 26 mars 1865 de l'*Illustration du Midi*.

Cet article nous a valu deux communications intéressantes sur le même sujet.

Nous avions cru pouvoir affirmer qu'il n'existe aucune lettre ou note écrite de la main de Mandrin. Notre opinion ne se trouve pas infirmée; elle est seulement modi-

fiée, en ce sens que nous pouvons offrir un échantillon du style de Mandrin.

En quittant Rodez, le 26 mars 1754, Mandrin mit à contribution plusieurs localités du Rouergue, notamment Espalion, dont la situation dans un lieu retiré se prêtait admirablement pour un coup de main. Mandrin s'y rendit; mais, avant son arrivée, il adressa à M. Bouloud, entreposeur des tabacs, un billet ainsi conçu :

« Devant passer sous peu de jours à Espalion avec » ma troupe, je préviens M. l'entreposeur d'avoir à » tenir à ma disposition tout le tabac qu'il a en » magasin. »

M. Affre, archiviste du département de l'Aveyron, à qui nous devons la communication de ce précieux renseignement, a vu l'original, signé de Mandrin, parmi les papiers de la famille Bouloud, qui paraît l'avoir égaré depuis une vingtaine d'années.

C'est dans cette même région du Rouergue que s'est conservé, comme provenant de l'un des gens de la bande de Mandrin, le canon de fusil dont nous donnons également le dessin.

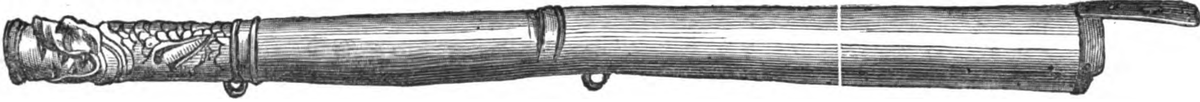
Cet objet de curiosité est en la possession de notre collègue de la Société des lettres de l'Aveyron, M. Valadier.

FIN DU IXe VOLUME.



COUTEAU DE CHASSE DE MANDRIN (*Du Musée de Rodez*).

(D'après un dessin de M. Victor Advielle).



CANON D'UN FUSIL PROVENANT DE LA BANDE DE MANDRIN (*Du Cabinet de M. Valadier*).

(D'après un dessin de M. Victor Advielle).

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IXe VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

FAUTES ESSENTIELLES A CORRIGER.

Page 16, ligne 12, *que j'ai déjà nommé*, lisez : *que j'ai déjà nommés*.

Page 17, ligne 9, *ils n'en tiraient*, lisez : *ils ne tiraient*.

Page 25, lignes 24, 25 et 26, *l'église de Silvanès appartient au style roman de transition, selon l'usage presque constant de Citeaux ; Cinq absides*, lisez : *l'église de Silvanès appartient au style roman de transition. Selon l'usage presque constant de Citeaux, cinq absides rectangulaires.*

Page 35, lignes 13 et 14, en remontant, *soit plus ancienne que Silvanès et Beaulieu dans l'arbre cistercien*, lisez : *soit plus ancienne que Silvanès et Beaulieu; dans l'arbre cistercien.*

Page 43, lignes 6 et 7, *elle formait un des côtés du monastère au point de vue de l'est*, lisez : *elle formait un des côtés du monastère. Au point de vue de l'art.*

Page 48, lignes 2 et 7, *presbytère*, lisez : *sanctuaire.*

Page 52, ligne 24, *le texte*, lisez : *la substance.*

Page 63, ligne 12, *domestique*, lisez : *monastique.*

Page 78, ligne 20, *qui présumeraient*, lisez : *qui prendraient sur eux.*

Page 81, ligne 3, en remontant, *et de la septuagésime*, lisez : *et la septuagésime.*

Page 85, ligne 5, *la franche moulure*, lisez : *la franche mouture.*

— Ligne 1 du renvoi, *l'acte d'afferme*, lisez : *l'acte de ferme.*

Page 95, lignes 26, 27, 28, 29, 30 et 31, *la coquille*........ ce passage, qui est cité textuellement, doit être lu ainsi qu'il suit : *la coquille qui forme la partie supérieure est en marbre rouge pâle; la niche en marbre rouge de Languedoc ; les pilastres en marbre vert, bordés de marbre gris; la tête ou mascaron, qui jette de l'eau par la bouche, en marbre blanc; la cuvette, ainsi que son support, en marbre gris.*

Page 120, ligne 12, *Armaigniacum*, lisez : *Armagnacium.*

Page 124, ligne 25, *Pascholis*, lisez : *Paschalis.*

Page 141, ligne 3, *A....... L*, lisez : *Adonis L.*

Page 160, ligne 11, en remontant, *Eurepœus*, lisez : *Europœus.*

Page 175, ligne 3, *Orabanche*, lisez : *Orobanche.*

Page 253, lignes 23 et 24, *dans le sud de l'axe de la nef*, lisez : *dans le sens de l'axe.*

Page 262, lignes 12 et 13, *Guillaume Cortini*, lisez : *Cost*

Page 263, ligne 22, *de Sévéras*, lisez : *Sévérac.*

Page 265, ligne 30, *de Firminhas*, lisez : *Firminhac.*

Page 266, ligne 18, *Arnaud de Tourlouy*, lisez : *de Tourlo*

— Ligne 26, *Mango*, lisez : *Manjo.*

Page 272, lignes 22 et 23, *Antoine Babavel* : lisez *Babard.*

Page 273, ligne 7, *de M. Brolher*, lisez : *Brassier.*

— Ligne 8, le *P. Théroude*, lisez : *Thérondel.*

Page 274, ligne 5 du titre, *M. de Saint-Pol,* lisez : *M.* *Saint-Paul.*

Page 284, ligne 14, *sy. Perica*, lisez : *sy. Persica.*

Page 288, ligne 14, *qui domine*, lisez : *que domine.*

Page 351, ligne dernière, *Voir la note*, lisez : *Voir ce rappor*

Page 428, ligne 27, *que les assiégés lançaient contre,* lisez : *que les assiégés lançaient tout enflammés contre.*

Page 430, ligne 17, *la révolte des Pictous*, lisez : *la révo* *des Pictons.*

— Ligne 19, *dans Limon,* lisez : *dans Limonum.*

Page 434, ligne 4, en remontant, *Partout où ses tonneau* lisez : *Partout où ces tonneaux enflammés.*

Page 435, ligne 3 en remontant, *Epasnactus,* lisez : *Espa-nactus.*

Page 440, ligne 11, *Non. Une galerie*, lisez : *Non, un* *galerie.*

Page 442, ligne 23, *Cortella*, lisez : *Castella.*

Page 489, ligne 10 en remontant, *Silius, italien,* lisez : *Si-lius Italicus.*

Page 492, ligne 6 en remontant, *Ammien Marcelin*, lisez : *Ammien Marcellin.*

Page 500, ligne 19 et ailleurs, *Smicht,* lisez partout : *Schmit*

Page 515, ligne 14 en remontant, *efferentur,* lisez : *efferre*

Page 517, ligne 11 en remontant, *à Talune,* lisez : *à la luna*

Page 524, ligne 18 en remontant, *Saint Gaudeuse*, lisez : *Saint Gaudence.*

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03964 4706